3 1761 03552 6656

HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/pt02lessourcesindi01castuoft

234

LES

SOURCES INÉDITES

DE

L'HISTOIRE DU MAROC

COLLECTION DE LETTRES, DOCUMENTS ET MÉMOIRES

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU COMITÉ DU MAROC

ET DE L'UNION COLONIALE FRANÇAISE

LES

SOURCES INÉDITES

DE

L'HISTOIRE DU MAROC

PAR

Le Comte HENRY DE CASTRIES

★ ★ ★ ★

PREMIÈRE SÉRIE — DYNASTIE SAADIENNE

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES DE FRANCE

Y. 1

TOME II

History cannot be written from manuscripts.
Mark Pattison.

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28
—
1909

LIBRARY
FEB 1 0 19[illegible]
UNIVERSITY OF TORONTO
828546
DT
3[illegible]2
C3
Sér 1
V. 1
t. 2

I

LETTRE DE VARGAS MEXIA[1] A PHILIPPE II

(Extrait)

Philippe II attachait à la prise de Larache une très grande importance[2], exagérée, si on considère cette place en elle-même, mais justifiée, si l'on envisage le tort que son occupation par les Turcs eût causé aux Espagnols. Lansac[3], jeune seigneur français, homme de mer entreprenant, ayant rencontré en 1576 l'aventurier Cabrette[4] et ayant été mis par lui au courant des affaires du

1. Juan de Vargas Mexia était, depuis plusieurs années déjà, agent de l'Espagne auprès du duc de Savoie, et se trouvait en 1577 en congé à Madrid, sur le point de rejoindre son poste, lorsque, Diego de Çuñiga, ambassadeur d'Espagne en France, ayant demandé son rappel, il fut choisi pour le remplacer. Vargas Mexia arriva à Paris à la fin de 1577 et y demeura comme ambassadeur jusqu'à sa mort, qui arriva le 7 juillet 1580 (*Arch. Nat. K 1558, n° 128*).

2. V. *1re Série*, France, t. I, p. 329, note 3. Les Pays-Bas étaient sur le point de s'affranchir de la domination espagnole ; et Philippe II allait bientôt avoir à redouter l'établissement à Larache d'un ennemi non moins dangereux que le Turc, des Hollandais. V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 191, Sommaire.

3. Guy de Saint Gelais, seigneur de Lansac et de Pecaluary, d'une famille originaire du Poitou, dont une branche s'était fixée dans le Bordelais, était le fils aîné de Louis de Saint Gelais et de Jeanne de La Roche Chaudry. Il fut chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de son ordonnance, gentilhomme ordinaire de la Chambre, gouverneur de Blaye, puis de Brouage (1577). Il commença par servir le roi Charles IX dans les guerres civiles, puis, à la fin de 1572, fut envoyé en Pologne pour y rejoindre Jean de Montluc, évêque de Valence, qui négociait alors l'élection du duc d'Anjou (depuis Henri III) au trône de ce pays. Au retour, il fut retenu prisonnier par le roi de Danemark (1573), mais, délivré et revenu en France, il avait continué d'y servir Charles IX dans la cinquième guerre de religion. L'édit de Beaulieu (6 mai 1576) venait d'y mettre fin et allait obliger Lansac à l'inaction, quand il vit dans l'entreprise de Larache une occasion de se distinguer avec honneur et profit.

4. Sur ce personnage, V. *1re Série*, France, t. I, p. 351, note 2. Le capitaine Cabrette était arrivé à Paris les premiers jours de juillet 1576. Ses projets chimériques et son esprit d'aventure étaient déjà suffisamment connus pour le faire rechercher des jeunes seigneurs. « Beaucoup de jeunes gens, écrit Diego de Çuñiga à Philippe II le 6 juillet 1576, offrent à Cabrette d'aller contre le Turc au service de V. Mte. Mais ils sont si inconstants et paraissent avoir tellement la vérité en horreur, que l'on ne

Maroc, des convoitises de Philippe II et de la possibilité de se rendre maître de Larache par un coup de main[1], conçut le projet singulier de s'emparer de cette place pour en faire remise, contre récompense, au roi d'Espagne. Mais Philippe II déclina les offres de service du gentilhomme français, qui renonça momentanément à son dessein[2]. En 1578, Lansac renouvela ses propositions, auxquelles le roi d'Espagne accorda, cette fois, plus d'intérêt ; il se rendit à Paris pour arrêter avec l'ambassadeur d'Espagne les conditions de l'entreprise, et s'y rencontra avec Cabrette arrivé de Madrid et porteur d'instructions se rapportant à l'affaire. Au commencement de 1579, deux émissaires envoyés par Lansac pour reconnaître Larache constatèrent que la place récemment fortifiée[3] par Moulay Ahmed *el-Mansour*, était à l'abri d'un coup de main, mais qu'elle pouvait être livrée par le gouverneur, renégat de Blaye, si l'on mettait le prix à sa trahison. Sur ces données, Lansac fit présenter à Philippe II de nouvelles propositions, auxquelles il ne fut donné aucune suite. Entre temps, les projets de Lansac avaient été éventés par Vivonne, l'ambassadeur de Henri III à Madrid, et lui avaient attiré de sérieuses remontrances de Villeroy[4].

Le jeune Lansac est venu le voir et lui a parlé d'un mémoire sur une entreprise en Afrique, qu'il avait envoyé au roi d'Espagne par l'intermédiaire de Francisco de Ibarra, et de la réponse de ce dernier.

Paris, 10 octobre 1578.

Au dos : Paris. A Su Magestad. — Descifrada. — Juan de Vargas Mexia, a x de Octubre 1578. — Recibida a 19 del mismo.

peut pas avoir beaucoup de confiance dans leurs promesses, quoique, en ce moment, je croie qu'ils iraient avec qui leur donnerait de l'argent » (*Arch. Nat. Collec. Simancas. K 1540, nº 6*). Cabrette fréquentait chez Strozzi (*Ibidem, nº 43*) et c'est chez celui-ci très probablement que Lansac lié avec Strozzi fit sa connaissance. Ce séjour de Cabrette à Paris en 1576, rapproché d'un passage d'une dépêche de Vargas Mexia du 6 déc. 1578, où il est dit que Lansac avait voulu tenter l'entreprise de Larache « it y a deux ou trois ans », permet de faire remonter à l'année 1576 le commencement de cette intrigue.

1. Cabrette connaissait d'une manière particulière le port de Larache. V. Dépêche de Vargas Mexia du 16 déc. 1578, Doc. III, p. 9.

2. La sixième guerre de religion qui commença à la fin de 1576 vint donner un autre cours aux idées de Lansac et occuper son activité.

3. Tout en se prêtant à des pourparlers avec Philippe II au sujet de la cession de Larache ou de l'échange de cette place contre celle de Mazagan, Moulay Ahmed *el-Mansour* s'était empressé de la mettre en état de défense.

4. Sur ces intrigues, V. les Doc. suivants.

En tête : Descifrada de Juan de Vargas. — De Paris, a x de Octubre 1578.

Sacra Catolica Real Magestad,

A los 9 me vino a ver Mos de Lansac[1] el moço, el qual estuvo comigo mas de tres horas, dandome quenta de cierto discurso que ha embiado a V. M^d^ por via de Francisco de Ibarra[2] con un criado suyo, que havra dos meses poco mas o menos que bolvio de alla[3]; y como Francisco de Ibarra le scrivio quan sustanciales y a proposito havian parecido a V. Mag^d^, y, despues de haverlos visto, estava resuelto de concluir la tregua con el Turco por desocuparse de lo de Levante para atender con todas sus fuerças a lo que contenian por este mar de Poniente, y prometiome de bolverme a ver y mostrarme los discursos y carta de Francisco de Ibarra, aunque me hizo particularissima relacion[4] de lo que en sustancia contienen, que no referire, pues V. M^d^ los havra visto y terna.

. . . . . .

Nuestro Señor, etc.

De Paris, a x de Octubre 1578.

. . . . . .

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1546, n° 113. — Déchiffrement officiel.

1. Les documents espagnols ne mettent aucun signe d'abréviation à ce mot *Mos* qui était sans doute employé tel quel dans le langage. Lansac était arrivé à Paris à la fin de septembre 1578, sous prétexte de rejoindre aux Pays-Bas le duc d'Anjou; il s'était même mis en route pour Mons, puis il était revenu à Paris. Cf. *Arch. Nat. K 1549, n°s 55 et 61.*

2. En 1557, il servait en Italie sous les ordres du duc d'Albe contre le duc de Guise. En 1567, il fut envoyé en Italie, en qualité de munitionnaire général des armées de terre et de mer (*proveedor general de exercitos y armada del Reino de España*) pour régler les étapes et l'approvisionnement de l'armée du duc d'Albe qui se rendait d'Italie aux Pays-Bas, où il demeura pendant tout le temps du gouvernement du duc d'Albe. En 1578, 1579 et 1580, on le trouve en Espagne, membre du Conseil de la guerre. Il mourut en septembre 1580, pendant la campagne de Portugal.

3. D'après cette indication, le serviteur de Lansac revenu vers le 9 août avait dû être envoyé en Espagne bien avant cette date.

4. Malgré cette « relation détaillée » faite par Lansac à Vargas le 9 octobre 1578, on verra ce dernier dans sa lettre du 6 décembre 1578 (Doc. II, p. 4) présenter comme une chose nouvelle le projet de Lansac sur Larache.

5. Il y a un post-scriptum.

I

LETTRE DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II

(Extrait)

Lansac se montre inquiet d'une apparence de rapprochement entre les cours de France et d'Espagne. — Vargas a reconnu que Lansac méditait une entreprise sur Larache pour le compte de Philippe II. — Défiance que lui inspire Lansac.

Paris, 6 décembre 1578.

Au dos : Paris. — A Su Mᵈ. — Descifrada. — Juan de Vargas Mexia, 6 de Deziembre 1578. — Recebida a 18 del mismo.
En tête : Paris. — Descifrada. — Juan de Vargas Mexia, 6 de Deziembre 1578.

Sacra Catolica Real Magestad,

A los 29 del passado escrevi a V. Mᵈ ultimanente, avisando de lo que ocurria.

. . . . . .

Este Rey Christianisimo tenia assignada la audiencia al nuncio y a todos los Embaxadores que aqui residen para primero del presente, que fue un dia despues que yo la tuve ; y alargosela para los dos, y tampoco se la dio ; y a los tres por la mañana se fue a caça a un lugar cerca de aqui, donde estara algunos dias, y assi se los ha dexado a todos en blanco. Lo qual, con lo que escrivo en esta sustancia en manos de Çayas[1], no caresce de misterio, ni ha sido

1. *En manos de Çayas* c'est-à-dire que la lettre en question où Vargas rendait compte de l'audience qu'il avait eue de Henri III, lettre adressée à Philippe II,

hecho a caso, antes anticado que ha sido muy de estado y con consideracion, queriendo, en el termino que se hallan las cosas, poner en confusion y hazer estar sobre si a algunas gentes, con dar a entender que ay mas intrinsiqueza y intelligencia con V. M[d] de la que ellos saben y podrian pensar[1]; porque, en mi audiencia ultima, ultra de lo que va a manos de Çayas, huvo particularidades y caricias y risos extraordinarios, y mayor concurso de gente que he visto ninguna otra vez. Y en conformidad de lo que digo, he hallado despues aca a Mos de Lansac timido y en parte con algun poco de mudança, a mi juyzio, a causa de esta audiencia, que se hallo presente, y de la prision del capitan desta villa que escrivo a manos de Çayas: porque, embiandole a visitar dos dias ha, despues de aver respondido cortesmente al que llevava el recaudo, le dixo me dixesse que, quando embiasse alla, que fuesse algun lacayuelo o persona incognita y en quien no se hechasse de ver, por escusar sospechas; que se dezia que la prision del capitan Perier (que assi se llama el preso) era por saber que tratava mucho con el nuncio y comigo. Y realmente se le conoscio temor y encogimiento extraordinario....

. . . . . .

Yo yre attentadamente con el Lansac, aguardando a ver que dize y como procede, sobre tantas prendas como tiene dadas de palabra y por escrito[2], y si se assegura con el tiempo, hallando mas fidelidad y secreto del que deve pensar en lo que ha tratado, y perdiendo el temor que deve haver cobrado con estas prisiones. Hallaronle[3] leyendo una carta del capitan Cabreta, en que le dezia que agora era tiempo de hazer aquella empresa que sabia; y haviendola mostrado acaso, sin pensar en ello, como carta de alla[4], al que le llevo mi recaudo, devio caer en lo que havia hecho, y dixole:

devait être remise à celui-ci par l'intermédiaire de Çayas.

1. D'après Vargas Mexia, le roi Henri III, en lui accordant audience avant les autres ambassadeurs et en ajournant ceux-ci, a voulu donner à réfléchir aux factieux de France et leur faire croire qu'il y avait entre la cour de France et celle d'Espagne une intimité plus grande que celle qui existait réellement.

2. Il faut sous-entendre : *de nuestra parte*.

3. *Hallaronle...*, on le trouva..., c'est-à-dire, d'après ce qui est dit plus haut, que la personne envoyée par Vargas Mexia à Lansac trouva ce dernier.

4. *De alla*, c'est-à-dire d'Espagne.

« Esta es una empresa del Rio de Alarache[1], que yo quise emprender dos o tres años ha, para entregarle al Rey Catholico, o al de Portugal[2]. Y haviendo tenido noticia dello Su M[d] Catholica, me hizo dezir que lo dexasse, porque tocava al Rey de Portugal. Y assi se quedo. Y agora m'escrive seria buena sazon. »

Que si es assi, V. M[d] lo sabra. Yo dudado he si por ventura se le ha communicado algo de lo de Portugal[3] que tengo escrito, y le meten en la dança, y si acaso el Cabreta avisa de cosas tocantes a esto, porque son gente los semejantes que hazen a todas manos, y el escrive al Estroçi muy de ordinario, segun entiendo, el qual Estroci[4] es de los mayores piratas y quimeristas deste reyno, y mas caldo cervelo, como Florentin, y gran camarada de Lansac.

. . . . . .

Guarde Nuestro Señor, etc.

De Paris, a 6 de Deziembre 1578.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1545, n° 67. — Déchiffrement officiel.

1. *Rio de Alarache*. On sait que les ports de Larache, El-Mamora, Salé, situés respectivement à l'estuaire des fleuves Loukkos, Sebou et Bou Regrag, sont souvent appelés à cette époque Rio de Alarache, Rio del Mamora, Rio de Salé.

2. D'après Philippe II, cette entreprise sur Larache devait regarder le roi de Portugal auquel les bulles de partage du monde avaient dévolu la conquête du Maroc. Mais le Roi Prudent voulait surtout éconduire Lansac, car cette raison ne l'avait pas empêché de signer le 16 avril 1578 avec Moulay Abd el-Malek un accord dans lequel celui-ci promettait de céder Larache à l'Espagne. V. SS. Hist. Maroc, *1re Serie*, Espagne.

3. Il s'agit d'un projet d'intervention dans les affaires du Portugal, que, dans une lettre précédente, Vargas Mexia avait attribué à la cour de France.

4. Philippe Strozzi appartenait à cette illustre maison de Florence qui avait lutté contre les Médicis et dont une branche s'était établie en France au XVIe siècle. Philippe Strozzi, fils du maréchal de France Pierre Strozzi, naquit à Venise en 1541 ; il fut naturalisé français en 1558. Après s'être distingué dans les guerres de religion, il fut nommé en 1589 colonel général de l'infanterie française. Henri III ayant résolu d'offrir à d'Épernon la charge de colonel général, donna à Strozzi, en échange de sa démission, 50 000 écus et le titre de lieutenant général de l'armée navale (1581). En mai 1582, Strozzi prit le commandement de la flotte de soixante vaisseaux envoyée aux Açores par Catherine de Médicis pour soutenir les droits de D. Antonio, prieur de Crato, à la couronne de Portugal. Il fut tué en combattant à la bataille de San Miguel le 26 juillet 1582. Son corps fut porté à l'amiral espagnol, le marquis de Santa Cruz, qui ordonna de le jeter à la mer.

III

LETTRE DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II

(Extrait)

Cabrette soupçonné d'avoir des intelligences avec l'Espagne a dû se cacher. — Lansac averti par Villeroy que Henri III a reçu avis de ses relations avec Cabrette. — Lansac les a expliquées par l'intérêt qu'ils prennent tous deux aux choses de Barbarie. — Il expose à Vargas ce que Cabrette avait mission de lui dire de la part de la cour d'Espagne. — Il se déclare prêt à faire l'entreprise sur Larache. — Il enverra un homme de confiance, sur un navire à lui, s'enquérir de l'état de la place. — Cet homme ira faire son rapport à Philippe II. — Lansac attendra alors les ordres de ce roi. — Vargas a remercié Lansac et répondu qu'il aviserait Philippe II. — Lansac et Cabrette vont quitter Paris par précaution.

Paris, 16 décembre 1578.

Au dos : Paris. A Su M^{d}. — Descifrada. — Juan de Vargas. — A xvi de Diziembre 1578. — Recibida a ii de Enero 79.

En tête : Descifrada de Juan de Vargas. — De Paris, a 16 de Diziembre 1578.

Sacra Catolica Real Magestad,

A los xiii escrivi a V. M^{d} ultimamente, avisando de lo que occurria. A los xiii llego a mi posada el capitan Cabreta, y me dio una carta de V. M^{d} de 26 de octubre, despachada en casa del Secretario Çayas, sobre lo que toca a las tratas del grano que concedio este Rey Christianissimo. Vinomela a dar y a hablarme de noche, alterado y con miedo. Y haviendo entrado en algunas platicas para

entresacarle la causa, me dixo que venia de con Mos de Lansac, el qual le havia dicho que se viniese a mi casa, y no se dexase ver, porque Mos de St Goart[1] havia escripto como venia debaxo de aquella cubierta a tratar de quimeras en este Reyno, porque era gran hombre dellas, y tenia intrinsiqueza con consejeros de V. M^d^ en essa corte[2].

A mi me peso de verle aca en esta coyuntura, especialmente haviendome dicho lo qu'escrivo, porque Françeses son faciles, y podrian como a su vassallo[3] prenderle y hazerle dezir quanto sabe; y porque ha de hazer sospechar mucho mayores cosas y de mayor fundamento que las que puede haver por la qualidad de la sazon, estado y disposicion de las destas partes en general, y por haver venido publicamente a mi casa, aunque de noche, y en compañia de otros Françeses, y porque el es hablador, me parescio no quedase en ella, y assi le hize buscar una posada junto, adonde estuviese, encargandole no se dexase ver, hasta que viesemos como se ponian los negocios.

Y estando en esto, a los xv me vino a ver Mos de Lansac, medio secretamente, aunque de dia, y me dixo: « Ya havreis sabido como esta aqui el capitan Cabreta, el qual cierto es hombre de bien, de buena intencion y catholico, y que sirve con aficion, pero habla un poco. Y deve haver hablado, y pesame en extremo que aya venido en esta sazon, porque no ha quatro dias que, saliendo el secretario Villerroy de negociar con el Rey, y hallandome en la camara, se aparto comigo y me dixo:

« Mos de Lansac, yo os soy amigo y aficionado, y como tal os « advierto que el Rey ha tenido avisos de España que el capitan « Cabreta tiene grandes y estrechas platicas e inteligencias en este « Reyno, y en particular con vos y con Stroci, y diz que viene a ellas « debaxo de cubierta de cierta saca de trigo deste Reyno, que el « Rey ha concedido a instancia del Rey Catholico[4], y, si le tuvie- « semos aqui a el, como tenemos sus nuevas, quiza se le haria dezir

1. Jean de Vivonne, sieur de Saint Gouard. Sur ce personnage V. *1re Série*, France, t. I, p. 320, note 1.

2. *En essa corte*, dans la cour d'Espagne.

3. Cabrette, bien que mêlé aux intrigues secrètes de Philippe II, était Français.

4. Sur la nécessité pour l'Espagne d'importer du blé acheté en France, V. *infra*, Lettre de Arnoult de Lisle à Henri IV du 16 avril 1608.

« la verdad. Y el Rey se fia tanto de vos y de Stroci, y os tiene « por tan buenos cavalleros, que se ha burlado dello. Pero yo os he « querido advertir para que lo tengais entendido, y que la saca de « los trigos se cumplira, ya que esta concedida, pero el Cabreta « no entendera en el negocio. Y esto, con tener aviso de Carlo « Virago[1] que han sacado ultimamente xx cañones de Milan, y « que los llevavan la via de Aste[2], ha dado y da a pensar que el « Rey Catholico tenga animo de inovar algo. »

« Yo le respondi que se lo agradecia, y que las platicas que Estroci y yo havemos tenido son que, como el es marinero y nosotros tambien, y tiene noticias de cosas de Berveria y en particular del Rio de Alarache, haviamos discurrido otras vezes sobre estas materias, y este havia sido el principio del conoscimiento y quanto con el haviamos passado. Y, como sabeis, Villerroy es terribileto y el que govierna agora, y, si supiese que esta aqui, dubdo que le haria un mal juego, y seria de mucho inconveniente y consequencia. Y asi, yo le he hecho estar escondido tres dias o quatro que hallego[3], y al ultimo le dixe que os viese, porque yo, aunque me havia pedido lo contrario (que alla devcis de tener vuestras parcialidades en los consejos, y querria escusar de veros), no dexaria de daros parte de lo que comigo havia venido a tratar, por haveros me dado por amigo y comunicadoos cosas de importancia. Y assi os le embie aca con un criado mio confidente.

« Y lo que me ha dicho, es trae una carta de Francisco de Ibarra en su creencia, que dexo para que se la embiasen desde Irun, porque no se la hallasen a cuestas, en virtud de la qual tiene comission de dezirme de su parte que Su M[d] Catholica estava satisfecho de mi voluntad a su servicio y de lo que le he dado por scripto tocante a el, y que holgaria de tener mi parescer acerca de qual empresa seria al presente mas a proposito poner en execucion, la de Inglaterra o la de Alarache, teniendo atencion al estado de las cosas y a la sazon, y a que Flandes es el jubon y España la camisa[4], y los

1. Charles de Birague (Birago), cousin de René de Birague, chancelier de France et cardinal : il était lieutenant-gouverneur du marquisat de Saluces qui appartenait à la France.

2. *Aste*, Asti, ville de Montferrat.

3. *Hallego* pour : *ha llegado*.

4. « Les Flandres sont le pourpoint et l'Espagne, la chemise » c'est-à-dire que l'Espagne est plus importante que les Flandres

proces y contras de lo mio y de lo otro, sentida menudamente su relacion, y para esto me fuese a ver con el en Irun o St Sebastian.

« Y yo entiendo que se inclina por alla mas a lo de Alarache, y, atento esto, conviene que hagamos luego yr de aqui este hombre, y que me espere en algun lugar que yo le dire, adonde le halle dentro de tres o quatro dias que me partire, porque no sea oydo ni visto, y escusar los inconvenientes que se podrian recrecer. Y para deziros libremente, mi voluntad esta promptissima al servicio de Su M[d] Catholica, como otras vezes he offrecido, y, queriendo que me encargue desta empresa, lo hare; y espero de salir con ella facilissimamente, porque para mi que tengo noticia de la tierra, y soy Frances[1], yendo debaxo de cubierta de tratar y llevar mercancias, es cosa muy agible.

« Y assi, pienso hazer luego una diligencia y prevencion por ganar tiempo, attento que si se ha de poner algo en obra, ha de ser de aqui a todo Março: y es escrivir a un capitan de un navio mio, que esta cargado en el Rio de Bordeaulx de mercaderias para Berveria, que se entretenga diez o 12 dias, en los quales yo estare alla; y embiare tambien en el en abito de mercader otro capitan y vizalmirante[2] que ha sido de mi armada, hombre muy platico y de gran confiança; y a entrambos les encargare que noten y miren particularissimamente el termino y estado en que se halla lo de por ally, y la traça y forma que convernia tener para apoderarse con facilidad de aquella fuerça; y que, hecho esto, el vizalmirante disimuladamente con la primera comodidad, que las ay cada dia y es cerca, se passe en España y de quenta de todo a Su M[d] Catholica, para que, oyda su relacion, me embie a ordenar con el lo que fuere de su real voluntad. Y si mandare que vaya a verme con Francisco de Ibarra a Irun o a S[t] Sebastian, lo hare, que es quanto me paresce que por el presente se puede. »

Yo le di las gracias, y dixe que avisaria a V. M[d] dello. Y por ten-

1. Sa qualité de Français lui permettrait de n'éveiller aucun soupçon; il n'en eût pas été de même d'un Espagnol dont la présence aurait excité les défiances, car on connaissait depuis longtemps au Maroc les visées de Philippe II sur les ports de Barbarie et en particulier sur Larache.

2. Ce personnage s'appelait Descroix; il était en 1577 lieutenant dudit Lansac dans la vice-amirauté de Guyenne. Il alla en effet à Larache et, au retour, passa par Madrid. V. *infra*, Doc. XIII, p. 57.

talle y empeñalle mas, añadi que ya havia scripto todo lo que comigo havia tratado cerca del yr a esa corte[1], y embiado el contraseño[2] que acordamos, y que V. M[d] tenia mucha satisfacion de su voluntad, aunque no me havia venido la respuesta que esperava acerca del particular de la yda alla, que, en teniendola, le avisaria. Y que me dexase orden para poderlo hazer sin que anduviesen papeles de por medio. Y quedamos de acuerdo que, botas y espuelas calçadas para partirse, me tornaria a ver, y lo resolveriamos todo.

Hallele no mudado, sino que tiene las mismas intençiones, pero que dessea hallarse en la campaña y fuera de Paris para hablar mas libremente, como creo lo hara a la partida, que, a quanto entendi, sera sin despedirse deste Rey Christianissimo, tomando por occassion que se havra ydo, como ha de yr dentro de dos o tres dias, a caça, y que tuvo[3] nueva de estar muy malo un hijo suyo. Y cierto el deve haver temido y va malcontento.

Haviendo passado todo esto, embiamos a llamar al capitan Cabreta, y el le dixo, y yo confirme, que seria bien se fuese luego a la hora, y que le esperase a un lugar que se dio por memoria[4] acerca de Orleans, sin dexarse conoscer ni dezir su nombre, llamandose de otro que acordaron. Y el Capreta[5] concedio, muy muerto de miedo, aunque dixo que queria yr a despedirse de Stroci, que sabia quanto le devia. Y el Lansac, que diz que son uña y carne[6], replico que en ninguna manera le fuese a ver, porque ya entre ellos lo havian resuelto, y convenia assi, y que el, demas desto, haria la escusa.

Con lo qual se despidio de mi Mos de Lansac[7]. Y quedamos

1. *A esa corte*, c'est-à-dire : à la cour de Philippe II, où Lansac se proposait de se rendre ; il avait entretenu précédemment Vargas Mexia de ce projet.

2. Il s'agit d'un signe que Lansac avait remis à Vargas Mexia. Lors de son voyage en Espagne, Lansac devait, pour se faire reconnaître, exhiber un signe semblable.

3. *Y que tuvo nueva* : et qu'il [Lansac] a reçu avis.

4. *Por memoria*, c'est-à-dire : verbalement.

5. *El Capreta* : le capitaine Cabrette.

6. *Que son uña y carne* : qui sont unis comme l'ongle et la chair.

7. Lansac partit de Paris dans la nuit du 26 décembre 1578 (*Arch. Nat., K 1547, n° 177*. Dépêche de Vargas Mexia à Philippe II du 29 déc. 1578). Avant de se mettre en route, il était venu rendre visite à Vargas Mexia, « bottes et éperons chaussés », comme il était convenu.

el capitan Cabreta y yo, que, visto que sabia ya toda su negociacion, me dio menndamente parte della.

. . . . . .

Nuestro Señor, etc.

De Paris, 16 de Diziembre 1578.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1545, nº 74. — Déchiffrement officiel.

IV

LETTRE DE CATHERINE DE MÉDICIS A HENRI III

(Extrait)

Elle demande au Roi d'intervenir auprès de Moulay Ahmed pour la délivrance de D. Antonio de Castro qui est prisonnier au Maroc.

Port-Sainte-Marie, 10 janvier 1579.

En marge : Envoyé au Roy par Monsieur de Longlée[1].

Monsieur mon filz, depuis que le sieur de Maintenon est party d'iey, ceste après-disnée, Longlée, present porteur, y est arrivé, avec une depesche que le sieur de St Gouard me faict par luy de la substance de celle que vous porte ledict Longlée, lequel, oultre cela, m'a fort particulierement discouru et laissé par ung memoire toutes les particullaritez et occurances que vous entendrez et verrez par ladicte depesche qu'il vous porte.

. . . . . .

Cependant, je vous diray que, me souvenant des bons offices que le

1. Pierre de Ségusson, sieur de Longlée-Renault en Asnières, près de Sablé, plus connu sous le nom de Longlée, était fils de Hilarion de Ségusson et de Françoise de Salles de L'Escoublère. Il naquit vers 1540. Il avait fait, vers 1566, plusieurs voyages pour le service du roi Charles IX. En 1578, Longlée fut envoyé en Espagne porteur de « lettres de Sa Majesté concernant ses affaires et services à son ambassadeur [Vivonne] estant audict païs » ; il devint peu de temps après secrétaire de M. de Vivonne qu'il remplaça en janvier 1583, faisant les fonctions d'ambassadeur, mais ne portant que le titre d'agent. Longlée rentra en France en 1590 et dut mourir vers 1592. Cf. *Archives du château de Badevilain* (Vienne) ; *Bibl. nat., Fonds français, Pièces originales, Dossier Ségusson*, et mss. 16107, 16108, 16109, 16110 ; *Arch. nat.*, K 1447, 1578 ; *Arch. des Aff. Étr., Mém. et Doc.*, t. 237, *ff. 111 et ss.* —

sieur Dom Anthonio [de Castro][1], à present prisonnier en Affrieque, m'a par cy devant faictz, et qu'il n'a pas tenu à luy, tant il vous est et à moy affectionné, qu'il n'ayt encores faict davantage en ce que vous savez, quand il n'y auroit que ceste bonne volunté qu'il m'a demonstrée, cela me donne occasion de vous supplier, comme je faictz, de vouloir faire faire une bonne depesche au roy de Feez pour sa delivrance et escripre aussi, s'il vous plaist, à.....[2] qui est

Henri III se trouvait alors dans le nord de la France, et Longlée, arrivant d'Espagne, s'était rendu, en passant, auprès de la Reine-mère.

1. Le nom restitué entre crochets est en blanc dans le texte. — D. Antonio de Castro, comte de Monsanto, seigneur de Cascaes, etc., appartenait à l'ancienne maison de Castro dont était issue Ignès de Castro chantée par Camoens dans les Lusiades. La vie de ce gentilhomme fut assez agitée. En 1572, il fut accusé d'avoir voulu faire entrer dans le Tage les protestants de France auxquels on devait livrer le jeune roi D. Sébastien. Arrêté le 5 août avec toute sa famille, il se justifia si bien que D. Sébastien lui adressa une lettre d'excuses. Cette affaire se rattache à l'alarme que conçut à cette époque le roi de Portugal d'une flotte que Charles IX armait dans les ports de l'Océan et dont on ignorait la destination. V. *1re Série*, France, t. I, p. 329. Mais si Antonio de Castro fut ainsi arrêté sans motif en 1572, c'est qu'il était depuis plusieurs années suspect à la cour de Portugal pour ses relations avec la France. En effet, en août 1569, le baron de La Garde, capitaine général des galères, se rendant du Levant dans l'Atlantique pour prendre part au siège de La Rochelle, relâcha à Cascaes où il se rencontra avec Antonio de Castro; La Garde repartit, emportant une lettre de D. Sébastien pour Charles IX (V. cette lettre, datée de Evora, 30 déc. 1569, *Bibl. de l'Institut*, Collection Godefroy, vol. 257, ff. 41-42). La lettre de D. Sébastien fut remise à la cour de France par le capitaine Antoine Padouan (*Ibidem*, f. 50), lequel fut renvoyé en Portugal par Charles IX et chargé d'une mission auprès de D. Antonio de Castro (*Ibidem*, f. 39). Cette mission, ainsi qu'il résulte du présent document, n'eut point de succès, malgré les démarches de D. Antonio; elle se rapportait sans aucun doute au projet de mariage de Marguerite de Valois avec D. Sébastien qui fut précisément de 1569 à 1570 l'objet de négociations infructueuses. Les historiens portugais semblent avoir ignoré la nature des relations de D. Antonio de Castro avec la France. « On sut aussi, écrit Bayão, que l'affaire traitée en France par D. Antonio était très différente de ce que l'on avait supposé. » D. Antonio de Castro fut fait prisonnier à la bataille de El-Ksar el-Kebir. A la mort du roi Henri, il se rallia à la dynastie espagnole. Soupçonné néanmoins d'avoir voulu livrer la forteresse de Cascaes au prétendant D. Antonio, prieur de Crato, il fut conduit à Madrid et parvint à établir son innocence. Il mourut en Portugal en 1602. Sur ce personnage Cf. Fr. Manuel dos Santos, *Hist. Seb.*, pp. 277-278; José Pereira Bayão, *Port. Cuid.*, pp. 260-262; D. Antonio Caetano de Sousa, *Hist. Gen.*, pp. 948-950; Mendoça, f. 118; etc.

2. Le nom a été laissé en blanc par le copiste (V. p. 15, note 3). Il s'agit évidemment ici de Guillaume Bérard (V. Doc. VIII et IX, pp. 22-26). Toutefois celui-ci ne devait pas avoir à intervenir en faveur de D. Antonio de Castro : le consul Guillaume Bérard (ce que la Reine-mère ignorait) était en route pour la France, porteur d'une

allé en ce païs-là consul de vos subjectz, affin qu'il s'employe et poursuive ladicte dellivrance dudict..... [1], lequel aideroit et serviroit grandement, s'il pouvoit retourner en Portugal sur ces occasions icy.....

Et me remectant du surplus audict Longlée, je ne vous feray ceste-cy plus longue que pour vous prier encores une fois de le vouloir faire depescher promptement, afin qu'il me vienne incontinent trouver pour aller audict voiaige.

Priant Dieu, Monsieur mon filz, vous avoir en sa saincte et digne garde.

Escript au Port Saincte-Marie [2], le xe jour de janvier 1579.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 3300 [3], *f. 130 v°. — Copie contemporaine de l'original* [4].

lettre de Moulay Ahmed. Il reçut de nouvelles instructions de Henri III en date du 16 juillet 1579 (V. Doc. VIII, pp. 22-25), mais il n'arriva au Maroc qu'après la mise en liberté de D. Antonio de Castro. On verra que Vivonne, recevant la lettre de Henri III au Chérif, l'adressa, en l'absence de Guillaume Bérard, à un certain Guy d'Amians (V. p. 75, note 4).

1. Le nom a été laissé en blanc par le copiste. Il faut rétablir : D. Antonio de Castro.

2. Bourg sur la rive droite de la Garonne en aval d'Agen.

3. Ce manuscrit est un registre contenant la copie des lettres écrites par Catherine de Médicis au cours de divers voyages qu'elle fit en France ; cette copie a dû être faite sur les minutes originales rédigées par le secrétaire d'État Claude Pinart, et probablement pour ce dernier. Comme ce secrétaire avait une écriture très difficile à lire, le copiste a laissé plusieurs noms en blanc.

4. Ce document a été imprimé dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VI, pp. 214-216. L'éditeur a cru devoir faire certaines restitutions.

V

LETTRE DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II

(Extrait)

Arrivée de Lansac à Paris. — Il n'a pas encore été avisé du retour du navire et des hommes qu'il a envoyés à Larache.

Paris, 16 juin 1579.

Au dos : Paris. — A Su Magestad. — Descifrada. — Juan de Vargas Mexia, 16 de Junio 1579. — Recebida a 26 del.

En tête : Paris. — Juan de Vargas Mexia, 16 de Junio 1579. — Descifrada.

Sacra Catolica Real Magestad,

A los 9 escrivi a V. Mag[d] ultimamente con correo expresso...

. . . . . .

A los 15 en la noche me vino a ver Mos de Lansac, que ha llegado aqui desconocido, y se buelve a yr luego. Discurriome largo sobre lo de Larache, y como espera por momentos los hombres y el navio que ha embiado alla. Y diome unas cartas para el capitan Cabreta.

. . . . . .

Guarde Nuestro Señor, etc.

De Paris, a 16 de Junio 1579.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1554, n° 104. — Déchiffrement officiel.

VI

LETTRE DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II

(Extrait)

Lansac lui a fait part des lettres que lui écrivent Cabrette et les hommes envoyés par lui à Larache. — Ils disent que la place ne pourrait être surprise, à cause de récentes fortifications; mais son gouverneur, un renégat, la livrerait pour de l'argent et moyennant son pardon. — L'entreprise nécessitera un plus grand nombre de vaisseaux et 2 000 hommes d'élite. — Vargas expose à Philippe II les défiances que lui inspirent Lansac et Cabrette.

Paris, 8 juillet 1579.

Au dos: Paris. A Su Magestad. — Descifrada. — Juan de Vargas Mexia, a viii° de Julio 1579. — Recibida a xvii del mismo.

En tête: Descifrada de Juan de Vargas. — De Paris, a viii° de Julio 1579.

Sacra Catolica Real Magestad.

A los cinco en la tarde, me vino a ver Mos de Lansac[1], y me mostro ciertas cartas que le scrivian de ay[2] el capitan Cabreta[3] y unos hombres suyos[4], que son los que dize haver embiado a Alarache y ordenadoles que bolviesen por esa corte para dar quenta del viage y de lo que alla huviesen hallado, en que le scrivian que aquel

1. V. ci-dessus Doc. V, p. 16.
2. *De ay*, c'est-à-dire : d'Espagne.
3. V. ci-dessus p. 1, note 4.
4. Ces deux hommes se nommaient Des-De Castrits.

croix (voir plus haut, p. 10, note 2) et Desportes (Dépêche de M. de Saint Gouard à Villeroy, du 3 avril 1580, *Bib. Nat. fonds français 16 107, f. 196*).

negocio no podria effectuarse por la forma que se havia tratado y pensavan. Pero que se haria por otra mejor y con facilidad, aunque mas costosa.

Y no obstante que en las cartas que me mostro no havia cifra, dixo que le scrivian a parte en cifra que no se podria suprehender[1] aquella fuerça, porque estava diferente de lo que solia, haviendo hecho de nuevo una ciudadela con quatro o cinco baluartes de muy buena fortificacion a la moderna; pero que era castellano y governador della un renegado natural de Braya[2], lugar de Mos de Lansac, el qual[3] los havia conoscido, y, de platica en platica, les havia venido a dezir que les entregaria la fuerça, porque desseava venirse por aca con algunos dineros que tenia, perdonandole, y con los que le diesen por ella; y que mandava en otras dos o tres fuerças circumvezinas de aquel contorno, de las quales era cabeça otro renegado de Diepe[4], que tambien las haria entregar; y que sera necessario major numero de navios y 2 ♂ soldados escogidos en ellos, como de todo se havra dado quenta a V. M[d] por via de Francisco de Ibarra y del capitan Cabreta, con quien se trata y que scriven sobre ello.

Y aunque se que alla[5] se entendera mucho mejor lo que conviniere, por satisfazer a mi obligacion y a mi mismo, me atrevere a tornar a acordar a V. M[d], como por otras tengo scripto, que Lansac es Frances y platicado; no degenera en cosa de la natura ordinaria de todos y de la misma variedad, inquietud y enredos, fuera del ser mas platicado y visto que algunos, y hazer del sabio y del inventivo, y querer emprender grandes cosas para adquirir dineros y opinion, que es en lo que aqui adoran y estimado en qualquier parte en la sazon y tiempo que corre. Y estando las cosas de Portugal como estan, no sabria con qual seguridad se le pudiese fiar semejante negocio y poner tantas armas y dineros en su mano.

Y quanto al capitan Cabreta, yo no se cosa mala del mas de que es Frances tambien, y que trata ay[6] muy familiarmente con Mos de

1. *Suprehender*, pour *sorprehender*.
2. *Braya* : Blaye, dont Lansac était gouverneur.
3. *El qual*, c'est-à-dire : le renégat de Blaye.
4. *Diepe* : la ville de Dieppe.
5. *Alla* : en Espagne.
6. *Ay* : en Espagne.

St Goart, y que se escrive aca[1] con muchos, y que no tiene otra hazienda ni officio sino estas quimeras; y que, no obstante lo que Lansac dixo, si aqui le quisieran prender la ultima vez que vino, lo pudieran hazer y era impossible escaparseles; y assi, se podria dubdar de que haga a dos manos[2] y que la mejor occasion aya de governarle y descubrir qual era la derecha.

. . . . . .

Nuestro Señor, etc.

De Paris, a VIII[o] de Julio 1579.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1557, n° 38. — Déchiffrement officiel.

1. *Aca*: en France.
2. *Se podria dubdar de que haga a dos manos*, c'est-à-dire : s'il ne mange pas à deux râteliers.

VII

LETTRE DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II

(Extrait)

Lansac montre un grand désir de servir Philippe II et paraît sincère. — Il fait dire à ce roi de se défier de Vivonne. — Il a envoyé à ses hommes qui étaient revenus de Larache et se trouvaient à Madrid l'ordre de rentrer en France par des voies détournées.

Paris, 16 juillet 1579.

Au dos : Paris. A Su Magestad. — Descifrada. — Juan de Vargas Mexia, 16 de Julio 1579. — Recebida a 25 del mismo.

En tête : Paris. Juan de Vargas Mexia. 16 de Julio 1579. — Recebida a 25. — Descifrada.

Sacra Catolica Real Magestad,

A los XV en la noche, me vino a ver Mos de Lansac, el qual se entretuvo comigo hasta mas de la XII della en diversas platicas y discursos. Muestra gran afficion de servir a V. M[d] y proceder en ello con recato, que en alguna manera mueve mas a creerlo ; y pienso que lo haria, pero yo holgaria que fuesse en parte y con manejo que, quando faltasse, no pudiesse hazer mucho daño, que con esto se yria en aventura de poder sacar servicio del.

Tornome a decir que avisasse a V. M[d] que se guarden de Mos de Sant Goart, que se precia y alaba aca de tener ay intrinsecas y grandes intelligencias, y que, por medio de lo que le dizen y de cartas que dize le muestran y han dado, ha hecho y va haziendo malos ollicios con este Rey Christianissimo ; y que el[1] ha avisado

1. *El*, c'est-à-dire : Lansac.

a sus hombres que havian buelto de Alarache y estavan en essa corte[1] que no vengan por el camino de la posta, porque tiene por cierto que ay orden para prendellos; y esperalos con gran cuydado y desseo.

. . . . . .

Guarde Nuestro Señor, etc.
De Paris, a 16 de Julio 1579.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1557, n° 54. — Déchiffrement officiel.

1. *En essa corte*, c'est-à-dire : à la cour d'Espagne.

VIII

INSTRUCTIONS POUR GUILLAUME BÉRARD[1]

Bérard félicitera Moulay Ahmed de son avènement. — Il rappellera les relations d'amitié qui existaient entre Moulay Abd el-Malek et la France. — Il cherchera à obtenir : le libre accès des ports marocains aux navires français, la délivrance des captifs, l'extraction de 40 000 quintaux de rosette et de 25 000 quintaux de salpêtre. — Il négociera un emprunt de 150 000 écus à prêter par le roi du Maroc au roi de France.

S. l. 16 juillet 1579.

Instruction au sieur Berard, s'en allant vers le roy de Fez et de Majorques[2], du xvi[e] juillet mv[c] lxxix.

Le Roy ayant receu la lettre que le roy de Fez et de Majorques à present regnant[3] luy a escrite par le S[r] Guillaume Berard[4], et d'icelluy entendu à bouche la charge qu'il luy avoit donnée envers Sa Ma[té] tendant à la confirmation et entretenement de l'amityé qui estoit entre elle et le feu roy desdicts roy[mes], Sad[te] Ma[té], desirant faire congnoistre audict s[r] Roy combien luy a esté agreable ceste demonstration de sa bonne volonté, a bien voullu, outre la lettre qu'elle luy escrit par lediet s[r], le renvoyant devers luy, qu'il luy de-

1. Sur ce personnage V. *1re Série*, France, t. I, p. 367, note 1.

2. Lapsus du secrétaire ; il faut lire : *Maroc*.

3. Moulay Ahmed *el-Mansour*, élevé au pouvoir le soir de la bataille de El-Ksar el-Kebir (4 août 1578), après la mort de son frère Moulay Abd el-Malek qui avait succombé aux atteintes d'un mal mystérieux pendant la victoire de ses troupes. V. *1re Série*, France, t. I, pp. 497, 566, 617, 618, 646.

4. Il résulte de ce passage que Guillaume Bérard avait quitté le Maroc après la mort de Moulay Abd el-Malek et le couronnement de Moulay Ahmed, soit postérieurement au 4 août 1578 ; cette indication est d'ailleurs corroborée par d'autres passages du présent document. Quant à la missive adressée par Moulay Ahmed *el-Mansour à present regnant* à Henri III, elle n'a pu être retrouvée.

clare encores plus avant de par elle la bonne correspondance, dont elle sera tousjours preste de rendre leur dite amityé ferme et perdurable.

Et pour cest effect, ledict Berard, après qu'il luy aura presenté la lettre de Sa Ma^te^, luy dira : Que comme elle a eu regret et deplaisir de la mort dudict feu roy, tant pour les singulieres vertus dont elle le recongnoissoit doué, par la bonne information qui luy en avoit esté donnée, que pour le ressentiment qu'apporte la perte et privation d'un bon amy, comme elle s'asseuroit qu'il luy estoit, aussy elle s'est resjouye et a esté très-ayse que lesdicts royaumes soient tombez entre les mains d'un prince qui, oultre le droict de legitime succession, est recongneu y apporter la vertu et generosité digne de la grandeur d'icelle ; et a eu à grand plaisir d'entendre par ledict Berard[1] son couronnement et paisible reception esdicts royaumes, de quoy elle a bien voullu le congratuler, luy en desirant longue et heureuse jouissance.

Pareillement, Sa M^te^ a esté très-ayse que ledict s^r^ Roy, avec l'heritage d'iceux royaumes, ayt aussy herité l'affection du feu roy, son frere, envers elle, comme tesmoigne l'offre d'amityé qu'il luy faict, laquelle ayant prins commancement entre les roys derniers, leurs freres[2], et despuis continué avec Sa M^te^, en intention reciproque de la corroborer par tous honnestes offres, elle en aura d'autant plus cher l'entretenement, qu'elle a recongneu, par la recommandation que ledict feu roy dernier en a faicte avant sa mort audit s^r^ Roy à present regnant, ainsy qu'elle a entendu, qu'elle estoit en luy parfaictement fondée et enracinée, et espere, estant tombée en ung sien frere, qu'elle y trouvera mesme fermeté : soubz la confiance de quoy elle a très-agreablement receu et accepté ledit offre, asseurant ledit sieur Roy qu'il la trouvera tousjours disposée à observer et accomplir de sa part tout ce qui convient entre princes bons amys, pour la perfection d'une entiere et sincere amityé.

1. V. ci-dessus p. 22, note 4.

2. Charles IX, frère de Henri III, et Moulay Abd el-Malek, frère de Moulay Ahmed. Ces relations avaient commencé en 1574, à l'époque où Moulay Abd el-Malek se trouvait à Alger, préparant son entreprise contre le Maroc. Il écrivit, le 25 mai 1574, à Charles IX, pour lui demander son appui, mais, par suite de la mort de ce dernier, la lettre chérifienne ne put parvenir qu'aux mains de Henri III. V. cette lettre *1re Série*, France, Supplément.

Sur ce, ledict Berard luy rememorera la promesse que ledit feu roy avoit faicte à Sa Ma^té^, entre autres choses par la depesche qu'icelluy Berard luy avoit apportée de sa part[1], de permettre l'accez en tous ses portz aux subjectz de ce royaume, tant pour le trafficq et commerce qu'ilz pourroient faire esdicts pays, que pour y avoir seureté contre leurs ennemis, et de faire mettre en plaine liberté tous les François et autres de sesdicts subjectz qui se trouveroient esclaves esdicts royaumes, avec deffences à tous ses coursaires de n'entreprendre de là en avant à l'encontre desdicts subjectz de Sa Ma^té^ en leurs personnes ny en leurs biens et marchandises.

En quoy s'asseurant Sa Ma^té^ que ledit s^r^ Roy aura la mesme bonne volonté, ledict Berard le priera de la part d'icelle, qu'il veuille effectuer ladicte promesse, premierement pour la delivrance de sesdicts subjectz, dont il luy fera toute instance comme de chose qu'elle a en singuliere affection pour la protection qu'elle doibt à sesdicts subjectz, et tiendra main ledict s^r^ de tout son pouvoir à ce qu'ilz soient mis en liberté le plus tost qu'il sera possible, asseurant ledit s^r^ Roy qu'il ne sçauroit donner tesmoignage de sa bienveuillance à Sa M^té^ qu'elle reçoive de meilleure part, ny à plus grand plaisir qu'en ceste occasion.

Apres, il essayera de retirer de luy toutte la plus grande assurance qu'il poura du libre accez des sujets de Sa Ma^té^ es ports de ses royaumes pour le trafique des marchandises, et pour leur seureté quant, pour quelque danger d'ennemis, ils auroient occasion et volonté de s'y retirer, prenant sur ce telles provisions et expeditions qu'il verra estre à propos.

Luy parlera aussy de la traicte que ledit feu Roy avoit accordé à Sa Ma^té^ par la negotiation dudict Berard de quarante mil quintaux de rosette[2] à 12 ll. le cent, à la charge de les faire tirer de terre et purifier aux depens de Sa Ma^té^, plus de xxv^m^ quintaux de salpetre[3] à la

1. Il s'agit d'une dépêche que Moulay Abd el-Malek avait confiée à Guillaume Bérard pour être remise à Henri III, antérieurement à la désignation du susdit Bérard pour le consulat de France au Maroc, c'est-à-dire avant le 10 juin 1577. V. *1re Série*, France, t. I, Doc. XCVI, p. 367.

2. Cuivre de première fonte, sortant de la première fournaise. — C'est ce cuivre qu'on désigne au Maroc sous le nom de *Tangoult*.

3. Il y avait au Maroc des nitrières naturelles d'où l'on extrayait le salpêtre. V. *infra*, Doc. XXXIII, p. 107.

charge aussy de les faire tirer et affiner, dont le tout eut pu monter environ xvj ou xvij f. pour cent;

Et oultre, de faire prest à Sa Ma^te^ de cent cinquante mil escus contant, le tout payable par elle dans 10 ans, et que ledit Berard luy dira avoir fait entendre à Sa Ma^te^ pour d'autant plus luy faire connoitre combien ledit feu roy se montroit affectionné envers elle, et là dessus, taschera d'induire ledit s^r^ Roy de present à luy faire meme plaisir[1]. A quoy, s'il montre quelque bonne inclination, il luy en fera requeste de la part de Sa Ma^te^, laquelle, outre le payement qu'elle luy en fera dans le terme susdict ou autre qui sera convenu, mettra peyne de reconnoitre cette obligation et s'en revencher quand l'occasion s'en presentera.

Ordonnant audict Berard, apres s'estre acquité de cette charge, d'advertir au plustot Sadite Ma^té^ de la reponce qu'il en aura rapportée, afin d'adviser ce qui sera à faire de sa part, au cas qu'elle puisse tirer ce secours dudit s^r^ Roy, pour en advancer l'effet et estraindre fermement l'amitié d'entre eux, selon que luy de son costé s'y montrera bien disposé[2].

Archives des Affaires Étrangères. — Maroc. Carton consulaire, 1577-1693. — Copie du XVIIe *siècle.*

Bibliothèque de l'Institut. — Collection Godefroy. Vol. 516, ff. 161-163. — Copie du XVIIe *siècle.*

1. Guillaume Bérard avait-il reçu mission de proposer à Henri III un prêt d'argent de la part de Moulay Abd el-Malek? La chose paraît douteuse et il faut plutôt voir dans cette allusion aux intentions bienveillantes du précédent Chérif une manière discrète de sauver les apparences et d'introduire plus naturellement la demande d'emprunt. Les souverains du Maroc, même avant d'avoir conquis le Soudan, avaient en Europe la réputation de posséder de grandes richesses. En 1610 les États-Généraux des Provinces-Unies s'adresseront à Moulay Zidân pour un emprunt de un million. V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 528, p. 532, note 3; p. 565 et p. 567, note 3.

2. La copie de la Bibliothèque de l'Institut (Cf. la référence) porte à la fin la mention suivante : *Faict à Paris le 7e juillet 1579.*

IX

MANDEMENT DE HENRI III EN FAVEUR DE GUILLAUME BÉRARD

Le sieur Bérard nommé consul au Maroc jouira des mêmes avantages que les consuls français dans le Levant. — Les commerçants français qui refuseraient d'acquitter au Maroc les droits attachés à son office, y seront contraints par autorité de justice, à leur retour en France.

Paris, 19 juillet 1579.

En tête, alia manu : Arrest pour le payement des droits du aux consuls en faveur de G. Berard.

Propria manu : Consolat de Marrot et Fez.

Henry, par la grace de Dieu, roy de France et de Polloigne.

A tous noz baillifz, seneschaulx, leurs lieutenans, juges, consulz et aultres, noz juges ordinaires, et au premier d'eulx sur ce requis, sallut.

Nostre cher et bien amé Guillheaume Berard, consul de la nation françoise ez royaulmes de Fez et de Marrocques, pays, terres et seigneuries que en deppendent, nous a faict remonstrer que, tant à la requeste de nostre très-cher bien amé et parfaict amy le roy desdictz royaulmes et de noz subjectz y trafliquans, nous l'aurions, par noz lettres pattentes données à Chenonceau, le dixiesme juin mil cinq cens soixante-dix-sept, pourveu dudict offlice de consul pour avoir l'œil et intendance sur tous affaires quy peuvent conserner nostre service et le bien de nosdicts subjectz, mesmes y tenir un bon ordre et pollice au faict du commerce, et tel que les lieux et pays le requierent, veiller diligement à ce que iceulx nos sub-

jeetz ne soient indeuement vexés en leurs personnes et biens en l'exercice de leurs commerces, tant par ceulx du pays que aultres estrangers y habitans, et poursuivre qu'en leurs affaires et negosses la justice leur soit rendue en toute equité et sincerité, et aussy jouir dudict office aux honneurs, authorittés, prerogatives, preminances, franchises, libertés, droictz, proffictz, revenus et esmolumentz que y appartient, tout ainsy et en la mesme forme et maniere que les consulz establis par nous ez parties d'Alexandrie et Tripoly de Surie, Tripoly de Barbarie, Gelby[1], Thunis, Bonne et Argers, auquel estat il a esté bien et deubement receu et institué.

Et despuis c'est tellement acquicté du debvoir de sa charge et procuré le bien et advantage de nosdictz subjectz estans esdictes contrées, et singulierement à l'endroict de ceulx quy sont captifz entre les mains des Maures, que par son moyen plusieurs auroient esté relachés et sont journellement mis en liberté, tant pour le credit qu'il a avec le roy desdictz pays que par le moyen de ce qu'il en a rachepté plusieurs de ses propres deniers pour les ramener en France et les remettre en liberté, et a empeché que l'on ne print prisonniers captifz plusieurs aultres de nosdictz subjectz, leurs vaisseaux et mariniers, et que leurs merchandises ne feussent confisquées pour avoir voulleu sauver quelques captifz espaignolz, et, quelques uns ayans pour ce faict esté emprisonnés, les a faict delivrer, sans auleuns fraictz et despans.

Et combien que pour tant de paine qu'il prend à exercer sadicte charge, tous nosdictz subjectz trafliquantz es dictz pays deussent, conformement à nostre vollonté et aussy sellon que la raison et equicté le requiert, payer et acquicter les droictz deubz par eulx à sondict estat et office, comme font ceulx quy trafliquent es dictes parties de Tripolly et d'Alexandrie à l'endroict des consulz quy y sont par nous establis; ce neantmoingz auleuns d'eulz, plains d'ingratitude et mauvaise vollonté, mal recognoissans la paine et fatigue qu'il convient prendre aux exposés[2] pour les conserver en repos et tranquillité et leur asseurer la voye du negoce et commerce, sans

1. *Gelby*, l'île de Djerba que les Espagnols appelaient *isla de los Gelves*.

2. *Aux exposés*, c'est-à-dire : aux susdits; entendez : à Guillaume Bérard et aux divers consuls du Levant et de Barbarie qui ont été cités plus haut.

defferer à nostre intention, vollonté et comandement, consideré que ledict exposé n'a moyen de les constraindre es dictz pays, bien souvent font voille et s'en partent, sans payer et aquicter lesdictz droictz qu'ilz luy doibvent à cause de soudict office, de façon que, s'il ne luy estoit par nous prouveu, ledict office lui demeureroit à charge sans aulcung proffict et esmollumens et nosdictes lettres de provision sans effect et execution : nous supplie très-humblement sur ce luy prouvoir[1].

A ces causes, desirans maintenir ledict suppliant en soudict office de consul desdictz royaulme de Fez et Marrocques et le fere jouir de sesdictz droictz, proffictz et esmollumentz, tels qu'ilz sont contenus par sesdictes lettres de provision, affin de luy donner moyen de perseverer de bien en mieulx en soudict office, vous mandons, et à chascung de vous en son ressort et jurisdiction commettons et très-expressement enjoignons par ces presantes que sy, appelés par devant vous à certain et competant jour par le premier nostre huissier ou sergent sur ce requis que à ce fere depputtons, et pour fere tous aultres exploictz requis et necessaires pour l'execution de ces presantes, ceulx de nosdictz subjectz et tous aultres trafficquans sur la banniere de France, quelz qu'ilz soient, attendu les abbus qu'ilz commettent es dictz pays de Fez et Marroques, qu'il appartiendra, il vous apert par certiffication, information ou aultrement deuement que, despuis que ledict suppliant a esté par nous pourveu dudict office de consul es dictz pays et qu'il a esté mis en pocession d'icelluy, aulcuns d'eulx se seroient despartis desdictz pays, sans y avoir payé ny aquicté audict suppliant lesdictz droictz de soudict office de consul, vous, en ce cas, constraignés-les ou faictes constraindre promptement de par nous à y satisfaire, tant pour le passé que doresnavant à l'advenir par toutes voyes deues et raisonnables, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, pour lesquelles ne voullons estre differé, avec deffances de plus se despartir desdictz royaumes et pays de Fez et Marroques sans luy aquicter sesdictz droictz pour ce deubz, sur paine d'esmende arbitraire et de tous despans, domaiges et

1. Le sujet de ce dernier membre de phrase se trouve en tête du document ; il faut entendre : nostre cher et bien amé Guillaume Berard nous supplie...

interestz, et aux parties ouyes faictes bonne et briefve justice, car tel est nostre plaisir, nonobstant comme dessus et quelconques ordonnances, restrinctions, mandementz, deffences et lettres à ce contreres, que ne voullons sortir aulcung effect.

Mandons et commandons à tous noz justiciers, officiers et subjectz, à vous et nostrediet huissier ou sergent en ce faisant obeir; prions et requerons tous aultres noz amés, voisins, alliés, confederés et bienvueillantz que lesdictes presantes ilz permettent estre executtées en leurs pays, terres et seigneuries, ainsy que en cas semblable ilz desirent celles quy sont esmanées de leur part estre executtées en ce royaulme, ce que pour le bien de la justice nous permettons et offrons fere.

Et, parce que à ces presantes l'on pourra avoir affères en plusieurs et divers lieux, voullons que au vidimus d'icelles, faict soubz seel royal ou deubement collationnées par l'un de noz amez et feaulx notaires et secreteres, foy soit adjoustée, comme en vertu du presant original.

Donné à Paris le dix-neufviesme jour de juillet l'an de grace mil cinq cens soixante-dix-neuf, et de nostre reigne le sixiesme.

Par le Roy, en son conseilh : Pousemote[1].

Ainsy signé et scellé.

Archives des Affaires Étrangères. — Maroc. Carton consulaire 1577-1693. — Copie du XVIIe *siècle.*

1. Charles Poussemothe, conseiller secrétaire d'État du Roi le 5 octobre 1574, remplacé sur sa résignation, le 3 septembre 1609. Tessereau, pp. 180, 303.

V

PRÉSENTS ENVOYÉS A MOULAY AHMED

(Traduction[1])

Le désastre de El-Ksar el-Kebir eut un grand retentissement en Europe, mais la Chrétienté ne fit pas preuve en cette circonstance d'une grande solidarité. En Espagne, comme en France et en Angleterre, les souverains ne pensèrent qu'à se concilier l'amitié du Chérif vainqueur, en envoyant des ambassades pour le complimenter. Le roi Philippe II désirait en outre reprendre avec Moulay Ahmed *el-Mansour* les négociations qu'il avait entamées avec Moulay Abd el-Malek[2]. Don Pedro Venegas de Cordoba[3] fut chargé de cette mission et arriva à la cour du Chérif avec de fastueux présents.

[Merrakech, entre le 30 juillet et le 5 août 1579[4].]

En tête : Relation du présent envoyé par le roi Philippe, notre

1. Ce document est une copie du temps ; l'original existe vraisemblablement dans les archives ou bibliothèques de l'Espagne et sera publié dans les SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne. Il a donc paru conforme aux règles de la publication de ne donner ici qu'une traduction de la présente copie.

2. On se rappelle que ces négociations avaient abouti à une promesse du Chérif de céder Larache à l'Espagne. Cf. SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne, 16 avril 1578.

3. D. Pedro Venegas avait été capitaine et gouverneur de Melilla ; c'était un homme habile, plein d'expérience, connaissant à fond le caractère, les mœurs et les habitudes des Maures. En avril et en juin 1564, il avait repoussé avec beaucoup de bonheur deux attaques des tribus riffaines qui, fanatisées par un marabout, s'étaient ruées sur la place. V. Cabrera, t. I, pp. 445-450 ; Collaços, ff. 107-109. La désignation de Venegas pour cette ambassade était donc un très bon choix. On avait eu la pensée d'en charger Louis Caravajal y Marmol, l'auteur de la *Descripcion general de Africa*, mais Juan de Silva le fit écarter, estimant qu'un chevalier militaire était plus indiqué pour cette mission. Lui-même avait proposé D. Francisco de Valencia. V. *Lettre de Juan de Silva à Philippe II*, février 1579, SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne.

4. La date de ce document a été restituée d'après la donnée suivante : il a été écrit entre la première et la seconde audience donnée par le roi du Maroc à l'ambassadeur Pedro Venegas de Cordoba (V. p. 32, note 6, et p. 53, note 4), c'est-à-dire, en se référant au document suivant, entre le 30

seigneur, au roi de Maroc (*alia manu :*) l'an 1579, par Pedro Venegas de Cordoba, natif de la ville de Cordoue.

L'Ambassadeur alla parler au Roi le 29 du mois passé[1]. Le Roi lui fit grand accueil, car il se leva pour lui et se rassit[2] ; l'Ambassadeur s'agenouilla, et le Roi lui mit les mains sur la tête et les baisa[3], puis il l'invita à s'asseoir près de lui sur un tapis qui se trouvait là, et lui dit aussitôt de se couvrir la tête.

L'Ambassadeur était si richement habillé qu'il ne pouvait mieux l'être, car, outre qu'il était vêtu de deux sortes de brocart, il portait tant de perles, d'or et de pierreries que cela était sans prix, et l'on dit que la toque seule valait trois mille ducats.

Tous ses gens pouvaient être au nombre de soixante hommes, avec lesquels, très richement vêtus, il alla au palais. Le présent fut placé dans une cassette de deux palmes et demie de long, six doigts de haut et six de large, dans laquelle se trouvaient les choses suivantes :

Un rubis de la grandeur de la paume de la main, carré et monté en or, parfait de qualité et de couleur ; au-dessous, pendait une perle aussi grosse qu'une grande noix, qui, à elle seule, vaut, dit-on, trois mille ducats.

Une émeraude de la grandeur d'une pomme, parfaite de couleur, et des plus riches qu'on ait vues, qui aveuglait les yeux des gens qui la regardaient ; et de la monture pendait une autre émeraude, de la forme et de la dimension d'un doigt[4].

Un collier avec douze rubis balais, chacun de la grandeur du trait en marge[5], tant en long qu'en large, carrés, très riches et parfaits ; et, dans chaque espace, entre les rubis, il y avait trois perles de

juillet et le 5 août. Il se place donc chronologiquement avant ce dernier qui rend compte de l'audience du 5 août.

1. Cette date est erronée ; la première audience de Pedro Venegas eut lieu le jeudi 30 juillet. V. Doc. XI, p. 49.

2. C'est-à-dire que, pour honorer l'Ambassadeur, le Roi fit le geste de se lever.

3. C'est une des formes usitées du salut arabe qui en comprend un si grand nombre, suivant la qualité des personnages qui s'abordent. Moulay Ahmed, approchant son visage de celui de l'Ambassadeur qui avait fléchi le genou, lui mit les mains sur la tête et les porta ensuite à sa bouche. V. p. 51, note 4.

4. Le texte espagnol porte : *de la facion de un dedo y su complidor*. Il faut entendre que cette émeraude de forme allongée et cylindrique mesurait un doigt de longueur.

5. Le texte porte : *cada una del grandor de la raya de facra*. Le document original devait porter en marge un trait que l'auteur de la Relation avait mis pour indiquer la grandeur des rubis et que le copiste aura négligé de reproduire.

la taille chacune d'une châtaigne, ce qui fait trente-six perles très riches en perfection et qualité.

Et cent vingt onces de perles extrêmement riches, dont le plus petit grain était comme une noisette.

Le Roi fut émerveillé de tout cela, et les caïds qui étaient avec lui l'étaient aussi de voir tant de riches pièces, et on ne parle d'autre chose que d'elles[1]. Et, lorsque l'Ambassadeur eut pris congé du Roi, celui-ci ordonna que tous les caïds ses familiers entrassent, et il leur montra de ses mains, pièce à pièce, tout ce que l'Ambassadeur lui avait donné[2].

Ledit Ambassadeur, après lui avoir exprimé de la part du Roi, notre sire, ses remercîments pour lui avoir envoyé le corps du sérénissime roi de Portugal[3], qui soit en sainte gloire, le pria, de la part du Roi, notre sire, de traiter avec égards le duc de Barcelos[4], qui était son neveu. Et là dessus, il prit congé, avec autant et plus d'honneurs qu'il n'en avait reçu, quand il entra pour voir le Roi.

Jusqu'à présent, il n'avait pas parlé avec le Roi de choses d'importance[5]. Il devait le faire d'ici à deux ou trois jours[6]. Dieu veuille que ce soit pour le bien des Chrétiens! Et il dépêchera un des trois navires qu'il tient à Safi[7] pour donner avis à Sa Majesté de la réponse qu'il recevra.

Archives espagnoles du Gouvernement général de l'Algérie. — Registre 1686, f. 344 (Inventaire Jacqueton, pièce 508). — Copie du XVIe *siècle, contemporaine de l'original*[8].

1. D'après le Doc. suivant, l'Ambassadeur n'aurait pas assisté à la remise des présents. V. p. 52.

2. Ce présent produisit une grande impression sur l'entourage de Moulay Ahmed et donna lieu à des récits imaginaires. L'historien El-Ouazzâni raconte que, parmi les pierreries offertes par Philippe II, se trouvaient « de grosses hyacinthes que le souverain avait détachées de la couronne de ses pères » (p. 146).

3. V. *1re Série*, France, t. I, p. 625, note 3.

4. Théodose, duc de Barcelos, fils aîné du duc de Bragance, âgé de dix ans, avait remplacé son père malade dans l'expédition de D. Sébastien. Il avait été fait prisonnier et un des objets de la mission de Venegas était d'obtenir le rachat de ce jeune seigneur, parent de Philippe II.

5. Cf. les instructions rédigées pour l'ambassade de Pedro Venegas. SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne.

6. La seconde audience de Pedro Venegas ayant eu lieu le 5 août, on peut admettre, en tenant pour exactes les prévisions du narrateur, qu'il rédigea son document le 2 ou 3 août.

7. Le texte espagnol porte : *en Cassi*, mais il faut rétablir : *en Çaffi*.

8. Pièce rapportée par M. Tiran envoyé en mission en Espagne par M. Guizot.

XI

RELATION D'UNE AMBASSADE AU MAROC[1]

(Traduction[2])

[Merrakech, commencement d'août 1579[3].]

En tête : Relation d'une ambassade au roi de Fez et de Merrakech, en octobre[4] 1579.

Illustre Seigneur,

Je vous écrirai la présente, parce que je sais que vous serez heu-

1. Cette relation est en réalité une lettre adressée à quelque seigneur de l'entourage de l'amiral Juan de Medina par un personnage de la suite de l'Ambassadeur et très vraisemblablement par son écuyer (*caballerizo*), si l'on en juge par plusieurs indications (V. p. 42, note 6 ; p. 50, note 4). En l'état actuel de nos recherches, nous connaissons en Espagne une autre relation de cette ambassade conservée à la *Biblioteca de la Real Academia de la Historia*, qui sera publiée dans son texte dans les SS. Hist. Maroc, 1re *Série*, Espagne. Malgré les ressemblances des deux récits, il ne semble pas qu'il existe entre eux un rapport de filiation. D'une façon générale la présente relation est plus exacte que celle de la *Bibl. Real Acad. Hist.* pour les dates et donne plus de détails sur l'emploi du temps. Mais elle présente l'inconvénient d'indiquer souvent les jours par des expressions telles que : « le lendemain ». Les dates précises ont été restituées dans les notes, d'après certains points de repère indiqués dans l'une ou l'autre des deux relations. Le présent document est conservé comme le précédent dans les archives espagnoles du Gouvernement général de l'Algérie. — Cette ambassade était la première envoyée officiellement au Maroc. Mendoça, f. 131.

2. La traduction a été faite, en serrant le texte d'aussi près que possible, pour conserver au récit sa gaucherie pittoresque.

3. Sur cette date restituée V. la note suivante.

4. Cette date, ainsi que le titre dont elle fait partie, a été ajoutée par le copiste du xvie siècle. Celui-ci, voulant dater le document, se sera servi de la mention « le vendredi onze du mois dernier », et, trouvant que le onze tombait un vendredi dans le mois de septembre, il aura daté la relation du mois suivant. Or l'auteur de la relation, comme on le verra plus bas (p. 34, note 3), avait lui-même commis une erreur, en datant du vendredi un événement survenu dans la matinée du samedi. Une erreur plus grave, parce qu'elle porte sur l'année (1581 au lieu de 1579), a été commise par celui qui a publié en 1880 dans le *Boletin de la Sociedad Geografica* la relation de la *Bibl. Real Acad. Hist.*

De Castries.

reux d'être informé de ma santé et des événements de ce voyage jusqu'aujourd'hui, et aussi pour tenir la parole que j'ai donnée au seigneur amiral Juan de Medina[1], lorsque je partis de ce pays-là[2], de noter les événements de ce voyage pour l'en aviser.

Et ainsi (gloire à Notre Seigneur) nous arrivâmes le vendredi 11 du mois passé[3] à Safi, où le P. Marin[4] débarqua et alla parler au caïd qui avait en garde cette place, lequel eut d'abord quelque hésitation à laisser descendre tout le monde à terre, parce qu'il était Arabe[5] et peu obligeant, et aussi parce qu'il avait auprès de lui un marabout, auquel il paraissait, d'après ses principes de dévotion, que c'était une chose grave de faire bon accueil à des Chrétiens. Mais, enfin, comme il avait auprès de lui le caïd Mumefarra[6] (lequel, en sa qualité d'homme qui avait commandé à Safi plusieurs années, était des plus écoutés au conseil), celui-ci lui dit de faire attention à ce qu'il faisait, qu'il rendait un très mauvais service à son Roi, car c'était un ambassadeur du roi Philippe, qui venait dans ce pays, chose qui ne s'était jamais vue[7] et que le roi Moulay Ahmed[8] avait beaucoup désirée ; et qu'il pouvait être certain que bien accueillir l'Ambassadeur et lui rendre service lui serait de grand

1. Juan Gomez de Medina. Il était, en 1575, amiral de la flotte de la Nouvelle Espagne (Mexique et Amérique Centrale) Duro, *Armada Española*, t. II, p. 474. En 1588, il commandait la réserve de l'aile droite de la célèbre Armada dirigée par Philippe II contre l'Angleterre. *Ibidem*, t. III, p. 22. En 1598, on le retrouve amiral de la Terre Ferme (Nouvelle Grenade et Venezuela). *Ibidem*, t. II, p. 492.

2. *De ce pays-là*, c'est-à-dire : d'Espagne.

3. La date du 11 juillet est exacte ; ce jour-là n'était pas un vendredi mais un samedi, comme le dit la Relation de la *B. R. Acad. Hist.* L'erreur provient de ce que les vaisseaux portant l'ambassade arrivèrent le vendredi 10 au cap Cañaberal près de Safi, et ne mouillèrent à Safi même que le samedi 11.

4. Ce religieux avait déjà été employé à diverses négociations entre Moulay Abd el-Malek et Philippe II. V. *1re Série*, France, t. I, p. 350, p. 460, note 1 ; p. 512, note 1 et ci-après, à la date du 16 avril 1608. Lettre de l'agent Arnoult de Lisle à Henri IV.

5. Les Arabes ont la réputation d'être plus fanatiques et moins policés que les indigènes.

6. Nom défiguré dont l'identification est impossible. Il est évident que ce « Mumefarra » n'est autre que le renégat originaire de Cadix qui faisait partie du conseil du caïd de Safi. Cf. Relat. *B. R. Ac. Hist.*

7. D. Pedro Venegas, envoyé de Philippe II, et D. Francisco da Costa, envoyé du cardinal-roi D. Henri, « furent l'objet d'honneurs inaccoutumés et aussi de beaucoup de politesses, parce qu'ils étaient les premiers personnages venant en Barbarie avec le titre d'ambassadeur, et aussi en raison de leur qualité et des riches présents qu'ils apportaient ». Mendoça, f. 131.

8. Le copiste a écrit : Muley Delmel.

profit pour obtenir faveur de son Roi en ce qu'il désirerait. Ces raisons et l'habile éloquence du seignenr Diego Marin le convainquirent, de sorte qu'il se décida à envoyer dire que Sa Seigneurie débarquât avec ses gens ; et il envoya aussi pour sa personne une zabra[1], la mieux équipée qu'il put.

Sa Seigneurie ordonna à tous ses gens de descendre dans les barques des navires où ils se trouvaient[2], et, pour lui, il prit place dans la zabra avec le seigneur Diego Marin, Pedro Venegas de los Rios[3], le capitaine Matias Venegas et un gentilhomme allemand[4], qui tous se trouvaient à bord de ses navires. Et, lorsque la zabra se mit en marche, le capitaine déchargea toute l'artillerie qu'il avait, et les deux autres navires firent de même. Il leur fut répondu par la très bonne artillerie de trois autres navires qui se trouvaient dans le port, l'un de Saint-Jean de Luz, l'autre flamand et l'autre anglais[5].

Il se dirigea vers la terre, où toutes les troupes d'escopettiers de la garnison, qui étaient venues sous les ordres d'un Anglais qui est le capitaine de ladite garnison, se trouvaient rangées depuis la marine jusqu'à l'endroit où leur permettait d'arriver[6] leur nombre, qui pouvait être d'environ deux cents escopettiers, bonne troupe, ayant de bonnes armes et très bien équipée. Près de la porte de la ville se tenaient trois porte-étendards à cheval, et devant eux ledit caïd[7],

1. *Zabra* : lougre.

2. L'ambassade était venue sur trois navires qui demeurèrent à Safi. V. Doc. X, p. 32.

3. Le texte porte : *El padre Venegas de los Nuestros* ; mais il y a là très probablement une erreur du copiste qui aura mal lu le nom complet du personnage : *Pedro Venegas de los Rios*, que l'on retrouve sous cette forme dans les autres passages de la relation. Ce personnage et le capitaine Matias Venegas, dont il est parlé ci-après, étaient deux parents de l'Ambassadeur, comme le dit la Relation de la *B. R. Acad. Hist.*

4. Ce gentilhomme allemand n'a pu être identifié. La Relation de la *B. R. Ac. Hist.* nous apprend que c'était l'Ambassadeur qui l'avait amené avec lui. Elle le range parfois parmi les parents de l'Ambassadeur dont elle porte le nombre à trois.

5. Ces trois navires étaient anglais, d'après la Relat. de la *B. R. Acad. Hist.*, mais l'auteur de cette dernière relation est beaucoup moins précis et exact que ne l'est le « caballerizo » auteur de la présente.

6. Le texte porte : *donde pudo negar*, par suite d'une erreur du copiste. Il faut rétablir : *donde pudo llegar*.

7. Ce caïd ne peut être que celui appelé Mumefarra, car on verra plus loin que le caïd de Safi ne s'était pas dérangé et qu'il regardait le débarquement de l'ambassade, caché derrière une fenêtre (p. 36). Ce caïd de Safi est donné d'ailleurs comme étant peu sociable, et il ne fit sa première visite à l'Ambassadeur qu'après avoir reçu

avec des tambourins et des hautbois[1] qui, suivant la coutume, jouaient avec beaucoup d'entrain.

Lorsque la zabra arriva près de terre avec Sa Seigneurie, le caïd se porta avec lesdits étendards[2] et la musique en avant des rangs des escopettiers, faisant conduire devant lui un cheval, le mieux harnaché qu'on avait pu, avec vingt Maures qui allaient autour des chevaux. Ils tirèrent l'Ambassadeur de la mer sur leurs épaules, et, sans lui laisser poser les pieds à terre, le hissèrent sur le cheval. Alors arriva ledit caïd, et il lui fit un grand salamalec à la manière des Maures, sur quoi l'Ambassadeur inclina la tête en signe de remerciement.

Puis le caïd se mit en route vers la ville; les étendards étaient portés devant l'Ambassadeur, et les escopettiers s'avançaient en rang. Tous les serviteurs de l'Ambassadeur allaient à pied, ainsi que les gentilhommes de sa suite, car on n'avait amené qu'un cheval pour lui. Il fut conduit jusqu'à une maison, la meilleure qu'il y eût dans la ville et qu'on lui avait préparée près de la kasba. Et, avant qu'il entrât dans la place, on tira toute l'artillerie qu'il y avait, qui n'est pas petite et est très bonne. Cependant le caïd[3] regardait tout cela, caché derrière une fenêtre.

Le caïd[4] expédia ensuite un courrier à Merrakech pour donner avis de l'arrivée de l'Ambassadeur et de son débarquement. Ceux qui se trouvèrent avec le Roi disent que son contentement fut si grand, quand il reçut la nouvelle, qu'il témoigna sa joie au point d'oublier la majesté de sa personne[5]. Et, immédiatement, il fit appeler le caïd Redouan[6], qui est un autre lui-même, et lui dit que, sur le

la lettre de Moulay Ahmed en réponse à celle annonçant l'arrivée de l'Ambassade espagnole.

1. Le texte porte *gaitas*, de l'arabe غايطة

2. Le texte porte *dicho estandarte* au singulier.

3. *Le caïd*: le caïd de Safi. V. p. 35, note 7.

4. V. note 3.

5. Le texte porte: *que del plazer descompuso su persona de su autoridad*. On verra plus loin que l'Ambassadeur espagnol, pour conserver sa gravité, ne voulut pas assister à la remise des présents au Roi et pria celui-ci de désigner une personne qui les recevrait (p. 52).

6. Redouan, appelé souvent Redouan *el-Euldj* (le Renégat), était un renégat portugais originaire de Villa Real ou de Portalègre. Affranchi par Moulay Abd el-Malek, il devint son chambellan, et aurait cherché à empoisonner le Chérif, à l'instigation des Turcs faisant partie de l'armée marocaine. Le jour de la bataille de El-ksar el-Kebir,

champ, il écrivît une lettre au caïd[1], le priant de veiller à bien servir et à bien traiter l'Ambassadeur et tous ses gens, tant ceux de terre que ceux de mer, en leur donnant tout le nécessaire, sans qu'il leur manquât rien, et de prendre soin qu'il ne leur fût fait aucun tort, parce que, s'il y avait quelque manquement, il le payerait de sa tête.

Et ainsi, sur l'heure, il[2] fit pourvoir la maison de tout le nécessaire, de sorte que chaque jour on apportait vingt couples de poules, huit perdrix, six moutons, un quartier de vache, une génisse, deux charges de bon pain ; et, pour les navires, on donnait à chacun quatre moutons et une vache.

Deux jours après l'arrivée de cette lettre, le caïd apporta à l'Ambassadeur un avis du Roi avec une lettre[3], dans laquelle celui-ci lui disait qu'il avait éprouvé beaucoup de plaisir de sa venue, et qu'il avait ordonné au caïd Almanzorico[4], qui était fils de sa maison et élevé à l'intérieur des portes de celle-ci avec le lait des rois[5], de partir pour lui donner la bienvenue, et de l'amener en personne avec l'escorte qui convenait. On dit que le caïd Redouan ayant demandé au Roi à faire ce voyage, celui-ci lui avait répondu : « Si tu y vas, il n'y a pas de raison pour que je reste ici moi-même [6] ». Et ainsi il

il se tenait près de la litière royale et aurait caché aux troupes la mort de Moulay Abd el-Malek. Sous le règne de Moulay Ahmed *el-Mansour*, il commença par jouir d'une très grande faveur, bien qu'il eût autrefois donné un soufflet à ce chérif. Le caïd Redouan apaisa par son sang-froid la révolte des Zouaoua qui allaient proclamer Moulay en-Nasser. Ce fut lui qui négocia la rançon des seigneurs portugais captifs au Maroc. Il finit par exciter la méfiance de Moulay Ahmed *el-Mansour* qui, après plusieurs tentatives pour s'en débarrasser, le fit assassiner dans son palais à Merrakech en 1581. Cf. H. de Mendoça, ff. 117-122 v°, 142-143 ; El-Ouffrani, pp. 134, 137, 138.

1. Cette lettre fut reçue par le caïd de Safi le mardi 14 juillet. Rel. de la *B. R. Acad. Hist.*

2. *H* : le caïd de Safi.

3. Il faut bien noter qu'il est question de deux lettres. La première, du Roi au caïd de Safi, reçue le 14 juillet, lui mande de bien traiter l'Ambassadeur. La seconde lettre, arrivée deux jours après la première, est adressée par le Roi à l'Ambassadeur, auquel le caïd va lui-même la porter.

4. Le texte porte par erreur : *al alcaide de Almanzorico*. D'après la Rel. de la *B. R. Acad. Hist.*, ce caïd s'appelait El-Mansour et il est ainsi désigné dans plusieurs passages de la présente relation. Le Roi l'avait envoyé pour remplir auprès de l'Ambassadeur les fonctions de *caïd er-raha*, c'est-à-dire : chef de la caravane, de l'escorte.

5. On doit entendre par cette expression orientale que ce caïd était de la famille du chérif régnant, et qu'il avait été élevé dans le palais comme un fils de roi.

6. Il faut peut-être voir dans cette réponse de Moulay Ahmed qui n'est pas très claire, une allusion à l'intimité existant

fut décidé que le caïd royal susdit irait avec deux cents escopettiers[1] à cheval, tant Renégats qu'Andalous[2].

Le caïd Almanzorico arriva à Safi au bout de sept jours[3], avec ses gens. Il fit dresser les tentes qu'il apportait pour l'Ambassadeur. Il y en avait une brodée de plusieurs couleurs, fabriquée aux Indes de Portugal, en forme de pavillon avec ses deux portes, laquelle, à ce qu'on dit, avait été offerte en présent par l'aïeul du roi D. Sébastien[4] à Moulay Abdallah[5], et n'avait pas encore été dressée jusqu'à présent ; six autres tentes étaient destinées aux gens de la suite de l'Ambassadeur, ce qui, avec les tentes de l'escorte, faisait trente en tout. De même le Roi envoyait six chevaux harnachés, de ceux réservés à sa personne, pour l'Ambassadeur et les autres gentilshommes qui allaient avec lui.

Dès que le caïd Almanzorico arriva en vue de Safi, à environ une portée d'escopette, il fit prévenir le caïd de la ville, lequel monta à cheval avec tous les autres Maures du pays, et se rendit à la maison de l'Ambassadeur pour le visiter et lui dire que le caïd que le Roi envoyait était arrivé.

J'oubliais de dire que, dès que fut arrivée la lettre du Roi pour l'Ambassadeur, le caïd de Safi sortit de sa maison, accompagné d'une foule de cavaliers, ayant avec lui son père[6], que le Roi avait envoyé de Merrakech. Au cours de cette visite, la première qu'il lui eût faite jusqu'alors, comme il sortait de la kasba, on déchargea toute l'artillerie de la ville et les escopettes de la garnison, laquelle monta toujours la garde devant les portes du logis de l'Ambassadeur. Il y entra, ainsi que son père, le caïd Mumefarra, le marabout dont j'ai parlé, et d'autres, frères du caïd et gentilshommes du pays. La maison était très bien décorée, y compris la porte où l'on avait placé plusieurs dais que l'Ambassadeur apportait. Ils furent très bien reçus de Sa Seigneurie, et, après qu'ils se furent assis, le caïd montra la lettre que le Roi avait écrite, et dit : qu'il

entre lui et le caïd Redouan dont il aurait été inséparable.

1. Le texte porte : *tiradores*.

2. Les Renégats et les Andalous (Maures expulsés d'Espagne) étaient les troupes d'élite de l'armée des Chérifs.

3. C'est-à-dire : le samedi 18 juillet.

4. Le roi Jean III.

5. Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah*.

6. Le père du caïd de Safi avait été envoyé de Merrakech par Moulay Ahmed et tout porte à croire, bien que l'auteur ne le dise pas, qu'il avait apporté la lettre du Chérif à l'Ambassadeur.

suppliait Sa Seigneurie d'examiner tout ce en quoi il pourrait s'employer à son service, et de le lui ordonner ; et que, si Sa Seigneurie trouvait agréable d'aller à la chasse, il ferait préparer les cavaliers ; et que le Roi lui avait ordonné d'être attentif uniquement à la servir ; et que, si peut-être il y avait eu négligence en quelque chose, ce n'était pas par manque de bonne volonté, mais par ignorance des usages des Chrétiens ; et c'est ainsi qu'ils prirent congé cette première fois. Et le lendemain, l'Ambassadeur alla chasser avec tous les cavaliers qu'il y avait dans la localité, sur le tard, comme le soleil allait se coucher; c'est pourquoi on ne put atteindre qu'un sanglier, qui fut tué.

Pour en revenir à la seconde visite que ce caïd[1] fit à l'Ambassadeur, qui fut le jour de l'arrivée du caïd Almanzorico et de ses gens, l'Ambassadeur décida d'envoyer visiter ce dernier et de lui faire donner la bienvenue par Pedro Venegas de los Rios, Matias Venegas, le gentilhomme allemand, moi et les autres gens de sa maison, et nous partîmes à cheval deux par deux.

Le caïd Almanzorico se trouvait avec ses gens rangés en demi-lune, tous à cheval, et au milieu se trouvaient six chevaux harnachés. Il était vêtu d'une marlota[2] de velours incarnat, sous laquelle il en avait une autre de damas vert, et portait un baudrier de tissu d'or d'où pendait une épée, dont la poignée, la bouterolle et les autres ornements étaient d'or fin, avec beaucoup d'émaux ; cette épée lui avait été donnée par le Roi et avait appartenu au frère de celui-ci qui était mort[3]. Suivant leur coutume, il avait sur la tête un turban à la turque. Il était monté sur un très bon cheval gris-clair, dont tout le harnachement était garni d'ornements en or repoussé. Nous arrivâmes dans l'ordre où nous marchions et nous fîmes un salut comme il convenait[4] ; et le Caïd[5] salua tout le monde en inclinant

1. Le caïd de Safi.

2. *Marlota*, en arabe: مارطة, vêtement mauresque analogue au caftan.

3. Cette épée avait sans doute appartenu à Moulay Abd el-Malek.

4. Le récit témoigne d'une observation très exacte, et la scène peut être reconstituée dans ses moindres détails : la députation envoyée par Venegas défile à cheval, par rang de deux cavaliers, devant le caïd Almanzorico qui se tient au milieu de son escorte disposée en demi-lune ; chaque cavalier, en arrivant à hauteur du caïd, fait un salut auquel le caïd répond par un salut mauresque. Pedro Venegas de los Rios et le capitaine ferment le défilé, et, après avoir salué le caïd, s'entretiennent avec lui.

5. Le texte porte : *el Embajador*, ce qui est une inadvertance de l'auteur ou du co-

la tête et en portant la main à sa bouche, suivant l'usage mauresque, jusqu'à ce qu'arrivèrent Pedro Venegas et le capitaine[1], qui exposèrent le but de leur mission. Il écouta avec beaucoup de plaisir, et s'informa de la santé de l'Ambassadeur, et autres politesses. Nous prîmes congé, et il se rendit à ses tentes et nous à la ville.

Le lendemain matin, on traita de l'entrevue entre l'Ambassadeur et le caïd Almanzorico, et il fut décidé que l'Ambassadeur se rendrait au camp du Caïd et que celui-ci sortirait de sa route pour le recevoir[2], car il n'avait pas jusqu'alors reçu l'ordre d'entrer dans la ville, et on en dira la cause plus loin. Et ainsi, on amena des chevaux pour tous les gens de la maison, et le capitaine de la place[3] fit disposer tous les escopettiers et les cavaliers depuis la porte de la ville, d'un côté, jusqu'à l'endroit où se trouvaient le caïd Almanzorico et ses cavaliers, de l'autre ; ceux qui sortirent s'élevaient à plus de six cents personnes. L'Ambassadeur s'avança sur l'un des six chevaux que le Roi lui avait envoyés ; et sur un autre des mêmes allait le seigneur Diego Marin ; et sur trois autres Pedro Venegas de los Rios, le capitaine et l'Allemand : et le dernier marchait derrière l'Ambassadeur. Ils allèrent deux par deux jusqu'à ce qu'ils arrivèrent à l'endroit où se trouvait le Caïd ; à la droite de l'Ambassadeur se tenait le caïd de la ville, et à sa gauche le seigneur Diego Marin ; derrière moi allaient beaucoup de Maures à cheval et les musiciens habituels de ces cérémonies.

Nous arrivâmes à l'endroit où se tenait le Caïd, lequel s'avança à une bonne distance des siens pour recevoir Sa Seigneurie, et ils se firent leurs compliments. Et ensuite l'Ambassadeur dit au seigneur Diego Marin de demander en arabe au caïd de la ville si celui-là était bien le seigneur caïd Almanzorico[4], que Son Altesse avait envoyé pour l'accompagner dans le voyage : et il lui répondit que

piste, car l'Ambassadeur, comme on l'a vu, était resté à Safi. On a restitué : « le caïd », car il est évident d'autre part que les détails donnés s'appliquent au caïd Almanzorico.

1. Ce capitaine est Matias Venegas, comme il est dit au commencement de la relation.

2. Ces questions de protocole ont encore la même importance, et, dans le cérémonial, on cherche avant tout à éviter que l'un des cortèges attende sur place les salutations de l'autre ; l'usage est que les cortèges, se mettant en marche tous deux, aient l'air de se rencontrer.

3. L'Anglais dont il est parlé au commencement, V. p. 35.

4. Le texte espagnol porte : *Almanzor*

oui. Et Sa Seigneurie ordonna à Diego Marin de lui dire de nouveau de jurer par tout son Alcoran que c'était lui-même, et de faire savoir au seigneur caïd Almanzorico qu'il [1] était là pour faire ce qu'il ordonnerait, et que, puisque Son Altesse lui avait ordonné d'aller le chercher pour l'amener en sa présence, il s'était rendu devant lui et se remettait en son pouvoir, pour qu'il ordonnât ce qui devait se faire. Et le caïd Almanzorico répondit que son Roi lui avait ordonné de venir pour le servir et le bien traiter en ce voyage, et qu'il se mettait en devoir de faire ainsi, et il lui demanda s'il plaisait à Sa Seigneurie de se rendre aux tentes ou de revenir à la ville. Il lui répondit qu'il s'était déjà remis en ses mains, et qu'il attendait ses ordres.

Et ainsi, ils se mirent en route vers la tente que j'ai dite; et à ce moment, toute l'artillerie et les escopettes de la place furent déchargées deux fois. Ils arrivèrent, au milieu des fantasias des cavaliers qui allaient en avant et des escopettiers, jusqu'à la tente, où tous mirent pied à terre.

Et, étant entrés dans les tentes, l'Ambassadeur lui tint ce discours : Que c'était par force qu'il était sorti pour faire cette démarche, car en Espagne il était d'usage que, quand un étranger venait traiter avec le Roi, les gens du pays lui rendissent les premières visites; et qu'il avait demandé au caïd de la ville le moyen de se rembarquer [2] avec ses gens, parce qu'il ne connaissait pas celui qui le demandait dans la campagne [3], lequel pouvait être

1. *Il*, c'est-à-dire : l'Ambassadeur. Toute la phrase est confuse, parce que les sujets changent à chaque proposition dépendante. Le sens est celui-ci : l'Ambassadeur déclarait au caïd Almanzorico qu'il était à ses ordres et qu'il s'en remettait à lui pour régler les détails de son voyage de Safi à Merrakech.

2. Il est certain que le caïd de Safi, comme le caïd Almanzorico, avait mis peu d'empressement à recevoir l'Ambassadeur espagnol. Les dignitaires du makhzen marocain, alors même qu'ils sont envoyés pour faire honneur à une ambassade chrétienne, ont souvent par fanatisme une attitude équivoque au début de leur mission; ils ne craignent pas de laisser quelques jours ladite ambassade dans un fâcheux embarras, quitte à réparer cette conduite en inventant toute sorte de prétextes et en protestant en paroles de leur absolu dévouement.

3. *Celui qui le demandait dans la campagne* : le caïd Almanzorico campé hors de la ville. L'Ambassadeur se plaignait de ce que le caïd Almanzorico, envoyé par le roi du Maroc pour l'escorter et lui faire honneur, n'avait pas cru devoir aller jusqu'à Safi pour le saluer et se mettre à sa disposition.

autre que celui que le Roi envoyait; et que le Caïd[1] lui avait répondu qu'il ne ferait pas une telle chose, parce que le Roi se formaliserait de cela, et que celui qui était dehors[2] était le caïd même qui avait été désigné; et que, comme un homme contraint, il s'était déterminé à sortir; que, si c'était un ordre de son Roi qu'apportait le caïd Almanzorico, il était très content de l'avoir accompli.

Le caïd Almanzorico lui répondit, assez troublé, qu'il n'avait pas un tel ordre de son Roi et Seigneur, mais qu'au contraire, celui-ci lui avait ordonné de le servir et bien traiter, et que cela ne provenait pas non plus de lui, et que la cause pour laquelle il n'était pas entré dans la ville avait été que le caïd de celle-ci ne lui avait pas communiqué jusqu'à présent la lettre qu'il avait reçue du Roi[3], et qu'ainsi la faute en était au susdit et non à lui, et qu'il le suppliait de pardonner les manquements[4] qu'il y avait eu jusqu'alors, qui ne s'étaient produits que par malentendu. Et ainsi ils prirent congé l'un de l'autre, et le Caïd se rendit à sa tente avec ses gens.

Le lendemain[5], le Caïd sortit vêtu d'une marlota de brocart d'or, avec des tresses entrelacées de soie de couleur à la turque, et d'autres habits fort riches. Et il envoya demander la liste de ce dont il était besoin pour le service de la maison et pour les domestiques, et le nombre des chevaux de selle ainsi que celui des bêtes de somme nécessaires pour porter les vêtements. Et, pendant les trois jours que nous demeurâmes dans la campagne, il fut pourvu à tout en abondance. Et ensuite, le matin, on m'envoya[6] cinquante-cinq chevaux pour les gens de la maison, et six autres destinés à remplacer les six qui, comme je l'ai dit[7], étaient sortis pour la réception. Au chambrier, on envoya trente-six bêtes de somme, pour tous les vêtements, qui furent empaquetés, et tout le monde se mit

1. *Le caïd* : le caïd de Safi.

2. *Celui qui était dehors*, c'est-à-dire : le caïd Almanzorico.

3. La phrase est confuse ; mais l'excuse du caïd Almanzorico semble dans tous les cas peu admissible : il ne serait pas entré dans Safi, prétend-il, parce qu'il n'avait pas d'ordre pour cela.

4. Sur ces manquements, V. p. 41, note 2.

5. *Le lendemain* : le mardi 21 juillet.

6. C'est le premier passage où l'auteur de la relation se met personnellement en scène, et l'on peut inférer de cette phrase qu'il était l'écuyer (caballerizo) de l'Ambassadeur. V. p. 50, note 4.

7. Sur ces six chevaux envoyés pour la réception du 18 juillet. V. p. 38.

à cheval de bon matin par ordre du Caïd, et l'Ambassadeur au milieu. Et, dans un autre endroit, le Caïd se rangea avec ses gens en demi-lune. Celui-ci envoya demander à Sa Seigneurie si elle voulait aller à l'avant ou à l'arrière-garde. Elle choisit l'avant-garde; au milieu furent placés l'équipage et les domestiques, et le Caïd et ses gens formèrent l'arrière-garde.

Ce jour-là, nous cheminâmes quatre lieues[1], jusqu'à ce que nous arrivâmes à quelques mauvais puits[2].

Nous y restâmes jusqu'au lendemain matin[3], et nous en partîmes dans le même ordre, nos chevaux de main[4] étant conduits avec ceux mêmes du Caïd, et chacun de nous à la place qui lui avait été fixée, jusqu'à un ruisseau qui se trouvait à six lieues, où l'on établit le camp; ce jour-là, on se ressentit davantage des fatigues de la route, et le lendemain[5] on partit de là.

Et, au moment même où l'on commençait à partir, le Caïd vint avec ses gens là où se trouvait l'Ambassadeur, et lui demanda comment il avait été ces jours-ci, en disant que, s'il n'agissait pas de même chaque jour, c'est que c'était un péché pour eux que de communiquer trop souvent avec les Chrétiens, mais qu'il avait très bonne volonté de le servir.

On chemina ce jour-là sept lieues, jusqu'à une rivière qui s'appelle Tarife[6], dont l'eau était fort saumâtre. Et ce jour-là, la tente de l'Ambassadeur nous dépassa, parce qu'on se trompa de chemin. Le Caïd était désespéré de ce manquement, et monta sur une colline, d'où il fit partir cinquante hommes à cheval, et envoya dire à l'Ambassadeur, qui se trouvait sur les bords de la rivière, attendant la venue de sa tente, qu'il le suppliait de se servir de la

1. La valeur de la lieue de cet itinéraire serait égale à 5 kilomètres, si l'on compare la distance de Safi à Merrakech (150 kilomètres) au nombre total de lieues (30) parcourues par l'ambassade. V. l'itinéraire de l'ambassade, Pl. I, p. 54.

2. Le texte porte : *a unos malos pasos de agua*. On a traduit en supposant que *pasos* était une faute du copiste et qu'il fallait restituer *pozos*. Si la lecture est bonne, il faudrait peut-être traduire par : « de mauvais gués ».

3. *Au lendemain matin* : mercredi 22 juillet.

4. L'Ambassade ne devait monter ces chevaux que dans les occasions solennelles, comme par exemple pour faire son entrée à Merrakech.

5. *Le lendemain* : jeudi 23 juillet.

6. Il s'agit de l'oued Tensift que l'ambassade rencontra après trois jours de marche, dans le voisinage du confluent de l'oued Nefis. V. l'itinéraire de l'ambassade Pl. I, p. 54.

sienne, ce que celui-ci ne voulut pas accepter : alors l'autre répliqua que, par la tête de son Roi, il ne pouvait faire autrement ; et ainsi, l'Ambassadeur s'y rendit, et le Caïd s'en alla à une autre des siennes.

Le lendemain matin[1], on poursuivit la route dans le même ordre, et ils se saluèrent. On chemina ce jour-là environ six lieues, dans un pays désormais meilleur que celui par où on était passé[2], car il y avait des terres ensemencées, et quelques vergers et beaucoup de douars d'Arabes ; c'est une chose répugnante de voir dans quelle misère ils se rendent en enfer[3]. Nous arrivâmes à une séguia[4] où, tous, nous nous rafraîchîmes et nous lavâmes, ce dont nous avions grand besoin. On planta les tentes près de là, sans que celle de l'Ambassadeur eût paru ; il lui fallut aller à celle du Caïd, à cause des instances qui lui furent faites devant tout le monde. Il arriva au camp dix-sept charges de ravitaillement que le Roi envoyait, et du pain : jusqu'à présent celui qu'on avait eu, ainsi que l'eau, avaient été de mauvaise qualité. On reçut ces provisions comme si elles tombaient du ciel.

Le lendemain matin, on partit plus tôt qu'il n'était nécessaire, car on perdit la route, et nous passâmes un mauvais moment, parce qu'il faisait très sombre, que le pays était plein d'Arabes, et qu'il y avait beaucoup de séguias[5] ; il ne nous arriva pas d'accident. Nous campâmes de très bonne heure, parce que le soleil nous brûlait[6] ; il y eut un jour où l'on ne pouvait supporter les étriers qui étaient brûlants. Nous restâmes à trois lieues de Merra-

1. *Le lendemain matin* : le vendredi 24 juillet.

2. Le pays situé sur la rive gauche de l'oued Tensift et compris entre l'oued Nefis et Merrakech, est arrosé par les eaux venues du Haut Atlas qui sont captées dans de nombreux canaux d'irrigation. Toute cette région est beaucoup plus cultivée que celle que venait de traverser l'ambassade dans son trajet de Safi à l'oued Tensift.

3. Le sens développé est le suivant : ces Arabes, après toute une vie de misère, s'en vont en enfer par suite de la fausse religion qu'ils pratiquent.

4. Canal d'irrigation. On a conservé le mot espagnol qui est d'ailleurs emprunté à l'arabe. — Les affluents de l'oued Tensift qui descendent du Deren (Haut Atlas) sont dérivés dans de nombreux canaux qui sillonnent la campagne autour de Merrakech.

5. V. la note précédente. Les cavaliers étaient exposés à tomber dans ces canaux d'irrigation souvent très profonds.

6. Le texte porte : *no quemava*. Il faut rétablir : *nos quemava*, ce qui donne un sens admissible.

kech[1], près d'un verger qui appartenait à Ed-Dogali[2] et qui était fort beau[3].

Le lendemain[4], on fit route jusqu'à un jardin du Roi, qui s'appelle Paraïz[5] de l'Alemara, qui faisait les délices de Moulay Abd el-Malek. Par ordre du Roi, l'Ambassadeur y alla, et avec lui ceux des gens de sa maison qui étaient nécessaires ; tout le reste avec les bagages demeura dans la campagne sous les tentes. Il y a beaucoup de choses à voir, parmi lesquelles un bassin de onze cents pas carrés, profond de deux hauteurs d'homme, dans lequel il y a une galiote pour se promener. Il s'y trouvait beaucoup de citronniers et d'orangers. L'Ambassadeur y demeura toute cette journée, pendant laquelle tous les Maures de la Cour de Merrakech accoururent pour le voir.

Le lendemain matin[6], le Roi[7] envoya le caïd Redouan (il a déjà été dit ce qu'il est dans le royaume), pour dire à Sa Seigneurie que son désir était que, ce jour-là, elle entrât dans la ville pour s'y reposer, et qu'elle vît si elle était assez bien portante pour cela, sinon qu'elle le remît à quand il lui conviendrait. L'Ambassadeur répondit qu'il se sentait assez de forces pour faire ce que Son Altesse ordonnait. Et ainsi, il avisa le chambrier, qui se trouvait au camp, qu'il fît charger les bagages et tenir tout prêt, et que les gens se

1. La longueur de l'étape n'est pas indiquée, mais on sait d'une part que l'étape fut courte à cause de l'ardeur du soleil et d'autre part que l'on arriva à trois lieues de Merrakech. On doit être assez rapproché de la vérité, en l'estimant à quatre lieues.

2. Le caïd Saïd ed-Deghâli, le chef des troupes andalouses, celui qui au combat de Er-Roken (17 mars 1575) avait fait défection et s'était rangé du côté de Moulay Abd el-Malek. Cf. Et-Ouefrâni, p. 110.

3. Le texte espagnol porte : *harto buena pieza*, « c'était un assez beau morceau ».

4. *Le lendemain* : le dimanche 26 juillet.

5. La Rel. de la *B. R Acad. Hist.* porte : *Xaharia. Paraiz* et *Xaharia* sont deux mauvaises lectures ; il faut rétablir *Chafariz* (N. Doc. LXXXI, p. 199), mot portugais venu de l'arabe Sahridj صهريج et signifiant bassin, réservoir. Cette pièce d'eau, comme il est dit quelques lignes plus bas, était une des curiosités des environs de Merrakech. Quand à *Alemara*, c'est également une mauvaise lecture ou une mauvaise transcription de Almenara (El-Menara). Le domaine de El-Menara, couvrenant une villa avec jardins et situé à 2 kilomètres au S. O. de Merrakech, est encore aujourd'hui une propriété des sultans.

6. *Le lendemain matin* : le lundi 27 juillet. La Rel. de la *B. R. Acad. Hist.* porte par erreur : le dimanche 27 juillet.

7. Le texte porte : *embio a el alcaide Reduan*. Le sujet sous-entendu est évidemment *el Rey*, bien qu'il ne se trouve pas exprimé dans la phrase précédente. Cf. Rel. de la *B. R. Acad. Hist.*

préparassent; et il donna mission d'organiser l'entrée au capitaine Venegas, qui la régla en personne.

Ensuite, on amena de la ville dix-huit chevaux de l'écurie du Roi, bien harnachés, et, entre autres, quatre qui l'étaient comme suit : un cheval gris-clair, c'était celui sur lequel Moulay Abd-el-Malek avait conquis ce royaume, avec tètière, poitrail et étriers d'or, et caparaçon bleu brodé à la façon d'Espagne; deux morceaux, avec des harnachements brodés d'or, qui furent donnés à Venegas et au capitaine pour faire leur entrée; un autre avec un harnachement à la turque et une selle à arçon devant et derrière, la genette toute en argent doré avec beaucoup de couleurs; ce fut ce cheval que je pris[1]; et les gentilshommes se répartirent les autres.

L'entrée se fit dans cet ordre : quarante[2] domestiques (ceux-ci sans livrée) allaient devant l'équipage; puis venaient trente-quatre bêtes de somme dont vingt avaient des couvertures armoriées, puis vingt domestiques[3] avec une livrée de drap bleu; puis six pages avec leur livrée de damas bleu à franges d'or et de soie, chapeau de même étoffe, épées et dagues dorées; derrière venaient le contrôleur et les officiers des comptes, puis trente domestiques, le fourrier, deux maîtres d'hôtel, le secrétaire, le trésorier, le chambrier et le majordome, tous vêtus de damas brun, épées et dagues dorées, et de ferreruelos[4] bruns avec leurs chaînes d'or; puis deux laquais en pourpoint portant la même livrée que les pages, ayant leurs épées dorées, lesquels tenaient par la bride deux chevaux de l'Ambassadeur : l'un aubère, la bride ornée de velours cramoisi, la selle de même et garnie de clous, avec beaucoup de passements d'or et d'argent; le mors de bride et les étriers étaient entièrement damasquinés, ils avaient appartenu au Prince — qu'il soit dans la

1. On voit que l'auteur se place lui-même après Pedro Venegas de los Rios et le capitaine Matias Venegas. V. p. 33, note 1 et p. 42, note 6.

2. Si l'on additionne le nombre des domestiques, on obtient un chiffre invraisemblable. La Rel. de la *R. R. Acad. Hist.* dit que l'Ambassadeur avait quarante-neuf domestiques. La Relation des présents (Doc. X, p. 31) indique pour les serviteurs le nombre de soixante. Ces deux nombres doivent être plus près de la vérité.

3. Le texte espagnol porte : *y detras 20 de casa...*

4. *Ferreruelo*, petit manteau avec un seul collet montant.

gloire ![1] — et la housse dont il était couvert était de taffetas jaune garni de franges et de houppes d'or et de soie bleue, et le licol était semblable au harnachement; l'autre cheval était bai-brun avec un harnachement de velours bleu, avec les mêmes ornements, et les étriers argentés. Puis venaient Matias Venegas et Pedro Venegas, et ledit Allemand ensuite, et deux laquais vêtus comme les autres; l'Ambassadeur entre Diego Marin et le caïd Almanzorico, lequel avait une marlota de toile d'argent, sa riche épée et un bon cheval; puis moi et tous les cavaliers qui nous avaient amenés.

A environ une portée d'escopette, nous rencontrâmes les marchands de cette ville, tant espagnols que d'autres nations, qui venaient le mieux qu'ils pouvaient en ordre sur leurs chevaux, deux par deux; en arrivant devant l'Ambassadeur ils le saluèrent en passant, et il leur rendit leur salut, et ils restèrent avec les gens de l'escorte en arrière.

Plus loin, se trouvait la garde des hallebardiers du Roi, qui étaient environ deux cents; puis, derrière eux, venaient vingt-quatre solaks, qui sont comme des laquais, portant des bonnets blancs et verts retombant en arrière à la façon des toques flamandes et garnis par derrière de vingt tubes[2] qu'ils portent sur la tête et qu'ils garnissent de plumes offrant, à s'y méprendre, l'aspect de queues de paon; ces plumes servent à l'usage suivant : lorsque, à la guerre, un Maure apporte une tête de chrétien, il enlève une de ces plumes, et se la met à la tête; puis vingt-quatre peiks, qui ont[3] sur la tête, comme panache, une sorte de bonnet de laiton avec une plume sur le devant; et deux archers. Tous ceux-ci sont des renégats[4] vêtus à la turque. Placés en ordre deux par deux, ils cheminèrent en dehors du cortège tel qu'il avait été formé, faisant leurs politesses aux gens qui venaient avec le Caïd.

Toute cette garde commença à se diriger vers l'Ambassadeur.

1. Le prince en question était l'infant Don Carlos mort en 1568.

2. Le texte porte : *cartasies*, déliguration du mot *alcartaz*, cornet de papier. Pour la description du costume des *solaks* et des *peiks* dont Moulay Abd el-Malek avait le premier formé sa garde particulière. V. *1re Série*, France, t. I, p. 603, note 1.

3. Le texte porte : *que son como plumajes*. On a traduit en supposant une erreur commise par le copiste et en rétablissant : *que han como plumajes*.

4. C'est-à-dire : les solaks, les peiks et les archers.

Derrière elle venaient vingt caïds, les principaux de ce royaume, richement vêtus à la turque, avec de très beaux chevaux bien harnachés, et, arrivant près de l'Ambassadeur, ils le saluèrent. Et ensuite arriva le caïd Redonan, qui est le vice-roi de ce pays, sur un très beau cheval, dont tout le harnais était garni d'or repoussé, et qui portait un caparaçon verdâtre orné d'or sur cramoisi. Il était vêtu d'une marlota[1] de brocart, et par-dessous d'une autre de damas blanc, avec un corsage de toile d'argent, un baudrier très riche avec son épée, dont la garde était d'or très richement travaillé et qui lui avait été donnée par Abd el-Malek, lorsqu'il défendit la kasba contre Moulay Mohammed[2].

Ils s'approchèrent jusqu'à ce que leurs chevaux se touchassent, et se saluèrent en se faisant beaucoup de courtoisies en espagnol et des éloges sur le pays. L'Ambassadeur allait au milieu des deux caïds, et les autres allaient en avant : et ainsi on arriva à la ville avec un grand contentement. Dans les rues, il y avait une foule de Maures et de Mauresques, lesquels, avec de grands cris, disaient en leur langue : « Que Dieu élève Moulay Ahmed ! et que Dieu fasse miséricorde à Moulay Abd el-Malek ! »

Nous cheminâmes jusqu'à ce que nous fussions arrivés à la maison qui avait été préparée et qui était telle que n'importe quel Roi aurait pu y loger[3]. Il y avait là une koubba[4] ornée de tentures de brocart, et près de la koubba un lit de damas cramoisi doré, avec des matelas de damas, de velours et de satin, et un oreiller de velours rouge garni d'or. Devant le lit, il y avait un tapis turc très riche. Dans la salle d'entrée, il y avait sur le sol un tapis long de 50 pieds et large de 19, très riche, également de Turquie ; au milieu de la cour se trouvait un bassin d'eau ; à la porte de cette salle et à une autre qui est en face, étaient deux fontaines dont l'eau tombait dans le bassin, lequel a 80 pieds de long et 25 de large, et une

1. Sur ce vêtement, V. p. 39, note 2.

2. Moulay Mohammed *el-Mesloukh*. L'événement rappelé n'a pu être identifié.

3. Cette maison appartenait au caïd Ben Grimanes. V. Rel. de la *B. R. Acad. Hist.*

4. Le texte porte : *alcoba*. Le mot koubba désigne dans l'architecture marocaine une pièce surmontée d'une coupole. Il y a à Merrakech et à Fez des maisons d'apparence délabrée dans lesquelles on voit des koubbas d'une grande richesse artistique. On n'a pas cru que le contexte autorisât à traduire *alcoba* par son équivalent français *alcôve*.

vare[1] et demie de profondeur ; aux deux côtés, il y a deux jardins avec beaucoup de jasmins, d'orangers et citronniers, et des allées en berceau. L'autre salle n'est pas moins bien décorée avec un autre tapis aussi grand.

Les caïds mirent pied à terre et entrèrent avec l'Ambassadeur dans son logement : ils ne voulurent pas en faire davantage, malgré ses instances réitérées. Nous trouvâmes six tables servies, et le repas aussi bien préparé qu'en Espagne, et nous le prîmes très volontiers. Outre cela, il y avait deux maisons à l'intérieur de la ville, qui étaient préparées pour les autres personnes.

Le lendemain matin[2], le caïd Redouan envoya au majordome une note de ce que les Maures devaient apporter chaque matin pour la consommation de la maison, note qui sera jointe à la présente[3].

Le mercredi suivant[4], l'Ambassadeur envoya demander audience au Roi, qui la lui accorda pour le jeudi matin.

Il ordonna qu'on lui préparât le cheval gris aubère avec harnachement cramoisi et sa housse de brocart. Sa Seigneurie se vêtit d'une ropilla[5] et d'un haut-de-chausses de toile d'or cramoisie, de bas de soie cramoisie, manteau de brocart, souliers de velours cramoisi avec boucles d'or, chemise riche, brodée d'or et de perles, ceinturon, épée et poignard d'or repoussé, toque de velours noir orné de camées, et, au milieu, de riches perles, une croix de diamants et trois perles très fines pendantes ; un collier d'or avec beaucoup de diamants bien travaillés, et au milieu une plaque en rubis[6] très riche.

On envoya du palais six chevaux du Roi, parmi lesquels il y en avait un destiné à l'Ambassadeur, mais, comme il y en avait cinq[7]

1. Mesure espagnole de trois pieds de long.

2. *Le lendemain matin* : le mardi 28 juillet.

3. Cette note ne se trouve pas avec la présente copie.

4. *Le mercredi suivant* : le mercredi 29 juillet.

5. Pourpoint à doubles manches dont deux restent pendantes.

De Castries.

6. Le texte porte : *una pieza de rubies*. Peut-être simplement : un rubis.

7. On peut se demander si l'original ne portait pas 6 au lieu de 5, ce qui expliquerait la détermination prise par l'Ambassadeur : il tenait à se distinguer de sa suite par la robe de son cheval, et c'est pourquoi il ne voulut pas monter un des six chevaux envoyés par le Roi, ceux-ci étant tous de même robe.

qui étaient tous de la même couleur, ce jour-là il ne monta pas dessus ; ces chevaux furent répartis entre tous les gentilshommes et pages de la maison ; il m'échut un cheval bai essorillé, qui avait appartenu à l'infant D. Antonio [1] et qu'il perdit à la bataille.

Le Caïd qui nous avait amenés [2] arriva, ainsi que huit autres des principaux ; ils mirent pied à terre, et l'Ambassadeur sortit pour les recevoir. Tout le monde monta à cheval dans l'ordre observé pour l'entrée, et l'Ambassadeur entre le caïd Almanzorico et le seigneur Diego Marin. Nous cheminâmes vers la Kaisseria [3] au milieu d'une si grande multitude de Maures et de Mauresques qu'on ne pouvait marcher.

On arriva au palais, à la porte duquel s'avança le caïd Redouan avec beaucoup d'autres caïds. L'Ambassadeur mit pied à terre et fut très bien reçu par eux, et ils le conduisirent à l'endroit où était le Roi, le faisant passer par la première cour et par la porte, où se trouvaient deux portiers : là, on ne put entrer que par faveur.

De là, on pénétra dans un passage où se trouvait une autre porte avec deux autres portiers ; ceux qui entrèrent les premiers furent les caïds, Pedro Venegas, l'Allemand, le seigneur Diego Marin, le caïd Almanzorico, l'Ambassadeur, puis derrière lui le caïd Redouan, un page avec un coffret contenant le présent, l'écuyer [4], le chambrier, le majordome, le trésorier et le maître d'hôtel [5]. Par cette porte, on entra dans une grande salle où se trouvaient les caïds richement vêtus, auxquels le Roi avait ordonné de se tenir debout, et la koubba où se tenait le Roi nous apparut.

L'Ambassadeur passa au milieu d'eux, ayant à ses côtés les deux caïds susdits, et les saluant tous. Au sortir de là, il y avait une cour de vingt pieds de long et très belle, ornée d'un ruisseau et de

1. D. Antonio, prieur de Crato, qui fut plus tard prétendant au trône de Portugal. V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 3 note 2, et ci-après *passim*, pp. 124-201.

2. Le caïd Almanzorico ou Almanzor.

3. La Kaisseria est un vaste marché couvert qui se trouve au centre de la ville de Merrakech.

4. C'est la seule cérémonie où la présence de l'écuyer soit indiquée et, par contre, c'est la seule où l'auteur de la relation ne se mette pas en scène ; cette remarque vient corroborer l'hypothèse faite au début, à savoir que l'auteur de la relation n'est autre que l'écuyer de l'Ambassadeur. V. p. 42, note 6.

5. Tout ce monde-là ne pénétra pas dans la koubba où se tenait le Roi, mais dans une cour adjacente d'où l'on pouvait tout voir et tout entendre. V. p. 51.

deux fontaines, toute pavée de dalles blanches en losange; et l'on arriva à la koubba où se tenait le Roi, à la porte de laquelle nous demeurâmes tous.

Et l'Ambassadeur laissa là ses chaussures de dessus[1], et fit une révérence, avec Diego Marin; il fit ensuite deux pas en avant, la toque à la main, puis fit une autre révérence en s'avançant un peu plus.

Voici dans quelle attitude se tenait le Roi. Il était assis sur quatre coussins de soie de diverses couleurs, deux coussins longs de toile de soie, et par derrière il s'appuyait sur des coussins de toile d'or et d'argent[2]. Il était vêtu tout en blanc, à la Mauresque, avec son turban[3]; il avait un maintien digne et grave, et ne montrait pas peu de contentement de ce qui se passait sous ses yeux. Toute la salle était tendue de brocart, et sur le sol il y avait de très riches tapis. Il avait aux mains deux bagues ornées de deux rubis balais.

Il y avait dans la salle huit caïds, sans les deux qui venaient, et deux portiers nègres, vêtus de marlotas de brocart.

L'Ambassadeur fléchit le genou, demandant la main du Roi, et celui-ci avança les bras sur sa tête, et approcha son visage de celui de l'Ambassadeur[4], et l'invita à s'asseoir. Et il faut noter que le siège était un tapis court, afin qu'aucun caïd ne pût mettre le pied dessus. Il s'assit à la main droite du Roi sur ledit tapis, et s'accouda sur le coussin de brocart qui était près du Roi, tout le corps appuyé sur le bras.

Le Roi lui ordonna de se couvrir, et, lorsqu'il se fut couvert, lui demanda pour quel motif il venait. Et il lui répondit par l'intermédiaire du seigneur Diego Marin. De cet entretien, nous pûmes entendre ce que je vais dire.

1. Le texte porte : *chinelas*; ce mot désigne une sorte de sandale portée par-dessus la chaussure. C'était une concession faite par l'Ambassadeur à la coutume arabe qui veut que l'on ne marche pas avec ses chaussures sur les nattes ou sur les tapis.

2. L'auteur désigne par les mots *colchones* et *almohadas* le coussin de forme allongée et le coussin carré dont se compose tout mobilier indigène et qui servent plus exactement d'accotoir que de siège.

3. Le texte porte : *toca*, qu'il était impossible de traduire par « toque », ce genre de coiffure étant en horreur chez les musulmans. Il s'agit peut-être d'un turban, peut-être d'une chachia ou d'un tarbouch, peut-être seulement du haïk qui encadrait le visage du Chérif.

4. Sur cette forme de salut arabe V. Doc. X, p. 31, note 3.

L'Ambassadeur dit que Sa Majesté avait apprécié beaucoup la générosité que le Roi avait eue de lui renvoyer le roi D. Sébastien[1] son neveu, et son ambassadeur[2] ; et qu'ainsi il avait cherché dans sa maison le moyen de répondre à cela, et lui envoyait certains joyaux en signe d'amitié, et non par droit de présent[3], car les rois de Castille n'en avaient jamais donné, et qu'ainsi, c'était en signe d'amitié qu'il les lui envoyait.

Le Roi répondit par le P. Marin, qui était le truchement, que c'était ainsi qu'il recevait ce présent ; il témoigna un très grand contentement, et dit que lui et son royaume étaient tout à Sa Majesté.

Le Roi aurait voulu voir immédiatement les joyaux, mais l'Ambassadeur, pour conserver sa gravité, lui dit que Son Altesse indiquât à qui ils devaient être remis. Et il ordonna que ce fût au caïd Redouan ; et ainsi celui-ci sortit dans cette intention.

Ensuite, l'Ambassadeur lui demanda par le P. Marin la permission de se lever[4], parce qu'il voulait lui remettre une lettre de son roi[5] avec le cérémonial qui est d'usage entre Chrétiens, lorsqu'ils prennent à la main des lettres de leur souverain. Le Roi lui dit de se lever. Et, une fois debout, il fit une révérence, tira ensuite une lettre qu'il portait entre des gants d'apparat, et la mit sur sa tête, puis fit une révérence, et la lui remit. Le Roi se réjouit beaucoup, il prit la lettre entre ses mains, et ne la remit à personne ; ce que, dit-on, il n'avait pas fait pour celles du Turc[6], de Portugal[7] et d'Angleterre[8], qu'il avait remises aussitôt à Redouan.

1. Sur l'envoi du corps de D. Sébastien V. *1re Série*, France, t. I, p. 571.

2. Juan de Silva, comte de Portalègre, ambassadeur de Philippe II en Portugal. Il avait suivi D. Sébastien au Maroc et avait été fait prisonnier à la bataille de El-Ksar el Kebir.

3. Le texte porte : *y no por fuero de presente*. L'Ambassadeur de Philippe II tenait à bien établir que les présents du roi d'Espagne ne devaient pas être considérés comme une sorte de tribut.

4. Le texte porte : *Que le diese la mano para levantarse*. Littéralement : « qu'il [Moulay Ahmed] lui donnât la main pour se lever. »

5. Il s'agissait de la remise solennelle par l'Ambassadeur de ses lettres de créance

6. « Des ambassadeurs de tous les pays vinrent féliciter El-Mansour de la victoire que Dieu venait de remporter par ses mains. La première ambassade qui arriva fut celle du pacha d'Alger. » El-Oufrâni, p. 145.

7. D. Francisco da Costa, envoyé en ambassade par le cardinal Henri auprès de Moulay Ahmed, avait débarqué à Mazagan le 2 juin 1579. SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne, à la date du 28 juin 1579. — Avis de Ceuta.

8. L'avis de Ceuta (V. note ci-dessus) signala l'arrivée à Merrakech de l'ambassa-

L'Ambassadeur se rassit comme devant, et ils recommencèrent à parler, et, l'entretien terminé, il fit sa révérence et partit. Et les élus[1] entrèrent pour baiser la main du Roi, et, quoique je n'aie pas été de leur nombre[2], je n'en revins pas pour cela plus triste au logis. Les caïds sortirent jusqu'à la porte où étaient les chevaux, sur lesquels étant montés, nous revînmes à la maison.

L'Ambassadeur resta sans sortir jusqu'au mardi suivant[3], parce que, le lundi, le duc de Barcelos vint le visiter, et le mardi, l'ambassadeur de Portugal ; je ne dirai pas ce qui se passa, pour ne pas être fastidieux, et aussi parce que cela n'intéresse pas mon récit.

Le mercredi[4], l'Ambassadeur alla voir le Roi. On lui amena les chevaux, et, parmi eux, un sur lequel le Roi seul montait, et qui était très bien harnaché. Je[5] lui tenais prêts les deux siens[6] : le bai, harnaché de velours noir brodé, étriers argentés, et caparaçon de velours noir avec beaucoup de passements d'argent ; et le gris clair harnaché de bleu. Mais, comme on lui avait amené ce cheval, il résolut de le prendre, et les deux siens furent conduits devant en main par deux laquais dans l'ordre susdit.

Et à la porte s'avança le caïd Redouan. L'Ambassadeur était vêtu d'un collet et de hauts-de-chausses argent et bleu ; bas et souliers de soie bleue ; ceinturon et épée d'argent ; manteau de velours noir ouvré et garni de passements d'or, et toque bien parée avec une croix d'émeraudes sur le devant, et le collier.

Ils entrèrent jusqu'au passage que j'ai dit[7]. Là il s'assit sur une chaise et le caïd Redouan sur un banc de pierre, jusqu'à ce que le

deur anglais en mai-juin 1579. Cet ambassadeur était peut-être Edmond Hogan, qui était déjà venu en 1577 saluer Moulay Abd el-Malek.

1. Le texte espagnol porte : *ungidos* (élus). On sent dans cette expression : *élus* une pointe de jalousie et de dépit.

2. Le texte porte : *Que aunque fui dellos, no vine triste a la posada.* Il y a évidemment une négation oubliée dans le premier membre de phrase, car on sait que la faveur de baiser la main du Roi ne fut accordée qu'à Pedro et Matias Venegas et au gentilhomme allemand (Rel. de la *B. R. Acad. Hist.*). L'auteur de la présente relation, l'écuyer de l'Ambassadeur, ne fut donc pas du nombre des « élus », mais il s'en consola facilement, du moins à ce qu'il prétend. V. note 1.

3. *Au mardi suivant* : au mardi 4 août.

4. *Le mercredi* : 5 août.

5. Ce détail vient à l'appui de l'hypothèse émise au début (p. 33, note 1), à savoir que l'auteur de la présente relation était l'écuyer de l'Ambassadeur.

6. Les chevaux que l'Ambassadeur avait amenés d'Espagne.

7. Sur ce passage, V. p. 50.

Roi fût arrivé à l'endroit où devait avoir lieu l'entretien, qui était dans une autre pièce différente de la précédente, là où il avait parlé avec les autres ambassadeurs, qui jamais n'étaient entrés dans la première. Ce jour-là, ils s'entretinrent seul à seul, avec le P. Marin, sans que fussent présents ni caïds, ni aucun de nous.

Je sus ce jour-là de plusieurs caïds, dans un banquet qu'ils m'offrirent, que le Roi avait dit: « Ces joyaux que m'a envoyés l'Espa-« gnol valent plus que tout mon royaume ensemble », et qu'il est grandement content.

Pour nous, nous sortons toutes les fois que nous voulons, et jusqu'à présent on ne nous envoie que des chevaux de la maison du Roi, et on nous donne, à chacun, des gens de la garde du Roi pour notre sécurité, et le Roi l'a ainsi prescrit, afin qu'il ne nous arrive pas d'accident, ce qu'il regretterait beaucoup, et afin qu'ils nous montrent tout ce qu'il y a à voir.

Et ainsi, aujourd'hui, ils nous ont montré le jardin du Roi, qui mérite d'être vu et renferme beaucoup de choses notables.

Voilà ce qui s'est passé jusqu'à présent. J'aviserai par l'exprès de ce qui se produira désormais ; et je supplie Votre Grâce de garder la présente, pour la joindre avec le récit de ce qui aura lieu jusqu'à ce que, sous d'heureux auspices, nous partions d'ici.

Que Dieu garde Votre Grâce!

Archives espagnoles du Gouvernement général de l'Algérie. — Registre 1686, ff. 333-343 (Inventaire Jacqueton, pièce 507). — Copie contemporaine de l'original[1].

1. Pièce rapportée par M. Tiran. V. p. 32, note 8.

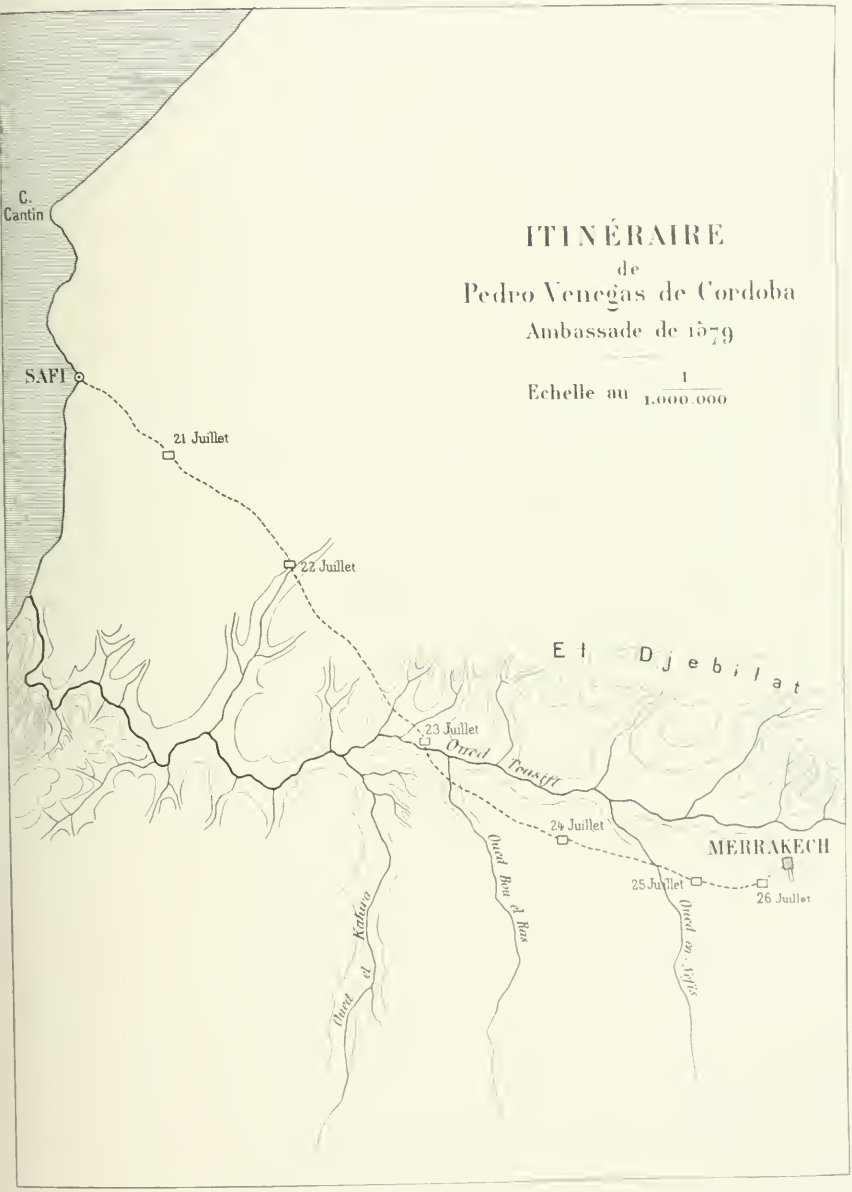
ITINÉRAIRE
de
Pedro Venegas de Cordoba
Ambassade de 1579
Echelle au 1/1.000.000
C. Cantin
SAFI
21 Juillet
22 Juillet
El Djebilat
23 Juillet
Oued Tensift
24 Juillet
MERRAKECH
25 Juillet
26 Juillet
Oued Bou el Ras
Oued el Kahiro
Oued en Nefis

XII

LETTRE DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II

(Extrait)

Lansac paraît très résolu à passer au service de Philippe II; son concours sera cher, mais c'est un homme de mer capable et intelligent. — Son plan consiste à s'emparer de Larache par surprise avec des Français se donnant pour des marchands. — On devra ensuite envoyer une force espagnole pour rendre définitive l'occupation de la place. — Lansac n'a pas les ressources suffisantes pour cette entreprise ; mais Philippe II n'a pas à lui avancer plus que ce dont il a besoin pour exécuter son opération de surprise. — Pour sa récompense, Lansac s'en remet à la générosité du Roi.

Paris, 2 août 1579.

Au dos : Paris. A Su Magestad. — Descifrada. Juan de Vargas Mexia. 11 de Agosto 1579. — Recebida a XII del mismo.

En tête : Paris. — Descifrada. — Juan de Vargas Mexia. 2 de Agosto 1579. — Recebida a 12 del mismo.

Sacra Catolica Real Magestad,

A 27 del passado tuve cinco cartas de V. M[d] juntas con don Alonso de Sotomayor de 4 y 8 de Junio, y 3, 7 y 15 del passado, a que ay poco que responder, por ser casi todas ellas respuesta de otras mias.

. . . . . .

Mos de Lansac estuvo comigo, 4 o 5 noches ha, grandissimo rato, dando y tomando sobre diversas materias, y nunca tan resuelto ni claro le he visto, porque me vino a dezir por palabras

expressas que dexaria su hijo aca, por no perder la hazienda, y que el se retiraria totalmente deste reyno al servicio de V. M^d, y que tenia forma de hazerlos grandes, admitiendole V. M^d, mediante lo que ha pedido y dado por memoriales, en que, a mi paresçer, va muy largo, pero creo bien que, quando hiziesse al proposito, abaxaria harto. Y para lo de cargo de mar, en qualquier mar, y de qualquier genero de baxeles, el es apto e intelligente.

Dixome que, quanto a lo de Alarache, alla[1] tienen sus hombres instrucciones suyas y facultad, que lo que hizieren observara; y en caso que a V. M^d le paresciesse mucho el dinero contante que piden, que le mande avisar de su real voluntad, entendiendo que sera necessario, si lo ha de emprender, darle lo forçoso a lo menos, porque el no lo tiene. Entiendo que lo que pide consiste en lo que es menester para la surprinsa y apoderarse de la fuerça, que ha de ser con estratagema y por via de tractado[2]; y para esto no es menester gran cosa, y sera fuerça que lo hagan Franceses, por haver de yr a titulo de mercaderes. Restara despues el socorro[3], que ha de estar prompto y yr luego, que havra de ser de dos mil hombres, y, si huviessen de ser Franceses, costaria mucho, y, por escusar esto y por mas seguridad, como yo le dixe y el concede, podrian ser el socorro de Españoles desde Caliz, que esta tan a la mano, y costaria poco, y a el no seria menester darle de presente[4] mas que lo necessario para la surpresa. Y quanto a la recompensa que se le havra de dar por el servicio, se contentara con señalarle y prometerle para despues de hecho la que a V. M^d mas fuere servicio. De que he querido advertir a V. M^d por si quadrare y se trata deste negocio, que pueda mandar resolver en el con alguna mas luz.

. . . . . .

Guarde y acresciente Nuestro Señor, etc.

De Paris, a dos de Agosto 1579.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1557, n° 82. — Déchiffrement officiel.

1. *Alla,* c'est-à-dire : en Espagne.

2. On a vu qu'un renégat, originaire de Blaye, gouverneur de Larache, devait remettre la place pour une somme d'argent.

3. *El socorro,* le secours, c'est-à-dire : la force militaire destinée à occuper solidement la place dont on se serait emparé par surprise.

4. *De presente,* pour le moment.

XIII

LETTRE ANONYME ENVOYÉE DE BORDEAUX A LANSAC[1]

Les hommes de Lansac sont à Madrid depuis deux mois. — On a découvert l'objet de leur négociation et au nom de qui elle se fait. — Il est à craindre qu'on n'en prenne occasion de nuire à Lansac. — D'autres nouvelles sont rapportées de Madrid qui pourraient aggraver le cas.

Bordeaux, 8 août 1579.

Au dos, alia manu : Capitulo de carta de Bordeos de 8 de Agosto 1579, escripta a Mos de Lansac, recebida en Paris a 14[2].

Sont arrivez presentement certains personnages venant de Madrit, qui y ont laissé ⊣ ⊣[3] negotians despuis deux moys secretement, en façon toutesfois que l'on[4] a bien descouvert que c'est, quelz ilz sont et au nom de qui, dont l'on faict un grand crime. L'on estime qu'ilz[5] en feront un grand cas et que, soubz ung tel pretexte, l'on preigne occasion de nuyre au seigneur que sçavez[6] et luy prester une charité[7], et aulcungs craignent mesme que ce soit par voye de justice, comme chose prohibée. L'on porte aussi plusieurs aultres nouvelles fort importantes de ce mesme endroict qui aigriroit plus la matiere. Et ceste nouvelle sera aussi tost portée où vous estes, et ce en toute dilligence.

De Bourdeaulx, ce viiie aoust 1579.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1557, n° 93. Copie contemporaine de l'original.

1. Cette lettre émanait, au dire de Vargas Mexia, « d'un très important personnage et grand ami » de Lansac. V. Doc. XV, p. 60.

2. Cette mention écrite en chiffres a été déchiffrée en Espagne où Vargas Mexia avait envoyé le présent document.

3. Ces deux signes désignent les émissaires Descroix et Desportes.

4. *L'on* : Vivonne.

5. Henri III et son gouvernement.

6. C'est-à-dire : à Lansac lui-même.

7. *Et luy prester une charité*, c'est-à-dire : et lui jouer un mauvais tour.

XIV

LETTRE DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II

(Extrait)

Longlée, revenant d'Espagne et de Portugal, a eu un long entretien secret avec Villeroy. — Lansac s'est entretenu avec Vargas de l'entreprise sur Larache; il est effrayé du retard de ses hommes à Madrid. — Lansac supplie Philippe II de les lui dépêcher et se conformera à la décision de celui-ci. — Dans le cas où le roi d'Espagne ne voudrait pas l'occuper dans cette entreprise, Lansac serait heureux qu'on lui tint compte de ses dépenses.

Paris, 14 août 1579.

Au dos: Paris. A Su Magestad. — Descifrada. — De Juan de Vargas. a 14 de Agosto 1579. — Recibida a 28 de Agosto.

En tête: Descifrada de Juan de Vargas. — A 14 de Agosto 1579. A manos de Su Magestad.

A los XII escrivi a V. M^d^ largo con don Pedro de Tassis; y el proprio dia llego aqui Langlose[1], un gentilhombre frances que ha residido de ordinario cerca del embaxador San Goart, y suele de yr y venir dessa parte, el qual me dizen que viene al presente de Portugal y dessa corte. Fuesse derecho apear en casa del secretario Villerroy, con quien se encerro a solas, y entiendo que estuvieron gran rato juntos. No se que trayga; si pudiere saber algo, avisare dello.

El proprio dia, en la noche tarde, me vino a ver Mos de Lansac con el secreto y recato que suele, y estuvo conmigo mas de dos

1. *Langlose*: Longlée. Sur ce gentilhomme, V. p. 13, note 1.

horas della, hablando y discurriendo muy largo en diversas materias. Lo primero fue cerca del negocio de Alarache, y d'estar espantado de la tardança de sus hombres en essa corte, y temeroso de que a causa della aqui puedan sospechar mayor daño, y procurar de hazersele a el.

Y assi supplica a V. M^d^ mande despacharlos en la forma que fuere mas de su real servicio, porque, no pretendiendo sino hazerle, quedara satisfecho con lo que se le respondiere, si bien toco que, en caso que V. M^d^ no le quisiesse ocupar en aquella empresa por agora, querria que mandasse tener atencion a lo que hasta agora ha gastado, que, quando se huviesse de proseguir, va incluso en lo que ha pedido para ella.

. . . . . .

Nuestro Señor, etc.
De Paris, a 4 de Agosto 1579.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1557, n° 106. — Déchiffrement officiel.

XV

LETTRE DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II

(Extrait)

Lansac, ayant reçu de Bordeaux des nouvelles inquiétantes, a demandé l'avis de Vargas. — Celui-ci lui a conseillé de quitter Paris sous un bon prétexte. — Lansac l'a prié de lui prêter, pour son voyage, 500 écus. — Vargas, malgré la gêne où il se trouve, considérant l'importance de ne pas s'aliéner Lansac, s'est procuré les 500 écus. — Lansac les lui a renvoyés disant qu'il n'en avait plus besoin.

Paris, 19 août 1579.

Au dos : Paris. — A Su M^d. — Descifrada. — Juan de Vargas Mexia, 19 de Agosto 1579. — Recebida a 4 del mismo.

En tête : Paris. — Descifrada. — Juan de Vargas Mexia, 19 de Agosto 1579. — Recebida a 4 de Septiembre.

Sacra Catolica Real Magestad,

A los 17 me embio a dezir Mos de Lansac que en aquel punto le acabava de llegar cierto aviso de Burdeos de parte de una persona muy principal y gran amigo suyo, cuya copia va con esta[1], que me pedia le advirtiesse y avisasse de lo que me parescia que devia hazer, porque no le succediesse alguna desgracia, interpretando enemigos y emulos su intencion y trato diverso de lo que era.

Yo le respondi agradesciendo la confidencia que de mi hazia, y que, usando della y de lo que me obligava, era de voto que si entendia, andando sobre su juego, que havia apparencia la menor del

1. V. ci-dessus, Doc. XIII, p. 57.

mundo, que no se dexasse hechar la mano, porque con esto se haria todo sal y agua[1]; y que, para escusarlo, que anticipada y dissimuladamente tomasse alguna buena occasion de viage, y se fuesse, dexando dicho que yva a negocio urgente, y que bolveria luego, y sin mover de aqui su casa ni cosa della.

Quadrole; y el dia siguiente embio a pedirme le hiziesse plazer de prestarle luego a la hora 500 Ducados[2] sobre una joya de su muger para hazer su viage. Y aunque yo me hallo en mayor estrecho del que sabria encarescer, visto el empeño en que se esta con este hombre, y los negocios que trata, y de la consequencia que es en esta estancia y sazon que, quando llegaren los tales con semejantes necessidades urgentes, no se hallen burlados y conozcan flaqueza, respondi luego que los daria de muy buena gana. Y embie a llamar un mercader, con quien concerte me los diesse a cambio sobre mi hazienda a pagar ay. Y haviendolos tomado y embiadoselos agraviandome del offrescer prenda, lo agradescio mucho, y me los bolvio a embiar, diziendo que ya no havia necessidad dello; que deve ser, o que ha hallado recaudo en otra parte, o las cosas mas aseguradas, y que no ay necessidad de hazer ausencia.

. . . . . .

Guarde y acresciente Nuestro Señor, etc.
De Paris, a 19 de Agosto 1579.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1557, n° 111. — Déchiffrement officiel.

1. *Se haria todo sal y agua.* Littéralement : « tout deviendrait sel et eau », c'est-à-dire : tous les projets s'évanouiraient.

2. *500* Ducados, lisez : 500 escudos.

XVI

LETTRE DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II

(Extrait)

Longlée a rapporté d'Espagne tous les détails de l'entreprise proposée par Lansac. — Sur l'ordre de Henri III, Villeroy a fait une sévère admonestation à Lansac qui a excusé sa conduite. — Lansac recommande d'avoir l'œil sur Vivonne. — Les Portugais ont des intelligences secrètes avec Moulay Ahmed; celui-ci ne donnera à Philippe II que des paroles et ne fera rien de bon.

Paris, 24 août 1579.

Au dos : Paris. — A Su Magestad. 1579. — De Juan de Vargas Mexia, a 24 de Agosto. — Recibida a 4 de Septiembre.

En tête : Paris. — Descifrada. — Juan de Vargas Mexia, a 24 de Agosto.

Sacra Catolica Real Magestad,

A los XXI, tuve una carta de Mos de Selles, cuya copia sera con esta. Pesame de lo que en ella dize que sospecha sea verdad.

. . . . . .

Lansac me ha embiado a contar su processo[1] muy particularmente, que es largo, y la suma del, que Langloe truxo amplissima relacion de diversos negocios de por alla, y entre otros del suyo tan por menudo que truxo copia de las instructiones secretas que llevaron sus hombres y informacion de quanto han hecho, dicho y negociado, y como, y con quien, y por que via, y assi mismo dize

1. *Su processo* : ce qui lui est arrivé.

que la truxo de la instruction que llevo Pedro Vanegas para lo que avia de tractar con el rey de Fez[1].

Visto lo qual aca, el Rey Christianissimo mando al secretario Villerroy que le hablasse sobrello, y el lo hizo acriminandoselo, y principalmente el recato y secreto con que lo tractava, y poniendoselo en caso no de hombre de su qualidad.

A que el[2] respondio con la pura verdad, contandole lo que passava y que en ello no pensava offender al Rey Christianissimo, cuyo servicio avia siempre reservado como era obligado[3], y no se hallaria otra cosa; y que, siendo la empresa de que se tractava contra infieles, y aviendo tan buena paz y hermandad como avia entre V. M[d] y el Rey Christianissimo, y desseando el occuparse en cosa honrrada y hazer algun effecto señalado, y requiriendose grandemente para este el secreto, avia procedido con todo el possible.

A que le respondio Villeroy que, con todo esso, no tenia razon, porque podia bien saber de la suerte que el marques de Ayamonte[4] avia procedido ultimamente en lo de Saluzo, cosa que el proprio[5] la confessava, y que, si bien V. M[d] era un muy bueno y catholico principe, todavia le tenian por emulo y opposito desta corona, a la qual se sabia cierto que no tenia buena voluntad; y que entendiesse que eran tambien avisados que consejero proprio de V. M[d] avia metido Langloe en su carroza en Madrid, y, cerrados en ella los dos solos, le avia llevado a mostrar la casa donde possavan sus hombres, y dichole: « Aqui possan, aguardaldos[6] que entren o salgan, y verloseys y conoscerloseis »; y que quando fuesse menester, le diria el nombre del consejero, y particularidades y palabras for-

1. V. ci-dessus Doc. X et XI, pp. 30-54; et les instructions de Philippe II à Pedro Venegas de Cordoba envoyé en ambassade au Maroc, SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne, avril 1579.

2. *El*, c'est-à-dire : Lansac.

3. C'est-à-dire : qu'il avait toujours fait la réserve que ce qu'il entreprendrait ne devrait pas nuire au service du roi de France.

4. Le marquis d'Ayamonte était gouverneur du Milanais. En 1579, le maréchal de Bellegarde, disgracié par Henri III, s'empara du marquisat de Saluces, avec l'aide du duc de Savoie, après en avoir chassé Charles de Birague, qui en était lieutenant-gouverneur au nom du roi de France. Au moment où avait lieu l'entretien entre Villeroy et Lansac, l'événement était tout récent. Le marquis d'Ayamonte avait prêté les mains à l'entreprise de Bellegarde.

5. *El proprio*, c'est-à-dire : le marquis d'Ayamonte.

6. *Aguardaldos*, pour : *aguardadlos*.

males que no las podria negar (cosa qu'espanta); y podria ser verdad, y tambien para sacarla.

Y he estado por poner miedo y dar a entender que tienen[1] grandes espias, y que no se les encubre cosa; pero tornome a afirmar mucho Mos de Lansac que es menester traer muy sobre ojo a San Goart y entender de rayz quienes tratan con el, porque sabe y haze profession de saber muchas menudencias de que avisa, que es fuerça salgan de personas intrinsecas en los negocios.

Dize assi mismo que Langloc trae que Portugueses tienen puesta toda su sperança en el socorro que les ha de yr de aqui, para el qual offrescen dinero en quantidad, con que no les faltara; y que tienen assi mismo intelligencia estrecha de secreto con el Rey de Fez[2], que dissimulava con V. M[d] y le dara palabras, pero en essencia entienden[3] que no hara cosa buena, por temer y estarle, como le estaria, muy mal la grandeza de V. M[d], rey catholico y tan su vezino; y que en todo esto aun no se fian tanto para salir con la suya, quanto en el estado presente de las cosas de essos reynos[4] y la mala satisfaction general y particular que ay en los grandes de ellos, y que no inclinan ni gustaran de ver a V. M[d] rey de Portugal.

. . . . . .

Guarde Nuestro Señor, etc.
De Paris, a 24 de Agosto 1579.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1557, n° 116. — Déchiffrement officiel.

1. *Que tienen.* Le sujet non exprimé est : le roi de France et ses agents.

2. A la date de cette lettre, les Portugais étaient absorbés par les négociations pour le rachat des captifs. Ils n'intriguèrent à la cour chérifienne qu'après la mort du cardinal Dom Enrique.

3. *Entienden.* Le sujet est : *Portugueses.*

4. *Essos reynos,* c'est-à-dire : l'Espagne et le Portugal.

XVII

LETTRE DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II

(Extrait)

Lansac, ayant eu avis que ses hommes avaient été arrêtés à Bayonne, a quitté précipitamment Paris. — Un de ces hommes s'est échappé et doit être maintenant auprès de Lansac.

Paris, 26 septembre 1579.

Au dos : Paris. — A Su Magestad. 1579. — Descifrada. — Juan de Vargas Mexia, a 26 de Septiembre. — Recevida a 13 de Octubre.

En tête : Descifrado de Juan de Vargas Mexia. — De Paris, a 26 de Septiembre 1579.

Sacra Catolica Real Magestad,

A los 20 del presente screvi ultimamente a V. M[d], avisando de lo que occurria.

. . . . . .

Lansac partio de aqui avra cinco o seys dias, despues de aver passado comigo lo que tengo avisado, y dexo dicho a un secretario suyo que me viniesse a hablar y a dezir como el se partio al improvisso, por aver sido avisado que en Bayona avian prendido sus hombres bolviendo dessa Corte, y que, siendo esto assi, dudava que, hallandose el aqui, quisiessen echar mano del, o primero de las fuerças de Burgo[1] y Blaya, que tiene en la ribera de Burdeos ; y que assi, se avia ydo de priessa y sin hablarme, pero que me avisaria de lo que uviesse. Y despues aca yo he embiado a visitar a su muger y

1. *Burgo,* Bourg-sur-Gironde, près du Bec-d'Ambès.

a offrezcermele secretamente, y ella lo ha agradezcido mucho; y, segun dize, se avia escapado de la prission el uno de los hombres, y a esta hora deve de estar con Lansac, el qual me embio encomiendas de palabra con un correo que le dexo ya junto a Blaya.

. . . . . .

De lo que succediere, avisare, cuya real, etc.

De Paris, a 26 de Septiembre 1579.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1555, n° 44. — Déchiffrement officiel.

XVIII

LETTRE DE GERMIGNY[1] AU GRAND MAITRE DE MALTE

(Extrait)

Le Capitan-pacha a reçu l'ordre du Grand Seigneur de préparer un armement en vue d'une expédition contre le Maroc. — Les Espagnols auraient signé un accord avec le Chérif et marcheraient sur Alger.

Les Vignes de Péra, 8 octobre 1579.

Monseigneur,

Ayant eu commandement tres-exprès de Sa Majesté d'avoir l'œil et m'employer avec tout soin à tout ce que je jugerois faire au bien de vostre service et de vostre tres-sainct Ordre, je n'ay voulu laisser passer cette occasion à vous offrir le tres-humble service que vous pouvez justement attendre et esperer d'un ministre de Sadite Majesté.

. . . . . .

La pratique de paix de l'Espagnol[2] va tousjours continuant entre crainte et esperance, se fondans ceux qui la desirent sur ce qui fut arresté en certains articles, envoyez au Roy Catholique, qu'il ne se feroit armée generale d'une part ny d'autre, pendant leur negotiation, et disant avoir certains advis que l'armée partie de Naples va droit en Portugal, ce que toutefois autres ne croyent, mesmement le Capitaine general de la mer[3], lequel baisant la main du Grand

1. Sur cet ambassadeur V. p. 95, note 1.

2. Il faut se rappeler que, pendant cette « pratique de paix de l'Espagnol » avec le Turc, les deux souverains intéressés agissaient en sens contraire auprès du Chérif. D'une part Philippe II excitait la défiance du Chérif à l'endroit du Grand Seigneur, afin d'empêcher toute extension du côté du Maroc de la domination turque à laquelle il rêvait toujours de reprendre Alger; d'autre part le Grand Seigneur inquiétait le Chérif avec les visées de Philippe II, afin de contrecarrer la négociation pour la cession de Larache à l'Espagne. Entre ces deux politiques, il y en avait une tout indiquée pour le Chérif : sauvegarder l'intégrité de ses États, en opposant le Grand Seigneur à Philippe II et inversement.

3. Euldj Ali (Oluch Alli) dont il est parlé plus bas.

Seigneur le penultiesme du mois passé, receut commandement de faire tout preparatif necessaire pour dresser à ce printemps la plus grosse et puissante armée qui ayt esté veue en mer, depuis mil ans, si tant est que ladite pratique de paix ne prenne fin au souhait dudit sieur, et que l'entreprinse que l'on dit estre sur la Barbarie se retrouve vraye. Et toutefois je vous peux asseurer, Monseigneur, que les moyens de dresser ladite armée si grande, comme ils disent, sont tres petits, n'ayant ny ciurmes, ny marinaresse, et moins des bons soldats pour cet effet, desquels les guerres de la Perse[1] les ont fort degarniz. Le gentilhomme nommé Guevarin, que l'on attendoit, longtemps a, de Raguze, et que l'on dit apporter tout pouvoir de negotier au Mariglan[2] residant en ceste dite porte, est arrivé depuis sept ou huict jours, dont toutefois l'on ne voit encore aucun effect, et pense-t-on qu'un avis en par Oluch Alli, que l'armée d'Espagne, ayant intelligence et traitté avec le roy de Fez, s'acheminoit droit à Algers et devoit descendre au port d'Oran, les a estonnez. Car est, Monseigneur, ce dont je vous peux donner advis presentement, et dont vous recueillerez le fruict que mieux adviserez par vostre singuliere et accoustumée prudence. Je ne manqueray à toutes occasions de vous informer des occurrences de ceste dite Porte, et de m'employer de tout mon pouvoir en tout ce que je cognoistray faire pour le bien de vostre service et de vostre religion, ensemble de prier Dieu comme je fais, Monseigneur, de vous donner etc.

Des Vignes de Pera lez Constantinople.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés. — L'Illustre Orbandale[3], t. I, pp. 17-18.

1. Le texte imprimé porte : *peste*.

2. Le comte Marigliani, ambassadeur de Philippe II à Constantinople, était chargé de négocier la trêve entre l'Espagne et la Turquie.

3. Le titre complet de cet ouvrage est : *L'Illustre Orbandale, ou l'Histoire ancienne et moderne de la ville et cité de Chalon-sur-Saône, enrichie de plusieurs recherches curieuses et divisée en éloges.* — Imprimé à Lyon et se vend à Chalon-sur-Saône chez Pierre Cusset, marchand libraire, devant le Chatelet. — M. DC. LXII. — L'ouvrage forme 2 vol. in-4°. Dans le 1er vol. se trouve le *Recueil de pièces choisies extraites sur les originaux de la Négotiation de Mr de Germigny, de Chalon-sur-Saône, baron de Germoles, Conseiller du Roy et son ambassadeur à la Porte du Grand Seigneur.* — Sur *L'Illustre Orbandale*, cf. LELONG, *Bibliothèque Historique de la France*, édition 1719, p. 773, n° 15063.

XIX

LETTRE DE D. ANTONIO DE CASTRO[1] A VIVONNE

Il vient de débarquer en Portugal après bien des peines et de longues pérégrinations. — Il demande des nouvelles du roi Henri III et voudrait savoir ce qu'on pense à la cour de France des changements survenus en Portugal. — Il regrette que le roi Henri III ait expédié un courrier au Chérif pour lui demander la mise en liberté de D. Antonio : c'était faire trop d'honneur à ce souverain, qui n'a d'ailleurs pas répondu à cette lettre, alors qu'il répond longuement au moindre message de Philippe II et qu'à la demande de ce dernier il vient de mettre en liberté sans rançon le duc de Barcelos. — Avec l'appui du roi de France, D. Antonio espère prendre sa revanche de tout ce qu'il a souffert au Maroc. — Il fait à Henri III des offres de service. — Il n'aura pas de regrets de quitter son pays pour aller servir en France, car le Portugal est à la veille de subir la domination espagnole. — Le roi de France aura peu à dépenser pour lui ; il ne demande qu'à le servir dans la profession des armes.

Cascaes, 25 novembre 1579.

Suscription, propria manu : Ao muito Illustre Senhor Monsior de San Gouarde, embaixador de El-Rey Christianissimo na corte de Hespanha, etc.

Au dos, de la main de Vivonne : De Don Antoyne. — De Quasquay, du 25e novambre. — Reçue le 18e desembre 1579.

Au dos : Cachet de cire entier, aux armes de Dom Antonio de Castro.

Muito Illustre Senhor,

Deme V. S. alviçaras por esta nova que lhe mando, de eu estar

1. Sur ce personnage V. p. 14, note 1.

ya em esta villa de Cascais, livre de tantos trabalhos e de tão longa perigrinação como foi a minha, pelo que dou muitos louvores a Nosso Senhor e tenho esperança em elle *que* me dara vida e occazionis com *que* possa mostrar a V. S. qamanho seu criado sou e quoão bem ei de comprir sempre com esta obrigacão do serviço de V. S. O *que* me agora falta, pera de todo ficar não sentindo a dor dos trabalhos passados, he fazerme V. S. merçe de me mandar mui boas novas de sy e de S. M^d^ Christianissima, meu Senhor, e do estado em *que* estão as cousas em os seus reinos e como elle esta nas mudanças e desventuras de este, e se ha em *que* o sirva, porque aparelhado estou, com a vida, pessoa e estado, a servir S. M^d^ e perder tudo, se for necessario, pela mais piquena cousa de seu serviço ou de seu gosto, porque esta foi sempre a minha inclinação, e n'isto dera bom testemunho El-Rei, seu irmão, *que* Deus tem em gloria, e a Rainha Christianissima, sua madre, *que* ainda oye vive. E porque isto tenho mostrado por tão bastantes sinais, como o mundo todo sabe, hei por pouco necessario falar mais n'isso.

Soube, em chegando a minha casa, de meu filho como lhe mandara V. S. hum pliego de cartas, em *que* vinha huma de S. M^d^ Christianissima pera o solthão Molei Hameth, rei de Fez e Marrocos, e outra pera Guidimianes[1], *que* pareçia ser de V. S., e duas de V. S. pera mi. E como, em minha casa, se não sabia ainda de eu estar resgatado, despacharão logo hum correo a Marrocos, com as duas cartas pera El-Rei e Guidimianes, as quoais, como forão por via de Ceyta e eu vim por via de Mazagão, desencontreias, e ellas passarão a Marrocos, *que* me peza em estremo, porque, alem de não serem ya necessarias, por eu estar resgatado, não quisera eu *que* S. M^d^ por minha causa fizera tanta houra a hum tão mao Mouro e *que* tão pouca conta tem com o *que* se deve a hum tamanho Principe como he El Rei Christianissimo, *que* não tão somente lhe não concede tão piquena cousa como lhe pedia, que era a liberdade de hum cativo, ainda *que* fosse eu, mas ainda (o que eu mais senti) tomando a sua carta com modo desprezativo e sem lhe mmqa querer responder a ella[2], fazendo tanto por quoalquer recado de El

1. Sur ce personnage nommé Guy d'Amiens dans la traduction française contemporaine, V. p. 75, note 4.

2. V. p. 75, note 7.

Rei de Castela[1], *que*, alem de lhe dar o seu embaxador e dez ou doze fidalgos mui principais de graça, so por cartas suas, ora novamente lhe fez prezente do duque de Barcelos, por quem pedia de resgate quoatroçentos mil cruzados. Mas eu espero em Nosso Senhor *que*, com ayuda e favor de S. M^d^ Christianissima, eu vinge esta descortezia feita a S. M^d^ e tambem satisfaça os deseyos *que* tenho de me pagar dos trabalhos *que* me esta gente deu.

As cartas *que* vinhão pera mi de V. S. ficarão em minha casa, as quoais eu vi e notei mui bem de ellas a vontade *que* V. S. tem de me fazer merçe. E se, com deseyos e amor, se podem servir merçes tamanhas, por serto[2] se pode V. S. assegurar que lhas tenho mui bem pagas, mas eu não me satisfaço so com isto, porque determino, com a vida e com o tempo, mostrar a V. S. que as emprega mui bem.

E quoanto ao *que* me V. S. diz dos deseyos *que* S. M^d^ tem de me fazer merçe e *que* lhe peza huma tão boa vontade, como elle me tem, estar sem fruito, respondo *que* em mão de S. M^d^ esta o não ter este pezar, pois pode satisfazelo com me fazer muitas merçes, *que* os Principes não he rezão *que* pagem com deseyos, *que* he paga de gente pobre e que não tem outra cousa, tendo elles tantas em *que* possão mostrar a boa vontade que tem aos *que* os servem. E pois da sua parte ha tanto poder e tanta vontade e da minha tanto merecer e tanto ser como elle sabe, não falta agora senão a execução e ver o mundo em mi e em meus filhos o fruito que tão bons e tão justos deseyos, como os de S. M^d^, e os serviços *que* lhe eu fiz e o risco e trabalho *que* por elle passei, mereçen.

Este reino esta em o estado *que* V. S. ve, e eu tão aborrecido de todas as cousas de elle *que*, quoando se ellas não mudassem do caminho que pareçe *que* ora levão, não sentiria eu nem me seria trabalhoso mudar a vida pera outro em *que* pudesse viver mais livremente, porque, ya *que* em este reino não ha, por nossos peccados, em *que* eu sirva a S. M^d^, no seu[3] folgarei de o sirvir, avendo em *que* o possa fazer. Tenho tambem filhos *que* me podem ayudar a

1. *Fazendo tanto...* Le sens développé de cette phrase est le suivant : alors que Moulay Ahmed prend en considération la moindre des lettres que lui adresse le roi d'Espagne et s'empresse d'y donner réponse.

2. Pour : *certo*.

3. Le texte porte par erreur : *nos seu*.

comprir com esta vontade *que* tenho de servir S. M^d^, e hum de elles clerigo, do quoal eu estimaria muito querer S. M^d^ servirse em este habito eclesiastico, porque eu e os outros filhos bastamos pera o servir no habito de soldados.

E pera V. S. ver mais claramente esta minha determinação ser fundada em bom descurso, lembro-lhe que esta este reino com grande serteza de o entregarem a Castela, assi pela vontade de este Rei, que agora temos, como pela de muitos senhores e cidades, que elle pera isso tem sobornados. Que sendo assi e vindo elle a ser Rey de este reino, pode V. S. facilmente entender o como eu de elle serei tratado, sendo tão pubrico e notorio a todo o mundo o caso da minha prizão e a causa que a isso dão[1], e sendo os rigores de Castela, nas cousas d'esta materea[2], da qalidade que V. S. sabe, e tendo sempre tanto os olhos nas cousas de França como enemigo tão antigo e tão poderoso. Pelo que entendo que nem a minha vida, nem a minha honra cumpre fiquar eu em este reino, sendo elle de Castela[3], nem he serviço, nem honra de S. M^d^ tirar eu deshonras e trabalhos e risco dá vida em satisfação dos serviços que lhe fiz e mais ainda dos que lhe desiei fazer.

Eu trato de despor minhas cousas de qalidade que me não seya empedimento o que qa tenho[4] pera fazer de minha pessoa o que quiser. S. M^d^ Christianissima entenda de V. S. que lhe ei de custar mui barato e que lhe não he necessario tirar do seu patrimonio real nem dar-me outros estados em França, porque não he isso o que pretendo. Com se servir de mi conforme a minha profissão, que he na guerra[5], me dou por satisfeito de todos os serviços que lhe fizer; com os interteniimentos de ella e com o mais que (louvores a Deus!) tenho de meu, vivirei o que me falta da vida, e, com os trabalhos que em isso tiver em seu serviço, grangearei ficarem meus filhos ensinados ao servir.

1. *Sendo tão pubrico e notorio...* C'est-à-dire : « puisque le fait de ma captivité et la cause qu'on en donne sont tellement publics et notoires à tout le monde ». Cette phrase a été abrégée par le traducteur français, qui a sauté *o caso*. Cf. Doc. suivant, p. 77, note 1.

2. Pour : *materia*.

3. *Sendo elle de Castela:* quand le royaume de Portugal fera partie de celui d'Espagne, c'est-à-dire : aura passé sous la domination espagnole.

4. *O que qa* (pour : *ca*) *tenho:* ce que je possède par ici (en Portugal).

5. « Conforme à ma profession, qui est de la guerre » (trad. franç., p. 77).

Parecеome que não cumpria com o *que* devia a V. S. pelas merçes *que* me tinha feitas e vontade *que* mostrava de tratar de minhas cousas, se lhe não desse conta de mi e dos meus deseyos muito particularmente, e por isso o faço agora, pedindo-lhe juntamente me faça tamanha merçe de querer referir esta carta por meo[1] de outra sua carta a S. M^d^ Christianissima e a Rainha, sua madre, e entender de elles o estado em *que* estão as minhas cousas e os meus mereçimentos ante Suas Magestades, n'isto *que* lhe aqui escrevo, e avisarme de ellas, porq*ue*, sendo necessario, eu darei modo seguro pera *que* me possa hir ver com V. S., fazendo huma romaria, *que* se sabe que tenho prometido pera essa parte, aonde poderei tratar com V. S. mais particularmente as cousas que me cumprem em estas materças.

Beijarei as mãos a V. S. ter sempre muito particular cuidado de me avizar de novas de sua despoçição, as quoais, querera Nosso Senhor, serão sempre tão boas como eu deseyo.

Elle[2] a muito Illustre pessoa de V. S. guoarde e seu estado e vida acreçente como pode e seus servidores dezejamos.

De Cascais, XXV de Novembro M. D. LXXVIII.

Beija as mãos de V. S.,

Seu mor servidor,

Signé : Dom Antonio de Castro.

Bibliothèque Nationale. — Fonds espagnol. Ms. 336 (anc. 183), ff. 72-73 v°. — Original autographe.

1. *Meo*, pour : *meio*, moyen.

2. Notre-Seigneur.

XIXbis

LETTRE DE D. ANTONIO DE CASTRO A VIVONNE

(Traduction du XVIe siècle)[1]

Cascaes, 25 novembre 1579.

En tête : A Monsieur de St-Gouard.

Monsieur,

Je vous demande un present pour la bonne nouvelle que je vous envoye : c'est que je suys en ceste ville de Cascays, hors de tant de peynes et de si longue peregrination comme a esté la mienne[2]. De quoy je donne louenges à Dieu et ay esperance en luy qu'il me donnera vie et occasions de pouvoir vous monstrer combien je suys vostre serviteur et desire m'acquitter des obligations que je vous ay. Ce seul contentement me deffault, pour me faire oublier la douleur de tous mes maux passez, avec le desir que j'ay de sçavoir de voz bonnes nouvelles et du Roy Très-Chrestien, mon seigneur, et d'entendre l'estat en quoy sont les affayres de son royaulme et celles qui luy touchent, aux[3] changements et disgraces de cestuy-ci, et s'il y auroit en quoy je le peusse servir, parce que je suys tout prest d'i mettre la vie, la personne et les biens et y perdre tout pour son service, quant il en sera besoin, mesme en la moindre occasion qui luy peust apporter service ou plaisir, car c'est mon inclination. De quoy donnera bon tesmoignaigne

1. Cette traduction, qui est en entier de la main de Longlée, secrétaire de Vivonne, accompagne l'original autographe.

2. De juillet 1578 à novembre 1579.

3. *Aux*, avec le sens de : pendant les ; *nas* dans le texte portugais.

le Roy son frere, que Dieu tienne en sa gloyre[1], et la Royne, sa mere, qui est encor vivante[2]. Et d'aultant que je l'ay monstré avec signes si suffisantz, comme tout le monde sçait, j'estime qu'il n'est point necessayre en parler davantaige[3].

J'ay seeu de mon filz, en arivant à ma maison, comme vous luy aviez envoyé un paquet de lettres, avec lesquelles y en avoit une de Sa Majesté Très-Chrestienne pour sultan Muley Hamet, roy de Fez et Maroques, et une aultre pour Guy d'Amians[4], qui sembloit estre de vous, et deux des vostres pour moy. Et comme l'on ne sçavoit point en ma maison que je fusse rachepté, ilz despescherent incontinent un courrier à Maroques avec les deux lettres pour le Roy et Guy d'Amians, lesquelles allant par Ceyta et moy retournant par Mazagan, je ne les rencontray point, de sorte qu'elles passerent à Maroques; dont j'ay esté fort marry, car, oultre qu'elles n'estoient plus necessayres, parce que j'estois desja racheptay, je n'eusse pas voulu que Sa Majesté, à mon occasion, feist tant d'honneur à un si mauvais More et qui tient si peu de conte de ce qui se doibt à un si grand prince comme est le Roy Très-Chrestien, ne luy ayant pas voulu donner si peu de chose que la liberté d'un captif[5], bien que ce fust pour moy[6]. Et ce que j'ay encor plus resenti, c'est qu'il print la lettre avec une façon de mespris et n'y a jamays voulu respondre[7], où il faict pour un simple messaige du roy de

1. Le roi Charles IX.

2. La reine Catherine de Médicis.

3. Sur les services rendus précédemment par D. Antonio de Castro à la France V. p. 14, note 1.

4. Ce personnage n'a pu être identifié, mais il devait être de la famille de cet Isaac Damian, de Brouage, capitaine du navire français « Saint Luc », qui signa les 17 et 24 mai 1605 à San Lucar de Barrameda un engagement de ne vendre ni en Hollande ni en Zélande le sel qu'il venait d'acheter (*Arch. nat.*, K 1607, n° 28). On trouve également un Michel Damiens dans une lettre de Barrault à Villeroy du 2 juin 1607 (Bibl. Nat. *Ms. fr. 16112, f. 510*). Ce Guy d'Amians était probablement un commerçant français établi à Merrakech, auquel Vivonne s'était adressé, en l'absence de Guillaume Bérard, alors en France.

5. Moulay Ahmed n'avait pas voulu admettre que les huit cents gentilshommes portugais captifs pussent se racheter individuellement, et il avait fixé pour leur rançon collective le prix de 400 000 cruzados.

6. *Bien que ce fust pour moy.* Il faut entendre probablement : si élevée que fût ma condition, je n'étais qu'un captif.

7. Il s'agit d'une première lettre adressée par Henri III au Chérif et qui arriva à Merrakech, alors que D. Antonio de Castro était encore en captivité. Cette première lettre est probablement celle qu'écrivit Henri III, à l'instigation de Catherine de Médicis, un peu après le 10 janvier 1579. V. Doc. IV, p. 14.

Castille tout ce qu'il luy demande, et oultre ce, qu'il luy a rendu, de grace, son ambassadeur[1] et dix ou douze gentishommes. A ceste heure, de nouveau, il luy a faict present du duc de Barcelos[2], pour lequel il demandoit, de rachapt, quatre cens mille escuz, seulement avec une simple lettre[3]. Mays j'espere en Dieu, qu'avec l'ayde et faveur de Sa Majesté Très-Chrestienne, je vangeray ceste discourtoisie faicte à Sa Majesté et satisferay à la bonne envie que j'ay de me payer du mal que ces gens là m'ont faict.

Les lettres que vous m'escrivyez demeurerent chez moy, lesquelles j'ay veues et bien noté la bonne volonté que vous avez de me faire plaisir. Et si, par desirs et amytié, je pouvoys vous servir, en recompense de faveurs si grandes, vous en seriez desja très-bien payé, mays je ne me contente pas de cela, car je suys determiné, avec le temps et la vie, vous monstrer que tout est bien employé en moy.

Et, quant à ce que vous dictes de la volonté que Sa Majesté a de me faire toute faveur et qu'il luy desplaist qu'un si bon desir que le sien demeure sans fruict, je responds qu'il est en sa puissance perdre ce desplaisir là, et, puysqu'elle le peult, qu'elle y satisface en me faisant beaucoup de biens, car il ne fault pas que les princes payent avec bons desirs : cela appartient aux personnes basses, qui n'ont rien davantaige ; mays eux, qui ont tant de quoy monstrer leur bonne volonté à ceux qui les servent, ilz la doibvent effectuer. Et puysque, de la part de Sa Majesté, il y a tant de pouvoir et de bonne volonté, et, de la mienne, tant de merite, estant ce qu'elle sçait que je suys, il ne reste plus que l'execution et faire voir au monde, en moy et en mes enfans, le fruict que si bons et si justes desirs, comme ceux de Sa Majesté, et les services que je luy ay faicts, et les dangers et peynes que j'ay passées, meritent.

Ce royaulme est en l'estat que vous sçavez, et moy si las et desgousté de toutes les choses qui y sont que, quant elles ne changeroient le chemin où elles entrent, ce ne me seroit ne mal ne peyne d'en sortir pour vivre en un aultre avec plus de liberté. Puysque,

1. *Son ambassadeur :* Juan de Silva, V. p. 52, note 2.

2. Cf. Mendoça, f. 145 v°.

3. *Seulement avec une simple lettre.* C'est un commentaire de l'idée développée dans la phrase précédente, à savoir le manque de courtoisie du Chérif à l'égard du roi de France.

pour noz pechez, il n'y a rien en quoy je puisse servir Sa Majesté, je la serviray dans le sien très-volantiers, y ayant où m'employer. J'ay aussi des enfans qui me peuvent ayder à m'acquitter de ceste volonté que j'ay de servir Sa Majesté, desquelz l'un est d'esglise, et estimeroys à beaucoup de faveur que Sa Majesté s'en voulust servir en cest habit eclesiastique, car les aultres et moy sufliront pour le servir comme soldatz.

Et, affin que vous voyiez plus clerement ceste mienne determination estre fondée en bon discours, je vous advertiz qu'asseurement ce royaulme sera mys entre les mains des Castillans, tant pour y estre la volonté du Roy, que nous avons toute disposée, que celle de plusieurs seigneurs et villes, qui tous sont gaignez à ceste fin. Ce que advenant et Castille commandant à ce royaulme, vous pouvez facillement juger comme je seray traicté, la cause de ma prison[1] estant si notoyre et publique et les rigueurs de Castille estant telles que vous sçavez en ses matieres là, tenant tousjours les yeux tournez du costé de France, comme à son antien ennemi. J'ay pensé qu'il ne convenoit ne à ma vie, ne à mon honneur, demeurer en ce royaulme, estant au roy de Castille, et si ce ne sera pas ne le service, ne l'honneur de Sa Majesté, me mettre en deshonneur, peyne et danger de la vie, pour recompense des services que je luy ay faictz et desiré faire.

Je parle de disposer mes affayres de sorte que ce que j'ay par deça[2] ne me puisse empescher de faire de moy ce que je vouldray. Sa Majesté entendra de vous que je luy cousteray fort peu et qu'il ne luy fault prendre de son patrimoyne pour moy, ne me donner aultres estats en France, parce que ce n'est pas ce que je pretends. Quant Sa Majesté se servira de moy conforme à ma profession, qui est de la guerre, je me tiens pour satisfaict de tous les services que je luy feray : avec l'entretenement que j'y auroys et avec le reste de bien que, graces à Dieu, j'ay, je vivray ce qui me demeure de vie. Et avec les peynes et travaulx que je passeray à son service,

1. Le texte portugais porte *a causa que a isso dão* « la cause que l'on en donne ». D. Antonio s'inscrit en faux contre l'opinion publique. Longlée n'a pas rendu cette idée dans sa traduction. Il s'agit de cette affaire mystérieuse de 1572 qui, comme on l'a vu, avait amené l'arrestation de D. Antonio de Castro. V. p. 72, note 1.

2. *Par deçà* : en Portugal. Cf. p. 72, note 4.

je gaigneray que mes enfans demeureront mieux aprins à bien servir Sa Majesté.

Il m'a semblé que, pour les faveurs et bonne volonté que vous m'avez monstrez, je vous debvoys rendre particulier compte de mes affayres et de mes desirs, et, pour ceste raison, je l'ay faict presentement, vous priant aussi de me faire tant de faveur de vouloir referer le contenu de ceste lettre par une aultre à Sa Majesté Très-Chrestienne et à la Royne sa mere, et sçavoir d'eux l'estat en quoy seront mes affayres et merites à l'endroit de Leurs Majestés, touchant ce que j'en escripts; dont je vous prie m'advertir, car, s'il est necessayre, je donneray ordre seurement que je puisse me voir avec vous, en faisant un pelerinaige que chascun sçait que je doibs faire par dela, où je pouroys traicter avec vous plus particulierement de ce qui me touche en ceste matiere[1].

Je vous baise les mains et prie avoir soin de m'advertir et d'affayres et de vostre sancté[2].

De Cascays, ce xxv novembre 1579.

Signé: Don Anthonio.

Bibliothèque Nationale. — Fonds espagnol. Ms. 336 (anc. 183[3]). ff. 74 75. — Traduction contemporaine de l'original.

1. Antonio de Castro s'aitendait sans doute à ce que Henri III lui offrît une grande situation en France. Son espérance ne s'étant pas réalisée, il demeura en Portugal, se pliant de son mieux, mais avec dignité, aux circonstances, et sans rompre ses relations avec Vivonne.

2. La traduction de la formule finale est très abrégée.

3. Recueil de documents originaux espagnols et portugais du XVIe et du XVIIe siècle, provenant de la collection Harlay et contenant un grand nombre d'autographes de souverains et de princes divers.

XX

LETTRE DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II

(Extrait)

Retour de Lansac à Paris. — Il paraît avoir beaucoup de rancune de ce qu'on n'a pas voulu accepter ses services.

Paris, 11 décembre 1579.

Au dos : Paris. — A Su Magestad. — Descifrada. — Juan de Vargas, a 11 de Deziembre 1579. — Recebida a 27 del mismo.

En tête : Paris. — Juan de Vargas, a xi de Deziembre. — Descifrada.

Sacra Catolica Real Magestad,

A los 7 escrevi a V. M^d^ ultimamente, avisando de lo que occurria. . . . . .

Ha llegado aqui Lansac ultimamente, al qual yo embie a visitar al solito. Y hallaronle muy mudado y haziendo terriblemente de la yerva[1] del no haverse querido servir del. No creo sea grande la perdida, porque le tengo de mas palabras que obras...

. . . . . .

Prospere Nuestro Señor la Sacra Catolica y Real persona de V M^d^.

De Paris, a 11 de Deziembre 1579.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1555, n° 119. — Dechiffrement officiel.

1. *Haziendo terriblemente de la yerva,* c'est-à-dire : d'une humeur terrible

XXI

LETTRE DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II

(Extrait)

Lansac a déclaré les propositions de la Reine-mère qui voulait lui confier une mission au Portugal. — Il désire savoir promptement si Philippe II veut l'employer, et s'engagera à exécuter l'entreprise sur Larache moyennant 60 000 écus. — Vargas trouve Lansac parleur, mais capable de rendre des services. — Il demande qu'on lui fasse connaître ce qu'il convient de répondre à Lansac.

Paris, 6 janvier 1580.

Au dos : Paris. — A Su M^{d}. — Descifrada. — Juan de Vargas Mexia, 6 de Enero 1580. — Recebida a 17 del mismo.

En tête : Paris. — Descifrada. — Juan de Vargas Mexia, seys de Enero 1580.

Sacra Catolica Real Magestad,

A los cinco en la noche, me vino a ver Mos de Lansac, haviendo precedido algunos recaudos, y haverse aquietado un poco mas de lo que estava, como avise por las precedentes, y me mostro una carta que V. M^{d} le mando responder, y discurrio comigo largo sobre diversas cosas.

La suma de las quales fue que la Reyna madre le queria embaraçar en lo de Portugal, de que tratava caldissimamente, y que agora le queria embiar alla con embaxada, y que, haviendo dado algunas razones, se han resuelto de embiar otro, que sera el que he dicho en la que va con esta, para que buelva en brevedad, y que a su buelta, le mandaran yr a el, no sube como ni en que forma.

Que ha desseado y dessea servir a V. Mag^d por muchas razones, y salir deste Reyno, y que querria saber la resolucion de V. Mag^d para poderla el tomar aca, y que en ninguna manera se atreve a escrivir, porque se sabe todo ; que me pedia que suplicasse a V. M^d de su parte que dentro de seys semanas, que dize es el termino que ha de tardar en volver el que va a Portugal, V. M^d la haga merced de mandar se resolver si es servido de servirse del, y que haga la empresa del Arache, que se obligara de hazerla adelantandole sessenta mil escudos, y de bolverlos si no la hiziere, y que certifica que ha de poner mas de treynta mil de su casa para effectuarla : y que, siendo V. Mag^d servido de mandarle responder dentro deste termino, el rompera con la Reyna madre y con todos sin acceptar cosa de las que le offrescen : y que, donde no, havra de tomar partido.

Yo no sabria que poder dezir, sino que el es hablador, aunque le tengo por orden de servicio, y que, conviniendo la empresa, si el diesse buena seguridad a algun ministro de V. M^d, no paresce que es de gran importancia la differencia del dinero que se le ha offrescido al que pide. Y si a este effecto o para otros a V. Mag^d le paresciesse retirarle a su servicio desde luego, offresciendole algun cargo de mar, se podria despues emplear y servir del en aquello para que paresciesse ser a proposito.

V. M^d sera servido de mandar mirar lo que fuere de su real servicio, y que se me avise lo que se le huviere de responder, de manera que, si no se acceptare su voluntad, a lo menos el termino del desvio pueda obligarle, o dexarle menos desgustado.

. . . . . .

Guarde Nuestro Señor, etc.

De Paris, a seis de Enero 1580.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1558, n° 26. — Déchiffrement officiel.

XXII

LETTRE DE VIVONNE A HENRI III

(Extrait)

Le Chérif est inquiet des armements qui se font en Andalousie. — Il s'est fort refroidi envers l'Espagne, depuis qu'on lui a demandé Larache. — A cette demande il a répondu qu'il lui fallait en référer au Grand Seigneur. — Francesco de Ibarra regrette fort qu'on ait refusé les propositions de Lansac.

Madrid, 31 janvier 1580.

Au dos, alia manu : Monsieur de St-Gouard, du dernier de janvier 1580.
Suscription : Au Roi.

Sire,

Je n'ay peu escripre à Vostre Majesté depuis le XIIIe du passé pour une grande indisposition que j'ay eue et de laquelle j'ay pensé mourir. Mais j'espere avec l'ayde de Dieu en estre bientost libre...

. . . . . .

On dict que le Cherif a pris fort grande alarme pour ses grandes armées qu'il sçayt s'assembler en l'Andallouzie, et faict à ceste heure une très-grande garde à ces marines et a assez refroidy les grandes caresses qu'il feist au commencement à l'ambassadeur du Roy Catholicque[1], et dict l'on, mais ce n'est pas chose bien certaine, qu'il le tient prisonnier depuis qu'il luy demanda Larache, à quoy

1. *L'ambassadeur du Roy Catholicque:* Don Pedro Venegas de Cordoba venu à Merrakech en août 1579. V. Doc. X, p. 30, note 3 et Doc. XI, pp. 33-54.

l'on luy respondit qu'il failloit envoyer en Constantinople pour avoir sur ce advis du Grand Seigneur. Et à ce propos, je sçay que François de Divarre, qui est le conseiller de la guerre auquel le jeune Lanssac par les entremises de Cabrette a ses intelligences, a dict que, si l'on l'eust voullu croire, parlant dudict Lanssac, l'on eust pris Larache aux despendz des François; et que, encores que l'on l'eust faillye, l'on en tiroyt tousjours proffict, parce que ceulx qui se feussent perduz en ceste entreprise estoyent autant d'ennemis, et que, avec cela, l'on eust tranché la teste à tous les François qui traictent en Fez et Maruecoz, et que, partout où ilz traictent, tant en Affricque que Levant, ilz eussent couru mesme risque, perdant pour le moins toutte sorte de credit de pouvoir plus trafficquer seurement en nulle de ces partz, où les Hespaignolz eussent pour cela peu faire leurs affaires, prenant ce trafficq au lieu des François, qui estoyent les commoditez que leur pouvoient advenir de ceulx qui se venoyent si librement presenter à servir, et que l'on avoyt bien mal faict que aussi tost l'on ne s'estoit servy de ceste occasion comme il l'avoyt proposé. Par là, Vostre Majesté verra comme l'on tend aux plus jeunes[1]. Je prie Dieu que ses humeurs se puissent si bien corriger que chascun se renge à son debvoir...

. . . . . .

Sire, je supplye le Createur donner à Vostre Magesté, avec accroissementz d'Estatz et très-bonne santé, très-heureuse et très-longue vye.

De Madrid, ce dernier jour de janvier 1580.

Propria manu : De Vostre Sacrée et Roialle Majesté le très-humble et très-obeissant subget et serviteur.

.....[2]

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16107. — Original chiffré, ff. 28-31. Déchiffrement officiel, ff. 32-33

1. *Comme l'on tend aux plus jeunes*, c'est-à-dire : comme l'on tend des pièges aux plus jeunes.

2. La signature manque.

XXIII

LETTRE DE VARGAS MEXIA A PHILIPPE II

(Extrait)

Lansac, n'ayant pas reçu de réponse de Philippe II à ses offres de service, désire reprendre sa liberté; il continue à protester de son dévouement à ce roi. — Vargas l'a remercié et relevé de sa parole, en exprimant l'espoir qu'il garderait ses bonnes dispositions.

Paris, 26 février 1580.

Au dos : Paris. — A Su M[d] — Descifrada. — Juan de Vargas, a XXVI de Hebrero 1580. — Recebida a XXIII de Março.

En tête : Descifrada de Juan de Vargas, de Paris, a 26 de Hebrero 1580.

Saera Catolica Real Magestad,

A los veinte y uno escrivi a V. M[d] ultimamente, avisando de quanto occurria, y a los veinte y dos llego aqui un correo despachado del embaxador S[r] Goard a este Rey Christianissimo con aviso de la muerte del de Portugal, cosa que ha causado harta alteracion y tiene bien atonita y suspensa esta gente, discurriendo y quimerizando grandemente sobre el negocio, y entiendo que no partira ya La Abadia que estava a punto para partir. . . . . .

. . . . . .

A los veinte y dos, en la noche, me vino a ver Mos de Lansac en la forma y con el recato y secreto acostumbrado; y, precediendo grandes preambulos y buenas palabras de que el abunda, me dixo en sustancia que, siendo passados las seys semanas de termino que

havia prefixado para tener respuesta de V. M^d^ cerca de si pensava servirse del o no, que, por cumplir con su honrra y que no le pudiesse ser imputada cosa indigna, me avisava y advertia que el se hallava libre y fuera de obligacion de la palabra que me havia dado, y que podia aceptar qualquier otro partido y servicio, certificandome que su voluntad seria siempre muy buena y que holgaria de no tener ocasion de emplearse jamas en cosa que fuesse contra el de V. M^d^[1], como no la buscaria ni tomaria, sino es forçado; y que, no obstante esto, siempre que la respuesta viniesse, hallandose desocupado y por prendar, serviria a V. M^d^ de muy buena gana.

Yo le agradesci lo que avia que agradescer por buenos terminos, encaresciendo lo que devia a la afficion que V. M^d^ le tenia, y diziendo que el termino havia sido muy breve y que apenas podrian aver llegado mis cartas. Y que, quanto al alçarle la palabra, pidiendolo con tanta instancia, no podia negarselo, pero que, por mas que braveasse, yo sabia que era tan buen cavallero y tan catolico y afficionado al servicio de V. M^d^ y tan agradescido, que en ningun evento dexaria de conservarle el coraçon; y assi nos despartimos en gran amistad y conformidad.

. . . . . .

Nuestro Señor, etc.

De Paris, a 26 de Hebrero 1580.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1558, n° 62. — Déchiffrement officiel.

1. *Contra el de V. M^d^*, pour : *contra el servicio de V. M^d^*.

XXIV

LETTRE DE HENRI III A GERMIGNY

(Extrait)

Philippe II, maître du Portugal et ayant signé une trêve avec le Grand Seigneur, tentera quelque entreprise au Maroc. — On devra attirer l'attention du Grand Seigneur sur le préjudice qui en résultera pour lui.

Ollainville[1], 28 décembre 1580.

Monsieur de Germigny,

J'attends en bonne devotion ce qui me doit apporter de plus grande satisfaction sur ma precedence, que l'on a voulu mettre en dispute par delà, entre vous et l'agent du Roy Catholique mon bon frere...

. . . . . .

Je croy que vous aurez eu par delà, dès longtemps, la nouvelle du succez des affaires de Portugal, qui est le plus heureux et favorable qu'eust sceu desirer le Roy Catholique mon bon frere, se voyant aujourd'huy maistre de Lisbonne et de plusieurs autres bonnes villes dudit royaume, et de tous les ports, de sorte que, dedans peu de temps, il s'en pourra dire roy autant absolu et paisible qu'il peut estre en Espagne, estant assez aisé à juger qu'une telle accession de grandeur qui luy a esté facilitée par la treve qu'il a faicte avec ledit Grand Seigneur, luy donnera beaucoup de moyen d'entreprendre cy-après à son prejudice des costes de Barbarie[2] et autres lieux. Ce

1. Le château d'Ollainville, près d'Arpajon (Seine-et-Oise) était une des résidences de Henri III.

2. Il s'agit évidemment de l'entreprise

que vous remonstrerez par delà aux occasions qui s'en pourront presenter, pour leur faire toucher au doigt et à l'œil à quel grand detriment leur peut revenir cette grandeur, afin qu'ils pensent d'heure à la traverser, sans la laisser prendre l'establissement auquel l'on l'a acheminée...

. . . . . .

C'est tout ce que je vous diray, Monsieur de Germigny, et le lieu où je supplie le Createur, etc.

Escrit à Dolinville.

Henry.

Brulart.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés. L'illustre Orbandale[1], *etc. t. I, p. 27.*

sur Larache; les autres « costes de Barbarie » étant sous la domination du Grand Seigneur, il ne pouvait être question pour Philippe II d'une tentative contre Alger, alors qu'il négociait pour la trêve.

1. Sur cet ouvrage V. p. 68, note 3.

XXV

LETTRE DE GERMIGNY A HENRI III

(Extrait)

Il a contrecarré les négociations de l'Espagne avec la Porte, mais le Grand Seigneur, recevant de mauvaises nouvelles de la guerre de Perse, s'est décidé à signer une trêve de trois ans avec Philippe II; le Chérif est au nombre des rois nommés dans la trêve. — Le Grand Seigneur préparerait quelque entreprise contre le Maroc.

[Vignes de Péra], 4 février 1581.

Sire,

Vostre Majesté aura peu voir, par mes precedentes despesches, si j'ay obmis aucun artifice sous main pour destourner et traverser les poursuites de l'ambassadeur d'Espagne à cette Porte, suivant le commandement que j'en avois eu cy-devant d'icelle, et qu'il luy auroit pleu me reïterer par ses dernieres lettres du 10 d'octobre, bien que le temps faisoit pour luy et defavorisoit mes desseins. Si ay-je faict naistre tant de difficultez, qu'on l'a tenu jusqu'à present en suspends, attendant quel succez prendroient les affaires de ce Seigneur du costé de la Perse, duquel lieu estant arrivez, le 23 du passé, six courriers à Ullac[1], portans nouvelles d'un plus grand acheminement de guerre, et peu d'heur d'icelle, Sa Hautesse accorda, deux jours après, audit roy d'Espagne la continuation de la suspension des armées, pour trois ans, durant lesquels ne se pourroit armer, ny faire courses, par mer, ny par terre, l'un à l'encontre de l'autre, au dessous duquel traicté seroient specifiez, pour

1. *Ullac*, il faut rétablir : Euldj Ali.

plus grande solemnité, les rois et princes qui devoient estre nommez dans les trefves d'entre eux, de part et d'autre. Assavoir, de celle du Grand Seigneur, le roy de Fez, le premier, pour estre Mahometain, l'Empereur, Vostre Majesté, les Polonois et les Venitiens. Et de la part du roy d'Espagne, le Pape, l'Empereur, Vostre Majesté, les Venitiens, le grand maistre de Malthe, et ceux de la Religion de Sainct Jean de Jerusalem, les republiques de Gennes et Lucques, les ducs de Savoye, de Florence, de Ferrare et de Mantoue, et touts les autre roys et princes chrestiens, excepté la reyne d'Angleterre, ensemble leurs royaumes, estats et subjects. Et ordonna Sa Hautesse que le traicté d'icelle se feroit entre Tsiaoux Bassa et ledit Ambassadeur, en la forme du precedent, duquel j'ay envoyé le double par mes deux dernieres despesches à Vostre Majesté, ayant (comm' il est à presumer) Sa Hautesse plus facilement accepté ladite mention des roys et princes susnommez (encores que nul d'eux y aye esté appellé, ny requis d'y entendre et consentir) afin que les Persiens jugent par là qu'estant maintenant en paix avec tous les autres Princes de la terre, il leur pourra plus commodement faire la guerre et les ranger.

. . . . . .

Laquelle suspension (ou fiction) ledit ambassadeur n'eut encores obtenu si tost sans la corruption qu'il a faicte à force d'argent des officiers de cette Porte qui ont quelque voix en chapitre, lesquels neantmoins cognoissent assez qu'elle ne durera que tant qu'elle tournera à commodité de part et d'autre, ne laissant pour cela Sa Hautesse de faire un grand preparatif d'armement de mer, pour envoyer à ce printemps en Barbarie, tant pour asseurer les places dudit lieu, que pour faire, s'il vient à poinct, quelque entreprinse sur ledit roy de Fez. Mais il est aisé à croire, pour le regard du roy d'Espagne, veu les effects qu'on voit et le langage qu'a tousjours tenu ledit ambassadeur à ces bassas, que son intention tend plustost à la reduction de ses Païs-Bas, se bien establir en Portugal, et aspirer à l'Estat d'Irlande, que d'entreprendre contre cedit Seigneur.

. . . . . .

Je prie Dieu de conduire le tout à son honneur et à sa gloire, et vous donne en très-parfaicte santé, Sire, etc.

Post-scriptum. — Sire, Vostre Majesté verra, par la liste cy-enclose, la nomination des Princes inserez au-dessous du dict traicté, laquelle m'a esté presentement envoyée par un amy qui l'a tenu entre ses mains, pour me rendre certain qu'il est faict en la forme du precedent, mentionné en ma presente despesche, n'osant bonnement escrire à Vostre Majesté la quantité des escus neufs, marquez au coing d'Aragon, qu'on dict publiquement que ledit ambassadeur d'Espagne a donné aux ministres de cette Porte, pour obtenir ladite suspension et son congé, d'autant qu'elle excede cent mil escus.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés. L'illustre Orbandale[1]*...* t. I, *pp. 30 et 31.*

1. V. titre détaillé p. 68, note 3.

XXVI

LETTRE DE GERMIGNY A HENRI III

(Extrait)

Germigny a eu un entretien secret avec l'aga Ibrahim. — Ibrahim a exprimé le regret de n'avoir pu procurer au roi de France la couronne de Portugal. — Germigny a répondu que son maître n'avait personnellement aucun dessein sur le Portugal, mais qu'il avait seulement souhaité que ce royaume revint à D. Antonio, son souverain légitime, que d'ailleurs le Grand Seigneur ferait bien de préserver sa propre couronne des entreprises du roi d'Espagne qui, après avoir conquis le Maroc, marcherait sur Alger.

[Vignes de Péra], 24 mai 1581.

Sire,

J'ay esté secrettement visiter le 13 du present Hebraim, aga des Janissaires, en habit deguisé, ainsi qu'il m'avoit instamment mandé prier de faire, à l'heure de Quindi, ou vespres, lequel, m'ayant receu courtoisement, et conduict par la main de sa chambre en son cabinet, où il ne resta que luy et moy, avec vostre premier Drogueman, commenceа à me dire avoir receu commandement du Grand Seigneur m'appeller pour s'informer de moy du portement de Vostre Majesté, et en quel estat elle se retrouvoit de la guerre que luy avoit suscitée ce chien d'Espagne (disoit-il) par la soubslevation des heretiques, afin de venir mieux à bout de ses desseins. Sur quoy je luy fis responce que, grace à Dieu, Vostre Majesté estoit en bonne santé, et que ses affaires alloient tousjours prosperant: ayant icelle reduict les rebelles si bas, par la victoire d'une bataille, et prinse des villes et forteresses par eux detenues, qu'à present ils imploroient sa misericorde par l'intercession de Monseigneur frere

de Votre Majesté, à l'Altesse duquel elle auroit donné tout pouvoir de traitter de paix pour ce regard.

. . . . . .

Ledit aga, entrant plus avant en matiere, me dit que l'Empereur son Seigneur estoit à bon droict très marry qu'il n'avoit fait avoir à Votre Majesté le royaume de Portugal, mais qu'il avoit juré sur le livre du Prophete qu'elle l'en feroa maistre et seigneur, avant qu'il passe quatre ans, et qu'il en prendroit audit Roy d'Espagne comme il fait à la fourmi, laquelle cuidant voler, est persecutée et enfin mangée des mouches, qui ne peuvent comporter sa temerité. Sur quoy, je repliquay que Vostre Majesté n'avoit oneques pretendu audit royaume de Portugal; que, si elle eust voulu entendre à ceux qui l'y appelloient, il ne luy eust manqué de forces, ny de bonne intelligence pour s'en faire (comme dit est) maistre et seigneur, avant que ledit roy d'Espagne y eut abordé, et l'instance que j'avois faite pour ce regard n'estoit à autre fin que pour ce que je sçavois que Vostre Majesté eust bien voulu estendre de ses faveurs et graces à Dom Antonio, qui par legitime droict estoit appellé à icelle couronne, et ja esleu et couronné roy, lequel avoit recouru à la bonté et pieté de Vostre Majesté, ayant de touts temps icelle par sa naturelle clemence receu en sa protection les roys et princes affligez. Neantmoins, que de ce j'en advertirois Vostre Majesté, combien qu'icelle ne se repaissoit volontiers de ces fumées, attendu[1] (s'il est vray ce que chacun rapporte) Sadite Hautesse devroit premierement penser de bien assurer sa couronne, qui estoit aujourd'huy plus enviée de ses ennemis qu'elle n'estoit auparavant qu'elle mit (comme elle a fait) celle dudit Portugal sur la teste de celuy qui projecte de tout temps son aggrandissement sur la ruine de son Estat, commenceant ses desseins par la conqueste du royaume de Fez, et après d'Algers, qu'il a desja engloutis en son esprit, par les advis mesmes qu'en a donné le Beglier-bey dudit Algers, et autres qui ont esté envoyez à Sa Hautesse, à ce que m'en avoit dit Tsiaoux Bassa, dont le temps nous esclairciroit de bref. Sur ce que me declaira ledit Aga qu'icelle y pourvoyeroit par une armée qu'elle envoyeroit à ce printemps en Barbarie, pour assurer les forteresses,

1. Il faut suppléer : *que*.

en attendant qu'elle eust conclu la paix qui se traicte avec le Persien (si ja elle n'estoit) et que les provisions qu'elle veut faire (à la sourdine) pour dresser, en un moment, la plus formidable armée qui ayt jamais esté veue en mer et en terre, soyent prestes, et pour icelle employer à vostre service, si le besoin le requiert, et aller ravager toutes les Espagnes, pour se vanger des trahisons et piperies que ledit Roy a fait de tout temps aux empereurs de France et d'Ottomans, et notamment à Sadite Hautesse, sous esperance d'une paix simulée, de laquelle estoit prohibé de parler en ses pays, à peine de la vie, ny moins proposer que la suspension des armées ayt esté recherchée de luy.

. . . . . .

Et je prieray Dieu sans cesse luy donner, Sire, etc.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés. L'illustre Orbandale[1], t. I, *pp.* 22 *et* 23.

1. V. titre détaillé p. 68, note 3.

XXVII

LETTRE DE DU FERRIER[1] A HENRI III

(Extrait)

Les relations de Moulay Ahmed *el-Mansour* avec le sultan Amurat, au lendemain de la bataille de El-Ksar el-Kebir, avaient été tendues[2], sans aller jusqu'à un conflit que les deux souverains redoutaient également : le Turc appréhendait tout rapprochement entre l'Espagne et le Maroc ; quant au Chérif, il était peu rassuré par la présence à Constantinople de son neveu Moulay Ismaïl qui pouvait s'ériger en prétendant. Cependant Amurat, excité par El-Euldj Ali, donna à ce dernier le commandement d'une expédition contre le Maroc.

Le Grand Seigneur s'apprêterait à marcher contre Moulay Ahmed el-Mansour, qui s'est allié au roi d'Espagne.

Venise, 25 mai 1581.

En tête : Au Roy. — Du 25 may 1581.

Sire,

Je suis, il y a quelques jours, en grand peine, pour raison d'un

1. Armand Du Ferrier, né à Toulouse vers 1508, conseiller au parlement de Toulouse (1er mars 1544-mai 1560), conseiller au parlement de Bretagne (1554), président au parlement de Paris (12 novembre 1555-18 août 1563), ambassadeur à Venise de 1564 à 1567 et de 1571 à novembre 1582, conseiller d'État (20 novembre 1577-1er juillet 1579), garde des sceaux du roi de Navarre, mort en octobre 1585. Fleury Vindry, p. 41.

2. Le sultan Amurat avait accueilli d'une façon méprisante l'ambassadeur que Moulay Ahmed *el-Mansour* lui avait envoyé pour lui annoncer la bataille de El-Ksar el-Kebir et son élévation au trône. De son côté Moulay Ahmed avait massacré les contingents Zouaoua (Sur ce mot V. *1re Série*, France, t. I, p. 452, note 2) et fait arracher de ses tentes les insignes qui les surmontaient à la mode turque. Ces insignes étaient des queues de cheval serties dans des boules de laiton. Cf. El-Oufrâni, p. 145 ; Guadalajara, f. 82.

pacquet que le s[r] de Germigny[1], vostre ambassadeur en Levant, m'avoit envoyé, du quinziesme du passé, lequel s'est perdu, et ne sçait l'on comment ny en quel lieu, chose qui n'est jamais advenue de mon temps. . . . . .

. . . . . .

J'ay aussy receu, avec ledict duplicata, la despesche cy enclose, par laquelle Vostre Majesté sera mieux advertie de l'estat des affaires du Grand Seigneur que je n'ay peu encores apprendre de ces dicts seigneurs[2], qui m'ont seulement dit que ledict Grand Seigneur prepare un grand nombre de galleres pour aller contre le roy de Fez[3], grand amy et confederé du roy d'Espagne, afin d'empescher le secours qu'il en reçoit pour l'entière conqueste de Portugal et des isles d'Inde dependantes d'iceluy; et disent les Espagnols que ledict Grand Seigneur envoye la susdicte armée à vostre requeste; ce que toutesfois ne peut entrer en l'opinion de gens de bon entendement, veu l'estat des affaires dudict Grand Seigneur, au secours duquel le Tartare a refusé d'aller contre les Persiens, encores qu'il eust receu beaucoup d'argent de luy pour ce faire.

. . . . . .

. . . . . .

Et sur ce, je prie Dieu, Sire, etc.
A Venise, ce 15e jour de may[4] 1581.

Bibliothèque Nationale. — Ve de Colbert, vol. 368, pp. 253-254. — Copie (XVIIe siècle).

1. Jacques de Germigny, baron de Germoles, né en 1532, gentilhomme du cardinal de Bourbon, employé à l'ambassade de Constantinople en 1558, ambassadeur auprès de cette même cour de 1579 à 1584, conseiller d'État (15 janv.-13 fév. 1581), maître d'hôtel du Roi (13 déc. 1581), chevalier de l'Ordre (20 fév. 1584), mort en 1586; c'était un protégé du cardinal d'Armagnac. Fleury Vindry, p. 47.

2. *Ces dicts seigneurs*. Les dix conseillers adjoints au doge et formant la *Seigneurie* de Venise.

3. Sur les armements combinés du Capitan-pacha Euldj Ali et de Hassan, pacha d'Alger, en vue de la conquête du Maroc, cf. Grammont, *Hist. d'Alger, pp.* 120-121; *Lettres de Bernardo Canigiani au grand duc de Toscane* des 5 février et 15 juillet 1581, SS. Hist. Maroc, 1re *Série*, Dépôts divers, Florence.

4. Pour: 25e. — Cette copie est datée en tête du 25 mai et elle précède une lettre de Du Ferrier à la Reine « dudict jour », qui est également datée du 25 mai (p. 257 du ms.).

XXVIII

LETTRE DE GERMIGNY A HENRI III

(Extrait)

La flotte turque se dirigeait vers la Barbarie où elle devait se joindre aux forces « du frère du roi de Fez » pour marcher contre le Maroc. — Le Grand Seigneur, ayant conçu des soupçons sur les intentions du Capitan-pacha, lui aurait envoyé contre-ordre.

[Vignes de Péra], 10 juin 1581.

Sire,

Ce seigneur a nouvellement fait eslection d'autres siens ministres plus grands et plus honorables, pour depescher à Vostre Majesté, à l'Empereur, aux Venitiens et Polacs et vous inviter solemnellement à la ceremonie de la circoncision du prince Muhamed son fils (qu'ils appellent nopces) à la primevere et premieres fleurs de l'année prochaine...

. . . . . .

L'armée partie cy-devant fut suivie depuis de dix galeres, elle a spalmé à Negropont, et se devoit joindre en Barbarie[1] avec les forces du frere du roy de Fez[2], contre celuy qui est en l'Es-

1. Le Capitan-pacha Euldj Ali arriva à Alger avec 60 grandes galères en vue d'une expédition contre le Maroc (mai-juin 1581). Grammont, p. 120.

2. Ce « frere du roy de Fez » doit être vraisemblablement l'un des deux prétendants qui surgirent au début du règne de Moulay Ahmed *el-Mansour ;* mais ceux-ci étaient non pas les frères, mais les neveux du Chérif. Les agents chrétiens et après eux les chroniqueurs et les historiens, connaissant mal la filiation des princes marocains, ont commis à leur sujet de nombreuses erreurs généalogiques (V. p. 207, note 1). Le premier en date de ces prétendants fut Moulay Daoud ben Abd el-

tat[1], ayant promis ledit frere, estant estably, de se rendre tributaire de cette Porte. Toutefois l'on m'a dit que du 8 du present a esté despesché exprez un chiaoux à Modon, avec commandement de ce seigneur au Capitaine Bassa[2] de ne passer outre, jusques à autre advis. Ce qu'aucuns vueillent discourir estre pour quelque soupçon qu'il n'ait à se rendre seigneur de la Barbarie[3]...

. . . . . .

Sire, je prie Dieu, etc.

Post-scriptum. — Sire, depuis la presente escrite, ayant envoyé exprès au Bassa savoir la verité de l'arrest du Capitaine de la mer, il m'a fait dire qu'aucun chaoux n'estoit party pour cet effet, et que ce seigneur n'entend le revocquer. Ce qui me fait penser que ses ennemis, non en petit nombre, ont causé le bruit cy-dessus. Toutesfois, j'attends à en donner plus grande asseurance à Vostre Majesté par le premier, aymant mieux luy escrire presentement ce que j'en entends de part et d'autre.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés. L'illustre Orbandale[4]*..., t. I, pp. 52 et 54.*

Moumen (V. *1re Série*, France, t. I, Généalogie, Pl. V, note 17) qui se révolta en octobre 1579 (El-Ouezzani, p. 150) et fut défait près du Djebel Seksaoua. Le second compétiteur de Moulay Ahmed fut Moulay Ismaïl ben Abd el-Malek (V. *1re Série*, France, t. I, Généalogie, Pl. V, note 15). Ce prince, qui n'avait pas suivi son père au Maroc et qui se trouvait à Alger avec sa mère au moment de la bataille de El-Ksar el-Kebir, doit être celui auquel fait allusion le présent document. V. *infra*, Doc. XL, pp. 121-122.

1. *Celuy qui est en l'Estat*, Moulay Ahmed *el-Mansour*.

2. Euldj Ali, Capitan-pacha et beglierbey d'Alger.

3. « Les Ioldachs [janissaires] accusaient l'amiral [Euldj Ali] de vouloir se créer un royaume indépendant, cherchant ainsi à exciter les soupçons du grand-divan, où ces rumeurs avaient toujours rencontré quelque créance, contre les beglierbeys d'Afrique. » Grammont, *Hist. d'Alger*, p. 121.

4. V. le titre détaillé de cet ouvrage p. 68, note 3.

XXIX

RELATION DE PERO AÑEZ DO CANTO [1]

(Extrait)

Moulay-Ahmed *el-Mansour*, cherchant à contrebalancer l'un par l'autre l'Espagnol et le Turc, envoya une ambassade à Constantinople avec de fastueux présents pour négocier une alliance, tandis qu'il continuait à entretenir Pedro Venegas et le P. Diego Marin de la cession éventuelle de Larache [2].

Un Juif de Fez a apporté à D. Antonio des lettres relatives à l'alliance de Moulay Ahmed el-Mansour avec le Grand Seigneur. — L'arrivée d'une ambassade turque au Maroc a amené un revirement complet dans la politique de Moulay Ahmed, qui est revenu sur ses engagements de céder Larache à l'Espagne et a confirmé sa paix avec le Turc.

[Rouen, entre le 9 et le 16 mars 1582 [3].]

Au dos : Sacado de una relacion de Pero Añez do Canto. En Paris, a XVI de Março 1582. — Descifrado.

En tête : Descifrado.

Sacado de una relacion de Pero Añez do Canto, que me embio con un frayle franciscano a Paris, a los 16 de Março 1582 [4].

Que para sacar mas luz de la claridad que se [5] le embio a pedir por

1. Ce personnage était un Portugais qui trahissait D. Antonio au profit de l'Espagne.

2. Sur ces faits V. Guadalajara, f. 83-83 v°.

3. V. ci-dessous note 4 et p. 99, note 2.

4. Il faut entendre par là que ce fut le 16 mars que la relation fut remise au résident d'Espagne à Paris J. B. de Tassis, comme celui-ci le dit nettement dans une dépêche à Philippe II du 17 mars (*Arch. nat. K 1560, n° 23*). Pero Añez do Canto se trouvait alors à Rouen (*Ibidem*). La date à laquelle le document fut écrit est donc antérieure au 16 mars 1582.

5. *Se*, c'est-à-dire Tassis, qui avait demandé de nouveaux éclaircissements à l'espion par l'intermédiaire du frère franciscain.

el dicho frayle, dize que se avise a los puertos de Viscaya, Cataluña y Navarra que tiendan el ojo sobre un hombre de honesta statura, mas alto que baxo, moreno de rostro, barba negra, de hedad de 35 a 38 años, llamado Antonio de Mez, natural de Francoso[1], porque savia de estar presto en Turs para yr a Portugal a los 15 o 20 deste, por la via de Bordeos o Tolosa, con color de algun pastel o otra mercaderia que de dichas partes ha de llevar para poder passar mejor, que va en nombre de Don Antonio a hablar con sus confederados, assi publicos como secretos...

. . . . . .

Que havia quatro dias[2] que embio a Don Antonio con correo proprio un pliego de cartas de Berberia que havia traydo[3] un Hebreo de Fez, de donde era partido 28 dias havia[4], de la aliança entre Muley Amet, rey de Berberia, su señor, y [hermano] de Muley Maluco[5], con el Gran Turco, y como, con la llegada del ultimo embaxador del Turco[6], siendo despachado el de España con la paz hecha y entrega de Alarache[7], y despachado patentes para le entregar, como

1. Ce nom a été corrigé par Philippe II qui a écrit de sa main entre les lignes : *Trancoso*.

2. C'est-à-dire : « Quatre jours avant la date du présent avis. » Celui-ci, antérieur au 16 mars (V. p. 98, note 4), est postérieur au 9 mars, date à laquelle Tassis avait reçu une première communication de Pero Añez do Canto (*Arch. nat. K 1560, n° 19*). L'ambassadeur lui ayant demandé de nouveaux renseignements (*Ibidem, n° 20*), l'espion répondit par le présent avis. Or la première relation, reçue le 9 mars, était datée de Rouen *deux jours auparavant*. On peut donc par analogie admettre que le présent document, arrivé à Paris le 16 mars, avait été écrit le 14 mars.

3. En marge de la ligne qui commence par : *traydo un Hebreo de Fez...* Philippe II a écrit de sa main : *Esto creo yo*. Tout l'alinéa est signalé par un trait vertical tracé dans la marge par Philippe II.

4. C'est-à-dire : 28 jours avant l'arrivée du Juif, soit le 10 février 1582.

5. On a cru pouvoir ajouter le mot *hermano* pour donner un sens à la phrase.

6. En 1582 un ambassadeur du Grand Seigneur vint à Fez où il fut très bien accueilli. Il en partit accompagné de deux ambassadeurs marocains se rendant à Constantinople. Depuis lors, et pendant la durée du règne de Moulay Ahmed, les relations entre le Maroc et la Turquie furent fréquentes et presque chaque année un ambassadeur chérifien se rendit auprès du Sultan. Cf. SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Pays-Bas, t. I, pp. 625-626 ; Espagne, t. I, *passim*.

7. Le 2 août 1581 les termes d'un traité avaient été arrêtés après de longs pourparlers entre Pedro Venegas et Diego Marin d'une part et Moulay Ahmed d'autre part. Les principales conditions étaient une suspension d'armes convenue pour vingt ans et la cession de Larache à l'Espagne. Les plénipotentiaires espagnols avaient rédigé et signé l'exemplaire du traité en langue espagnole et ils attendaient vainement que le Chérif, conformément à ses engagements,

llego el dicho embaxador del Turco, se dio orden para bolverse a coger el despacho de Alarache, el qual un alcalde saco al Embaxador, y la paz se confirmo con el Turco, quedando en blanco lo de España.

Y que havia dias que eran arribadas 80 galeras a Argel, y dellas se bolverian otra vez 26 a Constantinopla, y que se aguardan otras 100, y se juntava mucha gente por aquella parte, todo con presupuesto (a lo que el Hebreo dize) de dar en la costa de España, por la parte de Granada y Estrecho, y entrar por ally, diziendo que el paquete era sobre eso.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1560, n° 21. — Déchiffrement officiel.

se décidât à leur remettre l'exemplaire arabe signé de sa main (*1re Série*, Espagne, t. I, 1581).

XXX

LETTRE DE PHILIPPE II A JUAN BAPTISTA DE TASSIS

L'agent français Guillaume Bérard a été envoyé en France par Moulay Ahmed. — Tassis cherchera à découvrir quel est l'objet de sa mission et avec quelles instructions il retourne au Maroc.

San-Lorenzo, 19 juin 1583.

Au dos: A Juan Baptista de Tassis, de St-Lorenzo. — A 19 de Junio 1583.

En tête : A Juan Baptista de Tassis.

Recebieronse a 13 deste vuestras cartas de 6 del mismo y de 27 del passado.....

. . . . . .

A fin de Mayo, quedava despachandose en Berberia un maestre Guillermo, frances, que dizen que embiava el Xarife[1] a esse reyno en una saetia, con termino de dos meses para la yda y buelta[2]. Y unos dizen que yria a desembarcar en Marsella, otros que no, sino en Roan. Por muy servido me tendre que procureys descurbrirle, y saber muy de rayz a lo que ha ydo y con lo que buelve. Y todo me lo avisareys. Y si uviesse alguna forma de poderle coger los despachos para mejor entenderlo, seria bueno.

De St Lorenzo, a XIX de Junio 1583.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1447, n° 197. — Minute.

1. Guillaume Bérard prenait en effet à cette date ses dispositions pour rentrer en France, mais on verra qu'à la fin d'août il se trouvait encore au Maroc (Doc. XXXIII, p. 105). Il est probable qu'il ne put revenir en France avant 1589. V. *1re Série*, France, t. III, *Introduction*, notice biographique sur Guillaume Bérard.

2. Ces renseignements sur Guillaume Bérard avaient été transmis à Philippe II par le duc de Medina Sidonia. V. p. 103, note 2.

XXXI

LETTRE DE JUAN BAPTISTA DE TASSIS A PHILIPPE II

Il a écrit à Rouen et à Marseille pour faire surveiller le débarquement de Guillaume Bérard.

Paris, 14 juillet 1583.

Au dos : Paris. A Su Mᵈ. — Descifrada. — Juan Baptista de Tassis. — 14 de Julio 1583. — Rescebida a 22 del mismo.

En tête : Paris. — Juan Baptista de Tassis. — 14 de Julio 1583. — Descifrada.

Sacra Catolica Real Magestad

A 20, 24 y 26 del passado escrivi ultimamente tres cartas juntas[1] a V. Mᵈ.

. . . . . .

En lo de la venida del[2] de Berveria de aquel maestre Guillermo, yo he escrito a Roan, y dado por via de Leon orden que en Marsella se hagan diligencias por ver si ha aportado en alguna destas partes. Y se hara lo que se pudiere para descubrillo. Pero, como la Corte esta ausente, alcançause las cosas con difficultad.

. . . . . .

Guarde y acresciente Nuestro Señor, etc.

De Paris, 14 de Julio 1583.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1561, nº 87. — Déchiffrement officiel.

1. *Tres cartas juntas.* C'est-à-dire que les dépêches, bien que de dates différentes, sont parties par le même courrier.

2. Il faut lire: *la venida de Berveria.*

XXXII

LETTRE DE JUAN BAPTISTA DE TASSIS A PHILIPPE II

D'après un avis reçu de Rouen, il serait arrivé au Maroc, au mois d'avril, un navire de Dieppe amenant un certain Guillaume, qui est originaire de Marseille et exerce la profession de chirurgien-barbier. — Ce personnage résiderait au Maroc depuis plusieurs années et aurait obtenu du Chérif, sur la recommandation du roi de France, un droit de deux pour cent sur les marchandises exportées du Maroc en France; les trafiquants français se seraient refusés à acquitter ce droit. — Tassis se demande si ce Guillaume n'est pas l'agent que le roi d'Espagne lui a recommandé de surveiller.

Paris, 21 juillet 1583.

Au dos: Paris A Su M^d^. — Descifrada. — Juan Batista de Tassis. — 21 de Julio 1583. — Rescebida a primero de Agosto.
En tête: Paris. — A Su Mag^d^. — Descifrada.

Si bien que el Principe de Parma con meterse sobre Dunquerques me desengaño que no queria sitiar Cambray, no por esso dexo ni dexa de hazer al caso lo que le dixe en materia de essa villa, porque, ya que no la sitiamos, la tenemos estrechada con fuertes.

. . . . . .

En lo que aquel[1] maestre Guillermo que havia de haver venido de Berveria[2], lo que en Rroan se ha sabido, por mercader que trata ally, es que llego en Berveria por Abril una nao de Diepa, cuyo maestro se llama Guillermo Gosselin, que llevava otro hombre ha-

1. *En lo que aquel...* Il faut lire : *en lo de aquel.*

2. En marge, Philippe II a écrit de sa main la note suivante : *Podriase avisar desto a quien lo advirtio, que creo fue el duque de Medina Sidonia.*

mado Guillermo[1], natural de Marsella, hombre muy platico y barvero[2]; y que esta nao se aguardava de buelta por Agosto[3]; y que este Guillermo, barvero, ha muchos años que vive en Berveria; y que, con cartas de favor de este Rey[4] para el Xarife, que el dicho mercader de Roan le ha embiado[5], ha procurado del dicho Xarife que le concediese dos por ciento de todas las mercaderias que de ally[6] embiavan los mercaderes franceses; lo qual se le concedio, pero no lo quisieron admitir los dichos mercaderes; afirmando el auctor desto que oy dia este Guillermo esta todavia por alla. *No se si sera el mismo*[7] que V. M^d. mando advertirme.

Nuestro Señor, etc.

De Paris, 21 de Jullio 1583.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1561, n° 89. — Déchiffrement officiel.

1. Cet autre Guillaume dont on donne le signalement est évidemment Guillaume Bérard, mais l'on verra que celui-ci écrit le 28 août 1583 : « car en trois ans que je suis icy... »; il y était donc au moins depuis l'année 1580 (Doc. XXXIII, p. 107). Sur la nouvelle erronée transmise par le correspondant de Tassis V. p. 110, note 5.

2. *Barvero*, c'est-à-dire chirurgien-barbier.

3. Il s'agit soit de ce premier navire retenu par ordre de Moulay Ahmed, soit de l'un de ces deux navires de Rouen que le Chérif retint postérieurement pour conduire en France son ambassadeur. V. Doc. XXXIII, p. 106.

4. *Este Rey*, c'est-à-dire : le roi de France.

5. Il est à remarquer que ces *cartas de favor* n'étaient pas les lettres de créance, lesquelles avaient dû être emportées par Guillaume Bérard. Il s'agit de lettres spéciales que G. Bérard avait demandées pour vaincre la résistance des commerçants français établis au Maroc ; ceux-ci trouvèrent un nouvel échappatoire dans le fait que les lettres en question n'étaient pas signées, mais seulement revêtues du grand sceau. Il est probable que ces lettres furent apportées à G. Bérard par l'homme qu'il avait envoyé à Henri III. C'est cet homme qui aura été pris par le correspondant de Tassis pour Guillaume Bérard lui-même.

6. *De ally*, c'est-à-dire du Maroc. Le droit était à percevoir sur les marchandises *exportées*.

7. Le secrétaire Juan de Idiaquez a souligné ce passage et écrit en marge : *El parece*.

XXXIII

LETTRE DE GUILLAUME BÉRARD A VILLEROY

Moulay Ahmed désirait envoyer un ambassadeur à Henri III par deux navires de Rouen, mais les patrons de ces navires ne se sont pas prêtés à son dessein. — Préjudice causé au prestige de la France par cet incident. — Guillaume Bérard a été retenu au Maroc par Moulay Ahmed qui veut le faire partir avec son ambassadeur. — Sa situation est très précaire, les commerçants refusant de lui payer le droit sur les marchandises exportées du Maroc par les Français. — Moulay Ahmed se propose de confirmer le traité précédemment conclu entre Henri III et Moulay Abd el-Malek. Par suite d'une convention qu'il vient de signer avec les Anglais, ce traité est devenu peu avantageux pour la France, tandis que le profit qu'il en tirera sera toujours très grand. — Si les négociations traînent en longueur, la faute en est aux commerçants qui ne secondent pas Guillaume Bérard et au peu d'empressement de Henri III pour cette affaire. — Les négociations du roi d'Espagne au sujet de Larache et de Tétouan semblent ne pas devoir aboutir. — Bonnes dispositions de Moulay Ahmed qui a fait relâcher plusieurs captifs français. — Il persiste dans son désir d'envoyer un ambassadeur en France.

Merrakech, 28 août 1583.

Suscription : A Monseigneur, Monseigneur de Vileroy, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller en son conseil privé, premier secretaire d'Estat et des finances de Sa Majesté.

En Court.

Monseigneur,

Par aultres escriptes le xxviie juillet[1], vous donniz[2] advis de la prise

1. Ces lettres n'ont pu être retrouvées, et le présent document est le seul que nous connaissions émanant de Guillaume Bérard.

2. *Donniz* pour : donnai.

3. D'après Iñigo de Millueguí, agent espagnol à Fez, Moulay Ahmed avait fait

et retour du navire que avoit detenu Moley Hamet pour envoier devers Sa Magesté un ambassadeur avec un present, et comme avec cediet navire n'y avoit ordre[1] de faire ce voiaige, estant tout despourveu. Certes que ces pauvres gens y ont beaucoup perdu[2]!

Je vous escrivy aussi[3] que, depuis l'arrivée dudiet navire, n'avois peu parler à luy pour veoir son intension, ce que je feys au bout de deux jours : qu'il fist detenir deux navires des marchans de Roan, lesquelz a bien detenu quinze jours, cependant que son ambassadeur seroit prest avec le present qu'il debvoit mander, ce que les marchans ne voulurent avoir un peu de patience que, avec presens faictz aux principaux arcaydes et l'importunité desditz arcaydes envers lediet Moley Hamet, (luy disant qu'ilz attendoient d'aultres navires, et que d'iceulx se pourroit mieux servir que de ceulx-cy qui estoient desja chargez, et que de les descharger ce leur seroit grand interest, et que, pour charger chevaux, ne vouloient laisser leur robe[4] en arriere), à la requeste desditz arcaydes, lediet roy les a eslargiz, esperant aultre commodité. Ne sçay quand ce sera, car le roy Moley Hamet a dict qu'il voyoit le peu de compte que tenoient les subjectz de Sa Majesté de son service, et qu'il eust pensé que lesditz ses subjectz eussent faict aultre chose que cela pour son roy[5]. Certes qu'il est vray. J'eusse pensé qu'ilz eussent atendu, je ne dy point dix jours, mais un mois ou deux, voiant le faict importer beaucoup pour le service de Sadicte Magesté. Je ne sceu que dire ny que luy respondre, synon que je demeuray tout confuz.

J'estois deliberé[6] de m'en aler sur cesditz navires — mais lediet Moley Hamet n'a point voulu, il me dist que j'attendisse — non

saisir à Larache, puis conduire à Safi un vaisseau français avec l'intention d'y faire embarquer « maestre Guillermo, franzes ». V. SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne, 16 juin 1583.

1. N'y *avoit ordre*, c'est-à-dire : il n'y avait pas moyen.

2. Étant obligés d'interrompre leur commerce.

3. La phrase qui suit est fort longue et très obscure. Il est difficile d'établir par la ponctuation des rapports logiques entre les différentes propositions d'une phrase aussi gauchement construite.

4. *Leur robe* c'est-à-dire : leurs marchandises.

5. *Son roy*, hispanisme, pour : leur roy ; on le retrouve plusieurs fois dans ce document.

6. La phrase est très mal construite et son enchevêtrement la rend incompréhensible ; il faut rétablir : « J'estois deliberé de m'en aler sur ces ditz navires, non point pour laisser le service de Sa Magesté mycompli, mais pour la necessité ; mais ledit Moley Hamet n'a point voulu... »

point pour laisser le service de Sa Magesté my-comply, mais pour la necessité. Car, en trois ans que je suis icy, j'ay despendu plus de trois mil escutz et me suis engaigé, atendant la fin de ce negoce, pour lequel expressement je suis icy arresté. Sy j'eusse joy du [do][1] que me fist Sa Magesté, comme vrayement Moley Hamet m'avoit receu et expedié ses lettres, je n'eusse point eu affaire d'aultre chose que de solliciter lesdictes afaires de Sadicte Magesté, que[2] certainement sont de grand advantaige pour Sadicte Magesté. Mais, quand les marchans ne seeurent aultre chose eu quoy se defendre, ilz vont alleguer[3] les lettres estre faulses, et eulx[4], ne voians la firme[5] de Sa Magesté, sinon le grand seeau[6], facilement ilz le creurent. Et afin que ledict Moley Hamet ne pensast que je tachasse plus à mes afaires que aux afaires de Sa Magesté, je dilayiz[7], pensant m'en aler incontinent en France pour obtenir nouvelles lettres, mais les afaires m'ont retardé, qui m'ont esté occasion d'une grand despence.

Moley Hamet n'a point besoing des trois articles que concernent à Sadicte Magesté, synon du premier, comme pourrez veoir par le double desditz articles icy incluz[8], lesquelz il pretend refirmer[9]. Touchant au second ny au tiers, il n'en a point besoing, car, comme desja vous ay escript par les precedentes, il a acordé avec les Anglois de luy aporter remos, plomb, estain, arbres[10], antennes, fer, et se sont acordez à un tel pris jusques à luy faire dix galleres, desquelles

1. Le papier a été lacéré en cet endroit, en décachetant la lettre. Le mot, auquel il manque au plus deux lettres, a été restitué d'après le contexte et le Doc. XXXII, p. 104.

2. *Que*, hispanisme pour : qui.

3. *Ilz vont alleguer*, pour : ils alléguèrent.

4. *Et eulx*, c'est-à-dire : Et les gens du makhzen.

5. *Firme*, hispanisme pour : signature.

6. La chancellerie avait sans doute jugé suffisant d'apposer le grand sceau à la lettre concédant à Guillaume Bérard un droit sur les marchandises exportées du Maroc. Les marchands prirent prétexte de l'absence de la signature du Roi pour contester l'authenticité des lettres et refuser d'acquitter es droits. V. Doc. XXXII, p. 104, note 5. On constate d'ailleurs que les lettres de provisions d'offices elles-mêmes n'étaient pas toujours scellées du grand sceau. V. *1re Série*, France, t. I, Doc. XCVI, p. 367; Doc. XCVII, p. 371.

7. *Je dilayiz*, je différai.

8. Ce projet de traité, ou peut-être même ce traité, qui avait été soumis à Moulay Abd el-Malek, n'a pu être retrouvé. Sur les trois clauses qui étaient avantageuses pour la France, deux se trouvaient sans objet : l'une par suite d'une convention intervenue entre le Chérif et les Anglais ; l'autre clause était relative au salpêtre, or les Marocains le fabriquaient eux-mêmes.

9. *Refirmer*, hispanisme : ratifier, confirmer.

10. *Arbres*, c'est-à-dire mâts.

il baille quatorze mil livres de chacune, toutes en point pour naviguer horsmis de forsaires[1], dont il y en a une qui sera bientost achevée. Et oultre le payement, leur baille la sortie de la rosette[2] à vingt-deux frans le quintal. Le salpetre, eux-mesmes le font sur le lieu. Touchant aux articles qui touchent à Moley Hamet, vous les pouvez veoir quel advantaige il y a.

Sy les choses sont longues, non point pour ne solliciter[3], car de ma part j'en fais mon debvoir, comme je suis tenu de faire pour mon roy, ne reste, sinon pour n'estre secondé[4] ainsy des marchans qui ne cerchent que son profict et commodité et non le service de son roy; et aussy pour ne continuer Sa Magesté en ceste confederasion avec lettres et ofres, encores que je l'excuse tant que je puis, car en trois ans il n'a receu que les premieres lettres que je apportiz et celles qu'aporta l'homme que j'avois envoié vers Sa Magesté. Pour ce, il semble que Sa Magesté en face peu de compte. J'ay faict tout ce que Sa Magesté m'a ordonné envers Moley Hamet, et ay enrichy daventaige l'afaire. Je luy ay presenté de la part de Sadicte Magesté toutes ses forces, faveurs et moyens, comme Sa Magesté me le commande par cesdictes lettres.

Despuis un mois en ça, sont venuz de la court d'Espagne six ou sept couriers avec lettres du Roy Catholiq d'Espagne continuant sur ces affaires, promettant à cestuy-cy beaucoup de choses, sy s'acheve ce negoce de Larach et Toutouan, ce que je croy fermement que le tout ira en fumée, synon que le Grand Turq luy movisse guerre[5]. Lettres viennent et lettres vont, ainsy se passe le temps. Le roy d'Espagne luy mande qu'il luy envoie un ambassadeur[6] pour conclure les affaires, ou voirement qu'il l'envoie aux confins[7] pour

1. *Forsaires*, forçats, galériens.

2. V. p. 24, note 2.

3. *Non point pour ne solliciter*, c'est-à-dire : ce n'est point faute de solliciter.

4. Entendez : Il reste que [si les choses sont longues] c'est parce que je ne suis pas secondé... et parce que Sa Majesté...

5. L'appréciation de Guillaume Bérard était parfaitement juste : seule, la crainte d'une guerre avec le Turc aurait pu décider Moulay Ahmed à céder la place de Larache à Philippe II.

6. *Le roy d'Espagne luy mande qu'il luy envoie un ambassadeur... ou voirement qu'il l'envoie...*, c'est-à-dire : Le roy d'Espagne mande à Moulay Ahmed de lui envoyer un ambassadeur soit en Espagne, soit aux confins. V. note ci-dessous.

7. *Aux confins*, aux *fronteras*, c'est-à-dire à Ceuta, Tanger, Arzila ou Mazagan, mais plus vraisemblablement à Tanger, la *frontera* la plus rapprochée de l'Espagne.

traicter desdites afaires avec le duq de Medine[1], qui est general des galeres. S'il voulust faire ce que demande le roy d'Espagne, le peuple ne consentiroit point, et sy le roy d'Espagne s'asseurast le pouvoir prendre par force, il ne le prieroit point tant.

Au reste, pour sçavoir sy la volonté dudict Moley Hamet est toujours ferme, ce septiesme d'aoust, eusmes nouvelles comme cinq fregates de Turqs prindrent un navire de Marseille, qui venoit de Lagos chargé de tonnines[2], le patron duquel s'appelle Guillen Biglon, lequel amenerent à Larach. Entendant cela, pour ce que on ne peult point parler à toutes heures au Roy, et, pour dilaier telz afaires, les rays[3] vendent les gens à la montagne[4], je luy fis escrire un mot, luy donnant à entendre le tout. Incontinant, il manda que les gens fussent mis en plaine liberté et leur marchandise tournée[5]; et pense que le garson qui estoit dessus confessa que les tonnines estoient d'Espagnolz, furent confisquées[6]; et aussi confessa comme le patron avoit vendu ledict navire à un Espagnol de Valence, que[7] fust aussi confisqué.

Ce douzeme d'aoust, trois galiotes de Moley Hamet sortirent pour aler en cours[8] en Espagne, là où rencontrerent un aultre navire de Marseille, le nom du patron est Philipon Napoulon, lequel fut mené à Salé; semblablement furent tous mis en liberté, avec son navire et marchandise. Defenses de ne prendre robe ny gens de France; defanse aussi à tous de son pais de n'achater point de Fransois, ny des Turqs ny d'aultres, à peyne de perdre le tout. Or est-ce que par cela et aultres choses l'on peult congnoistre sa bonne volonté. Touchant d'Espagnolz[9], l'on en prent tous les jours, lesquelz sont captifz, jusques[10] à aler à la baye de Calix lever les navires de là et soubz leur forteresse.

1. *Le duq de Medine*, le duc de Medina Sidonia, gouverneur et capitaine général d'Andalousie. Il avait le commandement de la côte d'Afrique.

2. *Tonnines*, thonnine, chair de thon salée.

3. *Les rays*, les raïs (capitaines pirates).

4. *A la montagne*, c'est-à-dire aux *Djebala*, aux tribus de la montagne.

5. *Leur marchandise tournée*, c'est-à-dire : leur marchandise rendue.

6. *Furent confisquées*, phrase elliptique; il faut rétablir : [ce qui fit qu'elles] furent confisquées.

7. *Que* pour : qui.

8. *Aler en cours*, pour : aller en course.

9. *Touchant d'Espagnolz*, touchant les Espagnols.

10. *Jusques à aler...*, lisez [et les Maures poussent l'audace] jusqu'à aller.

Moley Hamet m'avoit mandé que j'envoiasse un homme des myens expres, et que je escrivisse la cause du dilaiement de ces afaires, et que, s'il eust eu navire en ses portz à luy, que n'eusse tant demeuré à faire ce voiaige; toutefois, que l'incommodité en est cause, et que par la premiere commodité s'acomplira. Je me suis rompu la teste pour le destourner d'envoier son ambassadeur, et rien n'ay advancé, luy mettant beaucoup de perilz en avant que pourroit passer sondict ambassadeur d'icy en France, comme mesmes a veu du navire qui a esté pris dans son port ou havre, de quoy il n'en fayt estime.

Je vous envoie le double des articles faitz par Moley Abdelmeleq, lesquelz cestuy-cy pense refermer[1].

N'ayant aultre chose digne d'escrire, feray fin, priant Nostre Seigneur[2],

Monseigneur, pour la santé et vie longue de vostre personne.

De Maroques en Afrique, ce 28 aoust 1583.

Vostre très-afectionné serviteur,

Signé: Guillaume Bérard[3].

Post-scriptum[4]*:* La cause pourquoi je ne vous ay envoié l'homme exprès[5], comme m'avoit commandé le Roy, ce n'a esté pour aultre chose, sinon pour n'avoir le moien de luy bailler argent pour faire son chemin, car certes j'en ay grand faulte. L'on ne trouveroit aucun plaisir en ces marchans, et, s'il fault que je demeure longuement icy, je ne sçay que je feray.

Bibliothèque de l'Institut. — Collection Godefroy, vol. 260, ff. 152-153. — Original.

1. *Refermer*, V. p. 107, note 9.

2. A cette place, c'est-à-dire au milieu du protocole de salutation, se trouvait intercalé le post-scriptum que nous avons reporté à la fin de la lettre.

3. M. Lalanne, auteur du catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Institut, a lu pour la signature : Guillaume Gérard.

4. V. note 2.

5. Cet « homme expres » envoyé par Henri III au Maroc est évidemment celui qui fut pris pour Guillaume Bérard par le correspondant de Tassis à Rouen (V. Doc. XXXII, p. 104). Parti en avril, on attendait son retour à Rouen pour le mois d'août.

XXXIV

LETTRE DE LONGLÉE A HENRI III

(Extrait)

L'Espagne ne fera pas d'expédition maritime cette année. — On croit à Cadix que les troupes réunies sont destinées à Larache, mais, si Philippe II n'obtient pas cette place par voie d'échange, il ne l'aura autrement.

Madrid, 18 janvier 1584.

En tête, alia manu : 18 juin[1] 1584. — Dechifré d'une lettre du s[r] de Longlée au Roy.

Par celle-cy elle entendra l'estat où sont touttes choses par deçà tant en ceste Court, selon ce que j'en veoy, et es costes et au dedans de ce royaume, selon ce qui m'en a esté rapporté par ceulx que j'ay employé pour estre adverty des preparatifz ou mouvemens que l'on pourroit recongnoistre. . . . . .

. . . . . .

En tous lesdicts lieux de la coste ne s'entend point qu'ils doibvent avoir armée de mer ceste année, bien que l'on y face grande quantité de provisions, mais sont choses necessaires pour entretenir lesdictes galleres et pour les vaisseaux qui vont aux Indes, desquelz sont partiz dix ou douze vers ce Noel.

L'on a bien oppinion à Calix, où sont encor leurs lansquenetz, qu'ilz se tiennent là pour les affaires de La Rache, mais le Grand Seigneur ayant envoyé au roy de Fez pour empescher l'exchange de La Rache, je ne croy pas que le Roy Catholicque l'entrepreigne autrement.....

Alia manu : Monsr de Longlée, du XVIIIe janvier 1584.

Suit un post-scriptum.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16109, ff. 159-161 — Déchiffrement officiel.

1. *Juin*, erreur provenant d'une mauvaise lecture du mot *janvier*.

XXXV

LETTRE DE GERMIGNY A HENRI III

(Extrait)

Sur la nouvelle que Moulay Ahmed allait traiter avec Philippe II pour l'échange de la place de Larache contre une frontera, le Grand Seigneur, désireux de resserrer ses liens d'amitié avec le Chérif, lui a envoyé des présents par l'intermédiaire du beglierbey d'Alger.

Vignes de Péra, 20 mars 1584.

Au dos, alia manu[1] : Mr de Germigny, du xxe de mars. — Receu le viie de mai 1584 par la voie de Venise.

Suscription : Au Roy.

Sire,

Combien que ce qui s'est passé et que j'ay par plusieurs precedentes et derniere depesche representé à Vostre Majesté en la poursuite du faict d'Angleterre me dissuadât entierement en plus parler à ces gens, du moings que je n'eusse l'intention et commandement d'icelle sur la resolution qu'il luy aura pleu faire, si est-ce que l'importance du negoce, l'occasion de nouvelle instance que le baille des Venitiens en a reprinse de leur part, et mesmes l'intention qu'il m'auroit donné de s'en voulloir addresser à l'aga des Janissaires, comme seul pour le jourd'huy des ministres de ceste Porte bien veu et favoryzé de ce Seigneur, m'a induict, d'aillieurs prenant le subgect de la presentation des lettres de Vostre Majesté audict Aga, en remerciement des bons offices par luy faictz en l'affaire de Monsieur

1. De la main de Villeroy.

le prince de Vallaquye, de l'aller trouver pour en traitter derechef avec luy, ainsi que je feiz il y a quelques jours.....

. . . . . .

Ainsi que[1], puis quelques jours, sur l'advis venu de Barbarye que le roy de Fez estoit fort avant en traitté avec l'Espaignol pour l'eschange de La Rache à une aultre place de celles qu'il tient en Affrique, ilz auroient despeché cinq galliottes avec charge d'estre de retour dans trois moys, deux à Assan[2], beglierbey ou viceroy d'Algers, portant present de valleur, pour, par ce moyen, veoir d'entretenir en bonne volunté et intelligence, du moings pour ceste année, icelluy roy de Fez et aultres ses voisins, une à Ramadan, bassa de Tripoly[3], à mesme effect de maintenir en devotion et fidelité les Mores de ce quartier, et les deux aultres pour prendre langue en diversses partz de Chrestienté.....

. . . . . .

Priant cependant Dieu, Sire, pour la très-longue et très-heureuse prosperité de Vostre dicte Majesté.

Des Vignes de Pera lez Constantinople, le xxe mars 1584.

Propria manu : Vostre plus que très-humble et très-obeissant subject et serviteur,

Signé : Germigny.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16143. — Original chiffré, ff. 267-272[4]. — Déchiffrement officiel, f. 275-275 v°.

1. Ce membre de phrase paraît dépendre d'un autre très éloigné qui est ainsi conçu : *Bien informé d'aillieurs des choses qui passoient, ainsi que j'ay esté depuis. . . . .*

2. Hassan Veneziano avait été tout enfant l'esclave de Dragut puis d'Euldj Ali, qui, après l'avoir affranchi et lui avoir donné à commander une galère, l'envoya à Alger pour remplacer le pacha Ramdan (29 juin 1577). Hassan était un homme énergique, brave et intelligent, mais cruel et cupide ; il gouverna par la terreur ; son insatiable rapacité l'ayant fait exécrer de tout le monde, Euldj Ali le rappela auprès de lui en 1580 et l'eunuque Djafer lui succéda. En 1582 Hassan Veneziano reparut dans Alger qui était en pleine insurrection et y fut acclamé ; il conserva le pouvoir jusqu'en 1588, époque à laquelle il fut nommé Capitan-pacha pour remplacer son ancien maître Euldj Ali. Cf. Haedo, *Epitome de los reyes de Argel, cap.* xxi, par. 3 ; Grammont, *Hist. d'Alger*, pp. 118-123.

3. Sur ce personnage V. 1re *Série*, France, t. I, p. 352, note 1.

4. C'est à l'original qu'a été empruntée la formule finale qui est omise sur le déchiffrement.

XXXVI

LETTRE DE LONGLÉE A HENRI III

(Extrait)

Les négociations que Philippe II avait engagées avec Moulay Ahmed pour obtenir la cession de Larache en échange d'une frontera n'ont pas abouti, quoique celui-ci se soit fait donner pour plus de sept cent mille écus de présents. — Les Maures ont fortifié Larache et mis le siège devant Tanger; le duc de Medina Sidonia a reçu l'ordre de se tenir prêt à secourir cette place.

Madrid, 1er mai 1584.

Au dos: Au Roy. — M. de Longlée, du premier jour de may 1584. — Receue le 20e ensuivant.

Sire,

Par les despeches que j'ay faictes à Vostre Maté du dernier de mars, douziesme et xxie avril, elle aura veu le compte que je luy ay randu de ce qu'elle m'avoit commandé, ou de ce qui s'est offert icy de son service.

. . . . . .

Sire, je ne veoy point qu'il se face nouvelles provisions ou expeditions de cappitaines pour ranforcer ce dernier embarquement de compaignyes nouvelles de la qualité et nombre duquel j'ay assez parlé à Vostre Maté par cy-devant. On l'advance tousjours; toutesfois il ne peult estre faict, que nous ne soyons passez plus du xxe de may, et ne puis penusser que ces gens-là ayent aultre dessaing que d'entrer es garnisons de Naples, Cecille et Mylan, d'où par force il faudra que sortent la plus grande part des vielles compaignyes,

si les places n'estoient vuydes, et à ceste heure-là l'on verra [ce] qu'elles deviendront. L'oppinion commune et la raison veult qu'il y ayt ung dessaing pour les employer; et semble que l'on veult mectre ensemble ung bon nombre de soldatz vielz, car l'on envoye aussi à la coste de Barbarye, à Oran[1], au Pignon et à Mellile et autres places que y tient ce Roy icy jusques à six compaignyes, qui sont, partye pour raffreschir les garnisons, partye pour en tirer quelque nombre de vieulx soldatz, et est à juger que s'il y a une entreprise, qu'elle ne peult s'executer que d'icy à quelque temps, car l'on ne veoid aucun argument de pouvoir rien effectuer si tost.

Sa Ma^té^ Catho[licque] avoit faict negotier, despuis qu'il s'est veu paisible de Portugal[2], ung eschange du port de La Rache avec une autre place[3]. Le roy de Fez l'a entretenu en esperance trois ans pour le moings, durant lesquels, soit en presentz ou autres choses, il a esté deppendu plus de sept cens mil escus pour faire sortir le fruict que l'on pretendoit de ceste negotiation[4]. Hier est venu advis que le roy de Fez faict fortiffier La Rache et a fally de surprandre une des places que les roys de Portugal ont tenues en Affrique, nommée Tanger, et son escalade ayant esté desconverte sans qu'ilz l'ayent peu donner, ladicte place a esté assiegée[5], où le Roy Catholicque envoye partye de l'infanterye que l'on trouvera es costes d'Andalouzie avec les gallaires qui seront prestes à sortir, et deux galleaces pour les secourir, et le jeu ne se deppartira pas qu'il ne

1. Le déchiffrement porte : Goran.

2. L'union des couronnes de Castille et de Portugal avait été réalisée à l'assemblée des Cortès tenue à Tomar le 16 avril 1581, et la défaite de Strozzi à l'île de Terceira en 1582 avait ruiné la cause du prétendant D. Antonio, prieur de Crato.

3. *Une autre place*, la frontera de Mazagan.

4. Ces négociations au sujet de Larache, traînées en longueur par le Chérif qui se jouait manifestement de l'Espagne, compromettaient la dignité de Philippe II. Déjà, à la date du 15 janvier 1582, Luigi Dovara, ambassadeur de Toscane auprès de Philippe II, écrivait au grand duc : « On continue à échanger des mots, alors qu'il serait temps d'en finir avec cette affaire qui est peu honorable et qui a duré si longtemps; mais ce qui est le plus important dans cette lanternerie, c'est qu'on a dépensé plus de 300 000 écus en gaspillage et que les Maures se sont moqués de nous. » SS. Hist. Maroc, 1re *Série*, Dépôts divers, Florence. Dans une lettre du 15 novembre 1582, Luigi Dovara évalue à 400 000 écus les frais de cette négociation. Sur les pourparlers relatifs à Larache, cf. aussi Guadalajara, f. 84.

5. Il s'agit probablement de ces attaques réitérées que les Maures tentèrent contre Tanger sous le gouvernement de D. Francisco de Almeida. Cf. F. de Menezes, *Hist. de Tangere*, p. 89.

donne de la peyne de ce costé de deça. Il a esté mandé au duc de Medina Sydonia[1] de se tenir prest avec mil ou douze cens hommes pour secourir les assiegez.

L'on a aussi nouvelles que Luchaly[2] sortira avec cent gallaires pour venir en Barbarye, qui tiendra ces costes de deça en allarme. L'on verra si cela apportera changement à cest embarquement d'infanterye. De ce qui succedera j'en donneray advis à Vostre Mté, et de ce qui se verra de plus de son service. Le Roy Catholicque, le prince et Mesdames les Infantes continuent en la bonne santé que j'ay dict à Vostre Majesté par mes dernieres.

Sire,

Je supplie le Createur donner à Vostre Mté en très-parfaite santé tout accroissement de grandeur avec très-heureuse et très-longue vie.

De Madrid, ce premier jour de may 1584.

Vostre très-humble et très-obeissant
subject et fidelle serviteur,

Signé : Longlée.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16109. — Original chiffré, ff. 98-99. — Déchiffrement officiel, ff. 102-104.

1. Sur ce personnage V. p. 108, note 8.
2. *Luchaly*, El-Euldj Ali, le Capitan-pacha. Il est appelé Uccialì par les Espagnols et les Italiens.

XXXVII

LETTRE DE HENRI III A GERMIGNY

(Extrait)

Nécessité pour le Grand Seigneur de surveiller les agissements de l'Espagne qui a de grands desseins sur le Maroc.

S. l., 3 mai 1584.

Au dos, alia manu : A Mr de Germigny, du me may 1584.
En tête, alia manu : 3 may 1584. — Du Roy au sr de Germigny.

Mr de Germiny,

Je ne feiz responce par le dernier ordinaire à vostre lettre du xxvne de decembre, d'autant que je la receuz trop tard. Je i satisferai à present.....

. . . . . .

Mais il feroit très necessité que par delà ilz eussent plus de soin des affaires de Fez qu'ilz n'en ont, car je sçai que le roi d'Espagne y a de grandz dessaings, qu'il executera indubitablement, s'il n'est empesché des forces de l'empire de ce Seigneur qui ira perdant de jour en autre son ancienne reputation et vertu, tant que la guerre de Persse durera[1]. Vous continuerez à m'advertir des succez d'icelle...

. . . . . .

La Reine, Madame et mere se porte à present aussi beaucoup mieux qu'elle ne a faict depuis sa derniere maladie.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16143. f. 300 vo. — Minute de la main de Villeroy.

1. Le première guerre de la Perse contre la Turquie (1578-1590).

XXXVIII

LETTRE DE HENRI III A LONGLÉE

(Extrait)

Longlée devra donner des renseignements sur la rupture de l'Espagne avec le Maroc.

S. l., 23 mai 1584.

En tête, alia manu : 23 may 1584.

Mr de Longlée,

Mes dernieres sont du VIIIe de ce mois respondant aux vostres du XIIe d'avril.

. . . . . .

Le Roi Catholicque a obtenu du Grand Seigneur la treve pour ung an, laquelle lui sera prorogée tant qu'il voudra, si la guerre de Perse dure, comme il y a grande apparence qu'elle fera, estant plus eschaufée que jamais, ceste Porte embrassant aujourd'hui toute sorte d'amitiés qui s'offrent à elle, soit par necessité ou par la corruption et avarice des ministres et tels, qui est plus grande et barbare que jamais. Mais, si tant est que l'advis que vous m'avez donné de la querelle qu'a commencé à attacher le roy de Fez du costé d'Africque est veritable et se poursuive, ce sera une occuppation qui divertira les forces du Roy Catholicque, qui ne sera de petite consequence. Partant, vous metrez peine de sçavoir au vrai le progrez de ce faict, affin de m'en advertir soigneusement.

. . . . . .

Lediet Tassis sera l'un de ces jours appellé en mondiet Conseil pour estre oï sur le faict et adviser l'ordre que l'on y tiendra, dont pourrez advertir.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16109, ff. 126-127. — Minute originale de la main de Villeroy.

XXXIX

LETTRE DE LONGLÉE A VILLEROY

(Extrait)

L'accord relatif à Larache serait conclu entre le roi d'Espagne et le Chérif.

Madrid, 22 août 1584.

Au dos : Du xxiie aoust 1584.

Suscription, alia manu : A Monseigneur, Monseigneur de Villeroy, conseiller du Roy, secretaire d'Estat et de ses finances. En Court.

Monseigneur,

Je vous ay escript par la voye de Bordeaux avec une despesche pour le Roy du 17 de ce moys.

. . . . . .

L'on m'a bien voulu asseurrer que l'accord qui ce traicte y a si long temps entre ce roy icy et celuy de Fez pour l'eschange de La Rache, est aresté et conclud, et que, dans peu de temps, l'on y envoyra des Hespaignolz. Si ainsi est, cela apportera une grande seurreté aux costes d'Hespaigne du cousté de l'Andalouzie [1].

Et celle-cy n'estant que pour vous dire la derniere des miennes [2]

1. Le 10 juin 1584 Longlée écrivait à Henri III : « Je donneray advis à Vostre Majesté de ce que je y verrai de plus, l'ayant desja advertye que le faict de La Rache meu par les subgectz du roy de Fez ne passe pas plus avant. » *B. N. Ms. fr. 16109, ff. 152-153.*

2. *Pour vous dire la derniere des miennes*, c'est-à-dire : pour vous indiquer la date de ma dernière dépêche.

et des vostres, qui sont du 24 du passé, je la finiray en vous baisant très-humblement les mains et priant Dieu,

Monseigneur,

Qu'Il vous donne en parfaicte sancté très-heureuse et très-longue vie.

De Madrid, ce 22 aoust 1584.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Longlée.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 2812, f. 46. — Original.

XL

DESCRIPTION DE LA PORTE OTTOMANE

(Extrait)

S. l. [30 mars 1585][1].

En titre: Particuliere description de la Porte du Grand Seigneur, presentée à Sa Majesté par Monsieur de Germigny.

Sire,

Vostre Majesté m'ayant fait tant d'honneur que de voir dans l'abregé tiré de ma relation ce que j'ay traicté pour son service à la Porte du Grand Seigneur, et ce qui s'est passé en matiere d'Estat durant le temps de ma legation, il est plus que raisonnable que je presente à icelle une particuliere description de ladite Porte, avec les noms et gages des ministres et officiers d'icelle, combien vaut et d'où provient son revenu, et des legions qui sont sous la charge des gouverneurs des provinces, tirans la solde de Son Hautesse.

. . . . . .

Du Serif de Fez (c'est-à-dire de ceux qui en ont esté chassez[2]), il les a craint et estimé, et fait encores, pour la part et intelligence qu'ils ont tousjours eu avec les Mores, et pour estre grands princes en Afrique, et intelligent avec ledit roy d'Espagne son ennemy, qui du temps de l'empereur Charles le Quint son pere, alla jusques à Tremisen, qui est la derniere ville de Barbarie[3], et auroit pris

1. Le présent document n'est pas daté, mais il peut être regardé comme contemporain de la relation mentionnée par Germigny, laquelle fut remise au Roi le 30 mars 1585. V. *L'Illustre Orbandale*, t. I, p. 90.

2. Entendez: ceux qui ont chassé de Fez les anciens souverains (les Beni Merin).

3. *La derniere ville de Barbarie*, c'est-à-dire la ville la plus occidentale de la Barbarie (Maghreb el-Oust).

Zoptot[1], chacun[2] fort à quinze journées d'Algers, le fils duquel[3] fut pris dans la Gollette l'an 1574 et se retrouve aujourd'huy dedans les Sept Tours de Constantinople prisonnier. Et celuy qui[4] en l'Estat ce seroit soubmis par present annuels à quelque devoir de reconnoissance envers ce seigneur, et luy auroit l'an 1581 envoyé par deux ambassadeurs les riches presents que j'ay escrit à Vostre Majesté, par l'industrie dudit Oluch Alli[5], et pour la crainte qu'il a eu de sa valeur, et le deposseda[6] pour y mettre un sien frere[7], appuyé et favorisé grandement des Mores...

. . . . . .

Et reservant ma personne en celle part, de laquelle soit fait tel jugement qu'il plaira à Vostre Majesté, je la feray encor ressouvenir d'envoyer là des hommes dont elle se puisse fier, sans prendre d'eux aucun soupçon ny deffiance, et sur tout de ne les y laisser jamais sans argent.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés. L'illustre Orbandale[8]*.... t. I, p. 117.*

1. *Zoptot*, ce nom n'a pu être identifié.

2. *Chacun fort*. Il faut sans doute rétablir : *chasteau fort*.

3. *Le fils duquel*, le fils du Chérif. — Les renseignements donnés par Germigny semblent inexacts. Ce fut Moulay Abd el-Malek, père de Moulay-Ismaïl (V. p. 96, note 2), qui en 1574 prit part à l'expédition de Sinan Pacha contre Tunis. Cf. El-Ouezzâni, pp. 108-109.

4. Il faut suppléer : *est*. V. p. 96 cette même expression.

5. Sur les relations de Moulay Ahmed *el-Mansour* avec le sultan Amurat, cf. El-Ouezzâni, pp. 151-152 ; Grammont, p. 120 et *1re Série*, Dépôts divers, Florence, *Lettre de Luigi Dovara* au grand duc de Toscane en date du 23 octobre 1581.

6. *Et le deposseda*. Entendez : Et qu'il le dépossédât.

7. V. p. 96, note 2.

8. V. titre détaillé p. 68, note 3.

XLI

LETTRE DE LONGLÉE A HENRI III

(Extrait)

Rupture des négociations relatives à Larache entre le roi d'Espagne et le roi du Maroc.

S. l., 27 juillet 1585.

Au dos, alia manu : Dechiffrement d'une depesche de Mr de Longlée du xxviime juillet 1585.

En tête, alia manu : 27 juillet 1585. — Dechifré d'une lettre du s^r^ de Longlée au Roy.

Sire,

J'ay faict une depesche à Vostre Majesté du xviiime de ce mois par laquelle je rendz conte de tout ce qu'elle m'avoit commandé par les siennes jusques à celles du premier de cestuy-cy, qui est la derniere que j'ay receue.

. . . . . .

La negotiation qui se faisoit avec le roy de Fez de l'eschange du port de La Rache en Barbarie est du tout rompue et a cousté plus de huict cent mil escuz en presens[1], devant que d'en estre hors d'esperance. Les choses de Portugal sont paisibles et tout cet Estat de deça, le Roy Catholique et ses enffans en très-bonne santé.

Du xxviime juillet 1585.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16109. f. 268 v°. — Déchiffrement.

1. V. p. 115, note 4.

XLII

AVIS DE SANSON[1]

(Extrait)

Le prétendant D. Antonio, réfugié en Angleterre où la reine Élisabeth lui était favorable, voulut faire appuyer ses revendications sur le trône de Portugal par le Chérif, et, à cet effet, il envoya plusieurs agents portugais au Maroc.

Arrivée au Maroc de Mathias Becudo.

S. l., 10 août 1586.

Au dos : Avisos de Inglaterra.
En tête : Avisos de Sanson de 10 de Agosto 1586.

Que avia llegado a Marruecos Matias Becudo[2], frayle Portugues, embiado de Don Antonio, el qual escrive avia sido bien rescivido del Xarife, y pide le embien cartas de favor deste Rey[3] para el dicho Xarife.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1564, n° 134. — Déchiffrement officiel.

1. Sanson est un nom de convention pour désigner un Portugais nommé Antonio de Escovar. Ce personnage faisait partie de la bande d'espions placés par Philippe II auprès du prétendant D. Antonio ; il était des mieux informés. De 1581 à 1590 il donna à la cour d'Espagne, par l'intermédiaire de Tassis, puis de Mendoza, les avis les plus sûrs. En 1590 il finit par être éventé et se retira en Espagne.

2. Religieux portugais dévoué à la cause de D. Antonio. Il avait été envoyé par lui à Constantinople dans le but d'exciter la Turquie contre l'Espagne et possédait une grande expérience des choses du pays, « il connaissait, au dire de Manuel de Andrada, tous les bazars et le Grand Turc, parlait la langue et était homme de grand conseil » (Doc. LVIII, p. 150). Mathias Becudo, pour ces qualités, fut l'intermédiaire choisi par D. Antonio pour conduire la négociation auprès du Chérif et dut partir pour le Maroc au commencement de 1586. Mais son expérience de la Turquie ne l'avait pas préparé, comme l'avait supposé D. Antonio, à une mission au Maroc, et on dut bientôt lui adjoindre Gaspar da Gram (V. p. 131, note 1).

3. *Deste Rey*, du roi Henri III. Sanson faisait de fréquents voyages en France. De plus c'était Bernardino de Mendoza qui rédigeait les avis.

XLIII

LETTRE DE LONGLÉE A HENRI III

(Extrait)

Morat Raïs après avoir franchi le Détroit a saccagé Lanzerote. — A son retour, ses navires ont été maltraités par une tempête. — Moulay Ahmed méditerait une entreprise sur Mazagan. — On soupçonne un prochain accord de ce roi avec le Grand Seigneur au sujet de Larache.

Madrid, 23 septembre 1586.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : Mr de Longlée, du xxiiime septembre. — Receue le viie octobre 1586.

Sire,

N'ayant pour le present auchun commandement de Vostre Majesté auquel je n'aye respondu par mes precedentes, je prendray pour subject de celle cy d'y representer à Vostre Magesté les choses que j'ay peu observer depuys ma derniere despesche du xviiime de ce moys.

L'on confirme[1] que Morata Rayz[2], corsaire d'Arger, ayant passé le destroict de Gibaltar, a sacagé une des isles de Canaria appellée Lansarote[3], et qu'à son retour, se voullant retirer avec nombre de

1. Longlée avait écrit à Villeroy à la date du 8 septembre pour lui annoncer cette nouvelle. Cf. *Bibl. Nat. Ms. fr. 16 110. f. 143 v°.*

2. Morat Raïs, renégat albanais, devint un des plus fameux corsaires d'Alger. De 1576 à 1586 il fit de nombreuses prises sur les côtes d'Espagne et d'Italie. Sa tête fut demandée à la Porte en 1582 par M. de Germigny. Il vivait encore en 1607, lors du voyage de M. de Breves à Tunis et à Alger. Cf. Haëdo, p. 173 et Carrière, t. IV, p. 124.

3. C'était la seconde fois que les corsaires turcs faisaient une descente aux îles Canaries. Déjà, le 22 septembre 1569, ils

prisonniers, la tourmente l'a prins, et jetté ces deux galeres à la coste d'Arguin prez Cabo Blanco, où elles sont peries [1]. Le semblable est advenu à sept galiottes des siennes, dont l'on a icy advis par deux courriers venuz exprez de la coste d'Andalousie, et que de Maroques l'on advertist que le roy de Fez a une entreprise sur Mazagan, place à la coste l'Affrique que les Portugays tenoyent.

Il y a aussy soubson que ledict roy de Fez seroit pour s'accorder avec le Grand Seigneur de la ville et port de Larache, qui est prez le destroict de Gibaltar, ce qui molesteroit fort ces royaulmes d'Espaigne.

N'ayant rien davantaige que je puisse adjouster à ceste despesche,

Sire,

Je suppliray donq le Createur donner à Vostre Majesté en très-parfaicte santé très-heureuse et très-longue vie.

De Madrid, ce 23 jour de septembre 1586.

Propria manu : Vostre très-humble et très-obeissant subject et fidelle serviteur.

Signé : Longlée.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16 110, f. 156. — Original, en partie chiffré.

avaient mis l'île de Lanzerote au pillage (Cf. *1re Série, France*, t. I, p. 290). L'incursion dont parle ici Longlée est celle racontée par Haedo (pp. 196-197); mais cet historien la place à tort en 1582. Il y a lieu de rectifier d'après le présent Doc. la note 2 de la page 290 *1re Série*, France, t. I.

1. Cette nouvelle était inexacte. V. Doc. suivant.

XLIV

LETTRE DE LONGLÉE A HENRI III

(Extrait)

Morat Raïs, après avoir saccagé une des îles Canaries, s'est retiré à Salé puis a repassé le Détroit, échappant aux galères espagnoles.

Madrid, 16 novembre 1586.

Au dos, alia manu : Mr de Longlée, du xvie novembre. Receue le viiie decembre 1586.

Suscription : Au Roy.

Sire,

Je n'ay point encore receu la despesche de Vostre Majesté du xviiie du passé, ayant respondu à celle du xxiie du mesme par les miennes de l'huictiesme de ce mois envoyées à Bayonne.

Morata Rayz, corsaire d'Arger, c'estoit retiré à Salez[1], à la coste d'Affricque, aprez avoir sacagé une isle de Canarie, et a sceu si bien choisir le temps[2] qu'en une nuict il a passé le destroict de Gibraltar où estoyent les galeres d'Espaigne, et c'est saulvé avec toute sa prise et grand nombre d'ames qu'il a enlevées de la dicte isle, chose desplorable et qui a esté fort ressentie.

1. Le corsaire Morat Raïs se sachant attendu dans le détroit de Gibraltar par D. Martin de Padilla, grand adelantado de Castille, se serait réfugié non à Salé, mais à Larache (Haedo, p. 197), ce qui paraît plus vraisemblable.

2. « Une nuit très obscure et tempétueuse, il se résolut à pousser de l'avant, jugeant (et c'était vrai) que cette nuit là l'adelantado était rentré au port pour ne pas s'exposer à la tempête ; il franchit le Détroit, et fit ensuite tirer le canon pour annoncer qu'il était passé et que la croisière devenait inutile. » Haedo, *ibidem*.

Sire, je suppliray le Createur donner à Vostre Magesté en très parfaicte santé tout accroissement de grandeur, avec très-heureuse et très-longue vie.

De Madrid, ce XVIe jour de novembre 1586.

Vostre très-humble et très-obeissant subject et fidelle serviteur,
Signé: Longlée.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Ms. 16110, f. 184. — Original, en partie chiffré.

XLV

AVIS DE SANSON

Le prétendant D. Antonio cherche à avoir un entretien avec le consul français désigné pour aller au Maroc.

Angleterre, 24 décembre 1586.

Au dos : Avisos de Inglaterra de 24 de Deziembre 1586. — Son de Sanson.

En tête : Avisos de Inglaterra, de 24 de Deziembre 1586.

Don Antonio hazia instancia con Value[1], que ha sido señalado por consul para Marruecos de los Franceses y aficionado a sus cosas, vaya a hablalle antes de passar en Berberia[2].

El *capitan Alegre ha venido*[3] de Inglaterra para procurar la armaçon de aquel navio[4], en que halla dificultad, por no tener dineros los que le querian assistir aqui para ello.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1564, n° 252bis. — Déchiffrement officiel.

1. Le nom de ce personnage étant absolument inconnu, il y a lieu de supposer qu'il a été altéré soit par le chiffreur, soit par le déchiffreur, soit par les deux successivement. Arnoult de Lisle paraît être le consul dont veut parler Sanson. On sait en effet qu'il fut désigné pour aller au Maroc bien avant son départ, qui n'eut lieu qu'en 1588 (Cf. *1re Série*, France, t. III, Introduction, *Biogr. A. de Lisle*). Ce n'était pas, à la vérité, comme consul qu'il y était envoyé, mais comme professeur royal de langue arabe. Sans être pourvu du titre de résident officiel, A. de Lisle se trouva par la force des circonstances agent du roi de France au Maroc, et on peut le considérer comme le véritable successeur, dans ces fonctions, du consul Guillaume Bérard, qui rentra en France et qu'on trouve à Blois au commencement de 1589. On sait, d'autre part, que A. de Lisle était en relations avec D. Antonio et ses fils (*Ibidem*).

2. En marge de cet alinéa, Philippe II a écrit : « *Si se pudiese coxer este, seria bueno* ».

3. Philippe II a souligné ce passage et a écrit en marge : « *No se quien es este* ».

4. On n'a pu établir de quel navire il est question dans cet avis.

XLVI

LETTRE DE ANTONIO DE VEGA A BERNARDINO DE MENDOZA

(EXTRAIT)

On soupçonne D. Antonio de vouloir se rendre en personne au Maroc.

Londres, 30 avril 1587.

Au dos: Copia de carta de Antonio de Vega para Don Bernardino de Mendoza.

En tête: Copia de carta de Antonio de Vega, escrita en Londres a ultimo de Abril 1587, para Don Bernardino de Mendoça.

Os portadores desta saon Don Antonio de Meneses e Don Joaon do Crasto[1] e Manoel Vaez e Santos Pays, aos quoais deo orden para que servissen, per meu tio[2] os naon levar consigo, como determinava fazer. . . . . .

Aynda que ontem mandou en secreto fretar huma nao para Berberia, dizendo que quer mandar a yr Mathias Becudo que la esta, mays sospeyto que se quer hir la. . . . . .

O gentilhome do embaxador de Francia, que estava preso, soltarou ha 6 dias.

Nuestro Señor, etc.

De Londres, ao derreyro de Abril 1587.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1566, n° 114. — Déchiffrement officiel.

1. Ce personnage est nommé ailleurs Joaon de Castro.

2. *Meu tio,* mon oncle, nom de convention pour désigner D. Antonio.

XLVII

AVIS DE SANSON

(Extrait)

Les agents de D. Antonio sont au Maroc et le Chérif leur a fait des offres avantageuses.

Londres, 10 et 15 mai 1587.

Au dos : Avisos de Sanson, de 10 y 15 de Mayo 1587.

En tête : Avisos de Sanson, de Londres, de 10 y 15 de Mayo 1587.

El embaxador de Francia se vio a los 9 con la Reyna, que le hizo grandes caricias y dio muchas disculpas de lo passado...

. . . . . .

Don Antonio esta contento con la nueva que le han llegado de que Mathias Bicudo y Gaspar de Agran[1], que estan en Berveria por su orden, son muy bien acogidos del Xarife, haziendole muchos offrecimientos de las salidas que podra tener de alla.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1566, n° 124. — Déchiffrement officiel.

1. Gaspar de Agram ou da Gram était un ancien *fronteiro* (cavalier faisant le service dans les fronteiras) de Tanger « qui savoit toutes les langues de la coste d'Affrique ». C'est lui qui avait si habilement négocié le rachat de D. Antonio. Cf. Mendoça, ff. 66-68; A. d'Aubigné, *Hist. Un.*, t. VI, p. 124; Rebello da Silva, pp. 299-300; Cabrera, *Hist. de Felipe segundo*, t. I, p. 816; Bernardo da Cruz, pp. 336-338; *1re Série*, Portugal.

XLVIII

AVIS DE SANSON

(Extrait)

L'agent Leitão envoyé au Maroc par D. Antonio est parti de Londres le 8 juillet.

Angleterre, 22 juillet 1587.

Au dos : Avisos de Sanson, de Inglaterra, a 22 de Julio 1587.
En tête : Avisos de Sanson, de Inglaterra, de 22 de Julio 1587.

Leyton[1] partio de Londres a los ocho de Julio por orden de Don Antonio para Berberia. No se sabe hasta agora para que, si bien su yda ha sido muy secreta, hechando voz que venia a este reyno[2], y de forma que todos los que estan en casa de Don Antonio lo entienden assi y lo escriven aca a los Portugueses que aqui estan, que piensan que el esta en este lugar[3] ascondido. . . . . .

Draques estava en Plemua[4], y hasta los 21 no era venido a la Corte, diciendo que estava malo de una cayda.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1565, n° 26. — Déchiffrement officiel.

1. Custodio Leitão, dont le nom défiguré prend une apparence anglaise, était un Portugais dévoué à D. Antonio. Cet agent ne se rendait pas au Maroc mais au Portugal, où il fut arrêté par les Espagnols en décembre 1587. Arch. Nat. *Collection Simancas, K 1448, n° 154.*

2. *A este reyno*, c'est-à-dire : en France.

3. *En este lugar*, c'est-à-dire : à Paris.

4. *Plemua*, Plymouth.

XLIX

CONTRAT D'AFFRÈTEMENT DU NAVIRE LA MAGDALAINE

Rouen, 13 août 1587.

Du jeudi avant midi XIIIe jour d'aoust mil V^c^IIII^XX^ sept en la maison dudit Cupper.....

Fut present Guillaume Avisse, demeurant à Honnefleu, maistre aprez Dieu du navire nommé « La Magdallene » du port de cent tonneaux ou environ, de present estant audict lieu de Honnefleu, lequel, suyvant le consentement qu'il dict avoir eu des bourgeoys de sondict navire pour faire et passer ce qui en suit, de son bon gré confesse avoir fretté sondict navire au sieur Corneille Cupper, bourgeoys marchand demeurant en la paroisse Saint Estienne la grande, eglise Nostre-Dame de Rouen, lequel confesse avoir affretté ledict navire dudict maistre ainsi qu'il ensuit.

C'est assavoir, que ledict maistre par escript s'est obligé rendre sondict navire, prest et agreé et appareillé ainsi qu'il appartient, audit lieu de Honnefleu dans quatorze jours du present, et icelluy equippé de trente hommes et deux pages, six pieces d'artillerye de Brethouil, oultre deux autres pieces d'artillerye que ledict sieur Cupper lui a promis prester pour faire ledict voiage, trente harquebuzes, pouldre et boulletz et autres munitions qu'il convient pour faire ledict voiage, pour le tout estre prest dans le temps dessus dict, pour, audict lieu de Honfleur, prendre et reprendre toutes et telles sortes de marchandises qu'il plaira audict marchand faire metre et charger dans ledict navire jusques à la plaine charge d'icelluy, pour, ladicte charge fete, partir du premier bon temps convenable qu'il plaira à Dieu d'envoyer, et aller et singler, Dieu aydant, de droitte routte, à Saphy et Cap-de-Gay, coste de Barbarye et, es dicts lieux de Saphy et Cap-de-Gay, faire la descharge desdictes marchandises, et en

prendre et recharger d'autres de telles sortes qu'il plaira audict marchand ou ses commis faire metre et descharger dans icelluy navire jusques à sa plaine charge ou bien jusques à quatre vingtz dix tonneaux, sy ledict navire les peult porter, et, s'il se trouve que ledict navire en peust porter davantage, ne sera tenu icelluy marchand luy en fournir plus grand nombre, s'il ne luy plaist, le tout à l'option dudict marchand: pour, ladicte recharge fete, revenir par ledict maistre avec son dict navire et equipage, fere son retour et descharge au Havre-de-Grace pour les representer sauf les perilz et fortunes de la mer.

Pour faire lesquelles descharge et recharge auxdicts lieux de Saphy et Cap-de-Gay sera tenu ledict maistre, sondict navire et equippage, y sejourner vingt-cinq jours à compter jour aprez autre, sans comprendre les jours de l'arrivée et du partement, et aussy le jour qu'il metra pour aller dudict Saphy au Cap-de-Gay.

Pendant et durant lequel voiage, tant aller que retournement, ne pourra ledict maistre et les gens de son esquippage porter et rapporter aucunes lettres, passagers et marchandises pour quelques personnes que ce soit, synon celles que luy baillera ledict marchand, ses facteurs et commis, sur peyne de cinq cens escus d'or sol d'intherest, reservé la valleur de troys cens escus pour le portage dudict maistre et de son esquippage seullement et non de personnes autres, sur lesquelles peynes aplicables suyvant l'edict la moictié aux pauvres et l'autre moictié audict marchand.

Et ou cas, durant ledict voiage, qu'il adviene que ledict navire et marchandise, en tout ou partie, feust pillé ou pery (que Dieu ne veuille), ne pourra ledict maistre de aucune façon ne aucun de son esquippage demander aucun frect, synon des choses qu'il livrera et rapportera semblablement audict Havre-de-Grace.

Et aussi ne pourra ledict maistre et sondict equippage demander aucun frect des choses qu'il aura portez èsdicts lieux de Saphy et Cap-de-Gay, synon que de celles qu'il rapportera et livrera seulement audict Havre-de-Grace audict retour, comme dict est.

Et sera ledict maistre tenu, durant ledict voiage, tenir sondict navire bien estanché, radoublé, calfaté et equippé et victuaillé bien et deument, ainsi qu'il apartient.

Ce frettement et affrectement ainsi faictz tant auxdictes mar-

chandises dessus dictes que pour la somme de quinze escus sol de freet pour chacun tonneau desdictes marchandises qu'il rapportera et rendra seulement au Havre-de-Grace, qui seront comptez assavoir : ung millier de sucre en pain, net prix de vicomté de Rouen, pour tonneau deux pippes ou troys poinsons pour tonneau, quatre paqués de peaulx de chievre pour tonneau, deux milles de cire ou anil pour tonneau, et des autres marchandises ainsi qu'il est accoustumé faire entre marchands, avec cent escus sol pour le pot de vin et . . . . . dudict maistre, frés avariez, aux uses et coustumes de la mer.

Le tout que ledict marchand a promis payer et livrer audict maistre en ceste ville de Rouen ung moys aprez ladicte eschenge bien et deument fete audict Havre-de-Grace audict retour, par ce que ledict maistre sera tenu ayder avec sondict equippage à basteler et rebasteler lesdictes marchandises auxdicts lieux de Saphy et Cap-de-Gay.....

Presentz : Jehan Le Roux, demeurant audict lieu de Dieppe, et Guillaume Abosquesne, demeurant à Rouen.....

Signé : G. Avisse. — Cornelie Cupper. — Jehan Le Roux. — G. Aboquesne. — Lambin. — Deschamps.

Archives Départementales de la Seine-Inférieure. — Série E. Tabellionage de Rouen. Meubles. 1587 (août-septembre). — Original.

L

AVIS DE SANSON

On a reçu la nouvelle que Gaspar da Gram surpris au Maroc avec une Mauresque a été mis en prison.

Londres, 10 octobre 1587.

En tête : Descifrada.
Plus bas : Avisos de Sanson, de 10 de Octubre, de Londres.

Diego Botello[1] se hallava malo y hazia instancia le imbiassen dineros para bolverse y desempeñarse, por no haver negociado nada.

Don Antonio havia estado malo, pero se halla ya bueno. No se sabia nada de Christoval Leyton[2]. Tenia nuevas de Berveria que Gaspar de Agran[3], que alla estava con Mathias Bicudo, le havian hallado con una Mora y estava preso, cosa que Don Antonio siente mucho.

Manuel Godin, que huyo del castillo de Lisboa, haviendo sido preso en la armada de Strozzi, ha dado de palos a Antonio de Brito, y passadose en Francia.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1565, n° 76. — Déchiffrement officiel.

1. Diego Botelho, l'ami le plus dévoué de D. Antonio et son principal agent, né en 1533, mort à Paris en mars 1607. Cf. L'Estoile, *Journal*, à la date du 23 mars 1607. Il avait été envoyé en mission auprès des États-Généraux des Provinces-Unies. Cf. Rijksarchief, *Portefeuille Hollande 2633, Oldenbarnevelt.*

2. *Christoval Leyton* : c'est probablement le personnage dont il est question ci-dessus (p. 132) et qui avait pour prénom Custodio.

3. Sur ce personnage V. p. 131, note 1.

LI

AVIS ANONYME DE LONDRES[1]

(Extrait)

D. Antonio a envoyé Leitão au Maroc avec mission de s'informer auprès de Becudo des dispositions du Chérif. — Becudo, qui se préparait revenir, prolonge son séjour au Maroc.

Londres, 23 novembre 1587.

Au dos: Descifrado. — Avisos de Londres, de 23 de Noviembre 1587, estilo nuevo.

En tête: Descifrado. — Avisos de Londres, de 23 de Noviembre estilo nuevo.

. . . . . .

Eu naon scrivo a V. S. nada de Leytaon, mais o scrivi a Su Magestad por via de Lisboa. Don Antonio ho mandou en Berveria en grande secreto, fingendo mandarlo a Francia, o qual dizen que esta curandose. Chegou a Berveria con diseño de tomar lingua do Becudo, e, se lle parecesse que naon hacharia vontade en el Rey que o entreteria, passar a Constantinopla.

D'ahi scriveo, e, teño para mi, passou adiante, porque levava orden para se tornar luego ou passar. Ho Bequdo estava para se vir, e con isto sobreesteve. Naon entenda neñun Portugues nada de Leytaon.

Oje se mandou geralmente que cada un se fosse a sua casa por todo o Reyno e os portos estaon fechados.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1565, n° 116. — Déchiffrement officiel.

1. Cet « avis » anonyme doit avoir été adressé par Antonio de Vega, qui est le seul agent de Philippe II en Angleterre écrivant en portugais.

LII

AVIS DE SANSON

(Extrait)

Les ouvertures faites par Becudo au Chérif sont de même nature que celles faites par Botelho aux Provinces-Unies.

Angleterre, 25 novembre 1587.

Au dos : Avisos de Inglaterra, de 25 de Noviembre 1587.
En tête : Descifrada. — Avisos de Sanson, de Inglaterra.

El capitan Pardin parte, y Don Antonio hablo a la Reyna, diziendole con muchas razones quan bien le estava procurar de que se hiziesse paz en Francia...

A Diego Botello[1] havian dado los rebeldes de Hollanda buenas palabras, pero, como dependian aquellas cosas de la voluntad de la Reyna[2], se ha vuelto sin hazer nada.

Las cosas que se tratavan en Berveria por Matias Bicudo son de la naturaleza de las de *Landa*[3], porque tambien della escriven que totalmente dependen de Inglaterra[4].

El almirante se partio a los 22 a Margat para salir a la mar con 40 a 50 naos de la Reyna, con que costearia Inglaterra ; y por ventura yria asta Cabo de Finisterra.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1565, n° 119. — Déchiffrement officiel.

1. Diego Botelho cherchait à prouver aux Hollandais l'intérêt qu'ils avaient à soutenir les prétentions de D. Antonio et à transporter ainsi la guerre en Espagne (*Arch. Nat. K 1565, n° 8*).

2. Les Provinces-Unies s'étaient placées en 1585 sous la protection de la reine Élisabeth.

3. Le déchiffreur a reproduit le mot tel qu'il était écrit dans l'original chiffré, mais il a cru devoir le souligner et a écrit en marge : *Holanda*.

4. Le Chérif ne voulait prêter son concours à D. Antonio que si la reine Élisabeth s'engageait de son côté à soutenir ce prince. V. p. 162.

LIII

LETTRE DE BERNARDINO DE MENDOZA A PHILIPPE II

(Extrait)

Deux navires français, qui apportaient des étoffes à Moulay Ahmed, ayant été capturés par des corsaires d'Angleterre, celui-ci a signifié aux commerçants anglais établis au Maroc qu'ils eussent à les faire rendre sous peine de représailles.

Paris, 30 janvier 1588.

Au dos : Paris. — A Su M[d]. — Descifrada. — Don Bernardino de Mendoza, a 30 de Enero 1588. — Recibida a 16 de Hebrero. — Inglaterra.

En tête : Paris. — Don Bernardino de Mendoça, a 30 de Enero 1588. — Descifrada.

Señor,

De Inglaterra embio a V. Mag[d] los avisos que seran con esta, de 9 del presente, estilo nuevo.

. . . . . .

Assi mismo scriven por las cartas de 9 de Londres tenellas de 10 de Deziembre de Berveria de los Ingleses que alli residian en el comercio, a quien avia mandado el rey de Fez hiziessen bolver al merchante[1] al navio ingles de cossarios dos de Franceses que avian tomado en la costa de Berveria, en los quales le llevavan deste reyno paños de escarlata y otras colores que se avian hecho

1. *Al merchante*, c'est-à-dire : au marchand français, ainsi qu'il ressort du contexte, malgré la confusion apparente de la phrase.

aqui por su orden; donde no, el arrestaria en contracambio sus personas y bienes de Ingleses, y no les daria lugar para tener contractacion en su reyno.

. . . . . .

Dios guarde la catholica persona de V. M[d].

De Paris, a 30 de Enero 1588.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1568, n° 9. — Déchiffrement officiel.

LIV

LETTRE DE HENRI III A MOULAY AHMED[1]

Henri III informe Moulay Ahmed de la capture d'un navire français pris par des corsaires marocains. — L'équipage a été réduit en esclavage. — Henri III rappelle au Chérif les traités existants et demande la mise en liberté des sujets français.

[S. l. 21 février 1588?]

A Très-hault, Très-excellent et Très-puissant prince, nostre très-cher et bon amy l'empereur de Maroc, roy de Fez et de Sus.

Très-hault, Très-excellent et Très-puissant prince, nostre très-cher et très-parfaict amy,

La communication libre qui a dès longtemps esté prinse entre nos royaumes et subjects a invité plusieurs à rechercher le moyen d'y dresser leur trafficq, comme aurait faict[2]. . . . . pauvre marinier, l'un de nos subjects, lequel estant allé avecq ung petit

1. Ce document semble devoir être identifié avec celui inventorié en 1742 par Laffilard « 1er commis du Dépost de la Marine » et auquel il donne la date du 21 février 1588 tout en l'attribuant à Henri IV. L'inventaire Laffilard porte en effet la mention suivante « 1588. — Lettre de Henry IV au roy de Fez sur plusieurs esclaves françois détenus à Maroc. — 21 février. » — Laffilard a dû voir de cette lettre une copie différente de celles qui nous sont parvenues (V. p. 142, note 2) lesquelles ne sont pas datées ; peut-être a-t-il eu entre les mains la minute originale. Cf. *Arch. des Aff. Étr., Mém. et Doc.*, Maroc, t. I, f. 5. — Il est probable, en ce cas, que cette lettre fut emportée par Arnoult de Lisle qui partit pour le Maroc au commencement de 1588.

2. Le nom laissé en blanc ne permet pas de préciser l'acte de piraterie qui fait l'objet de cette lettre

vaisseau en vos regions, pour le faict de la marchandise, et tascher par là tirer quelque commodité pour l'entretien de sa famille, icelluy auroit esté rencontré par aulcuns de vos vaisseaux qui estoient en mer, qui l'auroient prins et aultres pauvres mariniers qui estoient avec luy, les ayant tous menez et conduicts en vos ports et havres, où ils les detiennent encore, miserables captifs, à leur très-grande ruine et de leurs femmes et enfants, et n'ont ce pendant moyen de vivre : chose qui estant pleine de pitié et commiseration, nous ne doubtons nullement que, si Votre Haultesse en a la cognoissance, elle le trouvera aussy estrange comme telle licence de soy et de mauvaise consequence[1], attendu que par là toute le commerce que nos dits subjects y ont continué jusqu'à present pourra cy-après estre interrompu, pour la crainte qu'ils pourront prendre de tomber au mesme danger ; dont, pour arrester le cours de ce mal, nous en avons bien voulu rendre informée Vostre Haultesse, laquelle nous prions très-affectueusement de vouloir en nostre faveur imposer son commandement sy exprès à ses officiers et subjects trafficquans, et particulierement à ceulx qui ont prins et detiennent lesdicts. . . . et aultres nos subjects, qu'ils puissent estre mis en pleine liberté, leur faisant à ces fins delibvrer ses passeports necessaires pour leur retour, et pour ce que à l'advenir ses dicts subjects soyent informez et saichent que son intention ne tend qu'à la bonne amitié et correspondance qui a esté jusques icy entre nous, pour s'y conformer, comme, de nostre part, nous mettrons peine de la conserver et de rendre à ceux qui viendront de vostre part dans nos ports et havres toute la faveur et assistance qu'ils pourront desirer de nous ; qui prions Dieu, Très-haut, Très-excellent et Très-puissant Prince, nostre très-cher et très-parfaict amy,

Qu'Il vous vueille conserver longtemps en fin très heureuse.

HENRY.

Bibliothèque de l'Arsenal. — Recueil Conrart, t. IV, p. 66[2]. *Copie.*

1. C'est-à-dire : tant au point de vue de l'acte en soi que de ses conséquences.

2. Cette lettre a été publiée dans la Collection des Documents inédits, *Lettres missives de Henri IV* (t. III, p. 111) par M. Berger de Xivrey d'après des copies conservées aux Archives de la Couronne et dans la collection Monmerqué. On ne voit pas pour quel motif ce document a été daté dans cette publication : Vers 1589.

LV

CONTRAT D'AFFRÈTEMENT DU NAVIRE LE LÉVRIER

Rouen, 16 mars 1588.

Du mercredy, avant midy, xvie jour de mars, mil v^c^ iiii^xx^ huit, en la maison dudit Cuper...[1]

Fut present Vivien Collas, demeurant à Dieppe, maistre aprez Dieu et capitaine au navire nommé « le Lévrier », dict le Petit Bressart, du port de deux cens cinquante tonneaux ou envyron, de present estans au havre dudict Dieppe, lequel, en la presence et du consentement de honnorable homme David Maynet, bourgeois dudict Dieppe et bourgeoys pour la moictié audict navire, de son bon gré, confessa avoir fretté sondict navire aux sieurs Corneille Cupper et Françoys Marc, bourgeois et marchandz demeurant en ceste ville de Rouen, presentz et qui confesserent avoir affreté ledict navire cy nommé ainsy qu'il ensuit :

C'est assavoir que ledict maistre a promis partir dudict lieu de Dieppe et mener sondict navire au Havre-de-Grace, dans tout le mois d'avril prochain, pour, audict lieu, prendre par ledict maistre dans le bord de son dict navire toutes et telles marchandises que lesdicts marchandz vouldront faire mettre et charger dans ledict navire, jusques à sa plaine charge, pour ladicte charge faire partir dudict Havre-de-Grace, dans ladicte fin dudict moys d'apvril, du premier temps convenable qu'il plaira à Dieu envoyer, et aller et singler, Dieu aydant, en droitte routte à Sasfy et Cap-de-Gay, coste de Barbarye, faire eschange et livraison desdictes marchandises ausdicts marchandz ou qui pour eulx y seront, et, ladicte eschange faicte, soit tenu ledict maistre reprendre et retenir, ausdicts lieux de Sasfy et Cap-de-Gay, ou l'un d'iceulx, sa plaine et entiere

1. Les points suspensifs indiquent des passages qui n'ont pu être lus.

charge d'aultres marchandises telles qu'il plaira ausditz marchandz, leurs dictz commis et facteurs y faire mestre et charger, par quoy lesdictz marchandz seront tenuz de fournir et bailler audict maistre jusques au nombre de soixante tonneaulx de morte charge . . . . . avec trente tonneaulx de mellasses et le reste, cyre, capres panelées et aultres marchandises servantz de morte charge en fustaille, et, pour le reste de la pleine charge dudict navire, de telles et aultres sortes de marchandises qu'il plaira ausdicts marchandz, et ne pourra ledict maistre mettre aucunes marchandises, au lieu où sont . . . troupe d'artillerie, lesquelles seront dans le gite à eux d'icelluy navire et entre deux tillatz bien estanchez.

Pour faire lesquelles eschanges et rechanges audicts lieux de Sasfy et Cap-de-Gay, ledict maistre, sondict navire et equippage seront tenuz sejourner quatre-vingtz-dix jours, à compter jour aprez aultres, sans y comprendre les jours de l'arivence et partence et le sejour qu'il faut d'aller de l'un desdicts lieux à aultre.

Pendant et durant lequel voiage, tant allant que retournant, ledict maistre sera tenu de tenir sondict navire, bien estanché, radoublé, calfatté et equippé de quatre-vingtz-dix hommes mariniers pour toutes troupes, et ycelluy muny d'artillerie, pouldres, boullets, et aultres munitions de guerre, ainsy qu'il apartient pour faire ung tel voiage.

Et ne pourra ledict maistre ny les gens de son equippage porter ny reporter aucunes des marchandises pressignés pour aultres que pour lesdicts marchandz, sans leur exprès acord et consentement, à peyne de la moictié du fret cy-aprez declaré d'intherest, fors et reservé que ledict maistre pour luy, ses bourgeoys et equippage pourront porter et raporter pour leur compte jusques à la valleur de quatre cens escus sol seullement.

Ce fretement et affretement ainsy faictz, moyennant le prix et somme de vingt escus sol pour le fret de chacun tonneau desdictes marchandises qu'il raportera et livrera sauves audict retour, avec deux cens escus sol pour le port de ung et chacun, ledict maistre et lesdicts mariniers . . . . . , aux us et coustumes de la mer, le tout que lesdicts marchandz seront tenuz et ont promis payer ledict maistre, assavoir : moictié ung moys aprez la descharge desdictes marchandises, et l'aultre moictié quinze jours aprez,

et ce en ceste ville de Rouen ; et seront lesdictes marchandises comptees, assavoir : ung millier de sucre en pain, net prix de viconté, pour tonneau, deux milles de cassonnade pour tonneau, troys poinssons pour tonneau, quatre bariques pour tonneau, deux pipes pour tonneau, et des aultres marchandises et . . . . . et ainsi qu'il est arresté.

Et ne pourra ledict mestre prelever ny demander aucung fret des marchandises qu'il aura chargez audict Havre-de-Grace et portez audict lieu de Barbarie.

Et aussy ou cas que ledict navire feust prins, pery ou pillé (que Dieu ne veuille), en ce cas ledict maistre, par semblable prys de son dict fret, ... que de ce qu'il sauvera et raportera sauf audict havre, comme dessus est dict.

Et sy sera tenu ledict maistre, faisant son retour, toucher à La Hougue pour prendre lettres d'advys desdicts marchandz pour sçavoir sy ledict maistre faira son raport et descharge audict Havre-de-Grace, Honfleur ou Dieppe, laquelle lettre d'advys ledict maistre sera tenu suyvre et acomplir ; et semblablement sera tenu consulter ledict maistre d'ayder de son basteau et equippage pour la descharge et recharge desdictes marchandises audict lieu de Barbarye.

Et, ou cas que ledict maistre eust affaire d'argent audict lieu de Barbarye, en ce cas, lesdicts marchandz luy ont promis et faire payer et advancer jusques à la somme de six cens onces, monnaye de Barbarie, vallans deux cens escus qui seront deduitz et rabatuz audict maistre sur ledict fret audict retour et que courront aux risques.

Et est entendu entre lesdicts marchandz que ledict Marc sera tenu fournir à la charge dudict navire jusques au nombre de trente tonneaux davantage que ledit Cupper. Et à ce tenir s'y obligent lesdictes parties, chacun par ses biens et . . . . .

Presens Nicollas Gripoys et Eudes Michel, demeurant en ceste ville de Rouen.

. . . . . .

Signé : Vivien Collas. — D. Maynet. — F. Marc. — Cornelie Cupper. — Le Gripoys.

Archives Départementales de la Seine-Inférieure. — Série E. Tabellionage de Rouen. Meubles. 1588 (mars-avril). — Original.

LVI

AVIS DE ANTONIO DE VEGA

(Extrait)

D. Antonio serait sur le point de quitter l'Angleterre. — Il aurait frété un navire aux Pays-Bas pour ramener du Maroc son agent Mathias Becudo.

Londres, 16 avril 1588.

Au dos : Descifrado. — Avisos de Londres, en lengua portuguesa, de 16 de Abril 1588, estilo nuevo.

En tête : Avisos de Londres, en portugues, de 16 de Abril. estilo nuevo.

En 8 de passado, avise mais largo. . . . . .

. . . . . .

Don Antonio esta da levanto, mais a Reyna le ten deitado o mercader[1] pera que o neguie, porque naon quer que se vaa. O quel manda un navio framengo frezado a Berberia, que he mestre dele o que o truxe de Portugal[2], e diz que a buscar o Becudo, mais eu naon ercio nada do que ele diz, ainda que seja en segredo, e cuydo que se quer acolher.

. . . . . .

V. S. escriva o que le parezce sobre isto, e se lle parezce me aja licenza pera me yr, por que de outra manera o naon farei, per que antes perderey a vida que perder un quilat do servizo de S. M^de^.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1568, n° 27. — Déchiffrement officiel.

1. *O mercader* : peut-être un nom de convention, à moins qu'il ne s'agisse d'un négociant ayant prêté des fonds à D. Antonio et pour cette raison voulant mettre obstacle au départ du prince.

2. C'était le navire de Cornelius van Egmont, d'Enkhuizen ; il avait ramené à Calais en 1581 le prétendant de Portugal. V. Doc. LVII, p. 147. C. van Egmont fut pris aux Canaries et pendu. V. p. 168.

LVII

AVIS DE ANTONIO DE VEGA

(Extrait)

D. Antonio ferait partir João Diaz Varela et Rodrigo dos Santos sur le navire qui doit ramener du Maroc Becudo. — Il est plus probable que ce navire se tient sur la côte pour être à la disposition de D. Antonio, au cas où il voudrait quitter l'Angleterre.

Londres, 26 avril 1588.

Au dos : Avisos de Londres, de 26 de Abril 1588, en portugues.

En tête : Avisos de Londres, de 26 de Abril 1588, estilo nuevo, en portugues.

La[1] he hido un fray Josep Teixeira con un paquete do secreto para Estafort quelle ove Palavesino vay para empremir un libro en resposta de un que fez un Nunez contra Don Antonio, e particularmente nelle trata mal ao ditto, e pour (*sic*) naon lle quereren dar aqui licencia pera emprimir, vay la pera isso. . . . . .

. . . . . .

Dom Antonio manda huma nao afretada fora, en que vaon dos Portugueses : un Joaon Diaz Varela, e un piloto Rodrigo dos Santos, e diz que a manda a Berberia a buscar o Becudo, o que eu naon creio, e o mais certo he quere la ter aqui nesta costa para se acolher quando vir tempo ; e o capitan dela e un Framengo que o truxe quando veio de Portugal, que se chama Corneles da Goamonte[2].

. . . . . .

Ha duas oras que chegou o filho menor do tesoureiro que era

1. *La*, c'est-à-dire : à Paris.

2. Cornelius van Egmont. V. p. 146, n. 2.

ydo con os commissarios, e diz que eles se ajuntaraon goves passado, que foraon 21 deste, con os commissarios da parte de la en humas tendas fora de Ostenda, aonde foraon banqueteados. Estaon contentos con isso, e bon continuar e contemporizar, perque con isso o faz sospender principalmente a quen sente tanto, o despender dineyro.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1567, nº 68. — Déchiffrement officiel.

LVIII

MÉMOIRE DE MANUEL DE ANDRADA[1]

(Extrait)

Gaspar da Gram est revenu du Maroc. — Le Chérif aurait promis de fournir des armes et des munitions, de mettre en liberté les captifs et de faire embarquer des troupes sur les navires qu'on enverrait au Maroc. — Mathias Becudo est resté au Maroc, mais, privé du concours de Gaspar da Gram, il ne pourra rien faire d'utile.

[Paris, vers le 24 juillet 1588[2]].

Au dos : Descifrado. — Memorial y avisos en portugues.
En tête : Descifrado. — Avisos en portugues y memorial.

Que ele ha muitos dias que ten caydo no herro que fez en seguir a Don Antonio. . . . . .
. . . . . .

Gaspar da Gran veo de Berveria e me dise que o Mouro tinha prometido dar toda a polvora necessaria e arcabuzeria, e juntamente daria os cativos que tivesse, e que, se ouvessen embarquasois, que daria gente. Tambien me dise Beijamin Jorge, cunhado do doctor Lopez, fisequo da Reyna, que entendera que trazia manera para se Don Antonio pudesse mandar fazer huma gran quantidade de dinero de manera que ele trazia per orden, que custava muito

1. Sur l'auteur de ce mémoire, V. p. 167, note 1.

2. Ce mémoire ne porte ni date ni nom d'auteur ; mais ces renseignements sont fournis par une lettre de Bernardino de Mendoza à Philippe II en date du 24 juillet 1588 où il est dit : *Un Portugues llamado Manuel de Andrada... me ho venido a hablar y me ha dicho lo que V. M^d^ mandara ver por un memorial que va en Portugues... aviendole yo dicho me diesse por escrito* (Arch. Nat. *K 1568, n° 75*).

poquo, e que en Berveria passaria per ouro. Y esto foy todo o que alcancey da venida de Gaspar da Gran. Fica la Mathias Becudo, o qual eu sey per cierto que Don Antonio o mandava chamar per un navio que la mandou de Corneles Hegamonte[1], en o qual foy hun Juan Dias Varella, e, segundo meu pareser, o mandava chamar para esta jornada de Turquia[2], perque, se ha ouver de fazer, emportale muyto telo la, per quanto sabe a tierra e conosce no todos os bayxares e o Gran Turco e fala a lingua e e homo de grande conselho. Agora naon sei o que fara, pois se veo Gaspar da Gran, o qual ouvera de ficar la correndo con os negocios, per saber ben falar a Arabia.

. . . . . .

Fuy tan comprido en estes meus apontamentos per ser necessario asim ao serviso de Su Magestad.

Este e o caminho de Dansique a Constantinopla[3]. . . . .

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1567, n° 125. — Déchiffrement officiel.

1. Cornelius van Egmont. V. p. 146, note 2.

2. Il s'agit d'un voyage que, d'après l'auteur du document, D. Antonio projetait de faire à Constantinople pour obtenir l'aide du Grand Turc.

3. L'auteur du mémoire donne ici en post-scriptum la description de la route de Dantzig à Constantinople, en vue du voyage prétendu que devait faire Don Antonio pour se rendre dans cette ville. Il a paru inutile de reproduire cet itinéraire.

LIX

LETTRE DE LA REINE ELISABETH A MOULAY AHMED

Elle félicite Moulay Ahmed de l'assistance qu'il a promise à D. Antonio, prince digne d'un si grand intérêt. — Elle est animée des mêmes intentions envers D. Antonio. — Elle annonce le désastre subi par la flotte espagnole (Invincible Armada). — Elle recommande à Moulay Ahmed le jeune prince D. Christophe, fils de D. Antonio, que son père envoie au Maroc comme otage.

Londres, 5 (n. st. 15) août 1588.

En tête : Lettre de la royne d'Angleterre Elizabeth, escrite à l'empereur de Maroc, lors que le roy de Portugal luy envoya le prince Dom Christofle, son fils.

Muy alto y muy poderozo Señor,

El Rey Don Antonio, con la mucha obligacion que nos tiene, nos a particularmente dado cuenta de como, movido a compassion de su desastre y afflicion, quereis hazer obra de magn[an]imidad digna de un tan grande principe, en ajudar a restituirlo en sus reynos e senhorias, avendole ya por ello muy liberalmente prometido todo el socorro y favor que os pide. Y como, por unas vuestras ultimas, nos vino tambien confirmada la nueva desta vuestra real intencion, no podemos dezir el contento y satisfacion que dello avemos recebido. Porque, tomando muy a cargo las cosas deste Rey affligido, como nos las encomendaes, y segun lo merecen su bondad, mag[na]nimidad y otras muchas reales virtudes que reluzen en el, no nos podia venir cosa mas a gusto que el averse abierto tan bueno camino para que, con nuestro favor y amparo, pueda en breve cobrar su estado.

En que consentimos tanto de mejor gana a ser parte, viendo que

os tiene a vos por amigo. Ya le hemos concedido para este effecto el socorro qu'el mismo os dira mas particularmente, aviendo nos en ello alargado, no conforme al deseo y voluntade que le tenemos de hazerle bien, sino con la media y proporcion que pueden consentir los gastos de las guerras que traemos por aca con el rey d'Espanha, contra el qual podemos agora tanto mas libremente y descubiertamente ajudar y favorecer al rey Don Antonio por estar ia desenganhada de las pazes con que nos queria cerrar los ojos, aviendo, mentras se tratavan, sin respecto ninguno de la honrra ni de las consideraciones que se deven uzar entre principes, embiado sobre nuestros reynos, pera conquistarlos, la mas poderosa armada que iamas se vio sobre la mar[1]. La qual empero, mediante la bondad y misericordia de nuestro Dios, que fue servido de empararnos y favoresar la justicia de nuestra causa, se es buelta tan descalabrada y maltratada, que se no podran alabar del sucesso y quedaran de manera que nos sera tanto mas facil la empresa en que concorrimos de restituir al rey Don Antonio en su estado; antes somos de parecer que el socorro que vos mismo aveis prometido bastaria pera tal effecto y pera abatir la tirania del rey d'Espanha, principalmente en esta coniunctura de la perdida que ha hecho.

Por lo que os rogamos muy de coraçon que le hagaes con el segun vuestro real animo y promessa, en la qual el confia muy de veras, porque demas que a nos misma nos hareis en ello tan señalada merced, por la afficion que le tenemos, como se la recebiessemos en nuestra propria persona.

Y por que el dicho rey Don Antonio vos embia a su hijo el principe Don Christoval como prenda de que se cumpliran de su parte los conciertos que vos hiziere, al qual vos mismo quereis mucho bien, lo tendreis y tratareis con la honrra y favor que de nuestra persona se puede esperar y a la suya conviene: todavia, por satisfazer a la mucha amistad que tenemos al dicho rey Don Antonio, no podemos dexar de encomendarselo particularmente, y deziros que, teniendo a cargo los negocios de su padre, no podemos dexar de tener tambien cuydado particular del y de su fortuna.

1. La bataille navale dura du 30 juillet au 10 août 1588, mais ce furent surtout les vents et la mer qui anéantirent l'Invincible Armada.

Muy alto y muy poderozo Señor, Dios guarde vuestra persona real como puede.

De nuestra ciudad de Londres, a 5 d'Agosto 1588.

Signé : Elizabeth R.

Et pour la superscription est escrit :

A muy alto y muy poderoso Señor Muley Hamet, emperador de Marruecos, rey de Fez y de Sus[1], etc.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés. Oz 68, pp. 69-74. — Briefve et sommaire Description de la vie et mort de Dom Antoine....., Paris, 1629.

1. L'auteur ou l'éditeur, peu au courant de la géographie du Maroc et du protocole épistolaire des chérifs, a mis un point d'interrogation après Sus.

LIX bis

LETTRE DE LA REINE ELISABETH A MOULAY AHMED

(Traduction française du XVIIe siècle)

Londres, 5 (n. st. 15) août 1588.

En titre : Traduction de la mesme lettre d'espagnol en français.

Très-Haut et Très-Puissant Seigneur,

Le roy Dom Antoine, avec la grande affection qu'il nous porte, nous a particulierement dit que vous, comme emeu à compassion de son desastre et affliction, voulez faire œuvre de magnanimité digne d'un si grand prince, à lui ayder à le restituer en son royaume et seigneuries, luy ayant desja pour cet effect promis très liberalement tout le secours et faveur qu'il vous demande. Et comme, par une de vos dernieres lettres, nous a esté confirmée la nouvelle de ceste votre royale intention, je vous diray le contentement et satisfaction qu'avons receu de cela. Car, prenant tant à soin et charge les affaires de ce roy affligé, comme vous nous les recommandez, et selon le merite de sa bonté, magnanimité et beaucoup d'autres vertus royales qui reluisent en iceluy, il ne nous pouvoit arriver chose plus à souhaict que de s'estre ouvert si bon chemin qu'avec vostre faveur et assistance il puisse en bref recouvrer son Estat.

A quoy nous voulons participer d'autant meilleure volonté que nous voyons qu'il vous a pour amy, et ainsi luy avons octroyé pour cest effect le secours que luy-mesmes vous dira plus particulierement, nous conformant en cela au desir et volonté qu'avons de luy bien faire, selon la mesure et proportion que peuvent permettre les

despenses des guerres qu'avons par deçà avec le roy d'Espagne, contre lequel pouvons maintenant plus librement et à desconvert ayder et favoriser le roy Dom Antoine, pour estre desja esclaircie de la tromperie de la paix par le moyen de laquelle il nous vouloit siller les yeux, ayant, lorsque la paix se traictoit, sans aucun respect de l'honneur ni des considerations qui se doivent pratiquer entre princes, envoyé sur nos royaumes pour les conquerir la plus puissante armée qui jamais se soit veue à la mer, laquelle toutesfois, moyennant la bonté et misericorde de nostre Dieu, qui a conservé et favorisé la justice de nostre cause, s'en est retournée si mal traictée et en tel desordre qu'ils ne se pourront louer d'un bon succès, et demeureront en sorte que l'entreprise nous sera tant plus facile pour restituer le roy Dom Antoine en son Estat ; ains sommes d'advis que le secours que vous-mesmes avez promis suffira pour tel effect et pour abattre la tyrannie du roy d'Espagne, principalement en ceste occasion de la perte qu'il a faicte.

C'est pourquoy nous vous prions de très-bon cœur de le faire, comme nous esperons de vostre courage royal et promesse en laquelle il se confie asseurement. Car vous nous ferez en cecy plus singuliere faveur pour l'affection que luy portons, que si l'avions receu en nostre propre personne.

Et parce que ledit roy Dom Antoine vous envoye le prince Dom Christofle, son fils, comme gage pour entretenir l'alliance, accord et pact qu'il a faict avec vous, bien que ne doutions qu'iceluy, estant fils d'un tel pere, auquel mesme vous voulez grand bien, vous le tiendrez et traicterez avec l'honneur et faveur que l'on peut esperer de vostre personne et est convenable à la sienne, toutesfois, pour satisfaire à la grande amitié qu'avons audit roy Dom Antoine, ne pouvons laisser de le vous recommander particulierement et vous dire qu'ayant tant à soin les affaires de son pere, nous ne pouvons que n'ayons soin particulier de luy et de sa fortune.

Très-Haut et Très-Puissant Seigneur, Dieu garde vostre personne royale, comme il le peut.

De nostre cité de Londres, ce cinquiesme d'aoust 1588.

Signé : Elizabeth Royne.

Et pour la superscription est escrit :

A Très-Haut et Très-Puissant Seigneur Muley Hamet, empereur de Maroc, roy de Fez et de Sus, etc.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés. Or 68, pp. 74-77. — Briefve et sommaire Description de la vie et mort de Dom Antoine. . . . , Paris, 1629.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés. Or 86, pp. 288-292. — Excellent et libre discours du droict de la succession royale au royaume de Portugal...., Paris, 1606[1].

1. Cet opuscule ne contient que la traduction française de cette lettre.

LX

LETTRE DE WALSINGHAM A HENRY ROBERTS

Roberts appuiera par tous les moyens la cause de D. Antonio auprès du Chérif. — D. Christophe qui se rend au Maroc sera porteur des lettres de la Reine. — Roberts fera part au Chérif de la défaite de la flotte espagnole (Invincible Armada) et de l'intention de la Reine de réduire l'ambition de Philippe II avec le concours des princes voisins de l'Espagne.

Londres, 5 (n. st. 15) août 1588.

En tête : Lettre du secretaire d'Angleterre François Walsingam[1], qu'il a escrite pour les affaires du roy de Portugal Dom Anthoine, à l'agent de la royne d'Angleterre sa maistresse, residant à Marroques[2], avant que le Seigneur Don Christophe y arrivast.

Après mes recommandations,

Sa Majesté estant informée que le roy des Marroques, après qu'elle eut recommandé le roi Dom Anthoine à sa royalle faveur, s'est monstré de bonne volonté et intention à octroyer tant honorable assistance, par laquelle il y a grande aparance qu'il pourra (avec ce qu'il attend avoir d'icy) se restablir en ses royaumes, par quoy la volonté de la Royne est que vous, par toutes les voyes et moyens, continuiez et advanciez telle disposition et volonté audit Roy, jusques à mettre cet affaire en effet. Et, afin que ledit Roy

1. Sir Francis Walsingham, ambassadeur en France (1570-1573), principal secrétaire d'État (1573-1590).

2. Maître Henry Roberts, l'un des écuyers jurés de la reine Élisabeth, fut envoyé en ambassade auprès de Moulay Ahmed et résida trois ans au Maroc. Il partit de Londres le 14 (n. st. 24) août 1585 et débarqua à Safi le 14 septembre. Il quitta Merrakech le 18 (n. st. 28) août 1588 pour s'embarquer à Santa-Cruz (Agadir) le 2 novembre. Il accompagnait un ambassadeur marocain que Moulay Ahmed *el-Mansour* envoyait à la reine Élisabeth. Maître Henry Roberts arriva à Londres avec cet ambassadeur le 12 (n. st. 22) janvier 1589. H. Roberts, *Voyage & Ambassage to Mully Hamet*...apud Hakluyt, éd. 1591-1600, t. II, 2e *part.*, pp. 117-119.

puisse voir et entendre combien Sa Majesté a agreable l'offre de sa royalle promesse, que dernierement il fit au roy Dom Anthoine, elle le luy escrit en ses propres lettres, lesquelles en peu de jours seront envoyez audit roy par le seigneur Dom Christofle, fils dudit roy Dom Anthoine, prince de très-grande esperance, lequel sera prest à partir en peu de jours pour s'acheminer en ces quartiers-là, auquel vous luy signifierez ce que dessus.

Sera convenable, ce temps pendant, que vous raportiez au roy de Marroques, avec l'intention de l'encourager davantage en la procedure de son offre et promesse royale, comme le roy de Castille a receu depuis peu de jours si grand coup comme a esté la deffaite de son armée sur mer, laquelle il avoit envoyée en ces quartiers pour la conqueste de ce roiaume, et icelle estant si grande et si puissante, de laquelle on dit ne s'estre veu de long temps en la mer une telle semblable autre, laquelle ne luy sera possible la reouvrir en trois ans et peut estre qu'en sa vie, principalement voyant que Sa Majesté est resolue poursuivre la victoire tant par mer que par terre en l'execution de tel propos, si le reste des princes qui avoisinent l'Espagne (qui ont plus grande raison de craindre sa grandeur qu'elle) vouloient faire de leur part selon leur pouvoir, en cette presente cheute de sa fortune, et procurassent de le monstrer par tels moyens que Nostre Seigneur leur a donné, en peu de temps il seroit reduit en tel estat qu'il se contenteroit de vivre en repos avec ses voisins, et ne proceder si ambitieusement comme il fait en expulsant et dechassant ces autres princes de leurs royaumes et Estats ausquels ils ont esté constituez par la grace divine.

Est necessaire que l'intention icy de l'assistance audit roy Dom Anthoine soit mesnagée avec tel secret delà comme deçà à fin que, quand cette volonté de la Royne se mettra en execution, le roy de Castille, n'estant adverty, puisse moins se deffendre, estant surpris à l'impourveu.

De Londres, ce 5 aoust 1588.

Signé : François Walsingam.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés. Oz 86, pp. 293-296. — Excellent et libre discours du droict de la succession royale au royaume de Portugal et de la legitime succession du Roy Dom Anthoine.., Paris, 1606.

LXI

LETTRE DE MOULAY AHMED A D. ANTONIO

Lettre de créance pour l'ambassadeur envoyé auprès de D. Antonio.

Merrakech, 996. — [Commencement d'octobre][1] 1588.

Lettre que l'Empereur de Marroques[2]

Muley Hamet envoya par un exprès ambassadeur au roy de Portugal Dom Anthoine, nonobstant que plusieurs autres se trouvent escrites en langue arabique, entre lesquelles on n'a trouvé que la copie[3] *de celle icy.*

Au Nom de Dieu Tout-Puissant et Misericordieux! Apres avoir autorisé voz grandeurs et les miennes, je vous escrits cette presente lettre de ma cité de Marroques (que Dieu garde!), metropolitaine de mon empire et royaume, *et à vous Très-haut et Très-puissant roy*

1. La lettre de Moulay Ahmed devait certainement porter la date complète : mois et jour. Le traducteur s'est contenté d'indiquer l'année de l'hégire 996 ; cette dernière finit le 19 novembre 1588. Il est d'ailleurs presque certain que la présente lettre a dû être rédigée soit à la fin de septembre, soit au commencement d'octobre 1588, puisque l'ambassadeur qui l'emportait s'embarqua à Agadir le 2 novembre. V. p. 157, note 2.

2. On a respecté la disposition typographique adoptée par l'éditeur. V. ci-dessous la référence

3. *La copie*, c'est-à-dire : la traduction. — Toutes les recherches faites pour retrouver les papiers de D. Antonio, tant en Portugal qu'en France, ont été sans résultat. Ces papiers devaient avoir été transmis à son fils D. Christophe qui mourut à Paris le 3 juin 1638 (*Gazette de France*) ; ils furent saisis au domicile de ce prince par ordre du secrétaire d'État Sublet des Noyers. « Remonstre très humblement à Vostre Eminence Bernard Figuières, portuguais, qu'apres la mort de Don Cristophle, prince de Portugal, arrivée en ceste ville depuis trois ans, monsieur Des Noyers envoya monsieur de Mauroy se saisir des papiers qui se trouverent en la maison dudit feu seigneur prince... » (*Lettre de Bernard Figuières au cardinal de Richelieu, 1641.* — Affaires Étrangères. *Portugal Correspondance politique*, t. I, f. 130.)

de Portugal Dom Anthoine, vous envoye cestuy-cy mon ambassadeur[1] *(que Dieu garde !), Amen.*

Lequel a pouvoir suffisant pour les affaires qui se traiteront devant Vostre Majesté, auquel je vous prie donner entier credit, en tout ce qu'il dira et traitera avec vous de ma part, et pour estre homme de grande confiance vous l'envoye à vostre royalle presence auec mes secrets qu'il communiquera et traitera avec vous.

De Marroques, l'an de Mahomet 996.

Superscription.

A Très-Haut et Puissant roy de Portugal Dom Anthoine, vrai et legitime successeur des royaumes.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés. Oz 86, p. 347. — Excellent et libre discours du droict de la succession royale au royaume de Portugal et de la legitime succession du Roy Dom Anthoine[2]*. . . . . ., Paris, 1606.*

1. Cet ambassadeur s'appelait Raïs Ahmed Belkassen; il était aussi chargé d'une mission auprès de la reine Élisabeth. V. p. 157, note 2; p. 178, note 1.

2. Cet ouvrage fait partie de la série des opuscules que fit paraître D. Christophe pour établir les droits de sa famille au trône de Portugal et dans lesquels il publia un grand nombre de documents venant de son père.

AVIS ANONYME DE LONDRES

(Extrait)

D. Antonio aurait résolu d'envoyer un de ses fils au Maroc, en garantie d'une somme d'argent que lui aurait promise Moulay Ahmed.

Londres, 24 octobre 1588.

Au dos : Avisos de Londres, de 24 de 8bre 1588.
En tête : Avisos de Londres, de 24 de 8bre 1588.

En 20 deste recivi la de V. S. de 4 del dicho en respuesta de la mia, que llevo el de casa del amigo. Y despues lo que ocurre que poder avisar es aver llegado un Scandire[1], que de aqui fue, ha dos años, a las Indias de España con tres naos, de las quales buelve con una a Plemua, que dizen traer mas de dos millones en oro y plata, y la otra nao que queda atras, que se aparto del ha siete meses en el mar del Sur, que trae otro tanto que tomaron a ciertas naos que hallaron cargadas : y assi han traydo dos naos que venian de Berveria tres presas, dos naos que yvan cargados para Nueva España, y una del Brazil que traya 500 caxas de açucar. Y otras tomaron, una nao que venia de Santo Domingo y una caravela de azeytes y vinos.

. . . . . .

Despues de tener escrita esta, llego un Rodrigo de Santos que

1. Sir Henry Cavendish, fils de la comtesse de Shrewsbury, membre du Parlement pour le Derbyshire en 1572, prend part aux opérations dans les Pays-Bas en 1578, fait un voyage en Orient et meurt le 12 octobre 1616.

fue con Juan Diaz Varela a Berveria, y me certificaron que Don Antonio determino de embiar uno de sus hijos, por que promete el Jarife sobre el cierta suma de dineros, con que la Reyna le escriva una carta, que ella no escrivira. Y assi me certificaron que el piensa yr a Portugal, por que Draques y el conde de Comberlan[1] y Nores[2] y otros se offrecian a hazer la entrepresa por si y por sus amigos.

. . . . . .

El Candir[3] no trae la tercia parte de lo que he escrito.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1568, nº 122. — Original avec déchiffrement.

1. George Clifford, troisième comte de Cumberland (1558-1605). Il fit en 1589 une expédition aux îles Açores.

2. Sir John Norris, né en 1547 (?) mort en 1597, colonel anglais. Il commanda les troupes lors de l'expédition de Drake contre le Portugal en 1589.

3. *El Candir*, Cavendish.

LXIII

AVIS DE MARCO ANTONIO MICEA

(Extrait)

D. Antonio a envoyé son plus jeune fils au Maroc comme gage ; mais il ne compte guère sur la somme d'argent promise par Moulay Ahmed. — S'il la reçoit, il tentera certainement une entreprise sur le Portugal.

Londres, 5 novembre 1588.

En tête, propria manu : Avissos de Inglaterra de 5 de Noviembre 1588, traduzidos de ingles[1].

. . . . . .

Don Antonio embio su hijo menor a Berveria[2] pour tener aviso de alla que el Jarife le prestaria una gran suma de dinero sobre el. Pero no esta muy confiado, porque a los Moros es facil de faltar de su palabra, puesto que el embaxador que tiene alla, llamado Becudo, le asegura tenerlo puesto y acabado. Va en una nao de 300 toneladas, otra de 160 y un pataje, y segun el tiempo que ha corrido deve de estar aun en el Canal[3], puesto que aya mas de 7 semanas que se embarco ; y si no es salido del Canal, yra con mas compañia, por que se estan aprestando 3 o 4 naos de mercaderes que van para Berveria ; y si este dinero viene, no ay dudar sino que tratara

1. En tête du Doc. on lit l'annotation suivante de la main de Philippe II : *No dice cuyos son estos, y no serian malos, si son ciertos, aunque esto primero es harta lastima.* — Au-dessous, un secrétaire a écrit : *Son de Marco Antonio Micea.*

2. D. Christophe était parti le 25 octobre 1588 (*Briefve et sommaire description de la vie et mort de D. Antonio*, pp. 14-15), mais son voyage fut contrarié par le mauvais temps et il ne quitta définitivement l'Angleterre pour aller au Maroc que le 23 décembre 1588. V. Doc. LXVIII, p. 173.

3. *El Canal*, la Manche.

la Reyna y Don Antonio de hazer alguna empressa en Portugal, puesto que muchos de los principales, quando le hablan en ella, dizen esto no se puede hazer, pues ni tiene alla puerto adonde desembarcar, por que, si la armada de España le tuviera aqui, harto mal hiziera.

. . . . . .

Propria manu : El secretario Davidson esta fuera de la Torre so protesto d'estar doliente, lo qual hizo Walsingham por ser su amigo.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1568, nº 127. — Original, chiffré en partie. Le déchiffrement est sur feuille à part.

LXIV

AVIS DE MARCO ANTONIO MICEA

(Extrait)

Les Anglais, qui recherchent tous les moyens d'inquiéter Philippe II, se montrent disposés à seconder, dans quelque temps, les projets de D. Antonio. — Celui-ci a envoyé son fils D. Christophe au Maroc, en garantie de l'argent que Moulay Ahmed lui a promis et qui faciliterait son expédition. — Philippe II ferait bien de détourner Moulay Ahmed de donner cet argent.

Londres, 9 novembre 1588.

Au dos : Avissos de Londres. — *Alia manu :* de 9 de Noviembre 1588.

En tête : Avissos de Londres de 9 de Noviembre estilo nuevo. — Traduzidos de ingles[1].

. . . . . .

Por las dichas vias avise de como aqui no se tratava de otra cosa mas que imaginar por todos los medios en como se podra desinquietar a Su M[d], de modo que se puedan assegurar que no embiara mas a estas partes, y para ello assientan oy en una cosa y mañana en otra, agora tratando de assistir a Don Antonio, hora de embiar naos a la costa de Vizcaya y Galicia y quemar las naos de la Armada, como tambien de embiar a las Indias de España, en lo qual creo que se resolveran, por seguir siempre lo de mas provecho, aunque ellos dan muestra de ser todo en favor de Don Antonio, que esta muy confiado que le daran ayuda con el tiempo, aunque la Reyna por el presente se excuso, diz de que no convenia a ambos a dos ha-

1. *Traduzidos de ingles.* Cette mention a été mise pour dépister les recherches, en cas de lettre interceptée. Ces avis ont été dès l'origine écrits en espagnol.

zello hasta certificarse mas del sucesso de la armada de España, y de la resolucion que el Rey toma sobre elle, y que despues ella se resolveria con mas fundamiento, y se trataria en Parlamento el modo de hazello.

Y con esto Don Antonio se determyno de embiar al hijo menor Don Christoval a Berveria con esperanças que el Jarife le dara sobre el 250 ℳ ducados que prometio de 500 ℳ que le pedia, para, con ellos y con 200 ℳ de municiones que prometen de Holanda y con la promessa de los particulares de aqui que toman su parte, hazer la jornada muy facil.

Y el dicho Don Christoval partio de aqui a los 25 deste[1], y aun no esta en Margata. El padre le dio casa como si estuviera en su prosperidad, como de todo esto mas largo tengo avisado y de las personas que van con el y navios que lleva.

Lo bueno sera que Su M^{d} procure desviar al dicho Jarife que no de los dichos dineros, por que sin falta si los tiene con lo demas que digo, causara una inquietud no pensada, aunque la Reyna no le de un dinero, y esto es tocante a lo que tengo avisado.

. . . . . .

Don Christoval partio ayer con buen tiempo de las Dunas.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1567, n° 169. A, copie chiffrée. B, déchiffrement.

1. *Los 25 deste.* Il faut lire : *los 25 del pasado.* V. p. 163, note 2.

LXV

AVIS DE DAVID[1]

(Extrait)

D. Christophe est parti pour le Maroc avec une maison fort nombreuse. — Liste des personnes qui l'accompagnent. — Son voyage aurait été négocié par Mathias Becudo qui est encore au Maroc. — D. Antonio espère avoir, avant la fin de l'année, les moyens d'accomplir son expédition en Portugal. — L'auteur de l'avis désire qu'on lui dise s'il rendrait plus de services à Philippe II en se rendant au Maroc.

Londres, 10 novembre 1588.

Au dos : Avissos de Londres.

En tête : Avissos de Londres, de 10 de Noviembre 1588, estilo nuevo.

Don Christoval, hijo de Don Antonio, ha partido para Berberia con quatro naos de guerra y seys de mercaderes y tan gran cassa que lleva consigo entre Portuguesses y Inglesses para su servicio mas de 40 personas y ansi mismo diversos ynstrumentos de musica y ricos adereços y servicio de cassa, abiendo gastado Don Antonio mas de treynta mil escudos en su embarcacion. Van todos los officiales de su cassa muy bien adereçados y la demas gente onestamente, siendo las personas de quenta que le acompañan las siguientes :

1. Dans une dépêche de Bernardino de Mendoza à Philippe II en date du 26 novembre 1588 (*Arch. Nat., K 1567, n° 178*), on lit : *Los avisos de Inglaterra de 10 deste que embio a V. Md con la general son de David que esta en Roan.* David était le pseudonyme de Manuel de Andrada, l'un des espions qui avaient été placés par Philippe II auprès de D. Antonio. V. Doc. LVIII, p. 149, note 2; Doc. LXVII, p. 172 et Doc. LXXVI, p. 187.

Manuel de Brito, hijo de Agustin Caldera, va por camarero mayor; Thomas Cachero por veedor; un mancebo hidalgo de Entre Duero y Miño, llamado Joan de Masedo, copero mayor, el qual venia en la armada de España con otro hermano suyo y fueron pressos con Don Pedro Valdes, a quienes pidio Don Antonio a la Reyna, el otro queda en Londres en servicio del dicho Don Antonio; Bastian Gonsalves, sobrino del cocinero mayor, por mozo de las llaves; Antonio Fernandez el clerigo por capellan; Melchior Pais de Caseres, Francisco Gonçalves, Alonso Carvallo, Amador Esteves por escuderos, y otros Portuguesses para servicio de cassa con algunos Ynglesses. Entiendese que esta yda del dicho Don Christoval ha sido negociada por Matias Beendo que esta todavia en Berberia, el qual no vino, sino un piloto llamado Rodrigo de Santos, que fue el que llevo un Joan Dias Varela que Don Antonio embio avra cinco messes en el navio de Cornelio Heguamonte, el qual truxo recaudo desta negociacion, con que se efectuo la yda del dicho Don Christoval, diziendo que el dicho Cornelio Heguamonte[1] fue tomado en Canaria y ahorcado.

Algunos dias ha que llego a Londres Pedro Duro en un navio de la Rochela, donde se embarco.

Dizeme Antonio de Escobar[2] que esperava en Dios que, antes deste año se acabar, *teria Don Antonio remedio para yr para Portugal e que nam o disese a ninguen, nen me sayse de aqui, porque cedo seria chamado*[3].

Duarte Perin[4] va por capitan de los quatro navios de guerra en que va Don Christoval, que lo pidio de merced a la Reyna y a Don Antonio.

. . . . . .

1. Cornelius van Egmont. V. p. 146, note 2.

2. Antonio de Escovar était le vrai nom de l'agent Sanson.

3. Les mots en italique sont en portugais, alors que le reste du Doc. est en espagnol.

4. Ce capitaine, nommé plus loin Duarte Perin Correa (V. p. 177), et Edward Prynne dans les documents anglais, était de nationalité mixte. M. Hume, l'éditeur des *Calendars of Spanish State Papers* l'appelle « Anglo-Portuguese ». Il était l'homme de D. Antonio, et ce prince avait tenté de s'évader d'Angleterre avec lui en mars 1588, sous un déguisement (*Arch. Nat.*, K 1567, nº 39); les fugitifs avaient été arrêtés à Douvres et la reine Elizabeth avait fait mettre en prison le capitaine Edward Prynne (*Ibidem*, nº 54). Après avoir débarqué D. Christophe à Safi, il revint en Angleterre en 1589. En 1590 il retourna au Maroc,

Agora e necessario que logo con muyta brevedade V. S. me avise se paresce a V. S. que farey mas servicio a S. M^de^ estar aqui ou mandar pedir a Diego Botello que me alcanse de Don Antonio que me de licencia para yr a Berberia, per que me dise o dito Escobar que, si eu estivera en Inglaterra, que fora com Don Christovaom para correr con tudo de sua casa e juntamente para otros negocios de importancia. E entindendo V. S. que con a minha yda poso en Berberia fazer servicio a S. M^de^, meterey todas minhas forsas para ver se podo alcansar que me manden, per que como ja tenho dito a V. S., desde ahora que pormeti a V. S. servir a Su M^de^, naom sonho noutra cousa que buscar todos os meuos en que lle possa fazer bon servicio.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1567, n° 171. — Copie avec parties chiffrées, dont le déchiffrement se trouve soit en marge, soit sur feuille à part.

envoyé par la reine Elisabeth pour soutenir la cause de D. Antonio auprès de Moulay Ahmed *El Mansour;* il débarqua à Safi le 2 avril 1590, se rendit à Merrakech où il obtint promptement une audience du Chérif; mais celui-ci retint indéfiniment l'agent de la reine Elisabeth qui ne put rentrer en Angleterre qu'en 1592. V. 1re *Série*, Angleterre, *Lettres de E. Prynne à Walsingham et à Stanhope des 20 mai et 12 juin 1590.*

LXVI

AVIS ANONYME DE LONDRES

(Extrait)

D. Christophe est retardé dans son voyage par le mauvais temps. — Préparatifs de D. Antonio.

Londres, 21 novembre 1588.

Au dos : Avisos de Londres de 21 de Noviembre.
En tête : Avisos de Londres, de 21 de 9bre 1588, stylo nuevo.

De Irlanda ha venido una relacion agora de nuevo que en aquellas partes se han perdido muchos navios de la armada de España.

. . . . . .

Don Christoval estava aun el viernes en las Dunas a causa del mal tiempo[1], y poco falto que su navio no se perdiesse,

. . . . . .

Yo entiendo que esta armada sera presta para este mes de Henero, en la qual dicen ansy mesmo se embarcara, con Don Antonio, Candiz y el coronel Noriz por general de la gente de tierra, y que para este effetto esta haziendo gente en Flandes.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1568, n° 128. — Original.

1. Cette même nouvelle est donnée par l'espion David dans un avis de Rouen du 30 novembre (*Arch. Nat., K 1568, n° 131*), et dans une lettre de l'ambassadeur Bernardino de Mendoza datée de Saint-Dié-sur-Loire 9 décembre 1588 (*Ibid. n° 134*).

LXVII

LETTRE DE BERNARDINO DE MENDOZA A PHILIPPE II

(Extrait)

D. Antonio a fait informer Catherine de Médicis du voyage de son fils D. Christophe au Maroc.

Saint-Dié-sur-Loire, 9 décembre 1588.

Au dos: Sr Dier. — A Su Magestad. — Descifrada. — Don Bernardino de Mendoça, a 9 de Deziembre 1588. — Recebida a 22 del mismo. — Inglaterra.

En tête: Descifrada. — S[r] Dier. — Don Bernardino de Mendoza, a 9 de Deziembre 1588.

Señor,

De Julio[1] no tengo avisos ningunos de Inglaterra, donde procurare embiar algun Italiano, como V. M[d]. es servido mandarme.

. . . . . .

Los avisos de 5 son de Sanson, a quien dixe hiziesse una relacion de lo que avia entendido en su viaje. Va assi mismo con esta copia de la instrucion que Don Antonio dio de su propia mano a Escobar[2], su agente, el qual trato con la Reyna Madre como Don Antonio avia embiado su hijo a Berberia, y que la reyna de Inglaterra ni sus ministros no le avian dicho nada de su viaje para Por-

1. *Julio*, nom sous lequel on désignait dans la correspondance l'ambassadeur d'Angleterre à Paris Sir Edward Stafford, qui fournissait des avis à Bernardino de Mendoza.

2. Escobar et Sanson sont le même personnage. Le pseudonyme et le nom véritable de l'agent sont employés successivement pour dérouter les recherches.

tugal, sino solo Draques, y que el no intentaria nada sin dar parte a ella y a su hijo, lo qual la Reyna agradezcio y estimo mucho...

. . . . . .

Los avisos de Roan de David que van con la general son de Andrada.

Nuestro Señor, etc.

De St Dier, a 9 de Deziembre 1588.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1568, n° 133. — Déchiffrement officiel.

LXVIII

LETTRE DE BERNARDINO DE MENDOZA A PHILIPPE II

(Extrait)

D. Christophe a quitté Plymouth où l'avait ramené le mauvais temps, et est en route pour le Maroc.

La Chaussée-Saint-Victor, 5 février 1589.

Au dos : De la Chaussée de S[t] Victor. — Descifrada. — A Su M[d]. — Don Bernardino de Mendoça a 5 de Hebrero 1589. — Recibida a 17 del. — Inglaterra.

En tête : Don Bernardino. — De la Chaussée de S[t] Victor, a 5 de Hebrero 1589. — Descifrada.

Señor,

De Inglaterra, con el no passar los correos por estas villas, sino con gran dificultad, me faltan dias ha cartas de mis confidentes.

. . . . . .

El hijo de Don Antonio bolvio a Plemua con gran tormenta, donde estuvo comiendo sus vituallas, y assi fue necessario proveerse de nuevo de otras. Partio de alli a los 23 de Diziembre en compañia de 12 navios que salieron a robar y de mercaderes que yvan a Berberia, a quien mando espresamente la Reyna que le acompañassen, temiendo que, por la tardança que havia hecho, huviessen salido algunos navios de V. M[d] a esperalle, a quien *embio con esta lo que*[1] dize un consul de la nacion francesa que ha venido aqui.

. . . . . .

Nuestro Señor, etc.

De la Chaussée de S[t] Victor, a 5 de Hebrero 1589.

Archives Nationales. — Collection Simancas, K 1570, n° 71. — Original avec déchiffrement.

1. Ces mots sont soulignés dans l'original.

LXIX

AVIS DE BERNARDINO DE MENDOZA[1]

Arrivée à Blois du consul de France au Maroc. — D'après ce qu'il rapporte, Moulay Ahmed prépare un excellent accueil à D. Christophe. — Il a ordonné de fortifier Larache et El-Mamora. — Il a fait construire des navires. — Il tient un corps de troupes à la disposition de D. Antonio.

[La Chaussée-Saint-Victor, 5 février 1589.]

Au dos : Avissos.

El consul frances de Barberia[2], que llego aqui y que haze algunos negocios por el Xarife, dixo que esperavan alla con mucha devocion al hijo de Don Antonio, y que sin falta haria mucho, por la seguridad que Becudo dava al dicho Xarife que Don Antonio tenia de su mano todas las villas fronteras de Africa, lo que el Xarife creya facilmente, viendo que Su M[d] no havia trocado las guarniciones de aquellas villas[3], de que todos alla se maravillavan, creyendo que Su M[d] no era señor dellas, sino mientras quisiessen los que estavan en ellas.

Dice que el Xarife manda fortificar Larache y La Mamora, que es

1. Ce document, qui paraît être de la main du secrétaire de Bernardino de Mendoza et n'est pas signé, accompagnait la dépêche de cet ambassadeur adressée à Philippe II et datée de La Chaussée-St-Victor, 5 février 1589, dont un extrait a été publié dans le Doc. précédent. « J'envoie à V. M. avec la présente, écrivait Mendoza, ce que dit un consul de la nation française qui est venu ici [à Blois]. » C'est cette mention qui a permis de dater le présent Document.

2. Guillaume Bérard, qui était sans doute allé à Blois pour rendre compte au Roi de sa mission. Il avait été remplacé au Maroc par A. de L'Isle.

3. Philippe II, aux cortès de Tomar (16 avril 1581), avait laissé au Portugal une certaine autonomie ; les places africaines, entre autres, avaient conservé leurs garnisons portugaises. L'union des deux couronnes avait apporté fort peu de changement dans les *fronteiras*, et le Chérif était fondé à croire, d'après les apparences, que ces places tenaient encore pour D. Antonio.

entre Safin y Cabo de Gue, puerto bueno y capable para recoger una grande armada[1].

Que havia hecho hazer 4 galeras y ocho fregatas, las quales dexavan de salir a la mar por falta de remos, los quales havian embiado a buscar a Ingalaterra, que puede ser sean ya llegados.

Dice mas que, antes que partiesse, havia oydo decir que el Xarife ayudaria siempre a Don Antonio con ocho mill arcabuzeros a cavallo y doze mill de a pie, los quales serian prestos todas las vezes que tuviesse embarcacion para embarcarlos.

De la main de Philippe II : Vea estos Don Christoval[2], que yo toda dia querria mas y mejor recato en aquellas plaças de Africa.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1570, n° 56. — Original.

1. La place de El-Mamora dont il est ici question et que le Chérif ordonnait de fortifier ne peut être que celle qui se trouve à l'embouchure de l'oued Sebou, fort loin par conséquent de Safi et du Cap-de-Ghir. L'erreur commise peut provenir d'une confusion avec une ville ruinée appelée Mamora de Safi et quelquefois Mamora de Tensift, parce qu'elle était située à l'embouchure de l'oued Tensift (V. *infra*, p. 253, note 3).

2. D. Christoval de Moura, secrétaire d'État de Philippe II pour les affaires du Portugal. Il était portugais d'origine, mais espagnol par son éducation et ses alliances.

LXX

RAPPORT DE MARCO ANTONIO MICEA

(Extrait)

Conjectures sur la destination de la flotte anglaise. — Moulay Ahmed aurait déjà remis 100000 écus pour D. Antonio.

Londres, 24 février 1589.

Au dos, de la main du déchiffreur : Avisos de Inglaterra.
En tête, de la main du déchiffreur: Copia de la relacion que dio Marco Antonio Micea, que partio de Londres a 24 de Febrero 1589.

La armada de la Reyna que yra a cargo de Francisco Draque se pone en orden para hazerse a la mar para los de 15 de Março.

. . . . . .

Otros son de opinion no ser esta armada para mas effeto por agora que juntarse en Plemua y aguardar alli hasta ver lo que se haze en España, y correr el Canal para impedir quanto pudieren el comercio que Alemanes y Flamencos tienen en España ; y otros que sera para passar gente en Francia y que yran a desembarcar a La Rochela, cosa que podria ser, segun me dixo fray Josepe Texeda, que desembarco en la Ria[1] a los 22 deste con un capitan italiano llamado Sebastian Pardin, del venir con recaudos de importancia del rey de Francia a la de Inglaterra, y que Don Antonio no yria en la armada a Portugal, y que el rey de Marruecos prestava a Don

1. *Ria,* Rye, petite ville du comté de Sussex.

Antonio 100 ∫ ∇^{os}, que los avia ya recivido Duarte Perin Correa[1], a quien aguardavan en Inglaterra de buelta, aviendo embiado Don Antonio a su hijo don Christoval en ostajes.

. . . . . .

Por conclusion desta mi relacion, digo que, segun mi oppinion, tengo por cierto que, tornando a embiar Su M^{d} (y quanto mas presto fuere sera mejor) una armada a la expugnacion de aquel Reyno, que, siendo bien governada y determinada para saltar en tierra, que, con el favor de Dios, tendra buen sucesso, advertiendo a procurar ganar alguna cosa en los primeros encuentros, siendo por lo que he conocido por pequeña adversidad que tengan, y al contrario quando se veen con algun buen sucesso por minimo que sea.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1570, n° 74. — Déchiffrement officiel.

1. Sur ce nom V. p. 168, note 4. — Le retour de Duarte Perin Correa ne pouvait pas être aussi prochain que l'annonçait dans son rapport l'espion Antonio Micea, puisque D. Christophe n'avait débarqué à Safi que le 7 janvier 1589 (V. *Avis de David*, p. 181). Mais, dans tous les cas, la présence de Duarte Perin à Londres est constatée à la date du 13 mai 1589. V. Doc. LXXIV, p. 184.

LXXI

LETTRE DE BERNARDINO DE MENDOZA A PHILIPPE II

(Extrait)

Un homme est arrivé de Fez en Angleterre, que la Reine et D. Antonio ont feint de considérer comme ambassadeur de Moulay Ahmed et reçu avec un grand cérémonial.

La Chaussée-Saint-Victor, 4 mars 1589.

Au dos : S[t] Victor. — A Su M[d]. — Descifrada. — Don Bernardino de Mendoça, a 4 de Março 1589. — Recebida a 29 del mismo. — Inglaterra.

En tête : S[t] Victor. — Don Bernardino de Mendoça, a 4 de Março 1589.

Señor,

De Ingletarra no tengo avisos mas frescos de los que me los dan, que de 11 y 17 de Enero refieren el yrse aprestando siempre las naves con que avia de partir Draques, afirmando Don Antonio que se embarcaria en la armada.

. . . . . .

Havia llegado uno de Fez, y la Reyna y Don Antonio, por dar pasto al pueblo, le havien baptizado con nombre de embaxador del Jarife[1], y que traya mucho dinero para Don Antonio, haziendo que

1. Cet ambassadeur de Moulay Ahmed venait non pas de Fez, mais de Merrakech; il s'était embarqué à Santa Cruz (Agadir) avec l'agent anglais Henry Roberts le 2 novembre 1588 et était arrivé à Londres le 12 janvier 1589 (V. p. 157, note 2). C'est probablement pour cet ambassadeur que Moulay Ahmed avait fait écrire la lettre de créance qui a été publiée ci-dessus. Doc. LXI, p. 159. L'envoyé du Chérif repartit pour le Maroc sur le navire qui emmenait D. Antonio en Portugal. V. Doc. LXXV,

le saliessen a rescebir los mercaderes de Londres con mas de 200 cavallos. La Reyna le dio audiencia como a embaxador, y Don Antonio con la misma cerimonia, embiandole un coche para que viniesse a hablalle.

. . . . . .

Nuestro Señor, etc.
De St Victor, a 4 de Março 1589.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1570, n° 83. — Déchiffrement officiel.

p. 185. Le capitaine Wingfield, auteur présumé de la relation sur l'expédition de 1589 en Portugal intitulée : *A true discourse...*, mentionne également le retour de cette ambassade marocaine : « At this time, also was the ambassador from the Emperor of Morocco, called Reys Hamet Bencasamp, returned; and with him M. Ciprian, a gentleman of good place and desert, was sent from D. Antonio, and captaine Ousley from the generals, to the Emperor. » Hakluyt, t. II. 2e partie, p. 149. L'ambassadeur marocain, si l'on restitue son nom, s'appelait Raïs Ahmed Belkassem. H. Roberts le nomme Marshok [Merzouk] Raïs. Quant à « M. Cyprian », il paraît être ce personnage appelé plus loin « hum Ingles » (V. p. 185, note 1). Le « captaine Ousley » semble devoir être identifié avec l'agent anglais Nicolas Ousley dont il est parlé plusieurs fois dans le *Calendar of Spanish State Papers* 1587-1603.

LXXII

AVIS DE DAVID

(Extrait)

D. Antonio a quitté Londres pour s'embarquer à Douvres. — A l'annonce de son arrivée au Portugal, Moulay Ahmed lui enverra des hommes, des munitions et des armes, outre l'argent qu'il a promis de prêter. — D. Christophe a reçu au Maroc un accueil empressé. — David demande à être envoyé en Portugal, où il rendrait plus de services.

[Angleterre, entre le 25 mars et le 1er avril 1589[1].]

Au dos, de la main du déchiffreur : Avisos de Inglaterra.

En tête, de la main du déchiffreur : Avisos que ha venido a dar David. — Traduzidos de Portugues[2].

A los 19 deste mes de Março, se partio Don Antonio de Londres, en compañia de su hijo Don Manuel, para Dobla[3] para embarcarse en las naos que alli estavan, que dizen ser numero de 60 velas entre Inglesas y Flamencas, sin la armada que cada hora se esperava de Holanda. En Dobla estavan, para embarcarse con el dicho Don Antonio, Draques y el general Noris y un hermano del conde de Esex que va por general de la cavalleria. . . . . .

1. L'espion David (Manuel de Andrada) annonce dans un passage du présent rapport, non reproduit ici, qu'il est parti de Rye le 25 mars 1589. D'autre part Bernardino de Mendoza, dans une dépêche à Philippe II du 1er avril 1589 (*Arch. Nat., K 1569, n° 11*) fait savoir que David est arrivé d'Angleterre spécialement pour lui remettre le susdit rapport. Ces deux points de repère permettent de préciser les dates extrêmes entre lesquelles a été rédigé le Document.

2. Malgré cette indication quelques passages ont été laissés en portugais. Ils ont été mis en italiques.

3. *Dobla*, Douvres.

El Embaxador de Berberia va en la nao donde va Don Antonio, en traje de Portugues, el qual no va para otra cosa que para llevar la nueva al Xarife luego que la gente pusiere pie en tierra en Portugal, y que embie socorro de Moros o metellos si pudiere en el Andaluzia. *E isto ouvi eu dizer algumas vezes a Gaspar da Gran que se avia de fazer.* Y allende desto tiene prometido el Moro a Don Antonio de dalle mucha cantidad de polvora, arcabuzes y lanças, aun sin el dinero que dizen que le empresta, que me disse Diego Botelho[1] que serian 200 ∫ cruzados, por los quales y por las municiones que avia de dar quedava en reenes en su poder Don Christoval, hijo de Don Antonio, hasta ser el Moro pagado de todo, de quien se tiene esperança cumplira todo lo que ha prometido, y que assi lo ha assegurado a la reyna de Inglaterra el embaxador que vino de la parte del Xarife, confirmando esto el aver escrito Don Christoval que fue muy bien recivido en Berberia, *e eu tive per carta de un Afonso Carvalho que foy con Don Christovão*, o qual dis que arribaron a Safin a 7 de Enero y que el hijo del Xarife embio con toda prisa un alcayde para que se desembarcase Don Christoval, y que el Xarife embiava otro alcayde de los principales de su reyno en toda diligencia para el acompañalle; que Juan Vaz Alcaforado era ydo a Marruecos para recivir el dinero que el Moro avia de dar y que, segun lo que alla se dezia, este año seria Portugal sacado de poder del rey de España. Esta carta fue escrita en Safin a 3 de Febrero. . . . . .

Lembro a V. S. que, se entende que per ca non poso fazer mais serviços a Sua M^de^ dos que lhe tenho feitos, que entendo que non han sido piquenos, que se der comigo en Portugal, con primero falar a Sua M^de^, le poso fazer muytos serviços per via de un cunhado que tenho dos maores pregadores que ha en Lisboa, da orden de San Domingos, e per via de un hirmaon mio muyto grande pregador. Mas en tudo me remito ao bon conselho de V. S.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1569, n° 4. — Déchiffrement officiel.

1. Sur ce personnage V. p. 136, note 1.

LXXIII

AVIS DE DAVID

(Extrait)

L'argent et la poudre envoyés par Moulay Ahmed sont arrivés à Londres. Allées et venues de Portugais.

Exeter, 9 mai 1589.

Au dos, de la main du déchiffreur : Avisos de David, de Inglaterra, de 9 de Mayo 1589.

En tête, de la main du déchiffreur : Avisos de David, de Acester, 9 Mayo, estilo nuevo.

En tanto que aqui arribei, logo mandey hun correo a Plemua e escrevi a hun meu amigo para que me avisase os Portugueses que estavan ali, per me averen dito aqui que eran alli chegados Portugueses. E este meu amigo me mandou dizer que hera Albaro de Pavia, que vinho de Italia, e Francisco Diaz de Cavallio e Francisco Roiz e Matteus Estebes, que vinhan de Berveria, os quais vieran con o dinhero que mandou o Mouro, o qual esta en Londres e a polvora que tambien veo de la, mas a cantidade no serto naon a sey, o qual saberey tanto que em bora chegar a Plemua, e o avisarey logo a V. S. e de tudo o mais que alcansar.

. . . . . .

Albaro de Pavia que viene de Italia fue a Venecia y Ferrara y Salonique a sacar dineros de los Judios con cartas de Don Antonio. Francisco Diaz de Carvallo fue por capitan de una nao pequeña de las que fueron con el hijo de Don Antonio. Matheus Estebes que viene de Berveria es marinheiro de Cascaes, que truxeron presso en Inglaterra donde se reduxo al servicio de Don Antonio y ha estado otra vez en Berveria.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1570, n° 143. — Déchiffrement officiel.

LXXIV

AVIS DE DAVID

(Extrait)

Des Portugais venus du Maroc ont dit à David que Moulay Ahmed n'avait donné ni argent ni poudre à D. Antonio et qu'il n'en ferait rien avant de savoir si la reine d'Angleterre a donné pouvoir à ce prince pour l'expédition du Portugal. — La parole de Moulay Ahmed, malgré ses égards pour D. Christophe, n'inspirerait aucune confiance.

Plymouth, 18 mai 1589.

Au dos : Descifrados. — Avisos de David, de Plemua, a 18 de Mayo 1589.

En tête : Avisos de David, de Plemua, a 18 de Mayo, estilo nuevo.

En 9 deste escrivi a V. S. largo de Ceotres[1] por via de Roan, Cales e Nantes de tudo o que ate aquel tempo pude alcançar, e avisei come me partia para Plemua, onde tenho per novas que estan certos Portugueses que avian vindo de Berveria, e tanto que aqui cheguei a esse Plemua, os achei prestes para se embarcaren, et, vendos en que estavan prestes e de caminho, me fiz doente e eles se foran, e eu fiquei. E, no poco tempo que tive pera falar con eles, soubre o como o Mouro naon avia dado un real nen un so arratel de polvora para socorro da presonagen[2], e que escriviera que naon daria nada ate ter recado do seu embaxador con a presonagem

1. *Ceotres*, mauvais déchiffrement pour Exeter, d'où est daté l'avis du 9 mai. V. Doc. LXXIII, p. 182.

2. *Presonagen*, D. Antonio.

levava poder da Reyna para yr pera Portugal, e que tanto que este recado tuvesse, que elle proveeria con dinero, polvora e gente.

E diseranme que o fillo da personagen era ben tratado, mais que non huma confiança tinhan na palabra do Mouro. E a os 13 deste chegou aqui de Londres un Baltasar Gonsalvez que foi per piloto a Berveria, e me disse tudo per la mesma manera, e me disse que nen con que se pudesse pagar a passagen das naos que foron a Berberia derau Mouro[1], he que, para estes Portogueses viren de Londres aqui, empenhar Duarte Perin algunos bestidos, e que o dito Perin sen falta se acolleria de Londres, per que o naom prendessen pelo flete.

. . . . . .

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1569, n° 40. — Déchiffrement officiel.

1. *Derau Mouro* pour : *dera o Mouro*. Erreur attribuable au déchiffreur

LXXV

AVIS DE DAVID

(Extrait)

D. Antonio a fait rendre compte à Moulay Ahmed de son échec et demandé que celui-ci envoyât en Angleterre l'argent promis. — Des Portugais ayant été au Maroc croient que Moulay Ahmed ne donnera jamais rien.

Plymouth, 21 juillet 1589.

Au dos: Descifrado. — Avisos de David de lo que passo en Inglaterra hasta los 21 de Julio que fue el dia que partio de Plemua.

En tête: Apontamentos que da David do que passou em Inglaterra hate os 21 de Julho, que foy o dia que partiou da vila de Plemua.

. . . . . .

Tambien se dara aviso a Su M[d] como Don Antonio embiou de Cascaes a Berberia hum Ingles[1] que avia levado de Inglaterra per

1. Cet « Ingles », secrétaire de Walsingham et de D. Antonio, est, selon toute vraisemblance, le « M. Ciprian » dont parle Wingfield (V. *supra* p. 178, note 1). En effet, on trouve la mention externe *from Ciprian* dans une lettre envoyée du Sous à Walsingham, le 8 octobre 1589, lettre signée « de Cardenas » (V. *1re Série*, Angleterre, à cette date). Cette mention et cette signature se retrouvent identiques dans une autre lettre adressée également à Walsingham et datée de Londres, 22 février 1590 (*Publ. Rec. Off., St. Pap., Dom. Elizabeth, Vol. CCXXX, nº 77*). D'autre part cette appellation d'*Ingles* appliquée à « Ciprian » ou « Ciprian de Cardenas » est justifiée par le fait que celui-ci avait, tout au moins de fait, renoncé à sa nationalité d'origine pour servir l'Angleterre, ainsi qu'on le constate dans une lettre qu'il adresse à Robert Cecil, le 7 janvier 1595, et où il rappelle les missions pénibles dont il s'est acquitté pour sa nouvelle patrie (*Hatfield Papers*, à cette date). C'est pour-

seu secretario, que lo avia sido del secretario Valsingan, he en sua compañia foy o Moro que havia vindo de Berveria a Inglaterra como embaxador do Jarife, o qual veo per orden de Matias Becudo para dar a entender ao Ingles que o Mouro socorreria. He entendi em Inglaterra que os havia mandado Don Antonio a Berveria para dar conta ao Mouro da perda[1], para que naon mandasse nada a costa de Portugal, mas pedirle que o dinero que elhe avia prometido emprestar sobre seu filho lo quisesse mandar a Inglaterra ; mas eu entendi de Duarte Perin, que la foy para o trazer, he dos mais que foraon en sua compañia que o Mouro naon daria jamais hun so real[2].

. . . . . .

He espero com ajuda de Deus, asim de minha parte como con meus amiguos, hazer en tudo o que se oferesse o servicio de Sua M^de^ com muyto amor he brevedade.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1569, n° 80. — Original avec déchiffrement.

quoi l'*Ingles* ne saurait être identifié avec le capitaine Ousley (V. p. 178, note 1); celui-ci d'ailleurs avait été envoyé au Maroc non par le prétendant D. Antonio, mais par les généraux anglais.

1. L'expédition de Drake et Norris. V. p. 205, note 10.

2. D. Antonio, qui prévoyait les atermoiements et la duplicité du Chérif, aurait voulu que le roi de France fît des démarches pressantes en sa faveur auprès de Moulay Ahmed *el-Mansour*. Il insista plus tard pour faire envoyer au Maroc par le roi Henri IV un personnage de qualité comme ambassadeur. Beauvoir La Nocle, ambassadeur de France à Londres, transmettant la demande de D. Antonio, proposa de charger M. de Buzenval de cette mission. Cf. *1re Série*, Angleterre, à la date du 3 mars 1590, *Lettre de Beauvoir La Nocle et de Fresne à Henri IV* et *Lettre de Fresne à Revol.*

LXXVI

LETTRE DE DIEGO MALDONADO A PHILIPPE II

(Extrait)

La reine d'Angleterre et D. Antonio ont envoyé au Maroc un agent qui doit rapporter le subside promis par le Chérif; il serait bon d'arrêter cet agent en mer à son retour.

Nantes, 25 avril 1590.

Au dos : Nantes. A Su M^d^. — Descifrada. — Diego Maldonado a 25 de Abril 1590. — Recibida a 16 de Mayo. — Diferentes cosas.
En tête : Nantes. — Maldonado, a 25 de Abril 1590.

Señor,

Ha llegado aqui de Paris Manuel de Andrada, por otro nombre llamado David, el qual va a V. M^d^.

. . . . . .

Dan por avisos que Duarte Perrin[1] es ydo a Berveria al rey de Fez, con despachos de la de Inglaterra y de Don Antonio, y se entiende que traera socorro de dineros hasta 200 ꝟ ꝛ^os^, y seria bueno atajalle los passos y tomalle en la mar, y que podra haver 50 dias que partio de Inglaterra para alla.

. . . . . .

Guarde Nuestro Señor etc.
De Nantes, a 25 de Abril 1590.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1572, n° 34. — Déchiffrement officiel.

1. *Duarte Perrin*, Edward Prynne. Le départ de cet agent pour le Maroc est signalé dans des avis de Londres des 5 mars et 18 avril 1590 (*Arch. Nat., K 1571, n°s 82 et 97*). L'espion qui donne cette nouvelle ajoute qu'il y avait à Dieppe, dans le même temps, un agent de Henri IV chargé de la même mission que Prynne.

LXXVII

LETTRE DE JOHN STANHOPE A DON ANTONIO

(Traduction du XVIIe siècle[1])

Il transmet à D. Antonio, par ordre de la reine Elisabeth, les nouvelles du Levant qui sont arrivées de Venise. — Le Capitan-pacha Hassan, ennemi déclaré du Chérif, entretient un prétendant marocain. — Pour créer un conflit entre le Grand Seigneur et le Chérif, il a fait réclamer à ce dernier le tribut de vassalité qui n'avait pas été acquitté depuis trois ans. — On croit que le Chérif, pour se concilier le roi d'Espagne, lui enverra le prince D. Christophe. — Hassan pacha donne au Grand Seigneur le conseil de réclamer ce prince. — La Reine demande à D. Antonio de lui faire connaître son opinion. — Stanhope conseille à D. Antonio de venir à Windsor pour conférer avec la Reine.

[Fin juin 1590[2].]

En titre : Lettre de Seren[3] Jhon St[a]nhop, baron anglais[4].

1. La lettre de Stanhope devait très vraisemblablement être écrite en anglais. La traduction du XVIIe siècle qui est publiée a été faite d'après une rédaction italienne imprimée avec le présent Document. V. la référence, p. 190.

2. La lettre n'est pas datée. Les données qui permettent de rétablir la date sont les suivantes : 1° D. Christophe se trouvait au Maroc où il séjourna comme otage de 1589 à 1592 ; 2° La paix venait d'être conclue entre le Grand Seigneur et la Perse (21 mars 1590) ; 3° John Stanhope était maître des postes, car c'est en cette qualité qu'il transmet à D. Antonio les nouvelles reçues de Venise ; or il fut nommé à cette fonction le 20 juin 1590 4° Cette lettre est antérieure à la demande faite par Élisabeth au Grand Seigneur d'intervenir pour faire mettre en liberté D. Christophe. Il est même probable que les informations reçues de Constantinople par la voie de Venise suggérèrent à la Reine l'idée de faire intervenir le Sultan. Donc la présente lettre est antérieure à la fin de 1590, date de la première lettre d'Élisabeth à ce sujet, à laquelle le Grand Seigneur répondit avant le 14 janvier 1591 (*1re Série*, Angleterre, 1591). Ainsi la date vraisemblable est : fin juin 1590.

3. *Seren* pour : *Sir.*

4. John Stanhope, premier baron

Serenissime Roy,

Sa Majesté ayant receu lettres de Venise, est advertie qu'il y a un certain Hassam Bassa[1], admiral du Grand Seigneur, et grand ennemi du Seriff de Barbarie, lequel Hassam Bassa a espousé ces années passées la femme de Moulay Hamet[2], et depuis fait nourrir un fils d'icelluy Moulay Hamet[3], en faveur duquel fils ayant procuré, desja il y a trois années passées, lettre de la part du Grand Seigneur au Seriff qu'il luy octroyassent les rentes d'un certain païs qui estoit le propre patrimoine de Moulay Hamet, lesquelles lettres cestui-cy Hassam Bassa a retenues expressement avec intention de courroucer davantage le Grand Seigneur contre le Seriff, et en ce peu de temps[4] a pratiqué fort le Grand Seigneur, luy remonstrant la desobeïssance du Seriff, et le peu de compte que le Seriff faisoit de sa lettre, de façon que le Grand Seigneur luy a envoyé deux choses[5], l'un pour l'avertir de son prospere succez contre le roy de Perses[6], l'autre pour luy remonstrer qu'il luy envoye en haste le tribut à luy deu de trois années[7], qui sont trente mil ducats pour

Stanhope de Harrington (1545?-1621). Il avait été nommé maître des postes le 20 juin 1590.

1. Euldj Hassan, capitan-pacha sous le sultan Mourad III. Il mourut en cette même année 1590. V. Hammer, Trad. franç., t. II, p. 595.

2. Stanhope, ou plutôt l'informateur de Venise, commet une erreur. Il s'agit de la veuve du chérif Moulay Abd el-Malek mort le 4 août 1578, à la bataille de El-Ksar el-Kebir. On sait que ce prince, avant son élévation au trône du Maroc, avait vécu longtemps à Constantinople et qu'il y avait épousé la fille de Hadji Morato, célèbre renégat, originaire d'Esclavonie.

3. Il s'agit de Moulay Ismaïl, fils de Moulay Abd el-Malek. Sur ce prétendant V. *1re Série*, France, t. I, Tableau généalogique, pl. V, p. 394, note 15.

4. *En ce peu de temps*, c'est-à-dire : ces derniers temps.

5. *Deux choses*. La version italienne porte : *chiausses*. Il faut rétablir *deux chaouchs*.

6. Allusion à la paix de Constantinople signée le 21 mars 1590 et qui sanctionnait toutes les conquêtes faites par les Turcs sur les Perses.

7. Moulay Ahmed *el-Mansour*, au lendemain de la bataille de El-Ksar el-Kebir (4 août 1578), montra fort peu d'empressement à faire part au sultan Mourad III de son avènement au trône. Il accueillit même très froidement les ambassadeurs envoyés par le Grand Seigneur pour le féliciter. En 1581 craignant quelque entreprise de Euldj Ali contre le Maroc, il se décida à faire partir une ambassade avec des présents pour Constantinople (Cf. El-Oufrâni, pp. 151-154 et *supra* p. 122, note 5). Le Chérif ne considérait nullement ses présents comme un tribut de vassalité, et il envoyait ses dons au Grand Seigneur très irrégulièrement, suivant les nécessités de sa politique. On voit par cette lettre qu'il était resté trois ans (de 1587 à 1590) sans acquitter le moindre tribut.

chacun an, Hassam Bassa croyant que le Seriff n'envoyera ledit tribut, et qu'ainsi le Grand Seigneur aura juste occasion de luy faire la guerre, estant Hassam Bassa très desireux de trouver ceste opportunité.

Serenissime Roy, il se dit encore par cet advertissement qu'on croyoit que le Seriff, voiant le danger, trouvera en toutes façons moyen de gagner l'amitié du roy Philippe, et, pour le gagner, luy rendroit le seigneur Dom Christofle. Et semble que l'Admiral Hassam Bassa craint ceste pratique, et pour cette cause fait tout ce qu'il peut pour dissimuler son courage[1] contre le Seriff, et pratique et sollicite le Grand Seigneur qu'il envoye demander au Seriff le seigneur Dom Christofle, pour le faire venir au Grand Seigneur[2], qu'il le puisse entretenir en sa Cour en despit du roy Phillippe.

Celle-cy est le contenu de ce que Sa Majesté m'a commandé de vous advertir. Vous priant, Serenissime Roy, de considerer l'importance de ceste affaire, et signifier quelle est vostre opinion, et ce que voulez qui se face. Outre cecy, que Vostre Majesté la face participante de celle lettre venue de Venise que je vous envoiay hier. Quant à moy, Serenissime, je suis d'opinion que ce seroit le plus aisé et meilleur que Vostre Majesté vinsse en coche icy à Windelisor[3] pour conferer avec la Royne touchant cet accidant, et prenant logis à Colbroke, distant de trois miles de Windelisor, d'où pourrez venir commodément et retourner le soir à Colbroke.

Cependant, priant très humblement Vostre Majesté de me pardonner de luy escrire si hastivement, seray tousjours très-prompt de vous faire service, et, baisant vos mains royales, je vous recommande humblement à Dieu.

De Vostre Majesté humble serviteur,

Jhon St[a]nhop.

Superscription : Au Serenissime Roy de Portugal.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés. Oz 86, pp. 301-305. — Excellent et libre discours du droict de la succession royale au royaume de Portugal et de la legitime succession du Roy Dom Anthoine[4]*... Paris, 1606.*

1. *Courage* avec le sens de : sentiment, disposition.

2. On voit que le Grand Seigneur, même avant la démarche faite auprès de lui par la reine Élisabeth (p. 188, note 2), tenait à avoir à Constantinople le prince D. Christophe pour s'en faire une arme contre Philippe II.

3. *Windelisor*, Windsor.

4. Sur cet opuscule V. p. 160, note 2.

LXXVIII

LETTRE DE MOULAY AHMED A D. ANTONIO

(Traduction latine)

Il a reçu avec une grande satisfaction l'envoyé de la reine Élisabeth et les lettres de D. Antonio. — Il attendra qu'Élisabeth ait envoyé des troupes à D. Antonio pour faire partir son agent ; cet agent demeurera auprès du Prétendant jusqu'à ce que celui-ci ait reçu l'argent que le Chérif doit lui avancer. — L'expédition contre le Soudan est sur le point de partir.

Merrakech, [19 Dou el-Hiddja] 998 — 19 octobre [1590].

Lettre de l'empereur de Maroc au roy de Portugal, traduite de l'arabe en latin par Monsieur Gabriel Sionita[1], professeur royal de la langue arabique à Paris.

In nomine Dei misericordis, miseratoris.

Excelsi Dei servus propugnator, dux divina ope suffultus, rex fidelium, filius regis fidelium, filii regis fidelium invictissimus, cujus imperia confirmet Deus validissima sua potentia, exercitus reddat victores, fœlicitates perennet et honores atque præsentis seculi splendorem cum futuri gloria componat ! Ad palatium, quod firmissimum in gradibus laudis fundamentum, dignitatem eminen-

1. Gabriel Sionita, syrien du Mont Liban. Il vint à Paris, où il obtint du Roi une pension, à la recommandation de M. de Brèves ; il enseignait l'arabe et le syriaque. Comme il n'obtint qu'en 1615 la chaire royale d'arabe vacante par la démission d'Etienne Hubert (Cf. G. Du Val, *Le Collège royal de France*, pp. 31-32 ; Goujet, *Mémoires historiques et littéraires sur le Collège royal de France*, p. 98), on peut en inférer que la traduction de la présente lettre a été faite, sur l'ordre de D. Christophe, plus de 25 ans après sa réception.

tissimam et fortitudinem asperitatum domitricem obtinet, palatium, inquam, Imperatoris gloriosissimi, nobilissimi, magnificentissimi, præstantissimi, altissimi, celeberrimi atque augustissimi Imperatoris Domini Antonii Portugaliæ, filii Imperatorum excelsissimorum et regum, quorum nomen optimum et inclita fama longe lateque diffunditur.

Post gratias peractas Deo confortanti eos qui in se confidunt, quolibet in statu ad se confugiunt, et post misericordiam et pacem super missum ejus evidentibus miraculis et fœlicibus vexillis insignitum, et post indulgentiam super affines ejus duces et antesignanos, sustentaculum populorum fidei moslemannicæ hæredes, gloriam noctium atque dierum, et post remissionem super asseclas qui lanceis et gladiis opem atque auxilium ei præstiterunt, denique post juges preces pro hoc domicilio nobilissima stirpe Mahomedis culto, invicto, ad opem ferendam potentissimo, ad protegendos totis viribus eos qui ad ipsum confugiunt paratissimo, eos autem qui ab ipso deficiunt, augustiis atque interitu opprimendos, mittimus ad vos epistolam hanc nostram ab urbe nostra sublimi Maracos, quam protegat Deus et favor Dei excelsi, ærumnarum dissipator, atque fœlicitas hujus imperii, cœli terræque copiis muniti, in virtute sanctorum et inimicorum subjugatione fortunatissima.

Pervenerunt ad augustas ædes nostras literæ vestræ una cum legato[1] reginæ augustissimæ, nobilissimæ atque illustrissimæ Elizabethæ, reginæ Angliæ, easque gratissime et maxima cum animi jucunditate accepimus. Ex iisdem percepimus quod scribitis de legato vestro commorante hic in urbe nostra nobilissima apud amplissimam dominationem nostram, fuisse videlicet ab eo significatam vobis promissionem nostram de legando ad vos oratore, qui tamdiu ibi moretur, donec perveniant ad vos pecuniæ quas a nobis mutuo postulastis. Quapropter (augente Deo gloriam vestram, vota vestra prosperante et omnes animi vestri conatus fœliciter dirigente) notum vobis facimus esse nos id absque dubio pollicitos oratori vestro. Cum enim regina Elizabeth mittet ad vos hoc anno copias et exercitus et vestrum auxilium ex animo

1. Il s'agit de l'agent Edward Prynne. V. Doc. LXXVI, p. 187.

suscipiet, legabimus ad vos ab excelsis aedibus nostris oratorem[1]. Pervenit etiam ad nos epistola vestra in qua summopere commendatis curam hujus felicissimi negotii, quod, opitulante Deo, mittere decrevimus ad Nigros[2], et post non multos ab hac epistola scripta dies itineri committetur, et hac de causa retinuimus istic apud nos omni cum honore atque benevolentia legatum reginæ Elizabethae, donec brevi et pro voto negotium istud absolvamus, et prosperum annuente Deo finem res adipiscatur. Tunc autem convertemur ad eum et vestrum atque ipsius reginæ desiderium in eum explebimus; nam quicquid conducit ad vos reducendos in patriam vestram vosque adversus hostes vestros adjuvandos summæ nobis est curæ, et sollicitudine quam erga petitiones vestras habemus nulla major esse potest[3].

Datum die Veneris 19 octobris anno 998.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés, Oz 68. pp. 64-69. — Briefve et sommaire description de la vie et mort de Dom Anthoine... Paris, 1629.

1. Moulay Ahmed prodiguait les compliments à D. Antonio, mais il espérait bien se soustraire à l'engagement qu'il avait pris de lui envoyer un secours en argent. Le Chérif espérait, par ses promesses de subsides, amener le prétendant portugais à attaquer l'Espagne et décider la reine Élisabeth à intervenir dans la lutte.

2. La conquête du Soudan, qui fut le plus grand événement du règne de Moulay Ahmed *el-Mansour*, eut lieu en 1590-1591. L'expédition commandée par le pacha Djouder quitta Merrakech le 16 octobre 1590. La bataille décisive qui amena la soumission de Ishaq Sokia, chef de la région du Niger, fut livrée le 13 février 1591. Le succès fut dû en grande partie à la supériorité des armes à feu sur les javelots, les lances et les sabres dont étaient armés les Soudaniens. El-Ouazàni, pp. 163-167.

3. Il est étrange que, dans cette lettre, Moulay Ahmed ne fasse aucune allusion à la présence de D. Christophe à sa cour. Le fils de D. Antonio se trouvait certainement encore au Maroc à la date de cette lettre. Cf. p. 201, note 2.

LXXIX

ARRÊT DU PARLEMENT DE PROVENCE

Georges Fornier est autorisé à exercer les fonctions de consul au Maroc, en attendant sa nomination par le Roi.

Aix, 19 septembre 1591.

Sur la requeste presentée par George Fornier[1], de la ville de Marseille, tendant à fin d'estre promeu de l'estat et charge de consul pour la nation françoyse aux royaulmes de Fez et Marroc, vacquant par le deces de feu Guilhaumes Berard, et ce par provision et jusques à ce qu'il ayt moien d'obtenir lettres de provision de ladicte charge du Roy Tres-chrestien ou du s[r] duc de Mayenne, lieutenant general de l'Estat royal et coronne de France et conseil general de l'Union des Catholiques;

Veu ladicte requeste du IX de ce moys, responce au bas d'icelle du procureur general du Roy et des consulz de ladicte ville de Marseille, n'empeschant aultres requestes à mesmes fins, certifficat faict par les marchants dudict Marseille, trafficquantz et negotians

1. Georges Fornier nommé consul par les Ligueurs s'établit à Fez auprès du vice-roi Moulay ech-Cheikh avec les agents plus ou moins inféodés à l'Espagne. On trouve dans les *Pièces Originales, vol. 1202, dossier 27084* la mention : « Georges Fornier, l'un des consuls de la ville de Marseille... » Mais ce titre de consul ne doit pas être entendu avec le sens qu'il avait à Marseille, car G. Fornier ne figure pas sur la liste des magistrats de cette ville ; ce titre est donc mis, sans le moindre doute, pour : consul de Marseille au Maroc. Il ne semble pas que le roi de France ait ratifié par la suite la nomination de Fornier ; celui-ci n'en persista pas moins à porter le titre de consul et à demeurer à Fez, où il se trouvait dans le même temps où A. de L'Isle, l'agent du roi Henri IV, était à Merrakech. Dans une lettre qu'il adresse aux États-Généraux le 6 octobre 1608, l'agent hollandais P.-M. Coy fait mention de Fornier qu'il qualifie « consul de Marseille ». V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 298, note 1. Georges Fornier dut réaliser de bons profits pendant son séjour au Maroc, car il maria ses filles à des gentilshommes de la Provence. V. *Pièces originales, loc. cit.*

ausdicts royaulmes de Fez et Marroc, lettres de nomination obtenues par le suppliant des consuls de Marseille, du XVII avril aussi dernier[1], tout consideré :

Il sera dict que la chambre ordonnée au temps de vaccations a ordonné et ordonne que ledict Fornier se provoira par devers Sa Magesté Tres-chrestienne ou le s[r] duc de Mayenne, lieutenent general de l'Estat royal et coronne de France, pour obtenir lettres de provision dudict estat et charge de consul pour la nation françoyse ausdicts royaulmes de Fez et Marroc dans six moys ; et, cependant, ordonne que ledict Fornier exercera ladicte charge, jusques à ce que aultrement soyt ordonné.

— Ung escu pour ledict Fornier.

De Puget. — J. André Thomassin[2]. — Presents : Mes de Puget, en absence de Floke — J. Rascas — de Fabri — de Tulles — de Croses — J. de Villeneufve — J. André Thomassin.

— Faict à Aix, en la chambre ordonnée en temps de vaccations et publié à la barre le XVIII sept. 1591.

Archives Départementales des Bouches-du-Rhône. — Dépôt du Palais de justice d'Aix. — Arrêts du Parlement, 1591. Registre 150.

1. Cette mention permet de préciser la date de la mort de Guillaume Bérard qui a dû précéder de très près le 17 avril 1591. On a vu plus haut que Guillaume Bérard, revenu du Maroc, se trouvait à Blois en février 1589. Doc. LXIX, p. 174, note 2.

2. Jean André Thomassin, sieur d'Eynac, reçu conseiller en 1570.

LXXX

LETTRES PATENTES HOMOLOGUANT L'ARRÊT DU PARLEMENT DE PROVENCE

Aix, 19 septembre 1591.

En marge : Arrest du parlement de Provence[1]. A George Fornier.

Charles[2], par la grâce de Dieu, roy de France, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, à tous ceux quy ces presentes lettres verront, salut.

George Fornier, de nostre ville de Marseille, auroit presenté requeste à noz amez et feaulx les gens tenans la chambre par nous ordonnée en temps de vaccations en nostre parlement dusdit païs, afin d'estre proveu de l'estat et charge de consul pour nostre naction aux royaume de Fez et Marrot, vacant par le dexcès de feu Guilleaume Berard, et ce par provision et jusques à ce que ait moyen d'obtenir lettres de provision de ladite charge de nous ou de nostre très-cher et très-amé cousin le duc de Maienne lieutenant general de nostre Estat et couronne et conseil general de l'union des catholiques, laquelle requeste ayant esté veue par nostre dite chambre le neufviesme de ce mois, ensemble la responce estant au bas d'icelle de nostre procureur general avec requeste à mesmes fins, certifficat faict par les marchandz dudit Marseille trafliquanz

1. A la suite de cette mention on lit : « qui commet l'exercice du consulat de Fez et Marrot pour... » Cette phrase, intercalée dans la mention en marge, est d'une autre main et a été ajoutée postérieurement.

2. Charles, cardinal de Bourbon-Condé, puis cardinal de Vendôme et enfin cardinal de Bourbon, quatrième fils de Louis Ier de Bourbon, premier prince de Condé. Ce prince voulut, à la mort du vieux cardinal, son grand-oncle, continuer sa royauté virtuelle. L'acte du parlement de Provence du 19 septembre 1591 est un des rares qui aient été rendus en son nom, ou plutôt, en se servant de son nom, car le cardinal ne fut pas proclamé roi.

et negossians ausdits royaulmes de Fez et Marrot, lettres de nomination obtenues par ledit Fornier des consulz de nostre dite ville de Marseille du dix-sept avril dernier, et, tout consideré, auroit icelle par son arrest et jugement du jour et datte de cesdites presentes ordonné que ledit Fournier ce pourvoira par devers nous ou nostredit cousin le duc de Maienne, lieutenant general de nostre Estat et couronne pour obtenir lettres de provisions dudit estat et charge de consul pour nostre naction ausdits royaumes de Fez et Marrot, et cependant ordonné que ledit Fornier exercera ladite charge jusques à ce que autrement soit ordonné.

Pour ce, nous, adherant à la requeste dudit George Fornier et suivant ledit arrest, prions et requerons le roy desdits royaumes de Fez et Marrot et officiers d'icelluy permettre l'entiere exercice de consul pour nostre naction esdits royaumes audit Fornier pour en jouir par luy, aux honneurs, authorités, prerogatives, preeminences, franchises et libertés, gaiges, proffitz, revennz et esmollumens audit estat appartenans et tout ainssy qu'en jouissoit ledit feu Guillaume Berard et en la mesme qualité qu'en jouissent les autres consulz de nostredite naction es païs de Surie et d'Egipte, et ce par provision jusques à ce que autrement soit ordonné; faisant commander par vos officiers à tous que besoing sera de luy obeir et entendre aux choses touchant et consernant ladite charge, et en icelle ne le y troubler ou molester aulcunement, afin d'y conserver le commerce maritime; offrant de par nous ou nostre dite chambre faire le semblable en pareil ou plus grand cas sy requis en sommes; de ce faire vous prions et requerons.

Donné à Aix, en nostre dite chambre le dix-neuf septembre mil cinq cens quatre vingt et unze, et de nostre reigne le second.

Signé par Ollivier et scellé.

Archives des Affaires Étrangères. — Maroc. — Cartons consulaires (1577-1693).

LXXXI

RELATION DU SÉJOUR DE D. CHRISTOPHE AU MAROC[1]

1589-1592[2].

. . . . . .

Et luy y estant sur la fin de l'année 1588[3], ne vous envoya-il pas en Barbarie pour servir d'ostage vers l'empereur de Maroc pour quelques sommes d'argent qu'il luy avoit promis? Y a-il eu prince chrestien qui y soit entré en triomphe et ayt esté receu avec tant de magnificence comme vous? N'envoya-il pas un alcaïde à Safin, port de mer, pour vous dire que vous estiez le très-bien venu? Et le gouverneur de la place, alcaïde Hamet ben Majof, après plusieurs demonstrations de resjouissance, ne vint-il pas vous recevoir en ordre avec toute la garnison à vostre desembarquement, et, à l'entrée de la ville, ne vous presenta-il pas les clefs de la part de son maistre?

Le mesme Empereur ne vous envoya-il pas, pour vous conduire à Maroc, le vice-roy de Suz, alcaïde Mahamude Zarcam, accompagné de sept cens harquebuziers à pied, et cent à cheval, les plus lestes et richement parez que faire se pouvoit? Ledit vice-roy, quelles sortes de chasses et de plaisirs ne vous a-il donné tout le long du voyage? Les princesses de ce païs-là ne vous envoyerent-elles pas au chemin six mulets chargez de toutes sortes de confitures, pour

1. Cette relation est extraite d'une plaquette ayant pour auteur l'avocat Gabriel Michel de la Rochemaillet (1562-1642), ami personnel du prince D. Christophe. Le titre « *Lettre escrite...* » ne correspond à aucune réalité. L'ouvrage est composé dans cette forme étrange, fastidieuse et incommode qui rend si pénible la lecture des *Economies royales* de Sully. Le prince D. Christophe est censé se faire raconter sa propre vie par l'auteur.

2. D. Christophe arriva à Safi le 7 janvier 1589. V. Doc. LXXII, p. 181. Sur la date de son départ V. p. 201, note 2.

3. Pour l'intelligence de cette phrase, il faut lire : Et le roi D. Antonio votre père étant en Angleterre sur la fin de l'année 1588.....

vostre bienvenue? Arrivant à une lieue près de Maroc, le Vice-roy ne vous fit-il pas couper deux des plus grands palmiers pour vous presenter les hauts bouts d'iceux, en signe de victoire, pour vostre arrivée, ce qu'ils font à leurs roys et triomphateurs? N'ont-ils pas là accreu les gardes de huict cens soldats? Le sieur de l'Isle[1] (proto medico de l'Empereur) et les François et Anglois marchans ne sont-ils pas venus au devant de vous? et, marchant en cet equipage, ne vous fit-on pas jetter du laict aux pieds de vostre cheval en signe de bonheur, comme ils font à leur roy, là où il n'a jamais esté ny entré? N'estes-vous pas venu en ce train à la veue de la noblesse et de tout le peuple qui estoit parmy la campagne, vous loger aux tentes qui estoient hors les murs de Maroc, où vous demeurastes toute la nuict avec grands feux de joye, musique de vos trompettes[2] et de leurs instruments, en signe de resjouissance? Ne vous mena-on pas le lendemain en triomphe loger au Chafaris de Menara[3], maison royale de l'Empereur, richement meublée, hors la ville, où vous demeurastes toujours depuis, et en une autre qu'il vous donna en ladite ville[4]?

Quand vous veniez voir l'Empereur, ou que vous vous retiriez des champs en la ville, ne vous envoyoit-on pas une bonne garde d'harquebuziers et halbardiers, deux chevaux de la selle de l'Empereur, l'un pour monter dessus, et l'autre pour mener devant en main, et quinze ou vingt autres pour vos gentilshommes? Et, quand vous sortiez de la ville aux champs, ou que vouliez aller à la chasse, ne vous envoyoit-on pas quatre-vingts harquebuziers à cheval, ou tel autre nombre que demandiez, de la garde de l'Empereur, avec tentes, et tout ce qui estoit necessaire? L'Empereur ne se fascha-il pas un jour avec l'alcaïde Azus[5], son secretaire, pour avoir voulu finement et en mespris et risée vous esloigner des honneurs et bienvueillance que ledit seigneur vous faisoit, pensant faire

1. Sur ce personnage, V. *1re Série*, France, t. III, Introd. *Not. biographique*.

2. D. Antonio avait donné à son fils pour se rendre au Maroc une maison somptueuse comportant des musiciens. V. Doc. LXV, p. 168.

3. Sur ce lieu V. p. 45, note 5.

4. Francisco de Acosta, dans une lettre datée de Merrakech 8 mars 1589, rend compte de l'arrivée de D. Christophe dans cette ville. SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne.

5. Le caïd Abd el-Aziz ben Saïd el-Mezouar, connu sous l'appellation familière de caïd Azzouz, était né à Tarondant en 1549; il avait débuté dans le makhzen sous

un grand service au roy d'Espagne, comme son pensionnaire qu'il estoit? L'Empereur ne luy respondit-il pas : « *Taisez-vous : qui me parle contre mes hostes offense ma grandeur, et monstre complaire à leurs ennemis qui sont les miens : et dès meshuy je me serviray de luy comme d'une pierre de touche pour recognoistre mes bons ou mauvais serviteurs*[1] »? Le truchement de l'Empereur ne vous conta-il pas tout cela avec autres choses, et les mauvais services que ledit secretaire vous faisoit par derision? Ce qui vous obligea à descouvrir comme il avoit receu un present de perles du roy d'Espagne, et qu'il estoit son pensionnaire de cinq mil escus par an qui luy estoient delivrez par la main d'un certain Balthazar Polo Valenciano[2], ce que vous declarastes en secret audit truchement, et, de là en avant, on avoit l'œil sur luy. Quand vous alliez voir ledit Empereur ne vous faisoit-il asseoir auprès de luy et vous mettoit en la place qu'il donnoit à son fils le roy de Fes?

Estant là, à la priere de la royne d'Angleterre Elisabeth (craignant qu'il vous arrivast quelque mal de l'entreprise qu'aviez deliberé de faire pour sortir de Barbarie sans le sceu de l'Empereur, voyant qu'il n'accomplissoit ce qu'il avoit promis), le Grand Seigneur n'envoya-il pas un chaous[3] des quatre de la masse pour semondre ledit Empereur ou d'accomplir sa promesse, ou vous renvoyer au Roy, vostre seigneur et pere? Et, en cas qu'il ne le voulust faire pour l'argent qu'il avoit despensé pour vostre sujet, il luy manda

Moulay Abdallah (1557-1574). Moulay Ahmed *el-Mansour* en fit son principal conseiller et, durant le règne de ce prince, il acquit une grande influence. Sa famille habitait dans le massif du Deren une kasba peu accessible où il avait déposé ses richesses en prévision d'une tourmente politique. Cf. El-Ouffrâni, p. 274 et *1re Série*, Angleterre, 1609, *Relation de Ro. C.*

1. Les paroles de l'Empereur sont en italiques dans le texte.

2. Balthazar Polo, négociant de Valence, était établi depuis plusieurs années au Maroc, où il faisait du commerce, tout en envoyant des renseignements au duc de Medina Sidonia. A la mort de Fernandez Duarte (16 janvier 1594) qui était *correspondiente* d'Espagne auprès de Moulay Ahmed *el-Mansour*, il entra en relation directe avec Philippe II qui l'employa dans ses négociations avec le Chérif. Il mourut à Merrakech à la fin de l'année 1598. Balthazar Polo, dont le nom reviendra dans les documents du présent volume, fut un excellent agent, très en faveur à la cour chérifienne et généralement estimé des Européens. Ses dépêches pleines de faits sont un tableau vivant de l'histoire de Merrakech à la fin du XVIe siècle. Cf. SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne, entre 1583 et 1598.

3. Sur l'envoi de ce chaouch. V. *1re Série*, Dépôts divers, Venise (2 février 1591).

qu'il vous envoyast à Constantinople, et qu'il luy payeroit le tout ; et à cet effect il avoit donné entier pouvoir audit chaous pour mener avec luy toutes ses galleres qu'il pourroit trouver en ces costes-là, lequel laissa à Arger celles qu'il menoit avec luy à cause de l'hyver, et prist quelque quinze cens chevaux avec lesquels il traversa les royaumes de Thunes, de Quuque[1] et Tramessen jusques à Fes. L'empereur de Maroc, ayant le vent de cela, ne vous donna-il pas congé pour vous retirer en Angleterre, avant que ledit chaous arrivast à Maroc[2], et ne vous fist-il pas conduire et vostre train avec cent harquebuziers à cheval? Ne traversastes-vous pas le grand mont Atlas parmy ces Arabes qui se faisoient la guerre les uns aux autres, passant tantost par les champs de bataille où ils s'estoient battus, et tantost par ceux où ils se devoient battre? Au jeune age que vous aviez lors, de 19 à 20 ans, n'usastes-vous pas d'un beau stratageme de vostre propre advis pour loger et avoir vivres en un village d'où vos soldats estoient en grand doute d'en avoir? Ne passastes-vous heureusement ces 80 lieues jusques au port de Saincte-Croix, vos soldats s'en estants retournez par un autre chemin, et vous demeurant seul avec vostre train? Le gouverneur de la place de Suz, sçachant que vostre personne estoit en danger de la vie et d'estre pillé par ces Arabes et volleurs, en advertissant l'Empereur son maistre, ne vous envoya-il pas l'alcaïde Benbucar avec un regiment, qui vous garda jusques à ce que vostre navire fust arrivé et que vous fussiez embarqué, ne laissant de vous continuer l'entretenement qu'il vous donnoit estant à Maroc et de vous envoyer un present à vostre embarquement?

Arrivant en Angleterre chez le Roy vostre seigneur et pere, ne vous mena-il à la royne Elizabeth, princesse si debonnaire? ...

Bibliothèque Nationale. — Imprimés, Oz 93, pp. 5-10. — Lettre escrite à Monseigneur le Prince de Portugal Dom Christofle ..... par Gabriel Michel [de La Rochemaillet]. Paris, 1623.

1. *Quuque*, Kouko, le royaume de Kouko, la Grande Kabylie.

2. Le 30 janvier 1592, le Grand Seigneur annonçait à Elisabeth qu'il avait envoyé l'ordre formel au Chérif d'avoir à remettre en liberté D. Christophe (*1re Série*, Angleterre). Il est probable qu'à cette date du 30 janvier le fils de D. Antonio avait quitté depuis peu le Maroc où il avait séjourné trois ans. Cf. *Briefve et sommaire description de la vie de Dom Antheine*, p. 14.

LXXXII

INSTRUCTIONS DE HENRI IV A SAVARY DE BRÈVES[1]

(Extrait)

Il serait bon que le Grand Seigneur poussât le Chérif à attaquer l'Espagne.

Au camp de Champs, 30 septembre 1592.

Au dos, alia manu : ..... Breves pour Levant. — Turquie, 1592.

Le Roy voulant, à l'exemple des roys ses predecesseurs, entretenir soigneusement l'amitié et bonne intelligence qu'ilz ont eue avec les Grandz Seigneurs, non seulement pour le fruit que Sa Majesté reconnoist en pouvoir recevoir en ses affaires, mais aussy pour l'utilité qui revient à ses sujectz du libre commerce qu'ilz ont en Levant et Barbarie, et des privileges à eux à cest effect concedez et où ilz ont esté et sont encore maintenant par le benefice de ladicte amitié, Sa Majesté, estant bien avertie des bonnes qualitez qui sont en la personne du s[r] de Breves, qui se trouve de present en Constantinople, singulierement de la fidelité et devotion qu'il porte au bien de son service comme il en a desja reçu plusieurs bons tesmoignages en ladicte Cour, a avisé de luy commettre la charge de resider de sa part à la Porte du Grand Seigneur.....

. . . . . .

Semble aussy qu'il seroit bon qu'il pleust à Sa Hautesse employer

1. François Savary, seigneur de Brèves, marquis de Maulevrier (1560-1628) ; il vint à Constantinople en 1584 avec l'ambassadeur Savary de Lancosme, son parent. Ce dernier ayant pris parti pour la Ligue, Brèves se prononça pour Henri IV et parvint à faire enfermer Lancosme aux Sept Tours. Il fut alors nommé lui-même ambassadeur en 1592 et resta jusqu'en 1606 en Turquie où il fut en grande faveur auprès des sultans. Il alla ensuite comme ambassadeur à Rome (1608-1614).

son autorité envers le roy de Fez, affin que, de son costé, il fist quelque effect contre ledict roy d'Espagne, mesmes sur les places qu'il tient de son costé, ce qui sera proposé avec le precedant article[1] en forme d'aviz, remettant toutefois le tout au bon plaisir de Sa Hautesse et prudent jugement du s[r] premier Vizir.

. . . . . .

Il signifiera à tous lesdietz consulz que si, dans semblable terme de six mois après ladicte signification, ils n'ont pris confirmation de Sadicte Majesté, leurs dietz offices seront, comme vacquans, rempliz d'autres personnes selon le bon plaisir d'icelle; et de tout ce qui sera fait en execution de ladicte commission, sera dressé sommaire procès verbal par celuy qui en aura la charge, pour estre au plus tost que faire se pourra envoyé signé de sa main à Sa Majesté.

Fait au camp de Champs, le dernier jour de septembre 1592.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16146, f. 14 v°. — Copie contemporaine de l'original[2].

1. Dans le précédent alinéa, il était question de proposer au Sultan d'employer les Moriscos réfugiés à Alger à fomenter des troubles en Espagne.

2. Il existe à la Bibliothèque nationale deux autres copies de ce document, l'une dans le vol. 121 de la Collection Dupuy (*f. 122 v°*), l'autre dans le ms. français 3463 (*f. 42*). Ces deux copies ont été faites d'après celle du ms. 16146.

LXXXIII

LETTRE DE ANTONIO DE ESCOVAR A D. DIEGO DE IBARRA

Baptême de Moulay Ech-Cheikh.

Madrid, 15 novembre 1593.

Au dos : De Don Ant° de Escovar du 15ᵉ novembre 1593.

En tête : Duplicada.

Suscription : A Don Diego de Ibarra, del conssejo de Su Mag^d. Paris. — Duplicada.

A 10 del passado por Castello[1] escrivi a V. M. Cinco o 6 dias despues acrecente el duplicado y lo enbie por Oracio Marquez.

. . . . . .

El Principe de Ffez y Marruecos, hijo d'aquel Rey Moro que mataran con el Rey Don Sebastian en la batalla, que quedo en reenes en Portugal, se hizo cristiano a 3 deste nel Escurial. Ffue bautizado por Garcia de Loais en la capella mayor con grande solenidad, y Su Mag^d y la Inffanta ffueron padrino y madrina. El principe y el cardinal le acompanaran, haziendole Su Mag^d mucha onrra y ffavor, mandandolo cubrir. Llamosse Don Ffelipe Xariffe[2], por ser aquel el nonbre de su casa ; y dizen que Su Mag^d le quisere dar muy bien de comer.

. . . . . .

Nuestro Señor le dee la vida y salud que la Cristiandad a menester y guarde la perssona de V. M. y dee todo lo que desea y puede.

De Madrid, a 15 de Noviembre 1593.

Antonio d'Escovar.

Bibliothèque Nationale. — Fonds espagnol. Ms. 336, f° 148 v°. — Original.

1. *Castello* est en chiffre.

2. Sur ce personnage V. *1re Série*, France, t. I, p. 534, note 1 ; Pays-Bas, t. I, p. 42 note 1.

LXXXIV

RELATION DE LA BATAILLE DE ER-ROKEN[1]

3 août 1595[2]

Le chérif Moulay en-Nasser[3] qui avait conservé une attitude équivoque[4] dans la lutte de Moulay Abd el-Malek contre Moulay Mohammed *el-Mesloukh* (1574-1578), passa le matin même[5] de la bataille de El-Ksar el-Kebir (4 août 1578) dans le camp portugais, abandonnant la cause de son oncle pour celle de son frère. D. Sébastien, par prudence, envoya sous escorte le transfuge à Arzila. Après le désastre de l'armée chrétienne, il fut conduit à Lisbonne où il demeura entouré des plus grands honneurs; il y fut bientôt rejoint par son neveu Moulay ech-Cheikh[6], le fils du Mesloukh, ramené de Mazagan par Martin Correa da Silva[7]. Lors de l'union des couronnes d'Espagne et de Portugal, Moulay Ahmed aurait désiré que les deux chérifs qui lui faisaient ombrage lui fussent livrés[8], mais Philippe II s'y refusa et, voulant avoir ces prétendants marocains plus à sa portée, il les fit transférer à Carmona près de Séville (mai 1589). C'était le moment où les Anglais pressaient Moulay Ahmed de défendre la cause de D. Antonio[9] par l'envoi de subsides à l'expédition[10] conduite par Drake et Norris: Philippe II pensait que la crainte de voir sur-

1. Sur le nom de cette bataille, V. p. 208, note 3.

2. Sur cette date V. ci-dessous p. 206, note 5.

3. Sur ce chérif Cf. *1re Série*, France, t. I, p. 394, Pl. V, Généalogie, note 14.

4. Cette attitude des chérifs proches parents du Chérif régnant ne doit pas être attribuée exclusivement à un penchant pour la duplicité. Il faut se rappeler qu'au Maroc ces princes jouent leur tête à tout moment. La défiance du souverain est telle que, pour assurer sa sécurité et celle de son empire, il fait assassiner ses proches sous le plus futile prétexte ou leur fait tout au moins crever les yeux.

5. *Al salio del dia*. Cf. *1re Série*, France, t. I, p. 599.

6. Sur ce chérif, Cf. Doc. LXXXIII et *1re Série*, France, t. I, p. 394, Pl. V, Généalogie, note 18.

7. V. *1re Série*, France, t. I, p. 595.

8. V. Guadalajara, f. 83.

9. Cf. SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne, Dépêche de Philippe II au duc de Medina-Sidonia du 21 mars 1589, et *supra* Doc. LIX*bis*, p. 155.

10. Les principaux événements de cette expédition furent le sac de la Corogne, le pillage des faubourgs de Lisbonne et, au retour, le sac de Vigo (mai-juin 1589). Il est certain qu'une intervention du chérif du Maroc aurait alors causé un grand embarras à l'Espagne.

gir au Maroc un prétendant venu d'Espagne donnerait à réfléchir au chérif régnant. Par la suite, la présence à Carmona de Moulay en-Nasser et de son entourage[1], l'effervescence qu'elle entretenait chez les Moriscos[2] devinrent un embarras pour l'Espagne. Philippe II se décida en 1595 à céder aux instances de Moulay en-Nasser qui demandait à retourner au Maroc. L'agent Balthazar Polo[3] fut chargé de faire comprendre au Chérif qu'il ne devait concevoir aucune défiance de ce retour au Maroc de Moulay en-Nasser, auquel Philippe II ne donnait aucune aide en hommes ni en argent et qui avait ordre de ne pas séjourner à Melilla. Malgré ces raisons, comme Moulay en-Nasser se posait ouvertement en prétendant, Moulay Ahmed ne pouvait interpréter la mesure de Philippe II que comme un acte d'hostilité. Moulay en-Nasser s'embarqua à Malaga le 7 mai 1595 et débarqua le lendemain à Melilla[4].

En titre : Discours veritable de la bataille donnée près de Fez en Affrique, le 30 aoust[5] 1595, entre Mullé Xeque, fils aisné du present roy de Fez, d'une part, et Mullé Nazar d'autre part. — Escripte de Maroc par un facteur qui y reside[6].

1. La suite de Moulay en-Nasser, quand il fut transféré à Carmona (mai 1589), comprenait 39 hommes, 6 femmes, 2 enfants, 9 chevaux et 2 mules. Il était remis par jour à ce chérif sur la couronne de Portugal 5195 reïs (SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne, 1589).

2. Cf. SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne, 1589-1595 ; Guadalajara, etc.

3. Sur cet agent V. p. 200, note 2.

4. Sur ces événements, et en particulier sur le séjour en Portugal et en Espagne de Moulay en-Nasser et de Moulay ech-Cheikh « *los infantes moros* », cf. SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne ; Guadalajara ; Rojas.

5. Cette date est erronée ; la bataille eut lieu le 3 août 1595 comme le rapporte Treillault dans le second « Discours véritable » Doc. LXXXV, p. 215, et comme il ressort de la *Rel. esp.* où il est dit que la nouvelle de la défaite de Moulay en-Nasser arriva à Merrakech le 10 août. La date « 30 août » est une faute d'impression, comme d'ailleurs il s'en trouve beaucoup d'autres dans le texte de cette plaquette.

6. Ce « facteur » anonyme semble devoir être identifié avec « Pierre Treillault, officier domestique de Moulé Hamed » qui est l'auteur nommé de la relation de la bataille de Taguat livrée le 12 mai 1596 si l'on en juge d'après certaines ressemblances dans la rédaction des deux récits (Cf. Jacqueton, *Revue africaine, XXVIIIe année, nos 212 et 213*). On remarquera entre autres la similitude presque complète des titres des deux relations. — Sur l'identification proposée pour Pierre Treillault, V. p. 214, note 4. Les deux récits ont dû être composés par Treillault à Merrakech, car on voit (Doc. LXXXV, p. 214) qu'il se trouvait à la cour de Moulay Ahmed, lequel ne quitta pas cette ville pendant les opérations dirigées par son fils Moulay ech-Cheikh contre Moulay en-Nasser. Les deux relations ne présentent donc pas les garanties d'exactitude qu'elles auraient si elles émanaient d'un témoin ; il est d'ailleurs certain que Pierre Treillault, pour se conformer aux habitudes de son temps, a, au cours de sa narration, fait tenir force propos et harangues imaginaires

Mullé Nazar, fils de Mullé Mahamet[1], qui fut deffaict en Barbarie avec le roy de Portugal Don Sebastian, en la bataille de l'an 1578, s'estant secrettement coulé dans le royaume de Fez, et arrivé à Messaille[2] par la suscitation et assistance du roy d'Espagne, espérant, au moyen des montaignards et rebelles ordinaires du roy de Fez et Marocos, et par le souslevement des gens de guerre et autres subjects dudit roy, de chasser et empieter ledit royaume, outre les correspondances preparées devant son entrée, a faict pratiquer souz main tous ceux qui entendoit avoir quelque occasion de malcontentement contre le Roy, ou aisez à estre esbranlez. De façon qu'environ mil harquebuziers, qui s'estoient à plusieurs fois retirez de Mullé Xeque[3], et trois mil lances, avecq un nombre infiny desdits montaignars, qu'on dit estre bons chevaliers, se vindrent rendre et joindre à luy, estans attirez par l'espérance de la licence accoustumée en tous changements d'Estat. Et de faict ledit Nazar avec les sieus ont pris et emmené tout ce qui leur est venu au devant, et dont ils ont sceu se faire maistres, comme bœufs, chevreaux, boucs, ouailles, chameaux, et toute autre sorte de bestal, aussi les femmes et enfans des Alerbes[4].

Dont le Roy adverty incontinent pourveut à l'assurance des villes et forts de ses royaumes, et principalement de ceux qui sont plus proches de la mer, et des places tenants party contraire à luy. Et quant et quant commanda à Mullé Xeque et aux alcaides principaux, qui

à ses personnages. Il existe dans les archives espagnoles une relation de ces événements qui paraît devoir être attribuée à Balthazar Polo (sur ce personnage V. p. 200, note 2), et qui sera publiée à sa date (1596) dans les SS. Hist. Maroc, 1re *Série*, Espagne. Quand il y sera référé dans le présent document, elle sera toujours désignée par la mention *Rel. esp.*

1. C'est une erreur généalogique : Moulay en-Nasser était frère de Moulay Mohammed. Cette erreur qui se retrouve dans le second « Discours véritable » (V. ci-dessous Doc. LXXXV, p. 214), fournit un argument en faveur de l'attribution à Treillault du premier « Discours ».

2. *Messaille*, faute d'impression pour : Melilla.

3. Sur ce chérif nommé par son père vice-roi de Fez, V. 1re *Série*, France, t. I, p. 394, Pl. V, Généalogie, note 16.

4. *Alerbes*, Arabes. — Sur la marche et les opérations préliminaires de Moulay en-Nasser, on trouvera de nombreux détails dans la *Rel. esp.* et surtout dans la correspondance des agents espagnols (SS. Hist. Maroc, 1re *Série*, Espagne, 1595). — Moulay en-Nasser, débarqué à Melilla le 8 mai, en repartit le 20 avec une mahalla de partisans. Ces dates qu'on doit tenir comme certaines sont en désaccord avec le récit de l'historien El-Outrâni qui place au 14 avril 1595 le départ de Moulay en-Nasser de Melilla (p. 176).

avoient la superintendence des gens de guerre, tant en chef que particulierement, de faire atourner et mettre en bon équipage, non seulement chacun de ceux sur lesquels il commandoit, mais en outre, autant d'autres de ses subjects qu'ils trouveroient idoines à ce besoing, pour en dresser un camp suffisant à repousser et chasser le dit Mullé Nazar. Et, pour obvier aux dangereux effectz qu'il craignoit dudit souslevement, si de bonne heure n'y eust pourveu, d'autant mesme qu'il ne se fioyt à sesdits subjects, tant pour la legereté de ceste nation notée par l'ancien proverbe latin[1], que pour les avoir jusques ici plustost gourmandez comme esclaves que gouvernez comme subjetes[2], il commanda à aucuns de ses officiers dont plus il se fioyt de faire semblant de le vouloir abandonner, et suivre la fortune dudit Nazar, et luy en donner esperance par lettres, le conseiller s'il avoit envie de bien faire ses affaires qu'il se servît de l'occasion présente, que tout estoit encores en confusion, et que Xeque se trouvoit empesché à dresser son armée, sans attendre jusqu'à ce qu'il eust toutes ses forces ensemble, qu'il attendoit de tous les endroicts du royaume, et que partant il se hastast tant qu'il pourroit de le venir trouver, et qu'aussitost eux se rendroient à luy, l'asseurant d'une victoire certaine, et de venir au bout de ses desseins.

Par ce moyen ledit Nazar tout remply d'esperance, et d'ailleurs n'ayant bonnement de quoy substanter ses gens, vint chercher Mullé Xeque près de Fez[3], de quoy Mullé Hametz, prince fort advisé et de grand entendement, estant adverty manda en toute diligence l'alcaid[4]

1. Les proverbes latins sur l'inconstance, la mobilité et la perfidie des Maures sont si nombreux qu'il est impossible de savoir quel est celui auquel Treillault fait allusion. Cf. Forcellini, *Onomasticon*, au mot *Mauri*; Cat, *Essai sur la province romaine de Mauretanie Césarienne*, pp. 64-65.

2. Moulay Ahmed *el-Mansour* gouvernait en effet par la crainte. Tout le pays « s'était soulevé à l'appel de En-Nasser et tous les grands personnages souhaitaient le succès de l'usurpateur, ayant perdu toute sympathie pour El-Mansour qui les malmenait et faisait durement peser son autorité sur ses sujets ». El-Ouazzani, p. 117.

3. D'après la *Rel. esp.*, c'est au contraire Moulay ech-Cheikh qui « vint chercher » Moulay en-Nasser. Celui-ci s'était avancé de Melilla sur la ville de Taza qu'il avait occupée et c'est « près de cette ville à deux journées de Fez » qu'eut lieu la rencontre des deux mahalla à l'endroit dénommé le Rincon (Er-Roken) par Treillault dans son « discours » sur la deuxième bataille (V. p. 215, note 1) et Kober Ali Moussa par Guadalajara, f. 85 vo.

4. Le texte porte *Lit-caid*, faute d'impression évidente.

Hametz ben Adel[1], avec cent espaïs, pour faire entendre à Xeques, son filz, l'ordre qu'il avoit à tenir au combat, lequel arrivant le jour mesmes que Mullé Xeques pretendoit donner la bataille, et trouvant avoir esté arresté par ledit Xeques que les alcaides Hamou Buya[2], Mouner[3] Boucroise[4] et Mustapha[5] commenceroient à se mesler, et lui donneroient deux lieues derriere avec les siens[6] pour le secourir[7] s'il en avoient besoin, ne le jugea pas bon, mais les fit joindre pour donner la bataille tous ensemblement, comme ils firent.

Où Mullé Nazar et les siens ont combatu vaillamment, comme gens desesperez, de sorte que, n'eust esté le bon ordre que Mullé Xeque a tenu en son camp, il eust esté en peine. Or la disposition de tous ces gens de guerre estoit telle : Xeques se mettoit au milieu entre les alcaides, Boucroisil avec les siens lui fermoit le costé droict, et Hamou Buya avec les siens estoit en sa main gauche. Auquel ordre marchant de front Mullé Nazar s'attacqua à Hamou Buya et le rompit avec peu de gens, sans beaucoup de resistance. Ce qu'appercevant, Mullé Xeques, qui se portoit en son quartier fort vertueusement, mit pied à terre, et se joingnit aux harquebuziers, les encourageant la harquebuze en main, et les bales en bouche, et faisant tous les devoirs de grand capitaine et de bon sol-

1. Ce caïd était sur le point de partir pour l'Angleterre où il était envoyé en ambassade. « C'était un homme grave et de bon conseil » (V. *1re Série*, Espagne, *Lettre de Balthazar Polo au duc de Medina Sidonia* du 19 juin 1595); aussi, lorsque la nouvelle de la prise de Taza parvint à Merrakech, le 25 juillet 1595, Moulay Ahmed l'envoya-t-il immédiatement avec un renfort à son fils Moulay ech-Cheikh.

2. Nom difficile à identifier ; ce caïd est appelé Hamou Bijan dans le second « Discours veritable... » ; il est nommé Hamu Beja dans la *Rel. esp.* et Hamet ben Iau par Ro. C. (*1re Série*, Angleterre, 1609).

3. *Mouner*, lisez : Moumen. V. *infra*, p. 221.

4. *Boucroise*. Ce nom est transcrit Bu Curzia dans la *Rel. esp.* et cette graphie (en arabe بو كُرزِيَة Bou Kourzia) doit être tenue pour exacte. La kourzia est une longue bande de laine légère dont on s'entoure plusieurs fois la tête en guise de turban (cf. Dozy, *Dictionnaire* ; Léon Godard, t. I, p. 206). Bou Kourzia, comme nom propre, est donc l'équivalent de Bou Amama (l'homme au turban). Ce nom était porté par une noble famille saharienne à laquelle Moulay Ahmed et son fils Bel Hassen s'étaient alliés par mariage. V. p. 296, note 3.

5. Le caïd Moustafa, appelé Moustafa bey ou Moustafa pacha, était un de ces renégats que Moulay Ahmed avait fait élever à ses frais et qu'il combla de ses faveurs. Cf. El-Ouïrâni, p. 196.

6. Phrase incompréhensible ; il faut probablement lire *demeureroient* au lieu de *donneroient*.

7. *Pour le secourir*, lisez : pour les.

dat. Mais l'alcaides Mustapha, chef des Elckes[1] (qui sont les soldats pretoriens et tous Chrestiens reniez) gaigna le prix sur tous ; mesmement sans luy, l'yssue estoit douteuse. Il a esté fort blessé ; mais à la parfin, le combat ayant duré trois jours[2], la victoire est demeurée à Mullé Xeque. Et Mullé Nazar, tout blessé qu'il estoit d'une harquebuzade et deux lançades, s'enfuit à la montagne luy quatriesme, sans qu'on le sceut prendre. Aucuns des gens de pied qui s'en estoient fuys de Mullé Xeques audit Nazar viendrent à son estrier et à sa horme[3] luy demander pardon, ausquels ayant pardonné, ses gens l'importunerent tant qu'il permit qu'ils les missent tous en pieces. Il y en a eu grand nombre de morts et de blessez, tant de l'infanterie que des gens de cheval de costé et d'autres, et plus de cent soixante chefs et personnes de qualité de Mullé Xeques ; entre lesquels a esté le jeune fils de l'alcaid Brahaim Sophiany[4], lequel n'ayant que 19 ans, a eu toutesfois l'honneur et le courage, en ceste bataille, d'avoir donné deux harquebuzades à Mullé Nazar, l'une à sa personne et l'autre à son cheval qu'il tua. Mais ledit Nazar, remonté à l'instant sur un autre cheval que les siens luy baillerent, le tua à coup d'espée. Un des freres de Brahaim Sophiany qui estoit. . . . . [5] de Mullé Xeques y demeura aussi mort. Entre les gens de qualité de Mullé Xeques blessez furent aussi les alcaides Mustapha, Bucroisil, Hamou Buya, lequel toutesfois n'a acquis en ceste bataille tel honneur qu'il s'esperoit de luy, estant autrement estimé vaillant de sa personne[6], et un de ses filz.

Mullé Xeques fit prendre toutes les tentes et hardes de Nazar, sans qu'il ayt voulu permettre qu'il s'en reservast aucune chose, et y mettre le feu. Le nombre des boucs, ouailles, bœufs, chameaux, et chevreaux que ledit Nazar avoit pris sur les Alerbes, et que les

1. *Elckes* pour : *Elches*, pluriel espagnol du mot arabe *culdj*, renégat.

2. Il faut lire : trois heures.

3. *Horme*, mot arabe ayant le sens de : protection, sauvegarde. On implore la *horme* de quelqu'un en saisissant son étrier.

4. Le caïd Ibrahim es-Sofiani était très influent ; ce fut lui que Moulay Ahmed envoya à Fez en 1602 pour faire des remontrances à son fils Moulay ech-Cheikh. Cf. El-Oufrâni, pp. 275, 289 ; Mendoça, pp. 93, 230, 240, 268.

5. Blanc existant dans le texte ; le mot qui a été omis à dessein par l'imprimeur était probablement *mignon* ou un terme équivalent. Moulay ech-Cheikh était en effet « passionné pour l'amour contre nature ». El-Oufrâni, pp. 289, 292, 293.

6. On a vu plus haut que ce caïd commandait l'aile gauche qui avait été rompue par Moulay en-Nasser.

gens de Xeques ont repris a esté si grand, que le bœuf qui valoit auparavant 20 fl. se donnoit après la bataille pour 4 fl.

Le roy Hamed a esté fort joyeux de ceste victoire, et a faict tirer son artillerie en l'Alcampana, qui est le chasteau et hostel du Roy[1]. Et les harquebuziers du camp ont trois fois deschargé leurs harquebuzes. Les alcaides ont joué à la lance, où Mullé Bouffert[2], frere germain et uterin de Xeques, prit luy mesme la lance en main et mit l'alcaid[3] à jus[4], qui est le premier en dignité après le Roy. De mesme ordre, Xeques, licenciant l'alcaid Hamed ben Adel, luy a donné 15 000 p. contant et 600 sacs d'orge, et a faict Mullé Hamed l'alcaid de mille lances[5] et luy a donné le gouvernement de Tafilet qui est un grand royaume, et à Mullé Bouffert 500 p. contant. C'a esté une heureuse journée pour luy[6] d'avoir receu si bon loyer, n'ayant esté que quinze jours dehors.

Le sieur Baltasar Spald[7], agent du roy d'Espagne auprès le roy Hamed, a esté pris prisonnier par commandement du Roy en la maison de hacquin[8] ou viceroy, l'on ne sçait pourquoy. Il est reputé honneste homme entre les Chrestiens qui en sont marris. Et toutesfois ont esté tous fort resjouys de ceste victoire, pour estre par ce moyen le pays en paix. Les escaffelles[9] vindrent au camp du Roy, pour luy congratuler ladite victoire, chaque nation pour soy,

1. Il faut sans doute lire *alcasava* (el-Kasba) au lieu de *Alcampana*. Peut-être s'agit-il du palais de El-Bedi (le Merveilleux) que Moulay Ahmed construisit à Merrakech de 1578 à 1593, et qui devait son nom à son incomparable splendeur. Cf. El-Oufrâni, pp. 170-195.

2. Moulay Abou Farès, né de la mulâtresse Lella Kheizouran comme Moulay ech-Cheikh. Cf. El-Oufrâni, pp. 293, 309, 312 et Rojas, f. 1 v°.

3. Le texte reproduit encore la faute d'impression déjà relevée ci-dessus : *Lit caïd* pour *l'alcaïd*.

4. Il faut rétablir : « mit le caïd Azzouz jus ». *Mettre jus*, c'est-à-dire : *mettre à bas*. Le manuscrit devait porter : « mit l'alcaïd Azus jus. » Le prote, croyant à une répétition fautive, aura cru bien faire en ne composant pas le mot *jus*. Sur le caïd Azzouz, V. p. 199, note 5.

5. Il faut comprendre : Et Moulay Ahmed a fait le caïd Ahmed ben Adel..... chef de mille lances.

6. *Pour luy*, c'est-à-dire : pour le caïd Ahmed.

7. Faute d'impression ; il faut lire Polo. Sur cet agent espagnol V. p. 200, note 2. Il est à remarquer que le premier et le second « Discours veritable » finissent de la même manière, en parlant de Balthazar Polo. Cette ressemblance des deux narrations est un argument de plus pour l'attribution de la première à Treillault.

8. *Hacquin*, transcription de : hakem, le prévôt de la cité.

9. Faute d'impression ; il faut probablement rétablir : *les estaffettes*.

trois Anglois et Espagnols. On dit pour tout certain que le roy Hamed pretend mettre le siege devant Tanger, pour se venger du roy d'Espagne de luy avoir envoyé ledit Mullé Nazar comme dict est.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés, Oj³ 52. — Discours véritable de la bataille donnée près de Fez en Affrique le 30 aoust 1595... Paris, M. D. XCVI[1].

Bibliothèque Nationale. — Manuscrits, V^c de Colbert, vol. 35, ff. 86-87[2].

1. Ce document a été publié dans la *Revue Africaine*, année 1894, n° 212-213 par M. G. Jacqueton, sous le titre : *Documents marocains*. Il a été fait de larges emprunts aux judicieuses annotations de cet érudit.

2. Le titre de cette relation ne diffère pas de celui du récit imprimé, à l'exception de la mention finale qui est ainsi conçue : *Escripte de Maroc par un facteur qui y reside à son maistre demeurant à Aix-la-Chappelle*. Quant au texte de la relation, il est identique à celui qui est imprimé; on y retrouve les mêmes erreurs et les mêmes mots laissés en blanc. — D'après Guillaume Du Val (*Le Collège Royal de France*, p. 30), il y avait dans les papiers de Arnoult de Lisle (Sur cet agent, V. *Notice biographique* dans Introduction, 1re *Série*. France, t. III), un récit de chacune des batailles de 1595 et 1596, batailles auxquelles, dit cet auteur, A. de Lisle aurait assisté. Ceci est inexact, car l'agent français resta à Merrakech auprès de Moulay Ahmed pendant les deux campagnes, mais il est probable que des copies de ces relations lui furent remises par Treillault. Ce personnage, ainsi qu'on le verra p. 214, note 4, était un pharmacien venu au Maroc avec A. de Lisle et c'est cet office de pharmacien du Chérif qui justifie le titre qu'il se donne de «officier domestique.»

LXXXV

RELATION DE LA BATAILLE DE TAGUATE

12 MAI 1596[1]

(PIERRE TREILLAULT)

Au dos, alia manu : Discours de la defaicte du Maroque.

En tête : [A Monseigneur] Monseigneur de Montmorency, conestable de France[2].

Monseigneur, encor que jusques aujourd'huy la puissance ne m'ait permis de vous declarer par autres actions le très-humble service que je vous doibts, si est-ce toutesfois que la bonne volonté esguillonnée par certaine passion n'a peu en rien estre refroidie, ains, en tant que la comodité l'a peu permettre, a tousjours cherché les moiens de le vous faire paroistre, et mesme n'en ayant aujourd'huy autre que cestuy-cy, encor qu'il soit petit, sy n'ay-je osé le laisser. Ainsy, comme sy jà j'avois esté receu au service que je pretens, je n'ay peu à autre qu'à vous offrir ce petit mien discours de la bataille donnée près de Fez, ville de Mauritanie en Afrique, le 12 de may 1596, en attendant que la fortune me presente un occasion plus sufisante pour vous faire un service plus agreable : et d'autant qu'avés parfaicte cognoissance de ce païs, c'est la cause pourquoy je me promets que vous y prendrés plus de plaisir. Je vous suplie donc, Monseigneur, qu'il vous plaise recevoir

1. On a conservé la date donnée par Treillault. La narration espagnole place la bataille au 18 mai.

2. Henry, comte de Damville, né en 1534, gouverneur du Languedoc en 1563, maréchal de France en 1566, duc de Montmorency en 1579, fait connétable en 1593, mort en 1614.

ce petit discours, comme avés accoustumé prendre tout ce qui avec tout devoir et bonne intencion part de l'un de vos plus humbles serviteurs ; qui sera pour fin, où, Monseigneur, je prierai le Createur vous donner en santé longue et heureuse vie.

De Rouen, ce 11 de janvier 1597.

Par vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

P. TREILLAULT

Discours veritable[1] de la seconde et derniere bataille[2] donnée à Taguate[3] près de Fez, ville de Mauritanie en Afrique, le 12 de may 1596, entre Moulé Checq, fils aisné de Moulé Hamed Cherif, à present roy dudict païs, d'une part, et Moulé Nacer Cherif, d'autre part.

Par Pierre Treillault, officier domestique de Moulé Hamed Cherif, roy de Mauritanie, qui estoit à sa Court lorsque ladicte bataille se donna[4].

Moulé[5] Naçer, fils aisné[6] de Moulé Mahamed Cherif, qui fut deffaict en Mauritanie, royaume de Barbarie en Afrique confinant l'estroict de Gibraltar, avec Don Sebastian roy de Portugal, en la

1. Treillault a éclairé son texte d'un certain nombre de notes marginales qui seront reproduites entre guillemets et suivies de la référence (Tr.).

2. Ces mots « seconde et derniere bataille » prouvent avec évidence que Treillault avait antérieurement écrit le « discours » de la première bataille (Er-Roken).

3. Ce nom, auquel nous avons conservé sa forme originale, semble être une transcription défectueuse de Teghat. La bataille se serait livrée au pied de la montagne de ce nom, qui domine Fez au nord-ouest. GUADALAJARA, f. 86, raconte que les mahalla se rencontrèrent en vue de la ville près d'une montagne que cet auteur appelle « cerro Lamta ».

4. Ces indications sont insuffisantes pour permettre d'identifier Pierre Treillault d'une façon certaine. Il est probable que cet « officier domestique » de Moulay Ahmed n'est autre que le *voticario* (apothicaire) de A. de Lisle. En effet Balthazar Polo écrit au duc de Medina Sidonia à la date du 19 novembre 1596 : « Le médecin français [A de Lisle] a fait partir d'ici [Merrakech] un apothicaire à lui, avec deux chevaux que le susdit médecin envoie en présent au roi de France... » SS. HIST. MAROC, *1re Série*, Espagne, 19 novembre 1596. Cette dernière date, un peu postérieure au départ du *voticario*, s'accorderait bien avec celle du 11 janvier 1597 (date de la présente relation) un peu postérieure à l'arrivée de Treillault en France.

5. « Moulé, c'est-à-dire : prince. — Cherif signifie : de la race de Mohammed, leur profette ». (Tr.)

6. Lisez : frère. Sur cette erreur généalogique V. p. 207, note 1.

bataille qui se donna au Rincon près de Fez[1], le 4 d'aoust 1578, après avoir esté deffet par Moulé Checq, fils aisné de Moulé Hamed Cherif, roy de Mauritanie, le 3 d'aoust 1595, se sentant n'avoir moien de prolonger la guerre pour cest année, tant pour n'avoir argent (qui est la mamelle et substance de la guerre), armes, ni aucunes autres comodités d'Espagne[2], que pour estre blessé d'un mousquet à la jambe, delibera se retirer aux montagnes qui separent le royaume de Fez de celuy de Tremesen, habités de gens neutres, appellés communement maures charguis[3], gens vaillans et bons arquebusiers, à la proteccion et garde desquels ledict Muley Nacer ce rendit, en attendant que l'hiver passeroit, et ce feroit penser de sa blessure. Audict lieu, il fit un for pour son assurance, où il iverna. Pendant ce temps Moulé Checq, par le conseil et avis du Roy, tient

1. Il y a là un lapsus de rédaction, car Treillault ne pouvait ignorer que la bataille du 4 août 1578 avait eu lieu fort loin de Fez, aux environs de El-Ksar el-Kebir. Il s'est fait dans sa pensée une confusion entre l'emplacement de cette dernière bataille et celui du combat du 3 août 1595 qui, d'après lui (V. p. 208, note 3), se serait livré près de Fez. En réalité l'engagement du 3 août 1595 avait eu lieu entre Taza et Fez, à une journée de marche (SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne, 8 août 1595) ou, plus vraisemblablement, à deux journées de Fez (Guadalajara, f. 85 v°). L'emplacement du combat est d'ailleurs nommé par Treillault et par Iñigo de Miliguey (SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne, 26 juillet 1595); il s'appelait « le Rincon » mot espagnol venu de l'arabe Er-Roken الركن et signifiant coin, angle. C'est à ce même endroit que Moulay Abd el-Malek avait battu en 1575 son neveu Moulay Mohammed *el-Mesloukh*. Cf. El-Ouefrâni, p. 109 et SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne, 20 mai 1595.

2. « Moulay en-Nasser s'est fait beaucoup de mal en livrant la bataille si hâtivement; la cause en a été sans doute le manque d'argent; s'il avait été aidé de l'Espagne, il serait aujourd'hui roi du Maroc. » SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne, 29 août 1595.

3. Ces « maures charguis » ou Cheragas étaient des tribus dissidentes venues d'Alger ou de Tlemcen pour échapper à l'autorité des Turcs et que les Chérifs enrôlaient dans leurs armées. Cf. El-Ouefrâni, pp. 197, 318, 319, 387 et ss. — Après la défaite du 3 août 1595, Moulay en-Nasser voulut entrer dans Taza, mais cette ville lui ferma ses portes et il dut se retirer à Dar ibn Michal (SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne, 15 sept., 4 oct. et 20 déc. 1595). D'après El-Ouefrâni (p. 177) Moulay en-Nasser se serait réfugié « dans la petite ville de Ledjaïa, près du district du Djebel ez-Zebib ». Ce point de Ledjaïa, en l'état actuel de nos connaissances, ne peut être identifié d'une façon certaine. On trouve sur les cartes El-Djaïa, nom d'une tribu des Djebala dont le territoire se trouve à 50 kilomètres environ au nord de Fez. Si El-Djaïa est l'équivalent de Ledjaïa, il y aurait désaccord entre El-Ouefrâni et les documents espagnols, lesquels donnent comme lieu de retraite à Moulay en-Nasser, après sa défaite, Dar ibn Michal, point situé dans le voisinage de Taza, c'est-à-dire à l'est de Fez.

son camp et ses tentes sur le chemin de Fez auxdictes montagnes, et mesmes aux avenues ordonne quelques guardes pour tenir les passages et sçavoir qui iroit et viendroit d'une part à autre.

Or est-il qu'entre gens de guerre de diverses nacions il y a tousjours jalousie, soit pour mieux faire ou estre plus loyaux uns qu'autres, qui cause et engendre un'amour et affection particuliere aux roys et cappitaines, leur monstrer meilleur visage et mesme les gratiffier de quelque chose d'aventage, soit par dons, charges et commodittés souvent requises à la guerre. Or les gens de guerre du roy de Mauritanie sont composés de quatre sortes, sçavoir : de Reniés, qui sont les chrestiens qui ont renié la foy du Christ, des Andalous, refugiés du royaume d'Andalousie en Espagne, des Charguis, qui sont ceux dont nous avons parlé cy devant, et des naturels ou maures[1]. Mulé Checq, considerant que ces meilleures gens et plus fideles estoient les Reniés et Andalous, les gratiffioit en tout plus que ces naturels vassaulx et les Charguis ; et mesme que ceux plus proche de luy et emploiés aux principaux honneurs et charges sont Reniés, desquels il faict encore plus d'estat que d'Andalous. Estant informé de la necessité de blet et orge qu'il y avoit en son camp, ordonna qu'il fust faict quelque nombre de quintaux de biscuit de blet et d'orge, et fit distribuer et repartir aux Reniés et Andalous le biscuit de blet, et aux naturels et Charguis, d'orge. Quoy voiant, cinq mille, qui estoient campés sur un' avenue des montagnes, commendés neanmoins par un alcayde renié, prirent resolucion de couper la teste à leur alcayde[2], et avec leurs armes passer à l'ennemy. Le conseil pris, l'execucion en fut incontinent ensuivie[3].

La nouvelle venue à Moulé Checq, demeura estonné et en toute diligence despescha chaous[4] à Moulé Hamed son pere, et pendans delibera, par l'avis de son conseil, se retirer et mettre dedans Fez,

1. « Maure ne ce doibt pas prendre pour noir, mais pour habiter la Mauritanie, et sont gens très blancs. » (Tr.)

2. « Alcayde se prend aussi pour grand seigneur et aussy pour cappitaine. » (Tr.)

3. Sur les mauvaises dispositions des Cheragas pour Moulay ech-Cheikh et sur leur complot qui eut lieu le 1er mai 1596, cf. *Rel. esp.* A la suite de cette révolte, les Cheragas passèrent du côté de Moulay en-Nasser. V. pp. 217-219.

4. « Chaous est nom turquesque ; se sont gens à cheval pour porter lettres et nouvelles en diligence, estant gaigés pour cest effet, et portent une masse de fer en forme de septre. » (Tr.)

placer son camp et mettre ses tentes à portée du canon[1]. Se soudain reeullement et entrée à Fez fut à cause qu'il craignoit traison dans la ville, où pendans son absence auleuns crioient « Vive Moulé Hamed! », et autres « Vive Moulé Nacer! », et d'avantage que ceux qui commandoient aux fors et aux magazins de la poudre estoient des chefs et compagnons des cinq mille malcontans.

La nouvelle venue à Moulé Hamed, qui estoit en sa maison royale et de plaisence à Maroc[2], leue la lettre de son fils, faict mettre ordre à toutes choses, comme paier solde aux gens de guerre, pourvoir de chameaux, chevaux, mullets, tentes, biscuit, poudre, ploms, et reste necessaire pour son armée[3], et commende à tous gens de guerre que dans quatre jours ils fussent prest pour sortir de la ville et se rendre au camp. Les habitants de Maroc, non moins perfides et desloyaux que ceux de Fez, voyant ce soudain appareil, disoient que Moulé Checq estoit deffaict et que Moulé Hamed voulait aller rencontrer l'ennemy, ou bien s'enfuir; et ainsy oyoit-on par la ville plus de voix disant « Vive Moulé Nacer! » que « Vive Moulé Hamed ! », et generallement par tout le royaume, tant en la pleine qu'aux montagnes.

Tandis que la nouvelle fut à Maroc de la fuite des malcontans, et que l'apareil ce fesoit pour mettre l'armée hors pour s'acheminer à Fez, sy besoin estoit, lesdits malcontans arriverent où estoit l'ennemy, qui jà commensoit à ce remuer avec ces partisans, pour estre jà my may, et outre qu'il avoit esté chassé d'un fort où l estoit, et ledict fort rasé par certains Alarbes[4], vaillans hommes qui habitent proche de là et tenoient toutesfois le party du Roy, pour le bon party et apointement qu'il leur fesoit.

Moulé Nacer, sachant la nouvelle, demeura fort estonné, mesme esperdu, quant on luy dict et fit mention de sy grande troupe qui l'alloit trouver, et tous arquebusiers; et combien qu'on l'asurast qu'ils se passoient de son costé, toutesfois ne s'y pouvoit fier, pour cause qu'il avoit failly à estre tué plusieurs fois par gens qui estoient

1. Moulay ech-Cheikh arriva à Fez le 8 mai 1596 et dressa son camp sous les murs de la ville. *Rel. esp.*

2. La nouvelle arriva à Merrakech le 10 mai 1596. *Rel. esp.*.

3. « Les chameaux, mulets et chevaux de bagnage pouvoient faire nombre de deux mille. » (Tr.)

4. « Alarbes sont gens qui habitent la plaine et sont tous gens de cheval. » (Tr.)

despeschés et soudoiés de Moulé Cheeq pour ce faire. Enfin, le tout consideré, et qu'ils aportoient la teste de leur cappittaine, qu'il sçavoit estre renié, et que par ses espies il sçavoit ce qui c'estoit passé en leur endroit, il creut leur allée vers luy à bonne fin et sans traïson.

Il fit appeler les chefs principaux, lesquels s'aprochant de luy baiserent trois fois la terre, ainsy qu'est la coutume entre les mahamedistes, et le saluant disoient : « Vive le roy Moulé Nacer ! Dieu estende sa puissance ! » Puis estant approchés, luy baiserent le jenouil. Et luy, leur mettant la main au front, qui est demonstracion de grande affection, leur demanda : « Mes amis, dictes-moy la cause qui vous a meus à me venir trouver, laissant mon oncle et mesme son fils, desquels vous recepviés bonne solde. Je ne pence pas que se soit pour me faire traïson, considerant et estant bien sertain que ceux de ses montagnes, dont vous estes, avés tousjours esté fort affectionnés et très-fidelles à Moulé Mahamed Cherif, mon pere[1], et de nouveau me l'avés monstré en m'ayant receu et pris en vostre guarde et protection, après sy long exil vers le roy de Castille, duquel n'ay eu aucun secours ni ayde ; à cause de quoy vous vous estes declarés ennemis de mon dict oncle, estant les fideles sugets de Moulé Mahamed, qui faictes nombre de ceux qui defendent le royaume, droit et heritage de son fils et legitime successeur, criant par pleines et montagne « Vive Moulé Nacer ! », n'ayant point craint ny redouté de tumber es mains de nos ennemis, desquels ne vous ne moy pourrons attendre qu'une mort soudaine, sans espoir de vye. C'est la cause pourquoy je vous veux donner mon serment, ainsy que je le pretens de vous et de tous ceux par lesquels, depuis que suis en la terre de mon pere, ay esté maintenu et guardé, que nous ferons la guerre bien et legitimement, et avec la faveur des plus grans de ce royaume, lesquels se joindront à moy en temps et me favoriseront les passages. Nous passerons la province de Taffillec[2], prenant et emmenant tout le bestail, puis entrerons en Gouzoula[3], montagnes et province du royaume de

1. Sur cette erreur généalogique V. p. 207, note 1.

2. *Taffillec*, pour : Tafilelt.

3. *Gouzoula*, pour : Guezoula ou Djezoula. Ce nom s'applique à un groupement de tribus du Sous dans lequel les chérifs saadiens avaient coutume de recruter leurs gardes à pieds. Il est mis ici pour : le Sous.

Sus : et là, sans doute aulcune, je seray declaré et crié roy partout. Quoy voiant, ceux des autres montagnes, qui sont un peu tenus de court, et les Alarbes des pleines de Temesena, Duquelle[1], Maroc et autres, semblablement les villes de Maroc, Fez, Terudent, l'Arache, Sallé, Azamor, Titouan et autres feront le semblable, et ainsy mon oncle et son fils demeureront seuls que chacun les abandonnera ; de cela j'en suis très assuré. De sorte que je seray roy sans me mettre au danger et hazard d'une bataille et douteuse victoire, et vous promets et donne la foy de vous rendre autant ou plus heureux vassaulx que vous n'estiés soubz le regne de mon pere. »

Lors toute l'assistance cria à haute voix : « Nous mourons tous pour toy, Moulé, et engaigerons nos femmes et enfans. Vive Moulé Nacer ! » Les ayant remercié, les principaux luy baiserent le jenouil, puis baisant la terre en reculant, se retirerent.

Le soir venu, les Charguis et Maures malcontans, desireux de retirer leurs femmes et enfans qui estoient dans Fez, outre l'ardante avarice qui les brusloit de faire sac dans ladicte ville, très-opulente, aviserent d'envoier parler à Moulé Nacer et luy dire : « Que Moulé Checq s'en estoit fuy dans Fez et que ceux de Fez ne le laisseroient pas sortir, le tenant là dedans ; qu'ils luy estoient affectionnés, et que, lorsqu'ils le verroient approcher avec force proche de la ville, que, sans doute, tout le camp, qui tenoit plus son party que celuy dudict Moulé Checq, et les chefs qui commandoient dans les fors de Fez, qu'il sçavoit bien estoient de leurs compagnons, lesquels leur avoient donné la parolle, tourneroient tous de son costé ; partant qu'il ne perdist point ceste aucasion, n'estant qu'à trois bonnes journées de ceste ville tant renommée, autiennement cappitalle de ce royaume, de laquelle estant seigneur, sans doute seroit roy de tout ce païs[2] ; au contraire, s'il perdoit cest aucasion, qu'il ne la recouvreroit jamais, et, qu'avec le temps, beaucoup qui s'estoient trop manifestement declarés pourroient estre apprehendés, lesquels par la question en decouvriroient d'autres, et ainsy ceux qui estoient aux principalles charges seroient demis, autres faicts mourir, et ainsy seroit tousjours diminuer ces serviteurs et donner crainte à

1. *Duquelle*, pour : Doukkala.

2. La possession de la ville de Fez conférait toujours à un prétendant une sorte d'investiture royale.

ceux qui seroient aulcunement esbranlés; puis s'entremeslant la prudence et conseil de Moulé Hamed parmy toutes ces choses, il pourroit perdre ce qu'il tenoit à la main. »

Sur ces propos, Moulé Nacer, qui tenoit sa plus grande force en ces cinq mille malcontans, et qui les voyoit plus en volonté d'executer leur affection pour leur proffit particulier qu'à l'amour qu'ils luy portoient, puisqu'eux seuls estoient sufisens alors de disposer de luy, leur diet, toutesfois contre sa volonté, qu'il feroit et suivroit en tout leur conseil; toutesfois qu'il mettoit en doute que ceux de Fez fissent ce qu'ils disoient qu'ils ne le vissent plus fort. A quoy ils luy respondirent qu'ils n'attendoient autre chose. A la parfin, Moulé Nacer leur consent, et, à leur requeste, promet le pillage de Fez, de la juifverie et du lieu où se retirent les marchans chrestiens avec leur marchandises[1], le semblable de Maroc et Terudent.

Moulé Nacer ordonna ces gens, faict preparer les tentes, chameaux, mullets, biscuits et autres choses requises et necessaires à son armée, et donna jour de partir, qui fut le 7 de may, pour tenir son chemin vers Fez.

Pendant que toutes ses choses se passoient, Moulé Checq donnoit ordre à Fez et à son camp, lequel, de divisé qu'il estoit en trois, l'asembla en un, et fit placer ses tentes à la portée du canon des fors de la ville, et, tout bien ordonné, attend l'ennemy, qu'il sçavoit s'acheminer à grandes journée, par le rapport que ses espies luy en avoient faict.

Cette grande diligence estonna aulcunement Moulé Checq, et douta quelque traïson et inteligence, ne pouvant croire ny s'imaginer que l'ennemy, qui estoit beaucoup plus foible que luy, tant en gens de guerre qu'en avantage d'armes, s'avansast de la sorte sans quelque grande chose. A l'instant, chaous furent despeschés au lioy, qui tenoit son camp près des murailles de Maroc, sur le chemin de Fez, afin de l'aviser des grandes journée que fesoit l'ennemy. Quoy entendu, soudain fit faire elitte de deux mille mousquetaires reniés avec des maures de nacion entremeslés parmy, et commenda qu'ils eussent de partir le lendemain, et despescha diligemment à

1. Ce lieu « où se retirent les marchans chrestiens avec leur marchandises » s'appelait la Douane. Cette douane, située comme le mellah (la juiverie) à Fez-la-Neuve, avait été construite par Moulay Mohammed. D. de Torres, *Hist. des chérifs*, p. 243.

l'alcayde Moumen Bouchezii[1], qui estoit au royaume de Tedela, au chemin de Fez, que, veue la presente, il allast en toute diligence trouver son fils à Fez avec deux mille cinq cens lances, et à Checq Mesaoud, cappittaine du chateau du Roy[2], qui estoit à deux journée de Fez, qu'il fist le semblable, avec mille cinq cens lances, et cinq cens espaii[3].

Ainsy que le Roy mettoit ordre à ses choses et que ces cappittaines eurent son avis, Moulé Nacer aproche une journée de Fez, où furent incontinant les nouvelles à Moulé Checq, lequel s'assure tant qu'il peut des places fortes, et faict placer et tenir preste l'artillerie, qui passoit de la portée par dessus son camp. Et determiné comme prince courageux, entre dans son palais, apelle les chefs de son armée, auxquels il parla en ces mots : « Mes freres, j'ay nouvelle que mon cousin Moulé Nacer est à une journée de nous, en volonté de nous presenter demain bataille. Je ne sçay pas les causes qui le meuvent à nous venir voir en telle diligence, mais j'ay telle confiance en Dieu, en la force et vaillance de mes fidelles cappittaines et soldats, avec ma juste cause, qu'il ne passera point deux jours que ne l'ayons vif ou mort. Ainsy je vous prie vous armer du mesme courage de l'année passée, et ne le laissons pas echapper, vous promettant que je mouray au millieu de vous, et iray le premier à la bataille, mettant pied à terre, mon mousquet à la main. Et d'autant que je sçay que mon dict cousin n'a point apporté de moiens de Castille et que tous ceux qui le suivent sont povres aventuriers, outre leur despouille, je vous promets à chacun pacha et alcaide recompense conforme vostre valleur, et aux soldats, tant de pied que de cheval, cinquante onces[4], paiés le lendemain de la victoire, et deux onces de surcrois par mois de la solde. » Les bachas[5], alcaides et autres gens de guerre, tant de cheval que de pied, crièrent à haulte voye : « Moulé, Dieu te face puissant et conserve à la bonne grâce de ton pere ! nous mourons tous avec toy, ou aurons victoire sur ton ennemy ! »

1. *Moumen Bouchezii*. C'est le caïd Moumen Bou Kourzia (Moumer Boucroize) de la Relation précédente. V. p. 209, notes 3 et 4.

2. Messaoud ben Molouk, qui commandait la garde particulière de Moulay Ahmed. El-Oufrâni, p. 304.

3. « Espaii sont arquebusiers à cheval. » (Tr.)

4. « Une once vault 13 sous 4 deniers de nostre monoie. » (Tr.)

5. « Bacha est mot turquesque qui signifie gouverneur. » (Tr.)

Sela faict, Moulé Checq faict mettre ordre à son camp, et en toute diligence, car il luy venoit incessament espies, qui lui raportoient que l'ennemy marchoit en grande diligence et fort determiné. Le soir n'estoit point encore venu, que l'ennemy se vint camper à veue du camp de Moulé Checq, qui causa faire bonne guarde toute la nuict, tant d'une part que d'autre[1].

Le matin venu, Moulé Checq envoia recognoistre avec deux mille lances et cinq cens espaii, lesquels furent chargés par l'ennemy et repousés jusques pres des tentes de Moulé Checq. La journée se passa en plusieurs escarmouches de part et d'autre, pendans qu'on se preparoit à la bataille, laquelle se devoit donner le lendemain.

Le jour venu, qui estoit le 12 de may, les deux armées se preparerent au combat. Celle de Moulé Checq estoit composée d'onze mille deux cens mousquetaires et arquebusiers, tant de pied que de cheval, et sept mille lances. L'ordre estoit tel : les tentes demeurerent toutes en pied, et au milieu desdictes tentes estoient les munitions de l'armée, guardée par mille mousquetaires, et estoit placée l'artillerie sur une petite butte qui regardoit sur l'ennemy, guardée par mille autres mousquetaires ; tous les gens de pied marchoient en teste, fesant deux filles distante l'une de l'autre de six pas, et estoit chacune fille de quatre mille mousquets ; marchoit apres l'infanterie l'espaii, qui fesoit nombre de mille deux cens, aussy en mesm' ordre que les gens de pied, lesquels se venoient joindre aux lanciers, qui fesoient un croissant, joignant les deux pointes à ladicte espaii ; et au milieu estoit Moulé Checq, lequel, comme prince courageux, mettoit peine d'ordonner toutes choses et d'encourager ces gens. Ainsy commanda à bacha Moustafa, renié, et son fils Fauvry, lequel commendoit aux Reniés, de tenir la teste ; après marchoient les Andalous, puis quelques Charguis, et le reste de Maures.

Le mesm' ordre tenoit Moulé Nacer, sauf qu'il n'avoit point d'artillerie. Ces gens fesoient nombre de dix-huict mille hommes ; savoir : huict mille lances, mille mousquetaires, et le reste gens de pied avec des azagaies[2] et espée, gens des montagnes.

1. Moulay en-Nasser traversant l'oued Sebou établit le 15 mai son camp à plus d'une lieue de Fez, près de quelques jardins. *Rel. esp.*

2. « Azagaie est une arme que portent les gens de pied en maniere d'un dard,

Les deux armée estant en ordre et disposée pour le combat, l'ennemy fit faire quelque salve par aucuns de son espaii, et fit semblant de vouloir donner avec quelque nombre de lanciers sur les costés de Moulé Checq : qui n'estoit toutesfois que pour essaier de mettre quelque desordre dans son ennemy, de quoy on ne s'etonna pas beaucoup. Sur cest entrefaicte, Moulé Checq commenda de tirrer l'artillerie, laquelle profitta peu; d'autant que, considerent Moulé Nacer qu'elle le pouvoit beaucoup endomager, et mesme mettre un'espouvente telle parmy ces gens, peu accoutumés à tel bruit et voir l'exécution qu'elle pouvoit faire en un tel nombre de gens, qui mesme luy causeroit sa perte, commenda à son avant-guarde de donner une seule salve, puis se jetter dans les ennemis, ce qui fut autant courageusement executé que librement commendé. Estant venus aux mains, ou pour mieux dire aux espée, ceux de Moulé Checq furent fort estonnés, d'autant qu'ils s'asuroient sur leur artillerie et grand nombre de mousquetaires, n'ayant pencé que l'ennemy eust eu l'audace de donner ainsy de telle furie et comme desesperée dedans eux.

Estant en ceste sorte, l'artillerie ne peut jouer que se ne fust autant au desaventage de Moulé Checq que de son ennemy, de sorte qu'elle luy demeura inutille : et ne voioit-on alors tirrer aucun coup de mousquet ny arquebuse, et n'y avoit sinon lances, azagaies et espées deschargés sur les bras et autres parties des corps mal couvers. Moulé Nacer, très-courageux et rude lance, donna de l'esperon à son cheval et se mit au millieu de la meslée avec sa lance gaye, dargue et espée, determiné de vinere ou mourir[1]. Moulé Checq, qui voit son avant-guarde fort esbranlée, met pied à terre avec quelque nombre de vaillans mousquetaires reniés, qu'il tenoit près de luy, et, prenent le mousquet à la main et la balle à la bouche, diet : « Sus, mes freres et compagnons, c'est maintenant que je veux mourir au millieu de vous, ou bien que nous ayons la victoire. »

laquelle ils dardent de 15 et 20 pas; et en portent d'ordinaire deus aux mains. » (Tr.)

1. Il y a contradiction absolue sur ce point entre le récit de Treillault et la *Relation espagnole*. D'après celle-ci, Moulay en-Nasser, dont la blessure à la jambe reçue l'année précédente, au combat de Er-Roken, n'était pas guérie, ne put pas prendre part à la bataille d'une façon active : il se faisait porter en litière. Après la défaite, il fut emporté sur un cheval par ses partisans.

Les soldats le firent remonter sur son cheval, luy disant qu'ils ne permetroient point qu'il combatist à pied, et, estant remonsté, donnent, comme gens frais et qui n'avoient point encore combatu, dans la meslée, où ils furent courageusement soutenus de l'ennemy. Lequel avoit plus d'apparence de demeurer vinceur que d'estre vaincu, si le malheur n'eust eté tant contraire à son bonheur que de faire paroistre proche de là grand nombre de cavallerie, lanciers et espaii, lesquels portoient les estandars et la tabale[1] comme le Roy[2]. De sorte qu'estans aperceus des gens de Moulé Nacer, lesquels avoient l'aventage et mesme dans peu de temps la victoire, perdirent courage, pensant que ce fust le Roy mesme en personne. Ainsy, l'ennemy ayant engendré la peur en son courage, et les gens de Moulé Checq, qui n'en pouvoient presque plus, repris courage par la venue du secours qu'ils attendoient, ils donnerent de telle furie sur ces premiers vinceurs qu'ils les mirent en route, se sauvant l'un deçà et l'autre delà : et lors voioit-on les mieux montés avoir l'aventage en la fuite.

La bataille dura un'heure et demye, et y eut des mors du costé de l'ennemy environ cinq mille hommes, et du costé de Moulé Checq deux mille. Tous les malcontans fuis à l'ennemy furent pris par la cavallerie, dont aucuns moururent et autres eurent la vye sauve : bien que les Reniés les demenderent pour les faire mourir, toutesfois Moulé Checq ne le voulut permettre.

Moulé Nacer se sauva au pied d'une montagne, dans une tante d'Alerbe, ne pouvant passer plus outre, tant pour le long travail du combat et longue traicte qu'il avoit faicte, que pour la fistule qu'il avoit à la jambe du coup de mousquet qu'il avoit eu l'an passé, de quoy il avoit esté mal pencé. Le chan recognen et les mors visités, ne fut trouvé Moulé Nacer. Ainsy fut avisé entre Moulé Checq, bacha Moustafa, l'alcaide Monmen Bouchezii, l'alcaide Hamou Bijau et Checq Mesaoud qu'on iroit apres avec

1. « Tabale est un tabourin sur lequel on donne certain coup d'un bourlet et sert à faire mettre en ordre les gens de guerre et faire sonner les trompettes et simballes. » (Tr.)

2. Cette cavalerie était celle qui avait été envoyée en renfort par Moulay Ahmed (V. ci-dessus p. 221); elle arrivait sur le champ de bataille en grand appareil pour impressionner les troupes de Moulay en-Nasser et leur faire croire à la présence de Moulay Ahmed.

des chevaux frais. Le conseil pris, l'execution s'en ensuit incontinant, car ils ne luy vouloient pas donner loisir de gaigner la montagne, sy faire se pouvoit, où il eust esté sauvé. Chacun d'iceux prit un chemin avec gens et chevaux frais, tirant aux lieux qu'ils pensoient mieux le trouver.

A demye journée, l'alcaide Hamou Bijau rencontra un homme auquel il demenda s'il avoit point veu par le chemin Moulé Nacer; lequel respondit que non, puis, estant avancé dix pas ou environ, dict: « Alcaide, sy tu me veux donner quelque chose, je te promets de dire le chemin qu'a tenu Moulé Nacer. » Et, mettant la main à la poche, ledit alcaide luy jeta un metical[1]; puis l'aiant pris, luy dict: « Voy ce chemin; tiens le jusques tu soie à une telle tente au pied de la montagne, et là le trouveras vestu d'une guanife[2] ». Doublant le pas, Hamou arriva avec ces gens au lieu où estoit Moulé Nacer. Estant arrivé, il fit apeler les principaux du lieu, et leur dict comme Moulé Nacer avoit esté deffaict, et qu'il sçavoit qu'il s'estoit sauvé dans leurs tentes, partant qu'il les requeroit de la part du Roy qu'ils luy livrassent. Les Alarbes, qui estoient encore esmeus de ceste deffaicte et voioient Hamou Bijau avec assés bon nombre d'hommes, delibererent, non de luy livrer, mais de luy permettre le prendre dans la tente où il estoit. Ainsy fut pris avec la guanife d'un povre homme, comme avoit esté dict à Hamou Bijau.

Estant pris, il fut mis sur un cheval. Quoy voiant les Alarbes[3], leur prit un sertain remors de consience de l'avoir consenty prend[re], et, craignant d'estre reputés traitres, se veulent efforcer delivrer. Quoy voiant, Hamou Bijau mit la main à la poche, jetta or et argent à ceux qui le poursuivoient, qui fut cause que plusieurs le laisserent pour un temps; et, voiant que de toutes pars on luy couroit sus, determinés de luy oster le prisonier s'il ne le

1. « Metical est une piece d'or qui vault 4 livres de nostre monnoie. » (Tr.)

2. « Guanife est une sorte de cappe comme de biar, de quoy se vètent les povres gens. » (Tr.) On appelle aujourd'hui *khenif* au Maroc « une sorte de bernous court, de laine teinte en noir, avec une large tache orange de forme ovale, occupant tout le bas du dos..... et tissée dans le bernous même; les bords en sont ornés de broderies de couleurs variées. » Le khenif est d'un usage universel chez les tribus berbères du sud. Foucauld, p. 81.

3. « Les Alarbes avec grande dificulté livrent une personne qui c'est mis à leur garde, le tenant à grand deshonneur. » (Tr.)

rendoit de volonté, prit resolucion de le poignarder, et ainsy le fit, de quoy il mourut à l'heure. Voiant les Alarbes que Moulé Nacer estoit mort, et qu'ils n'avoient personne pour les defendre à l'avenir s'ils fesoient daventage d'effort, delibererent de ce deporter et n'aller plus avant, disant qu'ils estoient très-fidelles serviteurs du Roy [1].

Ainsy, l'alcaide Hamou Bijau arriva à Fez avec le corps de Moulé Nacer, où Moulé Checq fit quelque demonstracion et semblant d'en estre fâché; et à l'instant despescha chaous au Roy de la prise et mort de son cousin, après ceux qu'il avoit envoiés pour l'avis de la victoire. Le Roy menda qu'on luy envoiast le corps; lequel voiant, ne se peut guarder de laisser tumber quelques larmes; puis le fit mettre en une grande place publicque, afin que chacun le vint voir et qu'on ignorast point sa mort; puis luy fit faire une sepulture en un hermitage distant de Maroc deux lieues [2].

Il fut remarqué qu'au combat Moulé Nacer blessa et tua plus de vingt de ses ennemis. Il estoit prince vaillant, adroit, courageux, et des plus rudes et assurées lancegayes du païs. Le Roy tient trois de ces enfans prisoniers, lesquels l'ont tousjours esté depuis la fuite du pere en Portugal. Je dy en Portugal, d'autant qu'il s'y refugia du temps du cardinal Don Henry, qui succeda à Don Sebastian, et, voiant que l'an 1590 Don Anthoine alloit en Portugal avec une armée angloise [3], le roy de Castille le retira avec Moulé Checq, fils de Moulé Abdala, frere de Moulé Hamed, qui c'est faict chrestien depuis quelques années [4].

Moulé Checq, fils du Roy, le lendemain de la victoire, livra à tous les chefs quelque somme de deniers, outre quelques honneurs

1. Guadalajara (f. 86 v°) donne une version différente. Il dit que les Arabes de Gea livrèrent Moulay en-Nasser à Mustapha qui lui fit prendre le chemin de Fez monté sur une jument. Mais, en cours de route, le caïd Hammou Beia le traversa de deux dards; Moulay en-Nasser tomba et fut achevé par les autres caïds.

2. Moulay en-Nasser fut enterré dans la zaouïa de Sidi Bel Abbes. *Rel. esp.*

3. Treillault se trompe d'une année sur la date à laquelle eut lieu l'expédition anglaise en Portugal; ce fut en mai-juin 1589 et non en 1590 que Norris et Drake essayèrent d'enlever Lisbonne. V. Sommaire, p. 205 et note 10.

4. Inexactitude généalogique. Il faut restituer: fils de Moulay Mohammed *el-Mesloukh* et par conséquent petit-fils de « Moulé Abdala » frère de « Moulé Hamed ». Cf. Tableau Généalogique, 1re *Série*, France, t. I, p. 394, note 18. Sur la conversion de ce prince au christianisme, V. *supra* Doc. LXXXIII, p. 204, note 2.

dont il les gratiffia, et aux soldats les cinquente onces qui leur estoient promises, avec confirmacion de leur accroistre de deux onces par mois de la solde.

Voila ce qui c'est passé en ceste guerre, digne d'estre remarqué. Ainsy demeure aujourd'huy le roy de Mauritanie paisible en son royaume et sans aparence d'alteracions ou troubles, tenant tous les cherifz qui pretendent à la couronne prisoniers[1]. Ainsy on a opinion qu'il se voudra resentir de l'injure à luy faicte par le roy de Castille, combien qu'il n'ait aidé d'aucune chose à son nepveu. Ledict roy fit mettre son agent prisonnier le 4 d'aoust de l'an passé, un jour après la victoire de la première bataille; et a tenu ledit agent trois mois en fort estroicte prison, ne luy laissant parler personne, ny passer un seul mot d'escript, reguardant tout ce qui luy estoit porté, et est le nom dudict agent Baltasar Paulo[2].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 3603, ff. 93-98. — Original[3].

1. Treillault oubliait Moulay Ismâïl ben Abd el-Mâlek qui s'était réfugié à Alger puis à Constantinople. Sur ce prince V. Tableau généalogique, *1re Série*, France, Pl. p. 394, note 15; J. de Thou, t. XIV, p. 168 et *supra* p. 189, note 3.

2. Sur cet agent V. p. 200, note 2.

3. Document publié par M. Gilbert Jacqueton, dans la *Revue africaine*. V. p. 212, note 1.

LXXXVI

RELATION DU SIÈGE DE CADIX

JUIN-AOUT 1596

D. Christophe, embarqué sur la flotte anglaise, prend part au siège de Cadix ; il fait renvoyer à Moulay Ahmed el-Mansour les captifs maures qui se trouvaient dans la place ; il fait part à l'amiral anglais de certain projet.

. . . . . .

Les soldats estans embarquez, ne sortistes-vous en la mer avec cette belle armée composée de cent trente-cinq vaisseaux? Ne navigiez-vous en ce bel ordre : à sçavoir, l'avant-garde conduite par le general comte d'Essex, la bataille par l'admiral, l'arriere-garde par Ser Water Ralé, et l'escadre de Hollande commandée par l'admiral Wormon[1], composée de 35 navires de guerre et 5 de munitions et victuailles? Ne faisait-il beau voir au matin et soir d'entendre les trompettes et toutes sortes d'instramens, en donnant le bon jour et bon soir les uns aux autres, et en recevant le mot et commandemant, et le bel ordre et obeissance qu'ils gardoient?

Arrivant à Calis en Andalousie ne vous trouvastes-vous à la prise et pillage d'icelle[2]? Un chanoine flamant vous trouvant en la place du marché ne vint-il à vous criant misericorde, vous prier pour la liberté du monde qui estoit enfermé en deux ou trois eglises, qui mouroit de faim et de soif? Vous, comme prince portugais, et sorty du sang des roys de Portugal si benins et misericordieux, et non comme les Espagnols (lesquels estans les maistres, il n'y a sorte de cruautez qu'ils n'exercent) ne pristes-vous ledit cha-

1. L'amiral Jean de Duvenvoorde.

2. Sur la prise et le pillage de Cadix cf. P. Bor, t. IX, pp. 232 et ss. ; J. A. de Thou, t. XII, pp. 672-674 ; W. Dillingham, *The Commentaries of Sir Francis Vere*, pp. 41-42 ; Corbett, *The successors of Drake*, pp. 56-133 ; 1re Série, Pays-Bas, t. I, p. 25, note 1.

noine par la main, et le menastes au General[1] qui, aussitost luy fist donner un passeport et les alla delivrer, les conduisant par terre, qui furent tous ceux qui passerent le pont de Suasso[2] ? N'envoyastes-vous pas la pinasse de vos vivres par deux fois pleine d'hommes et de femmes au Port de Sainete-Marie ? Ne fistes-vous eslargir les religieux Cordeliers, et les menastes au bord de la mer, ne bougeant de là jusques à ce que vous les fistes embarquer ?

Ne vous offristes-vous (sçachant qu'on vouloit abandonner la place à faute de vivres) d'en aller querir en Barbarie où vous aviez cognoissance, dont le General vous remercia sans l'accepter ? N'avez-vous pas eu regret du peu de butin que vous fistes lors sur les Espagnols, desirant autre occasion semblable pour amander la faute passée, et disant qu'on gaigne les œuvres de misericorde en leur ostant l'argent qu'ils sont coustumiers d'employer si mal, comme en gaignant le monde pour parvenir à leurs usurpations, tenans pour maxime que l'argent qu'ils distribuent en cachette leur porte plus de profit que tout autre qu'ils pourroient employer en guerre, car l'un les assure et l'autre les peut faire perdre : advis secret de l'empereur Charles V à son fils Philippes II, qu'il n'a point observé en la guerre passée de la Ligue : de façon que, qui plus les affoiblira, meritera plus envers Dieu, ce qui doit esmouvoir tout le monde à gaigner ces pardons.

Ne fistes-vous present à l'empereur de Maroc, en recognoisssance de l'honorable traitement qu'il vous avoit fait chez luy, d'un certain nombre de ses sujets que vous delivrastes de la cadene, avec un homme expres par lequel vous luy escrivistes[3] ? Ne vous fist-il response lors[4], vous remercians, et usa de ces paroles si genereuses

1. Robert Devereux, 2e comte d'Essex, le favori d'Elisabeth, né en 1567, exécuté le 25 février 1601.

2. Le pont de Suazo rattachait au continent l'île de Léon à l'extrémité de laquelle se trouve Cadix.

3. Trois galiotes envoyées par Moulay Ahmed *el Mansour* avaient paru devant Cadix le 25 juin 1596 et avaient envoyé un messager pour offrir leur assistance. Le comte d'Essex ne voulut pas recourir à l'aide des infidèles et se contenta d'accepter un ravitaillement que les Maures offrirent. Quand les galiotes se retirèrent, deux vaisseaux anglais furent envoyés avec elles pour prendre le susdit ravitaillement. Ce furent probablement ces galiotes qui ramenèrent les esclaves mis en liberté. Cf. Corbett, *The Successors of Drake*, pp. 105, 106.

4. Voir cette lettre de Moulay Ahmed à D. Christophe datée de Merrakech, 23 septembre 1596, *1re Série*, Pays-Bas, t. I, pp. 3-8.

entre autres : « Je suis marry que vous ne m'avez adverty de la mort du Roy de tres-haute renommée vostre pere, car je vous eusse convié de venir à moy plustost, pour remedier à vos travaux et proteger vostre fortune ».

Sortant de Calis, ne vintes-vous desbarquer à Faro pour faire aiguade et prendre quelques victuailles? Et le long du chemin (qui estoit de 3 lieuës) ne marchastes-vous pair à pair avec le General, 3 ou 4 tambours devant, et, comme les uns estoient las, les autres sonnoient? Derriere vous environ 60 pas, ne marchoient-ils les colonels de l'armée en une file tous avec leurs piques, et derriere eux 9 bataillons en eschiquier composez de 7 à 8 mille hommes? Ainsi marchant n'entrastes-vous en ladite ville qui estoit du tout abandonnée? Apres y avoir demeuré quatre jours, ne vous vinstes-vous de rechef embarquer, et faisant voile, n'allastes-vous en certaine hauteur à bord du General pour luy proposer quelqu'un de vos desseins[1]? A quoy il vous respondit avec regret que l'escadre de mylord Sussex[2] (qui estoit la mieux fournie de gens) s'estoit separée de l'armée à cause du vent, et que, si cela n'eust esté, il vous eust servy cognoissant vostre dessein facile et utile? Continuant vostre voyage n'arrivastes-vous derechef à Plemuth et à Londres?

. . . . . .

Bibliothèque Nationale. — Imprimés, Oz 93. Lettre escrite à Monseigneur le prince de Portugal Dom Christofle..... par Gabriel Michel [de La Rochemaillet]. Paris, 1623, pp. 13-17.

1. Ce dessein était de livrer Cadix au Chérif. V. *1re Série*, Espagne, juillet 1596.

2. Robert Radcliffe, 5e comte de Sussex (1569?-1629).

LXXXVII

DESCRIPTION DU MAROC

Note critique.

La géographie du Maroc, si l'on excepte quelques ouvrages arabes et quelques portulans utilisés seulement par les navigateurs, n'a été réellement connue en Europe que par la *Descrittione dell' Africa* de Jean Léon, dit Léon L'Africain, parue à Venise en 1550[1]. C'est elle qui a fourni, en majeure partie, la matière des chapitres que Marmol[2], Thévet[3], Belleforest[4], Curion[5], Gramaye[6], D'Avity[7] et Dapper[8], pour ne citer que les plus anciens auteurs, ont consacrés au Maroc[9]. Il faut arriver jusqu'au XIXe siècle pour trouver deux voyageurs, Ali Bey (1803-1805) et le vicomte de Foucauld (1883-1884), apportant une contribution sérieuse à la géographie du Maghreb el-Aksa.

On comprendra donc toute l'importance de la description du Maroc publiée à cette place, et cette place, d'après les règles adoptées pour la présente Collection de textes[10], était bien celle où cette relation devait être insérée : le document

1. Le titre complet de l'ouvrage de Jean Léon est: *Della descrittione dell' Africa et delle cose notabili che quivi sono.* Sur l'auteur V. L. Massignon, pp. 32-36. La traduction française de Jean Temporal, parue en 1556, a été rééditée plusieurs fois et en dernier lieu en 1896 par Ch. Schefer (3 vol. in-8). C'est à l'édition princeps de Léon (1550) que nous nous référerons.

2. Marmol Carvajal, *Descripcion general de Affrica, con todos los successos de guerras que a avido entre los infieles y el pueblo christiana, y entre ellos mesmos... hasta el año del Señor 1571*, Granada, 1573, 2 vol. in-fol.

3. André Thévet, *La Cosmographie universelle*, Paris, 1575, 2 vol. in-fol. Pour le Maroc, V. t. I, ff. 7 v°-17.

4. François de Belleforest, *La Cosmographie universelle de tout le monde*. Paris, 1575, 2 vol. in-fol. Pour le Maroc, cf. t. II, col. 1820 à col. 1868.

5. Curion, *Cœlii Augustini Curionis Saracenicæ Historiæ libri tres.* Francfort, 1596, in-fol. V. la description du Maroc, pp. 114-141.

6. Jean Baptiste Gramaye, *Africæ illustratæ Libri decem, in quibus Barbaria, gentesque ejus ut olim et nunc describuntur...* Tournay, 1622, in-4°. Pour le Maroc V. pp. 127-193.

7. Pierre d'Avity, *Description générale d'Afrique, seconde partie du monde...* Paris, 1643, in-fol. Pour le Maroc V. pp. 54-144.

8. Dapper, *Noukeurige beschrijvinge der Afrikaensche Gewesten van Egypten, Barbaryen, Lybien, Biledulgerid.....* Amsterdam, 1668, in-fol. L'ouvrage est divisé en trois parties. Pour le Maroc V. *1re Partie*, pp. 205-265.

9. Il existe à la *Bibliotheca Nacional de Lisboa, Secção VII, Ms. 846, ff. 233-236*, une description du Maroc qui n'est qu'un résumé de l'œuvre de Marmol.

10. V. *1re Série*, France, t. I, p. VIII.

en effet, bien qu'écrit par un Portugais, n'en est pas moins un document français par sa provenance, puisqu'il est conservé au Département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale.

Une étude approfondie de la *Copia do emperio e reinos dos Xarifes* exigerait de longs développements et dépasserait le cadre de la publication[1]. Toutefois la *Description du Maroc* par l'anonyme portugais soulève plusieurs problèmes de critique auxquels il est nécessaire de chercher, sinon de trouver, des solutions.

La première question qui se pose est celle de la date du document, ou, si l'on préfère, de la date du séjour fait au Maroc par l'auteur, car la rédaction de son ouvrage, comme on le dira plus loin, paraît avoir été faite en grande partie sur place. Plusieurs passages très explicites de la *Description du Maroc* établissent que l'anonyme portugais a résidé au Maroc sous le règne du chérif Moulay Ahmed *el-Mansour* (4 août 1578 — 19 août 1603)[2]. C'est donc le tableau du Maroc à la fin du XVIe siècle, sous le plus grand des chérifs saadiens, qu'il nous donne, et son ouvrage vient compléter utilement celui de Léon L'Africain qui nous décrit le Maghreb el-Aksa au début du XVIe siècle, avant l'avènement de ces chérifs saadiens connus alors comme de petits seigneurs et appelés « princes de Sous et de Ilaha[3]. »

Mais une mention très positive nous permet de préciser les dates extrêmes du séjour fait au Maroc par l'anonyme portugais. L'auteur place à la fin de son ouvrage le récit de son voyage de Merrakech à la Prahya (Agadir) d'où il s'embarqua pour revenir en Europe. Cette relation commence ainsi : « Nous partîmes de Merrakech un mardi 23 juillet pour la Prahya et j'étais entré au Maroc [ou à Merrakech] les mêmes mois, jour et heure, dix-sept années auparavant. » Si l'on recherche quelles ont été, pendant le règne de Moulay Ahmed, les années où le 23 juillet est tombé un mardi, on trouve 1591, 1596 et 1602. L'année 1602 paraît devoir être éliminée, car l'auteur dans son ouvrage fait, à différentes reprises, allusion à la vice-royauté de Fez donnée par Moulay Ahmed *el-Mansour* à son fils aîné Moulay ech-Cheikh ; or en 1602 Moulay Ahmed marchait contre son fils, que ses déportements avaient rendu odieux, pour le châtier et lui enlever cette vice-royauté.

Il reste à faire choix entre les années 1591 et 1596. Nous écartons la première pour les raisons suivantes : l'empire chérifien, tel que le décrit l'auteur, s'étend de la ville de Ceuta aux rives du Sénégal ; le Gourara et le Touat sont cités comme étant sous la domination effective du Chérif qui y entretient des garnisons. Quant au pays des Touaregs, il est mentionné comme étant exempt

1. Une telle étude serait singulièrement facilitée par le travail de M. Massignon (*Op. cit.*) sur l'œuvre de Léon L'Africain.

2. Moulay Ahmed est nommé pp. 258, 272, 278 et 296. Il est désigné par le titre d'Empereur pp. 276, 286 ; mais l'auteur l'appelle presque toujours le Chérif. Il est fait mention de Moulay ech-Cheikh, le fils aîné de Moulay Ahmed, qui avait reçu en apanage le royaume de Fez, p. 285.

3. *El Serif prencipe di Sus & Hea*, LEON L'AFRICAIN, II, f. 23.

de l'impôt : *Tuergue he reino izento* ; il en est de même du Soudan : *Sudem, reino de Negros izento*. Cette exonération d'impôt du Soudan et du pays des Touaregs implique la soumission préalable de ces régions. Elles avaient accepté la suprématie du Chérif, mais avaient été exemptes de la *gherama* (la taxe), elles se contentaient probablement d'envoyer à la cour chérifienne des *hedia*, dons gracieux qui, en réalité, étaient obligatoires. Tel n'était pas le cas des populations du Sénégal qui, seules, sont signalées comme indépendantes : *não obedessem a el Rey*. Le document a donc été rédigé postérieurement à la conquête du Soudan par le pacha Djouder, laquelle eut lieu en 1591.

Enfin si l'anonyme portugais avait écrit la *Description du Maroc* en 1591, et à fortiori un peu avant cette date, il est probable que, décrivant Arzila, il aurait fait allusion à la récente évacuation de cette *fronteira* par les Portugais (septembre 1589), tandis qu'il la mentionne comme une ville du royaume de Fez, sans faire aucune remarque sur cet événement[1].

Notre auteur quitta donc Merrakech le mardi 23 juillet 1596, et, en se référant à l'indication qu'il donne sur la durée de son séjour en terre africaine, il était entré au Maroc le 23 juillet 1579. Nous pensons que l'expression *no mesmo... dya* s'applique seulement au quantième du mois et non au jour de la semaine, et que l'auteur n'a pas voulu préciser par là qu'il était entré au Maroc un mardi et qu'il était parti de la ville de Merrakech également un mardi ; son calcul, dans ce dernier cas, serait d'ailleurs en défaut, puisqu'en 1579 le 23 juillet tombe un jeudi. Il est curieux de remarquer qu'en admettant une année de plus dans le compte du temps passé au Maroc par l'anonyme portugais, on obtiendrait pour la date de son arrivée le *mardi* 22 juillet 1578, date qui correspond au débarquement à Arzila de l'armée du roi D. Sébastien. Dans cette hypothèse, l'auteur serait un des nombreux portugais faits prisonniers à la bataille de El-Ksar el-Kebir. Nous n'insistons pas sur cette supposition dont la base manque de solidité. Comment admettre en effet que, si l'auteur avait combattu à El-Ksar el-Kebir, il ne fasse aucune allusion à la terrible défaite, soit lorsqu'il décrit cette ville, soit à propos d'Arzila, de Larache et de l'oued el-Mekhâzen lui-même[2] auquel il consacre un paragraphe ?

Qu'il ait fait ou non partie de la fatale expédition, il est plus que probable que l'anonyme portugais avait été réduit en captivité ; mais cette condition d'esclave, à en juger par l'exemple de Marmol, n'était pas pour l'empêcher de voyager. Ce fut pendant sa longue captivité que lui vint l'idée d'écrire la *Description du Maroc*, et tout porte à croire que son manuscrit n'est que la mise au net des notes qu'il avait recueillies sur place. On ne voit pas bien dans un tel ouvrage, encore plus documentaire que celui de Léon L'Africain, quelle est la partie que l'anonyme portugais aurait pu rédiger après son départ du Maroc.

1. V. *infra*, p. 286. — D'après M. Massignon, qui ne fournit aucune preuve à l'appui, la *Copia* aurait été composée entre la conquête du Gourara (1582) et celle du Soudan (1591). *Op. cit.*, p. 64

2. On sait que, dans les chroniques arabes, c'est le nom sous lequel est connue cette bataille. V. *infra*, p. 285.

La *Copia do emperio e reinos dos Varifes*, n'est pas en effet un tableau géographique, mais un simple « routier » donnant des détails sommaires sur les territoires traversés par chaque itinéraire, et sur les gîtes d'étape. Il est donc bien établi que l'ouvrage a été écrit pendant la captivité de l'auteur au Maroc, et plus probablement pendant les dernières années de son séjour. L'itinéraire de départ où il décrit la route de Merrakech à la Prahya (Agadir), rédigé dans une forme narrative et plus personnelle[1], a clos la série des notes recueillies par l'auteur, et il y a mentionné avec soin la durée de son séjour au Maroc pour donner à son œuvre une sorte de visa d'authenticité.

On ne connaît presque rien du *curriculum vitæ* de l'anonyme portugais. Seul un brouillon de lettre qu'il a écrit sur un feuillet de son manuscrit, se trouvant probablement en pénurie de papier, pourra fournir à des érudits portugais quelques éléments pour son identification, et c'est à cette fin que nous le reproduisons ci-dessous[2] :

Señor,

No gosto que ressebo com as boas novas da saude de V. M. todas as veses que mas[3] *dam, acho meresserlhe terme por seu sirvidor, e como a tal favoresser minhas cousas. E com a confiansa em que com V. M. vivo, em brebes palavras arezoarei nesta a nessessidade de hum pobre desterado, que pera V. M. o socorrer basta sua virtude e entender que cousas sam trabalhos.*

Como nesta terra pera socorro a minhas fortunas tenho as merses de Sua S., he nessessaryo V. M., por cuya mão corre este feito, a mim socorrer tambem. O inverno chegasse, e a quem tem pouco dinheiro deve de rezam faltarlhe o nessessaryo, e pera repairar as neves de granho hi serya nessessaryo milhor roupa que a prezente. Fassa me V. M. merse de fuser este socorro, com mandar ao escrivão que fassa comigo conta da desconta do dya em que as somanas piqennas comessarão a correr, ate o tempo em que se fiserem, e que em dinheiro me de o que montar, pera me poder prover de cousas nessessarias pera passar os frios, e juntamente que corra comigo em as somanas piqennas, pera poder ter algum piqenno de maeys alivio nesta furtunna, e desta mesma maneira corre o capitam Assueiros[?] *com meu irmão. Espero fazerme V. M. este como me he nessessario, por onde nesta*

1. V. *infra*, p. 312.

2. Ce brouillon se trouve au verso du folio 42 du manuscrit.

3. *Mas* pour : *m'as*.

serro esta materia sendo de V. M. E Nosso Señor como pode o guarde, e de o que dezeya. De... a...

Les quelques données fournies par ce brouillon de lettre non datée sont les suivantes : l'anonyme portugais, après son départ du Maroc, ne revint pas dans sa patrie ; il se qualifie de pauvre exilé, *pobre desterado* ; sa situation était fort précaire et il habitait un pays froid ; il appréhendait l'approche de l'hiver et demandait des vêtements chauds. Enfin certain passage de sa supplique où il réclame le décompte de sa solde semble établir qu'il avait trouvé un emploi d'agent comptable.

Ce fut après son retour du Maroc, dans le lieu ignoré de son exil, qu'il dut remanier son manuscrit, faisant en marge des additions et des corrections au texte primitif, indiquant les transpositions à effectuer et, en particulier, réservant certains détails de mœurs pour un chapitre spécial ou « livre des coutumes » qu'il se proposait d'écrire, mais qui n'a pas été composé. Cette supposition est corroborée par ce fait que le brouillon de la lettre est de la même main et surtout de la même encre que celle des corrections et des additions faites en marge.

Il est difficile de porter une appréciation d'ensemble sur la *Copia do emperio... dos Xarifes...*, car l'anonyme portugais est loin d'avoir vu toutes les contrées ou plutôt toutes les routes qu'il décrit ; et son œuvre ne saurait avoir la même valeur, suivant qu'elle retrace des itinéraires suivis par lui ou qu'elle reproduit des informations orales. Les expressions *que eu vi* (que j'ai vu) et *dizem* (on dit) établissent généralement cette importante distinction. Les itinéraires du Gourara, du Touat et du Soudan, sans parler des autres, sont donnés d'après des renseignements. Toutefois il ne faudrait pas tenir en trop médiocre estime la partie de la *Description du Maroc* faite par ce procédé. Le nomade musulman, le saharien surtout, possède un sens atavique de l'orientation qu'il doit à l'habitude de parcourir de grands espaces sans chemins frayés et à la pratique journalière de la prière faite en se tournant du côté de La Mecque. Pour l'appréciation des distances, quand il a un élément de comparaison, il ne commet que des erreurs peu importantes. Les renseignements géographiques et topographiques recueillis auprès d'un informateur arabe ont donc une tout autre valeur que ceux que pourrait fournir sur son pays tel ou tel paysan européen [1].

1. Ce procédé du « levé par renseignements » a été souvent employé par les officiers d'Algérie et a toujours donné les meilleurs résultats. J'en ai fait usage moi-même avec succès en 1880 pour lever la région de l'oued Draa. Le vicomte de Foucauld, explorant cette même vallée en 1884, écrivait : « Tant que je me suis trouvé au nord du grand Atlas, j'ai pu me guider d'après la carte de M. Beaudouin, qui, pour cette région, est d'une étonnante exactitude ; au delà elle est pleine d'erreurs et ne peut guère donner une idée du pays. Mais, par bonheur, j'avais l'excellent travail de M. le capitaine de Castries : il m'a permis de me conduire

Sans doute la *Copia do emperio... dos Xarifes* contient quelques graves erreurs d'orientation, mais elles sont imputables le plus souvent à l'auteur lui même et répondent à la conception singulière qu'il se faisait de la situation géographique du Maroc. C'est ainsi que, voulant donner les dimensions de l'empire des chérifs, il lui attribue en longueur deux cent quatre-vingt-dix lieues, allant de Ceuta, à l'est, au Sénégal, à l'ouest, et en largeur deux cent dix-sept lieues allant de Mazagan, au nord, aux limites du Gourara, au sud. Il est probable que les dimensions et l'orientation de ces grands axes ne résultent pas d'informations directes auprès des indigènes : l'auteur aura déduit les dimensions d'une addition de distances partielles ; quant à l'orientation, il aura donné celle qui répondait à ses idées géographiques sur le Maroc. La présente remarque s'applique à toutes les évaluations analogues : circonférence du Maroc, longueur et largeur du royaume de Merrakech, longueur et largeur du royaume de Fez, etc., etc.

La *Description du Maroc* est divisée en douze chapitres, qu'il est assez malaisé de découvrir à première vue, car l'auteur a été prodigue de titres et de sous titres, sans compter les notes marginales indiquant des transpositions à opérer. Ces chapitres, auxquels on s'est contenté d'ajouter pour plus de clarté un numéro d'ordre, sont les suivants :

I. Royaume de Merrakech.
II. Royaume de Sous.
III. Royaume de Tadla.
IV. Royaume de Mekinès.
V. Royaume de Fez.
VI. Plaine de Tamesna.
VII. Royaume de Draa.
VIII. Royaume de Tafilelt.
IX. Sahara.
X. Royaume du Gourara.
XI. Royaume des Touaregs.
XII. Royaume des Nègres.

Dans le chapitre v (Royaume de Fez) l'auteur mentionne pour mémoire le royaume de Tlemcen que « les Turcs ont pris[1] ». A la suite du chapitre xii il a placé une table des distances de Merrakech à tous les points de l'Empire[2].

Sans vouloir aborder une comparaison critique des divisions géographiques

avec la plus grande précision dans toute la portion du bassin du Draa que j'ai parcourue. Jamais on ne vit gens plus ébahis que les Draoua quand je leur lisais sur cette carte, village par village, le chemin par lequel je voulais passer. » *Société de Géographie. Compte rendu des séances de la Commission centrale (année 1884)*, pp. 372-373.

1. *Tomoulho o Turco*. V. p. 284.

2. Une table des matières qu'on a jugé inutile de reproduire termine la *Copia*.

de la *Copia* avec celles de la *Descrittione* ou, pour mieux dire, des provinces merinides avec les provinces saadiennes, il est intéressant de les rapprocher les unes des autres. Léon divise le Maroc des Merinides en seize provinces :

I. Haha.	IX. Azghar.
II. Sous.	X. Habt.
III. Merrakech.	XI. Rif.
IV. Doukkala.	XII. Garet.
V. Haskoura.	XIII. Houz.
VI. Tadla.	XIV. Draa.
VII. Tamesna.	XV. Sidjilmassa [Tafilelt].
VIII. Fez.	XVI. Touat.

Les trois dernières provinces comprises dans la région appelée par Léon « Biled ul Gerid » (Blad el-Djerid, Pays des Palmes) ou « Numidia » ne faisaient pas, à proprement parler, partie de l'empire des Mérinides.

Huit des provinces décrites par Léon se retrouvent dans la *Copia* où elles sont appelées royaumes, expression qui ne répond à aucune réalité[1], ce sont :

Merrakech.	Fez.
Sous.	Draa.
Tadla.	Tafilelt.
Tamesna.	Gourara (comprenant le Touat).

L'anonyme portugais place dans la description du *Reino de Marrocos* les provinces merinides de Haha, de Doukkala et de Haskoura. Il ne fait pas mention des provinces de Azghar, de Habt, de Rif, de Garet et de Chaous [Houz] dont il décrit les villes dans le chapitre consacré au *Reino de Fez*.

Qu'il s'agisse de provinces merinides ou de vice-royautés (royaumes) saadiennes, on peut dire que le Maroc de tous les temps et sous toutes les dynasties a été caractérisé par un manque d'unité, par un enchevêtrement et une instabilité de juridictions que nos esprits ont peine à concevoir. C'est pourquoi les divisions de Léon, aussi bien que celles de l'anonyme portugais, n'ont que très approximativement une signification politique et administrative[2]. Le Maroc justifie pleinement le jugement que portera sur lui D'Avity au XVIIe siècle : « C'est un Estat qui ne peut demeurer en un estre. » L'empire de Moulay Ahmed *el-Mansour* n'échappera pas à cette destinée : le puissant Chérif qui, de son vivant, avait partagé le Maroc entre ses enfants, avait conservé néanmoins,

1. A propos de la province de Tadla comme à propos de celle de Mekinès l'auteur écrira : *A provinsia..... a que tam bem chamão reino*. V. *infra* pp. 261 et 276.

2. C'est à tort, suivant nous, que M. Massignon pense que les divisions administratives données par Léon ont un sens précis et rigoureux. *Op. cit.*, p. 165.

raconte l'anonyme portugais, la nomination des caïds de Badis[1], de El-Ksar el-kebir[2], de Larache[3], de Tétouan[4], etc. Quant à la ville de Salé, dépendant géographiquement du royaume de Fez, elle eut longtemps pour caïd le gouverneur de Merrakech. Moulay Ahmed mit fin à cette anomalie, mais se réserva la nomination du caïd de cette ville de corsaires[5]. Enfin la nomination du vice-roi de Sous avait été attribuée par Moulay Ahmed *el-Mansour* à son fils aîné Moulay ech-Cheikh, vice-roi de Fez, en compensation de plusieurs territoires enlevés au royaume de Fez et placés dans celui de Merrakech[6].

Les subdivisions adoptées par l'auteur dans chacun des chapitres sont variables ; il y a généralement, en dehors des itinéraires, un paragraphe consacré aux subsistances *(mantimento)*, une énumération spéciale des villes et kasbas détruites et inhabitées et des localités qui, au contraire, sont peuplées. Cette distinction a sa raison d'être dans un pays de ruines comme le Maroc[7].

Pour les itinéraires, le plan adopté par l'anonyme portugais comporte toujours deux divisions principales : 1° Routes allant aux villes maritimes, *pera a costa do mar* ; 2° Routes allant aux villes de l'intérieur, *pelo sertão* ; mais ce plan est assez confus par suite de l'enchevêtrement des itinéraires tantôt rayonnants, tantôt périphériques. On pourra en juger par le chapitre consacré au *reino de Marrocos* où, avec beaucoup d'efforts, on peut reconnaître les subdivisions suivantes.

a. — Description très sommaire de Merrakech.

1° Routes allant de Merrakech aux villes de la côte.

b. — Itinéraire de Merrakech à Azemmour comprenant la description du pays des Doukkala et des Chaouia.
c. — Itinéraire côtier d'Azemmour à Fedala.
d. — Itinéraire côtier d'Azemmour à Safi par Mazagan.
e. — Itinéraire de Merrakech à Safi.
f. — Itinéraire côtier de Safi à Haha.
g. — Itinéraire de Merrakech à Haha.

2° Routes allant de Merrakech aux villes de l'intérieur.

h. — La chaîne du Deren (Haut Atlas).

1. V. p. 285.
2. V. p. 285.
3. V. p. 286.
4. V. p. 288.
5. V. p. 266.
6. V. p. 272.
7. Ces ruines si nombreuses, que les voyageurs de tous les temps ont signalées au Maroc, n'ont pas seulement pour cause les guerres intestines des tribus, mais encore l'instabilité très grande des pouvoirs locaux. Lorsqu'un caïd était nommé, il commençait par se bâtir une kasba autour de laquelle venaient peu à peu se grouper quelques artisans et quelques clients, une ville était en voie de création. Puis brusquement le caïd tombait en disgrâce; il était arrêté, dépouillé, emprisonné; la ville à peine fondée était abandonnée et devenait bientôt une ruine.

i. — Itinéraire de Merrakech à la limite du Sous par le col de Bouibaoun.
j. — Itinéraire de Merrakech à l'oued el-Abid.
k. — Distances de Merrakech à tous les points importants du royaume de Merrakech et des pays voisins.
l. — Dimensions du royaume de Merrakech.

Tel est le cadre très inégalement rempli dans lequel l'anonyme portugais a fait entrer ses observations personnelles ou les renseignements qu'il avait recueillis sur le royaume de Merrakech.

L'orientation des itinéraires est très rarement indiquée, la direction des routes étant considérée comme repérée par le point de départ et le point d'arrivée. Les principales erreurs d'orientation, ainsi que nous l'avons dit, sont imputables à l'anonyme portugais et ne portent généralement pas sur les itinéraires.

Pour les distances, elles sont exprimées en lieues portugaises (legoas) dont la valeur, à cette époque, était de 5 555 mètres. Leur exactitude, quand les routes n'ont pas été suivies par l'auteur, ce qui est le cas le plus général, varie avec la valeur des informations.

La rédaction de la *Copia*... n'est pas toujours suffisamment claire ; on y relève quelques ambiguïtés et contradictions ; certaines descriptions manquent de précision : « Il y a des localités très peuplées et d'autres qui le sont moins » ; « Il y a des montagnes très hautes et d'autres peu élevées », etc., etc. ; les énumérations des produits du pays ne sont pas toujours faites avec ordre. « Il y a dans la province des chameaux, du miel et des tapis. » Le plan de l'auteur l'expose à des répétitions fastidieuses. En outre, comme il ignore souvent les noms des montagnes et des rivières, il leur donne celui de la localité voisine, et ce nom réapparaît une seconde fois à l'article *Serras* et une troisième fois à l'article *Ribeiras*.

Les détails des mœurs et coutumes indigènes, qu'ils aient été observés par l'auteur, ou que celui-ci les rapporte par ouï-dire, sont toujours très exacts et fournissent une preuve de plus de l'immutabilité du Maroc qui, pour beaucoup de choses, n'a pas varié depuis le règne de Moulay Ahmed *el-Mansour* [1].

Les principales confusions relevées dans la *Copia* et qui sont également imputables à l'auteur et non à ses informateurs, consistent à prendre certains noms de territoires ou de tribus pour des noms de villes, erreur fréquemment commise par les plagiaires de Léon ; c'est ainsi que l'anonyme portugais assimile à des villes ou à des forteresses les districts populeux de l'oued Draa.

La transcription portugaise adoptée par l'auteur de la *Copia* figure généralement assez bien les sons de la langue arabe et semble assez cohérente, si l'on tient compte du peu de stabilité des voyelles et même des consonnes dans la toponymie du Sud-Marocain. On a reproduit ci-dessous les équivalences, qu'il

1. On remarquera en particulier la description du « manège » employé par les indigènes des Doukkala pour puiser l'eau (p. 248) ; les observations sur la lâcheté des ksouriens du Gourara et leur terreur des déprédations du makhzen (p. 301).

a adoptées pour les consonnes dont la valeur phonétique ne pouvait être rendue d'une façon exacte par des caractères portugais.

Système de transcription.

La lettre ج est transcrite :	*j*	Al Boreja	البريجة
» » »	*x*	Xerfe	جرف
» » »	*g*	Mu*g*idem	مجذم
La lettre ح est transcrite :	*h*	*H*aha	حاحة
La lettre خ est transcrite :	*c*	Alcaima	الخيمة
» » »	*que* et *ce*	Xeque et Xece	شيخ
» » »	*f*	Farrobo	خروب
La lettre ش est transcrite :	*x*	Xeque	شيخ
» » » »		Xarif	شريف
» » » »		Xexuam	شيشاون
» » » »		Adixar	الدشار
» » » »		Emxovia	الشاوية
» » » »		Xaruhy	شاروين
La lettre غ est transcrite :	*g*	Gumete	اغمات
» » » »		Segel	صغير
La lettre ق est transcrite :	*c*	Alcasere	القصر
» » »	*q*	Mis*q*ita	مسفيطة
» » »	*k*	Al*k*assava	القصبة

Ajoutons que dans les finales de la formes *ua, ui,* l'auteur intercale toujours un *h*. Ex. Glau*h*y, Elciteu*h*a, Zau*h*ya, Xaru*h*y, etc., et que les mots arabes transcrits en portugais ont pris le pluriel de cette dernière langue. Ex. *Alcaimas, Adixares, Aduares.*

Le mode de transcription de l'anonyme portugais n'a pas déformé les noms arabes ou berbères au point qu'on ne puisse facilement les reconnaître. Si nous avons souvent juxtaposé dans les notes la transcription française à la transcription portugaise, ce n'est pas que la première nous parût toujours supérieure à la seconde, mais parce que nous avons pensé que la graphie française serait plus familière au lecteur.

Il nous reste un mot à dire du dispositif typographique adopté pour la publication de ce document, assez informe dans l'état où il nous est parvenu. Reproduire comme dans un fac-similé toutes les notes marginales, toutes les ratures, tous les interlignes eût été sacrifier la clarté à une fidélité exagérée. On a adopté un procédé intermédiaire, respectant autant que possible la forme du document, signalant par un caractère spécial les mots placés en manchette par l'auteur, mais faisant rentrer dans le texte, où elles sont renfermées entre parenthèses, les additions, qu'elles fussent marginales ou interlinéaires[1]. Un grand nombre de titres répétés sans raison ont été supprimés ; on en a, par contre, ajouté quelques autres entre crochets. Les lacunes du manuscrit ont été figurées par des points suspensifs. Conformément aux règles adoptées pour la publication, on a conservé la graphie du manuscrit original jusque dans ses formes les plus incorrectes et les plus insolites. C'est ainsi que l'on a écrit : *chamasse, emtrasse, disse, sobesse*, etc., pour : *chama-se, entra-se, diz-se, sóbe-se*. Le lecteur devra également se rappeler que l'auteur donne le son dur au *c* et au *g* dans certains mots qui prennent, de ce chef, un aspect étrange. Ex. : *Piceno, escerda* [*esquerda*], *siginte, duce, cinze, gerra, bamcetes* [*banquetes*], *aecla, ceixar* [*queixar*], etc. Quant à la graphie des noms propres, elle a été scrupuleusement conservée, sauf dans quelques mots agglutinés qui ont été séparés, quand cette séparation pouvait se faire sans ajouter aucune lettre. Dans l'appareil critique, on a interprété le mot *Marrocos* tantôt par Maroc et tantôt par Merrakech suivant le contexte.

1. Les additions qui sont de simples indications de transpositions ont été renvoyées en notes. Il en est de même de certaines additions qui, bien que destinées à figurer dans le texte, n'ont pu y être intercalées, soit que leur place n'y fût pas suffisamment définie, soit qu'elles ne pussent y entrer sans rompre la construction de la phrase.

LXXXVII

DESCRIPTION DU MAROC

[1596.]

Copia do emperio e reinos dos Xarifes na Berberia em Africa, & de algumas terras de Negros, comessando da emperial sidade de Marrocos, cabessa do dito emperio, e sua comarca.

I

REYNO DE MARROCOS

CABESSA DO EMPERIO

A emperial sidade de Marrocos esta pelo sertam dentro, afastada do mar as legoas que adiante se diram, pera cada huma das partes a onde lhe caem os lugares maritimus sojeitos ao dito emperio, & outros que forão seus que oye senhoream os serenissimus reys de Purtugal por forsa de armas[1]. He esta sidade de grande serca, antiga e fraca, e mal povoada[2], por rezam de aver dentro nela quintaeys,

1. Bien que l'auteur se trouvât au Maroc depuis 1578 ou 1579, il ne pouvait ignorer le sort du Portugal et l'union de cette couronne à celle d'Espagne, ratifiée en 1581 par les cortès de Tomar. Mais il faut se rappeler qu'il n'y eut jamais confusion entre le domaine portugais et le domaine espagnol pendant le règne des *Philippe* en Portugal. L'Espagne n'apporta aucun changement dans les *fronteiras*, qui conservèrent leurs garnisons et leurs gouverneurs portugais.

2. *He esta sidade...e mal povoada*, et plus bas : *e com tudo isto tem muita gente*. La première phrase semble contredite par la seconde, mais son véritable sens est le suivant : « La ville de Merrakech, dont l'enceinte est immense, n'a pas une population en rapport avec l'étendue de cette enceinte ». Cette remarque est encore vraie aujourd'hui.

palmares, olarias, lavadouros de roupa, & muitos pardieiros. & tambem pelo muito campo que as casas dos nobres e homens ricos da terra ocupão ; e, com tudo isto, tem muita gente. Esta situada em terra campina muito salitrada, e sem nenhum mato. Tem boas saidas pera todas as partes. Esta em roda cercada de serras, humas altas e outras mais baxas. As serras que caem da banda do norte da parte do rio Tansifite, que esta huma legoa da dita sidade, ate a Serra Verde[1], entrada do campo da Ducela, catorze legoas de Marrocos, sam todas despovoadas. As serras que da dita sidade quatro. simco, seis & sete legoas dela caem pera a parte do sul, a que chamão os Atalantes (e por outro nome, os Montes Claros[2]) sam fertelissimas e muito povoadas de gente branca.

La grandeza e trato da dita sidade e custumes dos moradores dela se não trata neste livro, por resão da mensão que se dela fas no livro dos custumes desta gente[3].

Comessa a comarca de Marrocos, pera a costa do mar pera a banda da Zamor. e pelo sertão.

TANSIFITE

A ribeira de Tansifite esta de Marrocos huma legoa ; e da dita ponte[4] tres legoas estão huns montes altos[5], e antre ele[s] alguns vales, e por hum deles corre huma ribeira que seca no veram ; nela esta huma figeira e huns aloendros.

E ao pe de huns dos montes esta hum posso d'agoa dosse ; chamasse este lugar Menserte[6]. E em todo este caminho não ha agoa. He despovoado e de serras asperas e fragosas e de alguma penedia. Fazem daqui a Marrocos cuatro legoas.

1. *Serra Verde*, Djebel el-Akhdar.

2. Il s'agit du massif du Haut Atlas, le Deren, auquel on donnait autrefois le nom de Montes Claros à cause de ses sommets couverts de neige.

3. Sur ce « livre des coutumes » V. Note critique, p. 235.

4. *Da dita ponte*, lapsus de rédaction ; il faut probablement rétablir : « *da ponte do dito rio.* » Ce pont existe encore sur l'oued Tensift.

5. Ces *montes altos* sont appelés plus justement El-Djebilat, les petites montagnes.

6. *Menserte*, probablement Menzel منزل campement, gite d'étape.

CAMINHO DE MENSERTE PERA RATE

De Menserte a Rate[1] fasem sinco legoas. O caminho de hum a outro lugar he por huma varzia de pedra miuda e solta, por antre montes baxos em que ha alguns carrascos[2], a que os Mouros chamão sidra[3]; e nos ditos montes e vales que antre eles ha, ha gazelas, lebres e algumas aves pera cassa de altenaria[4].

Mea legoa de Menserte pera Rate, no caminho, esta hum poço fundo de boa agoa: chamasse Bir Mezada. Huma legoa de Bir Mezada esta huma zauhya e poço; mea legoa estão huns edeficios derubados e outro poço d'agoa.

Huma legoa destes pardieiros, esta huma serca em que emteram os Mouros, a que chamão Almocovar[5], e junto a ele esta hum poço de muita agoa boa de beber. Chamão a este campo Alitazelte. D'aqui a Rate fazem duas legoas. Em toda esta terra não ha mais agoa que a dita. He terra sem lenha e despovoada.

Rate sam campos mal povoados; e no mesmo caminho, indo de Marrocos pera a Ducella, a mão direita, esta hum sercado piceno, e nele humas figeiras; e da outra parte do caminho, a mão escerda dele, esta huma fonte d'agoa boa de beber, que fas pela terra hum regato da mesma agoa; e junto a dita fonte estam humas paredes derubadas, e nelas esta huma amoreira.

CAMINHO DE RATE ATE A SERRA VERDE

De Rrate como quarto de legoa estão tres ribeiras, huma da outra pouco mais ou menos de tiro de espimgarda. No verão secão se as ditas ribeiras. Chamãosse Asti, Bairas, e Brulis[6]. Mea legoa destas

1. *Rate*, El-Ghaït الغيط. Cf. Edrisi, t. I, p. 220.

2. *Carrascos*. Les dictionnaires portugais donnent pour ce mot des sens différents. On trouve dans Roquette : « yeuse, chêne vert » (probablement de l'arabe : kerrouch فرّوش). Moraes le définit : « Buisson toujours vert, de tronc et de bois très dur. » Cf. *Carrasqueira*. V. la note suivante.

3. *Sidra*, سدرة, buisson de jujubier sauvage (*Zizyphus Lotus*).

4. *Cassa de altenaria*, la chasse au vol, avec le faucon.

5. *Almocovar*, El-Mokobar المقبر, cimetière.

6. Il s'agit du faisceau de rivières issues du djebel el-Akhdar, mais aucun des trois noms n'a pu être identifié.

ribeiras, a mão esserda do caminho, sobre dous outeiros, estão dous castelos despovoados que se dizem Girando[1]. Destes dous castelos huma legoa, a huma e outra mão do caminho, estão tres castelos desertos, que se dizem Olede Xor & Olede Lenbrane[2].

Huma legoa destes castelos, a huma e outra mão do caminho, estão sobre dous outeiros altos dous castelos despovoados que se dizem Danbranne. Neste sitio ha muita agoa de possos boa para beber e de pouca altura.

Mea legoa destes castelos sobre hum outeiro esta hum castelo despovoado que se diz Metal[3].

Duas legoas deste castelo esta a Serra Verde. Todo o dito caminho de Bate ate o pe da dita Serra Verde he por huma varzia muito cham e larga de pedra miuda e solta, por meo de montes baxos, nos cuaeys e nos vales que amtre eles ha, ha muitas gaselas e algumas aves; agoa (como a atras dita[4]). Não tem lenha. Tem alguns carrascos[5]. He terra toda despovoada, & pouco antes que chegem a Serra Verde, se acaba a varzea e se caminha por montes altos e de penedia, ate chegar ao pe da dita Serra Verde da parte de Marrocos.

SERRA VERDE

A Serra Verde se passa em menos de huma ora. Nasse no mesmo campo da Ducella, e corre ao comprido dele de quatro ate sinco legoas. He alta e fragosa, de penedia e montanha. Dizem estar de Marrocos catorze legoas.

CAMPO DA DUCELLA

Da outra parte da dita Serra Verde, do pe dela, comessa o campo da Ducella.

A Ducella he hum campo fermoso e muito chão, sem arvore nem mouta; pera a parte de Safim, corre vinte e sinco legoas. Por sima

1. Guerando est à 100 kilomètres de Merrakech.

2. *Olede Lenbrane*, Oulad Amran. Les *castelos desertos* dont parle l'auteur devaient être des kasbas ruinées.

3. Mtal se trouve à 12 kilomètres de Guerando ; cette distance est sensiblement celle donnée par l'auteur.

4. C'est-à-dire : bonne à boire.

5. V. p. 244, notes 2 et 3.

da terra ha muitas pidrineiras soltas, picenas. He campo de muito trigo, sevada, milho, senteo, & de muitas criaçõeys de gado vacum e miudo, & camelos (cavalos). He este campo muito povoado de alcaimas[1] e adnares. Ha nelle muita cavalaria, & dizem que, de baxo da terra, ha muitas covas, a que chamão sisternas, d'agoadas invernadas, & mais de cuatro sentos poços, a que chamão Escaum, de muita agoa e boa e de pouca altura. Em huns tiram agoa com a mão; e noutros, metendosse huma peçoa dentro, com a mão dá agoa ao que esta fora; e noutros a tirão com corda e hum caldeirão comprido de couro, a que chamão delu[2]. Bebe desta agoa o gado e cavalos; e, por não aver antre os homens brigas, quem primeiro chega, primeiro da agoa a seu gado. Não ha em toda esta terra lenha, servense da bosta de boey. Levantãose no dito campo no verão grandes pes de vento, que levantão o po muito alto, em nuves tão serradas que escuressem o dia. A parte do norte, no dito campo, esta huma zauhya em que dizem estar emterrado hum Rey que foy d'Azamor zauhya he como hermida. Junto a dita zauhya se fas todas as tersas feiras huma feira, a que, na aravia, se chama Alcimis[3], em que se acha muito gado vacum e miudo, camelos, egoas, cavalos, tapetes, mel, manteiga, trigo, sevada, senteo, milho, lam, & outras cousas que na terra ha.

Do pe da Serra Verde, prinsipio do dito campo da Ducela, ate o cabo dele pera a parte de Mugurus[4], dizem que são sinco legoas, & do fim do dito campo a Mugurus, fazem duas legoas. Por onde da Serra Verde ate Mugurus são sete, & de Marrocos ao dito Mugurus, são vinte e huma legoa.

1. *Alcaimas*, pluriel portugais du mot arabe : el-khaïma الخيمة, tente.

2. *Delu*, en arabe دلو, outre en cuir.

3. *Alcimis*, El Khemis (le jeudi). On sait qu'au Maroc un grand nombre de lieux sont dénommés d'après le jour de la semaine où se tient le marché. D'après son nom, le marché en question aurait dû se tenir le jeudi et non le mardi, comme l'indique l'auteur. Cf. *Carte* Flotte de Roquevaire, Souk el-Khemis à 30 kilomètres N. 1/4 N.E. de Mtal.

4. La plaine de Mugurus serait à identifier avec celle qui portait au temps de Marmol le nom de Er-Roummân et qui est située dans le Tamesna (Cf. Massignon, p. 190). Elle aurait été appelée Mugurus, corruption de Maghraoua, en souvenir de chérifs de la famille des Maghraoua qui y auraient résidé. Cette identification ne semble pas très solide. En effet l'itinéraire décrit par l'anonyme portugais est tout entier au sud de l'oued Oumm er-Rbia et par conséquent au sud du Tamesna.

No fim do campo da Ducela, pera Mugurus, estão huns outeiros não muito altos; passandoos emtrasse em terra campina, e no cabo dela, que he pouco, pelo pe de montes baxos, corre huma varzia larga de mea legoa em comprido ou pouco mais.

E, a borda da mesma varzia, sobre hum outeiro, ao noroeste a mão escerda, esta hum castelo despovoado que se diz **Tissa**, e a varzea se chama **Lasoar**. Do cabo da dita varzea ate Mugurus, he terra cham e alta em partes, e em outras matosa.

MUGURUS

Mugurus he hum campo grande, sercado em roda de outeiros baxos d'area e pedra miuda e solta. Ha neste campo sincoenta poços d'agoa ou mais, toda boa de beber.

No mesmo campo, indo de Marrocos, a mão dereita sobre hum momte, esta huma vila despovoada; e a huma ilharga do mesmo cãopo, a mão escerda dele, estão huns edeficios derubados; dizem que forão **banhos** do tempo de Mira Mammolim Almanzor[1]. Deste dito campo a Mazagam fazem seis legoas, e todo o caminho he terra d'altos e baxos, matosa toda e sem nenhum arvoredo. Tem alguma agoa de poços; &, pela conta das legoas atras, são de Marrocos a Mazagam vinte e sete legoas[2]; & pelo caminho dos aduares que eu vi, dizem que sam de Mugurus a Mazagam nove legoas, terra mais matosa que lavradia, de outeiros e vales.

De Mugurus hum dia de caminho de almahalla[3] de pela menham ate as quatro oras da tarde, estão huns possos d'agoa boa de beber; disense **Albertenahym**[4]. D'Albertenahym mais de mea jornada, estão outros poços d'agoa dosse que se dizem **Adenos**. De Adennos menos de mea jornada, estão os aduares de Moley Drama, parente do alcaide Cabus que foi alcaide d'Azamor. Sam de 80, 70, 100, 60, 50, 120 moradores[5]. Antes que chegem a eles, a mão escerda

1. *Mira Mammolim Almanzor*, pour : l'émir el-Moumenin el-Mansour.

2. La distance de Merrakech à Mazagan (190 kilomètres) serait, avec la *legoa* de 5 555 mètres, de trente-cinq *legoas*.

3. *Hum dia de caminho de almahalla*, à une journée de mahalla. Une troupe marocaine marchant avec ses impedimenta fait en moyenne de 20 à 24 kilomètres par jour.

4. *Albertenahym*, pour : El-Bir en-Naim البير النعيم, le bon puits.

5. D'après cette énumération, ces douars seraient au nombre de six.

do caminho, estão duas zauhyas; e, aonde os aduares estão, por huma varzia comprida e larga, por meo de montes baxos, corre huma ribeira de muita agoa, & sobre a mesma ribeira, sobre hum dos montes, esta huma vila despovoada que se chama Sorlacaor[1]. Em toda a terra de Mazagão ate Mugurus, tirão agoa dos possos pela maneira siginte. Na boca do poso tem tres paos baxos, dous em haste[2] e hum atravessado[3], e nele esta huma roldanna e huma corda comprida, & em huma ponta da corda esta hum delu, e a outra ponta preza no pescosso de hum asno; e, quando querem tirar agoa, andão com elle de fora pera o posso, e, quando a tirão, andão do posso pera fora[4].

AZAMOR E TODA AQUELA COSTA DO MAR

Azamor he huma sidade meam, antiga e fraca; esta fumdada da parte de Mazagam[5], a quem os Mouros chamão Al Boreja[6], a borda d'agoa de hum rio[7], em que emtra a maré tres legoas por ele ariba. A boca da barra he estreita e tem alguns baxos d'area que a fazem pirigosa. O rio he mais largo em humas partes que em outras; e na em que he mais, tera largo ate seis sentos passos. Entram no dito rio galiotas e navios de setenta moyos de pão[8]. Dise este rio d'Azamor, e nele, por sima da sidade huma legoa, onde se diz o canciro, morrem muitos saveys[9]. Tres legoas d'Azamor rio ariba, esta hum

1. *Sorlacaor*, peut-être Sour el-Asouar, le rempart des remparts.

2. *Em haste*, comme des bois de lance, c'est-à-dire : plantés verticalement.

3. *Atravessado*, c'est-à-dire : horizontalement.

4. Cette manière de puiser de l'eau est encore usitée dans les puits ayant une certaine profondeur.

5. *Da parte de Mazagam*, c'est-à-dire que, par rapport à l'oued Oumm er-Rbia, la ville d'Azemmour se trouve du même côté que Mazagan, ou plus simplement : que Azemmour est sur la rive gauche et à l'embouchure de l'oued Oumm er-Rbia.

6. *Al Boreja* : El-Bridja, le fortin.

7. L'oued Oumm er-Rbia.

8. Le *moio* vaut 828 litres, 726. L'auteur donne souvent au mot *pão* le sens de blé.

9. L'alòse, appelée au Maroc chebel شبل, en portugais *savel* (plur. *saveis*), est très abondante dans l'oued Oumm er-Rbia. Le roi Jean II en 1481 avait imposé une redevance annuelle de 10 000 alòses aux indigènes riverains du fleuve, en reconnaissance de sa suzeraineté. « Por cuyo sinal e reconhecimento vos daremos em cada hum anno dez mil savees carreguados em vossos navios... » *Archives de la Torre do Tombo, Gaveta 2, Maço 1, nº 7.* Léon mentionne également l'abondance de ce poisson appelé en italien *lasche* [*laccia*], mot que Temporal traduit à tort par : gardon. Léon, f. 97. Il

passo que se diz o vao do Duque. Disem que, no tempo em que Azamor foi da coroa de Purtugal[1], o duce de Braganssa[2] passou o dito rio a cavalo por aquela parte, de que ainda oje tem o nome que atras fica dito. D'Azamor mea legoa rio ariba, a huma e a outra parte dele, ha duas aldeas a borda d'agoa. As casas são de palha, e os povoadores delas sam gente pobre.

PADRASTOS[3]

Senhoream Azamor tres outeiros, de que dizem que se pode bater, huns mais chegados a sidade que outros. O primeiro esta da banda do mar, ao sudueste, tiro de mosqete da sidade: chamase Side Buxe[4], nome de hum cassis[5] que no mesmo outeiro esta emterrado em huma zauhya. O segundo outeiro se diz o do Facho, porque nele o punhão os nossos, no tempo em que Azamor foi da coroa de Purtugal. Esta o dito outeiro da sidade tiro esforsado de espera[6] pela terra dentro, da banda de Marrocos. O terseiro dizem que esta d'Azamor hum cuarto de legoa, da banda de Mazagam; dise o outeiro de Mazagam.

Ha em Azamor, sem faltarem nunca, a fora a gente da terra, duzentos soldados de guarnissão, atiradores todos: muda el Rey esta gente de seis em seis meses e em mais e em menos tempo.

Tem o alcaide d'Azamor, da gente que lhe el Rey[7] da e ele he obrigado ter sempre viva, seys sentas lansas, mas quãodo corre a Mazagão[8], leva sempre mais lansas que ajunta. Leva tãobem con siguo parte dos arcabuzeiros que estão na terra, de guarnissão.

Tres legoas d'Azamor pera Marrocos, ao quarto do sudueste, estão em hum campo, juntos huns a outros em roda, catorze possos

est probable que les alòses qui remontaient au printemps l'oued Oumm er-Rbia se trouvaient arrêtées à l'endroit nommé *o caneiro* (la digue) et étaient prises en grand nombre.

1. La ville d'Azemmour, occupée par les Portugais en 1513, fut évacuée par eux en décembre 1541. Cf. *1re Série*, France, t. I, p. 139.

2. Le duc Jayme de Bragance. Cf. Marmol, t. II, ff. 54, 56.

3. *Padrastos*, hauteurs dominant la ville.

4. *Side Buxe*, Sidi Bou Charb.

5. *Cassis*, marabout.

6. *Espera*, pour *esphera*, espèce de canon.

7. *Da gente que lhe el Rey*, c'est-à-dire : de troupes du makhzen.

8. Les chérifs entretenaient à Azemmour des forces considérables pour tenir en respect la garnison portugaise de Mazagan.

d'agoa salobra, & em meo deles esta outro posso d'agoa dosse. Chamãose os poços de Dom Pedro. Não achey em Xpãos nem em Mouros quem me dixese a rezão porque tinhão este nome.

A EMXOVIA[1]

Da outra banda do rio d'Azamor, toda aquela terra, asi ao longo do mar ate huma sidade despovoada que a borda da marinha esta, que se diz Annafee[2], dose legoas d'Azamor, e pela terra dentro ate o campo de Temessenna e pera a parte de Micinnes, se chama a Enxovia, e outras terras ainda que tem outros nomes[3]. Hos abitadores destes campos chamãosse Alarves; vivem pelo campo em tendas de lam negra a que chamão alcaymas; e quãodo as ditas tendas estão algumas juntas, disense aduares. He gente esta amtre os Mouros a mais omrada, gente de qem os reys de Berberia se prezão de desender deles[4]. Amtre estes homens, ha gerassõeys a que eles chamão cabildas, e antre elas humas mais antigas e nobres que outras. Toda esta terra he muito povoada das ditas tendas, e muita fertil de todos os mantimentos, trigo, sevada, milho, senteo, e de toda a criassão de gado vacum e miudo, e camelos. Tem muito mel, manteiga, sera, lam e alguns ligumes, favas, (lintilhas), grãos, eicharos. He terra abundante de agoas de possos e fontes, ainda que são poucas. E tem debaxo do chão algumas sisternas d'agoa das invernadas que corre dos montes aos vales. Tambem em partes he terra muito matosa, em que ha muitos bichos, liocys, onsas, adibes, e outros e muitas aves[5]. He toda terra de muita cavalaria, porque nam ha homem que não tenha hum cavalo, e lansa, e adarga.

1. *Emxovia*, Ech-Chaouia. Cf. 1re *Série*, France, t. I, p. 72, note 2.

2. *Annafee* pour El-Anfa ; c'est sur son emplacement que s'élève aujourd'hui Casa Blanca. Cette ville est à 80 kilomètres d'Azemmour.

3. L'auteur veut dire que toute la région, dans les limites qu'il vient d'indiquer, comprend le pays des Chaouia et d'autres districts de noms différents, mais que l'ensemble est désigné par l'appellation de Chaouia.

4. Ces rois de Berbérie qui se vantent de leur origine arabe sont les chérifs de la dynastie saadienne.

5. Cf. Doutté, *Merrakech*, pp. 46-47.

COSTA ASIMA D'AZAMOR[1]

Sete legoas dele, esta hum espigão de terra e pedra que emtra pouco no mar; disse o Cabo de Camello[2].

Do cabo asima dito, sinco legoas dele, e dose d'Azamor, esta a sidade de Anafe ao longo do mar; esta despovoada.

Quatro leguoas de Anafe, e nove do Cabo do Camelo, e dezaseis d'Azamor, esta huma resaca d'area que o mar fas pela terra dentro, sercada em roda de rochedo de meam altura, em que os Mouros pooem suas sentinelas, por causa dos de Mazagão irem aquela parte fazer algumas emtradas. Chamasse isto aqui a Favala[3].

COSTA ABAXO D'AZAMOR PERA MAZAGAM

Em meo do caminho de antre ambas asidades, mete a terra pouco ao mar huma ponta que se chama o Cabo de Sossor.

De Mazagão ao Cabo de Sossor he huma legoa, & duas [a] Azamor, & nove ao Cabo do Camelo, catorze [a] Anafe, & dezoito a Favala.

COSTA ABAXO DE MAZAGÃO

Huma legoa dele, a borda da marinha, esta huma sidade meam, antiga e despovoada; tem huma torre alta; chamasse Titi[4].

Huma legoa de Titi e duas de Mazagão, emtra no mar huma ponta que se diz o Cabo Bramco[5].

Tres legoas do cabo Branco e quatro de Titi e sinco de Mazagão,

1. L'expression *costa asima d'Azamor*, le littoral au-dessus d'Azamor, désigne le littoral au nord d'Azamor (Azemmour). L'auteur considère qu'il remonte la côte d'Afrique, en allant vers le nord et, par contre, qu'il la descend, en allant vers le sud.

2. Sur ce point V. carte du Tamesna *apud* Massignon, p. 211.

3. *Favala*, pour Fedala فضالة, se trouve à 20 kilomètres, soit à 4 lieues portugaises, de Casa Blanca. Sur les modifications survenues à Fedala V. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, p. 282, note 3. La description de la côte comprise entre Azemmour et Fedala tendrait à faire croire que cette région relevait du royaume de Merrakech.

4. *Titi* pour Tit à 10 kilomètres de Mazagan.

5. Le Cap Blanc, appelé par les indigènes Djorf el-Asfar (le Cap Jaune), est à 5 kilomètres, soit à 1 lieue portugaise, de Tit.

junto ao mar, esta huma casa comprida e baxa : chamase a **Casa do Cavaleiro**[1].

Sete legoas da Casa do Cavaleiro, & dez ao Cabo Branco, e onze a Titi, e dose de Mazagão, esta hum rio que se diz o **rio Daer**[2]. Emtra pela tera dentro — diguo a maré — por ele ariba tres legoas, e dizem que entrão nele galiotas a fazer aguada.

Dezoito legoas de Mazagão, & dezassete de Titi, & dezasceis do Cabo Branco, & treze da Casa do Cavaleiro, & seis do rio Daer, esta huma ponta que dizem emtrar no mar mea legoa. Chamasse o **Cabo de Cantim**.

Vinte legoas[3] de Mazagão, dezanove de Titi, dezoito do Cabo Branco, quinze a Casa do Cavaleiro, & oito ao rio Daer, e seis ao Cabo de Cantim, esta junto ao mar huma comcavidade cuberta por sima, e nela huma fonte de agoa doce e boa pera beber, em que dizem que podem tres ou quatro galiotas fazer aguada. Chamasse a **Fonte Cuberta**.

Vinte e sinco legoas de **Safim** esta Mazagão.

NO CAMINHO DE MAZAGÃO PERA SAFIM

De Safim mea jornada de hum homem de cavalo pera Marrocos, duas legoas aredada do mar, em hum campo razo, grande e fermozo, esta asemtada huma sidade mal povoada ; dizem ser como a metade d'Evora ; chamasse **Midinna**[4]. Tem pam, agoa, e criaçõeys de gado.

1. Ce point est mentionné dans *De Vuerige Colom* (t. II, p. 91). Il est ainsi défini : Tour commandant une petite vallée (probablement une petite lagune) à deux lieues environ au S.-O. du Cap Blanc. Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, p. 65.

2. Le *rio Daer* est la lagune d'Ayer ايير. « Daer un lago, mas no rio, como vulgarmente le llama, que haze la mar en esta costa, corriendo nordeste sudueste en treinta y dos grados y medio. » Cespedes, p. 345. Cette lagune est située entre les villes de Tit et d'Ouâlidya, à 70 kilomètres, soit à 12 *legoas*, 6 du Cap Blanc. Une compagnie française tenta en 1621 d'y créer un port (*1re Série*, France, t. III, 1621). Les Provinces-Unies cherchèrent également en 1624 à en obtenir la concession pour y fonder un établissement, mais elles échouèrent dans leur dessein (*1re Série*, Pays-Bas, t. III, 1624). Sur ce point, cf. Fr. de S. Juan del Puerto, *Mission historial de Marruecos*, p. 461.

3. Erreur d'addition ; ce chiffre doit être augmenté de quatre unités ainsi que ceux qui suivent dans l'alinéa.

4. *Midinna*, El-Medina el-Gharbia. Sur

DE SAFIM ATE HAHAHA

Costa abaxo de Safim, duas legoas dele, emtra no mar huma ponta de terra que se diz o Cabo do Canaveal.

Duas legoas do cabo ariba dito, e quatro de Safim costa abaxo, esta no mar, pegado na terra, hum illheu piceno que se diz o Cabo da Gus[1], e tambem se diz a illha de Santa ✠.

Oito legoas de Safim, e seis do Cabo do Canaveal, e cuatro da illha de Santa-Crus, esta a illha de Mogodor; esta metida no mar; não se pode ir a ela senão em barcos, ou, na baxa mar, gente de cavalo. Dizem ter em si a dita illha agoa dosse e cassa de aves.

Junto a Safim, dizem estar huma ponta de terra que emtra no mar, a que chamão o Cabo Branco, & pela aravia Xerfe Hiude[2]; tem em si possos d'agoa dosse.

HAHAHA

De Safim a Hahaha, fasem des legoas, e do Mogodor duas, e do Cabo da Gus seis, e do Canaveal oito, e de Titi trinta e cuatro, e de Mazagão trinta e sinco, & de Azamor trinta e sete, & de Anafe quarenta e nove. Todas estas legoas sam ao longo da costa.

TORNANDO DE MARROCOS PERA SAFIM PELO SERTAM

Rio abaxo de Tansifite, a borda d'agoa dele, de qimze ate dezasseis legoas de Marrocos pera Safim, esta huma povoassão despovoada que se diz a Mamora de Safim[3].

Des legoas de Marrocos, no caminho dele pera Safim, estão quarenta possos ou mais d'agoa dosse boa pera beber.

Quatro legoas destes possos, e catorze de Marrocos, esta hum

cette ville abandonnée à la suite de la famine de 1521, cf. Damião de Goes, t. II, f. 97 v°; Doutté, *Merrakech*, p. 193; Flotte de Roquevaire, *carte du Maroc*; Marmol, t. II, f. 61; Massignon, p. 201.

1. *Cabo da Gus*, à identifier avec Goz *apud* Massignon, p. 203, *carte du Doukkala*. L'anonyme portugais semble faire une confusion, au moins de nom, avec la ville du Cap-de-Ghir appelée aussi Santa Cruz.

2. *Xerfe Hiude*, Djorf el-Ihoud.

3. Cette « Mamora de Safi », appelée plus loin « Mamora de Tensift » (p. 267), semble devoir être identifiée avec Soueira el-Kedima.

lugar de ate vinte visinho[s] que se chama **Mugidem**[1], que quer dizer n'aravia gafo.

Duas legoas de Mugidem, e dezasseis de Marrocos, estam humas alagoas d'agoa de que fazem sal; chamãosse as **Salinas**[2].

Das Salinas duas legoas, & dezoito de Marrocos, por antre serras corre hum vale de mea legoa de comprido; chamasse o **Canal**. No cabo deste vale comessa o campo da **Ducela**.

Corre este dito campo pera Safim ao largo sinco legoas. Ha neste dito campo alguns possos d'agoa dosse e boa, e tambem ha algumas sisternas d'agoa da chuva. No cabo deste campo, e na emtrada de outro cuberto todo de piorno, a que chamão o **Retamal**[3], estão oito ou nove possos d'agoa dosse; & no mesmo campo do Retamal ha muitas sisternas d'agoa da chuva; e do prinsipio do Retamal a Safim sam duas legoas.

De Marrocos a Safim são vinte e sinco legoas.

SAFIM

Safim he sidade picena e fraca; esta na costa do mar. Tem hum castello a que na aravia chamão al **Kassava**; e nas portas delas estão as armas reaeys de Purtugal. Na muralha da parte do mar tem alguma artelharia. Não tem el Rey nesta sidade guarnissam, mas esta sempre nela hum alcaide por el Rey com gente de cavalo da mesma terra; e antre ela ha alguma de fogo, cousa pouca.

HAHAHA

Des legoas de Marrocos — digo de Safim — costa abaxo, esta hum porto de mar que se diz **Hahaha**[4]. Todo o caminho e pela terra dentro, he muito povoada de povoasõeys de taipa e pedra miuda ensossa, e outros de pedra e barro; chamãosse adixares[5]. He terra de muito

1. *Mugidem*, El-Moudjedem المُجْذام. Le mot *gafo* (lépreux) en est la traduction exacte.

2. A identifier avec la sebkha de Zima qui figure sur l'itinéraire actuel de Safi à Merrakech, à 90 kilomètres de Merrakech.

3. *Retamal*, sur ce lieu V. 1re Série, France, t. I, p. 159, note 4 et p. 161.

4. *Hahaha* pour Haha. Ce nom est celui d'une tribu dont le territoire est compris entre Mogador et Agadir. Il n'y a aucun port du nom de Hahaha (Haha).

5. *Adixares*, pluriel formé à la portugaise du mot arabe *dechar* (hameau).

pão, e criassão de todo o gado e de camelos. Tem muita agoa, azeite, lenha. De Hahaha ao Cabo de Ge[1], dizem que são dezassete legoas; & em todo o caminho não ha povoassão maritima nem no sertão. Toda a terra he muito povoada d'alcaimas e aduares, e de muita cavalaria. He terra de muito pão, sevada, e criassão de todo o gado e de camelos, e de muita agoa.

De Marrocos a Hahaha, disem que sam vinte e sinco legoas.

DE MARROCOS PELO SERTAM[2]

Sinco legoas de Marrocos, caminho dereito pera a parte do sul, estam humas serras altas a que chamão os Atalantes, e tambem se dizem os Montes Claros. Dizem que correm estes montes do rio de Sanahaa que comfina com Gine, passão por Marrocos, e por levante ate as Indias Orientaeys[3] que são da coroa de Purtugal[4].

[ATALANTES[5]]

São estes ditos montes muito povoados[6]. A gente que os abita he branca; chamam se Berberes. Abita esta dita gente em lugares e casas de pedra miuda e barro e taipa[7], a que chamão adixares. Nos altos da serra em que não cay neve, são chãos e fermosos campos. Asi eles como os vales que antre os ditos montes ha são fertelissimos e frescos. Tem muito e muito fermoso trigo, sevada, senteo, milho, graos, favas, chicharos, gado vacum e miudo em abundansia, cava-

1. *Cabo de Ge*, Cap Guir ou Ghir.

2. *Pelo sertam*, c'est-à-dire : itinéraires de Merrakech dans des directions autres que celles de l'Atlantique.

3. *Indias Orientaeys*. L'auteur veut peut-être désigner l'Abyssinie. La conception d'une chaîne continue traversant l'Afrique de l'ouest à l'est était conforme aux idées géographiques de l'époque.

4. En marge de ce passage l'auteur, revoyant son manuscrit, a écrit : *Ao pee deste capitolo se a de por Gumete*. Il faut entendre par là que le paragraphe consacré à Gumete (Aghmat), et les suivants, bien que l'auteur ne l'indique pas, doivent suivre immédiatement, et que le texte intermédiaire doit être reporté au livre des coutumes.

5. On a rétabli en titre ce mot que l'auteur a raturé après l'avoir écrit en marge.

6. En marge de ce passage, l'auteur, revoyant son manuscrit, a écrit la mention suivante, en la surmontant d'une croix : *Este capitulo qe trata da serra se ha de passar ao livro dos costumes desta gente*. V. Note critique, p. 235.

7. En marge de ce passage, l'auteur a écrit les mots suivants qui ne pouvaient prendre place dans le texte : *Casas sobradadas, janellas e logias par baxo*.

los, mulas, burros; tem muitas fruitas, uvas, romãs, marmelos, figos, noses, amendoas, passas, mel, manteiga, sera, lam, (azeite muito e muito bom), e de todas as aves. Tem muita madeira de nogal & de leres[1], que he huma arvore que não da nenhum fruito. Nos mais altos montes desta serra cay no inverno muita neve, & no verão em algumas partes deles ha algunna, ainda que he pouca.

No alto de hum destes montes em meo da serra, em campo razo, estão huns edefisios de grande sercuito, amtigos e dirubados; dizem ainda que não ha quem se acorde em que tempo foi que foi huma sidade que se chamou Constantinna[2].

Ho trajo destes homens he andarem sempre nus, com huns pannos que lhe cobrem suas vergonhas. Trazem huns simtos[3] largos de couro dobrado e cuzido a dous cabos, e neles hun punha[l] feito em meo arco, a que chamão gumia[4], e dous e tres dardos na mão; tirão os d'aremesso. A gedelha da cabessa trazem-na comprida, e sobre ela huma pessa de pano de lam branca e rala, comprida e estreita; chamão lhe curzia[5]. Tanbem tem a roupa que antre eles se usa.

A MESMA SERRA[6]

A gente desta serra he traidora, mal obidiente a seu Rey; levantanse muitas veses, em humas partes dela mais que noutras. Disem que avera antre eles ate vinte mil atiradores. Antre os ministros que esta gente tem, tem huns a que chamão morabitos antre eles, avidos por homens santos, e eu chamolhe diabos, a quem eles tem muito respeito. Antre os que ha na serra, ha hum que sempre esta alevantado contra el Rey. Obedessenno os Berberes, e defendenno

1. *Leres*, transcription du mot arabe الأرز el-arez, cèdre; mais cette essence est presque inconnue dans le Haut-Atlas, et ce mot doit plutôt désigner une variété de genévrier.

2. Il faut peut-être identifier cette ville avec la Constantine actuelle. On se rappelle que, dans la pensée de l'auteur, les monts Atalantes (Haut-Atlas) traversaient l'Afrique, du Sénégal aux Indes Orientales.

3. *Simtos*, avec le sens de : baudriers.

4. *Gumia* كومية. Ce poignard recourbé est encore aujourd'hui l'arme des habitants de ces régions.

5. *Curzia*. كرزية. Sur ce vêtement V. *supra* p. 209, note 4.

6. A côté de ce titre il y a une croix; ce signe indique que, dans la pensée de l'auteur, le paragraphe qui suit devait être renvoyé au *Livro dos costumes desta gente*

e a ele acodem com parte das garramas[1] da serra. Outros desem a Marrocos, e pagão a el Rey suas rendas que são as garamas. Se estes homens qiserem, podem escuzar de ser a Marrocos, pela abundansia que tem de todos os mantimentos.

Estes montes não se podem emtrar por causa de serem asperos e altos, e a subida pera eles ser por antre penhas juntas que fasem o caminho estreito e trabalhoso, que nam se pode subir por ele, senam a fio huma pessoa diante da outra e a pe; & de sima, com dardos e pedras, fasem muito danno aos que a an d'entrar. Pela parte por donde a passão pera algumas partes do reino, e tambem donde os moradores dela desem a baxo, são partes fracas; que ao não serem, todos se alevantarão; e não perjudicão a os lugares da dita serra fortes[2].

GUMETE[3]

Tres legoas de Marrocos[4] pera a parte desta serra, esta huma sidade grande antiga, mea caida e mal povoada; chamasse **Gumete**. Tem pao, agoa & gado.

DUMINETE[5]

Dose legoas de Marrocos, ao pe da mesma serra, esta huma vila que se chama Duminete. Esta nela hum alcaide del Rey com gente de cavalo. He terra de muito trigno, azeite, e muito vinho, fruitas, & agoas. He fresca; tem criassão de gado. Vivem nela muitos judeus[6].

[Caminho de Marrocos pera Sus]
[Ussefe Nafis]

Tres legoas de Marrocos esta hum rio que se diz **Ussefe Nafis**[7].

1. *Garramas*, gharama, contribution.

2. Le sens paraît être : Quant aux villages de la montagne qui sont naturellement forts, on les laisse tranquilles.

3. En marge de ce passage l'auteur a écrit : *Gumete se ha de escrever atras*. Sur la place où devait être intercalée la description de Gumete (Aghmat), V. p. 255, note 4.

4. La ville de Aghmat est située à 20 kilomètres au sud de Merrakech; elle fut la capitale de l'empire sous les Almohades, avant la construction de Merrakech par Yousseff ben Tachefin, le chef des Almoravides. Aghmat fut détruite par les Beni Merin.

5. Demnat. V. p. 264, note 2.

6. A la suite du paragraphe consacré à Duminete devaient être placés ceux relatifs à Algarar, à Rio Tassaute (V. p. 260) et à Rio dos Negros (p. 261), ainsi qu'il résulte de la liste récapitulative (pp. 264-265).

7. *Ussefe Nafis*, Assif en-Nefis en berbère; Oued en-Nefis en arabe.

Em todo o caminho de Marrocos a este rio, a huma e outra parte da estrada, e pela terra dentro, ha muitas povoassõeys de taipa, antigas, derubadas e despovoadas. Dizem que forão do tempo dos Romanos.

FRUGA

Duas legoas do rio asima dito, & sinco de Marrocos, ao pe dos Montes Claros, esta huma vila que se diz Fruga[1]. Tera ate sincoenta vizinhos.

ADIXAR

Tres legoas de Fruga esta hum adixar que tera ate trinta visinhos. Passa por ele huma ribeira que se diz Ussefe Mel[2], que na aravia quer dizer Rio Salgado : esta o dito adixar de Marrocos oito legoas.

ALQEIRA[3]

Tres legoas do dito Adixar e onze de Marrocos, esta huma fortaleza que el Rey Moley Amete fes dos alissesses ate as ameas. E tem nela de contino guarnissão (porque he passo principal na serra); chamasse Alqeira.

A resão porque el Rey tem guarnissão nesta fortalesa, sendo pela terra dentro e tão perto de Marrocos, he porque esta em hum paço ao pe dos Montes Claros, no mesmo caminho de Marrocos e Sus[4], aonde os Berberes dos ditos montes podem abaxar abaxo e atalhar o caminho, que não passara de hum pera outro reino cousa que eles não tomem.

Nestas mesmas serras[5] são as cazas todas sobradadas ; e nos altos

1. Il y avait au XVIe siècle, d'après l'auteur, un bourg et une forteresse de ce nom ; c'est le bourg qui est mentionné ici. V. p. 259.

2. *Ussefe Mel*, Assif el-Melh, la rivière salée.

3. *Alqeira*, El-Kehcira. Cf. oued el-Kahira, carte Flotte de Roquevaire.

4. Il s'agit du chemin officiel, Triq el-Makhzen, conduisant de Merrakech au Sous par le col de Bouibâoun بويبـاون. Ce défilé, par lequel transitait tout le commerce du Sous avec Merrakech, avait une grande importance. Les gens du Sous ayant pris vers 1602 l'habitude de passer le Deren au défilé de Tadjedacht تجظشت (peut-être : Tagodast), Moulay Ahmed *el-Mansour* s'en alarma et écrivit à son fils Moulay Abou Farès : « Le passage par Tadjedacht ruinerait notre pays, s'il devait devenir définitif... » Et-Ouffrâni, p. 399.

5. En marge de ce passage est inscrite

pousa a gente, e nos baxos recolhem de noite toda a sorte de gado (tirado porcos qe por lei o não comem), per amor do frio, que tambem não he picena causa pera a gente viver sempre sam como he[1].

FRUGA

Pouco mais de huma legoa d'Alqeira e dose de Marrocos, esta outra forsa que se diz Fruga[2]; não tem mais que a gente da terra[3].

BEN TANUTE

Tres legoas de Fruga e qimze de Marrocos, esta hum lugar de pouco mais de trinta vizinhos; chamasse Ben Tanute[4].

BEN TACAMUS

De Bentanute tres legoas e dezoito de Marrocos, esta huma fortaleza muito forte que se diz Ben Tacamus[5].

Todos os lugares do rio Ussefe Nafis ate Ben Tacamus estão no caminho de Marrocos pera Sus, ao longo da Serra dos Atalantes; & he toda terra de muito pão, gados e agoa.

Desviado dos Montes Atalantes caminho adiante de Ben Tacamus, quatro legoas e vinte e duas de Marrocos, esta a serra de Baybom[6], marco d'antre os reynos de Marrocos e Sus. De huma volta que esta mesma serra de Baibom fas a Marrocos sam dose legoas.

(E fasendo o caminho de Marrocos pera Sus pelos Montes Claros,

la mention suivante, surmontée d'une croix : *Isto se passara aas custumes da gente.*

1. La phrase entre parenthèses se trouve placée en interligne à partir du mot *gado*, mais nous pensons que cette addition de l'auteur serait mieux à sa place après le mot *frio*. Le sens de ce passage assez confus serait : « Et dans les étages supérieurs logent les gens, et en bas ils recueillent toute espèce de bétail à cause du froid, à l'exception des porcs dont ils ne mangent pas d'après leur loi, ce qui également ne contribue pas peu à rendre ces gens robustes comme ils le sont. »

2. Il s'agit de la forteresse de Frouga.

3. La phrase est incomplète ; il faut entendre : « Elle n'a pour garnison que les gens du pays. »

4. *Ben Tanute*, Imi-n-Tanout.

5. *Ben Tacamus*, Bou Takemoust ; les ruines de ce bordj se voient encore sur la route officielle de Merrakech à Taroudant. V. Gentil, *Explor. au Maroc*, p. 113.

6. Cette *serra de Baybom* (Bouibaoun) n'est autre que la crête du Deren (chaîne des Ida ou Mahmoud), où se trouve le col de Ferq er Ribh qui est suivi du défilé auquel seul s'applique le nom de Bouibaoun. Cf. Segonzac, p. 253; Gentil, p. 122.

tres dyas de caminho, ao terseiro, a horas de quatro oras, se devidem os reinos de Marrocos e Sus com huma serra de amiravel altura e aspereza. O caminho por ela ha muitas voltas, e sobesse a ela huma pessoa diante de outra, caze a galinhas, e do alto dela, da banda de Marrocos, por causa das muitas e muito altas serras, não descobre terras; da banda de Sus, descobre, por antre huma veiga comprida comprida (*sic*) e larga, muito povoada de adixares, ortos de muitas fruitas, terras lavradyas e muita agoa corrente por sima da terra. Chamasse a serra marco de antre ambos os reinos o nome de hum ryo gram de muita agoa que se dis Taa Soltan [1].)

ALGARAR [2]

Des legoas de Marrocos pera a parte de levante, esta huma vila que se chama Algarar[3]. Tem os reys de Berberia nela muitos cavalos, e potros, e egoas parideiras. Caze todos os alcaides de Marrocos tem pera aquela parte pedassos de terra, de que colhem muito pão. Passa por meo da dita vila hum (rio grande por baxo da terra, feito ha mão; chamasse Asseqea Gedida[4]); say[5] do rio Tassaute. Esta seqea he a que dizem que el Rey mãodou abrir aos Cristãos, quando se perdeu Espanha, prometendolhe as liberdades se lhe acabavão a dita obra. Depois que a viu feita, por conselho dos seus, negandolhe a palavra, os deitou na serra. Dizem que desta gente prossedem os Azuagos[6].

RIO TASSAUTE

Duas legoas de Algarar e doze de Marrocos esta o rio Tassaute[7].

1. *Taa Soltan*. Tal es-Solthan, la source du sultan. Ce point, qui marque le gîte d'étape du défilé de Bouibaoun, est très voisin de celui appelé Nzala Argana. La « grande rivière ayant beaucoup d'eau » dont parle l'auteur est l'oued Aït Moussi.

2. Sur la place de ce paragraphe et des deux suivants V. p. 257, note 6. Ces trois paragraphes se rapportent à la route du Tadla, tandis que Aghmat et Demnat sont plus au sud, au pied des pentes du Deren.

3. *Algarar*, El-Guerar; ce nom s'applique aujourd'hui à une plaine.

4. *Asseqea Gedida*, Es-Segguia el-Djedida, le Nouveau Canal, nom donné à une dérivation de l'oued Tessaout et-Tahtia faite pour les irrigations.

5. *Say*, elle sort, c'est-à-dire: elle est dérivée de l'oued Tessaout.

6. *Azuagos*, Zouaoua, et probablement les Chebanat, tribu qui passait pour avoir une origine chrétienne.

7. Il s'agit de la branche supérieure de l'oued Tessaout, désignée sous le nom de

RIO DOS NEGROS

Quatro legoas do rio Tassaute pera a parte de Levante, esta o rio dos Negros[1], desasseis legoas de Marrocos. Todas estas terras são abundantissimas de pão, gados, agoa e camelos.

DECLARASSÃO DOS REINOS

COM QUE O REINO DE MARROCOS CABESSA DO DITO EMPERIO PARTE[2], & DOS NOMES DOS MARCOS[3], E DAS LEGOAS QUE DE CADA HUM DELES HA A SIDADE DE MARROCOS.

PERA FES

Da sidade de Marrocos, cabessa do dito emperio e mais reinos a ele sojeitos, ao rio Morrobea, marco do dito reino e do reino de Fes, sam vinte e sinco legoas.

Da ponte do dito rio a Marrocos, sam dose legoas[4].

PERA TEDULA

Da dita sidade de Marrocos ao rio dos Negros, marco do dito reino e da pruvinsia de Tedula, a que tambem chamão reino, sara dezasseis legoas.

PERA SUS

Da sidade de Marrocos a serra de Baibom, marco do dito reino

oued Tessaout el-Foukia. La distance de Merrakech à l'oued Tessaout est beaucoup trop faible; elle est en réalité de 95 kilomètres.

1. *Rio dos Negros*, oued el-Abid. La distance indiquée est beaucoup trop faible; l'oued el-Abid se trouve à 115 kilomètres de Merrakech.

2. Il faut entendre : Royaumes (provinces) de l'empire du Maroc limitrophes du royaume de Merrakech. — Il est à remarquer que l'auteur oublie de donner les distances de Merrakech aux provinces de Tamesna et de Draa. En ce qui concerne le Draa, il réparera plus loin cette omission. Cf. p. 268 et note 5.

3. Il faut entendre : Limites qui les séparent du royaume de Merrakech.

4. Distance trop faible. Le point de l'Oumm er-Rbia le plus rapproché de Merrakech se trouve au nord de cette ville dont il est distant au moins de 16 *legoas*.

e do reino de Sus, sam vinte e duas legoas. Da dita serra a Marrocos por outra parte são doze legoas.

De Marrocos ha serra dos Atalantes, e ryo Ta Soltan, marco do dito reino e de Sus, sam dezanove legoas.

NUMERO DAS LEGOAS

QUE DA SIDADE DE MARROCOS HA A CADA HUMA DAS SIDADES, VILAS, CASTELOS, MARITIMAS E NO SERTÃO, E ASI SERRAS E RIBEIRAS QUE TEM DENTRO EM SUA JURDISSAM. COMESSANDO DA SIDADE DE MARROCOS PERA A COSTA DO MAR PERA A PARTE DE MAZAGAM.

Rio Tansifite. — De Marrocos ao rio Tansifite, ha huma legoa.

Menserte. — De Marrocos aos montes Menserte, são quatro legoas.

Rate. — De Marrocos aos montes Rate, ha nove legoas.

Serra Verde. — De Marrocos a Serra Verde, sam catorze legoas. D'aqi esta logo a Ducla.

A Ducela. — De Marrocos ao cabo do campo da Ducela, ha dezanove legoas.

Tissa. — De Marrocos a hum castelo despovoado que se diz Tissa, sam dezanove legoas e quarto.

Mugurus. — De Marrocos ao campo Mugurus, ha vinte e huma legoa.

Poços de Dom Pedro. — De Marrocos aos poços de Dom Pedro, sam vinte e duas legoas.

COSTA DO MAR D'AZAMOR PERA ANAFE

Azamor. — De Marrocos ha sidade de Azamor, ha vinte e sinco legoas.

Cabo de Camelo. — De Marrocos ao cabo do camelo, sam trinta e duas legoas.

Anafe. — De Marrocos a sidade de Anafe, ha trinta e sete legoas.

A Favala. — De Marrocos a emsecada da Favala, sam quarenta e huma legoa.

D'AZAMOR COSTA ABAXO PERA SAFIM

Mazagam. — De Marrocos a sidade de Sam Jorge, a que chamão Mazagão, ha vinte e sete legoas. Fasendo o caminho por Azamor, e dereito, sam vinte e sinco legoas.

Titi. — De Marrocos a sidade de Tite despovoada, sam vinte e oito legoas.

Cabo de Sosor. — De Marrocos ao Cabo de Sosor, ha vinte e seis legoas. Este cabo esta antre Azamor e Mazagão, em meo do caminho na costa.

Cabo Branco. — De Marrocos ao Cabo Branco, ha vinte e nove legoas.

Casa do Cavaleiro. — De Marrocos a Casa do Cavaleiro, são trinta e duas legoas.

Rio Daer. — De Marrocos ao rio Daer, ha trinta e nove legoas.

Cabo de Cantim. — De Marrocos ao Cabo de Cantim, são cuarenta e sinco legaos.

Fonte Cuberta. — De Marrocos a Fonte Cuberta, ha sincoenta e huma legoa.

Safim. — De Marrocos a Safim, por este caminho da costa do mar, ha sincoenta e seis legoas.

Safim. — De Marrocos a Safim, caminho dereito pelo sertão, ha vinte e sinco legoas.

Midina. — De Marrocos a sidade de Midina, ha vinte e huma legoa.

Cabo do Canaveal. — De Marrocos ao Cabo do Canaveal, são vinte e sete legoas.

S. Crus. — De Marrocos ao Cabo da Gus e ilha de S. ✠, são vimte e nove legoas.

Mogodor. — De Marrocos a ilha de Mogodor, são trinta e tres legoas, ao longo da costa, caminho dereito.

De Marrocos pelo sertão a cada hum dos cabos e ilheus atras ditos huma legoa mais ou menos, virão a ser a cada hum deles as legoas que ha de Marrocos a Safim, porque caem todos estos lugares antre Safim e a Hahaha, que de cada huma destas duas sidades ha a Marrocos vinte e sinco legoas.

Hahaha. — De Marrocos a Hahaha, sam vinte e sinco legoas.

SERTAM

Mamora. — De Marrocos a Mamora de Tansifite, ha qinze legoas.

CAMINHO DE MARROCOS PERA MAZAGAM

Ribeiras. — De Marrocos as tres ribeiras Brulis, são nove legoas e mea.

Olede Xor. — De Marrocos a tres castelos desertos que se dizem Olede Xor, Olede Anbrane, sam des legoas e mea.

Danbrane. — De Marrocos a dous castelos despovoados que se dizem Danbrane, são onze legoas.

Metal. — De Marrocos a hum castelo despovoado que se diz Metal, são dose legoas.

CAMINHO DE MARROCOS A SAFIM

Poços. — De Marrocos aos poços são des legoas.

Mugidem. — De Marrocos a hum lugarinho que se diz Mugidem, são catorze legoas.

Salinas. — De Marrocos dezaseis legoas, estão as Salinas.

Canal. — De Marrocos dezoito legoas, esta o Canal.

Ducela. — No cabo deste vale comessa a Ducela, e corre ao largo ate Safim sinco legoas; e sam de Marrocos vinte e tres.

Retamal. — E corre logo ate Safim duas legoas o Retamal; e são vinte e sinco legoas[1].

[CAMINHO DE MARROCOS PELO SERTAM]

Gumete. — De Marrocos a sidade de Gumete, são tres legoas.

Duminete. — De Marrocos a vila de Duminete, ha dose legoas[2].

Algarar. — De Marrocos a vila de Algarar, são des legoas.

Rio Tasaute. — De Marrocos ao rio Tasaute, são dose legoas[3].

1. Ici s'arrête l'itinéraire de Merrakech à Safi; c'est pourquoi, se conformant à la division adoptée par l'auteur, on a restitué en titre au-dessus de ce qui suit: *Caminho de Marrocos pelo sertam.*

2. V. *supra* p. 257.

3. Distance beaucoup trop faible. V. ci-dessus p. 260, note 7.

Rio dos Negros. — De Marrocos ao rio de Negros, ha dezasseis legoas.

Rio Morbea. — De Marrocos ao rio Morbea, sam vinte e sinco legoas.

Morbea. — De Marrocos a ponte do rio Morbea, ha dose legoas.

CAMINHO DE MARROCOS PERA SUS

Ussefe Nafis. — De Marrocos ao rio Ussefe Nafis, ha tres legoas.

Fruga. — De Marrocos a vila de Fruga, sam sinco legoas.

Adixar. — De Marrocos ao Adixar, ha oito legoas.

Alqeira. — De Marrocos a fortaleza d'Alceira, sam omze legoas.

Fruga. — De Marrocos a fortaleza de Fruga, ha dose legoas.

Bemtanute. — De Marrocos a Ben Tanute, sam qinze legoas.

Bentacamus. — De Marrocos a Ben Tacamus, ha dezoito legoas.

Serra de Baibom. — De Marrocos a Serra de Baibom, sam vinte e duas legoas.

Serra de Baibom. — De Marrocos a huma volta que a dita serra fas, sam dose legoas.

Serra Atalante. — De Marrocos ha Serra Atalante e ryo Ta Soltan, sam dezanove legoas.

SALLE[1]

De Marrocos a Sale, ha cuarenta e sinco legoas.

A sidade de Sale esta na costa do mar ao..... Disem que a cerca dela he mayor que Marrocos, mas o que esta povoado, disem que sera menos as quatro partes. He sidade anticissima, porque disem que, quando os reys de Berberia comessarão, o primeiro disem que fundou esta sidade e asentou nela e a fes a cabessa do emperio. Depois, outros reys a mudarão pela terra dentro a ssidade de Marrocos, onde oje esta. Tem a dita sidade huma baliya grande e fermosa, abrigada aos ventos. Disem que caberão nela tresentas gales, e que tem fundo pera navios grossos. Passa por meo da sidade, antre ela e a Alcassava[2], hum rio grande largo e fermoso[3], que atravessa os campos de Sale.

1. La description de la ville de Salé est donnée à cette place, parce que, comme le dira plus loin l'auteur (V. p. 266), cette ville rentrait dans la juridiction du royaume de Merrakech.

2. *Alcassava*, à identifier avec Rbat.

3. Cette « grande rivière large et belle » est l'oued Bou Regrag.

E no mesmo rio[1], por baixo da sidade tres legoas[2], esta hum porto despovoado que se diz a Mamora[3], em que emtrão navios e caberão gales. He porto fresco, tem fruitas e disem que esteve neste lugar, em tempo de que se não acordão, huma fortaleza de Cristãos[4].

Com a gente da terra e a de fora, avera na dita sidade[5] ate quatro sentos atiradores. Tem artelharia. Tem pouca gente de cavalo. Ha nos campos desta sidade grandes soveraeys e muita madeira pera fazer navios[6]. São campos abundantes de pão, carnes, agoa e ligumes. Tem muito algodão, arroz que o sameam na mesma terra. Vivem antre os Mouros muitos Judeos e são ricos.

A dita sidade de Sale esta no reino de Fes, mas el Rey tomoulha e pola debaxo da jurdissão do reino de Marrocos, e a ele da a obidiensia, e quem hera ceme[7] de Marrocos, hera alcaide de Salle. (E agora tiron el Rey este custum, tem alcaide da mão de el Rey.)

Mamora. — De Marrocos ao porto da Mamora, sam cuarenta e oito legoas.

NOMES DAS SIDADES

VILAS E CASTELOS, POVOADOS, E DESPOVOADOS, DO REINO DE MARROCOS, COMESSANDO NA COSTA DO MAR.

SIDADES

A sidade d'Anafe, despovoada. — A sidade d'Azamor, povoada. (Na jurdissam[8] de Marrocos esta a sidade de Mazagam, da coroa de

1. *E no mesmo rio*, lapsus de rédaction ; il faut rétablir : *E na mesma costa*.

2. Distance trop faible ; El-Mamora est à 25 kilomètres environ du port de Salé.

3. La ville d'El-Mamora avait été construite par Yacoub *el-Mansour* (1184-1199) pour défendre l'embouchure de l'oued Sebou. Elle fut détruite sous le règne du roi mérinide Saïd *el-Ouattassi* (1471 1500).

4. Sous le règne de Dom Manuel, roi de Portugal, le 24 juin 1515, l'embouchure de l'oued Sebou avait été occupée par Dom Antonio de Noronha qui y avait élevé une forteresse ; mais les Portugais, attaqués le 10 août de la même année par les forces du roi mérinide Mohammed (Beni Ouattas), furent obligés de se rembarquer précipitamment, en perdant plus de quatre mille hommes, tant tués que noyés. Cf. Marmol, t. II, ff. 80-82.

5. *Na dita sidade*. Il faut entendre Salé et non El-Mamora.

6. La forêt de El-Mamora, située dans les environs de la place de ce nom, était renommée pour les bois qu'elle fournissait à la marine. C'était une des raisons pour laquelle cette place était convoitée par les puissances européennes.

7. *Ceme*, hakem, V. p. 211, note 8.

8. L'auteur veut dire que la ville de Mazagan, dépendant de la couronne de Portugal, fait partie du royaume de Merrakech.

Purtugal.) — A sidade de Titi, despovoada. — A sidade de Safim, povoada. — A illa do Mogodor, despovoada. — A illa de Santa Crus, despovoada. — A sidade de Hahaha, povoada. — A sidade de Sale, povoada. — O porto da Mamora, despovoado.

SIDADES NO SERTAM

A emperial sidade de Marrocos, cabessa do reino e do emperio. A sidade de Gumete, povoada. — A sidade de Midina, povoada. — A sidade Constantina nos Atalantes, arasada.

VILAS NO SERTÃO

Sorlacaor, despovoada. — Ben Tanute, povoada. — Algarar, povoada. — Fruga, povoada. — Duminete, povoado. — A Mamora de Tansifete[1], despovoada.

FORTALEZAS NO SERTÃO POVOADAS

Alceira, povoada. — Fruga, povoada. — Bem Tacamus, povoada. — Hum adixar, povoado. — Mugiden, lugartinho piceno, povoado[2].

CASTELOS NO SERTÃO DESPOVOADOS

Castello (*sic*). — Tissa. — Girrando. — Girrando (*sic*). — Olede Xor. — Olede Embrane. — Olede Xor (*sic*). — Danbrane. — Danbranne (*sic*). — Metal.

ADIXARES

Afora todas estas povoassõeys, ha nas serras muitos adixares de pedra, povoassõeys humas grandes e outras picenas.

ADUARES

Nos campos, ha muitas alcaimas e aduares ; ha aduar que he

1. Sur cette localité dépeuplée appelée aussi « Mamora de Safi », V. p. 253, note 3.

2. En marge de la liste des *castelos despovoados* qui suit, l'auteur a écrit la mention suivante : *Ao pe de Mugidem se ha de por as legoas que ha de Marrocos ha ha serra Gelauhi, marco dele e da pruvinsya de Dara, que esta cotada com huma cruz na margem da banda de dentro.* V. p. 255, note 4.

como huma sidade. & he a terra muito povoada deles, que taõbem he muita causa de não aver muitas sidades e vilas. Dizem que Moley Abed el-Melece Maluco [1] quizera fazer povoar a terra de lugares [2], mas não lho consemtirão.

DECLARASSÃO DAS LEGOAS

QUE O REINO DE MARROCOS TEM DE COMPRIDO E DE LARGO

O reino de Marrocos tem de comprido cuarenta e sete legoas, que correm do rio Morobea, que esta ao nassente, ate a serra de Baibom, ao lugar domde a passão pera Sus, ao ponente.

Tem o dito reino de largo cuarenta e duas legoas, que correm de Mazagaõ ao norte, pela serra dentro dos Atalantes, aonde se devidem (na serra, sobre a ribeira Ta Soltan [3] ao sul), os reinos de Marrocos Sus e provinsia de Dara [4].

PERA DARA [5]

Da dita sidade de Marrocos a serra Gilauhy [6], marco do dito

1. *Maluco.* On sait que c'est sous ce nom, déformation de Malek, que le chérif Abd el-Malek était connu dans la Chrétienté.

2. Ce projet de faire habiter des villages à des populations nomades rentrait bien dans les idées novatrices de Moulay Abd el-Malek. « On le soupçonnait, dit El-Ouefrâni, d'avoir du penchant pour les choses nouvelles », p. 138.

3. *Ta Soltan.* L'auteur avait écrit, lors d'une première correction, *Nefis*, et il semble moins invraisemblable d'indiquer le cours supérieur de l'oued en-Nefis comme la limite commune des trois royaumes: Merrakech, Sous et Draa.

4. Passage surchargé de corrections et qui reste assez obscur. L'auteur a modifié son texte primitif qui était le suivant: *se devidem Marrocos, Sus e Dara.*

5. En regard de ce paragraphe et dans la marge, l'auteur a mis une croix pour indiquer que ce passage est à reporter à une autre place. V. p. 261, note 2 *in fine*.

6. La distinction entre les différentes chaînes du Haut Atlas établie par l'auteur n'avait pas été faite avant Foucauld. L'anonyme portugais, au cours de sa description et tout en se servant de désignations peu précises, a parfaitement distingué une première chaîne allant du pays de Haha au col qui conduit de Merrakech au Draa. Cette première chaîne, qui sert de limite entre le royaume de Merrakech et le royaume de Sous, s'appelle Adrar-n-Deren (la montagne du Deren). La chaîne qui la prolonge à l'est et qui sépare le royaume de Merrakech

reino e da pruvinsia de Dara, a que tão bem chamam reino, sam cinze legoas.

E na mesma serra esta o primeiro lugar do dito reino de Dara, que he huma fortaleza, do nome da mesma serra[1].

II

REINO DE SUS

Serra de Baibom. — De Marrocos a serra de Baibom, que esta antre o dito reino e o de Sus, sam doze legoas.

De Marrocos aonde esta o marco dantre ele e o dito reino de Sus na mesma serra de Baibom, ha vinte e duas legoas.

De Marrocos a cabessa de Sus, ha trinta legoas.

CABESSA DE SUS

Trudante. — A cabessa do reino de Sus he a sidade de Trudante; não he grande. O castelo dela, a que na aravia chamão alcassava, he muito forte. Tem muita gente, e a mais dela sam Berberes. He terra de muitos gados, pão, e fruitas e agoa. Nesta terra não ha moeda de cobre.

[AZARO]

(Antre Trudante e a Prahya[2] seys legoas de Trudante, esta huma alcassava grande que se chama Azaro.)

du royaume de Draa est comme sous le nom de Tizi-n-Guelaoui (Gilauhy). Cf. Foucauld, pp. 95-98.

1. Cette forteresse est encore appelée aujourd'hui Kasbet el-Guelaoui ou Dar el-Guelaoui par les indigènes du versant nord de la montagne, les Guelaoua; ceux du versant sud, les gens du Telouat, l'appellent Imaounin. Cf. Foucauld, p. 85; Castries, pp. 15-16. — Ici (folio 42 du manuscrit) finit la description du royaume de Merrakech. Le verso du folio 42 est occupé par un brouillon de lettre de la même main que celle qui a fait les additions et les corrections au texte. V. note critique, pp. 234-235.

2. Ce lieu, d'après les distances qui le représentent, doit être identifié avec la ville basse, la marine, d'Agadir, appelée aujourd'hui Fonti. On trouve dans *De la uerige Colom* (t. II, p. 95) cette indication de pilote: « Si vous naviguez du cap de Geer [il s'agit du cap pro-

A PRAHYA

Dose legoas de Trudante (e seis de Azaro) esta hum porto de mar que dizem a Prahya, terra de pão, carnes, e agoa.

CABO DE GE

Tiro de bombarda da Prahya (ao pe de hum alto monte) esta huma fortalesa que se diz o Cabo de Ge[1], porto de muito pescado. (Foi de Purtugal[2]. No monte alto esta huma fortaleza de Mouros, feita por eles). Os homens desta parte são Alarves, gente de cavalo. He terra de pão, gado e agoa; pasa por ele o Rio de Sus.

[ANS]

(Doze legoas de Trudante, pera a parte dos comfines dos Atalantes, em terra campina, esta huma alcassava que se diz Ans. Os alcaides das ditas alcassavas são postos da mão dos visoreys de Sus.)

MESSA

Vinte legoas da cidade de Trudante, na costa do mar, esta huma sidade a parte do ponente, grande, fraca, e de muita gente, que se diz Messa. Hatravessa a dita sidade por meo dela hum rio grande do mesmo nome, que say dos Montes Claros[3]. Não ha nesta terra gente de gerra. Mas ha muito pão, gado e agoa, e os homens desta sidade sam pescadores.

prement dit et non de la ville portant ce nom], à Prahya, côtoyez la terre du cap ». C'est à tort que dans une lettre de Coy aux États-Généraux, en date du 18 mars 1606, ce lieu de Prahya a été identifié avec la plage voisine de Sali. Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 136.

1. *Cabo de Ge*, c'est aujourd'hui la ville d'Agadir.

2. La ville du Cap-de-Ghir ou Santa Cruz, fondée par les Portugais sous le règne de Dom Manuel, fut assiégée et prise par les troupes des Chérifs le 12 mars 1541. Cf. *1re Série*, France, t. I, p. 106.

3. L'oued Messa (Mast), appelé en amont oued Oulghass, et à sa tête oued Tazeroualt, ne descend pas des Montes Claros (Haut-Atlas), mais de cette chaîne à laquelle les géographes ont donné le nom de Anti-Atlas et qui est appelée par les indigènes djebel Tazeroualt.

TAGAUUS [1]

Quinze legoas de Messa, na costa do mar, esta huma sidade em que reside sempre hum alcaide por el Rey. Chamasse Tagauus. Terra de todos os mantimentos, criassõeys de gados, e agoa.

RIO DE SANAHA

Da dita sidade de Tagauus ao rio de Sanaha [2], que he em terra de negros, não ha povoassão maritima nem no sertão. He terra de muita gente de cavalo. Tem pouco trigo e sevada e carnes; tem camelos que comem, e tamaras; (e bebem leite de camelas, e comem no cozido [3] com leite raiz que esta debaxo da terra, que se chama tagarrinho [4], com o leite). Não obedessem a el Rey; antre si tem seus xeces a que dão obidiensia. São todos salteadores, que he a causa de não terem mamtimentos. Chamasse esta gemte Alarves da Sara [5]. Sam de Tagauus ao dito rio sento e cuarenta legoas. & do mesmo rio a Marrocos, sam dusentas e simco legoas.

ARGIM

Costa abaxo de Tagauus [6], cuarenta legoas dele ao ponente, esta o castelo d'Argim [7]. Argim he da coroa de Purtugal.

SERRA DE BAIBOM

A serra de Baibom, marco dos reinos de Marrocos e Sus, corre

1. *Tagauus*, Tagaoust. C'était au XVIe siècle la plus grande ville du Sous après Taroudant. Cf. Massignon, p. 194.

2. *Rio de Sanaha*, pour rio de Sanhadja, la rivière du Sénégal. La région décrite semble devoir être identifiée avec celle appelée actuellement Mauritanie et non avec le Sénégal.

3. *No cozido*, dans le bouilli; c'est-à-dire que les indigènes préparent le kouskous en faisant bouillir dans du lait de chamelle la racine nommée ci-dessous.

4. *Tagarrinho*, mot venu de l'arabe *guernina* قرنينة par l'intermédiaire de l'espagnol *Tagarnina*. On trouve dans le dialecte de l'Alemtejo le mot *Tagarrina* avec le sens de : chardon comestible.

5. *Sara*, pour Sahara. Ces « Arabes du Sahara » ayant un grand nombre de cavaliers, élevant des chameaux, vivant de pillage, sont à identifier avec les tribus de la Mauritanie actuelle.

6. *Costa abaxo de Tagauus*, c'est-à-dire : en descendant la côte, au sud de Tagaoust.

7. Les Portugais arrivèrent à Arguin en 1443, et y fondèrent un fort l'année suivante. Une partie de la poudre d'or du Soudan s'écoulait par ce port.

pera a parte do nasente ate Mililha[1]. Dentro na jurdissão de Sus he a dita serra muito povoada de adixares de muita gente, e antre ela ha algum fogo[2]. Pelo pe da dita serra da parte de Sus, correm oito emgenhos d'asucar[3], que são del Rey.

Toda a mais terra do reino de Sus fora da serra he muito povoada d'alcaimas e aduares. Tem toda a terra muita gente de cavalo, mantimentos, gados e agoas.

CUSTUMES

Antigamente era custume ter el emperador com nome de rey dele hum filho em Sus : tirou o e pos nele vizorey.

SUS DA COROA DE MARROCOS.

Ha prezentassão do visorey de Sus he do filho del Rey mais velho que esta em Fes, & isto, porque meteu el rey Molei Amete algumas terras do reino de Fes na coroa de Marrocos[4].

NUMERO DAS LEGOAS

QUE DA SIDADE DE TRUDANTE HA A CADA HUMA DAS POVOASÕEYS MARITIMAS E NO SSERTÃO, SOJEITAS A DITA SIDADE CABESSA DO REINO DE SUS.

Da sidade de Trndande, cabessa do reino de Sus, ao marco do dito reino e do de Marrocos, sam oito legoas.

(De Trudante a alcassava de Ans, sam doze legoas.)

(De Trudante a alcassava de Hazaro, sam seys legoas.)

De Trudante ao porto da Prabya, porto de mar, sam doze legoas.

1. L'auteur confond ici en un seul massif le Haut-Atlas, le Moyen-Atlas et le massif rifain. Cf. Foucauld, pp. 97-102.

2. *Algum fogo*, c'est-à-dire : quelques gens ayant des armes à feu.

3. Sur le commerce du sucre dans le Sous V. *1re Série*, France, t. I, p. 303.

4. D'après l'auteur, le pays de Sous n'est plus donné en apanage avec le titre de roi à l'un des fils du Chérif ; le Sous n'est plus qu'une vice-royauté à laquelle pourvoit le fils aîné du Chérif qui réside à Fez. Cette attribution a été concédée à ce dernier en compensation de certains territoires qui ont été enlevés au royaume de Fez pour être rattachés à celui de Merrakech.

De Trudante a fortaleza Cabo-de-Ge. porto maritimo, he tiro de bombarda maeys de doze legoas.

De Trudante a sidade de Messa, na costa do mar, são vinte legoas.

De Trudante a sidade de Tagauus, na costa do mar. ha trinta e sinco legoas.

De Trudante ao eastelo d'Argim, são setenta e sinco legoas.

De Tagauus ha deradeira volta que o rio de Sanaha fas pela tera dentro, são sento e setenta e sinco legoas.

NOMES DAS POVOASSOEYS DO REINO DE SUS

Costa do mar : A vila da Prahya. — O eastelo Cabo-de-Ge. — (O castello no alto tudo junto.) — A sidade de Messa. — A sidade de Tagauus. — (O castello d'Argim, da coroa de Purtugal.)

No sertam : A sidade de Trudante, eabessa do reino. — A serra de Baibom, muito povoada d'adixares. — (A alcassava Azaro.) — A alcassava Ans.

Os campos em baxo sam muito povoados d'aleaimas e aduares.

Tem mais pela terra dentro alguma parte do campo da Sara.

COMPRIMENTO DO REINO DE SUS

O reino de Sus tem de eomprido oitenta e sete legoas, que correm da serra de Baibom, que esta ao nassente, na parte onde a dita serra esta de Marrocos doze legoas, ate o castelo d'Argim. que esta ao ponente[1].

LARGURA DO REINO DE SUS

O reino de Sus tem de largo vinte e seis legoas, que corem do Cabo-de-Ge. que esta ao norte, ate aonde se devidem o mesmo reino de Sus e o de Marrocos e Tagurere ao sul.

He o dito reino abundante de trigo, sevada, carnes, fruitas, hagoas, azeite, algum de oliveira, muito de hum fruto que chamão

1. Il n'est pas besoin de faire remarquer l'erreur d'orientation commise par l'auteur.

argem[1], ligumes, ortalissa, tamaras que vem de fora, algumas da terra, manteiga, mel; não lhe faltão outras cousas de fora; tem muita passa, amendoas, nozes, e muito asucar, conservas[2].

III

REINO DE TEDULA

DECLARAÇÃO

Do rio dos Negros pera diante he a jurdissam de Tedula, & da mesma sidade ao dito rio, são seis legoas. O dito rio dos Negros he o marco de Tedula e do reino de Fes. E do dito rio e marco a sidade de Tedula, sam desaseis legoas.

TEDULA

A sidade de Tedula[3] esta fumdada em huma grande serra, e a alcassava dela esta sobre humas altas e fragosas penedias, que a fasem muito forte.

Toda a pruvinsia de Tedula não tem outra povoassão mais que a mesma sidade e a sua alcassava. Mas a dita serra sobre que esta asentada he fertil de mantimentos, gado e agoa, e he muito povoada de adixares grandes e de muita gente, e antre ela ha algum fogo, gumias[4], dardos, e bestas, e espadas. Corre esta dita serra ate Fes e passa a Mililha[5].

Do rio dos Negros, asi do marco de Marrocos como do de Fes, ate a sidade de Tedula, e toda a mais terra de sua jurdissão, he campina sem ortas, nem olivaeys, nem vinho. Mas e terra toda muito povoada d'alcaimas e aduares, & tem muita cavalaria, trigo,

1. *Argem*. Sur cet arbre V. p. 313, note 2.

2. La description du royaume de Sous finit au recto du folio 47; le verso de ce folio contient des poésies n'ayant aucun rapport avec le Maroc.

3. La ville de Tadla semble devoir être identifiée avec la kasba de Tadla.

4. Sur cette arme V. p. 256, note 4.

5. V. ci-dessus p. 272, note 1. L'auteur est d'accord avec Foucauld : cette *serra* (le Moyen-Atlas) borne au sud la plaine de Tadla. V. Foucauld, p. 100.

sevada e alguns ligumes. Tem grande criassão de todo o gado vacum e miudo, e camelos; e tem muita agoa.

A pruvinsia de Tedula esta de Marrocos pera Fes no mesmo caminho, desta maneira.

Primeiramente Marrocos, diante dele Tedula, e diamte dela Micines, e emtam logo Fes, tudo em huma corda[1]; quem for de Marrocos a Fes a de passar Tedula e Micines.

LEGOAS DE MARROCOS A TEDULA

De Marrocos a Tedula sam vinte e duas legoas.

LEGOAS DE TEDULA A MIÇINES

De Tedula a Micines são trinta legoas e duas.

LEGOAS DE TEDULA A FES

De Tedula a sidade de Fes, sam cuarenta legoas e duas.

Reside sempre em Tedula hum filho del Rey[2].

COMPRIMENTO DE TEDULA

A pruvinsia de Tedula tem de comprido[3]. . . . . .

LARGURA DE TEDULA

A pruvinsia de Tedula tem de largo[4]. . . . . .

JURDISSAM

Tem Tedula baraço e cutelo[5].

1. Remarque très exacte.

2. Ce fut à son fils Moulay Zidân que Moulay Ahmed *el-Mansour* confia, de son vivant, le gouvernement du Tadla.

3. Le renseignement a manqué à l'auteur qui a laissé ce passage en blanc. V. Note critique, p. 241.

4. V. note ci-dessus.

5. Le gouverneur du Tadla a droit de lacet et de couteau, c'est-à-dire: de vie et de mort. — La description du royaume de Tadla s'arrête ici, au folio 50; le verso de ce folio ne contient que des poésies ne se rapportant pas au sujet.

IV

REINO DE MICINES

DECLARASSÃO

A pruvinsia de Micines, a que tam bem chamão reino[1], esta de Marrocos sincoenta e duas legoas[2], e de Fes des legoas. Não ha nela povoassão mais que a mesma sidade de Micines[3], que tem jurdissão per si, & resside sempre nele hum filho del (Emperador com nome de rey). E quando em tempo de suas pascoas[4] não esta na terra, são obrigados os grandes dela irem na fazer a Fes, com o filho mais velho del Rey que reside em Fes, por onde Micines esta posto na coroa do reino de Fes; he resão por que a mesma pruvinsia esta mitida dentro na mesma terra de Fez.

MICINES

A sidade de Micines he grande e muito fertil de todos os mantimentos e carnes, e muito fresca de ortas, fruitas e agoas.

Gente. — A gente desta sidade he muito branca. As molheres são maviosas e afeissoadas aos Cristãos. Pelo contrairo os homens querem grandissimo mal aos Xpistãos, e de sua condissão sam malissimos; gente de poco trabalho e case todos mercadores e ricos.

1. Mekinès, au temps où écrivait l'auteur (règne de Moulay Ahmed *el-Mansour*), était plutôt une résidence impériale pour l'un des fils du Chérif qu'une véritable province ou vice-royauté, car c'est ainsi qu'il faut comprendre ici le mot *reino*.

2. Évaluation erronée; la distance de Merrakech à Mekinès est à vol d'oiseau de 330 kilomètres environ, soit 66 *legoas*.

3. L'auteur se contredira un peu plus bas, en faisant rentrer dans la juridiction de Mekinès la plaine d'Azahar (Azghar) « couverte de douars » et la montagne de Zarcom (Zarhoun) « où se trouvent beaucoup de villages ».

4. *Pascoas*, les pâques musulmanes, c'est-à-dire la fête appelée l'Aïd el-Kebir qui tombe dans le mois de Dou el-Hiddja. Il est d'usage au Maroc qu'à l'occasion de cette fête, les souverains chérifiens reçoivent en grand apparat l'hommage de leurs vassaux qui leur apportent des présents (hedia). Lorsqu'au temps de l'Aïd el-Kebir le fils de l'Empereur, qui résidait à Mekinès avec le titre de Roi, ne se trouvait pas dans le pays, c'était une obligation pour les grands de Mekinès d'aller à Fez rendre hommage au prince héritier.

CAMPO D'AZAHAR

He da jurdissão de Micines todo o campo d'Azahar[1], que he grande; corre junto a Alcassar & Larache e Sale. He campo raso povoado de alcaimas e aduares e de muita cavalaria, terra de muito pão, agoa e criassam de todo o gado e camelos.

SERRA DE ZARCOM

Senhorea mais a pruvimsia de Micines a serra de Zarcom[2], que cay ao Norte, da banda do mar. Serra muito povoada de adixares, e de muita gente, e de mantimentos e agoa.

DO RIO MORROBEA ATE MICINES

Todo o campo de Morobea ate Micines he terra eãopina; e em alguma parte dela ha alguns outeiros baxos. He toda terra de muito pão, agoa, e criassõeys de gado vacum e miudo, e camelos. He terra toda muito povoada de alcaimas e adixares e de muita gente de cavalo.

COMPRIMENTO DA PRUVINSIA DE MICINES

A pruvinsia de Micines tem de comprido[3]. . . . . .

V

REINO DE FES

De Micines a Fes são dez legoas, tudo terra campina mal povoada de alcaimas. Ha neste caminho cuatro ribeiras, humas grandes e

1. *Azahar*, Azghar; ce territoire est à identifier avec celui qu'occupent aujourd'hui les Cherarda, les Sofian et les Khelot. Cf. El-Ouezzâni, pp. 172, 173 et 450; Massignon, p. 237. Ce dernier auteur identifie à tort, suivant nous, Azghar avec le territoire actuel des Beni Hassen.

2. *Serra de Zarcom*, le djebel Zarhoun.

3. L'auteur a laissé en blanc les dimensions du royaume de Mekinès. La description de ce royaume finit au folio 53 v°; le folio suivant numéroté 53bis ne contient sur son recto et sur son verso que des poésies étrangères au sujet.

outras mais picenas. Chamasse a primeira. . ., & a segunda. . .. & a terseira. . ., & a cuarta[1]. . .. Hestaram humas das outras[2]. . ..

Antes que chegem a Fes legoa e mea, estam duas alagoas grandes[3] em que andão patos, sisnes e outras aves. Hem meo das alagoas estão humas casas com duas torres. Chamãose a Casa Branca[4]. Fe-las Moley Mahamete[5], que foi o da batalha do campo d'Alcassere, por qem el rey dom Sebastião se perdeu. Junto a huma das alagoas, da parte do norte, estão huns rochedos altos, de que say hum rio que se dis o rio de Fes, porque passa pela sidade e emtra por baxo da terra em todas as casas.

FES O NOVO

A sidade de Fes he grande e de grande trato, porque vem a ela com mercadarias mercadores de muitas partes, de Purtugal, de Castela, de Fransa, de Ingalaterra, d'Argel, de Tremessem, de Gine, e de todas as partes do mesmo reyno; & esta a dita sidade devidida em duas partes. A que se dis Fes o Novo esta sobre hum alto, e nele, em terra rasa e alta, tem el Rey suas casas dentro n'alcassava, que he sercada de muro, con sua cava d'agoa, com sete baluartes e neles sua artelharia.

FES O VELHO

Ladeira abaxo desta mea parte da sidade, por hum vale, corre a outra mea parte da sidade, que se diz Fes o Velho; e por meo dela passa o dito rio. Dizem que ha em Fes o Velho trezentos e sesenta e seis moinhos[6], e moem todos com agoa do mesmo rio. Fes el rey Moley Amete no campo de Fes sobre dous outeiros dous fortes (a que

1. Les noms de ces quatre rivières ont été laissés en blanc par l'auteur. Il est facile de les identifier; ce sont en allant de l'ouest à l'est : l'oued Bou Fekran, l'oued Djedida, l'oued Mehdouma et l'oued en-Nedja.

2. La distance de ces quatre rivières entre elles, qui d'ailleurs est loin d'être égale, a été laissée en blanc par l'auteur.

3. Ces marécages situés à une lieue et demie de Fez sur la route de Mekinès sont à identifier avec le lieu dit Ed-Douïat (les petits étangs). Cf. Flotte de Roquevaire, Croquis des environs de Fez.

4. *Casa Branca*, Medinet el-Beidha, le « *Palazzo reale della Citta Bianca* » de Léon. Cette ville uniquement administrative avait été fondée par les Merinides en 1276; elle correspond actuellement à Dar el-Makhzen. Cf. Massignon, p. 224, et p. 225 : Plan de Fez au XVIe siècle.

5. *Moley Mahamete*, Moulay Mohammed *el-Mesloukh*.

6. Il y en avait 400 du temps de Léon L'Africain (f. 37).

chamão o Borge [1]), em que pos muita artelharia, pera lhe sojeitarem Fes o Velho. Fes o Novo, os balhartes d'alcassava o varejam. Tem el Rey nesta sidade fortes e artelharia; dizem que, resão dos alevantamentos, & tambem porque vindo Turcos a Fes [2], o não emtrem, e, emtrado o, os fortes do campo lhe empidão subir (a Fes o Novo).

CASARIA [3] DE FES

Disem que a casaria de Fes he milhor que a de toda Berberia. Disem que as casas são altas, muito bem acabadas por demtro; e muitas são sobradadas e com algumas janelas pera a rua, piccnas e estreitas, com seus anteparos de madeira redondos, e neles alguns buracos pera vista. As ruas da dita sidade dizem que são estreitas e sombrias, por causa da muita altura das casas; mas disem que são calsadas.

GENTE DE FES

A gente desta sidade he muito branca, e os homens ma gente de gerra, e de ma dissistão, inimigos capitaeys de Cristãos, finalmente a mais ma gente de todos os reinos do Xarife, tirado a de Micines, porque se afirma ser ainda pior. Ha antre os homens muitos mercaderes de muito dinheiro. Tambem ha entre eles muitos ofisiaeys de todos os oficios e os milhores que ha em todos os reinos do Xarife, prinsipalmente d'arcos de cavalos [4].

MOLHERES

As molheres desta terra são muito alvas, fermosas e bem despos-

1. Ces deux forts sont appelés aujourd'hui Bestioum (bastion) Bab el-Guisa et Bestioum Bab el-Fetouh, du nom des portes près desquelles ils ont été élevés.

2. Lors de la lutte entre les Beni Merin et les chérifs saadiens, les Turcs, appelés par Abou Hassoûn le souverain mérinide, vinrent en 1554 mettre le siège devant Fez et s'en emparèrent le 9 janvier. V. *1re Série*, France, t. I, p. 153, note 2, *in fine*.

3. *Casaria*, en arabe قصرية, transcrit quelquefois *Caisaria* et avec l'article arabe : *Alcayséria* (Marmol, t. II, f° 87 v°). C'est la *piazza d'i mercatanti* de Léon (f. 38 v°), le bazar central de toute grande ville marocaine.

4. Léon et Marmol constatent également la réputation de Fez pour la fabrication des harnachements. Cette renommée s'est maintenue de nos jours, et la broderie sur cuirs occupe à Fez de nombreux ouvriers.

tas, e tem todas os olhos pretos. Tratãosse milhor, asi das pessoas como das casas, que as de toda Berberia, &, no serem cortezans, são bem deferentes dos homens em tudo. Muito afeisoadas aos Cristãos.

MANTIMENTO

He Fes terra muito fertil. Tem muito trigo, sevada e muitos ligumes. Tem muita carne e muito aros, que o dá a mesma terra. Tem de todo o genero de aves. He muito fresco. Tem muitas ortas e muitas fruitas; as vinhas como as de Purtugal. Tem muito azeite, & boas saidas[1]. Tem a agoa do dito rio, que não he boa, por resão de deitarem nele todo o modo de emmundissias. Mas, de Fes como cuarto de legoa, ha huma alagoa muito grande e fresca, de muita agoa e boa; chamasse a Solocia[2].

FES DOENTIO

He Fes muito doentio & muito sogeito a camaras, e são muito pirigosas.

MANTIMENTO QUE NÃO SASTIFAS

O mantimento sastifas pouco[3].

JUDIARIA DE FES

Em Fes o Novo esta a Judiaria, sercada de muro. Hos homens dela sam ricos, soberbos e inimigos de Cristãos. Em cada hum ano, no dia em que el rey dom Sebastiam, que Deos tem, se perdeu[4], festeião eles, não trabalhão, nem abrem a Judiaria, vestense de festa, dãose bamcetes e visitãose huns a outros, dãodo se os parabens de se verem livres do poder dos Cefres, que quer diser descridos.

1. Le sens est probablement qu'il se fait dans la ville beaucoup de commerce et qu'il y a un grand écoulement des produits.

2. *Solocia*, peut-être : Zalag (Zalagh). Le djebel Zalagh est une montagne très voisine de Fez dont les sources sont renommées.

3. Cette remarque semble en contradiction avec ce qui a été dit au paragraphe *Mantimento*.

4. C'est-à-dire le 4 août.

MAO TRATAMENTO

São estes homens muito mal tratados dos Mouros, fora da Judiaria, não calsão sapatos, senão alparagate de corda[1].

SUSSESSO[2] DOS JUDEOS COM MOLEI ABADALA[3] EM FES

Disem que em tempo de Moley Abadala, estando em Fes, se forão os Judeos a ele e lhe dixerão: porque avia de comsintir aos Cristãos cativos vistirem bem e andarem calsados, que lho defendece, que por isso lhe darião huma grossa peita, a que eles chamão garrama[4]. El Rey vensido do emteresse, deulhe a palavra de sim, e recolheu o dinheiro. Tinha el Rey hum irmão muito bom homem, que depois por tempo adiante matou com huma touca[5], avendo ambos jurado de em nenhum tempo se serem traidores. Chamavasse este irmão del Rey o Brancinho. Mandou el Rey chamar o dito irmão, e deulhe conta do que com os Judeuus tinha passado. O irmão lhe foi a mão, e lhe disse que, primeiro que tal mãodasse, se emformasse dos Mouros que na terra avia, que aviam estado cativos em Purtugal, de como seus senhores os tratavão, e que asi o fisesse. Comvemsido el Rey do conselho de seu irmão, fes o que lhe tinha dito, e, achando boas emformaçõeys, mandou que os Xpistãos andacem como qisessem, e os Judeuus sem nada nos pes[6]. Depois, pera os mesmos Judeuus alcansarem del Rey dentro na Judiaria traserem sapatos ou chinelas e fora dela pela sidade ou seu campo alparagates de corda, lhe foi nessessario de novo a el Rey darenlhe outra peita.

MOLHERES ABRAICAS

As molheres destes homens sam fermosas, avisadas e bem criadas.

1. En marge de ce paragraphe, mais visant tout le passage relatif aux Juifs, l'auteur a écrit : *Este capitolo he do livro dos custumes desta terra.*

2. Avant ce titre, l'auteur a de nouveau mis cette indication : *Isto se ha de passer ao livro dos custumes*, au-dessous de laquelle il a placé une croix, signe habituel de transpositions à effectuer ; ce signe est reproduit deux fois en marge du paragraphe.

3. *Molei Abadala*, Moulay Abdallah *el-Ghalib bi Allah* (1557-1574).

4. Sur ce mot V. p. 257, note 1.

5. *Matou com huma touca*, c'est-à-dire : l'étrangla avec un turban.

6. Cette obligation existe encore.

Tratãosse bem. Sam muito afeiçoadas aos Cristãos e pera com eles muito liberaeys de tudo. Mas tambem dam fassilmente pessoulha a hum homem, como acomteseu em Fes matarem muitos, asi fidalgos como os que o não eram. As molheres de Marrocos não uzão desta maldade. Antre as Mouras ha alguus destes desastres, e muitos feitissos.

SENHOREA O REINO DE FES
MUITAS TERRAS
COMESSANDO PERA A PARTE DE TREMESSEM[1]

SOFOROM

Quatro legoas de Fes, ao pe de huma serra que se diz Soforom[2], esta huma vila do mesmo nome. Passalhe pelo meo hum rio do propio nome. Tera de muito mãotimento e fruitas, & a nela muitos Judeaus.

SILIGO

Des legoas de Soforom, esta outra vila, e catorze legoas de Fes, que se dis Siligo[3], muito fresca, e de muitas fruitas e mantimentos. Atravessa a pelo meo o rio do Sabugo.

ALMIS

Des legoas de Saligo, e vimte e cuatro de Fes, esta outra vila que se diz Almis[4]. Esta em terra campina, tem pão e pouca agoa.

1. *Comessando pera a parte de Tremessem*, c'est-à-dire : en commençant par la partie limitrophe du royaume de Tlemcen, ou, si l'on veut, par l'est. De Fez à Figuig, sous réserve du point de Sidi Boulim qui n'a pas été identifié, l'énumération est faite suivant une direction S. S. E.

2. *Soforom*, Sefrou, cette ville est encore renommée pour la beauté de ses vergers.

3. *Siligo*, Guigou; ce nom (*Selilgo*) appliqué par Léon à une montagne (f. 97) est celui sous lequel on désigne aujourd'hui le cours supérieur de l'oued Sebou, en amont de la source Aïn Sebou. La localité mentionnée par l'auteur semble devoir être identifiée avec la dechera des Aït Hammou sur l'oued Guigou. V. Segonzac, p. 140.

4. La kasba d'Almis est à 50 kilomètres, soit à dix lieues portugaises, de la dechera des Aït Hammou.

OUTATE

Qinze legoas de Almis, e trinta e nove de Fez. por terra fragosa e matosa, esta a vila d'Outate[1]. Passalhe pelo meo hum rio do mesmo nome. He terra de muita gente e pouco pão, porque não sameam mais que aqilo que o rio pode regar. Tem azeite e alguma fruita. Ha nela muitos Judeuus.

SIDI BUTIM

Sinco legoas d'Outate, e cuaremta e cuatro de Fes, por campo razo muito povoado de alcaimas, esta huma vila que se diz Sidi Butim. Passa por meo dela hum rio do propio nome. Tem pão, gado, camelos; não tem cavalos.

FIGIGI

Vinte e sinco legoas de Sidi Butim, e sessenta e nove de Fes, esta a vila de Figigi[2]. Passa por meo dela huma ribeira do mesmo nome. He terra de pouco pam. Os povoadores dela sam Alarves do campo da Sara.

RIO LUETESSA

Sete legoas e mea de Figigi, e de Fes setenta e seis e mea, esta o rio Luetessa[3], terra sem pam e sem criassõeys. Tem muita gente de cavalo. Sam todos salteadores, e disso vivem. O mantimento desta gente he tamaras, carne de camelos e leite das camelas, pam o que ronbão por outras partes e se comem.

DOBUDU

Sinco legoas do rio Luetasa, e de Fes oitenta e huma e mea,

1. *Outate*, Outât Oulad el-Hadj, ou, comme on l'appelle le plus souvent, en prenant le mot Outât dans son sens absolu : El-Outât (forme vulgaire du pluriel du mot واطى pris substantivement avec le sens : les plaines), groupe d'une trentaine de ksours situés dans le bassin supérieur de la Mouloüa près du confluent de ce fleuve avec l'oued Chegg el-Erd. Foucauld, p. 371.

2. Figuig est à plus de 400 kilomètres de Fez, soit à plus de 80 lieues portugaises.

3. *Luetessa*, rivière à identifier, d'après son nom, avec l'oued ez-Zâ, mais toutes les distances de cette rivière à Figuig, à Fez et à Debdou sont erronées.

esta a sidade de Dubudu[1]. Não he grande, mas muito forte, porque esta fundada sobre rochedos altos e fragosos. Mas tem bons aredores. Tem muito pão e fruitas. Tem pouca agoa de fontes e possos. Tem muita gente de cavalo e bons cavalgadores. Tem Judiaria per si. Dobudu e sua comarca foi amtigamente reino livre; agora he de Fes e a ele paga suas garramas. (O alcaide dele tem nome de vizorey.)

REINO DE TREMESSEM

Quinze legoas de Dubudu, e de Fes noventa e seis e mea, esta o reino de Tremessem[2], que antigamente foi dos reinos do Xarife. Tomoulho o Turco. Parte o reino de Fes com o de Tremessem na mesma sidade de Tremessem, que esta na mesma arahya. Chegam os Turcos muitas veses a garramar por forsa de arma ate Dubudu.

TORNÃODO A FES PERA TANGERE, MILILHA, SEUTA & MARROCOS[3]

RIO DE SABUGO

O rio de Sabugo corre de levamte ao norte. De Fes ao dito rio pera a parte d'Alcassere, são quatro legoas. Da ponte do mesmo rio a Fes sam seis legoas.

TEZAR

De Fes a sidade de Tezar[4], são quinze legoas. E todo o caminho, a huma e outra parte dele, he tudo campina e muito povoada de alcaimas. E he terra de pão, gado e agoa.

A sidade de Tezar he mean, e ha nela muitos ofissiacys de armas.

1. *Dubudu*, Debdou. Cette ville fut longtemps le siège d'un petit royaume indépendant. V. 1re *Série*, Espagne, t. I, *passim*. — La distance de Debdou à Fez est sensiblement de 190 kilomètres, soit 38 lieues portugaises au lieu de 81, distance donnée par l'auteur.

2. L'auteur fait une simple mention du royaume de Tlemcen qui ne rentre pas dans le cadre de son ouvrage; on sait que le pays de Tlemcen était alors sous la domination des Turcs.

3. Lapsus de rédaction. L'auteur décrit le pays situé à l'est, au nord et au nord-ouest de Fez, en s'étendant avec plus de détails sur la région appelée aujourd'hui El-Gharb.

4. *Tezar*, Taza. La distance de Fez à Taza est environ de 85 kilomètres, soit 17 lieues portugaises.

Antigamente Tezar foi reino com jurdissão, como os mais de Berberia. Ha pouco tempo que o Xarife o deu a seu neto, filho mais velho[1] de seu filho Molei Xece que he rey de Fes. Esta a dita sidade a obidiensia do dito moço. (com nome de Rey,) e de sua mão tem nela hum alcaide com gente de cavalo. Toda a terra de Tezar he muito fertil de todos os mamtimentos e agoas.

BELES

Antre o norte e levante a traves de Tezar, des legoas dele, esta a sidade de Beles[2], fronteira de Mililha. Esta em Beles hum alcaide com gente de guarnissão. Esta Beles no reino de Fes; a dadiva dele he do Xarife.

ALCASSERE CIBIR

De Fes a Alcassere, sam trinta legoas. Tudo terra campina, de muito pão, gado, agoa e fruitas, & muito povoada de alcaimas e de gente de cavalo.

Esta a sidade d'Alcassere semtada em terra campina. He sidade grande de serca, muito antiga e fraca. Esta no reino de Fes, mas a dadiva dela he del Rey, e o alcaide que resside nele he pelo mesmo Rey; e o rendimento da dita sidade e das terras a ela sofraganhas he pera a coroa de Marrocos. & dizem que rende todos os anos sento e sincoenta mil ousas e milhoria delas.

Tem Alcassere sete sentas lansas.

RIO DOS CAVALEIROS

Duas legoas do dito Alcassere, esta hum rio que se diz dos Cavaleiros[3]. Corre pera Larache, onde se mete no mar[4]. Entra a maré pelo dito rio ariba tres legoas. A redor d'Alcassere ha muitas ortas, fruitas, criassõeys de gado. He terra de muito pão. Agoa, a do mesmo rio, e nele muito pescado.

1. Sur ce fils aîné de Moulay ech-Cheikh appelé Moulay Abdallah, V. *1re Série*. France, t. I, *Tabl. Généal.*, Pl. V, p. 394.
2. *Beles*, Badis. Cette ville est à 110 kilomètres de celle de Taza.
3. *Rio dos Cavaleiros*, l'oued el-Mekhâzen.
4. L'auteur confond le cours inférieur de l'oued Loukkos avec l'oued el-Mekhâzen.

LEGOAS D'ALCASSERE AOS LUGARES AREDOR DELE

Esta Alcassere sinco legoas de Larache, & nove d'Arzila, & sete a serra de Farrobo[1], & sete a aldea Xeque Alhanbra[2], & des a aldea Angera. & qinze de Tangere, & dezaseis a Alcassere Segel[3], & dezoito a Tituam, & vinte e sinco a Seuta, & do porto da Mamora dose, & de Sale cinze.

LARACHE

Larache esta na costa do mar a boca de hum rio em que entra a maré. Chamasse o rio de Larache; cabem nele galiotas e navios redondos; he abrigado as tormentas.

Larache he prassa forte, e grande escala de cossairos d'Argel e do mesmo reino[4]. & vem a ele mercadores de Turcia & de Marcelha e de Ytalya. Esta a dita fortaleza no reino de Fes, mas a dadiva dele he del Rey, e por ele esta na terra alcaide com dusentos homens de guarnissão. As rendas dele acodem ao cofre del Rey que esta em Alcassere. Esta Larache de Arzila nove legoas.

ARZILA

A sidade de Arzila[5] esta na costa do mar, sem bahya, mas de muito roim desembarcassão. As rendas dela acodem a Alcassere. Esta Arzila no reino de Fes, mas a dadiva dela he do (Emperador[6]).

1. *Serra de Farrobo*, Djebel el-Kharroub.

2. *Xeque Alhanbra*, Cheikh el-Hamra.

3. *Alcassere Segel*, El-Ksar es-Seghir.

4. C'est pour cette raison, pour en déloger les Turcs, que les rois d'Espagne aspiraient à posséder cette place. Comme l'auteur le dit, elle était une véritable échelle pour les corsaires d'Alger; et cette situation permettait d'ouvrir des négociations avec le Chérif en vue de la cession d'une place qui lui appartenait si peu.

5. La ville d'Arzila fut évacuée par ordre de Philippe II le 13 septembre 1589. Elle fut livrée à Moulay Ahmed *el-Mansour*, malgré les instances des habitants qui offraient de la défendre eux-mêmes. Philippe II, par la cession de cette place, voulait mettre obstacle au prêt de 200 000 cruzades que le Chérif avait proposé de faire au prétendant D. Antonio. Cf. El-Ouirâni, pp. 263-264; Luiz de Menezes, *Hist. de Portug. restaur.*, t. I, p. 37.

6. *Emperador*, Moulay Ahmed *el-Mansour*, appelé empereur pour le distinguer de son fils Moulay ech-Cheikh, le prince héritier, qui portait le titre de vice-roi et souvent de roi de Fez. L'auteur avait primitivement écrit : *de el Rey*.

RIO TAGADARTE

Tres legoas d'Arzila pera Tangere, esta o rio Tagadarte[1], d'agoa doce. Emtra a maré por ele ariba mea legoa.

SERRA DO FARROBO

Tres legoas do rio atras dito, esta a serra do Farrobo, que he grande e muito povoada de adixares. Deita de si sento e sincoenta de cavalo bons ginetes. He terra fresca ; tem fruitas, pão & agoa.

ALDEA XECE ALHAMBRA

Ao pe da serra asima dita, da parte de Tangere, oito legoas dele, esta huma aldea que se chama Xeque Alambra. He muito forte ; saem dela sem de cavalo.

ALDEA ANGERA

Tres legoas de Xeque Alhambra, esta outra aldea que se diz Angera. Tera ate oito sentos homens de pe. Esta fundada em huma serra, e pelo pe dela corre huma ribeira que se diz o rio d'Angera, corre ao mar junto a Alcassere Segel. Esta Angera de Tangere sinco legoas.

ALCASSERE SEGEL

A sidade de Alcassere Segel[2] esta na costa do mar despovoado antre Tangere e Senta, tres legoas de Tangere & quatro de Seuta.

OUTEIRO DE INFANTE

Mea legoa d'Angera pera a parte do meo dia, esta hum campo grande, de grande pasto, e de muita agoa, e de muita criassão de gado vacum. No meo deste campo esta hum outeiro alto que se

1. *Rio Tagadarte*, l'oued Tahaddert.
2. El-Ksar es-Seghir, une des anciennes *fronteiras* portugaises, fut évacuée en 1551. V. *1re Série*, France, t. I. p. 412, note 5.

diz o outeiro do Infante. Querem diser que, emtrando naquelas partes em tempo passado hum Infante de Purtugal a correr aquela terra, indosse recolhendo com grandissima preza de homens, molheres, mininos, cavalos, gados e outras cousas, vindo os Mouros em seu alcanse, os nossos, por nam perderem parte da presa, forão pelos Mouros desbaratados, cativos e mortos.

XEXUAM

Seis legoas de Xeque Alhambra, esta a sidade de Xixuão[1]. He terra grande e forte. Tem quatro sentos de cavalo e sem atiradores de pe. Esta no reino de Fes; a dadiva he del Rey.

TANGERE

De Alcassere a sidade de Tamgere, sam cinze legoas. Tangere, sidade maritima, he da coroa de Purtugal[2].

TITUAM

Dezoito legoas de Alcassere esta a sidade de Tituão, terra forte. Antre a gente de cavalo e a de fogo, tem seis sentos homens. Esta do mar huma legoa, por hum rio ariba, em que emtra a maré, e em que dizem que cabem gales, mas que, pera entrarem e sairem no rio, a de ser com cressente e vazante da maré. He Tituam terra fresca de ortas, fruitas, vinhas; e os campos dele ate Alcassere, Larache, Arzila e Fes sam de muito pão, agoa, gados, camelos e gemte de cavalo: a dadiva he del Rey.

SEUTA

Sete legoas de Tituão, esta a sidade de Senta, lugar maritimo. He da coroa de Purtugal.

1. *Xixuão*, Chechaouen. Cette ville est à 50 kilomètres environ de l'embouchure de l'oued Tahaddert.

2. V. p. 242, note 1.

NOME DE TODAS AS SIDADES
VILAS, ALDEAS, POVOADAS E DESPOVOADAS,
MARITIMAS E NO SERTÃO
E ASI DE ALGUMAS SERRAS E RIBEIRAS DO REINO DE FES,
COMESSANDO DA DITA SIDADE DE FES
PERA A PARTE DE TREMESSEM PELO SERTAM.

Vilas. — Soforom. Siligo. Almis. Outate. Sidi Butim. Figigi.

Sidades. — Dubudu. Tezar. Beles. Alcassare Cibir. Xexuam. Fes.

Sidades maritimas. — Larache. Arzila. Alcasere Segel (despovoado). Tituam. Sale. O porto da Mamora, despovoado.

Aldeas. — O Farrobo. Xece Alambra. Angera.

Ribeiras. — A ribeira de Soforom. A ribeira de Siligo. A ribeira d'Outate. A ribeira de Side Butim. A ribeira de Figigi. O rio Luctesa. O rio de Sabugo. O rio dos Cavaleiros. O rio de Larache. O rio Tagadarte. A ribeira d'Angera. O rio de Tituão. As alagoas da Casa Branca. Quatro ribeiras pera a parte de Micines. O rio de Fes.

Serras. — O Farrobo. Soforom. Dubudu. Angera. Outeiro dos Infantes[1]. A serra de Sam Yoam[2].

Afora isto, ha outras serras e ribeiras, cujos nomes não alcãossei.

NUMERO DAS LEGOAS
QUE DA CIDADE DE FES, CABESSA DO DITO REINO, HA A TODAS
AS POVOASSÕEYS MARITIMAS E NO SERTÃO A ELE SOJEITAS,
COMESSA PELO SERTÃO PERA A PARTE DE TREMESSEM.

Vilas. — De Fes a vila de Soforom, sam quatro legoas.
De Fes a vila de Siligo, ha catorze legoas.
De Fes a vila d'Almis, sam vinte e cuatro legoas.
De Fes a vila d'Outate, ha trinta e nove legoas.
De Fes a vila de Sidi Butim, são cuarenta e cuatro legoas.
De Fes a vila de Figigi, ha sesenta e nove legoas.

1. Outeiro do Infante. V. p. 288.
2. L'auteur n'a pas encore fait mention de cette *serra de Sam Yoma* qui devait se trouver dans l'Andjera.

Sidades no sertão. — De Fes a sidade de Dubudu, sam oitenta e huma legoas e mea.

De Fes a sidade de Tezar, ha qinze legoas.

De Fes a sidade de Beles, sam vinte e sinco legoas.

De Fes a sidade de Alcassere Cibir. ha trinta legoas.

De Fes a sidade de Xixuam, sam trinta e seis legoas.

Sidades maritimas. — De Fes a Larache, são trinta e sinco legoas.

De Fes a Arzila, ha trinta e nove legoas.

De Fes a Alcassere Segel, são cuarenta e sete legoas.

De Fes a Tituam, ha cuaremta e oito legoas.

De Fes a Sale, sam dezasete legoas.

De Fes ao porto da Mamora, ha treze legoas.

De Fes a sidade de Tangere, que he da coroa de Purtugal, são cuarenta e sinco legoas.

De Fes a sidade de Seuta, que he da coroa de Purtugal, ha sincoenta e sinco legoas.

De Fes a Mililha, são cuarenta legoas.

Sertão. — De Fes a Micines, são des legoas.

De Fes a sidade de Tremessem, ha noventa e seis legoas e mea.

Aldeas. — De Fes a Xece Alhambra, ha trinta e sete legoas.

De Fes a aldea de Angera, ha cuarenta legoas.

(De Fes ha aldea do Farrobo, sam) trinta e sete[1].

AS LEGOAS QUE O REINO DE FES TEM DE COMPRIDO & DE LARGO

Tem o reino de Fes de comprido sento e cuarenta e huma legoa, que correm do rio Morrobea, que cay ao nasente[2], ate a sidade de Tremessem, ao ponente[3].

Tem odito reino de Fes de largo setenta legoas, que correm de Larache, ao norte, ate o campo da Sara, ao sul.

1. La distance ne se trouve indiquée qu'en marge et en chiffres.

2. *Ao nasente* : il faut admettre un lapsus de rédaction plutôt qu'une grossière erreur d'orientation. Lisez : *ao ponente*.

3. *Ao ponente*, lisez : *ao nasente*.

VI

CAMPO DE TEMESSENA[1]

Seis legoas de Sale, corre pera Marrocos e outras partes hum campo fermoso e muito grande, que se diz Temessena. Terra toda muito povoada de aduares e de muita gente de cavalo. Campo fertelissimo de muito trigo, sevada, & criassão de todo o gado, e camelos, cavalos, mel, e tem muita agoa e cassa de aves e porcos[2].

SUSSESSO DE TEMESSENNA

Disem os antigos de Berberia que, em tempo que dentro Marrocos avia dous Reys, hum n'alcassava e o outro na sidade, a que na aravia chamão Belete[3], & ambos governavão, o campo de Temessena era reino izento, e lansava de si perto de sincoemta mil de cavalo e muita gente de pe. Mandando os reis de Marrocos vizitar a el rey de Temessena por seus embaxadores, forão del Rey bem ressebidos. Depois das primeiras vistas, o dito Rey, movido de maos conselhos de seus governadores e conselheiros, lhe fizerão crer que os ditos embaxadores erão espias; el Rey, movido de sanha, mãodando cortar aos embaxadores as roupas e barbas, os deitou fora de seu reino com esta afronta. Os reys de Marrocos, sentindo sua emjuria feita nas pessoas de seus embaxadores, fizerão entre si liga movendo gerra contra el rey de Temessena, com juramento de não ergerem a mão dela ate não fazerem o dito reino, não tam somente seu sojeito e matarem a el Rey e seus vassalos todos, mas de reino o tornarem terras campinas e lavradias, como fizerão e oje se ve.

Nos matos do dito campo, ha liõeys, omsas e outros bichos. & disem que, asentando hum rey de Marrocos n'acela parte com hum exersito grande de muita gente de cavalo e de pe, a que na aravia

1. En marge, à hauteur de ce titre, l'auteur a mis une croix et a répété ce signe trois fois dans la marge du paragraphe consacré au Temessena (Tâmesna), ce qui semble indiquer que, dans son esprit, tout ce passage devait être reporté au « Livre des coutumes ».

2. *Porcos*, pour : *porcos montezes*, sangliers. Cf. Doutté, *Merrâkech*, pp. 42-43.

3. *Belete*, blad, la ville, la cité.

chamão almahala, esteve no dito campo hum anno, sem lhe faltar gente da com que ali chegara, mas antes cressendolhe sempre de todas as partes do reino. Os manteve o dito campo de pão e sevada e carne, sem lhe nunca faltar, nem erger em presso, nem fazer falta aos lavradores pera suas samenteiras e abastansa e sua sostemtassão. El Rey, quãodo dali alevantou, fes lhe merse de os fazer livres de não pagarem dentro em hum ano nenhuma renda.

O campo de Temessena comessa da outra parte do rio Morbea, ha ponte e torre, ate as portas de Tedula, e ate emtestar com hum campo que esta de Fes des legoas, que se chama Muncun. Corre ao mar antre Sale e Anafe, e emtesta com a Ducela.

Fim.

VII

REINO DE DARA

GLAUHY

A pruvinsia de Dara, a que chamão reino, tem jurdissam. O marco dantre ela e Marrocos esta de Marrocos qinze legoas. He huma serra que se diz Glauhy. E nela esta huma fortaleza do nome da mesma serra, primeiro lugar da dita pruvinsia[1]. & esta no mesmo caminho.

HUZERZETE

Sinco legoas de Glauhy[2], caminho direito, esta outra fortaleza, a que se chama Huzerzete[3], terra forte, sadia; tem pão, agoa & tamaras.

1. V. *supra*, p. 237, note 1.

2. *Glauhy*, pour : Kasbet el-Guelaoui.

3. *Huzerzete* et plus bas *Hurzezete*, Ouarzazat, district sur l'oued Idermi. L'auteur, dans sa description du Draa, prendra pour une *fortoleza* ou pour un *lugar piceno* des districts populeux renfermant des cinquantaines de villages.

DEDES

De Hurzezete cinze legoas, sobre huma serra aspera que se chama Dedes[1], esta hum lugar piceno e forte, do nome da dita serra.

MISQITA

Tornãodo a Hurzezete, dele sinco legoas[2], pera a parte do meo dia esta huma fortaleza que se diz Miseita[3], em que reside sempre hum alcaide por el Rey, com trezentas lansas. Tem todas estas terras pão, agoa & tamaras.

TENZOLIM

Sinco legoas de Miseita, esta outra fortaleza que se chama Tenzolim[4]. & nela reside hum alcaide por el Rey, com trezentas lansas e dusentos arcabuseiros. Os campos e altos por esta parte são povoados algum tanto d'adixares.

ELCITEUHA

Des legoas de Tenzolim, esta outra fortaleza, que se diz Elciteuha[5]. Tem el Rey nesta terra alfandega, a que os Mouros chamão Fedar Drame[6], que qer dizer casa de moeda, e nela lhe pagão os dereitos das mercadarias que de terra de Negros entrão em seu reino, em ambar, almiscar, ouro em po e escravaria. Em des legoas que ha de Tenzolim a Elciteuha, ha algumas aldeas perto humas de outras[7], de muita e pouca gente, sem mais armas que espadas e alguns dardos.

1. *Dedes*, Dadès. On compte dans ce district 60 ksars principaux qui sont situés au fond de la vallée sur les bords de la rivière portant le nom du district. Foucauld, p. 270; Castries, *Notice sur la région de l'oued Draa*, p. 13.

2. L'auteur, après avoir décrit le district de Dadès, revient sur ses pas pour énumérer les autres districts de l'oued Draa qui se trouvent au sud de celui de Ouarzazat.

3. *Miseita*, Mezguita. Ce district compte un grand nombre de ksars.

4. *Tenzolim*, Tinzoulin, même remarque que ci-dessus.

5. *Elciteuha*, Lektaoua, même remarque que ci-dessus.

6. *Fedar Drame*, à identifier avec Dar ed-Drahm. La traduction *casa de moeda* donnée par l'auteur est exacte.

7. Ces quelques aldées mentionnées pour

RIO UETE GIRI

Mea legoa de Tenzolim, esta hum rio muito fresco e grande, a que chamão Uete Giri[1]; de huma e outra parte dele são tudo palmeiras. Passa o mesmo rio mea legoa da sidade de Tagumadarte[2].

A SIDADE DE TAGUMADARTE

A sidade de Tagumadarte he a cabessa da pruvinsia dita. He povoassão grande. Não ha nela alcaide nem guarnissão. Esta de Tenzolim onze legoas, & de Marrocos trimta e seis. Todas as terras de Dedes ate esta sidade sam de muita agoa, fruitas, tamaras, anil, courama de gado miudo[3]. Tem pouco trigo e sevada.

NOMES DAS POVOASSÕEYS DA PRUVINSIA DE DARA

Primeiramente a sidade de Tagumadarte, cabessa da dita pruvinsia, onde rezide o vizorey.

Glauhy.	Miseita.
Huzerzete.	Tenzolim.
Dedes.	Helqiteuha.

O rio Uete Giri.

NUMERO DAS LEGOAS QUE HA DA SIDADE DE TAGUMADARTE AOS LUGARES SOJEITOS A DITA PRUVINSIA DE DARA

De Tagumadarte a Elciteuha, huma legoa.

mémoire entre Tinzoulin et Leklaoua forment les importants districts de Ternata et de Fezouatha.

1. *Uete Giri*. Cette rivière ne peut être que l'oued Draa que l'auteur ne nomme pas dans cette description du royaume de Draa. Cf. Massignon, p. 258. Il est d'ailleurs absolument impossible de supposer une confusion avec l'oued Guir.

2. *Tagumadarte* تگمادارت C'est le nom donné quelquefois au district de Fezouatha ; il s'étend sur les deux rives de l'oued Draa entre le district de Ternata au nord et celui de Leklaoua au sud. C'est dans ce district que résidait la famille des chérifs saadiens avant son élévation au trône. Cf. Foucauld, p. 150, El-Ouerâni, p. 23.

3. On sait que le Draa, comme le Tafilelt, est renommé pour les cuirs (maroquins) qui sont préparés avec l'écorce d'une variété de tamarix appelée *takaout*.

De Tagumadarte a Tenzolim, sam onze legoas.
De Tagumadarte a Miscita, ha dezasseis legoas.
De Tagumadarte a Dedes, sam vinte e huma legoa.
De Tagumadarte a Huzerzete, ha trinta e seis legoas.
De Tagumadarte a Glauhy, sam cuarenta e huma legoa.
De Tagumadarte ao rio Uete Giri, ha des legoas e mea[1].
De Tagumadarte ao rio Uete Giri, sam mea legoa.

A pruvinsia de Dara tem de comprido vinte e sinco legoas, que correm de Dedes, que esta ao nasente, ate emtestar com o campo da Sara, ao ponente.

Tem a dita pruvinsia de largo trinta legoas, que correm de Gileuha, que esta ao norte, pera Tafilete no mesmo campo da Ssara ao sul[2].

VIII

A PRUVINSIA DE TAFILETE

Sessenta legoas d'Elciteuha pera a parte do meo dia, esta a sidade de Tafilete[3]. & toda a terra da dita pruvinsia, a huma e outra parte, ha muitas aldeas, humas grandes e outras picennas. Os homens não tem mais armas que espadas e azagalhyas.

Esta a sidade de Tafilete no prinsipio do campo da Sara.

MANTIMENTO

Tem a dita pruvinsia em si algum trigo, sevada. Tem agoa & muita tamara.

LEGOAS DE COMPRIDO E LARGO DA PRUVINSIA DE TAFILETE

Tem a dita pruvinsia de comprido trinta legoas, que correm da

1. Cette distance de 10 lieues et demie est un lapsus que l'auteur a corrigé à la ligne suivante.

2. La description de la province de Draa finit au folio 79 v°. — Le folio suivant, numéroté 79bis, est occupé par des poésies étrangères au sujet.

3. La ville de Tafilelt, c'est à-dire Sidjilmassa, que l'auteur ne semble pas avoir connue sous ce nom.

mesma sidade de Tafilete, que esta ao nassente, pera a parte de Tagurere, ao ponente[1], aonde não ha povoassão nem demarcassão, por ser no campo da Ssara.

Tem a dita pruvinsia de largo, de norte a sul, todo o que nesta comarca alcãosa do campo da Sara, tudo despovoado, e sam campos d'area (sem proveito).

Fim.

IX

CAMPO DA SARA

O campo da Sara he grande e mal povoado por partes, e por outras de todo deserto, por serem campos d'area. Os abitadores deles são de huma gerassão que se dizem os Gravys[2], que he da gerassão de huns alcaides que se disem os Bem Curzias[3]. E com huma de duas irmans destes homens foi casado el rey Moley Amete, & com a outra hum filho seu que se dizia Moley Balassem.

Estes homens do campo asima dito morão em alcaimas espalhadas pelo campo. He gente de cavalo, grandes salteadores, e disso vivem.

He este dito campo muito grande e corre pera as partes adiante ditas, comessando da sidade de Tafilete, onde ele comessa.

LEGOAS DA SARA

Sus. — Corre pera a parte de Sus setenta legoas.
Tagauus. — Corre pera Tagauus trinta e sinco.
Tremessem. — Corre pera Tremessem sesenta legoas.

1. Erreur de rédaction ou d'orientation. Le Gourara est au S. E. du Tafilelt.

2. *Gravys*, Oulad Graoui, fraction des Ghenanema, tribu berbère arabisée qui campe sur la Saoura entre Beni Abbès et El-Ksabi.

3. Sur cette noble famille saharienne, appelée Bouccroize par Treillault, Bou Curzia (Guadalajara, f. 86 v°), Bou Cresia (Mendoça, pp. 173, 178, 180) et Bo Crasia (*1re Série*, Angleterre, *Relation* Ro. C., 1609), V. p. 209, note 4.

Xaruhy[1]. — Corre pera Xaruhy, primeira terra de Taguerre, sessemta legoas.

Tumbo Cutun[2]. — E corre mais por dentro de terra de Negros ate Tumbo Cutum dusentas e simcoenta legoas.

Tem este campo em roda quatro sentas e setenta e sinco legoas.

Fim[3].

X

REINO DE TAGURERE[4]

TAMAIMOMTE[5]

Da sidade de Tafilete a Tamaimomte, cabessa do reino de Tagurere, dizem que são scnto e des legoas[6], que se caminhão em vinte e dous dias, a sinco legoas por día.

XARUHY

Da mesma sidade de Tafilete a Xaruhy, primeira povoassam do reino de Tagurere, sam sessenta legoas[7].

[CAMINHO DA SIDADE DE TAFILETE PERA TAGURERE]

Primeira jornada da sidade de Tafilete pera Tagurere. — Saindo pela menham de Tafilete, chegam ao meo dia a hum campo a que chamão Alameda[8], onde tomão agoa, & dali vam durmir a outro

1. *Xaruhy*, Charouin.

2. *Tumbo Cutun*, Timboktou.

3. La description du Sahara finit au folio 81bis. Le verso de ce folio ne contient que des poésies, à l'exception du titre *Reino de Tagurere* lequel est répété en tête du folio 82.

4. *Tagurere*, forme berbère du mot Gourara, moins usitée au singulier qu'au pluriel : Tigourarin.

5. *Tamaimonte*, Timimoun.

6. La ville de Tafilelt (Sidjilmassa) est approximativement à 500 kilomètres (100 lieues portugaises) de Timimoun.

7. De la ville de Tafilelt (Sidjilmassa) à Charouin la distance est de 450 kilomètres. L'auteur commet une erreur, plaçant Charouin trop près de Sidjilmassa et trop loin de Timimoun.

8. *Alameda*, El-Hammada, plaine dénudée et pierreuse.

campo onde ha huns poços e canaveaeys ; disem os Possos das Canas[1].

Neste mesmo lugar, ha huma alcassava despovoada, que se diz Delfiran[2], que qer dizer Mota dos Ratos.

Dizem que os ha neste lugar muitos e muito grandes, que nam deixam de dia nem de noite reponzar a gente que ali chega.

De Delfiram partem ao outro dia pela menham, e vão ao meo dia descansar a hum campo que se diz Lainboganem[3], aonde ha agoa hum palmo debaxo da terra. Neste mesmo lugar estam ate ao outro dia pela menham, que partem providos d'agoa pera tres dias, pela não aver nas tres jornadas adiante. Pela qual resão e da terra ser muito gente, acontesse nos ditos tres dias morrer muita gente.

Ao tereeiro dia destes tres, chegão a hum campo aonde estão huns possos e humas palmas, que se dizem os Possos das Palmas[4]. São de boa agoa e de huma brassa d'alto. Descansão neste lugar este dia que ali chegão, ate mea noite que partem providos d'agoa ate ao outro dia ao meo dia, que chegão aonde a ha.

Dos Possos das Palmas, vão ao outro dia ao meo dia a hum campo que se dis ....., aonde ha huma ribeira seca e alguns possos de brassa e mea d'alto[5]. Agoa deles he como lama no sabor e mea polme. Por esta parte, ha alguns aduares de Alarves, gente sem armas e sem forsas[6]. No inverno pastão os campos com camelos, por não terem gado nem cavalos. Neste lugar[7] estam a noite do dia que ali chegam, ate ao outro dia as dose oras, que partem providos d'agoa e vão durmir ao Campo d'Area[8].

Do Campo d'Area, partem pela menham sedo, e, em menos de

1. *Possas das Canas*, en arabe Hassian el-Ksob, point d'eau qui ne correspond à rien actuellement.

2. *Alcassava... Delfiran*, Kasbet el-Firân expression bien traduite par *Mota dos Ratos*.

3. *Lainboganem*. El-Ain Bou Ghanem, point d'eau qui tire son nom des Ghenanema, tribu de la Saoura ; il est voisin de celui connu actuellement sous le nom de Megheimin.

4. *Possos das Palmas* en arabe : Hassian el-Djerid. Ce point d'eau, d'après l'itinéraire suivi, doit être voisin de celui de Djefadjel.

5. Cette rivière à sec, où l'on trouve des puits d'une brasse et demie de profondeur, dont l'eau a le goût de vase et est à moitié bonense, est l'oued Guir.

6. La présence de douars et de troupeaux de chameaux porte à croire que l'itinéraire coupe l'oued Guir près de *El-Bahariat*.

7. *Neste lugar*. Il s'agit de ce lieu dont le nom a été laissé en blanc par l'auteur.

8. Cette plaine de sable semble devoir être identifiée avec les petits *erg* situés dans la vallée d'Oglat Berda.

meo dia, vão descãossar a huma alagoa que se diz a Gilta[1]. & de la vão durmir a hum rio grande que se chama Luete Sora[2], muito povoado de alcaimas. Junto a este rio esta huma Zauhya[3] em que esta hum morabito, a quem a gemte do dito rio e alcassabas ao diãote ditas tem hum modo de obidiensia.

Do rio atras dito, partem de madrugada, e vão ao meo dia a hum campo que se dis Ben Abes[4], donde providos d'agoa vam a hum campo que a não tem.

Do campo sem agoa, partem de madrugada, e vão ao meo dia a huma defesa que na aravia chamão Algaba[5]. Ha por esta parte muitas alcassavas, e de muita e pouca gente, sem mais armas que dardos.

Vão desta defessa durmir a Zauhya d'Amete Mussa[6].

Desta Zauhya partem pela menham providos d'agoa, e vão antes de meo dia a Zauhya Grande[7].

E d'aqui vão durmir a huma alagoa que se chama Gilta[8].

De Gilta partem pela menham sedo, providos de alguma agoa, e vão ao meo dia a hum rio que se dis Huled Arafa[9]; e d'aqui vão durmir a hum lugar picenno que se dis Alcassibat[10]. D'Alcassibat

1. Cette gueltа est très probablement celle formée par le confluent de l'oued Guir et de l'oued Saoura.

2. *Luete Sora*, l'oued Saoura.

3. Il s'agit de la zaouia d'Igli qui a exercé autrefois une grande autorité sur toute la région voisine.

4. *Ben Abes*, Beni Abbès. Cette plaine de Beni Abbès n'est autre que l'oued Saoura rencontrée déjà par l'itinéraire.

5. *Algaba*, El-Ghaba (la forêt). On désignait sous ce nom dans la Saoura la série des ksours et des oasis qu'on rencontre entre Tametert et Aguedal. Les nombreuses kasbas signalées par l'anonyme portugais ne laissent aucun doute sur l'identification de cette région.

6. C'est la zaouia-mère des marabouts de Kerzaz, dite Zaouia Kebira et située à 12 kilomètres environ au nord de Kerzaz. C'est là qu'est enterré l'ancêtre de cette famille maraboutique. L'étape entre El-Ghaba et Zaouia Kebira (35 kilomètres semble un peu forte pour avoir été franchie dans un après-midi.

7. *Zauhya Grande*, Zaouia Kebira; ce point n'est autre que Kerzaz lui-même.

8. Cette « Gilta » semble devoir être identifiée avec la sebkha de Timmoudi. Le point de campement doit être Nechca en face de la route dite Meksem el-Melah. Cette route suivie de tout temps par les caravanes se divise en plusieurs autres dont l'une, celle indiquée par l'anonyme portugais, aboutit aux Oulad er-Raffa (Huled Arafa).

9. *Huled Arafa*, Oulad er-Raffa. Petite oasis située sur un coude de l'oued Saoura, rivière que l'auteur semble n'avoir pas reconnue.

10. Ce « lugar picenno » est encore désigné par les indigènes sous le nom de El-Ksebat (les petites kasbas). C'est le lieu marqué El-Ksabi sur les cartes actuelles des Oasis Sahariennes.

partem pela menham sedo, e vão ao meo dia a huma alcassava que se dis Metara[1], que he a cabessa das Alcassavas, rios e terras atras ditas. E d'aqi, providos d'agoa do mesmo rio Luete Sora, que corre pera esta parte, vão durmir a serras d'area aredados delas hum cuarto de legoa desta parte de ca[2].

Deste lugar, partem depois de ser dia claro, e chegão ao meo dia a hnus possos d'agoa boa de mea brassa d'alto. Chamãosse El-Melem[3]. Correm os ditos possos pelo pe da serra ao comprido dela.

E provendosse neles d'agoa, no que lhe resta do dia, passão com brevidade tres serras d'area muito grandes e pirigosas, porque se movem com o vento[4], e vão durmir da outra parte das serras em hum campo seco[5].

Deste campo seco, sinco legoas dele, esta **Haxaruhy**[6], primeira povoassão do reino de Tagurere. De Haxaruhy, sinco legoas dele, esta a Zauhya de Tassafaut[7]: e, outras sinco legoas, esta **Taursi**[8]; & sincoenta legoas esta **Tamaimonte**[9], que he a cabeça do reino. Estas duas alcassavas e zauhya em roda estão humas das outras sinco legoas[10].

1. *Metara*, point difficile à identifier. M. Martin, lieutenant à la compagnie saharienne du Touat, a retrouvé près de Hassi Abdallah, à 12 kilomètres au sud de El-Ksabi (Alcassibat), et sur l'oued Saoura, une oasis ruinée qui aurait autrefois été appelée El-Medahar المظهر où l'on pourrait reconnaître les vestiges du *Metara* de l'anonyme portugais. Toutefois les dimensions modestes de ces ruines ne justifieraient pas le titre de « capitale des kasbas, rivières et terres, de la région depuis Igli jusqu'à Ksabi » donné à ce Ksar.

2. Cette phrase caractérise assez bien la région rencontrée entre Hassi Abdallad (El-Metara) et El-Melem (V. note ci-dessous). En effet, en suivant cette étape, on recoupe successivement une série de petits *erg* éloignés d'un ou deux kilomètres l'un de l'autre.

3. *El Melem*, point à identifier avec le puits de Mallem.

4. Ces trois *serras* de sable très grandes et très dangereuses sont les dunes de El-Hamira.

5. Ce « *campo seco* », où l'on campe au sortir des dunes, n'est autre que la Hammada qui précède Charouin.

6. C'est le nom déjà vu plus haut (V. p. 297, note 1), mais contracté avec l'article. *Xaruhy* équivant à Charouin, *Haxaruhy* correspond à Ech-Charouin. La distance donnée pour l'étape est exacte.

7. *Zauhya de Tassafaut*. A identifier avec Tasfaout.

8. *Taursi*, Taoursit.

9. La distance de 50 *legoas* est erronée, il y a au plus 10 *legoas* de Charouin à Timimoun. V. p. 297, note 7.

10. Cette remarque est très exacte; les trois points Ech-Charouin, Tasfaout et Taoursit sont disposés sur le bord de la sebkha du Gourara, à 28 kilomètres les uns des autres.

O reino de Tagurere[1] tem muitas serras d'area e veigas muito grandes, a vista dos olhos paressem rios: atolasse o pe na area ate o giolho[2]. Quem ouver de caminhar por estas partes, a de ser com levar sempre agoa, porque, a falta dela, morre muita gente.

ALCASSAVAS

Disem que tem o reino de Tagurere tresentas e sessenta alcassavas, não contando as que tem derubadas[3]. El Rey so em duas tem guarnissão: em Timis[4], cabessa de Tuete, que he hum rio[5], & em Tamaimonte, cabessa do reino.

LEGOAS

Estão as duas alcassavas Tamaimonte e Timis, cabessas do reino, trinta e sinco legoas huma da outra[6]. Tamaimonte esta ao sudueste, e Timis ao sues[7]. As outras povoasõeys sam grandes e picenas, mas todas de muita gente e mal armada, porque disem que não tem mais armas que espadas e dardos de Ginne. Não tem cavallos.

GENTE DA TERRA

A gente desta terra he amulatada, e antre ela ha alguma branca. Os homens são covardissimos, porque, não tam somente não ousão rissistir aos soldados del Rey, de qem são muito vituperados, mas nem ceixarse deles ousão ao alcaide que esta na terra, que he causa de lhe emtrarem em suas casas e faserem tudo o que lhe paresse. Os mais destes homens sam mercaderes; tratam em

1. L'auteur décrit sous ce nom le Gourara et le Touat.

2. Ces plaines ressemblant à des rivières, dans lesquelles on enfonce jusqu'au genou et où la privation d'eau se fait sentir, sont des sebkhas.

3. Ce chiffre de 360 kasbas n'est pas exagéré, d'autant que les kasbas du Timmi sont comprises dans ce total.

4. *Timis*, Timmi, pour : le Touat.

5. L'assimilation du Touat à une rivière est très curieuse et en somme assez juste : les oasis du Touat sont plantées sur le bord oriental d'une même rivière de 150 kilomètres dont une vaste sebkha occupe le fond, rivière qui n'est autre que le prolongement de l'oued Saoura.

6. Cette distance de 195 kilomètres (35 lieues) est un peu trop forte.

7. *Sues*, pour : *sueste*.

Tremessem, e em Ameza[1], e em Argilaha[2], e em Argel, reinos do Turco, e tambem em Marrocos e em Fes. Huns com outros he gente muito comforme[3].

MANTIMENTOS, ORTAS, FRUITAS E AGOA

He terra Tagurere sem mais fruita que humas tamaras a que chamão dateles[4]. Tem alguma orta, em que tem couves, nabos, alhos, sebolas, abobaras. Tem pouco trigo e sevada.

NOVIDADES QUATRO VEZES NO ANNO

Colhem quatro veses no ano novidade. A primeira he trigo e sevada, que se samea a emxada. Recolhido, semeam paniso[5], que não esta na terra mais qe cuarenta dias. Segado, semeam anil[6].

AGOA

Tem agoa, que corre por sima de outeiros a modo d'alcataras[7]. Com ela regam estas novidades e ortas, mas cada homem não toma mais que conforme sua possebilidade, por resão de pagarem a el Rey por cada anel[8] d'agoa sete crusados, de seis centos e cuarenta reais cada crusado.

GADO

Não ha nesta terra gado vacum nem miudo, nem cãeys[9]. O

1. *Ameza*, peut-être le Mzab.

2. *Argilaha*, pour El-Golea (régulièrement: El-Guelià).

3. Observation très exacte. Les institutions touatiennes qui se sont conservées dénotent un esprit d'organisation politique très sage et très supérieur à celui de la plupart des sociétés musulmanes de l'Afrique du Nord.

4. Le mot *datel*, *datile* (plur. *dateles*, *datiles*) est inconnu au Maroc où l'on se sert exclusivement du mot arabe *tamara* passé lui-même dans la langue portugaise.

5. Il s'agit de cette variété de panic cultivée dans les oasis sahariennes sous le nom de *bechna* (berbère: *tafsout*).

6. L'auteur indique seulement trois récoltes.

7. C'est par des aqueducs souterrains appelés foggara et aussi guettara que l'eau arrive des hauteurs.

8. L'*anel* (*annel*) est une mesure valant quatre *pennas*; la *penna* est l'équivalent d'un tuyau ayant le diamètre d'une plume. La mesure actuellement employée dans les oasis s'appelle *habba*.

9. Avant l'arrivée des Français dans les

mantimento desta gente he datilis e cuscus de sevada, e carne de camelos (e leite de camelas).

VALIA DO MANTIMENTO

Quãodo o ano he barato, val hum almude de trigo quatro temenecas, que sam sesemta e cuatro reais, que say o alceire a tresentos e vinte reaes, e o alqueire da sevada a dous tostões. Val a sa das tamaras, que são dous almudes, dezasseis reaes. Trasem de Tremessem a esta terra azeite, e val o aratel dele seis vinteys. Trasem mel e sevo, que tem a mesma valia, e manteiga. Tambem lhe levão carneiros, camelos, e lã. E a troco destas cousas, levão da terra escravaria e tamaras.

De Tagurere a Tremessem, fazem setenta legoas.
De Tagurere ao reino d'Argila [1], fasem setenta legoas.

LEGOAS DE COMPRIDO E LARGO QUE TEM O REINO DE TAGURERE

O reino de Tagurere tem de comprido sen[to] legoas, que correm de huma alagoa que se dis Gilta, que esta ao nassente: setenta e sinco legoas ate Tuete, que cai pouco fora do dereito; e do dito Tuete correm as vinte e sinco que faltão pera as sento ate Tuerge [2], reino de Negros isento (qe esta ao ponente).

Tem o dito reino de largo simcoenta legoas, que correm do campo de Tagauns que esta ao norte [3], pera a parte de Tremessem ao sul [4].

Dos comfims de Tagurere sincoenta legoas pera a parte de Tuerge, he toda a terra despovoada [5], ainda que em algumas partes ha alguns Alarves que tem criassões de camelos. E logo comessa o reino de Tuerge.

Fim.

oasis sahariennes, les ksouriens ne connaissaient pas le chien. La remarque de l'anonyme portugais prouve que l'absence de cet animal remonte au moins à plusieurs siècles.

1. *Argila*, El-Golea.

2. *Tuerge*, Touareg.

3. Lapsus de rédaction. Il faut lire : *ao sul*.

4. Lapsus de rédaction. Il faut lire: *ao norte*.

5. Cette contrée désertique qui s'étend dans la direction du pays des Touaregs n'est autre que le Tanezrouft.

XI

[REINO DE TUERGE]

Tuerge he reino izento. Os moradores dele he gente branca.

CUSTUME DOS HOMENS

Primeiramente, neste reino não erdão o reino os filhos de filhos, porque os nam am por seus ; erdão os filhos das filhas. E o mesmo custume ha antre toda a gente do dito reino.

Quando el Rey quer comer ou beber, cobrem lhe os seus a cabessa, por gravidade, com hum aice[1].

Os homens deste reino são grandes salteadores ; roubão as cafelas e gente que passa por aqelas partes pera outra. He custume antre eles não se verem os rostros, trazen-nos sempre cubertos. Andão em camelos e dormedairos. Vestem os homens humas roupas de couro largas e compridas ate o peito do pe ; chamãosse dorras[2].

MOLHERES

As molheres nesta terra, em cuanto sam domzelas, amdão nuas de tudo e em cabelo. Não trazem sobre si mais roupa que aredor da sinta singido hum couro de dous palmos em comprido, feito em tiras muito miudas, e desta maneira casam ; depois que sam emtreges a seus maridos, eles lhe dão hum aice e não trasem mais roupa.

MANTIMENTO

Não sabem nesta terra que cousa he pão nem no semeam. Seu mantimento he carne de camelos, leite, manteiga e ceijos de camelas.

1. *Aice*, haïk, grand voile de laine.

2. Ce mot n'a pu être identifié.

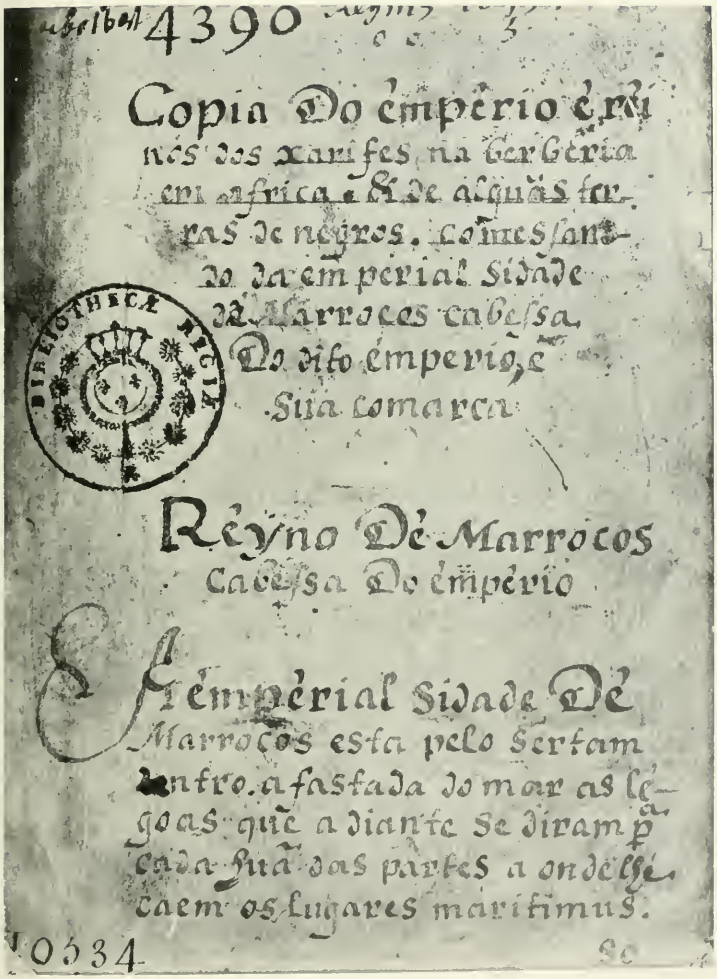

Fac-Simile du Folio 3 recto

du manuscrit portugais 57 de la Bibliotheque Nationali

LEGOAS DO REINO DE TUERGE

Disem que tem o reino de Tuerge sento e vinte legoas em comprido e largo.

XII

ALGUNS REINOS E SIDADES DE NEGROS

SUDEM

Comfina com o reino de Tuerge Sudem, reino de negros ; e na arahya deles esta a sidade de Guadix[1], que [he] do dito reino de Sudem.

CANCO

Sincoenta legoas de Sudem, esta huma sidade de negros que se diz Canco[2], grande escala de mercadores ate do Cairo e outras muitas partes. Trasenlhe cavalos e roupas feitas e outras mercadarias, e a troco delas levão escravarja.

[CANAHO] REINO DE NEGROS

Canaho[3], reino de Negros, corre a parte do sul. Ha nele muito almiscar, algalia e alicorne. He terra muito temperada. Tem muitas vacas, carneiros, aros, trigo, agoa, anil. Todo o mantimento neste reino val muito barato, & nelle valem os cavalos muito.

VALIA DOS CAVALOS

Dam por hum cavalo neste reino dose negros, huma touca branca da India, huma camisa mourisca[4], hum lisar[5], huns sapatos, seis

1. *Guadix*, Agadès.
2. *Canco*, Kouko.
3. *Canaho*, Kano.
4. *Camisa mourisca*. Il s'agit de cette chemise appelée gandoura.
5. *Lisar*, en arabe : El-izar الإزار, drap de lit ou portière. Ce mot doit avoir ici le sens de « pièce d'étoffe ».

carneiros, duas vacas,..... d'arros,..... d'anil,..... de manteiga. Chamão a estas cousas diefa. Pensão cada dous negros hum cavalo: e no lugar onde dorme não esta de dia, por não estarcar nem orinar nele.

RESPEITO A GENTE BRANCA

Nesta terra os homens dela tem grande respeito a gente branca. Todas as veses que hum negro, por grave que seia, passar por onde estiver hum homem branco, deixando seu caminho, se vem a ele, e dose pasos d'ele se poem de giolhos e lhe fas cortesia, abaxando a cabessa ate a terra. E se o homem braneo que antre eles anda sabe sua lingoa, estimamno muito, e cada hum trabalha tello por amigo, fasendolhe muitos sirvissos.

Fim[1].

NUMERO DAS LEGOAS QUE HA DA SIDADE DE MARROCOS, CABESSA DO EMPERRO E REINOS DO XARIFE, A TODAS AS SIDADES, E VILAS, & LUGARES A ELE SOJEITAS, MARITIMAS E NO SERTÃO. COMESSANDO NA COSTA DO MAR NO REINO DE MARROCOS.

REINO DE MARROCOS

De Marrocos a emseada da Favala, sam cuarenta e huma legoa.

De Marrocos a sidade de Anafe, despovoada, sam trinta e sete legoas.

De Marrocos a sidade de Azamor, povoada, sam vinte e sinco legoas.

De Marrocos ao cabo de Sossor, sam vinte e seis legoas.

1. La description du *Reino de Negros* finit au folio 93 v°; le recto du folio 94 est blanc. Suit une table des distances qui ne rentre pas dans le plan de la Description.

De Marrocos a sidade de S. Jorge, a que disem Mazagão, que he da coroa de Purtugal, sam vinte e sete legoas ; e vinte e sinco[1].

De Marrocos a sidade de Tite, despovoada, sam vinte e oito legoas.

De Marrocos ao Cabo de Camelo, sam trinta e duas legoas.

De Marrocos ao Cabo Branco, sam vinte e oito legoas.

De Marrocos a Casa do Cavaleiro, sam vinte e nove legoas.

De Marrocos ao rio Daer, são trinta e tres legoas.

De Marrocos ao Cabo de Cantim, sam trinta e tres legoas.

De Marrocos a Fonte Cuberta, sam vinte e sete legoas.

De Marrocos a sidade de Safim, são vinte e sinco legoas.

De Marrocos ao Cabo do Canaveal, sam vinte e sinco legoas.

De Marrocos ao Cabo da Gus, sam vinte e sinco legoas.

De Marrocos a ilha do Mogodor, sam vinte e sete legoas.

De Marrocos a Hahaha, sam vinte e sinco legoas.

LEGOAS QUE HA DE MARROCOS AOS LUGARES MARITIMOS DO REINO DE SUS

De Marrocos a Prahya, são cuarenta e duas legoas.

De Marrocos ao Cabo da Ge, he maeys hum tiro de bombarda.

De Marrocos a sidade de Messa, sam sincoenta legoas.

De Marrocos a sidade de Tagauus, sam sesenta e sinco legoas.

De Marrocos ao castelo d'Argim, que he da coroa de Purtugal, sam sento e sinco legoas.

LEGOAS QUE HA DA SIDADE DE MARROCOS AOS LUGARES MARITIMOS DO REINO DE FES

De Marrocos a sidade de Sale[2], sam cuarenta e sinco legoas.

De Marrocos ao porto da Mamora, despovoado, sam cuarenta e oito legoas.

De Marrocos a Larache, sam sesenta e sinco legoas.

De Marrocos a sidade de Arzila, sam sesenta e nove legoas.

De Marrocos a Tangere, da coroa de Purtugal, sam setemta e sinco legoas.

1. Cette seconde distance est celle de Merrakech à Mazagan par la route d'Azemmour. V. *supra*, p. 263.

2. V. Note critique, p. 238.

De Marrocos a Alcassere Segel, despovoado, sam setemta e sete legoas.

De Marrocos a Tituam, sam setenta e oito legoas.

De Marrocos a sidade de Senta, que he da coroa de Purtugal, sam oitenta e sinco legoas.

De Marrocos a Mililha, sam sen[to] legoas.

Fim.

SERTAM

NUMERO DAS LEGOAS QUE DA SIDADE DE MARROCOS HA A TODAS AS POVOASSÕEYS DOS REINOS SOJEITOS AO DITO EMPERIO COMESSANDO NO MESMO REINO DE MARROCOS.

REINO DE MARROCOS

De Marrocos aos castelos Girando, sam des legoas. — He despovoado.

De Marrocos aos castelos Olede Xor, despovoado, sam onze legoas.

De Marrocos aos castelos Danbranc, despovoado, sam dose legoas.

De Marrocos ao castelo Metal, sam dose legoas e mea. — Despovoado.

De Marrocos ao castelo Tissa, sam desanove legoas e mea. — Despovoado.

De Marrocos a huma vila despovoada que esta no campo de Mugurus, sam vinte e huma legoa.

De Marrocos caminho direito ao pe dos Atalantes, sam sinco legoas.

De Marrocos a sidade de Midina, povoada, sam vinte e huma legoas.

De Marrocos a vila da Mamora de Tansifite[1], despovoada, sam cinze legoas.

1. C'est cette localité qui est appelée plus haut Mamora de Safi. V. p. 253, note 3.

De Marrocos ao lugar Mugidem, povoado, sam catorze legoas.
De Marrocos a sidade de Gumete, povoada, sam tres legoas.
De Marrocos a vila de Duminete, povoada, sam dose legoas.
De Marrocos a vila de Algarar, povoada, são des legoas.
De Marrocos a vila de Fruga, povoada, são cinco legoas.
De Marrocos ao Adixar, povoado, são oito legoas.
De Marrocos a fortalesa d'Alecira, povoada, sam onze legoas.
De Marrocos a fortalesa de Fruga[1], povoada, sam dose legoas.
De Marrocos a vila Ben Tanute, povoada, sam cinze legoas.
De Marrocos a vila Ben Tacamus, povoada, sam dezoito legoas.

REINO DE SUS

De Marrocos a sidade de Trudante, povoada, cabessa do reino de Sus, são trinta legoas.

De Marrocos a alcassava de Azaro [sam trinta e seis legoas][2].

De Marrocos a alcassava de Ans [sam cuarenta e dos legoas], e por os Atalantes sam de Marrocos ha dita alcassava de Ans [trinta e dos legoas].

PRUVINSIA DE TEDULA

De Marrocos a sidade de Tedula, povoada, cabessa da pruvinsia, sam vimte e duas legoas.

PRUVINSIA DE MICINES

De Marrocos a sidade de Micines, povoada, cabessa da pruvinsia, sam sincoenta legoas[3].

REINO DE FES

De Marrocos a sidade de Fees, cabessa do reino de Fees, sam sesemta legoas.

1. Sur les deux localités dénommées « *vila de Fruga* » et « *fortalesa de Fruga* », cf. pp. 258, note 1 et 259, note 2.

2. Les distances restituées entre crochets sont indiquées en chiffres dans la marge.

3. Évaluation ne concordant pas avec celle de la p. 276.

De Marrocos a vila de Soforom, povoada, sam sesenta e quatro legoas.

De Marrocos a vila de Siligo, povoada, são setenta e cuatro legoas.

De Marrocos a vila d'Almis, povoada, são oitenta e cuatro legoas.

De Marrocos a vila de Outate, povoada, são noventa e nove legoas.

De Marrocos a vila de Sidi Butim, povoada, sam sento e cuatro legoas.

De Marrocos a vila de Figigi, povoada, são sento e vinte e nove legoas.

De Marrocos a sidade de Dubudu, povoada, sam sento e cuarenta e huma legoa e mea.

De Marrocos a sidade de Tremessem, povoada, que esta na mesma arahya do reino com o de Fes, sam semto e sincoenta e seis legoas e mea.

De Marrocos a sidade de Tezar, povoada, sam setenta e sinco legoas.

De Marrocos a sidade de Beles, povoada, são oitenta e sinco legoas.

De Marrocos a sidade de Alcassere Cibir, povoada, sam sesenta e sete legoas.

De Marrocos a aldea Xece Alhambra, povoada, sam sesenta e sete legoas.

De Marrocos a aldea Angera, povoada, sam setenta legoas.

De Marrocos a sidade de Xexuão, povoada, sam setenta e tres legoas.

PRUVINSIA DE DARA

De Marrocos a fortaleza Glauhy, povoada, sam cinze legoas.

De Marrocos a fortaleza Huzerzete, povoada, sam vinte legoas.

De Marrocos a fortaleza Dedes, povoada, sam trinta e sinco legoas.

De Marrocos a fortaleza Miscita, povoada, sam vinte e sinco legoas.

De Marrocos a fortaleza Tenzolim, sam trinta legoas.

De Marrocos a fortaleza Elciteuha, povoada, sam cuarenta legoas.

De Marrocos a sidade de Tagumadarte, povoada, cabessa da pruvinsia de Dara, sam trinta e seis legoas.

PRUVINSIA DE TAFILETE

De Marrocos a sidade de Tafilete, povoada, sam noventa legoas.

REINO DE TAGURERE

De Marrocos a Xarulıy, povoada, primeira povoassão do reino de Tagurere, sam sento e sincoenta legoas.

De Marrocos a Tamainonte, huma das duas cabessas de Tagurere, povoada, sam duzentas legoas.

De Marrocos a Timis, povoada, segumda cabessa de Tagurere, sam sento e noventa e sinco legoas.

REINO DE TUERGE

De Marrocos ao reino de Tuerge, izento, sam duzemtas e quarenta legoas.

REINO DE SUDEM

De Marrocos a Sudem, reino de negros isento, sam dusentas e cuarenta e sinco legoas.

De Marrocos a sidade de Guadix, povoada, do dito reino, sam as mesmas legoas, porque esta em principio do reino.

COMPRIMENTO QUE OS REINOS DO XARIFE TEM

Tem os reinos do Xarife de comprido dusentas e noventa legoas, que correm da sidade de Seuta, que esta ao Nassente, ate o rio de Sanaga, que esta ao Ponemte.

LARGURA DOS DITOS REINOS

Tem de largo os ditos reinos duzentas e desassete legoas, que correm de Mazagam, que esta ao norte, ate os comfins de Tagurere, que caem ao sul.

Tem em roda todas as terras de Berberia neste senhorio setecentas e trinta e duas legoas.

Fim[1].

Partimos de Marrocos, a huma tersa feira, vinte e tres de Julho, pera a Prahya[2], no mesmo mes, dya, dya [*sic*] e oras que entrey em Marrocos, cumpridos dezassete annos de Berberya, e fisemos o caminho atravessando os Atalantes, dous dyas e meo; ao meo dya chegamos ao alto da Serra Nefis[3], marco do reino de Marrocos e Sus. O caminho dos Atalantes, em aspereza, povoassões, fruitas, agoas, gados, ligumes, trigo e sevada, mel, manteiga, sera, lam, azeite, povoassões, escopatarya, gente mal obidiente a seu rey, traijo, fica ya dito em outra parte, e tudo isto nos vimos, e caminhamos por parte onde nunca viram Xpistãos. E o caminho he pelas propyas serras maeys altas e fragosas, e muito estreito, caminham as pessoas maeys a fyo huma diante da outra, e em sertos passos a pe; e resvalando os pes as pessoas se faram pedasssos; por onde he pussivel[4] poder entrar aqela gente por forsa. E no meo de huma destas serras, no propyo caminho, esta huma torre de pedra mossissa nassida da propya terra; dixeramos os Mouros com que passamos por aqelas partes que, por escreturas de seus passados, tem que dentro em aqela pedra esta emnumeravel tizouro recolhido, e qe tambem suas escrituras o disem, e qe sera tirado d'aqelle lugar por hum prinsepe xpistão. Chamasse esta pedra e serra o Bite del Meleque[5], qe qer diser Casa do Tisouro. D'aqele lugar a Marrocos sam doze legoas.

1. La description du Maroc finit avec le folio 103 v°. Les folios 104-117 v° contiennent la table des matières qu'on a jugé inutile de publier. Au bas du folio 117 v° commence sans titre le récit suivant, où l'auteur raconte son départ de Merrakech.

2. *Prahya*, nom donné à la ville basse d'Agadir. V. *supra*, p. 269, note 2.

3. *Serra Nefis*, le massif d'où descend l'oued Nefis, et qui s'appelle aujourd'hui du nom de la tribu qui l'occupe, le djebel el-Goundafi. L'auteur traversa le Deren au col de Tizi-n-Test, beaucoup plus difficile que celui de Bouibaoun.

4. Il semble que la phrase, pour donner un sens logique, devrait être négative.

5. *Bite del Meleque* signifie la chambre du Roi. L'auteur a probablement voulu dire : *Bit el-Mal*, le trésor public.

Do marco destes dous reinos[1], caminhamos dya e meo na terra de Sus, por serras em tudo como os Atalantes, salvo os caminhos, que sam de menos trabalho. E nas serras ha humas arvores brabyas a qe chamão argem[2]. O fruito delas são depoeys de maduros amarelos, de mao sabor, de tamanho de castanhas; fasem azeite deste fruito de fermoso cor, algum tanto de mao sabor.

Bibliothèque Nationale. — Fonds Portugais. — Ms. 57. — Original[3].

1. Le royaume de Merrakech et le royaume de Sous.

2. *Argem*, Argan, *Sideroxylon spinosum*, arbrisseau épineux de la famille des sapotacées. Les feuilles sont alternes, petites et coriaces avec des tiges épineuses... le fruit est un drupe monosperme avec une graine charnue... Les chèvres très friandes des fruits de l'arganier vont brouter les fruits sur les arbres, mais leur estomac rebelle à la digestion du noyau le restitue intact; on recueille ces noyaux pour la fabrication de l'huile d'argan. Cf. Ibn el-Beithar, *Traité des simples* (traduction Leclerc); Barral, *Dictionnaire d'Agriculture*; Dapper, p. 134; D'Avity, p. 393; Diego de Torrès (traduction), p. 88; De Noë, *Revue Horticole*, année 1853, p. 125; Gracf, *Journal of Botany*, t. VI, p. 97; Jose Alvarez Perez, *Anales de la Soc. esp. de Hist. Nat.*, t. V, *cuad°* 1°; G. Hoest, *Efterretninger om Marókos og Fes.*, 1779; Schousboe, *Beobachtung über das Gewachsreich in Marokko*, p. 97; Broussonnet, *Mém. Soc. Linnéenne de Paris*, 1825, III, p. 19; Ali Bey, *Voyages*, Paris, 1814, I, p. 254; Correa de Serra, *Ann. Museum Hist. nat.*, 1809, VIII, 393; Gentil, pp. 341-354; Aug. Chevalier, *Les végétaux utiles de l'Afrique tropicale française*, 1907, *fasc.* II, pp. 128-158.

3. Le manuscrit portugais 57 de la Bibliothèque Nationale (ancien fonds, n° 10534[5]. — Colbert, n° 4390) est un recueil de 118 feuillets relié en maroquin rouge; l'écriture est du XVIe siècle. V. ci-dessus, Pl. II, p. 305, un fac-similé du folio 3 r° de ce manuscrit.

LXXXVIII

NOTE SUR L'ENVOI DE E. HUBERT[1] AU MAROC

Moulay Ahmed ayant demandé à Henri III un médecin français pour remplacer Guillaume Bérard, le sieur Arnoult de Lisle fut désigné pour aller à la cour du Chérif, où il passa plusieurs années, après lesquelles il rentra en France pour professer la langue arabe. Un docteur d'Orléans, Étienne Hubert, lui succéda au Maroc comme médecin du Chérif.

1599.

En tête : Itineraire de Maroc du s[r] Hubert, medecin du Roy, etc. — L'an 1599.

Muley Hamet, roy de Maroc, aiant avec luy un chirurgien françois nommé Berard[2], qui autrefois avoit suivy de Turquie en Afrique son frere Abd el Melech, ce Berard persuadea à Hamet de faire venir des medecins chrestiens près de sa personne, comme gens plus fideles et entenduz. Sur quoy, ce Roy envoie lettres où il promet qu'il recevroit favorablement le medecin qui voudroit venir vers luy et qui auroit permission de s'en retourner quand il voudroit. Ces lettres, escrites en arabic et en espagnol, arriverent premierement à Marseille, puis à Paris, où elles tomberent entre les mains du s[r] Pons, medecin ; et le s[r] de L'Isle[3], aussy medecin, en ayant eu avis, se presente à ce voiage pour y passer dens ou trois ans. Et, de fait, y alla et y demeura plus long tems qu'il n'avoit pensé et n'eut peut-estre desiré. A l'occasion de quoy, ses amis de par deça,

1. V. *1re Série*, France, t. III, Introduction, *Biogr. E. Hubert*.

2. Sur ce personnage V. *1re Série*, France, t. I, p. 367, note 1, et *supra*, Doc. VIII, p. 22, IX, p. 26, XXXII, p. 103, XXXIII, p. 105.

3. Sur ce personnage V. *1re Série*, France, t. III, Introduction, *Biogr. A. de Lisle*.

et entr'autres le s[r] Duret, medecin, son beau-frere, desirans le retirer de là, rechercherent curieusement quelqu'un qui leur y peut ayder. Et, en ce mesme temps, comme l'on estoit sur le point de reformer et restablir l'Université de Paris, le sieur Monantheuil[1], professeur du Roy, haranguant sur la necessité des langues estrangeres, venant à parler de l'arabicque, dit, entr'autres choses, qu'il falloit suplier Sa Majesté de rapeller d'Afrique le s[r] de L'Isle, afin d'estre emploié en la lecture et profession de ceste langue qu'il avoit aprise sur le païs mesme. Tout cela esmeut la curiosité du s[r] Hubert, Orleanois, medecin très docte, à se presenter pour satisfaire particulierement au desir du s[r] Duret son amy qui l'en prioit, et se resolut aisement à ce voiage pour retirer le s[r] de L'Isle et demeurer là quelque tems pres la personne du roy de Maroc, en mesme charge et apointement que ledit s[r] de L'Isle.

Voyez tout ce voyage descrit en la harangue prononcée par ledit s[r] Hubert en 1601 au college de Cambray[2].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 13723, f. 293.

1. Henri de Monantheuil (1536-1606), docteur en médecine et mathématicien. Il fut nommé lecteur et professeur au Collège Royal en 1574.

2. Les cours du Collège Royal avaient lieu, avant 1610, alternativement aux collèges de Tréguier et de Cambrai. V. Goujet, *Mém. hist. et littér. sur le Collège Royal*, t. I, p. 135. — Le texte de la harangue d'Étienne Hubert se trouvait dans les papiers de Hardy, si l'on s'en rapporte à Colomiès : « D. Hardy, Parisiis inter schedas asservat St. Huberti orationem in Auditorio Regio habitam, antequam arabicæ linguæ professionem auspicaretur. » Colomiès, *Opera*, éd. Fabricius, p. 146. La plus grande partie des manuscrits de Hardy fut acquise en 1678 par Baluze pour la bibliothèque de Colbert (Léopold Delisle, *Cabinet des Manuscrits de la Bibl. Imp.*, t. I, p. 469).

LXXXIX

LETTRE DE HENRI IV A MOULAY AHMED[1]

Il envoie le sieur Gimbert de La Palme solliciter du Chérif la relaxation de Gilles Gérard et de son équipage, détenus prisonniers au Maroc à l'encontre de la liberté du commerce.

[Camp de Charbonniers[2], commencement de septembre 1600.]

En tête : Environ 1589[3].

Au roy de Fez et empereur de Marroc, à ce qu'il fasse mettre en liberté quelques marchands et leur fasse rendre ce qui leur appartient.

Très-haut, Très-excellent et Très-puissant Prince, nostre très cher et bon amy,

Gilles Gerard, l'un de nos subjets, ayant[4] il y a quelque temps fait equipper aux Sables d'Ellomie[5] un sien navire nommé La Chehanne[6], et iceluy charger de plusieurs marchandises pour aller,

1. Il se pourrait que le Doc. publié à la date du 21 février 1588 (Doc. LIV, p. 141) ne fût en réalité qu'une sorte de projet de lettre se rapportant à l'affaire dont il est ici question. Cette hypothèse, qui exclut l'identification du Document susdit avec la pièce signalée par Laffilard (p. 141, note 1), se justifierait par certaines analogies d'expression et aussi par l'absence du nom des interessés dans la lettre présumée de 1588. Cette lettre n'aurait donc été dans ce cas qu'une simple formule, non approuvée et remplacée par le présent texte.

2. Charbonniers, hameau de la Savoie, situé entre Chambéry et Montmelian dans la commune d'Apremont. Henri IV vint l'assiéger le 31 août 1600 ; il s'en empara le 9 septembre suivant. Cet événement permet de dater approximativement le présent Document.

3. Cette date écrite postérieurement est manifestement erronée. V. ci-dessus note 2.

4. Tout ce qui précède est de la main d'un des Godefroy; le reste est d'un copiste.

5. *Ellomie,* pour : Olonne.

6. *Chehanne,* pour : Jehanne.

suivant nostre permission et passeport, trafiquer le long des Espagnes au dedans le destroit de Gibraltar, et, faisant son voyage, auroit, environ le moys de juillet dernier, esté assailly, entre le cap de Saint Vincent et Villeneufve[1], par quatre de vos galeres et une galeote, lesquelles, après avoir batu ledit navire l'espace de deux heures, [ont] blessé ledit Guerard et [emmené] dix mariniers prisonniers en vostre royaume, contre la liberté du commerce que dès longtemps a esté entretenue et observée entierement entre nos subjets et les vostres. Dont nous ayant esté fait plaintes et remonstrances par leurs femmes et petits enfans, et desirans leur y subvenir de tout le remede qui depend de nous, à ceste cause, nous avons bien voulu vous faire la presente pour vous prier, comme faisons, qu'en observation de l'amitié qui a esté entre les Roys nos predecesseurs et vous, laquelle de nostre part desirons entretenir, vous veulliez faire mettre en liberté ledit Gerard et mariniers, avec restitution desdits navires et marchandises ainsy prises, suivant la requeste qui vous en sera faite par ledit Gimbert[2], sieur de La Palme, qui s'en va exprès de dela, donnant aussy ordre qu'à l'advenir telles depredations sur nos subjets soyent reprimées. Et, ce faisant, vous nous donnerez autant plus d'occasion de tenir la main à ce qu'il ne soit rien fait par nos subjets au prejudice de ladite liberté.

Priant Dieu, Très-haut, Très-puissant et Très-excellent Prince, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Escrit au camp de Charbonniers le, etc.

Bibliothèque de l'Institut. — Collection Godefroy, vol. 516, f. 217 r° et v°. — Copie du XVIIe siècle.

1. *Villeneufve*, Villanova de Portimão, petit port de la côte d'Algarve.

2. *Ledit Gimbert*. Lapsus manifeste : il n'a pas encore été fait mention de ce personnage. Ce « sieur de La Palme » est peut-être celui qui fut envoyé en mai 1605 à Henri IV par le cardinal de Joyeuse (*Lettres missives*, t. VI, p. 433).

XC

LETTRE DE BRUNAULT[1] A VILLEROY[2]

(Extrait)

Les navires et gens de guerre venus d'Italie sont destinés à aider le roi de Fez qui a déjà envahi le royaume d'Alger. — D'après les conventions faites et garanties par deux otages marocains, Philippe III doit garder la mer et Moulay ech-Cheikh opérer sur terre.

Valladolid, 16 août 1602.

Monseigneur[3],

Je vous ay faict deux depesches le XIe de ce mois, l'une par la voye d'ung courrier italien qui alloit à Anvers, et l'aultre par celle de l'ordinaire de Flandres. Depuis, nous avons appris (et le tenons pour asseuré) que les gens de guerre et galeres que l'on a faict venir d'Italie seront employées contre le Turc au royaume d'Alger à secourir et assister le roy de Fez[4], lequel, avec grand nombre de Mores, s'y est desjà acheminé et a assiegé, ainsi que l'on dict, ung lieu dudict royaume nommé Tremisan[5], qui est près d'Oran, place

1. Samuel Brunault, « resident pour le service du Roy en Espagne », avait remplacé M. de La Rochepot, ambassadeur, en 1601 ; il resta en Espagne jusqu'en 1603.

2. Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy (1543-1617), conseiller d'État et secrétaire des commandements du Roi de 1567 à 1588, puis de 1594 à 1617.

3. L'adresse et la mention de réception de cette lettre étaient sur une feuille à part qui n'a pas été conservée.

4. *Le roy de Fez* : Moulay ech-Cheikh, que Moulay Ahmed avait investi de la vice-royauté de Fez. Cette destination donnée aux troupes tirées d'Italie par Philippe III avait déjà été révélée par Brunault dans le postscriptum de sa lettre à Villeroy du 11 août 1602. *Bibl. Nat., Fonds français, ms. 16111, f. 161 v°.*

5. Tlemcen. D'après El-Oufrâni, Moulay ech-Cheikh avait formé le projet de se rendre à Tlemcen non pour combattre les Turcs, mais au contraire pour demander leur appui contre son père Moulay Ahmed *el-Mansour*. El-Oufrâni, p. 290.

tenue par les Espagnolz et n'est pas beaucoup loing dudict Alger. Ledict roy de Fez a faict passer de deça deux des principaulx de ses subjectz pour y estre en hostage et servir de seureté de sa foy à l'observation de certains articles et conventions qui se traictent entre eulx, tant pour la conqueste que l'on fera, que pour ce qui concerne les forces que le roy d'Espagne y envoye, lesquelles ne sont obligées que à garder la mer contre le secours que le Grand Seigneur y pourroit envoyer, et les principalles expeditions de la terre doibvent estre faictes par lesdicts Mores[1].

Tout est encores à Calix et es environs, et de jour à aultre se y acheminent d'icy quelques soldatz, à mesure que l'on leur baille de l'argent; qui y est à la verité bien court et le credit à demy perdu.

. . . . . .

Suppliant Dieu vous donner[2],

Monseigneur, en très-parfaicte santé très-heureuse et longue vye.

A Vailladolid, le XVIe aoust 1602.

Vostre très-humble et très-obeyssant serviteur,

Signé : Brunault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16111, f. 162. — Original.

1. Dans une dépêche postérieure, en date du 17 septembre, Brunault écrira à Villeroy : « Je croy avec vous que c'est plustost avec luy [le roi de Kouko] que l'on a traicté qu'avec celluy de Fez. » *Bibl. Nat., Fonds français, ms. 16111, f. 182.*

2. Suit un post-scriptum intercalé dans la formule finale.

XCI

LETTRE DE BARRAULT[1] A HENRI IV

(Extrait)

Le Chérif et son fils se prépareraient à assiéger Tanger.

Valladolid, 16 août 1603

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : Mr de Barrault, du XVIe aoust. Receu le premier septembre 1603.

Syre,

. . . . . .

Ils ont resseu nouvelles du gouverneur de Tanger en Affricque comme le roy de Fes et de Marrocques, pere et fils[2], se preparent avec grande armée pour assieger Tanger. Ils ont envoyé des munitions de guerre à ladicte place et font arrester l'armée de mer de touttes parts pour voir si ce dit roy de Fes continuera son dessain.

. . . . . .

Je prieré Dieu, Sire, donner à Vostre Majesté en très-parfaicte santé très-longue, très-bonne et très-hureuse vie.

De Vailladolif, ce 16 d'aoust 1603.

Vostre très-humble, très-obeissant et très-fidelle subject et serviteur,

Signé : Emery de Barrault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16112, f. 95. — Original autographe.

1. Aimeri de Jaubert, seigneur de Barrault, ambassadeur en Espagne de 1603 à 1608.

2. *Le roy de Fes et de Marrocques, pere et fils.* Moulay Ahmed *el-Mansour* et Moulay ech-Cheikh.

XCII

LETTRE DE MAHOMET III[1] A HENRI IV

Il répond aux plaintes du roi de France et réprouve les déprédations commises dans les mers de son empire par des corsaires anglais et barbaresques. — Il a destitué le vice-roi de Tunis accusé par le roi de France de favoriser les pirates. — Il écrit à ce même sujet au roi de Fez. — Il a donné des ordres aux gouverneurs de ses ports et à ses vice-rois de Barbarie.

Constantinople, [15][2] Rbia I 1012. — 23 août 1603.

Au dos, alia manu : Turcica.

Au plus glorieux monarque et grand seigneur de la croyance de Jesus, esleu entre les princes de la nation du Messie, terminateur des diferens qui surviennent entre le peuple chrestien, seigneur de grandeur, majesté et richesse en glorieuse guide des plus grands, Henry quatriesme, empereur de France, que la fin de ses jours soit heureuze !

Depuis l'arrivée de nostre imperialle marque, il sera pour advis à Vostre Majesté que par cy-devant vostre ambassadeur[3] qui reside à nostre Excelle[4] Porte nous faict entendre que les Anglois, soubz pretexte d'estre noz confederez, viennent par les mers de nostre Empire, y prenans et depredans vos subjectz, ceulx de la republicque de Venise et aultres marchans qui viennent soubz vostre banniere, s'estans aussy plains que les corsaires de nostre païs de

1. Le document ne porte pas le nom du souverain turc ; ce nom a été restitué d'après la date : Mahomet III mourut de la peste le 22 décembre 1603 ; le sultan Achmet Ier lui succéda.

De Castries.

2. Ce quantième a été restitué d'après le document suivant.

3. *Vostre ambassadeur*, Savary de Brèves. V. p. 202, note 1.

4. *Excelle*, pour : excelse.

Barbarye font le semblable, sans avoir esgard à l'ancienne amitié qui se conserve entre noz Majestez. Pour ceste cause, nous escrivismes une lettre à la royne d'Angletterre, de laquelle nous vous fismes part, comme aussy des commandemens que nous avons fet à noz esclaves de Barbarye.

Depuis est arrivé à nostre Excelse Porte ung des vostres, par lequel nous avons cogneu que les nostres ne vous avoyent encore esté renduz et la continuation des ravages des corsaires anglois et de Barbarie sur ces subjectz. Mais, consideré le contenu d'icelles, c'est contre nostre intention que ceulx qui dependent de nostre obeissance molestent les subjectz de Vostre Majesté et s'usnissent avec les pirates anglois pour participer à leurs butins et larecins.

Ainsy, ayant aprins par voz lettres que nostre viceroy de Thunis Mustafa Bassa estoit de ceulx qui s'entendoyent avec lesdictz Anglois, nous l'avons privé de son gouvernement, avec commandement qu'il vienne rendre compte de ses actions à nostre grande[1] Porte, et avons estably en son lieu un autre viceroy, auquel nous avons expressement commendé d'empescher qu'en aucune façon vos subjectz trafiquans par les lieux de nostre obeissance soient molestez.

. . . . . .

Nous vous envoyons aussy une nostre lettre imperialle pour le roy de Fez[2], afin qu'en consideration de nostre amitié, il empesche qu'aucun de ses subjectz ne puisse achepter aucun serf sans congé[3], et ce, pour avoir entendu de vostre ambassadeur que nos subjectz de Barbarie, après avoir fet esclaves quelques uns d'iceulx contre la foy publicque, de peur d'estre repris, les envoyent vendre au royaume de Fez. Et oultre ce, nous requerons ledict seigneur roy de Fez de vouloir en nostre consyderation faire mettre en liberté tous les Françoys chrestiens qui se trouveront par les lieux de son obeissance, afin qu'il soit cogneu à un chacun le cas que nous faisons de l'amitié de Vostre Majesté. Vous accompagnez de[4] nostre dicte lettre de quelque personne capable.

. . . . . .

1. Sic.

2. V. cette lettre de Mahomet III à Moulay Ahmed, Doc. XCIII, p. 324.

3. *Sans congé*, c'est-à-dire : sans l'autorisation du Grand Seigneur.

4. Sic.

Nous avons aussy ordonné à nosdicts vice-roys de Barbarie et autres nos subjectz et officiers qu'ilz se gardent de permettre à quel qu'il soit d'aller en courses sans prendre bonnes et suffisantes plegeries d'eulx, afin qu'ilz ne commettent acte contre la foy publicque au dommage de voz subjectz, ce que suivant, pour plus de faculté, les pleiges ayent d'estre[1] responsables es biens de representer les malfaicteurs. Prenez doncques croyance que c'est contre nostre volonté que vos subjectz sont maltraitez par les lieux de nostre obeissance.

. . . . . .

Escript au commencement de la lune de Rabioul[2], l'an mil douze, qui veult dire environ le 15 d'oust 1603.

Traduction de la lettre que le Grand Seigneur a escript à l'empereur de France pour Messieurs de Marseille[3].

Archives des Affaires Étrangères. — Turquie, Correspondance, vol. 3, ff. 22 v°-24. — Copie contemporaine de la traduction officielle.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 20155, ff. 99 100. — Copie du XVIIe *siècle.*

1. *Ayent d'estre.* italianisme, pour : soient obligés d'estre...

2. *Rabioul :* Rbia el-Aouel.

3. Il est probable que la réclamation de Henri IV avait dû être formulée à la suite de plaintes adressées par les trafiquants marseillais, victimes des pirates anglais ou barbaresques.

XCIII

LETTRE DE MAHOMET III A MOULAY AHMED[1]

Les corsaires d'Alger et de Tunis s'emparent souvent contre son gré de Français qu'ils vont ensuite vendre au Maroc. — Il prie Moulay Ahmed d'interdire à ses sujets l'achat de ces Français et de mettre en liberté ceux qui se trouvent en son royaume.

Constantinople, 15 Rbia Ier 1012 — 23 août 1603.

Seigneur de felicité, grandeur et richesses, nay de haulte famille, plain de reputation, Prince de Majesté, le grand amit, le roy de Fez, duquel sa grandeur soit sans fin.

Depuis que nostre grande marque imperialle vous sera arrivée il vous sera pour advis que nous avons receu de l'empereur de France une amiable lettre, par laquelle il nous a fait entendre que nos gueriers d'Alger et de Thunis, confinans à vos pays, souvent contre nostre volonté imperialle prennent et depredent les vaisseaux françois qu'ilz trouvent à leur advantage, ce saisissans des jeunes hommes qu'ilz trouvent alors dessus. Et, doubtans[2] qu'ilz ne

1. Cette lettre ne fut pas adressée directement au Chérif. Elle fut envoyée en même temps que la précédente à Henri IV, à charge pour celui-ci de la faire parvenir à son destinataire. Le chaouch porteur des deux missives arriva à Marseille au début de septembre (lettre de Henri IV à De Brèves du 15 septembre 1603, *Bibl. nat. ms. fr. 4079, f. 125*) et à Paris en décembre : sa présence est signalée dans une lettre de Tassis à Philippe III du 14 de ce mois (*Arch. nat. K 1460, n° 17*). Il partit vers le 20 décembre, ayant été « depesché favorablement », bien qu'Henri IV n'ait pas fondé grand espoir sur sa mission « pour le peu de respect et obeissance que telz pirates portent aux commandementz de leurs princes ». Lettres de Henri IV à De Brèves des 15 octobre et 23 décembre 1603. *Bibl. nat. ms. fr. 3541, ff. 90 et 101.* — Moulay Ahmed *el-Mansour* étant mort le 24 août 1603, la lettre du sultan Mahomet III, mort lui-même le 22 décembre 1603, si elle fut envoyée au Maroc, fut remise à l'un de ses successeurs.

2. *Doubtans*, c'est-à-dire : redoutant.

soient repris et chastiez, s'ilz sont trouvez en leur pouvoir, ilz se servent de la voisinance de voz Estatz, où ilz les envoyent vendre pour couvrir leurs pirateries et eschapper le chastiment qu'ilz meritent, puisque semblables actions sont contraires à nostre intention imperialle, qui veut et entend que les Françoys soient, par tous les pays de Nostre Haultesse, respectez et cheriz comme les nostres propres, pour la sincerité et bonne volonté que de longue main les empereurs de France ont tousjours porté à nostre haute famille. Et, pour autant que les desordres sont arrivez durant le gouvernement d'aucuns de noz vice rois, nous les avons privez de leurs dignitez[1]; avons creu vous devoir escripre et rechercher de trouver bon, pour l'amour de nous, de commander à tous ceulx qui dependent de vostre obeissance que, par cy-après, aucun d'eulx n'ayent d'achepter aucun Françoys puisque cest achept est contre les termes de la justice qui nous a esté laissée de nostre sainct et bienheureux Prophete.

Vous ferez aussy donner liberté, pour l'amour de nous, à tous les Françoys crestiens qui se trouvent par vos ditz pays.

Quoy faisant à nostre contemplation, vous nous donnerez tesmoignage de la volonté que vous avez de cherir nostre amitié et serez cause de l'accroissement de celle que l'empereur de France a avec Nostre Haultesse, qui s'est conservée heureusement, durant beaucoup d'années, sans que d'une part ni d'autre il soit arrivé chose contre nosdites promesses.

Nous esperons, sitost l'arrivée de ceste nostre lettre imperialle portée par l'un de noz honorables chiaoulx, que nous serons comptents. Sur quoy nous vous desirons beaucoup de bonheur.

Escrit en nostre imperialle ville de Constantinoble, au xve de la lune de Rabioulevel mil et douze, qui veut dire environ le xxe aoust 1603.

Archives des Affaires étrangères. — Turquie, Correspondance, vol. 3, f. 21. — Copie contemporaine de la traduction officielle.

1. Allusion aux vice-rois de Tunis et d'Alger, Mustapha-pacha et Sliman-pacha, destitués à la suite de l'accusation portée contre eux par Henri IV de favoriser la piraterie. Cf. *Arch. Aff. Etr., Turquie, Correspondance, vol. 3, f. 22*, lettre de Mahomet III à Henri IV, publiée en partie *supra*, Doc. XCII, p. 321.

XCIV

LETTRE DE HENRI IV A SAVARY DE BRÈVES

(Extrait)

La mort de Moulay Ahmed et la discorde qui règne entre ses enfants favoriseront les desseins de l'Espagne sur Alger.

Paris, 3 mars 1604.

En tête : De Paris, du 3 mars 1604.

Monsieur de Breves,

J'ay sceu la prise de la ville de Tauris faicte par le roy de Perse, la mort de Sultan Mehemet et la recongnoissance pour empereur de son fils Sultan Amat faictes paisiblement par les principaux ministres et officiers de l'Empire, par voz lettres du 20 et 22 de decembre, que j'ay receue le 25 febvrier. Je ne doute poinct que ces deux accidens advenus en mesme temps n'augmentent mesmement la confusion et le desordre qui sont audict païs, et qu'il n'en arrive de grands et perilleux inconveniantz, principallement sy l'Empereur continue d'un costé la guerre en Ongrie et sy le roy d'Espagne de l'autre entreprend d'autre[1] chaudement la conqueste d'Algier, comme on dict qu'il s'y prepare.

. . . . . .

La mort du roy de Fez et la discorde qui est entre ses enfans

1. *Autre*, ce mot est ainsi répété dans le texte.

2. On sait que la mort de Moulay Ahmed *el Mansour* (24 août 1603) fut le signal d'une longue rivalité entre ses trois fils : Moulay ech-Cheikh, Moulay Zidân et Moulay Abou Farès. Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. XXIII, Sommaire, pp. 82-84.

favorisera encore ledict dessein d'Algier. Quant à moy, j'iray ceste année en Provence pour donner ordre de plus prest à mes affaires sur ces occurences, bien marry de n'estre aussy puissant par mer que par terre pour tenir mon rang et faire tenir mon party ce qu'il merite. Je remediray à ce deffault par les meilleurs et plus promps moiens dont je pourray chevir et disposer.

. . . . . .

A tant, je prie Dieu, Monsieur de Breves, etc.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 4029, f. 130 v°. — Copie de la première moitié du XVIIe *siècle.*

XCV

LETTRE DE HENRI IV A SAVARY DE BRÈVES

(Extrait)

La mort du roi de Kouko pourrait bien faire renoncer l'Espagne à ses desseins sur Alger. — L'état du royaume de Fez, dont Moulay Abou Farès s'est rendu seul maître en triomphant de ses frères, ne favoriserait pas une entreprise du Grand Seigneur sur ce pays.

Paris, 15 avril 1604.

En tête : De Paris, du 15 apvril 1604.

Monsieur de Breves,

Voz deux lettres du 3 febvrier, que j'ay receues le 10ᵉ du present, m'ont appris l'ordre que ce premier Bassa a donné aux affaires de cest empire, tant du costé d'Ongrie que en Barbarie et en Perse.

. . . . . .

Le Roy[1] continue aussy à preparer une armée de mer, et publie la vouloir emploier en Barbarie : mais [s']il est vray que le roy de Coucque, qui favorisoit et fommentoit ce desseing est mort, comme il m'a esté escript, cela pourroit bien rompre ledict desseing que ledict roy d'Espagne avoit resolu sur les promesses dudict roy de Coucque, lequel estoit ennemy des Turcz[2].

Mais j'estime que ce seroit mauvais conseil à ce Seigneur de entreprendre ung establissement au roiaume de Fez contre les enfans

1. *Le roy :* le roi d'Espagne, Philippe III.

2. Sur l'entente projetée entre Philippe III et le roi de Kouko en vue d'une action contre les Turcs, V. *supra*, p. 319, note 1.

du dernier Empereur[1] sous pretexte de leurs divisions[2], car j'ay advis que le second, nommé Molet Bouffer, est demouré le maistre, aiant combattu et vaincu le troisiesme[3] qui debattoit l'empire, et ayant en son pouvoir l'aisné[4], qui c'est trouvé prisonnier à la mort du pere ; car, sy ce seigneur entreprend de travailler la possession dudict Molet Bouffer, il se jectera avec ses ennemis, favorisera et fortiffira leurs armes contre luy. Je ne pense pas que ce premier Bassa, estant prudent comme il est, veulle surcharger son prince et son empire, estant en l'estat qu'il est, de ceste nouvelle guerre ; aussy ne fera il peu de soustenir celles qu'il a sur les bras.

Advertissez moy s'ilz feront passer du costé de Barbarie leur armée de mer, laquelle vous avez bien faict d'assister, car, quant il ne debvront effectuer ce desseing, le seul bruict d'icelluy est suffisant pour rompre celluy du roy d'Espagne audict païs.

. . . . . .

Je prie Dieu, Monsieur de Breves, etc.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 4029, f. 132 r° et v°. — Copie de la première moitié du XVIIe *siècle.*

1. *Du dernier Empereur*, Moulay Ahmed *el-Mansour*.

2. V. Doc. précédent, p. 326.

3. *Le troisième :* Moulay Zidân. Il s'agit de la défaite infligée à ce prince par Moulay Abou Fârès au combat de Mouâta (janvier 1604). Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. XVIII, Sommaire, p. 84.

4. *L'aisné :* Moulay ech-Cheikh. Henri IV n'avait pas encore eu le temps d'être informé des derniers événements. On sait que Moulay ech-Cheikh n'était plus au pouvoir de Moulay Abou Farès ; après la bataille de Mouâta, il avait échappé aux entreprises du pacha Djouder qui avait ordre de l'arrêter. *Ibidem.*

XCVI

LETTRE DE A. DE LISLE[1] A VILLEROY

Détails sur la mission d'Anthony Sherley et sur le train mené par ce personnage. — Sherley est en réalité un agent de l'Espagne. — Il doit proposer au Chérif une alliance avec Philippe II pour chasser les Turcs des Régences d'Alger et de Tunis. — Les bases de l'accord sont la cession à l'Espagne du littoral des Régences et au Maroc de l'arrière-pays. — Facilité d'exécution qu'offre ce projet — Préjudice qui résultera pour la France de cette alliance. — De Lisle s'emploiera à la combattre. — Transmission d'une requête de captifs. — De Lisle demande à être accrédité comme ambassadeur.

[Merrakech,][2] 29 janvier 1606.

Au dos, alia manu : Mr de Lisle du XXIXe janvier, receue le XIIIe mars 1606.

Suscription : A Monseigneur, Monseigneur de Villeroy, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé et premier secretaire des comandemens de Sa Majesté. En Court.

Monseigneur,

Le temps et les ventz contraires, aprez que j'ay eu prins congé du Roy, m'ont retins quatre mois et plus de me pouvoir embarquer; qui est cause que je n'ay plus tost faict sçavoir des nouvelles à Sa Majesté. Mais après cella Dieu me donna le passage sy favorable

1. Sur ce personnage V. *1re Série*, France, t. III, Introduction, *note biographique*.

2. La date de lieu est facile à restituer, si l'on se reporte à différents passages de cette lettre (V. p. 331, note 4; p. 332, note 1) et à ce que dit P. M. Coy dans une lettre aux États-Généraux du 18 mars 1606 : « Il y a deux mois est arrivé aussi à Safi puis venu à Merrakech... monsieur de Lisle... », *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 135.

que le quinzieme de mon embarquement j'arrivé à Saffy[1], premiere ville du roiaume de Marroque, où j'ay trouvé le conte Anthoine Serlay[2], Anglois qui estoit il y a environ quatre ans ambassadeur de l'Ampereur et du roy de Perse vers le Pape, venu vers le roy de Fez de la part de l'Ampereur[3] avec force presens et argent, entre aultres dont j'ay eu advis une ansceigne de la valleur de plus de douze à quinze mille escus faite de diamans et un rocher de corail fort ingenieussement faict. Et, voiant le nombre de gens de guerre qu'il a à son train et l'excessive despence qu'il faict, et aiant sceu par les marchandz eretiens qu'il avoit vingt mil escuz à deppendre, tant sur ung Espagnol faissant sa demeure icy à Marroque[4] que sur d'autres Crestiens, j'ay creu qu'il avoit d'aultres desseins que pour l'Ampereur : quy m'a ineité l'envoyer visiter par un gentilhomme quy m'a accompagné icy, nommé le sieur de Masseilles[5], qui a servy monseigneur de Monpentier[6], pour recongnoistre quelque chose ; ce qu'il a faict, ayant sceu de luy qu'il a passé par Espagne et sejourné quelque temps à Callis[7], où il s'embarqua dans ung navire que l'on luy bailla exprestz. Inquis par le gentilhomme s'il avoit veu le roy d'Espagne, il dict que non, mais qu'il avoit eu un pacquet de luy, et de plus que le duc de Bergance[8] l'avoit visité de la part du roy d'Espagne, tant pour excuser le gouverneur de Callis de ce qu'il ne l'avoit point reçu ainsy que desiroit son maistre, et qu'à ceste occasion il le venoit mettre hors de son gouvernement, et venoit aussy gratiffier ledit ambassadeur de ce que son voiage et

1. Arnoult de Lisle dut arriver à Safi vers le 20 janvier 1606. V. note précédente.

2. Sir Anthony Sherley. Sur le faste et les excentricités de ce personnage cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 108, note 1. Anthony Sherley était arrivé à Safi le 2 octobre 1605, mais l'insécurité des routes avait retardé son départ pour Merrakech, et il se trouvait encore à Safi, quand A. de Lisle débarqua dans ce port.

3. *L'Ampereur*, Rodolphe II, empereur d'Allemagne (1576-1612).

4. Ce passage établit que la lettre est datée de Merrakech. V. p. 330, note 2.

5. Probablement Robert de Marseilles, qui est mentionné comme résidant à Merrakech dans un acte successoral du 23 juin 1598 (*Archives du Calvados, Série E, registre des pleds de Roncheville, années 1598-1599*) et dans une attestation de trafiquants chrétiens établis à Merrakech du 7 juillet 1609 (*1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 348). Il était frère de Pierre de Marseilles, sieur d'Aplemont, conseiller et procureur du Roi au Havre.

6. Henri de Bourbon, duc de Montpensier, né en 1573, mort en 1608.

7. Cadix.

8. Théodose II de Portugal, duc de Barcelos, puis de Bragance. V. p. 32, note 4.

son dessain estoit extremement à l'avantage des Cretiens et de la Cretienté.

Depuis, estant venu icy[1], je me suys adressé, pour estre adverty de toutes nouvelles et de son negoce, à la seur du roy de Fez quy se nomme Lela Sofia, quy m'a aprins que ledit ambassadeur venoit principalement de la part du roy d'Espagne, offrant d'unir ses forces à celles dudit roy de Fez pour faire ensemblement la guerre au Turc le long de la coste d'Affricque quy regarde la mer de Levent, pour [le] chasser des places qu'il tient sur ledit rivage comme sont Tremesen[2], Argel, Bone, Biserte, bref de toutz les lieux maritimes où il y a portz, plaies, baies, rades au dessus de Tramelen[3] située au dessus du destroit de Gilbaltar, jusques par delà Tunis, à condition que tout le dedans de la terre demeureroit au roy de Fez et tout le rivage de la mer au roy d'Espagne, affin de rendre les costes de Castille, d'Aragon, Sardagne, Naples et Sicille exemptes des continuelles courses desdits Turcz.

Il y a long temps que le roy d'Espagne a ce dessein en teste, car j'ay aprins du feu roy de Maroque[4] que la cause principale pour quoy le roy d'Espagne desvya l'ayde qu'il avoit promis au roy Dom Sebastien pour la guerre d'Affricque fut d'autant que Mouley Abdul Melec luy fit ouverture par ambassadeur exprestz de ce dessain, quy fut trouvé infiniment à propos par le Conseil d'Espagne. Cest accord n'eust point d'effect par la mort dudit roy Mouley Abdul Melec et les empeschemens de Dom Philippe roy d'Espagne[5].

Le susdit dessain est de très-facille execution, le roy de Maroeque unissant ces forces à celles du roy d'Espagne, et autant impossible

1. *Depuis, estant venu icy*, c'est-à-dire à Merrakech. V. p. 330, note 2.

2. Tlemcen; cette ville est éloignée de la mer de cinquante kilomètres environ.

3. Nom dont l'identification est incertaine.

4. Moulay Ahmed *el Mansour*.

5. Philippe II. — Les négociations entamées avec Moulay Abd el Malek et interrompues par la mort du Chérif avaient été reprises avec son successeur Moulay Ahmed *el Mansour*. On lit dans D'AUBIGNÉ à la date de 1601 : « Nous trouvons en notre chemin le roi de Fez, lequel pour formenter ses fainéantises....., et pour se garantir de ceux du Suez [Sous] qui vouloyent troubler son repos, avoit traitté alliance avec le roi d'Espagne; et, pour esloigner les Turcs qu'il craignoit encores par delà tous ses autres voisins, il fut autheur et solliciteur de l'entreprise sur Alger, mais manqua de tout ce qu'il avoit promis soit hommes, munitions ou autres commoditez. » *Hist. Un.*, t. IX, pp. 401-402.

sans icelles. Les Turcz, qui tiennent les rivieres d'Affricque[1], sont mal voullus des Alarbes maistres des plaines et reverent superstitieusement le roy de Marocque comme estant de la race de leur prophete. Le soullevement des Alarbes, qui affameroient facillement par terre lesdites places, seroit très facille par le moien du roy de Marocque, puissant en cavallerie, d'argent et de credit, et le peu d'armée navalle que auroit le roy d'Espagne du costé de Naples ou de Sicile empescheroit l'envictuaillement que vouldroit faire le Turc.

Il me semble que l'effect dudict dessein seroit aussy pernitieux pour le bien de la France qu'avantageux pour la grandeur du roy d'Espagne, soit en temps de guerre ou de paix. Car par ce moien le roy d'Espagne se rendroit maître de la mer du Levant[2] quy est fort estroicte[3], ayant les portz à sa devotion, au prejudice du Languedoc et de la Provence et de la navigation ordinaire qui se faict des provinces de Normendie, Picardie, Bretaigne, Poitou et Gascongne par le destroict de Gibraltar aux susdites provinces de Languedoc, de Provence, Italie et Turquie. Et, ce quy est encore le plus de consequence, que s'oteroit à toutz les marchandz françois, tenant les susdits portz, le commerce qu'ilz ont le destroict de la coste d'Affricque, les fournissant luy seul de draps, toilles, espiceries, quinquallerics et toutes autres marchandises propres icy, dont ilz tirent un grand proffit, au prejudice des douanes du Roy, de la navigacion et de ses subgectz. Bref, il viendroit au bout de ses desseins, qui sont d'avoir moien, tenant luy seul le commerce, de tirer une infinie quantité de bledz des fertilles plaines d'Affricque pour subcister en ces pais, et par ce moien se passer des bledz de France, et de faire tarir la plus feconde source d'or et d'argent que le Roy aye. Il experimente tous les jours combien de bledz luy fournist sa frontiere[4] d'Oran située vis à vis de Cartage[5]. La fertilité desdites plaines est assez congnues par les

1. *Les rivières d'Afrique*, c'est-à-dire : les rivages d'Afrique.

2. *La mer du Levant*, la Méditerranée par opposition à l'Atlantique appelé *la mer du Ponent*.

3. Il s'agit de cette partie de la Méditerranée comprise entre le Détroit et une ligne tirée de Carthagène à Oran.

4. *Sa frontiere*, c'est-à-dire les *fronteras*. Sur le sens de ce mot V. *1re Série*, France, t. I, p. 33, note 1.

5. Carthagène.

antiens, les ayant apellez les greniers du peuple romain. C'est la cause principalement où vise le roy d'Espagne, affin d'empescher que son argent ne s'ecoule plus en France et qui se puisse passer du Roy.

La longue congnoissance que j'ay de ce pays et du particullier naturel dudit prince et de ceux qui le gouvernent me fournira assez d'argumens pour luy dissuader cest aliance nouvelle, atendant que j'aye plus ample commandement de Sa Majesté.

Aussy tost que je fus arrivé au port de Saffy, le susdit ambassadeur depescha ung courrier aux Espagnolz qui sont à Marocque, pour faire sçavoir au roy d'Espagne par voie de Mazagam, frontiere que tiennent les Portugais, ma venue en ce pays, soubçonnant que je fusse envoié pour abatre ce qui auroit esté edifié. Le mesme jour, à trois heures de nuit, j'envoyé un courrier au roy de Marocque, qui fust devalizé à trois lieux du port et mes lettres prises : et neanmoins ceux quy les ont faict surprendre n'en ont esté plus sçavans, d'autant que je ne donnois advis que de mon arrivée.

Je ne doubte pas que l'on ne face quelque plainete au Pape[1] sur ma venue en ce lieu, maiz elles seront trouvées nulles par l'humble requete que envoient les captifz de Sa Sainteté[2] à M. d'Hallincourt[3] tendant à ce que ledit s[r] supplie le Roy de vouloir interceder envers le roy de Marocque pour leur franchise cependant que je suys icy, n'ayant aultre esperance d'estre mis en liberté sy ce n'est par [ce] moien. J'envoye leur requete par voie de Levant audit s[r] et luy escris par ce navire à ceste occasion.

J'ay desjà communicqué secretement avec ce prince qui estoit fort desireux de me veoir. Je le sens disposé à effectuer ce qui est de ma commission. Il seroit besoing que Sa Majesté m'honorast du tiltre d'ambassadeur, d'autant que ce prince m'a faict dire qu'il ne

1. Paul V, Camille Borghèse, pape de 1605 à 1621. — A. de Lisle suppose que l'objet de sa mission, qui était de traverser les desseins de l'Espagne, sera mal vu à Rome.

2. *Les captifz de Sa Sainteté*, les sujets du Pape capturés sur mer ou sur les côtes d'Italie et emmenés au Maroc. Vingt-huit ans après la bataille de El-Ksar el-Kebir, il ne devait plus y avoir au Maroc de prisonniers italiens du corps de Stukely.

3. Charles de Neufville, marquis d'Alincourt, fils du Villeroy à qui cette lettre est adressée, était ambassadeur à Rome depuis 1605.

traitera qu'avec ceux de ceste qualité. Je supplie donc Sa Majesté, si elle a pour agreable que je la serve en ceste negotiation, de me donner ce tiltre et de croire qu'elle congnoistra le fruict que je y feray, et aussy de considerer les fraiz qu'il me fault faire icy, dont je la supplie de me donner moien de m'y entretenir pour son service ; vous asseurant, avec la grâce de Dieu, d'user de telle dilligence en tout ce que dessus que j'espere rendre Sa Majesté contente de mes services.

Je suplye le Createur, Monseigneur, qu'Il vous donne en santé longue et heureuse vie.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

IO[1].

Le vingt-neuf[e] de janvier 1606.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16145, ff. 130-131. — Original chiffré avec déchiffrement interlinéaire[2].

1. Signature du sieur de Lisle dans tous les originaux de la Bibliothèque nationale ; seul l'original des Affaires étrangères, d'ailleurs adressé de Madrid et non du Maroc, porte une souscription en clair.

2. Ce document a été publié dans la *Revue Africaine* par M. G. Jacqueton. V. *supra*, p. 212, note 1.

XCVII

LETTRE DE A. DE LISLE A VILLEROY[1]

Nouveaux détails sur Sherley. — Les Pays-Bas ont envoyé au Maroc un agent avec des présents. — Intrigues du grand duc de Toscane en faveur de Moulay ech-Cheikh. — Grandes ressources de Moulay Abou Farès en hommes et en argent. — Appréhension des Turcs au sujet d'une entente de l'Espagne avec le Maroc.

Merrakech, 10 avril 1606.

Au dos : Le s[r] de Lisle du xe avril, receue xxiiie juin 1606.

Suscription : A Monseigneur, Monseigneur de Villeroy, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé et premier secretaire des comendements de Sa Majesté. En court.

Monseigneur,

L'advis que j'ay donné au Roy par la voye de *Levant et puis par*[2] La Rochelle touchant l'envoy de l'ambassadeur d'Espagne[3] soubz le nom de l'Empereur est fort veritable. Il le tesmoigne *assez*[4] par tous ses discours et ses actions. Il a fait icy un agent espagnol, et, qui plus est, son train est composé de toutes sortes de nations, resté *d'*[5] Allemandz[6]. Il y avoit quelque temps qu'il estoit à Saffy, lieu de notre dessente, lorsque je suys venu en ce pays ; et, à mon arrivée, a

1. Le ms. fr. 16145 de la Bibl. Nat. contient deux originaux de cette lettre. L'un — qui sera désigné par la lettre A — constitue les ff. 26-27 : il a seul été déchiffré. L'autre sera désigné par la lettre B ; il occupe les ff. 24-25. Les variantes ou divergences seront indiquées en notes, et les mots sur lesquels elles portent mis en italiques.

2. Manque dans A.

3. *L'ambassadeur d'Espagne* : Sherley. V. Doc. XCVI, p. 331, note 2.

4. Manque dans A.

5. Idem.

6. *Resté d'Allemandz*, à l'exception d'Allemands.

commencé *à ouvrir*[1] le cours d'une grande despence, bien sy grande que l'excès a esté tel qu'il n'a laissé ny petit ny grand à qui il n'ayt fait des presens. Il a cent escuz pour jour du roy d'Espagne, et quand il marche deux cens. Et, pour tesmoigner que le fondz de sa dence vient d'ailleurs que de l'Empereur, le roy d'Espagne luy a baillé deux pieces : l'une un ruby oriental extremement beau et grand, qui poise deux onces moins un huitieme, qui n'est point en oeuvre, qu'il porte à son chapeau à l'audience qu'il a devant le roy de Fez[2], et du depuis l'a mis en gaige pour deux cens mil livres ; l'aultre est un dyament qui poise une once. Venant dudit lieu, je croy que l'aveu que l'on en a faict sera cause *qu'ilz ne partiront jamaiz de ce pays, sy ce n'est*[3] par d'aultres mains.

Il a dict au sieur de Masseilles[4], quy est icy avec moy, qu'il a outre tout cela quarante mil escuz à dependre et dit partout que le roy d'Espagne son maître a des millions à donner.

Il a dict au roy de Fez que Sa Majesté[5] avoit eu dessein sur Pampelune, que son entreprinse avoit esté longtemps cachée, *mais*[6] enfin descouverte pour faulte du gouverneur de Bayonne qui s'estoit trop hasté ; que Sa Majesté avoit pour ce subjet loué des galeres de la Seigneurie de Venyse affin de faire la guerre au roy d'Espagne du costé de Castille et d'Aragon au mesme temps que l'on *travailloit*[7] en Navarre ; et que, pour ce subjet, le Roy vouloit faire introduire les François et Flamens dans leur portz d'Affrique, pour avoir retraite plus assurée et proche et plus de moyen d'endommager les Espagnolz[8].

J'avois par mes premieres lettres donné advis au Roy comme j'avois escrit à Don Emanuel de Portugal[9] de dire aux Estatz des

1. Idem.

2. *Le roy de Fez*. Cette expression, qui revient plusieurs fois au cours de cette lettre, désigne le roi du Maroc, Moulay Abou Farès.

3. B. *Que les ayant apportez en ce pays, ilz n'en retourneront jamaiz sy ce n'est...*

4. Sur ce personnage V. p. 331, note 5.

5. *Sa Majesté*, Henri IV.

6. Manque dans A.

7. B. *Travailleroit*.

8. Les instructions de P. M. Coy lui prescrivaient de demander au Chérif le libre accès dans les ports marocains pour les navires de commerce des Provinces-Unies et même pour leurs navires de guerre faisant la course contre l'Espagne. V. 1re Série, Pays-Bas, t. I, p. 76.

9. Sur les différents séjours de D. Emmanuel aux Pays-Bas, V. SS. Hist.

Païs-Bas comme je venois icy de la part de Sa Majesté sur ce subjet ; qui a esté cause qu'ils ont envoyé un agent[1] avec des presens de 120 000 florins[2]. On ne *luy*[3] faisoit responce sans ma venue[4]. Le comte de Charly, pour *agrandir*[5] son maître l'Empereur et pour diminuer l'auctorité des aultres, faissoit accroire que tous les roys de la Cresticuté dependoient dudit Empereur. Nous avons fait entendre quelle est sa puissance et ce qu'il peut, *sans luy faire tort*[6].

Le grand duc de Toscane[7] fomente la guerre et a fait eslever Mulley Echec, cy devant prisonnier du roy de Fez, qui s'est saisy de Fez[8]. Il n'a argent ni vivres. C'est choze certaine que le Grand-Duc luy veut prester un million d'or, mais c'est à bons gages et pour avoir les villes et portz de Larache et de Tetouen[9], pour les eschanger au roy d'Espagne et avoir au lieu Porto Hercule[10] appar-

MAROC, *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 3, note 2.

1. *Un agent :* Pieter Maertensz. Coy, qui arriva le 19 juin 1605 à Safi. Sur ce résident V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Introduction, pp. XII-XV et Doc. XIV, p. 50. — Les instructions de P. M. Coy sont du 11 mai 1605 et le départ de A. de Lisle pour le Maroc n'eut lieu qu'en octobre 1605 ; mais l'on peut admettre que la mission de l'agent français, arrêtée bien avant cette date, avait été communiquée aux États-Généraux par D. Emmanuel.

2. Le montant des présents offerts par les États-Généraux à Moulay Abou Farès s'élevait exactement à douze cent cinquante-sept florins (V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. XXI, p. 71). Il y a loin de ce chiffre à celui que donne ici A. de Lisle.

3. B. *Leur*.

4. La lettre de Moulay Abou Farès à Maurice de Nassau, en réponse aux propositions faites par P. M. Coy, est du 27 janvier 1606 (*1re Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. XXXII, p. 121 et ss.). — Sur les relations de Coy avec A. de Lisle, V. *ibidem*, p. 135.

5. Manque dans A.

6. Idem.

7. Ferdinand Ier de Médicis, grand-duc de 1587 à 1609. Moulay Ahmed *el-Mansour* s'était autrefois adressé à ce prince pour faire venir des marbres destinés au palais de El-Bedia. A la mort du Chérif, Ferdinand Ier, pour les besoins de sa politique, s'était rangé du côté de Moulay ech-Cheikh et le soutenait dans sa lutte contre ses frères. Deux agents Niccolo Giugni et Bastiano Acquisti avaient été accrédités par le Grand-Duc à la cour de Fez auprès de laquelle ils résidaient depuis 1603. Sur les relations de Ferdinand Ier de Médicis avec Moulay ech-Cheikh, V. *1re Série*, Dépôts divers. Florence

8. Sur les compétitions entre Moulay ech-Cheikh, Moulay Abou Farès et Moulay Zidân, de 1604 à 1609, V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. XXIII, Sommaire, pp. 82-84.

9. V. SS. HIST. MAROC, *1re Série*, Dépôts divers, Florence, 1605, *passim*.

10. Porto Ercole, place faisant partie des présides de Toscane et située à 105 kilomètres S.-E. de Sienne.

tenant audit roy d'Espagne, et à condition aussi qu'il luy aidera à agrandir et avoir la republique de Luques[1].

Le roy de Fez, qui a tous les soldatz et les tresors du pays[2], envoye quatre armées *à*[3] Feez contre son frere revolté *montantz*[4] plus de 30 000 harquebuziers et 40 000 chevaulx[5]. Ce seroit une chose incroiable la despence qu'il a faite à ses soldatz, sy nous n'en estions tesmoins oculaires. Il *leur a donné la paye d'un an entier en ung coup, et leur a promis pour toutz*[6], la victoire gaignée, cinquante francz pour teste de rescompense et six mois encor de paye d'avance et augmenter la paye de chaque soldat de 40 s. Il est certain que, depuis trente mois *que le roi de Marroc*[7] est roy, il a faict payer à toutes ses armées cinquante-deux mois de paye, *laquelle il avoit jà augmentée*[8] de quatre francz. Je croy, *à voir l'ordre*[9], qu'il fera ses affaires et defera son ennemy avant qu'il reçoive ce qu'on luy a promis. Mais il est fort certain que le Grand-Duc luy[10] a envoyé quatre[11] navires en Larache chargez de ris, vivres et autres munitions de guerre. Il est bien voullu de ses soldatz, mais *il n'a nulz moiens*[12].

Les Turcz aprehendent la guerre d'icy, sachant que cest ambassadeur qui se dit estre de l'Empereur est icy. Il a achapté un navire armé[13] qui ne luy sert que pour aller et venir en Espagne. Il envoye

1. Lucques et son territoire, quoique enclavés dans les terres de Florence, constituaient une république indépendante.

2. Une notable partie des richesses de Moulay Ahmed *el-Mansour* avait été prise par Moulay Zidân, quand ce prince, prévenu par sa mère Lella Aïcha ech-Chebania, était accouru aussitôt après la mort de son père à Dahr ez-Zaouia, où était campée la mahalla chérifienne, et s'était fait reconnaître comme roi. Moulay Abou Farès n'avait pu mettre la main que sur les trésors du palais de El-Bedia.

3. B. *En.*

4. B. *Qui se montent à.*

5. Guadalajara (f. 92) donne les chiffres de 7000 fantassins et 8000 cavaliers.

6. B. *A donné la paye à ses armées d'un an entier en ung coup et a promis à toutz ses soldatz.*

7. B. *Qu'il.*

8. B. *Et avoit dès ce temps-là augmenté la paye.*

9. B. *Avec l'ordre qu'il tient.*

10. *Luy* : il faut entendre Moulay ech-Cheikh.

11. Cette lecture n'est pas certaine.

12. B. *Les moiens luy deffaillent.*

13. « Il acheta sans marchander au facteur d'un marchand anglais qui dinait avec lui un navire de cent soixante tonnes avec tout son chargement de blé. » *1re Série*, Angleterre, 1609, *Relation Ra. C.* Il ne faut voir dans cet achat qu'un acte de plus de la folle prodigalité de Sherley. Il avait si peu l'emploi de ce navire qu'à la requête de Moulay Abou Farès il l'envoya à Sale pour ravitailler la garnison de cette place assiégée par Moulay ech-Cheikh. *Ibidem.*

encore de present[1] un gentilhomme anglois qu'il a avec luy en Angleterre pour achapter encores un autre navire de trois cens tonneaux. Il a charge de passer par Espagne et s'adresser à la duchesse de Feria[2] qui procure toutes ses affaires en Espagne. Il dict ces navires estre pour faire la guerre aux Turcz.

C'est tout ce que je puis adviser Sa Majesté. Je croy que j'auray eu mon expedition, si j'avois eu des nouvelles du Roy et que j'eusse la commission et le pouvoir d'ambassadeur que j'attens, s'il plaist à Sa Majesté : sinon je seray contraint m'en retourner.

Attendant, je priray notre Seigneur vous donner bonne vie et longue, et demeureray[3], Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : IO.

A Maroc, le 10 d'apvril 1606.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16145. Original chiffré sans déchiffrement ff. 24-25. — Original chiffré avec déchiffrement interlinéaire ff. 26-27[4].

1. Manque dans A.

2. Jane Dormer, fille de Sir William Dormer, née en 1538, fut placée dès son enfance auprès de Mary Tudor ; elle devint la compagne inséparable de cette princesse et pendant le court règne de celle-ci (1553-1558) elle favorisa le mouvement de réaction des catholiques. Elle épousa le comte de Feria (Don Gomez Suarez de Figueroa de Cordova) le 29 décembre 1558. Feria et sa femme, mal vus en Angleterre des protestants, se retirèrent en Espagne où ils continuèrent de soutenir le parti catholique sans rompre ouvertement avec la reine Elisabeth. Devenue veuve en 1571, la duchesse continua seule à lutter pour le rétablissement de la religion catholique en Angleterre ; elle recevait en Espagne tous les Anglais émigrés ou proscrits, et c'est à ce titre que Sherley entra en relations avec elle. La duchesse de Feria mourut en 1612.

3. B. *Cependant je prierai Notre Seigneur pour votre prosperité et santé et demeureray eternellement.*

4. Ce Document a été publié par M. G. Jacqueton dans la *Revue Africaine*. Cf. *supra* p. 212, note 1.

XCVIII

LETTRE DE BARRAULT A HENRI IV

(Extrait)

Sherley, qui était allé pour quelque négociation en Afrique, est arrivé à Lisbonne. Il se dit envoyé par l'Empereur.

Madrid, 13 septembre 1606.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : Mr de Barrault, du xiiie septembre. — Receu le ve d'octobre 1606.

Sire,

Celle dont il a pleu à Vostre Majesté m'honorer, du xxiie d'aoust, m'a esté rendue le ixe du present. Je n'ay veu le duc de Lerme ny eu de ses nouvelles depuis son partement d'icy.

. . . . . .

Presentement lediet ambassadeur[1] me vient d'envoyer ung des siens pour s'excuser de ce qu'il y a quelques jours qu'il ne m'est venu veoir, ayant esté indisposé et presque tous ses serviteurs malades, dont deux sont morts. Ce n'est pour manque de bel air, estant logé à la campagne comme de Paris à la Roquette, l'ayant ainsy desiré pour ung jardin qu'il y a en son logis. Maintenant il est après pour en avoir ung aultre dans la ville et y venir, à quoy il trouve beaucoup de difficulté.

Celluy des siens qui est venu vers moy m'a dit que le colonnel

1. *Lediet ambassadeur :* Charles Cornwalis. V. p. 345, note 1.

Charlay[1], que Vostre Majesté aura entendu s'estre embarqué il y a quelque temps à Siville pour aller en Affricque, pour quelque negociation qu'il traictoit en ce païs-là, est arrivé depuis peu de jours à Lysbonne[2] à ce qu'on a escript audit ambassadeur, et qu'icelluy Charlay dit qu'il vient de la part de l'Empereur, son ambassadeur extraordinaire icy, qu'il est suivy et acompagné et a force argent. Sy cela est, il arrive en bonne terre pour le mettre.

. . . . . .

En attendant l'honneur de ses commandementz pour y continuer ma très-humble et fidelle obeissance, je supplie le Createur luy donner, Sire, en très-parfaicte santé, très-bonne, très-longue et très-heureuse vye.

De Madrid, ce XIIIe septembre 1606.

Vostre très-humble, très-obeissant et très-fidelle subject et serviteur,

Signé : Barrault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16112, f. 342 r° et v°. — Original.

1. V. p. 331, note 2.

2. Sherley sollicita son congé de Moulay Abou Farès en mai 1606 (*1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 151); mais il fut retenu quelque temps à Merrakech par ses créanciers (il avait emprunté aux Juifs au taux de 50 %); il dut quitter le Maroc à la fin d'août 1606.

XCIX

LETTRE DE BARRAULT A HENRI IV

(Extrait)

Un Juif, nommé Samuel Pallache, entretenu par le roi d'Espagne pour des négociations en Afrique, désire proposer à Henri IV une affaire profitable. — Barrault soupçonne qu'il s'agit d'un projet contre les Turcs.

Madrid, 29 septembre 1606.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : M. de Barrault, du XXIX septembre. — Receu le XXIIe jour d'octobre 1606.

Sire,

Depuis avoir accusé le XIIIe de ce mois la reception de la depesche que j'avois eu l'honneur recevoir de Vostre Majesté du XXIIe d'aoust, j'ay encores escript à monsieur de Villeroy du XVIIIe de cedit mois et du XXVII, respondant à une de ses lettres du XIII, luy faisant entendre ce qui est de dessà pour en informer Vostre Majesté, à laquelle je diray maintenant que, comme un Juif nommé Samuel, qui est icy il y a long temps, où il a un frere apellé Josef, lesquelz estoient entretenuz par le feu roy d'Espagne et le sont encores de celuy qui est à present pour la negotiation de quelques affaires qui [se] traictoient en Affricque[1], m'est venu veoir depuis deux jours,

1. Il s'agit de Joseph et de Samuel Pallache, qui étaient appelés à jouer un rôle si important dans l'histoire des relations du Maroc avec les Pays-Bas. Sur ces deux personnages et leur existence d'aventuriers toute remplie d'intrigues, V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Introduction, pp. XVI-XVII et Doc. LXXIV, p. 273, note 1.

m'ayant demandé sy je pensois que Vostre Majesté eust agreable qu'ilz l'alassent trouver pour luy faire aucunes propositions qui luy seroient fort utiles et honnorables, dont il avoit traité avec ledit deffunct roi d'Espagne, ainsy qu'il feroit apparoir par lettres et bons memoires, de quoy Anthonio Peres avoit congnoissance; ce qu'il avoit renouvellé icy, mais qu'il recongnoist leur necessité d'argent estre telle qu'ilz n'ont moyen de se porter aux occasions où il faille faire de la despence. Et voullant, s'il estoit possible, que sy bon desseing ne demeurast inutille, est desliberé de le manifester à Vostre Majesté, si elle l'a agreable, sans luy demander aulcune chose jusques après en avoir receully l'utillité, puis lors elle luy fera telle recompense qu'il luy plaira selon le merite de son service; et que, où elle n'y voudra entendre, il ne luy demandera autre chose que un passeport pour aller à Florence.

Je luy fis responce que je ne luy pouvois asseurer quelle seroit l'intention de Vostre Majesté, mais que je l'advertirois des propos qu'il m'avoit tenus. Il m'en a fort prié, et que ce fust au plustost. Ce que je puis juger de cela par ses discours est que ce doibvent estre quelques entreprises sur le Turc; et, quand Vostre Majesté n'en tireroit autre advantage, cela luy donnera congnoissance de quelque chose de leurs desseins de deçà. J'attendray ce qu'il luy plaira me commander pour luy dire.

. . . . . .

Je supplie le Createur vous donner, Sire, en très-parfaicte santé, très-bonne, très-longue et très-heureuse vye.

De Madrid, ce XXIXe septembre 1606.

Vostre très-humble, très-obeyssant et très-fidele subject et serviteur,

Signé: Barrault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16112, f. 354 r° et v^o^. — Original.

C

LETTRE DE BARRAULT A VILLEROY

(Extrait)

Escroquerie qu'aurait commise Sherley au Maroc.

Madrid, 16 octobre 1606.

Suscription : A monsieur, monsieur de Villeroy, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté.

Au dos, alia manu : Mr de Barrault, le xvie octobre 1606. — Receue le xe novembre ensuivant.

Monsieur,

Depuis mes lettres des xxii et xxxes d'aoust, que la vostre du xiiie septembre m'a tesmoigné estre arrivées en voz mains, avecq remise de m'en faire responce à vostre premiere commodité, je vous ay encores escript des iii, xiii, xviii, xxvii et xxixes dudit mois, ix et xi du present.

. . . . . .

Ledit ambassadeur[1] me dit aussy que le colonnel Charlay, que j'ay cy-devant escript au Roy estre arrivé à Lysbonne[2] retournant d'Affricque, estant en ce païs-là, il sceut qu'un Françoys avoit ung

1. Sir Charles Cornwalis, ambassadeur d'Angleterre en Espagne de 1605 à 1609, mort le 21 décembre 1629.

2. V. Doc. XCVIII, p. 342.

beau et grand rubis[1] qu'il vouloit vendre, le fit aller parler à luy, se le fit monstrer, et luy dit que telle piece ne se vendroit bien par sa main ; que s'il luy vouloit bailler, il le feroit veoir au roy de Fez et luy en pourroit faire prendre envie. L'aultre s'estant facillement laissé persuader, mesmes soubz coulleur de la quallité d'ambassadeur que prenoit ledit Charlay, le luy laissa, et la vendit audit roy de Fez une bonne somme d'argent[2] qu'il a prise, s'en est venu en Portugal, où il paroist en suitte et faict force despence, et a laissé ce Françoys en blanc, qui peult estre n'est le seul qu'il a exrocqué. Il se dit que s'est ung rubis qui a esté desrobé à St Denis pendant les troubles[3].

. . . . . .

Je prie Dieu vous donner, Monsieur, en parfaicte santé, très-bonne et longue vye.

De Madrid, ce XVIe octobre 1606.

. . . . . .

Vostre plus humble et très-affectionné serviteur,

Signé : Barrault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16112, ff. 368 v° et 369. — Original.

1. C'était ce « ruby oriental » dont parle A. de Lisle (V. p. 337).

2. Ce détail est en contradiction avec ce que Sherley lui-même rapporte un peu plus tard à Barrault. V. Doc. CI, p. 348.

3. Pendant les troubles de la Ligue, le Trésor de l'abbaye de St-Denis fut transporté à Paris, d'abord à l'hôtel de St-Denis (1er janvier 1589), puis à l'église Ste-Croix de La Bretonnerie (8 nov. 1589). Au mois de mai 1590, le duc de Nemours, ayant besoin d'argent pour défendre Paris, résolut de s'en procurer en vendant une partie du Trésor. En présence du Légat, du prévôt des marchands et de quelques autres officiers, « il en tira un gros rubis d'or estimé 20 000 écus et un crucifix d'or que l'abbé Suger avait donné autrefois ». Le Conseil d'État, par son arrêt du 28 mai 1590, avait autorisé ce prélèvement. Cf. D. Michel Felibien, *Hist. de l'Abbaye de St-Denis*, p. 416.

CI

LETTRE DE BARRAULT A HENRI IV

(Extrait)

Sherley est revenu du Maroc où il aurait vainement proposé à Moulay Abou Farès, de la part de l'Espagne, une alliance contre les Turcs. — Présence à Merrakech d'un agent hollandais ; objet de sa mission. — Sherley se plaint du résident français A. de Liste. — Appui prêté par le grand-duc de Toscane à Moulay ech-Cheikh dans sa lutte contre Moulay Abou Farès. — Moulay ech-Cheikh aurait vainement recherché la protection des Espagnols.

Madrid, 12 novembre 1606.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : Mr de Barrault du XIIe novembre 1606. — Receue le XXIe.

Sire,

Depuis ma depesche à Vostre Majesté du XIIe septembre, de laquelle la reception a esté accusée par celle dont il luy a pleu m'honorer du XVIIIe d'octobre, qui est la seulle qui m'est venue depuis le XXIIe d'aoust, je luy ay encores escript du XIXe dudict mois de septembre.

. . . . . .

Le colonnel Charley, nouvellement retourné de Barbarie[1], où il estoit allé vers le roy de Maroca en aparence d'ambassadeur extraordinaire de l'Empereur, en ayant pris la quallité par le moyen de quelques lettres et memoires peult-estre suposez, l'on m'a dit qu'il

1. V. Doc. XCVIII, p. 342.

a faict ce voiage en la part de la Librairie[1] pour luy faire des offres d'amitié et traicter avec luy de faire la guerre au Turc ; dont il s'est excusé pour en estre fort esloigné, l'Estat de son pere ayant esté party en trois, à luy[2] le royaume de Maroca, à ung de ses freres[3] celluy de Fez et à ung autre[4] celluy de Sus ; de fasson qu'il est revenu sans avoir profitté de ce costé-là, ainsy que l'on m'a rapporté, comme anssy qu'il dit y avoir veu ung agent des Estatz des Païs-Bas[5] recherchant ledit roy de Maroca donner retraicte à leurs vaisseaux dedans ses portz de mer pour faire la guerre aux Espagnolz[6].

Et encores que le s[r] de Lysle[7], medecin françoys qui est audit païs, luy aict faict des courtoisies, ainsy que j'ay sceu, il ne laisse de s'en plaindre, mesmes qu'il est cause de ce qu'il n'a vendu ung grand rubis à icelluy roy de Maroca, lequel pour son besoing d'argent il a faillu qu'il aict engagé pour quarente mil livres[8]. Je ne sçay s'il meslera point parmy ses plainctes quelque chose que ledit s[r] de Lysle favorise au nom de Vostre Majesté ledit agent des Estatz en sa poursuitte[9]. Car, bien que cela fust faulx, ilz ne laisseroient de le croire. Ce qui neantmoings, estant bien jugé, demeure sans aparence, d'aultant que ledit roy de Maroca n'a port de mer qui ne soit loing de l'Espagne ; et qui auroit à faire recherche de ceste commodité, il n'y a lieux propres que La Racha et La Mamora, qui sont au roy de Fez, assez voisins du Destroit.

Lequel Roy n'est bien avecq son frere, s'estans faict la guerre

1. *La Librairie* est un mot de convention qui désigne manifestement l'Espagne. Sur les projets d'alliance entre le Chérif et l'Espagne contre les Turcs, V. Doc. XCVI, p. 332, note 5.

2. *Luy :* Moulay Abou Farès. Ce prince avait reçu en partage le royaume de Sous, mais il avait été appelé à Merrakech par son p[re] Moulay Ahmed *el-Mansour*, quand ce dernier s'était porté sur Fez pour châtier son fils Moulay ech-Cheikh.

3. *Ung de ses freres :* Moulay ech-Cheikh.

4. *Ung autre.* C'était Moulay Zidân qui, cette date, occupait le Sous ; il avait reçu en partage la province de Tadla.

5. Cet agent était Pieter Maertensz. Coy. V. ses instructions, 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. XXII, p. 74. Sur le rôle de P. M. Coy au Maroc, V. *ibidem*, Introduction, pp. XII-XIV et *passim* 1605-1609.

6. V. *supra* p. 337, note 8.

7. Sur A. de Lisle V. 1re *Série*, France, t. III, Introduction, *Notice biographique*.

8. Sur cette affaire V. *supra* Doc. C, p. 345 et 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. XXXIX, p. 151 et XLIII, p. 161.

9. Sur les bonnes relations de P. M. Coy avec A. de Lisle, V. 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. XXXV, p. 135.

depuis peu, en laquelle icelluy de Fez ayant eu crainete estre chassé de son royaume, envoya vers le Grand-Duc [1] le prier l'accommoder d'ung bon et fort vaisseau, dans lequel, en cas de disgrace, il se peust sauver avecq son tresor. Ce que ledit Grand-Duc luy concedda, et a encores le mesme vaisseau à sa coste, ainsy qu'il m'a esté asseuré par des marchans de St Jehan de Lus qui en sont venus et par le Juif Samuel [2], qui m'a dit aussy que ledit roy de Fez avoit envoyé vers celluy d'Espagne pour rechercher faveur et appuy en cas de besoing, mais que ses ministres en ont faict peu d'estat, veu qu'il avoit praticqué le mesme dudit Grand-Duc. M'a dit semblablement que les gallaires d'Espagne ont guetté ce vaisseau pour le prandre à son retour, qu'il y a apparence qu'il attendra à faire ensins [3] que lesdites gallaires seront retirées.

. . . . . .

Je supplie le Createur luy donner [4], Sire, en très-parfaicte santé, très-bonne, très-longue et très-heureuse vye.

De Madrid, ce XIIe novembre 1606.

Vostre très-humble, très-obeissant et très-fidele subject et serviteur,

Signé : Barrault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16112, ff. 386 v° et 387 r[e] et r°. — Original.

1. *Le Grand-Duc :* Ferdinand Ier de Médicis. V. p. 338, note 7.
2. *Le Juif Samuel :* Samuel Pallache. V. p. 343, note 1.
3. *Ensins :* ainsi, de sorte que.
4. *Luy donner,* donner à V. M.

CII

LETTRE DE BARRAULT A PUISIEUX

(Extrait)

Détails sur Sherley.

Madrid, 16 novembre 1606.

Suscription : A monsieur, monsieur de Puisieux, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté.

Au dos, alia manu : Mr de Barrault, du xvie novembre. — Receu le ne dudict mois[1] 1606.

Monsieur,

J'estime qu'avant l'arrivée de celle-cy en voz mains, les deux que je vous ay escriptes du xiie de ce moys y seront parvenues.

. . . . . .

Ce Charlay[2], Anglois, de l'arrivée duquel icy j'ay donné advis au Roy, venant de Maroco, comme ambassadeur de l'Empereur, negocie fort avec le secretaire Franquese[3], ainsy qu'il m'a esté asseuré par personne qui l'ont veu, et qu'il porte au col l'ordre du St Esprit et de St Michel avecq un ruban bleu, mais sans croix au manteau, moings encores à la bource, ainsy que j'estime. Je ne sçay sy le Roy l'a jamais faict chevallier de St Michel et qu'il s'en pare en ceste Court. Bien ay-je asseuré à qui m'en a parlé qu'estant audit Maroco

1. Mention de réception erronée. Il faut sans doute rétablir : 2 décembre.

2. V. Doc. XCVIII, p. 342.

3. D. Pedro Franquezza, secrétaire d'État de Philippe III ; il fut disgracié au commencement de 1607.

il portoit l'ordre du Toison et qu'il peult estre que par bisarrerie il y a à present pris les autres.

Je suis attendant advis de l'arrivée ès mains de mons[r] de Villeroy ou aux vostres de plusieurs de mes lettres, aveeq occasion d'estre emploié à vous faire service, à quoy je rendray tousjours une parfaicte affection, telle que je prie Dieu vous donner,

Monseigneur,

en parfaicte santé, bonne et longue vye.

De Madrid, ce xvie novembre 1606.

Vostre bien humble et afectionné serviteur,

Signé : Barrault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16112, ff. 377 v° et 378. — Original.

CIII

LETTRE DE BARRAULT A HENRI IV

(Extrait)

Il suivra les instructions du Roi touchant les offres du Juif Samuel Pallache. — Sherley, qui est comblé de marques d'amitié à Madrid, se serait dit en mesure de faire avoir au roi d'Espagne deux ports et deux forteresses sur la côte du Maroc. — Des saisies de blé qui ont été faites à Carthagène se rattachent peut-être à cette proposition.

Madrid, 26 novembre 1606.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu: Mr de Barrault, du XXVIe novembre. — Receu le XIe de decembre 1606.

Sire,

La depesche dont il a pleu à Vostre Majesté m'honorer du XXIIIe octobre m'a esté rendue le XXIIIIe du present, retardée ès mains du maistre de la poste de Bordeaux attendant commodité de courrier venant en sà.

. . . . . .

Lorsque ce Juif Samuel[1] me tint le langage que j'ay faict entendre à Vostre Majesté, bien que je ne fisse estat, asseuré que le succez en fust autre que d'apparences, qui neantmoings pourroient donner moien à Vostre Majesté de descouvrir quelque chose des desseins de deça aux quartiers dont il m'a parlé, je peussay ne le

1. Samuel Pallache. V. p. 343, note 1.

devoir rebutter ny presser non plus de me descouvrir le secret de son intention, sans avoir auparavant representé son discours à Vostre Majesté, et aussy affin de ne luy faire penser que, le recherchant trop curieusement, ce fust pour le priver de ce qu'il pouvoit esperer faisant service utille. Il y a quelque temps que je ne l'ay veu, et m'a on dit qu'il est allé vers Arragon. S'il retourne et me vient trouver, je ne faudray user en son endroit selon ce que Vostre Majesté me commande.

Auparavant son partement, Charlay, que j'ay cy-devant escript à Vostre Majesté estre arrivé icy[1], a, à ce que l'on m'a dit, proposé de dessa avoir moyen de faire mettre ès mains du roy d'Espagne deux portz de mer et deux forteresses en la coste de Barbarye avecq peu de despence; et ne sçay sy ce Samuel, voyant l'autre traicter de mesme chose qu'il a cy devant faicte et estre bien veu et carressé, comme l'on m'a dit qu'il est, du secretaire Francquese, cela l'auroit causé de s'adresser à moy. J'estime bien que toutes ses gracieuses demonstrations dudit Francquese audit Charlay sont pour luy tirer les vers du nez et en apprandre tout ce qu'il sçaura de plus particulier, puis le laisser là. Toutesfois, je ne sçay s'ilz gousteroient de telle sorte ceste proposition de conqueste qu'ilz y voulussent entendre, ayant faict arrester à Cartagenne quantité de bledz qui y sont arrivez, qui doivent estre pour faire magazin de biscuit en intention peult-estre d'y faire aller leurs gallaires pour s'en servir à cest effect. Il est venu icy depuis six jours des marchans françoys des Sables d'Olonne, interessez en ceste retenue de bledz, leur ayant esté arresté celluy qu'ilz ont porté en huict navires audict Cartagenne. De quoy ayant faict instance pour eulx aulx ministres de Sa Majesté Catholique, affin qu'ilz soient payez, ilz m'ont asseuré qu'il leur sera donné toute bonne raison et satisfaction; et trouvent estrange cest arrest sans avoir paié, les officiers ayans commandement ne rien prandre d'aucuns navires.

. . . . . .

Ayant veu depuis peu l'ambassadeur dudit roy d'Angleterre, me parlant de Charlay avecq langage tesmoignant le tenir en peu d'estime, il me confirma les carresses qui luy sont faictes par ledit

1. V. Doc. XCVIII, p. 342.

Francquese. A quoy je luy respondis qu'il leur estoit familier de deça d'en user ainsy à l'endroit de ceulx qui ce portent envers eulx, pour en tirer l'utillité qu'ilz peuvent, puis ne s'en soucier plus.

. . . . . .

En attendant l'honneur des commandementz de Vostre Majesté pour y continuer ma très-humble obeissance, je supplie le Createur luy donner,

Sire,

En très-parfaicte santé, très-bonne, très-longue et très-heureuse vye.

De Madrid, ce XXVIe novembre 1606.

Vostre très-humble, très-obeissant et très-fidele subject et serviteur,

Signé : Barrault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16112, ff. 390-391 v°. — Original.

CIV

DESCRIPTION[1] D'UNE MONNAIE DE MOULAY ABOU FARÈS

1015 de l'hégire — 9 mai 1606-28 avril 1607[2].

Medaille ou monnoye arabe.

I

بسم الله الرحمن الرحيم عبد الله الامام ابو فارس الواثق بالله امير المومنين

Au nom de Dieu clement, misericordieux : Abdalla Imam Abou Fars alouatik billa[3], Emir al-moumenin (prince des croyants).

انما يريد الله . . . . . اهل بيت[4]

Les gens de la maison (les naturels du pays[5]) . . . . . selon la volonté de Dieu[6].

1. La disposition typographique adoptée reproduit, aussi bien pour le texte arabe que pour sa traduction, celle de l'original. Les numéros 1 et 2 doivent correspondre au droit et au revers.

2. Moulay Abou Farès ayant été battu à Mers er-Remad le 8 décembre 1606 (*1re Série*, Pays-Bas, t. I, pp. 172-176) et chassé de Merrakech, cette pièce n'a pu être frappée qu'en 1606.

3. *Alouatik billa*, le confiant en Dieu ; c'était le surnom religieux pris par Moulay Abou Farès le jour de son avènement (*baïa*).

4. Lisez : اهل البيت.

5. *Les naturels du pays*, contre-sens. V. note suivante.

6. Cette formule devait être placée sur le pourtour ; le traducteur n'en a déchiffré que quelques mots ; il est facile de rétablir le texte complet qui est emprunté au *Coran*, sourate XXIII, verset 33 :

انما يريد الله ليذهب عنكم الرجس
اهل البيت و يطهركم تطهيرًا

Dieu veut éloigner de vous toute souillure, gens de la Maison membres de la famille du Prophète et vous assurer une pureté parfaite. Ce verset, qui établit comme article de foi que la descendance des chérifs sera conservée pure et préservée de l'adultère, se trouve souvent reproduit dans les monnaies et les sceaux des souverains chérifiens de l'une ou de l'autre des deux dynasties. Dr Castries, *Moulay Ismail et Jacques II*, pp. 87 et 88, note 4.

2

ابو الامام امير المومنين ابو العباس المنصور بن الاما مى الحليبى امير المومنين الشريب النبوى

Abou al Imam. Emir al-moumenin (Prince des croyants) Abou al Abas al Mansor, fils de l'imam al Khalifi Emir al-moumenin le cherif Alneboui [1].

ضرب بحصن	مزاكش	حاصنها الله	خمسة و عشر الف
frappé au chateau	de Maroc	Que Dieu conserve particulierement !	L'an de l'hegire 1015 qui revient à l'an de J.-C. 1606.

J'ay l'original de cette medaille en argent [2].

Bibliothèque Nationale. — Fonds espagnol. — Ms. 319. f. 20. — Original.

1. *Alneboui*, le prophétique.
2. Cette pièce devait appartenir à Arnoult de Lisle, qui se trouvait à Merrakech sous le court règne de Moulay Abou Farès.

CV

LETTRE DE A. DE LISLE A VILLEROY

De Lisle confirme la nouvelle d'une grande bataille entre les chérifs. — Moulay Abou Farès n'est pas mort, mais il s'est réfugié dans les montagnes de l'Atlas. — Le grand-duc de Toscane soutient Moulay ech-Cheikh en vue d'obtenir le monopole du commerce des cuirs et de la fabrication du sucre. Préjudice qui résultera du premier de ces monopoles pour les négociants de Provence et de Languedoc, et du second pour les négociants de Rouen, Dieppe, Le Havre et La Rochelle. — Prochaine arrivée de la caravane de Tombouctou. — Capture de deux navires français par les corsaires hollandais et anglais. — Envoi d'une lettre de Moulay Abou Farès avec lequel A. de Lisle a traité. — Il attend l'arrivée de Moulay ech-Cheikh pour négocier aussi avec lui.

Merrakech, 12 janvier 1607.

Au dos, alia manu : De M. de Lisle, du XIIe janvier 1607. — Receue le XXVIe mars. Maroc.

Suscription : A Monseigneur, Monseigneur de Villeroy, conseiller du Roi en ses Conseils d'Estat et privé et premier secretaire de ses commendemens. En Court.

Monseigneur,

Vous aurez sceu par mes lettres du dixiesme du mois dernier[1] toutes les particularitez qui se sont passéez en la bataille donnée près ceste ville entre les cherifes de la Mauritanie[2].

Je vous disois que l'on tenoit que Mouley Boufers s'estoit estouffé en se sauvant de la bataille ; ceste nouvelle ne s'est depuis trouvée certayne, pour s'estre retiré ledit prince dans une forteresse aux

1. Ces lettres du 10 décembre n'ont pu être retrouvées.

2. Bataille de Mers er-Remâd (8 décembre 1606). V. p. 360, note 3.

montagnes du grand Athlas, où il atend de Feez la venue de sa mere, pour faire son accord et se rendre à son frere.

Les galleres que le roy d'Espagne tenoit dans le destroit de Gibraltar pour surprendre quelques places voisines dudit destroit, cependant que les cherifes estoient empeschez entre eux, ont esté cause que le roy de Fez de maintenant[1] ne c'est encores acheminé vers ceste ville[2] pour venir jouir de la nouvelle conquete faite par son filz aysné[3].

J'ay appris depuis peu que l'une des principalles occasions qui esmeut le Grand-Duc à favoriser ce roy de Fez à present en sa necessité[4] a esté pour le dessaing qu'il a d'obtenir pour luy seul toute la traitte des cuirs dudit royaume[5], chose à la verité qui ruyneroit totallement le grand commerce qu'il y a de Provence et Languedoc en ces pays, au prejudice des droietz de Sa Majesté et grand dommage du bien de ses subjectz, outre la diminution de l'argent qui en revient en France par la vente que font ses subjectz de Provence et Languedoc desdits cuirs es costes des royaumes de Valence, Arragon et Cathelongne, les eschangeant en reaulx. Il veult aussi entreprendre les moulins à sucre du royaume de Sus[6], d'où il proviendroit une grande ruyne au negoce qu'il y a de Rouen, Dieppes, Le Havre et La Rochelle en ce royaume. J'espere me comporter en telle sorte qu'en sela l'interest de Sa Majesté ny de ses subjectz n'y sera nullement ofencé.

L'on atend bientost en ceste ville le tresor qui vient du royaume

1. *Le roy de Fez de maintenant :* Moulay ech-Cheikh.

2. *Vers ceste ville*, vers Merrakech.

3. *Son filz aysné :* Moulay Abdallah.

4. Sur les relations de Ferdinand Ier de Médicis avec Moulay ech-Cheikh, V. p. 338, note 7.

5. Le commerce des cuirs avait au Maroc une importance considérable. Alors, comme aujourd'hui, on recherchait surtout les peaux de chèvres préparées au Tafilelt et au Draa. V. p. 294, note 3. C'est à la grande réputation de ces cuirs que le mot *maroquin* doit d'être resté dans notre langue.

6. La canne à sucre était à cette époque une des cultures importantes du Maroc et particulièrement de la vallée de l'oued Sous ; les sucreries (moulins à sucre) étaient appelées par les indigènes *masserat* معصرات et par les Anglais *ingenewes, ingennes* et autres altérations du mot espagnol *ingenio* (en portugais : *engenho*). Celles de Merrakech, de Mogador et de Taroudant rapportaient annuellement à Moulay Ahmed *el-Mansour* plus de 600 000 onces. Cf. 1re *Série*, France, t. I, p. 303, note 5 ; Pays-Bas, t. I, pp. 152, 158, 441, 445, 500 et Angleterre, 1609, *Relation* RO. C.

de Gago et Toumouquetou que le Cherif tient en Guynée, le long de la grand riviere Niger[1]. Il monte à quatre millions six cens mil livres, le tout en or de tibre[2].

Depuis mes dernieres lettres, les pyrates flamens et anglois ont encores pris par deux fois ung navire de La Rochelle. Si Sa Majesté n'y met ordre, ses subjectz en recevront infinies pertes, comme ilz ont faict l'an dernier de plus de douze navires dont j'ai donné amples advis.

Je vous envoye la lettre que le roy Mouley Boufers addressoit au Roy quelque peu auparavant sa deffaicte, avec la traduction de ladite lettre, affin que Sa Majesté cognoisse comme je m'estois acquicté deuement de la commission qu'il[3] m'avoit donnée de traicter avec le susdit prince[4]. J'atendz la venue de Mouley Chec pour negotier de nouveau avec luy et avoir la confirmation de ce que j'avois obtenu de son predecesseur. J'espere qu'il m'expediera au contentement du Roy.

Je prie le Tout Puissant, Monseigneur, qu'Il vous donne, en prosperité, santé et longue vye.

A Maroc, le 12 janvier 1607.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : IO.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16146, f. 82. — Original chiffré avec déchiffrement interlinéaire[5].

1. Sur la conquête du Soudan par Moulay Ahmed *el-Mansour*, V. p. 193, note 2.

2. *Tibre*, transcription du mot arabe تبر, poudre d'or brut. Les caravanes prenaient un chargement de sel à la sebka de Tegazza, qu'elles allaient vendre à Gago d'où elles rapportaient en échange de la poudre d'or.

3. *Qu'il*, qu'elle.

4. C'est sans doute la lettre du 5-15 novembre 1606 au sujet de laquelle on relève, à la date d'avril 1607, la note suivante dans P. de L'Estoile, *Mémoires-journaux*, édit. de la lib. des Bibliophiles, Paris, 1875-1883, 11 vol. 8°, t. VIII, p. 291 : « Le samedi 28e on m'a fait voir une *Lettre du roy de Marroeque au Roy*, envoiée ici par M. de Lisle, mon bon voisin et ami, agent par devers ledit roy pour Sa Majesté très-chrétienne, de laquelle, ne contenant qu'une page d'écriture, j'ay tiré coppie. Elle commence : « Au nom de Celuy qui est », dactée du mois de ragel, qui est à nous novembre, de l'année 1015 de Mahomet, à nous de Christ 1606 ; contient des particularités notables. »

5. Ce Document a été publié par M. Jacqueton. V. *supra*, p. 212, note 1.

CVI

AVIS DE CADIX

Moulay Abou Farès vaincu par Moulay Abdallah, fils de Moulay ech-Cheikh, a quitté Merrakech. — Le vainqueur a occupé la ville sans en faire le sac. — C'est un heureux événement pour Philippe III qui est l'ami de Moulay ech-Cheikh.

Cadix, 13 janvier 1607.

Au dos : Advis de Cadix du 13 janvyer 1607 de la desfaite du roy de Marouaco.

En cartas de Cadix de 13 de Henero 1607.

En onze del passado, dio el hijo de Muley[1], rey de Fez, la batalla a la gente del tio rey de Maruecos[2], y se le passo la mayor parte, y la desbarato[3]. Y Muley Bufers, rey de Maruecos, se salio de la ciudad huyendo, y llevo consigo el alcayde Asus y otros con mucho del tesoro que tenia[4]. El sobrino entro en la ciudad sin saco[5], y mando prender a quatro alcaydes poderosos que en ella estavan, y cortaronles las cabeças, con que quedava pacifico en Maruecos, donde ya havra ydo el rey de Fez. Que, aunque es el peor de los tres hermanos, me he holgado pero, por ser amigo de nuestro Rey, con quien se ha carteado sempre despues de la muerte del padre.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16112. f. 420. — Copie contemporaine de l'original[6].

1. *El hijo de Muley :* le fils de Moulay ech-Cheikh, Moulay Abdallah.

2. *El tio rey de Maruecos :* Moulay Abou Farès, frère de Moulay ech-Cheikh.

3. Cette bataille, qui se livra à Mers er-Remâd, eut lieu en réalité le 8 décembre 1606. V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. XLVII, p. 172.

4. « Moulay Abou Farès passa par Merrakech pour emmener son trésor et quelques-unes de ses femmes : on les lui reprit le soir même dans les montagnes. » *Relation de P. M. Coy aux États-Généraux, 1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 467.

5. Cette assertion est en contradiction formelle avec la *Relation de P. M. Coy (loc. cit.)* et avec El-Ouffrâni (p. 313), qui déclare que Moulay Abdallah abandonna la ville « à la fureur de ses troupes, qui pillèrent les maisons et violèrent les femmes ».

6. Cette copie était jointe à la dépêche de Barrault à Puisieux du 31 janvier 1607 (*ms. fr. 16112, f. 444*).

CVII

LETTRE DE BARRAULT A PUISIEUX

(Extrait)

Protestations d'amitié échangées entre Moulay ech-Cheikh devenu maître de Merrakech et Philippe III.

Madrid, 22 février 1607.

Au dos, alia manu : M. de Barrault, du xxi febvrier[1]. — Receu le vii mars 1607.

Suscription : A monsieur, monsieur de Puisyeux, conselhyer du Roy an son Conselh privé et secretere d'Etat de Sa Majesté. En Court.

Monsieur,

Bien que, le 17 de ce mois, je vous ay envoyé trois de mes lettres par la voye du metre de la poste de Bourdeaulx du 10, 15 et 17 de ce moys, an ayant faict l'adresse à Louvet, vous donnant advis de ce quy ce passe de dessa, et respondu à la vostre dernyere du 6 du presant, je ne lesse ancores de vous fere cele-cy par un courryer d'Espagne depeché à Milan.

. . . . . .

Le roy de Fes, nouvellement roy de Marocco[2], ayant trouvé à Marrocco un captif espagnol, l'a mys an liberté et l'a envoyé au roy d'Espagne, luy donnant advis de son advancemant à la couronne de Marocco, fesant beaucoup d'ofres d'amytyé au roy d'Es-

1. Lapsus. V. date finale. 2. V. Doc. CV, p. 357, et Doc. précédent.

pagne, qui a prins occasion sur ce de luy anvoyer un des sieus pour luy donner le parabien[1] de l'heureux succes qu'il a eu contre son frere et s'an conjouyr avec luy, avec beaucoup d'assurances de son amytyé. Celuy qu'il envoya à Marrocco est desja party.

Je finyré par la hate que on m'a donné et vous suplieré, Monsieur,

me conserver an l'honneur de vos bonnes graces et me croyre pour

Vostre plus humble et tres-affectionné servitheur,

Signé : Emery de Barrault.

De Madrid, se 22 fevrier 1607.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16112, f. 455. — Original.

1. *Le parabien*, mot espagnol qui signifie compliment, congratulation.

CVIII

LETTRE DE HENRI IV A MOULAY ECH-CHEIKH[1]

Il félicite le Chérif de sa victoire et lui demande de ne pas permettre que les pirates hollandais et anglais trouvent asile sur les côtes marocaines, après avoir attaqué les navires français.

S. l., [avant le 26 mars[2] 1607.]

Très-hault, très-excellent prince, nostre bon amy,

Ayans entendu du s^r^ de Lisle, nostre medecin ordinaire, residant pres de vous, le bon succes qu'il a plen à Dieu vous donner dans la bataille qui vous a rendu victorieux contre vos ennemys[3], nous avons bien voulu nous en conjouir avec vous par ceste lettre, en vous assurans de la continuation de nostre affection envers vous, les effects de laquelle nous desirons qu'il se presente occasion de vous faire paroistre, pour l'estime que nous faisons de votre bonne et parfaicte amitié, suivant laquelle ayant commandé audict s^r^ de Lisle de vous requerir en nostre nom, comme nous faisons très affectueusement, de tenir la main qu'à l'advenir nos subjects et aultres qui traficquent soubs nostre banniere es terres de vostre obeissance y jouissent des mesmes privileges et franchises qu'ils ont accoutumé, sans permettre que les pirates ou corsaires flamands ou anglois puissent, apres les depredations qu'ils pourroient avoir commises sur eux, trouver aucun seur acces ny retraicte en vos ports et havres[4], nous nous remettons à ce que vous en dira de

1. Le souverain du Maroc, qui n'est pas désigné nominativement dans les *Lettres missives* (V. la référence), est évidemment Moulay ech-Cheikh.

2. Sur cette date approximative V. Doc. suivant, p. 365, note 1.

3. Bataille de Mers-er-Remâd, 8 déc. 1606.

4. V. p. 359.

nostre part le s^r de Lisle, auquel nous vous prions sur l'un et l'autre subject, et doresnavant en ce qu'il aura traicter avec vous pour nostre service, vouloir adjouter pareille foy et creance qu'à nous mesmes[1], qui prions Dieu, Très-hault, très-excellent prince, nostre bon amy, qu'Il vous ayt en sa saincte garde.

Signé : Henry.

Lettres missives de Henri IV, t. VII, p. 213[2].

1. Il ne faut voir dans cette phrase que la formule habituelle de toute lettre de créance. A. de Lisle devait être en 1606 porteur d'une lettre à peu près semblable pour Moulay Abou Farès. On ne saurait donc inférer de ce Document que le médecin de Henri IV avait obtenu d'être accrédité comme ambassadeur auprès de la cour chérifienne, ainsi qu'il l'avait sollicité. V. Doc. XCVI, pp. 334, 335 et Doc. XCVII, p. 340.

2. Cette lettre a été publiée par l'éditeur des *Lettres Missives*, d'après une copie conservée dans les archives du marquis de La Grange.

CIX

LETTRE DE HENRI IV A DE LISLE

Le sieur de Lisle remettra au Chérif une lettre de félicitation que le Roi lui adresse à l'occasion de ses récents succès. — Il se plaindra des pirates hollandais et anglais qui trouvent un abri dans les rades marocaines.

S. l., [avant le 26 mars 1607[1].]

Monsieur de Lisle.

Vous verrés par le double de la lettre que je vous envoye[2] ce qu'il faudra dire au roy de Fez et Marocques, en lui faisant de ma part l'office de conjouissance sur la victoire qu'il a nagueres emportée contre ses ennemys, des particularitez du succes de laquelle j'ay eu plaisir d'estre informé par vostre lettre du xe decembre dernier[3].

Je luy escris aussi pour les franchises et privileges de mes subjets pour empescher que ces pirates anglais et flamands ne trouvent retraicte en ses ports et havres, au prejudice de mesdicts subjects et de la bonne amitié qui est entre nous[4]. Par tant, vous ferés à

1. Cette lettre répond à une missive que A. de Lisle a adressée au Roi le 10 décembre 1606, en même temps qu'une autre à Villeroy (V. Doc. CV, p. 357 et note 1). Elle est manifestement antérieure au 26 mars, date à laquelle la lettre de De Lisle du 12 janvier 1607 parvint à la Cour (Doc. CV, p. 357). D'où la restitution proposée.

2. V. la lettre précédente.

3. V. ci-dessus note 1.

4. Au cours des luttes engagées entre l'Espagne d'une part, l'Angleterre et les Provinces-Unies de l'autre, les côtes marocaines, en vue desquelles passait la route des deux Indes, étaient devenues un point de croisière des plus fréquentés; mais les armateurs anglais et hollandais ne se contentaient pas de capturer les navires espagnols, portugais et flamands; ils considéraient comme de bonne prise tout ce qu'ils rencontraient, même les vaisseaux naviguant sous pavillons neutres, ou mieux encore sous leurs pavillons nationaux respectifs; c'étaient des pirates au sens propre du mot.

l'endroit dudict roy l'office convenable à l'un et à l'autre subject et me rendrés compte, par la premiere occasion, de ce qui se sera passé, comme aussi des nouvelles occurences de dela, desquelles vous me ferés service très-agreable de continuer à m'informer bien particulierement.

Je prie Dieu, Monsieur de Lisle, qu'Il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Signé : Henry.

Lettres Missives de Henri IV, t. VII, p. 212[1].

1. Cette lettre a été publiée par l'éditeur des *Lettres missives*, d'après une copie conservée dans les archives du marquis de La Grange.

CX

LETTRE DE HENRI IV A DE LISLE

Il lui recommande les Français esclaves au Maroc.

S. l., [avant le 26 mars 1607.]

Suscription : A M. de L'Isle, mon conseiller et medecin ordinaire, residant pour mon service à Marocq.

Monsr de L'Isle,

J'ai sceu le bon traictement qu'ont receu de vous à Marocques aulcuns de mes subjects qui avoient esté menez esclaves en Barbarie, et entre aultres un nommé Moisset, qui appartient à aulcun de mes serviteurs. Par tant, continués à moyenner leur delivrance et entiere liberté, et en parlés, si besoin est, au roy de Fez, mesmes avec l'entremise de mon nom et auctorité, et soyés asseuré que je le tiendray à service très-agreable.

Priant Dieu, Monsr de L'Isle, qu'Il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Signé : Henry.

Lettres Missives de Henri IV, t. VII, p. 442[1].

1. Cette lettre a été publiée par l'éditeur des *Lettres Missives*, d'après une copie conservée dans les archives du marquis de La Grange. A cette même page 442, l'éditeur des *Lettres Missives* a publié une lettre de Henri IV qui, d'après lui, serait adressée au roi du Maroc. Il résulte du contexte de ce document et de son protocole final que le destinataire en était soit le pacha d'Alger, soit le pacha de Tunis.

CXI

LETTRE DE HENRI IV A DE LISLE

Recommandation est faite à A. de Lisle d'avoir à assister le sieur Paul van Lippeloo dans ses revendications contre un nommé Vincent de Marlens.

S. l., [avant le 26 mars 1607.]

Monsieur de L'Isle,

Je vous escris cette lettre en faveur de Paul de Vanlipelou[1] et Jacques de Meyer, affin que vous les assistiés et favorisiés par dela si vous jugés que leurs pretentions soyent bonnes, pour raison de ce qui leur est deu par un nommé Vincent de Marlens, estant en Barbarie pres le roy de Fez, lequel leur retient la valeur d'un navire chargé de bled qu'ils avoient envoyé audiet Marelens, par les nommez Calandrini, et une jolette de la ville d'Amsterdam en Hollande, ainsy que vous apprendrés plus particulierement de Vanlipeler et du Meyer, qui en feront la poursuicte. Par tant vous vous y employrés, en conformité de mon intention, par les plus convenables moyens qu'il vous sera possible, comme en chose que j'affectionne et que je tiendray à service très-agreable.

Je prie Dieu, Monsieur de l'Isle, qu'Il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Signé : Henry.

Lettres missives de Henri IV, t. VII, p. 443[2].

1. *Paul de Vanlipelou*, mauvaise lecture de l'original qui devait porter : van Lippeloo. Sur ce personnage V. 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, p. 384.

2. Ce Document a été publié par l'éditeur des *Lettres missives* d'après une copie conservée dans les archives du marquis de La Grange.

CXII

LETTRE DE HENRI IV A DE LISLE

A. de Lisle fera des instances auprès du Chérif pour que justice soit rendue au sieur Pierre Le Marchant qui poursuit la restitution de son navire pris par des pirates anglais et emmené à Salé.

S. l., [avant le 26 mars 1607.]

Monsieur de L'Isle,

La navire appellée *la Navire de la Rochelle* fut prise en mer le XXVe aoust dernier par un pillard anglois, et menée auprès de Salé, et, pour ce que dans ledict vaisseau y avoit plusieurs marchandises et argent, appartenans à aulcuns marchands de Bretagne, l'un desquels, appellé Pierre Le Marchant, de Fougeres, est à present à Marocques à la poursuicte et restitution de ceste prise, je vous en ay bien voulu escrire ceste lettre affin que vous en faciés instance de ma part à cest empereur et luy en parliés, si besoin est, de telle sorte que ledict Marchand puisse avoir raison et justice de ce pirate, conformement à la bonne et parfaicte amitié qui est entre nous, et vous me ferés service très-agreable.

Je prie Dieu, Monsieur de L'Isle, qu'Il vous ayt en sa saincte et digne garde.

Signé : Henry.

Lettres missives de Henri IV, t. VII, p. 443[1].

1. Ce Document a été publié par l'éditeur des *Lettres missives* d'après une copie conservée dans les archives du marquis de La Grange.

CXIII

LETTRE DE MOULAY ZIDAN A HENRI IV

Moulay Zidân vient de rétablir la paix au Maroc. — Il a chargé le sieur de Lisle d'en informer Henri IV. — Les relations diplomatiques interrompues pendant les troubles du Maroc vont pouvoir être reprises.

Merrakech, 5 Dou el-Hiddja 1015 — 3 avril 1607.

Translact de la lettre du roy de Maroc[1].

De la part de Mulay Zeidan[2], serviteur de Dieu, et, par son ayde, victorieux, roy des fidelles et de generation en generation, filz de roys.

Dieu par sa sainte grâce continue la prosperité sacrée de sa bonne fortune et la lumiere de sa justice relluise sur son royaume ! et le glaive victorieux du Tout-Puissant deffende le peuple de la foy de henneffy[3] !

Est adressée ceste lettre d'honneur à la Majesté du plus grand prince des pays et regions de Chrestiens, Henri 4e, empereur de France et roy de Navarre, filz de la grande famille des anciens princes Gaulois.

Dieu nous a fait la grâce de jetter ses yeux sur ces royaumes, faisant dormir les bornes de noz pays soubz l'ombre de la paix[4]. Après luy en avoir rendu louanges, nous l'avons bien voulu faire

1. L'original de cette lettre devait être en espagnol. V. p. 372, note 3.

2. Moulay Zidân, à l'époque où cette lettre a été écrite, était loin d'être reconnu comme souverain dans tout le Maroc; mais il venait de reprendre Merrakech à son neveu Moulay Abdallah, fils de Moulay ech-Cheikh, après un sanglant combat de rues qui dura plusieurs jours (22-25 février 1607). V. 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, pp. 213-218, *Relation de P. M. Coy*.

3. La religion hanéfienne, c'est-à-dire la religion orthodoxe, celle d'Abraham, l'antique monothéisme dont il ne restait plus que quelques sectateurs en Arabie au temps de Mahomet.

4. Cette paix était très relative. V. ci-dessus, note 2.

savoir à Vostre Majesté par Arnoult de Lisle, lequel a satisfait par deça à vos commandemens. En cette consideration, nous l'avons bien receu, et d'autant plus volontiers que Vostre Majesté avait intermis de nous visiter par ses gens et lettres à l'occasion des guerres de par deça. Maintenant que Dieu nous a beniz, nous souhaittons que nos majestés entretiennent l'amitié qui s'est conservée entre nos predecesseurs : il ne tiendra à nous que cela n'arrive. Sy Vostre Majesté nous mande des nouvelles de sa prosperité, ce sera nous obliger de croire qu'elle desire nous faire part de son amitié. Dieu conserve Vostre Majesté !

Escript de nostre chasteau de Marocque, que Dieu environne ! le cinquiesme jour du mois de chilige [1], l'an de la prophetie de Mahomet 1015.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 4827, f. 25. — Copie du XVIIe *siècle.*

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. Nouvelles acquisitions. — Ms. 7790 (ancien portefeuille Fontanieu 452-453), f. 158. — Copie du XVIIIe *siècle*[2].

1. *Chilige*, pour : Dou el-Hiddja, le douzième mois de l'année arabe.

2. En tête de cette seconde copie on lit : *1606, vel circa. Lettre du roy de Maroc à Henry IV.* La référence porte : *Bibl. du Roy, Manuscrit de Mr de La Mare, conseiller au parlement de Dijon, in-folio cotté* 9594[2], *f°* 25. Ce manuscrit de La Mare est aujourd'hui le 4827 du fonds français, et la seconde copie a été faite sur la première.

CXIV

LETTRE DE MOULAY ZIDAN A HENRI IV[1]

Il a reçu Arnoult de Lisle en audience de congé.

S. l., 10 mai 1607[2].

Nous avons trouvé, à notre avénement à la couronne, votre agent et conseiller, un des plus honorés et sages, diserts et entendus de vos serviteurs, Arnoul de L'Isle, que nous avons fait venir par devant notre haute présence à notre royale maison, lequel nous avons reçu avec amour, grâce et honneur, et l'avons gratifié de tout ce qu'il nous a requis de la part de Votre Haute Majesté et de tout ce qui a été en notre pouvoir. Pour nous avoir été sa charge très-agréable, nous lui avons accordé tout ce que votre haut Etat pouvoit désirer de nos royaumes, et la cause pour laquelle il est venu. Nous l'avons reçu comme venant de Votre Royale Majesté, et a été expédié[3] avec tout amour, honneur et bienveillance, telle

1. L'original de cette lettre devait être en espagnol. V. ci-dessous, note 3.

2. Cette date est celle donnée par le *Mém. histor. et littér. sur le Collège Royal* d'où cette lettre est extraite. L'abbé Goujet, après avoir cité la lettre de Moulay Abou Farès du « 14 du mois de Rageb qui est à nous novembre » (V. p. 359, note 4), ajoute: « Si cette date est juste, ce seroit une autre lettre que la suivante qui est du 10 mai 1607 en ces termes » [Suit le texte du présent Document].

3. A. de Lisle, dans une attestation en faveur de l'agent P. M. Coy donnée à Merrakech, écrit à la date du 4 juin 1607: « Et d'aultant que je suis depesché du Roy et qu'il me convient partir pour cause des navires qui sont prests à partir » (*1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 234). Il est certain, d'autre part, qu'il quitta le Maroc peu après cette date, contrairement à ce qui avait été dit (*Ibidem*, note 1), car sa présence à Paris est constatée en août 1607 par son ami Pierre de L'Estoile; ce dernier écrit dans son journal à la date du 16 août 1607: « M. de Lisle, mon voisin, m'a presté, ce jour, la copie de deux lettres escrites par le roy de Marroc à nostre roy, pour lequel il estoit agent par devers ledit roy de Marroc, traduittes d'espagnol en françois, les-

que nous aurons toujours envers ceux qui viendront de votre part [1].

Bibliothèque Nationale. — Imprimés, R 37517-37519. — Mémoire historique et littéraire sur le Collège Royal, par l'abbé Goujet, 1758, 3 vol. in-12. T. III, p. 263 [2].

quelles lui ay rendu incontinent, les aiant fait transcrire par mon fils. » (P. DE L'ESTOILE, *Mém. Journ.*, éd. de la lib. des Bibliophiles, t. VIII, p. 331.) Les deux lettres montrées par A. de Lisle à L'Estoile sont sans doute celles de Moulay Zidàn du 3 avril 1607 (Doc. précédent) et le présent Document du 10 mai 1607.

1. On remarquera que la formule finale de même que le préambule ne figurent pas dans le texte donné par l'abbé Goujet, soit que celui-ci les ait supprimés, soit qu'ils aient été omis dans la traduction originale.

2. En tête et en marge du présent Document on lit: « Mss. de Peiresc », ce qui indique la collection où l'abbé Goujet l'aurait trouvé.

CXV

LETTRE DE BARRAULT A HENRI IV

(Extrait)

La flotte espagnole est partie pour Cadix. — Diverses conjectures sur sa destination. — L'hypothèse la plus probable est qu'elle se dirigera sur Larache. — Le Juif Samuel Pallache, qui préconise une entreprise contre cette place, n'a pas quitté l'Escurial ces derniers temps. — Nouvelles levées d'hommes dans la Péninsule.

Madrid, 5 août 1607.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : M. de Barrault, du ve d'aoust 1607. — Receue le xixe.

Sire,

Depuis avoir escript à Vostre Majesté du viiie du mois passé, le manque de commodité de courriers m'a retenu satisfaire à mon devoir l'informer des occurances de dessa.

. . . . . .

Leur armée de mer appareillée à St Lucques fort en nombre de vaisseaux, selon ce que j'eseris par ma precedente, sy ce n'est que les gallaires de Naples et de Sicille ne viendront, comme l'on avoit creu, en est partie depuis quelques jours pour aller à Cadix prandre des vitailles, puis tiendra sa routte. Il se discourt là-dessus que c'est pour chasser les Hollandois et aller au devant de leur flotte qui doit venir en septembre. Aulcuns ont aussy oppinion que c'est pour donner à la coste de Barbarie, et, bien qu'il se parle d'Arger, on ne tient ceste armée assez forte pour y entreprandre, la croyance se portant plustost que ce soit sur Larache, lieu auquel ilz ont tou[t]

plain d'envie, tant à cause de ce que c'est à leur voisinage de Gibaltar que pour estre ung port où lesdits Hollandois prennent ordinairement leur retraicte.

Ce qui faict conjecturer aussy qu'ilz peuvent avoir desseing de ce costé-là est que ce Juif apellé Samuel[1], que j'ay cy-devant escript à Vostre Majesté avoir volonté l'aller trouver[2], lequel a donné des memoires et fort entretenu le feu roy d'Espagne pour y entreprandre, n'a bougé de l'Escurial depuis quelque temps.

De plus, au lieu de ce qu'ilz soulloient au commancement des années bailler cinquante ou soixante commissions pour lever des compagnies, ilz en ont maintenant donné de nouvelles et avec forme extraordinaire, faisant quinter[3] en Andalousie, autres endroitz d'Espagne et Portugal, cinq maisons fournissans ung soldat. En ceste ville, le tambour y bat pour faire cinq ou six desdites compagnies. Toutesfois, je penserois estimer estre croiable que tout cest armement est plustost pour emploier à la seureté de leurs flottes qu'à autre intention[4].

. . . . . .

Je supplie le Createur luy donner,

Sire,

En très-parfaicte santé, très-bonne, très-longue et très-heureuse vye.

De Madrid, ce cinquiesme d'aoust 1607.

Vostre très-humble et très-obeissant et très-fidele subject et serviteur,

Signé : Barrault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16112, f. 544. — Original.

1. Samuel Pallache.

2. V. lettre de Barrault à Henri IV du 29 septembre 1606, Doc. XCIX, p. 343.

3. *Quinter*, de l'espagnol *quintar :* procéder au tirage pour la conscription.

4. Dans une lettre au Roi du 15 septembre 1607, Barrault, en donnant l'itinéraire suivi par la flotte espagnole, ajoutait : « Aulcuns continuent en oppinion qu'ilz ont desseing d'emploier ceste armée..... à quelque effect en la coste de Barbarie, mesme sur Larache, et se servir de l'occasion du trouble qui est entre les roys de Maroque et de Fayz, l'ung et l'autre demandant secours au roy d'Espagne. » *Bibl. Nat. Fonds français. Ms. 16112, f. 570.*

CXVI

PROVISIONS DE CONSUL A G. CURIOL[1]

Paris, 16 septembre 1607.

Provisions du consulat de Marrot et Fez à G. Curiol.

Henry, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, à tous ceux quy ces presentes lettres verront, salut.

Comme l'estat et office de consul pour la naction françoise au royaume de Marrot et Fez, appartenances et deppendances, soit vaccant puis quelque temps ença par la mort de feu Guilleaume Berard, dernier paisible poccesseur d'icelluy[2], au moyen de quoy soit besoing de pourvoir en son lieu et place quelque bon et esperimenté personnage, de l'affection et fidellité duquel nous ayons entiere assurance, sçavoir faisons que nous, à plain confians de la personne de nostre cher et bien amé Guilleaume Curol, marchand citoyen de nostre ville de Marseille, et de ses sens, suffisance, loyauté, prendhommie, esperiance et bonne dilligence, à icelluy Curol, pour ces causes et autres bonnes considerations à ce nous mouvans, avons donné, octroyé, donnons et octroyons par ces presentes ledict estat et office de consul pour la naction françoise esdict royaume de Marrot en leurs appartenances et deppendances, vacant à present par la mort dudict feu Guilleaume Berard, pour ledict estat et office de consul avoir, tenir et doresnavant exercer et

1. Il est nommé Curiol et Curol dans le présent Document. Une liste des consuls de « Maroques et Fez » établie en 1617 l'appelle Guillaume Curel (*Bibl. Nat., Ms. 16738, f. 111*).

2. Guillaume Bérard, comme on l'a vu (p. 194), était déjà mort en 1591; mais Henri IV ne reconnaissait pas la nomination de Georges Fornier qui avait été faite par le gouvernement de la Ligue (*Ibidem*).

en jouir et user par ledict Curol, à condition toutesfois de survivance de luy et de Jean Phelipe[1], aussy citoyen de nostredicte ville de Marseille, aux honneurs, prerogatives, preeminences, franchises, libertés, droictz, proffictz, esmollumens, fonctions, authorité et jurisdiction accoustumée et qui y appartiennent, telz et semblables et en la mesme forme et maniere qu'en a jouy ou deub jouir ledict deffunct Berard et autres, ses predecesseurs audict estat, avec pouvoir que nous donnons audit Curol et, apres son dexces, audict Phelipe de commettre et substituer en son lieu pour exercice dudict consullat et la perception desdictz droictz telles personnes capables et esperimentées qu'ils adviseront, et ce, tant qu'il nous plaira, sans que, par le trespas du premier dexcedant desdictz Curol et Phelipe, ledit estat et office puisse estre declaré vacant et impetrable sur le survivant, en quelque sorte et maniere que ce soit, et auquel survivant nous avons dès à present reservé et reservons par ces presentes, sans que luy soit besoing obtenir autres lettres de provision de nous que ces dictes presentes, ny prester autre nouveau serment que celluy que lesdictz Curol et Phelipe en feront en vertu d'icelle.

Sy donnons en mandement à nostre tres-cher et amé nepveu le duc de Guise, pair de France, gouverneur et notre lieutenant general en Provence, à nos amés et feaulx les gens tenans nostre Cour de parlement audict païs, senechal d'icelluy ou son lieutenant ou au lieutenant de l'admiranté au siege de nostre ville de Marseille que desdictz Curol prins et receu le serment en tel cas requis et acoustumé, ils le mettent et instituent ou facent mettre et instituer de par nous en pocession et saisine dudict estat et office, à la survivance l'un de l'autre, comme dict est, et d'icelluy, ensemble des honneurs, prerogatives, preeminences, franchises, libertés, droictz, proffictz, esmollumens, fonctions, authorité et jurisdiction des susdictz, fassent, souffrent et laissent dès à present ledict Curiol, et, apres son dexces, ledict Phelipe jouir et user plainement et paisiblement et à eux obeir et entendre de tous ceulx et ainsin qu'il appartiendra ces choses touchant et concernant ledict estat et office.

1. Jean Philippe Castelane. Sur ce personnage nommé au consulat du Maroc en survivance de Curiol, V. *1re Série*, France, t. III, Introduction, *notice biographique*. Guillaume Curiol dut mourir avant 1612, année où la présence de Castelane est constatée au Maroc. V. *infra* p. 541 et *1re Série*, Pays-Bas, t. II, p. 22, note 7.

Prions et requerons nostre tres-cher et bon amy, l'empereur Muley Zeidein, empereur desdictz royaulmes de Marrot et Fez, les magistratz et gouverneur d'iceux que ledict Curol et, apres son dexces, ledict Phelipe, ils souffrent et laissent jouir et user paisiblement de ladicte charge, leur faisant payer les droictz acoustumés et permettant les prendre et recevoir sans aulcun empeschement, ainsin qu'a faict ledict deffunct Berard.

Mandons en outre à tous nos subjectz et autres trafliquans soubz nostre banniere esdicts royaumes de Marrot et Fez, leurs appartenances et deppendances, qu'ils ayent à recognoistre en ladicte charge et consulat ledict Curol et, apres son dexces, ledict Phelipe, et leur payer les droicts ordinaires et acoustumés sans difficulté, tout ainsin qu'ils faisoient audict deffunct Berard, car tel est nostre plaisir.

En tesmoing de quoy nous avons faict mettre nostre scel à cesdictes presentes, données à Paris, le seiziesme jour de septembre, l'an de grace mil six cens sept et de nostre reigne le dix-neufviesme.

Signé : Henry.

Et sur le reply y a :

Par le Roy, comte de Provence,
De Neufville.

Ainsin signé et scellé.

Archives des Affaires Étrangères. — Maroc. Carton consulaire (1577 1693). — Expédition.

CXVII

LETTRE DE BARRAULT A HENRI IV

(Extrait)

Les Espagnols continuent leurs levées d'hommes. — On croit qu'ils veulent mettre à profit la guerre entre les rois de Fez et de Merrakech. Sinon, leurs troupes sont sans doute destinées à passer en Italie. — Les galères de Gènes sont au cap St Vincent, où elles attendent peut-être ce qui va se passer au Maroc.

Madrid, 30 septembre 1607.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : Mr de Barrault, du dernier septembre. — Receue le xv octobre 1607.

Sire,

J'ay escript à Vostre Majesté le xve de ce mois par le sieur baron de Monglas l'acouchement de la royne d'Espagne d'ung filz ce mesme jour.

. . . . . .

Ilz continuent tousjours à faire levée de compagnies nouvelles qui s'acheminent à la coste d'Andalousie, et m'a esté mandé qu'à Cadix il y a plus de deux mil hommes tous prestz, ce qui donne oppinion que ce soit pour renforcer leur armée de mer et s'en servir, comme j'ay escript à Vostre Majesté par ma derniere[1], sur l'occasion de la guerre qui est entre les roys de Maroques et de Fez, m'ayant esté mandé aussy que ce dernier, encores qu'il aict une belle et forte

1. V. p. 375, note 4.

armée, doutant de l'esvenement d'une bataille, tient ung capitaine à La Rache affin que, s'il luy bastoit mal, il passe en Espagne pour demander du secours. Je ne sçay toutesfois sy c'est chose veritable; et, sy lesdites compagnies ne sont pour cest effect, ce devera estre pour les faire passer en Itallie.

. . . . . .

Les gallaires de Gennes, dont est general le duc de Turcie, sont venues à St Lucques pour estre accommodées puis retournées au cap St Vincent, ce qui peult estre pour attendre le succez d'une bataille entre ses deux roys Mores et se prevalloir du temps pour s'avantager de quelque chose en ceste coste de Barbarie.

. . . . . .

Je supplie le Createur donner, Sire, [à Vostre Majesté],

En très-parfaicte santé, très-bonne, très-longue et très-heureuse vye.

De Madrid, ce dernier septembre 1607.

Vostre très-humble, très-obeissant et très-fidelle subject et serviteur,

Signé: Barrault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16112, f. 578 v°-579 v°. — Original.

CXVIII

LETTRE DE BARRAULT A HENRI IV

(Extrait)

La flotte espagnole, qu'on supposait destinée à quelque expédition sur la côte du Maroc, s'est contentée de convoyer en lieu sûr les vaisseaux revenant des Indes.

Madrid, 28 novembre 1607.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : M. de Barrault, du xxviiie novembre. — Receue le xe decembre.

Sire,

La depesche dont il a pleu à Vostre Majesté m'honorer du xxviiie octobre m'a esté rendue le xviie du present.

. . . . . .

L'extraordinaire apparcil d'armes de mer qu'ilz ont faict ceste année de dessa a donné beaucoup de soubson, ainsy que j'ay representé à Vostre Majesté, qu'ilz eussent dessein d'entreprandre en la coste de Barbarie et se servir du temps de la division des roys de Maroques et de Fez[1]. Mais, soit que la rencontre ne leur aict esté offerte à propos, ou qu'ilz ayent eu quelque autre consideration, ladicte armée s'est à la fin contentée d'aller au devant de leurs flottes et les conduire en lieu de seureté, selon ce qu'ilz publioient l'ecquiper à ce dessein, et pour faire retirer les vaisseaux hollan-

1. Villeroy, déjà informé de cette nouvelle, l'avait transmise à la date du 23 novembre au président Jeannin chargé comme plénipotentiaire à La Haye de la médiation entre l'Espagne et les Provinces-Unies. (*Bibl. Nat., Ms. fr. 3518 f. 17*).

dois qui estoient en mer, ainsy qu'il est advenu, lesdicts Hollandois ne leur ayant donné aulcun empeschement, ny seullement paru, soit pour ne s'estre recongnuz assez fortz ou pour suivre quelque ordre de Messieurs des Estatz.

. . . . . .

Et, attendant l'honneur des commandementz de Vostre Majesté pour y continuer ma très-humble et fidelle obeissance, je suplie le Createur luy donner,

Sire.

En très-parfaicte santé, très-bonne, très-longue et très-heureuse vye.

De Madrid, ce XXVIIIe novembre 1607.

Vostre très-humble, très-obeissant et très-fidele subject et serviteur,

Signé : Barrault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 113. — Original.

CXIX

VOYAGES DE JEAN MOCQUET[1] AU MAROC

1601-1607

(Extraits)

LIVRE PREMIER[2]

DES VOYAGES DE JEAN MOQUET EN LYBIE, CANARIES & BARBARIE

Suyvant le desir que j'avois dès longtemps de voyager par le monde, je voulus commencer par l'Afrique pour l'occasion que je trouvay d'un vaisseau qui s'en alloit en Lybie.

Je partis donc de Saint-Malo, le 9 octobre de l'année 1601, & m'embarquay en ce navire appelé « la Serene », chargé de sel. & assez bien equipé de vivres & munitions pour la guerre[3].....

. . . . . .

Le[4] 6 de novembre nous aperceusmes un navire & patache cachez derriere le cap Blanc, qui, nous voyant venir pour doubler le cap, mirent à la voile sur nous; mais, nous voyans surpris de si pres, sur les quatre ou cinq heures apres midy, nous tournasmes à l'autre bord afin d'avoir temps de nous preparer; mais, avant que nous eussions mis nos canons hors & tendu nostre pont de retz[5], ils estoient

1. Jean Mocquet, qui fut plus tard apothicaire ordinaire des rois Henri IV et Louis XIII, avait fait de bonnes études de botanique et de pharmacie avant d'entreprendre ses voyages. Pour sa notice biographique V. *1re Série*, France, t. III, Introduction.

2. Édition princeps (1617), p. 35.

3. Ce navire était destiné à la vente du sel et à la pêche sur la côte saharienne. Après avoir passé le cap St Vincent et les Canaries, il arriva à hauteur du Cap Blanc.

4. Édition princeps, pp. 38-45.

5. *Retz*, c'est-à-dire : filets de bastingage. On appelait ainsi la « garniture établie autour du pont d'un navire à l'aide de filets doublés de forte toile pour..... amortir les projectiles dans un combat. » Hatzfeld et Darmsteter, *Dictionnaire*... au mot : *bastingage*.

desja à bord de nous, & nous firent commandement d'arriver sans delay, ou qu'ils nous feroient couler à fonds. Sur quoy nostre capitaine, qui ne s'estonnoit de leurs menaces, commanda aux canonniers de faire leur devoir, ce qu'ils firent les saluant d'assez pres, & eux nous respondirent en mesme temps fort brusquement. Enfin, apres avoir tiré plusieurs volées de canon & de mousquet qui pleuvoient sur nous comme gresle, la nuict survint où il faisoit un peu clair de lune. Nous avions cependant quelques uns de nos gens blessez, mais point de morts. L'ennemy nous avoit tousjours battu d'un costé, & nous avoit abordé pensant nous emporter; mais il fut repoussé aussi vite qu'il estoit venu. Ce que voyant il fit un autre bord, arrivant sous le vent de nous, & pensant que nos canons eussent esté tous changez de l'autre costé. Mais il fut trompé, car nous y avions trois canons tous prests avec des perriers & des lanternes pleines de pierres & de clouds apres les balles. Venant donc à bord l'un de l'autre, nous lui laissasmes aller ces trois canons & les perriers droit en son chasteau de devant, où ils estoient pres de quatre-vingts tous prests à sauter en nostre navire. Eux se voyans tous couverts de feu par tant de coups que nous leur tirions & beaucoup de leurs gens abatus sur le tillac, ils se prirent à crier: *Got delorre*[1], mon Dieu! en anglois; puis, desbordans, ils nous envoyerent un coup de canon qui perça nostre navire tout outre & brisa la jambe d'un marinier qui s'avançoit pour acourir à la pompe, parce qu'on crioit que nous allions à fonds & avions desja pres de deux brasses d'eau dans nostre vaisseau, à cause d'un coup de canon qui nous avoit esté tiré des premieres volées; nostre charpentier fut habile à le boucher, & fusmes exemptez pour ceste fois tant des pirates que de couler à fonds. Ces voleurs se retirerent aussitost, & ne les vismes plus. Je croy qu'ils avoient perdu force gens, car autrement ils ne nous eussent pas quittez de la façon, estans si fort animez contre nous, & avoient juré de nous jetter tous en mer. Ils devoient avoir grande necessité de vivres, car ils ne nous demandoient autre chose.

Estans donc echappez de ce danger, nous travaillasmes à racommoder nos cordages tous coupez, & nos voiles deschirez & pereez de tous costez; nos mats s'en alloient aussi en balance pour les grands

1. *Got delorre* pour: Good Lord.

coups de canon qu'ils avoient receuz. Nous ne faisions que deriver de costé en travers, parce que le navire ne pouvoit plus gouverner à cause des hissas, escoutes et bouline, coupées de balles ramées. Nous allions regagnans le Cap Blanc, où nous trouvasmes sept navires de Brouage, qui nous voyans arriver pres le moule, qui est une anse ou baye premiere que d'entrer au havre, où nous avions posé l'ancre, le 7 novembre environ les onze heures du soir, deux de ces sept navires, des plus grands & mieux armez, vindrent poser aux deux costez du nostre, & les cinq autres tout à l'entour, les trompettes & tambours sonnans, qui nous reveillerent bien lorsque nous pensions prendre repos. Lors nous commencecasmes à parer nos canons & mousquets, tendre nostre pont de retz & monter nos vergues hautes ; mais eux nous crians d'où estoit le navire, nous fusmes assez longtemps sans respondre, ne sçachans qu'ils estoient. & fusmes quasi pres à dire que nous estions Espagnols, croyans qu'ils le fussent aussi ; mais enfin le maistre, nommé Hamon Clement, cria que nous estions de France, ce qu'ils ne vouloient croire, nous commandans de mettre nostre bateau hors, mais il estoit rompu, comme j'ay desjà dit ; de sorte que nous leur respondismes qu'ils missent eux-mesmes le leur dehors, ce qu'ils contesterent assez longtemps, nous menaçans à tous coups de nous tirer. Enfin ils se resolurent de venir à notre bord avec leurs armes pour nous recognoistre ; ce qu'ayans faict, apres nous avoir cogneu, ils renvoyerent leur bateau à leur bord, nous saluans à force canonades.

Le lendemain matin, nous entrasmes dans le havre où nous trouvasmes trois Mores Lybiens à terre, qui avoient esté courus des gens de ces sept navires ; mais ils ne les avoient peu atraper par ces deserts. Ces trois negres vindrent assez librement à bord de nostre navire, recognoissans nostre capitaine qui avoit faict d'autres voyages en ces cartiers-là. Ils nous firent sçavoir qu'il y avoit une patache ou caravelle portugaise assez pres du cap Veille[1], de l'autre costé du Cap Blanc ; sur quoy notre capitaine se resolut de l'aller trouver par terre, ce qu'il fit avec beaucoup de peine, car il s'en retourna

1. *Cap Veille*, transcription française du mot portugais *cabo Velho*, c'est-à-dire cap Vieil, ou : Vieux cap Blanc, appelé souvent aujourd'hui : Faux cap Blanc.

fort haslé & rosty du soleil en passant ces sablons. Il fist venir ceste caravelle poser dans le moule du cap pres de nous.

Cependant je voulus descendre en terre pour avoir quelques œufs d'austruche par le moyen du roy Baze[1] Alforme, qui est d'un lieu proche de là ; mais, cheminant par ces sables & deserts, je cuiday estre enlevé captif par ces Mores, & tindrent longtemps conseil pour ce faire ; mais je me sauvay en me jettant en mer à bord d'un batteau qui vint vers terre ; ce qui les esmut tous à se vouloir battre ensemble, & ce roy Baze taschoit de les appaiser ; & ainsi j'eschapay de ces gens-là, qui sans doute m'eussent mené vendre au loin.

Tout ce pays de Lybie, à trente ou quarante lieues du Cap Blanc, ne sont que sables & deserts ; et faut que ceux du pays aillent chercher des eaux bien loin, qu'ils portent dans des peaux de chevres sur des chameaux ; ils vont puiser ces eaux au fort d'Arguin, qui est à sept ou huit lieues du Cap Blanc, et est situé sur un petit lieu relevé, y ayant quelques soldats portugais avec un capitaine. Ils[2] sont amis des Mores du pays, qui ne sont pas du tout noirs, ains Mores blancs, y ayant toutes fois des noirs parmi eux & sont tous mahometans ; ils font trafic de plumes d'austruche, de poissons, lesquels ils appellent hallebranches[3]. Au reste, les austruches, qui sont là en abondance, font leurs œufs dans les sablons & les y enterrent de sorte qu'il y a de la peine à les trouver ; mais le vent en soufflant les descouvre. Ces œufs sont très-bons à manger, et les Noirs en vivent la pluspart.

Or, à cinq ou six jours de là, voicy arriver un navire pirate françois qui vouloit entrer au havre, mais nous l'en empeschasmes ; il vouloit aussy que nous luy laissassions prendre cette caravelle portugaise ; mais, pour ce qu'elle estoit en notre protection et sauvegarde, nous l'en garantismes.

Sept ou huict jours apres, arrivent cinq navires d'Espagne appartenans au duc Adelantade[4], & nous esmurent un peu à nous preparer pour leur garder l'entrée du havre, envoyans le batteau de la

1. Il est appelé Baze un peu plus loin ; il faut peut-être restituer Bou Azza.

2. *Ils*, c'est-à-dire : les Portugais.

3. *Hallebranches*. Il n'a pas été possible d'identifier ce mot.

4. *Adelantade* ; l'Adelantado, Gaspar Alonso Perez de Guzman, duc de Medina-Sidonia, gouverneur de l'Andalousie ; il avait sous son commandement la côte d'Afrique.

caravelle les recognoistre, afin que, s'ils estoient amis, ils missent l'enseigne blanche au batteau, & nous les laisserions entrer: ce qu'ils firent, & mirent de leurs gens dans ledit batteau pour venir à nostre bord, comme pour tesmoigner qu'ils ne nous vouloient faire aucun desplaisir. Estans tous arrivez et ancrez audit havre, nous nous visitasmes les uns les autres, puis chacun se retira à bord de son navire. Trois jours apres, les Espagnols estans bien posés à leur aise autour de nous, ils nous firent commandement de sortir du havre, allesgans qu'il n'estoit permis aux François de prendre là aucun poisson; ce qu'il nous fut force de faire, et prismes un More pour nous piloter vers le cap Veille. Ce noir s'appeloit Hisse, assez entendu en ceste coste; et nous n'estions pas fort eslongnez du chasteau d'Arguin où il y a des Portugais et des Noirs. Nous trouvasmes ce lieu assez bon pour le poisson, & y ayans demeuré quelque temps, un Espagnol venant du chasteau d'Arguin vint vers nous pour nous prier de luy bailler quelques clouds & un certain bois dont il avoit à faire pour leurs navires qui estoient au cap d'où nous estions sortis[1].

. . . . . .

Nostre[2] capitaine trouva entre temps à freter son navire pour aller à Mazagan en Afrique porter du bled & du biscuit aux soldats portugais qui sont là en garnison pour faire guerre en Barbarie. Avec ceste charge, nous partismes de Lisbonne le 23 avril, lendemain de Pasques, & ce en toute diligence, pour aller secourir ces pauvres gens qui mouroient de faim. L'on y avoit bien envoyé auparavant d'autres navires chargez de vivres, mais ils avoient esté pris par les pirates. Estans arrivez là, l'on tira un coup de canon, pour advertir de nous envoyer un pilote pour approcher pres; ils nous respondirent d'un autre coup de canon, & nous envoyerent ledit pilote. Nous nous approchasmes le plus pres qu'il nous fut possible, mismes l'ancre à environ trois quarts de lieue de Mazagan, puis force batteaux vindrent à bord pour descharger. C'estoit une

1. Les Espagnols s'emparèrent de « la Sirene », qu'ils ramenèrent après diverses péripéties à San Lucar de Barrameda, où elle arriva en février 1602. L'Adelantado ayant fait mettre en liberté le capitaine avec son navire, on alla à Lisbonne afin de vendre « pour le caresme » le chargement de poisson; mais celui-ci se trouva avarié et force fut d'en jeter la plus grande partie à la mer.

2. Edition princeps, pp. 52-61.

grande pitié de voir ces pauvres gens comme ils estoient affamez, & si ces vivres ne fussent arrivez à propos, je croy qu'ils fussent tous morts, ou ils eussent esté contraincts de se rendre esclaves aux Mores. Je ne pouvois empescher les enfans, & les grands mesmes, qu'ils ne perçassent les sacs où estoit le biscuit, pour manger & soulager d'autant plus tost leur faim. Je faisois mon possible à les retenir: mais d'ailleurs j'avois compassion de les voir si alangouris & haves de faim. Mon capitaine m'avoit donné la garde de ce biscuit pour le rendre au poids mesme qu'il lui avoit esté donné à Lisbonne. Cela ayant donc esté deschargé & mis dans les magazins destinés à cet effet, je voyois les gentilshommes & cavaliers venir chercher chacun son poids de biscuit & sa mesure de bled qui leur estoit ordonnée du roy d'Espagne.

L'un de ces cavaliers me receut & logea en sa maison, pour ce que là n'y a ny hostellerie, ny lieu de retraite pour les estrangers. Je fis en sorte que nostre capitaine & maistre y furent aussi logez, leur faisant accommoder des lits pour coucher. Pour moi, je receus mille courtoisies de ce cavalier, lequel je traictois d'un mal d'yeux qu'il avoit, dont se sentant allegé, ne sçavoit quelle sorte de chere me faire. Car en cette place n'y avoit ny medecin ny apoticaire, mais seulement un chirurgien qui estoit assez sçavant en la langue latine, mais il manquoit de la cognoissance des medicaments & d'experience.

Le corregidor ou juge de là me convia un jour à disner avec ce chirurgien qui discouroit très-bien en latin; mais tout cela n'eut pouvoir à luy donner remede en une maladie qu'il avoit. La pluspart du peuple de cette ville me venoit chercher en mon logis pour les traitter, & me faisoient beaucoup d'offres; mais je n'avois pas le loisir de satisfaire à tous, attendu qu'il nous en falloit retourner en bref, ainsi que nous fismes peu de temps apres.

Au reste, cette ville de Mazagan est très-forte & a des murailles tellement espesses que six cavaliers y pourroient aller de front tout autour; les maisons y sont fort basses & sont surmontées par les murailles. Il y a force canons fort gros & longs, & bordent presque toute la muraille: mais ils estoient mal montez. Il y a environ 40 canoniers & quelques six cens soldats, à sçavoir deux cens chevaux & quatre cens hommes de pied, la pluspart mariez.

Ils font des courses sur les Arabes qu'ils prennent captifs, & emmeinent leurs bestiaux. Ils ont pres d'eux une ville nommée Azamor, qui leur faict fort la guerre, & ne sont qu'à 2 lieues l'un de l'autre. Tous les matins, il sort environ 40 chevaux de Mazagan pour descouvrir, & demeurent dehors jusques à midy. Apres midy, il en ressort 40 autres qui demeurent jusqu'au soir : & y a six de ces cavaliers qu'ils appellent atalayes, c'est-à-dire guets, qui sont fort esloignez chacun de son costé, & font sentinelle par tour ; & quant ils descouvrent quelque chose, ils racourent en poste, & lors le guet de la ville, qui les voit, sonne deux ou trois coups de cloche, puis les autres montent soudain à cheval, & courent du costé du signal ; car en tous les endroits où sont ces atalayes, il y a un grand bois dressé comme un mast, &, quant ils voient quelque chose, ils eslevent avec une petite corde leur enseigne en haut, qui est le signal à tous ceux qui sortent de Mazagan. Quand ils veulent faire une course, tout le monde se met en armes, & sortent en ordonnance, portans chacun du fourrage pour leurs chevaux, auxquels ils donnent du bled à manger, de la reigle & pension qui leur est envoyée de Portugal.

Ils mangent là force caracols[1], qui sont petits limaçons en coquille qui se nourrissent sur les plantes ; & là les plantes sont de très-grande force & vertu. Les mouches à miel y font un miel fort blanc & de très-bon goust, et font leurs ruches sur les maisons, qui, à la mode d'Afrique, sont couvertes de sotées[2], comme un plancher à la moresque, & peut-on aller sans peine d'une maison à l'autre.

Ceste ville de Mazagan n'est qu'une forteresse, ayant environ quelque demie lieue de circuit, & n'est habitée que de gens de guerre, qui ont chacun leur portion de terre aux environs de la ville, où ils sement de l'orge, bled, pois, feves & autres grains : mais les Mores le plus souvent les viennent tout couper & gaster la nuict. Le reste du pays est inculte. Les Mores leur font mille meschancetez, jusqu'à leur empoisonner un puits qui est hors la ville, en un jardin, en jettant des charongnes & autres villenies

1. *Caracols*, variété d'hélices que l'on rencontre en grande quantité sur les buissons de jujubier sauvage (en arabe : *sedra*).

2. *Sotées*, mauvaise transcription du mot arabe *sthouh* سطوح, terrasses.

dedans. Dans la ville ils ont une cisterne couverte, au feste de laquelle on faict le guet ; elle est fort haute & large, & est capable de contenir plus de 20 mille pipes d'eau.

Il s'en fallut bien peu que je ne demeurasse en ceste ville, & le jour de devant que nous devions mettre à la voile, nostre capitaine & le maistre vindrent à terre pour moy ; car je ne bougeois de la ville à ne faire autre chose que traitter ce peuple. Or, comme je me fus promener le long de la marine pour cueillir de la criste marine, qui est là en abondance, estant revenu en la ville pour me reposer, l'on m'envoya querir en diligence pour voir un malade, sur quoy nostre capitaine s'en alla, me laissant là tout seul. Ce que sçachant je m'en allay aussi tost apres vers la rive de la mer ; mais il estoit desja bien loin, & fus contraint de me retirer en la ville pour attendre le lendemain. Cependant le navire, trouvant le vent bon, au point du jour mit à la voile, & un soldat qui estoit en sentinelle sur la muraille, sçachant que j'estois encore en la ville, vint aussitost m'en advertir, dont estonné je courus sur la muraille pour voir ce qui estoit vray, & estant en grand soin du moyen de sortir de là, je m'en allay au logis du capitaine des gens de pied pour faire ouvrir la porte. Ce qu'il fit, & en bailla la clef au portier, mais il fallut attendre que les cavaliers fussent prests pour sortir. Ce temps-là me duroit beaucoup. Enfin, la porte estant ouverte, je priay le pilote more de me faire equiper un batteau pour me mener à bord de nostre navire. Et de bonne fortune pour moy je trouvay des soldats qui s'en alloient pescher, dont il y en avoit un que nous avions amené de Portugal. Ils me firent ce plaisir de me mettre en leur batteau, &, sans le vent qui estoit assez foible, j'eusse esté contrainct de demeurer là, dont toutefois je ne me fusse pas tant soucié, si j'eusse eu mes hardes & des medicaments ; mais de malheur j'estois demeuré en pourpoint sans confort d'aucune chose. Ces soldats donc firent leur possible pour atteindre ce navire qui estoit desja fort eslongné, outre que la mer commençoit à s'elever fort haut, de sorte que ces gens ne vouloient pas passer outre, me remontrans que, s'il venoit du vent, ils ne pourroient reprendre terre en aucune maniere, mais courroient risque de la vie. Sur cela ils cesserent de voguer, & tindrent conseil entr'eux de ce qu'ils avoient à faire : &, ayans resolu de tourner, ils reprindrent l'au-

tre bord. De quoy estant bien faſché, je commençay à leur faire de grandes prieres & promesses de les bien contenter, ce qui les encouragea à retourner vers le navire, & à force de rames nous fismes tant que nous y arrivasmes. Ce qui ne fut pas peu pour moy, attendu la peine qu'on a là à vivre. Mesme la pluspart des Portugais qui sont là, ce sont gens que l'on y a menez par force, estans condamnez à estre là en exil pour certain temps à faire guerre aux Mores; bref ce sont quasi tous criminels, car autrement personne n'est contrainct d'y aller.

Ayant donc heureusement rateint nostre navire, nostre capitaine pour toute excuse me fit entendre qu'il ne pouvoit m'attendre davantage que jusqu'au jour, & que, si je n'eusse esté à terre, il eut faict voile dès la nuict mesme, sçachant bien que, lors que je les verrois à la voile, je me hasterois de les aller trouver. Mais je croy que ce qu'il s'en alla si viste sans moy, c'estoit plustost pour estre quitte de quelque argent qu'il me devoit, & qu'il ne paya depuis contre sa volonté, m'alleguant ses pertes; mais je n'estois pas tenu d'y participer, attendu la condition que j'avois faicte avec luy, ny de gain ny de perte. Car je n'en peus rien avoir depuis, que par arrest du Parlement de Bretagne en l'année 1603.

Enfin nous arrivasmes à S. Lucar de Baramede le 26 may[1]...

. . . . . .

LIVRE III[2]

DES VOYAGES DE JEAN MOCQUET EN MAROC & AUTRES ENDROITS D'AFRIQUE.

Le voyage que j'avois faict l'an precedent[3] aux Indes Occidentales m'avoit laissé un tel desir de continuer à voir le reste du monde, que je me resolus d'aller aux Indes d'Orient, si j'en trouvois l'occasion à propos. Pour cet effet, je party de Paris le 12 d'avril 1605, &, prenant mon chemin droit en Bretagne, je

1. Mocquet rentra à St Malo le 1er août 1602.

2 Édition princeps, pp. 161-206

3 Du 12 janvier au 15 août 1604

m'allay embarquer à Sainct-Lezer (Sainct-Nazare) dans un navire du Poligain[1], où nous n'estions pas plus de 20 personnes en tout, Nous fusmes, au commencement de nostre voyage, tellement battus de vents contraires, qu'il nous fut force d'arriver à la coste de Galice, au dessous du cap de Vere[2]. Là ayans sejourné quelque temps, nous mismes la voile au vent & arrivasmes à Lisbonne, lorsqu'on faisoit les esbatemens & resjouyssances pour la naissance d'un des enfans d'Espagne[3], ce qu'il faisoit fort beau voir. Car, après avoir couru long temps les taureaux, selon leur mode de passe-temps, où il y eut force chevaux estripez & cavaliers renversez par terre, l'on chargea un taureau de petarts ; mais il y en avoit telle quantité qu'il tomba sous le faix, & fut-on contraint de chercher un grand et fort bœuf pour les porter, & encores flechissoit-il sous un si pesant fardeau. Ces petarts estoient attachez les uns aux autres, le tout faisant une grande couverture qui couvroit tout le corps de ce bœuf, puis y en avoit d'autres attachez à ses cornes. Quand la feste fut achevée, l'on mit le feu à ces petarts, & lors vous eussiez dit que le bœuf voloit en l'air, par telle impetuosité qu'il sembloit un foudre ; car dix mille mousquets n'eussent pas faict plus de bruict que cela, chasque petart respondant les uns apres les autres, tant que le bœuf demeura tout rosty.

Je fis quelque sejour à Lisbonne[4], sur l'esperance que j'avois, comme j'ay dit, de passer aux Indes Orientales, si la flotte y fust allée ceste année-là[5]. Mais, comme elle estoit preste à partir, l'armée holandoise[6] vint se mettre aux environs de la barre de Lisbonne, où elle demeura assez long temps en attendant ladite flote ; mais les Portugais ne furent si mal avisez de sortir hors. Puis apres, Dom Louys Fajardo, general de l'armée, sçachant que les Holandois

1. *Poligain*, Le Pouliguen, petit port à 13 kilomètres en aval de Saint-Nazaire.

2. *Cap de Vere*, le cap de Vares, le point le plus septentrional de l'Espagne.

3. Ce prince (Philippe IV) naquit le 8 avril 1605. Les fêtes dont parle Mocquet eurent lieu du 29 mai au 18 juin. Cf. Cabrera de Cordoba., *Rel. de las cosas*....., pp. 245 et 253.

4. Le séjour de Mocquet à Lisbonne fut assez long puisqu'arrivé entre le 29 mai et le 18 juin 1605 il n'en repartit que le 3 août 1606. V. *infra*, p. 393, note 1.

5. Il faut sans doute entendre : je restai à Lisbonne pour attendre la flotte de l'année suivante (1606).

6. *L'armée holandoise*, l'armada, la flotte hollandaise. Il s'agit de la flotte de l'amiral Hautain qui vint bloquer le Tage. Ce fut le 16 juin 1606 que D. Luis Fajardo débloqua la côte. F. Dero, *Armada española*, t. III, pp. 231-232.

s'estoient retirez, equipa une flote de 35 voiles pour aller apres, & fut un peu avant en mer, envoyant un petit navire devant appellé « la Perle », pris aux Rochelois, pour descouvrir ; mais ce vaisseau rencontrant les Holandois fut pris par eux, & tout le reste s'en retourna au havre de Lisbonne sans rien faire. Ayant donc perdu ceste commodité de passer pour lors aux Indes Orientales, je me resolus d'aller en Barbarie, & pour cet effet m'embarquay le 3 [me] jour d'aoust 1605[1], à Cascais, dans un vaisseau du capitaine Poulet, de La Rochelle.

Nous courusmes susuest & passasmes le long d'Azamor, pres la ville aux Lions[2], qui est une place ruinée, ayant encore des tours fort hautes. Le mardy 8 du mois, nous posasmes à la rade de Saffy, où je demeuray quelque temps sans descendre à terre. Mais Cidi Hamet, talbe ou secretaire du roy de Marroc Mulei Boufairs, estant venu à Saffy avec son almahalle ou petite armée pour conduire la caravane qui estoit venue de Marroc, & y reconduire l'autre qui y alloit, il devint malade, & ayant entendu qu'il y avoit un tabibe, c'est-à-dire un medecin, à bord de nostre navire, il envoya des Mores me querir. Je fus avec eux à terre, sans sçavoir bien au vray ce qu'il me vouloit, &, arrivant là sur le port, je trouvay ce Cidi Hamet assis avec beaucoup de Mores le long des murailles du chasteau, & aussi tost qu'il me vist il se leva, & me prenant par la main, me mena en son camp qui estoit hors Saffy, dans sa tente qui estoit très-belle, & en broderie de belles figures à la moresque. Là il fist venir un Juif pour servir de truchement en langue gemique[3] (qui est Espagnol ou Portugais corrompu) que je sçavois, &

1. Il faut rétablir 1606 et admettre une faute d'impression ou un lapsus de l'auteur. En effet, bien que la date de l'arrivée à Lisbonne (29 mai-18 juin 1605) soit confirmée par un synchronisme, on voit dans la suite du récit que le départ de Lisbonne le 3 août, l'arrivée à Safi le 8 août, le voyage de Safi à Merrakech du 28 août au 2 septembre sont des faits consécutifs entre lesquels il est impossible d'admettre une année d'intervalle; or ces faits sont bien de l'année 1606 puisque A. de Lisle, rencontré à Merrakech par Mocquet, n'était arrivé dans cette ville qu'en janvier 1606. V. *supra* p. 330.

2. *La ville aux Lions.* Cette place ruinée, qui devait s'appeler en arabe Medinet es-Sebaa, n'a pu être identifiée.

3. *Gemique*, adjectif formé de adjemia عجمية, comme *arabique* a été formé de arabia عربية. Les Mores d'Espagne appelaient ainsi le castillan. Ce nom désigne aussi la langue arabe corrompue que parlaient les Mores en Espagne.

m'ayant fait le discours de sa maladie, je me resolus à ce qui me sembla le meilleur pour sa guerison, & pour ce m'en vins à bord de nostre navire querir des drogues propres. Somme que je le purgeay de telle sorte, que je luy fis jetter par bas comme de petits serpenteaux, ce qui me mit en grande admiration, car c'estoient vers fort gros, larges & longs, & tels qu'on ne pourroit presque s'imaginer que si vilaine et horrible chose peut estre dans le corps d'un homme. Depuis cela il se porta fort bien, & fusmes fort grands amis, & luy & ses alcaydes me faisoient la meilleure chere du monde. Il me donna un cheval pour aller à Marroc, me faisant fort bon traittement par le chemin.

Ainsi nous partismes de Saffy pour aller à Marroc le 28 d'aoust, & allasmes poser l'almahalle pres des adouars ou tentes d'Arabes, & fusmes pour les voir avec des Mores de leurs amis. Ces Arabes nous faisoient entrer en leurs tentes, puis mettoient des tapis fort espais & velus par terre pour nous seoir, & faisoient venir du laict de chameau pour boire, avec je ne sçay quelles autres choses. Apres cela nous nous retirasmes sur le soir au camp des Mores, qui n'estoit pas fort loin de là. Le lendemain matin nous levasmes les tentes & allasmes poser l'almahalle à la Duquele[1], où il y a de l'eau. Les Arabes ont faict là force fosses larges & creuses qu'ils appellent matamores[2], de telle sorte qu'elles sont espouventables à en regarder le fonds : c'est pour y trouver des eaux ; en aucunes il y en avoit & en d'autres point ; & viennent ces Arabes chercher là de l'eau, de plus de quatre & cinq lieues des environs. De la Duquele ils viennent avec leurs chameaux qu'ils chargent de ceste eau dans des oudres ou peaux de chevres. Et quand ils ont recueilly leurs bleds, ils levent leurs adonars ou tentes & s'en vont en un autre endroit bien loin de là, laissans ceste terre se reposer long temps ; puis ils y retournent apres, chargeans leurs maisons & mesnage, femmes & enfans sur leurs chameaux, comme les anciens nomades & les hordes tartaresques d'aujourd'huy, & vont tous en

1. *La Duquele*, la plaine des Doukkala.

2. *Matamores*, en arabe : *metmoura* مَطْمورة, pluriel : *metamer* مطامر. Ce mot désigne généralement les silos dans lesquels les indigènes emmagasinent leurs grains, et n'a pas le sens de *puits* que lui donne Mocquet.

bande par cabilles[1] ou generations. Que si l'on venoit à frapper un de leur generation, ils s'en sentent tous offensez & vengent aussitost l'injure. Il y a de ces cabilles qui se joignent ensemble pour faire la guerre à d'autres cabilles qui ne sont de leurs amis ; & seront quelquefois plus de douze mille d'une cabille ou parenté : car ils se marient les uns avec les autres, comme cousins & cousines, & se conservent ainsi. Du plus ancien & sage d'entr'eux ils font leur chef & luy obeyssent en tout & par tout comme à leur pere propre, avec un respect merveilleux, comme j'ay peu voir en l'alcayde Abdasis[2], capitaine d'une de ces cabilles, qui nous conduisit depuis Marroc à Saffy pour empescher que ceux de sa cabille ne nous fissent aucun tort : car il nous avoit pris en sa garde sur sa teste, l'ayant ainsi promis au roy de Marroc, d'autant que les siens tenoient une bonne partie du chemin de Marroc à Saffy.

Pour revenir à nostre voyage, le matin estant venu, nous evasmes les tentes, &, en attendant que les chameaux fussent chargez, les cavalliers mores & arabes s'exerçoient à la lance. Et y eut entr'autres un jeune alcayde qui prit sa course avec sa lance contre moy, me disant en son langage : *Bara, bara, aben serani*[3] ! qui veut dire : garde-toy, fils de Chrestien ! Je piquay lors mon cheval qui estoit un barbe fort viste, mais paoureux, & ayant deux pistolets à l'arçon de la selle, je courus à la rencontre de ce cavalier : mais mon cheval estant assez fort en bouche, il s'en falut bien peu qu'il ne m'allast precipiter au fonds de ces matamores ou grandes fosses d'eau que j'ay dit : car les bouches d'icelles sont cachées parmy des herbages, & y en a en quantité : mais, me voyant quasi sur le bord, mon cheval voulant franchir pour sauter de l'autre costé, ce qu'il n'eust sceu faire sans nous perdre tous deux, à cause de la largeur de ces fosses, je le retins si à propos, que, si l'alcayde qui s'exerçoit avec moy ne se fust retenu aussi luy-mesme, me voyant si pres de ce precipice, j'estois infailliblement tombé dedans, & n'en fusse sorty en mon entier, attendu leur grande & horrible profondeur. Quant je me vis delivré de ce dan-

1. *Cabilles*, de l'arabe *kebil* قبيل tribu, d'où le mot kabyle employé par nous dans un sens plus étroit.

2. *Abdasis*, pour : Abd el-Aziz.

3. *Bara, bara, aben serani*, pour : *Berra, berra, ben Nassarani* ! Range-toi, range-toi, fils de Chrétien !

ger, je louay Dieu & m'eslongnay le plus qu'il me fut possible de là, laissant ces Mores s'exercer les uns contre les autres à coups de lances, & me retiray à cartier pour ne sçavoir comme eux les endroits où sont ces matamores si dangereux à qui ne les cognoist.

Apres cela nous cheminasmes tout ce jour & endurasmes d'extremes chaleurs jusques vers le soir que nous posasmes nos tentes le long d'une eau dormante, où tous ces Arabes se jettoient dedans pour se laver & rafraischir. Ce qui me fascha fort, car j'avois grande envie de boire de ceste eau, &, toute trouble & sale qu'elle estoit, & mesme un peu salsugineuse, il me fut encores force d'en boire. Nous posasmes donc en ce desert & le lendemain de bon matin en partismes, cheminans tout le jour par l'ardeur du soleil la plus grande qu'il est possible en ces campagnes arides & brulées, à cause des vents chauds qui tiroient de telle sorte que cela nous faisoit mourir de soif. Enfin nous arrivasmes en un desert où il falloit aller chercher de l'eau bien loin. Il y avoit là des adouars d'Arabes qui nous aiderent de quelques rafraichissemens d'eau et de laict de chameau, qui n'est pas gueres doux, mais d'un goust assez estrange à ceux qui n'y sont accoustumez ; mais la necessité faict trouver tout bon, ainsi que j'ay souvent esprouvé en tous mes voyages.

Le lendemain matin, allans notre chemin, nous apperceusmes plusieurs Arabes avec leurs chameaux chargez de bled, qui venoient se joindre avec nous pour aller à Marroc. Nous rencontrasmes aussi force Arabes tous à cheval avec leurs lances, qui venoient au devant de nous pour saluer leur chef Abdasis & autres de leurs parens qui estoient en nostre troupe. Je les voyois venir avec une grande humilité baiser les mains à leur general Abdasis, qu'ils conduisirent fort longtemps.

Pour moy, j'allay tousjours en leur compagnie, laissant les autres troupes derriere, pour le desir que j'avois, en les suivant, d'atraper par fois quelques eaux des Arabes leurs amis que nous trouvions campez en quelque vallon de ces deserts ; car nous allions tousjours avec une si excessive chaleur que je n'osois pas seulement lever les yeux en haut. Allans ainsi, nous rencontrasmes au dessous d'une montagne quelques pasteurs arabes qui gardoient des troupeaux de brebis, de chevres & de chameaux ; nous allasmes un

nombre de cavalliers vers eux pour sçavoir où nous pourrions trouver des eaux ; mais eux ne pouvans ou ne voulans nous en enseigner, il y eut un de ces Arabes qui estoient venus au devant de nous, assez suffisant, qui demanda le baston à un de ces pasteurs, & l'ayant en la main, commença à charger sur ces pauvres gens de telle furie que cela me faisoit grand pitié, encores que j'eusse bien soif aussi. Ce rude traittement toutefois fut cause que ces pasteurs nous enseignerent où estoient leurs adouars, environ à une lieue de là, où nous allasmes en diligence, & y trouvasmes un de ces Arabes qui venoit de querir de l'eau bien loin de là dans une peau de chevre. Ceste eau estoit fort sale & chaude ; mais nonobstant cela, tous ces cavaliers se jetterent dessus, & ce fut bien peu pour tant de gens. Je fis tant avec de l'argent que j'en obtins quelque goute d'un Arabe de ces tentes où nous estions allez. Il sembloit à la verité que l'on tirast la vie à ces pauvres gens, en leur prenant leur eau qu'ils vont chercher si loin ; & d'ailleurs il ne s'en trouve gueres au temps de ces grandes chaleurs, car toutes leur matamores se dessechent alors.

Apres nous estre un peu rafraischis, nous allasmes rejoindre le camp de l'almahalle & fusmes poser assez pres de la riviere de Tensif, à une petite journée de Marroc. Là nous nous desalterasmes un peu de ceste eau, bien qu'elle fust fort chaude. Toutes les terres de ce pays-là sont terres fortes, partie bonnes, partie mauvaises, mais incultes la pluspart, sinon celles qui sont proches de quelques eaux, qu'ils labourent. Ce fleuve Tensif porte les plus excellentes truites du monde, estans petites & fort rouges de chair, mais d'un tres-bon gonst, & sont fort estimées à Marroc[1].

Le lendemain matin, ayans cheminé un peu, nous descouvrismes Marroc en une grand campagne, & semble que ceste ville soit proche du mont Atlas, encores qu'elle en soit à plus de sept lieues. Nous trouvasmes sur nostre chemin quelques Chrestiens qui venoient au devant de nous. Ce sont gens qui trafiquent là, & quand ils entendent que quelqu'autres chrestiens viennent avec la cafile[2], ils sont bien aises de les venir recognoistre en chemin ; & ceux-cy

1. Les truites sont inconnues dans l'oued Tensift. Celles dont parle Mocquet devaient probablement provenir du cours supérieur des rivières du Deren. V. *infra*, p. 402.

2. *Cafile*, de l'arabe قافلة, caravane.

amenerent avec eux un petit mulet chargé de vivres. Or, la pluspart des chrestiens de cette cafile estoient Anglois, prisonniers les fers aux pieds, & avoient esté arrestez à Saffy, à cause d'un alcayde nommé Abdelacinthe[1], qui estoit Portugais de nation, mais renegat ; & pour sa capacité & valeur on lui avoit baillé commandement sur la cafile qui retourne de Marroc à Saffy, avec environ 500 soldats soubs sa charge.

Or, il arriva d'aventure qu'Antoine de Saldaigne[2] & Pierre Cezar, gentils hommes portugais[3], avoient esté pris à Tanger en Afrique & menez à Marroc, & y ayans esté detenus captifs treze ou quatorze ans, jusques à ce qu'ils furent rachetez par le moyen du sieur de L'Isle[4], medecin & là agent pour lors du roy Henri le Grand. Comme ces deux Portugais s'en retournoient en liberté[5], cet alcayde Abdelacinthe avoit negocié avec eux de se sauver dans leur mesme vaisseau où ils devoient s'embarquer. Pour ce faire, il alla poser son almahalle vers le lieu où on va prendre de l'eau pour les navires, pres le cap de Cantin ; &, estant là une nuict, il dist à ses gens qu'il avoit faict venir une Moresque, avec laquelle il desiroit aller parler en secret assez loin du camp, & ne mena avec soy qu'un sien esclave. Comme il fut pres de la marine, il fit feu avec un fusil, qui estoit le signal qu'il avoit donné à ceux du navire. Aussitost qu'on vit le feu, voicy

1. *Abdelacinthe*. Il est appelé Abdela Sinko par Ro. C. (*1re Série*, Angleterre, 1609).

2. Antonio de Saldanha.

3. Mocquet fait une seconde mention de ces seigneurs portugais dans le récit de son quatrième voyage : « Je ne laissay de m'en aller à Lisbonne, écrit-il, où, estant arrivé, je me mis en chambre locande, en attendant le temps de m'embarquer, & trouvay là le sieur Hervé, qui avoit esté au service du roy de Marroc & estoit grand amy de ces gentils hommes portugais qui estoient sortis de captivité à Marroc : l'un estant fils du vice-roy des Indes Orientales Henry de Saldaigne & l'autre frere de Dom Bastiste Fernand Sezar, proviador general de la maison des Indes ; & son beau-frere le comte de Fera alloit pour vice-roy aux Indes » (Édition princeps, p. 215). Ro. C. mentionne également, sans les nommer, ces deux seigneurs portugais dont « l'un était fils du vice-roi des Indes Orientales et l'autre de noble maison. » On avait dû payer pour leur rançon 150 000 onces, « ce qui équivaut à environ 10 000 livres sterling ». V. *1re Série*, Angleterre, 1609, *Relation* Ro. C.

4. Sur ce personnage V. *supra* pp. 330, 336 et *infra* p. 426. Cf. *1re Série*, France, t. III, Introduction, *notice biographique*.

5. Ces deux seigneurs, d'après Ro. C., auraient été rachetés par Anthony Sherley ; ils partirent de Merrakech pour Safi avec l'escorte qui accompagnait ce dernier (*1re Série*, Angleterre, 1609). Le payement de leur rançon donna lieu à des difficultés. On sait que Sherley s'embarqua en août 1606 (V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 161).

les gens du batteau, qui estoient cachez dans des brosailles, qui vindrent se saisir de sa personne, & l'enleverent & porterent en leur vaisseau, dans lequel il se sauva. L'esclave s'enfuit à l'almahalle pour conter la prise de son maistre, dont chacun fut bien estonné, & se retirerent tous à Saffy. Mais comme les gens d'un batteau anglois en ce mesme temps fussent venus à terre pour querir aucunes choses dont ils avoient besoin, ils furent arrestez[1], & on leur mit les fers aux pieds, comme je les vy dans le chasteau de Saffy en fort pauvre equipage, & furent depuis menez à Marroc, où les marchands payerent pour eux je ne sçay combien d'onces d'or, qui estoit la rançon à peu près de l'alcayde Abdelacinthe qui s'estoit sauvé. Car ces roys-là ne veulent rien perdre, estant la coustume à Marroc que, si un esclave s'enfuit, tous les autres ensemble le paient, se cautionnans tous les uns les autres pour aller libres par la ville sans fers aux pieds, ce qui s'entend des pauvres; car, pour les riches, ils sont mis en la sisaine[2], qui est la grande prison du Roy, où ils sont bien gardez, ainsi qu'estoient ces deux gentilshommes portugais dont j'ay parlé.

Pour revenir aux Chrestiens de Marroc qui vindrent au devant de nous, ils nous firent fort bonne chere dans un jardin le long d'une eau courante, à deux ou trois lieues de Marroc. L'almahalle n'entra point pour ce jour à Marroc, mais je la laissay où elle estoit posée, & fus coucher dans la ville en la maison des Chrestiens, payant mon entrée au talbe ou greffier. Ce fut le 2 de septembre[3] 1606. Je ne manquay pas, sitost que je fus arrivé, d'aller visiter le sieur de L'Isle, medecin, qui estoit logé en un beau logis en la Juderie ou Juiverie. Le sieur de L'Isle estoit de longtemps pres la personne du roy de Marroc, comme en qualité d'agent pour nostre roy Henry le Grand, & y avoit esté encor depuis envoyé le sieur Hubert[4], medecin du Roy, pour relever le sieur de L'Isle, puis tous deux estoient reve-

1. Sur l'évasion du caïd Abdelacinthe et sur les représailles V. *1re Série*, Angleterre, 1609, *Relation* Ro. C.

2. *Sisaine*, pour : *sidjene* سجن, prison.

3. La caravane de Mocquet avait mis cinq jours pour faire la route de Safi à Merrakech. Son itinéraire est facile à reconstituer : elle avait suivi la route qui longe au sud le Djebilat et ne traverse l'oued Tensift qu'à cinq kilomètres de Merrakech. Cf. Itinéraire de Pedro Venegas de Cordoba, Pl. I, p. 54.

4. Sur ce personnage V. *1re Série*, France, t. III, Introduction, *notice biographique*.

mus en France; mais depuis ledit sieur de L'Isle y estoit retourné. Le sieur Hubert demeura environ un an à Marroc, exerçant la medecine aupres du Roy, & là, suivant son principal dessein, qui l'avoit porté à ce voyage, il apprit si bien la langue arabique, qu'il s'y rendit depuis fort sçavant, comme il en a faict de son vivant profession publique & royale à Paris avec grande celebrité. Il se contenta de sortir de ces pays plus chargé de science & de livres arabiques que de richesses & autres commoditez, esquelles le sieur de L'Isle fut plus heureux que luy.

Estant donc allé en la Juderie, j'y fus conduit par un Juif qui m'afina de quelques reales, me donnant à entendre faussement qu'il falloit payer quelque droit à la porte de ce lieu où nous avions à entrer, & de faict il atira quelques-uns qui me vindrent demander, & les fallut contenter.

Ceste Juderie est à plus d'une grande lieue de la douane où logent les Chrestiens, et proche du palais du Roy, & est comme une ville à part, entourée de bonnes murailles & n'ayant qu'une porte gardée par les Mores; cela peut estre grand comme Meaux; là demeurent les Juifs au nombre de plus de quatre mille, & payent tribut. Il y a aussi quelques Chrestiens, & là demeurent aussi les agens & ambassadeurs des princes estrangers. Pour le gros des Chestiens, trafiquans & autres, ils demeurerent à la douane.

La ville de Marroc est fort grande, & beaucoup plus que ce qu'on appelle à Paris la ville, estant fort peuplée, comme de trois à quatre cent mille habitans de toutes sortes de religions; & y a telles rues où, pour la multitude grande du peuple, on ne peut quasi passer. La pluspart des maisons ordinaires y sont basses, petites & mal basties, de terre & de chaux; mais les maisons des alcaydes, seigneurs & gens de qualité sont grandes & hautes, basties de pierre, environnées de murailles, avec une tour haute au milieu pour aller prendre le frais, & y a force petites fenestres & lucarnes; le dessus des maisons est plat & en çotées[1]. Le palais du Roy est basty de petites pierres, comme pieces raportées, & y a force marbre en colonnes[2],

1. *Çotées*. Sur ce mot écrit plus haut *sotées* V. p. 389, note 2.

2. Il s'agit du palais de El-Bedia (La Merveille). On se rappelle que Moulay Ahmed *el-Mansour* avait fait venir tous ces marbres d'Italie.

fontaines & autres ornemens. Leurs mosquées en grand nombre, bien bastis de marbre & couverts en dome avec du plomb. Dans les places y a de grandes halles ou voutes[1], où se tiennent les marchands, & entr'autres ceux qui vendent les alchec[2] ou vestemens, comme fripiers. Il y a aussi quelques colleges pour instruire en leur loy.

Il n'y a point de riviere qui passe par la ville de Marroc, mais force fossez & canaux en terre pour conduire les eaux qui viennent en abondance des montagnes d'Atlas, partie de sources, partie de neges fondues ; & font deriver ces eaux ça & là pour leurs jardins & fontaines. Ils ont aussi des puits & cisternes. Ils se servent dextrement de ces eaux à arrouser leurs terres & jardins. Hors la ville, aux environs, par la campagne, y a grand nombre de jardins & vergers à toutes sortes de fruicts & vignes, avec des eaux, & une petite habitation pour s'aller recreer ; ils tiennent là quelques esclaves à travailler. Toute la terre y est bonne & fertile, & ne la faut quasi que gratter & la semence fructifie incontinent. Les montagnes sont de tous costez de la ville, sinon du costé que l'on vient de Saffy qui est plein[3]. Il y a les monts de Draz[4] vers Lybie, d'où viennent les bonnes dates. Il n'y a point d'arbres en la campagne, sinon de quelques palmiers. Tous les arbres sont ès jardins, qui sont comme nos vergers.

Pour la justice, il n'y a en Marroc qu'un seul juge qu'ils appellent haquin[5], qui faict bonne & prompte justice, sur le champ le plus souvent, & meine tousjours ses citeres[6] ou sergens à pied armez de bastons & d'alfanges ou cimeterres ; & quand il est besoin, lorsqu'il paroist de quelque mesfaict, ils coupent la teste sur le lieu ; car ceux qui sont offencez crient : *quouac! quouac!*[7] c'est-à-dire : à l'aide ! au Roy ! en demandant justice. Le Roy, outre ses tributs ordinaires qu'il envoie lever çà & là par le pays par ses gardes, &

1. Ces *grandes halles* sont la *Kaisseria*. V. *supra* p. 279, note 3.

2. *Alchec*, el-haïk.

3. *Qui est plein*, c'est-à-dire : qui est en plaine.

4. *Draz*, pour Draa.

5. *Haquin*, hakem ; sur ce mot V. *supra* p. 211, note 8.

6. *Citeres*. Il a été impossible d'identifier ce mot, mais les « sergens à pied » dont parle Mocquet ne sont autres que les chaouchs.

7. *Quouac! quouac!* probablement : *ou hak! ou hak!* Justice ! Justice !

dans les monts d'Atlas à main armée, il prend encor, sur toutes marchandises qui se trafiquent, la disme.

Les femmes de Marroc qui sont de qualité & qui ne sortent gueres sont assez belles & blanches : les autres sont plus basanées & brodes[1]. Chacun a deux ou trois femmes, & plusieurs concubines tant qu'ils en peuvent nourrir, & baillent à ces concubines tant par jour, deux & trois tomins[2] pour vivre; chaque tomin vaut demy reale. Le Roy a quatre femmes espousées, & le reste sans nombre en concubines qu'il tient en serrail au palais : & quand il en veut prendre plaisir, il les fait venir toutes se baygner nues devant luy, puis choisit celle qui luy plaist pour coucher avec elle.

Les Mores ont peu de meubles chez eux, sinon quelques alcatifs[3] ou tapis, sur quoy ils mangent & couchent, & ont quelques couvertures, dormans tous bas ; bien peu ont des couchettes & du linge. Les Juifs ont des lits comme nous.

Pour le regard des vivres, ils sont fort bons & à bon marché, & tout, soit chair, poisson, fruicts, & autres choses de manger, se vend au poids & à la livre. Pour les chairs, c'est bœuf, mouton, volailles, gibier qui vient de la montagne. Quelque poisson, comme les truites excellentes qui viennent des montagnes d'Atlas & de la riviere de Tensif. Les vins y sont excellents & merveilleusement forts, dont les Mores ne boivent, mais mangent des raisins. Quand un More s'est enyvré chez quelque Juif ou Chrestien qui vendent le vin, le juge vient faire casser tous les vaisseaux à vin qui sont de terre, & encore donne une bonne avanie ou amende au maistre tavernier.

Je me contenteray d'avoir dict ce peu de plusieurs autres choses que je pourrois raporter de ceste ville & pays de Marroc, pour estre assez cogneues à un chacun. Seulement adjousteray à cela, qu'à environ six lieues de Marroc pres Atlas, y a une ville nommée Angoumet[4], où se voyent encore force ruïnes de bastimens à la romaine, & des lettres antiques à demy usées ; la ville est petite & fort ruïnée. Les Mores tiennent que là est enterré un sainct per-

1. *Brodes*, obèses.

2. *Tomins*, en arabe toméin ثمين, petite monnaie valant le huitième du boudjoux, soit 22 centimes,5.

3. *Alcatifs*, القطيف.

4. *Angoumet*. Aghmat. Sur cette ville V. *supra* p. 257, note 4.

sonnage des anciens, & pour ce ne veulent y laisser entrer les Chrestiens. Et là mesmes, dans les montagnes d'Atlas, sont certains peuples qu'ils appellent Brebbes[1], qui se decoupent les joues en forme de croix, & ont un langage à part, autre que l'arabic, & se tiennent forts en ces montagnes. Ils payent tribut au roy de Marroc, qui y envoye des forces pour le lever. Il y a apparence que ces peuples soient les reliques des anciens Africains, peuples du pays avant que les Arabes Sarazins y fussent entrez, & qu'ils se retirerent là à sauveté, & qu'ils estoient aussi Chrestiens en quelque sorte; mais que depuis la hantise & domination des Arabes les a corrompus.

Au reste, comme j'arrivay à Marroc, l'estat du pays estoit tel: c'est que Muley Boufairs, lors roy de Marroc, l'un des fils de Muley Hamet, avoit la guerre de son frere Muley Chec & de Muley Abdalla son nepveu, & de Muley Zidan son autre frere, sur les bras. Car tous ces trois freres se faisoient cruelle guerre pour le royaume de Marroc. Or ce Muley Boufairs se fiant du tout à son bascha Ioda[2], il n'en fit pas mieux ses affaires. Car Muley Abdalla, fils de Muley Chec, roy de Fez, gaigna une bataille[3] contre son oncle Boufairs, qui se retira la nuict dans les montagnes d'Atlas en la maison de l'alcayde d'Asur[4], qui est un chasteau très-fort: mais les Brebbes le volerent & lui feirent de la peine avant qu'y pouvoir arriver. Il renvoya apres de ses alcaydes plus favoris pour querir & amener ses femmes & sa fille, qui, apartans avec elles tout son tresor, furent volées avant jour pres de Angoumet, en un lieu où elles s'estoient arrestées pour se reposer un peu de la fatigue du chemin. Les Brebes firent de ses femmes & filles à leur volonté & amenerent la fille à Muley Abdalla, parce qu'il la desiroit pour femme, encore qu'elle fut sa cousine. Les alcaydes conducteurs de ces femmes, se voyans volez & sans aucun moyen de recouvrer leur perte, se jetterent à sauveté en un asoy[5], ou mosquée, à l'alforme[6] ou sauvegarde d'un sainct marabou.

1. *Brebbes*. Berabers.

2. *Ioda*, le pacha Djouder. Sur ce personnage V. 1re Série, Pays-Bas, t. I, p. 212, note 7.

3. La bataille de Mers er-Remâd (8 décembre 1606). Cette bataille eut lieu après le départ de Mocquet de la ville de Merrakech, ainsi qu'il le dit lui-même plus bas (V. p. 411 et note 2).

4. *L'alcayde d'Asur*, le caïd Azzouz. Sur ce personnage V. p. 199, note 5.

5. *Asoy*, pour zaouia.

6. *Alforme*, el-heurma الحرمة.

Mais Muley Abdalla, le sçachant, les envoya querir avec le marabou aussi, qui pria Abdalla instamment de leur donner la vie, ce qu'il promit; mais, avant qu'arriver en son michonart ou palais, il leur fit à tous couper les testes, qu'il envoya à son pere à Fez, lequel ne trouva pas cela bon, pour ce qu'il avoit trompé le marabou. Voyla quel estoit l'estat des affaires de ces princes.

Or, comme je passois un jour par l'alcasave, qui est la maison du Roy, je vy un canon de fonte d'une grosseur merveilleuse, & m'estonnant de la grandeur de son calibre, il me fut dit qu'il avoit esté faict pour certain alcayde des plus favoris, qui avoit voulu trahir un roy de Marroc, lequel avoit descouvert la trahison par le moyen d'une sienne lettre; & sur ce, un jour, le Roy, sans faire semblant de rien, demanda par maniere de question à cet alcayde, s'il y avoit un serviteur cherement aimé de son maistre, & neantmoins qui chercheroit de le faire mourir, ce que meriteroit un tel serviteur. L'alcayde respondit aussi tost qu'il meriteroit qu'on le mist dans un canon tout vif, & d'estre tiré comme une balle; à quoy le Roy repliqua que lui meritoit donc cela, & sur ce, lui monstrant la lettre escrite de sa main, l'autre demeura tout estonné & comme transi; & lors le Roy fit faire ce canon dans lequel il fit mettre l'alcayde pour le tirer, ainsi que luy-mesme avoit jugé par sa propre bouche, & comme meritoit sa trahison.

Dans la ville de Marroc, il y a un grand nombre de Chrestiens captifs, tant hommes que femmes, que l'on amene vendre là de tous costez de Barbarie. Or, il arriva un jour qu'une chrestienne, estant esclave en une grande maison de la ville, enseigna une fille du logis en la loy de Jesus-Christ, luy apprenant secrettement sa creance, en sorte que ceste fille se mit si bien la loy du vray Dieu en son esprit qu'il ne fut pas possible aux autres de luy faire rien apprendre de l'Alcoran ou loy de Mahomet, & se tenoit ferme en la religion de l'esclave, sans vouloir aller aucunement à la mosquée. Le Roy, en estant adverty, fit venir ceste neophyte devant luy, & la menassant que, si elle ne laissoit la loy des Chrestiens, il la feroit mourir, elle respondit fort genereusement qu'elle ne se soucioit pas de la mort, & que tous les tourmens du monde ne luy feroient quitter la creance qu'elle avoit apprise. Ce que voyant le Roy, il commanda qu'elle fust liée & mise entre les mains du haquin ou

grand juge pour la faire mourir. Mais elle, toute résolue, ne fit aucun semblant d'avoir peur de la mort, & estant preste à estre executée, le Roy luy fit encore dire derechef si elle ne se vouloit pas convertir à leur loy : mais elle respondit à cela que leur loy ne valloit rien & qu'elle vouloit mourir pour l'amour de celuy qui avoit enduré la mort pour nous. Quant ce roy barbare vit qu'en vain on luy faisoit toutes ces remonstrances & prieres, il tascha encore pour la derniere fois de la divertir de son dessein, en luy proposant qu'il la marieroit avec un des plus grands de sa Cour ; mais elle se moqua lors davantage de toutes ses promesses, dont le Roy irrité commanda qu'on luy tranchast la teste sur l'heure, ce qui fut faict. Et ainsi souffrit constamment & chrestiennement le martyre ceste innocente & vertueuse fille.

Or, comme je visitois curieusement ceste ville de Marroc, j'entray un jour dans le michouart ou palais du Roy, & vis à la premiere court de très-beaux bastiments à la moresque, accompagnez de fontaines qui viennent en des vases & bassins de marbre dans terre, avec force orengers & citronniers chargez de fruicts. Mais, à la seconde court où j'entray aussi, ce sont petites galeries soustenues par colonnes de marbre blanc, si bien & dextrement taillées & ouvragées que les meilleurs ouvriers en admirent l'artifice : puis à terre y a quantité de vases de marbre pleins d'eau claire & vive, où je vy des Mores se laver, pour apres aller faire leur sala ou priere : mais, comme ils m'eurent appereeu, ils se mirent à crier & courir apres moy, ce qui me fit à bon escient doubler le pas pour sortir vistement de là. Je vy en un autre jardin un très-beau vivier faict de maçonnerie, où on se va baigner, & trouvay là des Moresques qui lavoient leurs alquisayes[1] ou voiles, puis se lavoient le corps.

Apres je fus voir des lyons qui estoient enfermez comme dans une grande masure tout à descouvert, & y montoit-on par un degré, & vy là entr'autres une chose assez remarquable d'un chien qui avoit autrefois esté jetté aux lyons pour leur pasture ; car l'un de ces lyons, & le plus ancien des autres, qui luy cedoient, prit ce chien qu'on luy avoit jetté sous ses pattes comme pour le devorer : mais, s'en voulant un peu jouer auparavant, il advint que le chien flatant

1. *Alq sayes*, pluriel de el-ksa الكسا.

le lyon, comme recognoissant sa puissance, commença à luy gratter doucement avec les dents une galle qu'il avoit sous la gorge, à quoy le lyon prit un tel plaisir, que non-seulement il ne fit point de mal au chien, mais encores il le garda des autres; de sorte que, lorsque je le vy avec ces lyons, il y avoit desja sept ans qu'il estoit avec eux, à ce que me dit l'esclave chrestien qui les gardoit. Et me conta aussi que, lorsqu'il bailloit à manger aux lyons, le chien vivoit avec eux & mesme leur arrachoit quelquefois la viande de la gueule; & lorsque ces lyons se battoient pour la pasture, le chien faisoit ce qu'il pouvoit pour les separer, & quand il voyoit qu'il n'en pouvoit venir à bout, par un instinct naturel il se mettoit à hurler de telle sorte, que les lyons qui craignent ce cry des chiens venoient aussitost à se separer & s'accordoient entr'eux. Cet exemple d'animaux montre ce qu'apporte l'humilité & obeissance envers plus grand que soy, & combien le lyon est noble & genereux entre les autres bestes.

Au sortir du parc de ces lyons, je fus voir les chevaux du Roy qui estoient sous des apentis faicts à leur mode, & estoient gras & polis à merveille; c'estoient esclaves chrestiens qui les pansoient, & y avoit grande & petite escurie, le tout si bien ordonné qu'il ne se pouvoit mieux. Ce sont tous chevaux barbes les plus beaux du monde. Après m'estre assez promené pour ceste fois par la ville, je m'en retournay à la douane, qui est le lieu où se retirent les Chrestiens, à bien une lieue de l'alcasave ou palais royal, qui est pres la Juderie.

J'appris là une histoire assez belle d'un roy de Marroc, qui, ayant envoyé un jour un sien fils avec une armée pour conquerir le royaume de Gago, d'où vient le bon or, ce jeune prince ayant passé tous les deserts de Lybie avec une très-grande peine & fatigue de luy & des siens, comme il fut parvenu ès terres de Gago, ce Roy, adverty de sa venue, luy alla au devant avec une très-forte armée de Noirs, & l'investit & environna de sorte qu'il ne pouvoit aller ny avant ny arriere, estant outre ce battu de deux grandes extremitez, de la faim & de la soif, de sorte que la plupart de ses gens estoient malades, & ne sçavoit que faire en telle necessité; car de demeurer là, il falloit mourir de faim, ou se rendre à son ennemy; de retourner ou passer outre, il falloit donner la bataille, & ses gens n'en

pouvoient plus de foiblesse, tant pour la fatigue du chemin que pour la disette de vivres.

Comme ce prince de Marroc estoit en ceste perplexité dans sa tente, il arriva que deux soldats des siens, jouans aux eschets en leur tente, l'un d'iceux se trouva fort engagé, & ne pouvoit faire aller son roy ny avant ny arriere ; sur quoy son compagnon, en riant, luy dit qu'il ressembloit à leur prince, qui ne pouvoit ny avancer ny reculer sans se bien battre & se mettre en grand hasard. Comme il disoit ces paroles, il advint qu'un des favoris du prince, passant d'aventure pres ceste tente, les entendit, & en alla aussitost faire le discours à son maistre, qui, sçachant cela, envoya sur le champ querir ces deux soldats qui furent fort estonnez ; &, les ayans enquis de diverses choses, & de ce qu'ils avoient faict & dit, en fin, se voyans pressez, il lui confesserent la verité &, se prosternans à terre, luy demanderent pardon, ce que le prince leur octroya, & demanda quant & quant à celuy qui avoit tenu le discours ce qu'il luy conseilleroit de faire en telle extremité. Le soldat bien advisé respondit au prince que, s'il vouloit croire son conseil, non seulement il se sauveroit & eux aussi, mais mesme il en remporteroit un grand honneur, si la chose reussissoit comme il se l'estoit proposé en son esprit. Le prince luy commanda de dire hardiment ce qu'il voudroit ; sur quoy l'autre dit qu'il avoit ouy dire que le roy de Gago avoit une belle fille à marier, & que luy, qui estoit jeune prince à qui il falloit des femmes, devoit envoyer des ambassadeurs vers ce roy pour luy denoncer qu'il n'estoit point venu dans ses pays en intention de luy faire la guerre, mais seulement pour avoir une sienne fille en mariage, dont il avoit ouy raconter les perfections & excellentes qualitez. Le prince trouva ce conseil si bon & à propos, qu'aussitost il depescha vers ce roy des ambassadeurs pour ceste effect, qui furent fort bien receus suivant leur ambassade, &, la paix faite, le mariage fut accordé par ce moyen, & accomply avec force triomphes à la moresque.

Le prince receut de son beau-pere plusieurs beaux & riches presens, entr'autres trois boules d'or creuses par dedans & pesans toutes trois 750 livres, & sont toutes trois de merveilleuse grosseur, mais proportionnées, & l'une un peu moindre que l'autre, & se voyent encor aujourd'huy en l'alcasave ou palais de Marroc, sur

le faiste d'une haute tour, estans attachées à une barre toutes trois, la plus grosse en bas, & ainsi en montant, la plus petite au bout[1]. Quand le soleil luit, on voit esclatter cela de fort loin, comme je remarquay en arrivant à Marroc : du temps des guerres on leur a tiré force coups de mousquet. Voylà ce que servit le bon conseil de ce soldat. Et depuis ce temps-là, le royaume de Gago, dont ceste fille fut heritiere, est demeuré aux roys de Marroc, qui y envoyent querir leur or[2].

Estant depuis de retour de mon voyage, comme un jour je me trouvay au disner du defunct roy Henry le Grand, qui se purgeoit ce jour-là & estoit en robe de chambre dans son cabinet, sur ce que je desirois prendre congé de Sa Majesté pour m'en aller aux Indes Orientales, il vint à propos, parlant du jeu des eschets, que deux des grands de sa cour avoient esté deux jours & deux nuicts à jouer aux eschets sans cesser ; sur quoy le Roy discourant de la subtilité & astuce de ce jeu, je pris la hardiesse de luy conter ceste histoire du prince de Maroc, dont il fut fort aise, & trouva l'invention du soldat très-bonne.

Enfin, tous ces Mores sont grands joueurs d'eschets, comme j'ay observé parmy eux ; car, lorsque j'allois à la Juderie, je trouvois quasi tousjours ceux qui gardoient la porte jouans à ce jeu, auquel ils sont fort sçavans & inventifs, pour estre tous d'humeur melancholique ; ce qui les rend aussi fort ingenieux, & surtout amateurs de traits subtils & aigus & de belles sentences, comme il y en eut un jour un qui, faisant bonne mine & apparence d'amitié à un autre, luy mettoit force vivres sur le tapis pour manger ; mais l'autre, à qui on faisoit tant d'honneur, luy dit gentiment : « Ne me donne point tant de pain, mais donne-moy le cœur », qui estoit à dire : la bonne volonté & l'affection ; car il sçavoit bien qu'il luy vouloit mal en son ame. Ce trait là se dit de l'alcayde Mummin[3].

Après avoir sejourné quelque temps à Marroc, voyant que la ca-

1. C'est cet ornement appelé tefafih تفافيح qui se trouve au sommet de la Ktoubia et sur lequel courent de nombreuses légendes. Cf. *1re Série*, France, t. I, p. 389, note 4.

2. Sur la conquête du Soudan par le pacha Djouder, V. El-Ouffràni, pp. 163-172. L'histoire rapportée par Mocquet n'a pas été inventée par lui, mais devait circuler au Maroc.

3. *L'alcayde Mummin*, le caïd Moumen. Sur ce personnage V. *supra*, p. 209, note 3.

ravane se preparoit pour s'en aller à Saffy, je fis mon devoir d'obtenir ma lettre de descharge du haquin, qui est le grand justicier de là, pour pouvoir m'embarquer seurement, sans que ceux de Saffy me retinssent. Je payay donc mon entrée & sortie aux talbes de la douane qui gardent les portes, qui est un droit que chasque chrestien arrivant à Marroc leur doit; & à la verité on ne peut jamais avoir faict assez pour contenter ceste maniere de gens là.

Je party donc de Marroc le 22 d'octobre, & allasmes poser l'almahalle à quatre ou cinq lieues de Marroc, en une campagne le long du mont Atlas[1]. Et estans là, nous nous en allasmes trois ou quatre de compagnie en des adouars ou tentes d'Arabes, à demi-lieue de l'almahalle, pour avoir de la volaille, des œufs & autres vivres; mais comme nous y fusmes, nous apperceusmes force cavaliers courir apres d'autres de mesme nation qui emmenoient leurs chameaux & autres bestiaux. Les femmes de ces Arabes chargeoient les selles des chevaux de leurs maris sur leurs testes & couroient la part où estoient ces chevaux paissans, & les maris, qui estoient au travail pres de là, montoient aussitost à cheval & couroient comme tempeste apres leurs ennemis la lance au poing; & croy qu'enfin ils recouvrerent le leur. Ces femmes nous advertissoient de nous en retourner en diligence à nostre camp, de peur que ces Arabes ennemis ne nous emmenassent captifs: ce que nous fismes, voyant tant d'espouvante, de tumulte & de cris entr'eux; car c'est une chose estrange de ces nations, qui sont toutes d'une mesme loy & pays, & toutefois se font ainsi la guerre les uns aux autres.

Mais parmy cela, ils observent ceste regle & discipline, que, lorsque le temps vient qu'il faut ensemencer les terres ou recueillir les grains, ils font la paix; puis recommencent de plus belle quand leurs grains sont battus & serrez en leurs matamores, ou fosses en la campagne, où ils mettent leurs bleds, puis les couvrent de plan-

1. En l'absence de toute indication d'orientation, il est difficile de fixer d'une façon précise l'itinéraire de retour suivi par Mocquet. Peut-être le mont Atlas dont il parle n'est-il que le massif de El-Djebilat, auquel cas sa route de retour différerait peu de l'itinéraire d'aller. Si au contraire Mocquet veut désigner le Deren par les mots: mont Atlas, son retour se serait effectué en faisant un crochet au sud, et il aurait ensuite regagné la plaine des Doukkala et son itinéraire d'aller, en coupant l'oued Tensift aux environs de Chichaoua.

ches & apres de terre par dessus, en telle sorte qu'ils peuvent labourer & semer là-dessus. Ils serrent ainsi leurs grains la nuict, que personne ne les voit, non pas mesme leurs femmes ny leurs enfans ; puis, quand vient le temps qu'ils ont affaire de quelque quantité de bled, ou pour semer ou pour porter vendre à Marroc, ils en vont tirer. Ces grains se gardent fort bien en terre, & fort seichement & longtemps.

Le 23 du mois, nous allasmes poser l'almahalle pres le mont Atlas, en une campagne rase, & là je fus chercher quelques plantes & herbes ; & comme je retournois par dedans le camp, l'alcayde Abdasis[1], chef d'une cabille d'arabes, m'apperceut & m'appella à soy, me demandant quelles herbes c'estoit que je portois & ce que j'en voulois faire ; je luy en rendis raison, puis me retiray en nostre tente. Quand ce vint environ sur les quatre ou cinq heures du soir, estant sorty dehors pour me promener & prendre l'air frais, je rencontray encor l'alcayde qui estoit aussi sorty pour visiter son camp, & m'ayant appellé, me prit par la main & m'emmena promener hors des tentes, me contant plusieurs choses des guerres d'Afrique, & de la bataille de Dom Sebastien, roy de Portugal, où luy estoit bien jeune encore, & y avoit de cela plus de 35 ans[2]. Il me disoit entr'autres choses comme les Chrestiens avoient lors resolu de les exterminer, mais qu'eux, qui auparavant estoient en guerre, bien que d'une mesme loy, avoient faict paix ensemble pour mieux se defendre, & estoient venus au devant des Chrestiens vers la ville de Tanger, qui appartient aux Portugais ; que là ils se resolurent de donner la bataille à Dom Sebastien qui estoit accompagné d'un roy more, proche parent des rois de Maroc, & qui se disoit estre roy legitime, & que les autres avoient usurpé sur luy[3]. Comme les deux armées estoient en bataille proches l'une de l'autre, les Chrestiens ne faisoient aucune demonstration de vouloir attaquer des premiers, ains se tenoient cois ; eux, au contraire, estoient tous en action, s'exerçoient continuellement à la lance les uns contre les autres ; &, voyans que les nostres[4] ne bougeoient, les estoient venus attaquer

1. C'est le caïd mentionné plus haut, p. 395.

2. La bataille de El-Ksar el-Kebir fut livrée le 4 aout 1578 ; cet événement remontait donc à vingt-huit ans.

3. Ce prétendant était Moulay Mohammed *el-Mesloukh*.

4. *Les nostres*, c'est-à-dire : les Chrétiens

de furie ; mais, qu'ayans esté maltraitez du commencement, ils s'estoient mis en fuitte, & les Chrestiens les avoient poursuivis avec tel desordre & confusion, que, pensans avoir tout gagné, les Mores là-dessus se rallians et tournans visage sur ces debandez, les avoient aisement rompus : & ainsi Dom Sebastien avoit perdu la bataille, où il estoit demeuré sur la place avec deux autres rois des leurs, & qu'il y eut grand nombre de prisonniers qui furent menez à Marroc.

Il me disoit aussi de Muley Malnco ou Abdelmelech, l'un des rois qui avoit gaigné la bataille en laquelle il mourut de maladie dans sa litiere, apres avoir donné bon ordre à tout : comme ceux qui estoient pres de luy apperceurent qu'il estoit mort, ils le celerent tousjours, de peur de decourager les soldats, qui avoient du meilleur, & mesme userent de cet artifice qu'ils luy faisoient sortir la main dehors, pour donner à entendre qu'il estoit vivant. Il avoit pourveu à cela luy-mesme, à ce qu'apres sa mort on en fit ainsi [1].

Abdasis m'ayant conté tout cela, il me parla aussi de Muley Boufairs, roy de Marroc pour lors, & comme il s'amusoit trop apres ses femmes & concubines, & se fioit trop à un bascha des siens nommé Ioda, & pourroit bien perdre la bataille qu'il estoit pres de donner lorsque nous partismes de Marroc [2] ; que tout son plaisir n'estoit que *comer conscousson, auquam* [3] (c'est manger d'une certaine farine accommodée en dragée) : mais qu'il s'y trouveroit trompé, comme il fut ; car il perdit la bataille, comme j'ay desja dit cy-dessus, & fut depossedé du royaume, s'enfuyant au mont Atlas, environ le mois de novembre 1606 [4], ainsi que nostre Nostra-

1. Sur la bataille de El-Ksar el-Kebir V. *1re Série*, France, t. I, pp. 395-676. Sur la mort de Moulay Abd el-Malek V. *Ibidem*, p. 560, note 2.

2. Il y eut, d'après P. M. Coy, à la fin de novembre 1606 un premier combat entre les troupes de Moulay Abou Farès et celles de Moulay Abdallah (*1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 167), mais cet engagement qui n'est pas mentionné par El-Oufrâni fut sans doute peu important et la bataille décisive à laquelle on s'attendait à Merrakech, lors du départ de Mocquet, est celle qui fut livrée à Mers er-Remâd le 8 décembre 1606.

3. *Auquam*, probablement pour : *ou kan* expression familière et explétive qui revient souvent dans la conversation entre Marocains et dont la signification, qui n'a probablement pas été perçue par Mocquet, est sensiblement : et c'est tout ! et rien de plus ! On sait que le chérif Moulay Abou Farès peu belliqueux et obèse était un gros mangeur. El-Oufrâni, p. 309 ; Guadalajara, f. 90.

4. La fuite de Moulay Abou Farès eut lieu après le 8 décembre. — Mocquet, dans le récit de ces événements, fait une confusion entre ce qu'il a appris sur place et ce

damus avoit predit en ses Centuries[1], comme l'on m'a monstré depuis. Abdasis me disoit encore là dessus que, lorsque le Roy ne se trouve à la bataille, les soldats perdent courage, & que, quand le Roy est lyon ou poulle, ses gens le deviennent aussi.

Pour le couscoussou, dont j'ay faict mention & dont j'ay tasté assez de fois, c'est de la farine accommodée et arrondie en forme de dragée ou coriandre avec de l'eau dans une poile, puis mise dans un vaisseau de terre percé à petits trous par embas comme un crible; apres cela est mis sur le pot-au-feu tout bouillant, & la vapeur le cuit, puis ils versent du bouillon par dessus, & mangent cela par gros morceaux comme pelotes; cela est de fort bon goust & engraisse & nourrit merveillensement. J'en ay souvent mangé que les femmes mores & juifves m'aprestoient. Leur bled est fort propre à cela, à cause qu'il est bien sec; le nostre plus humide n'y seroit pas si bon, si on ne le faisoit bien seicher au four premierement.

Apres ces discours de l'alcayde, nous nous retirasmes en nos tentes jusqu'au lendemain matin, que nous recommençasmes nostre voyage, & cusmes ce jour là un très-mauvais chemin par montagnes arides & inaccessibles, sans tenir voye ny ronte, avec une chaleur insuportable : l'eau freschc nous y manquoit bien. J'estois monté sur un mulet & estois contraint de mettre pied à terre à chaque fois, ce qui m'estoit fort incommode pour avoir pres de six mil escus en or sur moy, tant en lingots qu'en tybre, c['est-à-dire] en poudre, comme il vient de Gago, & aussi en monnoye, qui sont sequins de Barbarie. J'avois toutes les peines du monde à remonter, car il ne me falloit pas demeurer derriere de peur des Arabes, & de ceux de nostre caravane mesme. Ayans passé tous les travaux de ceste journée, nous vinsmes poser à la Duquele, où sont ces matamores dont j'ay tant parlé. Là, vindrent force Arabes à cheval bien montez, avec leurs lances, saluer Abdasis leur chee & capitaine de leur cabille, luy apportans tous des presens : puis, luy ayans baisé les mains, s'en retournerent en leurs adouars qui estoient à deux ou trois lieues de là.

qu'il a su par renseignements après son départ du Maroc.

1. Au poinct du jour, au second chant [du coq,
Ceux de Tunes, de Fez et de Bugie,
Par les Arabes, captif le roy Maroq,
L'an mil six cens et sept de liturgie.
Les Prophéties de M. Michel Nostradamus, Lyon, 1555-58, pet. in-8°, Centurie VI, quatrain LIII, p. 109.

Le lendemain 2 d'octobre[1] nous allasmes au giste à Saffy, & comme nous en aprochions, passans par des bois de genests fort hauts, il y eut deux cavaliers mores qui me destournerent du droit chemin, me faisans aller avec eux à travers de ces genests, qui estoient si hauts, qu'à grand peine pouvoit-on voir ceux qui estoient dedans. J'estois sur mon mulet, & approchans d'une vieille masure ils mirent pied à terre, me disant que je descendisse aussi. Je croyois qu'il y eust là quelque fontaine pour se rafraischir; mais voyant qu'ils me vouloient seulement faire descendre pour m'attirer en ceste masure, je tournay soudain visage vers le grand chemin à la plus grand haste que je pens, & m'eschapay ainsi fort honnestement de leurs mains. Leur dessein estoit, comme je pense, de m'oster l'or & l'argent que je portois, puis me couper la gorge & me jetter là dans quelque fosse; mais j'eus une bonne inspiration sur le poinct que j'estois quasi prest à descendre, & le bonheur fut encor que le grand chemin par où passoit la calile n'estoit gueres loin de là, ce qui fut cause de me sauver plus aisement. Ma trop grande diligence & le desir que j'avois d'avancer pour arriver des premiers à Saffy, avoit esté cause de cet accident. Enfin, Dieu m'ayant faict la grace d'arriver heureusement à Saffy, apres m'estre un peu rafraischy là, j'avisay à mon embarquement & fis visiter mes hardes par les talbes, en leur payant ce qui estoit de leurs droits.

Le lendemain, comme je pensois m'alleremparquer, faisant porter mes hardes sur le port, les talbes vindrent me demander la lettre & passeport du haquin de Marroc, & la leur ayant baillée, ils me dirent qu'elle ne valoit plus rien, attendu que Muley Boufairs, de qui elle estoit, n'estoit plus roy de Marroc[2], et qu'il

1. Faute d'impression, il faut lire : 25 octobre.

2. Les *talbes* (*tolba* et probablement *oumana*) de Safi, en faisant cette réponse à Mocquet le 26 octobre 1606, anticipaient sur les événements; leurs sympathies étaient pour Moulay Abdallah et ils escomptaient son succès. En effet la bataille de Mers er-Remâd qui entraina la chute et la fuite de Moulay Abou Farès — et c'est bien cette bataille que vise Mocquet, d'après la suite de son récit — n'eut lieu que le 8 décembre 1606. Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 210 et *supra* p. 411, note 2. El-Oufrâni ne donne pas la date de la bataille mais place au 22 décembre 1606 l'entrée à Merrakech de Moulay Abdallah (p. 313). Il faut admettre que le *trotier*, s'il rapporta un nouveau passeport à Mocquet signé de Moulay Abdallah, dut attendre à Merrakech l'issue des événements

m'en falloit avoir une autre de Muley Abdalla, pour lors roy de Maroc sous son pere Muley Checqui estoit à Fez. Je feus fort affligé de ce retardement, qui me faisoit perdre la commodité d'un navire qui retournoit en France : toutefois, prenant patience par force, il fallut envoyer un trotier ou messager à Marroc avec nostre lettre, pour en avoir une autre, ce qui ne fut pas sans peine & fraiz. Mais le mal fut que, ceste lettre estant venue[1], il me fallut encore attendre là pres de deux mois l'occasion d'un navire hollandois qui ne devoit faire voile qu'en janvier 1607.

Ce changement de Marroc arriva depuis mon depart de la ville ; car Muley Boufairs, roy de Marroc, ayant perdu la bataille contre son nepveu Abdalla, s'enfuit dans les montagnes, où il fut volé, comme j'ay dit & Abdalla fut roy paisible de Marroc. Depuis, j'ay sceu que Boufairs s'estoit accordé avec son nepveu ; mais Abdalla ayant, durant leur paix, descouvert que l'autre luy brassoit quelque trahison pour le deposseder, il le poignarda luy-mesme après luy avoir reproché sa perfidie[2]. Mais apres cela, Ziden, son oncle, à l'aide d'un santon ou marabou, a chassé Abdalla & s'est fait roy de Marroc ; puis luy-mesme a esté chassé par le santon[3], & disait-on qu'ils estoient prests à se donner bataille, où depuis j'ay sceu que le santon avoit esté deffait & pris par Ziden, qui l'avoit faict mourir en le faisant sier par le milieu entre deux bois ; puis luy & Abdalla son nepveu s'estoient accordez ; &, par l'accord, les royaumes de Fez & Sus estoient demeurez à Abdalla & celui de Marroc à Ziden. Pour le regard des marabous & santons, ils sont fort dangereux entre ces peuples-là, à cause que le pretexte de devotion & saincteté en leur loy, comme en toute autre, est un grand moyen d'attirer les peuples aux remuements d'Estat, comme il s'est veu mainte-

ou qu'il se rendit à la mahalla de ce chérif. Enfin il n'est pas invraisemblable de supposer que les *talbes* ont seulement voulu mystifier Mocquet pour lui extorquer de l'argent, et qu'ils n'envoyèrent en réalité aucun *trotier*.

1. Si l'on s'en rapportait à la suite du récit, cette lettre de Moulay Abdallah aurait dû arriver à Sali vers le 24 novembre, deux mois avant l'embarquement de Mocquet qui eut lieu le 24 janvier 1607. Il faut faire des réserves sur cette date du 24 novembre pour la raison qui a été donnée p. 413, note 2.

2. Moulay Abdallah fit assassiner son oncle en août 1609 (El-Ouazâni, p. 319). – Sur les événements postérieurs au départ de Mocquet du Maroc, V. p. 411, note 4.

3. Moulay Abou Hassoun.

fois, &. de fraische mesmoire, en celuy qui a fondé depuis cent ans ceste derniere famille qui domine là aujourd'huy [1].

Pour le regard de Muley Chec qui estoit à Fez, il s'en alla en Espagne, comme desirant se faire chrestien, & de faict il livra la forte place de L'Arache entre les mains du roy d'Espagne, qui, pour ce, luy donnoit quelque pension & promettoit le remettre à main armée ès royaumes de Fez et Marroc ; mais ceux de Fez n'ont voulu entendre à cela, ny s'accommoder avec les Espagnols ; & Abdalla son fils revint à Fez, qui aussi l'en empescha : en sorte que depuis ce Chec a esté contrainct d'y repasser luy-mesme, sans avoir gagné autre chose des Espagnols que de leur avoir mis une si bonne place entre les mains [2].

Mais, pour revenir au sejour que je fus contraint de faire à Saffy, je m'amusay cependant à voir ceste ville & les environs. C'est une petite ville située sur le bord de la mer, qui n'a point de port, mais seulement une rade et plage, & a esté autrefois possedée par les Portugais [3] ; elle peut estre grande comme Corbeil, & assez bien ceinte de murailles ; estant peuplée de toutes sortes de gens, Juifs, Mores & Chrestiens ; & y a une douane. Estant là, j'observay entr'autres choses la forme de leurs mariages, qui se font avec cette ceremonie : ils mettent la mariée sur une mule bien enharnachée & entourée de cerceaux, comme une cage ou tour couverte de tapis à la turque ; personne ne peut voir ceste femme ainsi enfermée, mais elle peut voir les autres par quelque voile transparent. Au-dessus de ceste tour y a une escharpe. Ils la promeinent en cet equipage par toute la ville, & font aller apres force mulets chargez de bagage de ce que l'on a donné à l'esposée en mariage ; puis suivent les hommes & femmes aussi sur mules & mulets. Les femmes crient fort en remuant la langue entre les dents, & les hommes aussi ; parmy cela y a des tambours doubles à la moresque. Apres ce promenoir achevé, ils vont disner, puis ils reviennent à la place ; &. si c'est la femme de quelque cavalier ou homme de guerre, s'assemblent là tous ses amis à cheval, qui s'exercent à la lance devant la

1. Allusion à l'avènement de la dynastie saadienne. V. *1re Série*, France, t. I, p. 43, Sommaire.

2. Sur ces événements V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 624.

3. La ville de Safi, qui avait été occupée par les Portugais en 1508, fut évacuée en décembre 1541.

mariée, deux ou trois heures durant[1] ; puis, cela faict, chacun se retire. Au reste, si le mary ne trouve sa femme pucelle, il la repudie & renvoye avec tout ce qu'elle a apporté ; &, pour ce, ils font porter les calsons de la mariée tous teints de sang par la ville, pour tesmoigner qu'elle estoit vierge. Les Juifs croyent & observent la mesme chose.

Pour ce qui est de leurs morts, ils ont des cimetieres & sepultures où ils vont pleurer sur les trespassez, à sçavoir les femmes, qui ne manquent d'y aller tous les vendredis & jours de leurs festes. Les Juifs font le mesme, comme j'ay veu en Syrie, où ils usent d'un certain vase percé par bas, & font decouler leur larmes tout droit par là sur la sepulture, qu'ils environnent de fleurs.

Je diray encore que tous les Mores sont comme captifs & esclaves de leur Roy ; car ils n'oseroient, qui que ce soit, sortir du pays & du royaume sans son expresse licence & commandement, comme j'ay remarqué assez de fois à Saffy ; &, un jour mesme, un jeune homme More s'estant jetté sans y penser dans un batteau de Chrestiens par curiosité ou pour se jouer & pescher, le haquin, l'ayant vu, le fit prendre aussitost par ses sergens, puis le fit coucher par terre & bastonner cruellement.

Durant le temps que j'estois à Saffy, attendant l'occasion de mon partement, je m'en allois par la campagne deserte chercher des plantes & de très-belles fleurs pour en rapporter au Roy. J'en fis un grand amas que je fis bien encaisser ; &, ayant faict faire du biscuit par Cohin, juif, pour mon matelotage, avec autres rafraischissemens de terre, enfin nous fismes voile le 24 de janvier 1607 & eusmes force vents contraires vers la Surlingue...

Comme[2] le vent nous fut assez bon, nous mismes à la voile le 16 mars, & le lendemain 17 arrivasmes heureusement sur le soir au Havre, dont je louay Dieu, apres tant de peines & dangers passez ; & estant venu par terre à Rouen, j'y attendy mes hardes que le heu amenoit, & les ayant receues & chargées en batteau sur la riviere, je m'en vins droit à Paris, où j'arrivay le 25 de mars.

1. Comme on le voit, le lab el-baroud (jeu de la poudre), appelé vulgairement fantasia, était à cette époque le jeu de la lance. Les cavaliers armés aujourd'hui de fusils ont conservé pour cet exercice une allure de charge qui n'avait sa raison d'être qu'avec une arme d'estoc.

2. Édition princeps, pp. 210-211.

De là je fus à Fontainebleau faire la reverence au Roy, luy rendre compte de mon voyage & luy porter les plantes & autres singularitez que j'avois apportées, dont Sa Majesté fut fort contente, m'enquerant fort curieusement de toutes choses, à quoi je luy respondis au mieux qu'il me fut possible. Et m'enquerant davantage de Muley Zidan, ce qu'il faisoit, je luy fis response qu'il avoit son armée en campagne dans les deserts ; & entr'autres choses luy fis le conte de trois cavalliers de Muley Boufairs, son frere, avec qui il avoit la guerre, lesquels estans venus en son almahalle ou camp pour se rendre à luy, il leur demanda s'ils venoient le trouver de leur bonne volonté, & luy ayans respondu qu'ouy, & qu'ils avoient quitté Muley Boufairs pour ce qu'on les avoit faussement accusez d'avoir volé en la Juderie de Maroc. Zidan, ayant entendu cela, leur demanda s'ils le prenoient pour un receleur de larrons, & aussitost commanda que sur-le-champ on leur coupast les testes, ce qui fut executé, monstrant en cela un grand traict de justice pour un barbare & Mahometan[1].

Bibliothèque Nationale. — Imprimés. G 26745. Voyages en Afrique, Asie, Indes Orientales et Occidentales faits par Jean Mocquet, garde du Cabinet des singularitez du roy aux Tuileries. Paris, pet. in-8°, 1617, 442 pp.[2]

1. Ce trait est absolument conforme à ce que nous savons du caractère de Monlay Zidân. « C'est un faux justicier qui se vante de se faire craindre. » (Rojas, f. 15.) « C'est un homme sévère qui fait bonne justice : tout le monde le craint. » (*1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 217 et *ibidem*, Introduction, pp. XVIII-XIX.) « Il gouvernait avec une grande justice, si grande même qu'elle tournait parfois à la cruauté et que, pour les plus petites causes, il faisait châtier les malfaiteurs, voulant que la sécurité de son royaume fût absolue. » (Lettre de Gingni à Ferdinand Ier de Médicis, du 18 décembre 1605, *1re Série*, Dépôts divers, Florence.)

2. Une seconde édition de cet ouvrage a été publiée en 1647 et une troisième en 1665 à Rouen. En 1830 il en a été fait une réimpression assez défectueuse, dans laquelle le texte a été modernisé d'une façon fantaisiste. Les voyages de Mocquet ont été traduits en néerlandais (Dordrecht, 1656), en allemand (Lunebourg, 1688), en anglais (Londres, 1696).

CXX

LETTRE DE BARRAULT A HENRI IV

(Extrait)

Envoi par l'Espagne de deux navires à Ceuta, destinés à servir de refuge à Moulay ech Cheikh, au cas où il serait défait par son frère.

Madrid, 20 janvier 1608.

Suscription : Au Roy.
Au dos, alia manu : Receue le 1er febvrier 1608.

Syre.

Par la dernyere que j'ay escript à Vostre Magesté du 6 de ce moys je l'ay tenu advertye de ce que j'ay peu aprandre sur les occurrances des affères de dessa.

. . . . . .

Les deux galions que j'ay sy-devant escript à Vostre Magesté partis de Sainct-Lucas avec quatre cent hommes de guerre, sont allés à Seuta au Barbarye pour attandre l'evenemant de la batalhe quy etoit sur le poinct de se donner antre les deux freres roys de Marrocco et de Fes[1], afin que sy celuy de Fes[2], amy d'Espagne, la vient à perdre, il s'embarque dans ses deux vesseaux avec ces enfans et tresors pour se sauver en Espagne. Sy cela advient, il

1. La bataille de Ras el-Ain (6 décembre 1607) où les troupes de Moulay Abdallah défirent celles de Moulay Zidân. V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 267, Sommaire, et *infra*, Doc. CXXIV, p. 427.

2 *Celuy de Fes :* Moulay ech-Cheikh. Sur les négociations entamées avec ce chérif en vue de la cession de Larache V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 191, Sommaire, et Espagne, année 1607, *passim*.

est à craindre qu'il rendra L'Arach au roy d'Espagne, laquelle est de son obeissance, de quoy les Espagnols tyreroient un grand advantage.

. . . . . .

A quoy j'aporteré toute la fidelité et obeyssance que je dois, comme son tres-humble serviteur quy prie Dieu.

Syre.

Donner à Vostre Magesté, an parfaitte santé, très-longue et très-heureuse vye.

De Madrid, se 20 de janvier 1608.

Vostre très-humble, très-obeissant et très-fidelle subject et serviteur.

Signé : Barrault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 10. — Original.

CXXI

LETTRE DE BARRAULT A PUISIEUX

(Extrait)

Défaite de Moulay Zidân par Moulay ech-Cheïkh.

Madrid, 5 février 1608.

Suscription : A monsieur, monsieur de Puysieux, conselhier du Roy au son conselh privé et secretere d'Etat de Sa Mageste. En Court.

Au dos, alia manu : M. de Barrault, du ve febvrier 1608. — Recene le xx.

Monsieur,

C'est avec beaucoup de desplaysir que je demeure sy longtemps sans avoir se bien ressevoir de vos lettres.

. . . . . .

Les nouvelles sont yssy que le roy de Fes a gagné la batalhe contre le roy de Marocco[1], qu'yl est antré dans la ville de Marocco[2], ayant faict trancher la teste à plusieurs des habitans quy tenoient le party de son frere. Se sont les nouvelles desqueles je vous puis fere part avec la relacion du sermant faict au prince d'Espagne que je vous envoye.

. . . . . .

J'atans de jour à autre le retour du sieur Descartes, et seré bien

1. V. Doc. précédent, p. 418, note 1.

2. En réalité Moulay ech-Cheïkh refusa de venir à Merrakech et laissa la ville aux mains de son fils Moulay Abdallah. Cf. 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. LXXIII, p. 269.

ayse qu'il me aporte la bonne santé de Leurs Majestés et de toute la famille royale, vous supliant me contynuer au l'honneur de vos bonnes graces, comme celuy quy, après vous avoir baysé humblemant les mains, prie Dieu vous donner, Monsieur, en parfaitte santé, longue et heureuse vye.

De Madrid, se 5 febvrier 1608.

Vostre plus humble et très-affectionné serviteur,

Signé : Barrault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 14. — Original autographe.

CXXII

LETTRE DE JEAN DE SALAGNAC[1] A HENRI IV

(Extrait)

Il est à souhaiter que les Espagnols fassent la paix en Flandre et aillent courir les risques d'une expédition au Maroc.

Vignes de Péra, 3 mars 1608.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : De Mr de Salagnac, du III mars 1608. — Receue le dernier avril.

Sire,

Le XXVIIe du passé, j'eus l'honneur et contantement de recepvoir sept lettres de V. M^te^.

. . . . . .

La Barbarye a esté tonjours fatale pour les Espagnols : s'ilz s'ahurtent là, c'est ung gros os à ronger qui les empeschera bien d'entreprendre aultre chose : et croy qu'il seroit à desirer qu'ilz fissent ce desseing, pourvoyant cependant qu'ilz ne peussent se loger en Alger et en ceste coste-là, à quoy je porteray bien quelque remede ; et ce general de mer[2] pourra bien aller se pourmener ceste année jusques là avec cent galleres : car il est tout resolu de les mettre ensemble ; et la faveur qu'il a de son maistre faict que je ne doubte

1. Jean de Gontaut, baron de Salagnac, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, etc., né en 1553, nommé ambassadeur auprès du Grand Seigneur en 1605, mort à Constantinople en 1610.

2. Achmet pacha, capitan-pacha depuis 1606.

point qu'il ne le puisse. Mais, Sire, je ne puis me persuader que quelque mine que facent les Espagnols, ilz vueillent la paix en Flandre aux conditions qu'elle s'y traicte[1]. Il y a trop d'inconveniens pour eulx.....

Je crois qu'il n'est que bon à desirer que la paix fut deja faicte en Flandres aux conditions proposées, et qu'il fut à bon etiant à la guerre en Afrique rechercher ses advantages, par les querelles des roys de Fez et de Maroque[2].

. . . . . .

Maintenant je luy diray [au Grand Seigneur[3]] que le nombre de ses galleres[4] augmente; et le desseing d'en mettre davantage ensemble donne beaucoup de reputation aux affaires de V. M^te^ non icy seullement, mais tout mesmement en Barbarye, et le roy d'Espagne a receu plus de desplaisir de cela et de veoir qu'elle acquiert des serviteurs en Italye, qu'il ne se peult dire; et, je le sçay de bonne part, les gens ont receu du desplaisir de la perte de Bones[5]. . . .

Dieu par sa grace en exauce les prieres que luy en faict pour V. M^te^, Sire.

Son très-humble, très-obeissant et plus fidelle sujet et serviteur.

Aux vignes de Pera lez Constantinople, le m^e^ mars 1608.

Signé : Salagnac.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16146, ff. 166-167. — Original[6].

1. Le congrès pour la paix entre l'Espagne et les Provinces-Unies s'ouvrit à La Haye en février 1608; les négociations furent difficiles et elles faillirent plusieurs fois être rompues. Cf. *Negociations de Jeannin*, passim et Van Meteren, liv. XXIX.

2. V. *supra* Doc. CXX, p. 418.

3. Il est parlé du Grand Seigneur dans le passage qui précède et qui a été supprimé.

4. *Ses galleres*, les galères du roi de France.

5. La flotte de Saint-Etienne commandée par l'amiral Jacopo Inghirami s'était emparée de Bône le 16 septembre 1607. Cf. Uzielli, *Cenni storici sulle imprese scientifiche marittime e coloniali di Ferdinando I, p. 34.*

6. Publié par Th. de Gontaut, pp. 203-204.

CXXIII

LETTRE DE BARRAULT A HENRI IV

(Extrait)

Philippe III paraît en bonne intelligence avec Moulay ech-Cheikh, qui vient de lui envoyer Mortara. — De l'issue des affaires de Flandre dépendra l'attitude de l'Espagne au Maroc.

Madrid, 5 avril 1608.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : M. de Barrault. du 6[1] avril. — Receue le XVIIIe dudict mois 1608.

Sire,

Vostre Majesté aura peu entendre par la lettre que j'ay escrite à monsieur de Puisieux du XXVIIe du mois passé, que la haste du courrier qui s'en alloit fut telle que je n'euz moyen accuser la reception de la depesche dont il a pleu à Vostre dicte Majesté m'honorer du XVIIe fevrier.

. . . . . .

Il ne se remarque icy non plus que par le passé qu'ilz fassent aulcuns preparatifs pour entreprandre en ceste année du costé de la Barbarie. Toutesfois leur voisinage en est sy proche que, s'offrant occasion, ilz pourroient presser le temps, mesmes à present qu'ilz semblent estre en bonne intelligence et amitié avecq le roy de Maroque et de Fes[2], ayant envoyé de dessa depuis peu ung Genevois

1. La date véritable est le 5 avril. V. à la fin du Document.

2. *Le roy de Maroque et de Fes.* Cette expression désigne ici Moulay ech-Cheikh bien que ce Chérif n'ait eu à ce moment en son pouvoir que la seconde de ces deux villes. V. 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. LXXVI, p. 278.

qu'il y a longtemps qui reside en sa Court comme agent du roy d'Espagne[1]. Je n'ay encores peu sçavoir l'occasion de son voiage, dont je seray soigneux apprandre ce que je pourray. Bien osay-je croire que de l'esvenement de leur traicté de paix de Flandres deppendra la delliberation de leurs desseings dudit costé de Barbarie, comme aussy d'entendre à la ligne que le Pape desire faire des princes crestiens contre le Ture, à laquelle je ne sçay sy je dois presumer que le nonce qui est icy s'emploie, ayant eu deux ou trois audiences depuis peu, et lui estant arrivé courriers de Rome.

. . . . . .

En attendant l'honneur des commandementz de Vostre Majesté, e supplie le Createur luy donner,

Sire,

En très-parfaicte santé, très-bonne, très-longue et très-heureuse vye.

De Madrid, ce cinquiesme avril 1608.

Votre très-humble, très-obeissant et très-fidelle subject et serviteur,

Signé : Barrault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 25. — Original.

1. Cet agent était Juanetin ou Gianettino Mortara. Sur ce personnage V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 238, note 2, p. 472, notes 1 et 2 ; Espagne, *passim*.

CXXIV

LETTRE DE V. DE LISLE A HENRI IV[1]

Mission de Gianettino Mortara, ambassadeur de Moulay ech-Cheikh à la cour d'Espagne. — Détails sur la bataille de Ras el-Aïn. — Révolte de Mohammed Abou Hassoun. — La ville de Merrakech se déclare pour lui. — Les Portugais ont été détournés du Maroc par les Indes; les Espagnols au contraire désirent en faire leur grenier. — Nouvelles du prétendant Abou Hassoun.

Madrid, 16 avril 1608[2].

En tête : Au Roy.

Sire,

A mon arrivée en ceste Court, j'ay trouvé le sieur Jehan Latino[3] gentilhomme genevois, ambassadeur du roy de Fez, et Dom Diego Marin[4], antien pensionnaire du roy d'Espaigne en Affrique, avec

1. Il s'est imposé, pour la publication de ce Document, de faire un choix entre les sept copies dont les références détaillées sont données ci-après à la place habituelle (V. p. 434). On s'est arrêté à la copie insérée dans le Vᵉ de Colbert, dont l'écriture est manifestement plus ancienne et dont le texte présente plus de correction. Les autres copies en sont dérivées.

2. Cette date ne s'applique qu'à la seconde partie du Document. V. p. 432, note 3.

3. *Jehan Latino :* Gianettino Mortara, appelé souvent en Espagne Juanetin et par quelques chroniqueurs Juan Etin. Sur ce personnage V. Doc. précédent p. 435.

4. C'était le neveu de Diego Marin. Ce dernier avait été chargé de plusieurs négociations avec le Maroc et avait été adjoint en 1579 à l'ambassade de Pedro Venegas de Cordoba (V. p. 34, note 4). Très zélé pour les intérêts de l'Espagne, il avait fini par déplaire à Moulay Ahmed *el-Mansour* qui l'empoisonna, après avoir cherché à le faire assassiner (1580). Le Chérif, pour dissimuler, affecta un grand chagrin de la mort de Diego Marin et combla son neveu de faveurs. Le jeune Diego Marin « avait hérité du zèle de son oncle ; il recueillit ses papiers craignant que Moulay Ahmed ne

lesquelz je communique tous les jours comme avec mes amys intimes.

A ce que j'ay peu conclurre, tant par les propos que m'a tenuz ledict ambassadeur que par ceux que mes gens ont appris des serviteurs dudict ambassadeur, il a esté envoyé seullement pour empescher que ce Roy ne fomente davantage la guerre d'Affrique et ne donne secours d'armes et d'argent à Muley Zeydan, chassé de Marrocq par la victoire que Muley Abdale, prince de Fez, a obtenue contre luy le huict[me] decembre dernier[1].

Le victorieux, entrant dans le chasteau de Marocq, a trouvé des lettres que Sa Majesté Catholique escrivoit à Muley Zeidan. Lequel, après sa route, s'est sauvé avec fort peu de gens et a passé de l'autre part des montaignes d'Athlas dans les plaines du royaume de Huz[2], borné du costé du ponant de la grande mer Athlantique qui baigne les Canaries. Le roy de Fez, qui recognoit l'esprit remuant dudict prince et son courage invincible, craint qu'il ne s'embarque sur ladicte mer pour venir gaigner le destroict de Gilbaltar et passer à Octouan[3], ville assize sur la mer Mediterranée ung peu au dessus de l'emboucheure dudict destroict, et de là qu'il ne brouille les cartes dans toutes les villes du royaume de Fez et le plat pays, qui a tousjours desiré et desire encore ledict Muley Zeidan pour la bonne police qu'il tient aux lieux où il commande, et au contraire veult mal à Mulay Seeh pour la trop grande licence qu'il donne à ses chefs de guerre et à ses soldatz.

Oultre les particularitez de la bataille du viiie decembre dernier, que je comptay à Vostre Majesté ung peu auparavant mon partement[4],

s'en emparât, et il continua ensuite à remplir la charge de Solliciteur, jusqu'à ce que S. M. Don Philippe lui eût donné un autre ordre ». C'est lui qui, en octobre 1588, avait courageusement repoussé la démonstration organisée par les commerçants chrétiens, en haine de l'Espagne, pour célébrer la défaite de l'invincible Armada. V. Guadalajara, f. 84.

1. Bataille de Bas el-Ain. Sur les différentes dates qui ont été attribuées à cette bataille V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 268, note 2.

2. *Huz*, lire : Suz (Sous). Moulay Zidân se refugia dans le Deren pendant que ses caïds se concentraient dans le djebel Guilliz. Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. LXXIII, p. 267, Sommaire.

3. *Octouan* : mauvaise lecture du copiste; il faut rétablir Tétouan.

4. *Auparavant mon partement*. Il faut entendre : avant mon départ de Paris pour Madrid. C'était donc d'après des informations reçues du Maroc que A. de Lisle, qui avait quitté le pays en juin ou juillet 1607, avait « conté » à Henri IV la bataille de

l'ambassadeur de Fez[1] m'a dict que la principalle cause de la perte de Muley Zeidan arriva par la mauvaise situation des cinquante-cinq pieces d'artillerie qu'il avoit au front de son armée, pour avoir esté tant soit plus[2] eslevées qu'il ne le failloit; qui fut cause que lesdictes cinquante-cinq pieces ne tuerent pas dix hommes de l'ennemy, et neantmoins chasque piece tira sept à huict coups. Ladicte artillerie estoit gouvernée par plus de mille Anglois que Flamans, la pluspart pyrates qui s'eschouerent l'année derniere en plusieurs places de Barbarie, estans poursuiviz par les navires de guerre hollandois, qui leur donnerent la chasse, suivant l'advis que j'avois donné à Messrs des Estatz des lieux où il convenoit surprendre lesdicts pyrates. Muley Abdala, voyant le peu d'effect du canon de son ennemy, se jetta à corps perdu avec deux battaillons de cavalerie sur ladicte artillerie, foula aux piedz les chrestiens qui la gouvernoient, et, passant plus outre, le coutellas au poing, chocqua rudement ung gros esquadron de mousquetaires, l'ouvrit par les flancz, faulte d'estre couvert de long bois[3] et le meit à vau de route. La nuict survenant empescha que la chasse ne fust longue et donna moyen à Muley Zeidan de se sauver.

Despuis que l'ambassadeur de Fez est icy, il a eu nouvelles d'ung subit changement arrivé en l'estat de Marocq, plus par le mauvais gouvernement des alcaydes que par la faulte du jeune prince Muley Abdala, qui a eu l'honneur d'avoir baillé quatre batailles rengées dans quinze mois et auparavant d'avoir vingt-quatre ans accompliz. Son courage acompagné d'une diligence et prevoyance extreme l'avait rendu victorieux de trois[4] desdictes quatre batailles; la

Ras el-Aïn (6 décembre 1607). — L'objet de cette mission de X. de Lisle en Espagne n'a pu être précisé.

1. *L'ambassadeur de Fez* : Gianettino Mortara.

2. Il faut lire : « tant soit peu plus eslevées... » La copie de la Bibliothèque Nationale et celle de l'Arsenal ont fait la restitution. — Van Meteren (liv. xxxi, f. 623) attribue cette défaite à une autre cause.

3. *De long bois*. Il faut rétablir *de l'Anglois*, comme l'a fait l'auteur de la copie du ms. fr. 16141. Il s'agit de ces Anglais mentionnés plus haut, qui « gouvernaient » l'artillerie. Sur eux et sur la mort héroïque de leur chef le capitaine (caïd) Giffard, V. 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, p. 268, note 3, *in fine*.

4. Ces trois victoires remportées par Moulay Abdallah sont celles de : Mers er-Remâd (8 décembre 1606), l'oued Tifelfelt (10 octobre 1607) et Ras el-Aïn (6 décembre 1607). La copie des Affaires Étrangères porte : *victorieux de quatre desdites batailles*, ce qui ne peut être qu'une négligence de transcription.

presomption de ces alcaydes luy feit perdre la bataille du xxv[e] febvrier xvi[c] sept[1] ; et leur avarice et cupidité desmesurée est cause que maintenant il a esté contrainct d'abandonner Marocq[2] et d'estre privé des fruictz de ses deux dernieres victoires. Ledict ambassadeur m'a compté en gros le malheur survenu à son prince, et Dom Diego Marin m'a recité le tout par le menu.

Muley Abdala, estant rentré dans Marocq[3] après la victoire obtenue contre Muley Zeydan, feit publier une abolition generalle et rappeller tous ceux qui s'estoient absentez pour avoir conspiré contre luy ; et d'autant qu'il se souvenoit que ceux de Marocq avoient appellé l'an passé Muley Zeidan pour les deffendre des outrages que ceux de Fez leur faisoient[4], feit deffence sur peine de la vie à ses soldatz d'entrer dans la ville, les feit demeurer soubz les pavillons elloignez d'ung quart de lieue de ladicte ville, maintenant ses ordonnances avec telle severité qu'il feit telle fois executer quarente et cinquante soldatz pour estre entrez dans la ville ou avoir commis quelque petite faulte contre ceux de Marocq. Mais son jeune aage ne luy donnoit telle authorité sur les chefz de son armée qu'il estoit requis pour gaigner l'amitié de ceux de Marocq, n'osant reffuser à ses alcaydes les maisons et autres heritages des principaux de ladicte ville, quand ilz luy demandoient ; lesquelz dons injustes commencerent à esmouvoir le peuple à une secrette inimitié contre ce jenne prince victorieux ; le prierent et feirent requerir[5] de mettre tout le pays en repos affin d'avoir plaine liberté du commerce et moien de faire leurs semailles.

Il y avoit pour lors un jeune prince nommé Muley Mehamet Bem-

1. Sur cette bataille du 25 février 1607, livrée sous les murs de Merrakech et perdue par Moulay Abdallah, V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 214 et note 7. La défaite fut en effet imputable à l'imprudence des caïds de Moulay Abdallah qui, croyant tenir la victoire, poursuivirent l'ennemi jusque dans son camp et passèrent entre deux murs élevés avec leur artillerie qui se trouva ainsi dans l'impossibilité de tirer.

2. Sur cet événement V. ci-dessous p. 430 et notes 2 et 3.

3. L'auteur revient ici sur l'occupation de Fez par Moulay Abdallah après le combat de Ras el-Ain.

4. On sait que la crainte de voir se renouveler les horreurs qui avaient signalé en février 1607 l'occupation de Merrakech par les troupes de Moulay Abdallah avait fait sortir de la ville un grand nombre d'habitants, qui s'étaient refugiés dans le djebel Guilliz. V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 267, Sommaire.

5. *Le prierent et feirent requerir*. Il faut entendre : ceux de Maroc le prierent...

brisson[1], petit nepveu et gendre de feu Muley Hamet, qui s'estoit retiré dans les montagnes après la perte de Muley Zeydan. Lequel, estant adverty que Muley Abdala tenoit sa mere prisonniere pour tirer d'elle grande quantité d'argent, assembla des soldatz et vint courir les plaines de Marocq. Muley Abdala tira de son camp mille chevaulx et deux mil arquebusiers qu'il envoya contre ledict Muley Mehamet, le batist et le feit poursuivre bien avant dans les montagnes. Les montagnars, irritez des pilleries et insolences des soldatz, s'assemblerent et donnerent nouvelle ayde et secours à Mehamet ; lequel, reprenant courage et ralliant ses forces, donna sur les trois mil hommes et les defeit.

Muley Abdala leva son camp qu'il tenoit près Marocq pour chastier ceux des montaignes qui favorisoient Mehamet ; et n'estoit pas encore elloigné de la ville plus de huict à neuf lienes que les principaulx citadins, faschez de ce que Abdala donnoit leurs heritages à ses alcaydes et chefz de guerre, feirent soubslever le peuple, luy remonstrant le peu de justice que leur rendoit Muley Abdala et son pere, qu'ilz ne seroient jamais en repos ny asseurez de l'insolence des gens de guerre tant que lesdictz princes les gouverneroient. Sur ces remonstrances, le peuple print les armes, se baricade et appelle Muley Mehamet ; lequel venu, le proclamerent leur Roy.

Muley Abdala, sachant ces nouvelles, retourna vers Marocq et entra dans l'alcassave, qui est la forteresse de la ville, le XXVIIIe janvier dernier, feit publier durant quatre journées qu'il s'en retournoit à Fez, et que tous ceux qui estoient de son party eussent à le suivre[2]. Il emmena avec luy toute l'artillerie et munitions de guerre, avec tout ce qu'il y avoit de beau et de bon dans ledict chasteau, et s'achemina en bel ordre vers Fez, sans monstrer aucun acte d'hostilité à ceux de Marocq ny laisser aucune garnison dans le fort[3].

Cette retraicte, si douce et non encores ouye, par ung prince

1. *Muley Mehamet Bembrisson* : il faut lire Moulay Mohammed Abou Hassoun. Sur ce prétendant, V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 267, note 5.

2. L'évacuation de Merrakech est placée au 25 janvier dans El-Oufrâni, p. 317 et dans une lettre du résident P. M. Coy aux États-Généraux du 23 février 1608 (*1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 270, et note 1). Les troupes de Moulay Abdallah arrivèrent à Fez le 12 février 1608.

3. La retraite de Moulay Abdallah sur Fez fut plutôt une fuite d'après El-Oufrâni (p. 317). Cf. également Guadalajara, f. 98v°.

courageux ayant les forces en main, me fait estre d'autre opinion que n'est l'ambassadeur de Fez, qui croit que Muley Abdala se soit retiré pour venir par après avec plus grandes forces destruire et ruiner Marocq, chef de son Estat. Pour moy, je pense que le dessein dudict prince soit d'obliger son pere de venir en personne à Marocq. D'autant que son absence a esté cause d'avoir fait revolter deux fois ceux de ladicte ville ; car Abdala, à raison de son jeune aage, n'est pas obey ny respecté comme seroit son pere par les principaux de leurs armées, l'insolence et tyrannies desquelz faict hayr et abhorrer ledict prince.

J'ay appris en Affricque la cause pour laquelle Muley Seeh n'a point voulu venir à Marocq. Elle est fondée sur une superstition d'astrologie : l'on lui a predit que s'il passoit la riviere de Tasoult[1], laquelle est distante trois journées de Marocq et separe les royaumes de Marocq et de Fez, qu'il mourroit dans l'année. Ceste mesme prediction fut faicte au feu roy Muley Hamet, son pere, quand il fut à Fez à son dernier voyage, où il est mort auparavant l'an expiré[2]. L'exemple luy fait peur, et ne considere pas que c'est ung evenement casuel[3].

Voila le malheureux estat où est maintenant l'Affrique, laquelle est le theatre où Mars fait voir ses fureurs et la Fortune les subitz changemens de sa roue.

Dom Diego Marin voit et communicque tous les jours avec les principaux de ce royaume. Il a une lettre de creance du duc de Medine-Sidonie, gouverneur general des places que le Roy Catholique tient en Affrique. Je soupçonne qu'il ayt ung dessein bien different de celluy de l'ambassadeur de Fez. Je tascheray d'esventer la mine. L'on tend icy l'aureille aux evenemens des affaires d'Affrique, et, si la paix se conclud en Flandres[4], l'Espagnol aura l'œil alairte.

1. *La riviere de Tasoult :* l'oued Tessaout, affluent sud de l'oued Oumm er-Rbia, arrosant le territoire des Seraghna. C'était une des lignes de défense naturelle où se rencontraient les armées de Fez et de Merrakech.

2. Moulay Ahmed était mort le 24 août 1603 à Dahr ez-Zaouia, près de Fez.

3. Sur la superstition de Moulay ech-Cheikh V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 174, note 1.

4. Allusion aux négociations entre l'Espagne et les Provinces-Unies qui devaient aboutir en avril 1609 à la conclusion de la trêve de douze ans.

J'ai veu le comte de Saline[1], chef du Conseil de Portugal, lequel m'a dict que ung vieil capitaine du temps de Charles le Quint, gouverneur du Pignon[2], ville d'Affrique appartenant au Roy Catholique, a escript au Conseil de guerre d'Espaigne une partie des nouvelles cy-dessus, et conclud sa lettre par une priere qu'il fait à Dieu que les princes d'Affrique puissent tant emporter de victoires les ungs sur les autres qu'il ne demeure personne en leurs terres, affin que la conqueste leur en soit d'autant plus facile.

Les Espagnolz remarquent fort bien le mauvais conseil qu'eust le roy Dom Emanuel de Portugal d'abandonner la conqueste d'Affrique, pour lors très-facile, d'autant qu'il auroit en icelle beaucoup de partisans, qu'elle estoit divisée et desnuée d'armes, pour aller chercher des Indes bien loing de luy. Les Castillans plus advisez pretendent, s'ilz peuvent, de faire de l'Affricque un grenier à bledz pour l'Espagne, et par ce moyen se passer de nos bledz, conserver leurs doublons et leurs realles qui s'escoullent perpetuellement dans vostre royaume à raison desdictz bledz, qui leur sont tousjours necessaires en Portugal, Galice, Biscaye, Guispoue, Valence et Arragon, et bien souvent en l'Andelousie[3].

Despuis que j'ay envoyé à Vostre Majesté l'original de la presente coppie, j'ay veu lettres de Marocq du xxe de mars entre les mains de Dom Diego Marin, par lesquelles l'on advise que le nouveau roy de Marocq Bembrisson, pour acquerir la bienveillance du peuple, a osté toutes les impositions, tailles, gabelles et douannes, qu'il ne s'est reservé que le domaine avec la dixme de toutes choses ordonnée par leur loy[4]. Je trouve qu'il commet une grande faulte, pensant bien faire, car l'estat de tous les mahometans, et generallement de tous princes usurpateurs d'une couronne, ne se

1. Dom Rodrigo Sarmiento de Villandrando, 4e comte de Salinas et Ribadeo. Il avait remplacé dans le Conseil de Portugal D. Juan de Borja en mai 1601. Cabrera, *Rel. de las cosas*, p. 103.

2. Peñon de Velez.

3. Ce qui précède est, selon toute apparence, le duplicata d'une dépêche que A. de Lisle avait écrite antérieurement à Henri IV et que, pour plus de sûreté, il reproduisit en tête de celle qu'il adressa au Roi, le 16 avril 1608.

4. Sur cette abolition des impôts non coraniques, Cf. Guadalajara, f. 99.

peult conserver que par la main armée, ce que ne peut faire ledict prince, s'estant privé des revenuz susdictz.

Et de fait, les plus advisez abandonnent la ville de Marocq, craingnans l'ombre de Muley Abdala ou de Muley Zeydan. Les soldatz commencent à se retirer de son service, considerans le peu d'advancement qu'ils pourroient esperer d'un prince qui se prive luy-mesme de ses revenuz ; et ne crois pas, tant qu'il y aura des enfans de feu Muley Hamet vivans, qu'autre que l'un d'eux puisse estre roy.

Il y a ung juif de Marocq, reffugié à cause de l'Inquisition dans la maison du sieur de Barrault vostre ambassadeur[1], lequel dict, à ce que l'on m'a rapporté, qu'on luy a escript que Muley Mehamet Bembrisson appelle Muley Zeydan pour luy remettre la couronne sur la teste. Je ne crois pas qu'il le face, car ce seroit ung moien indubitable de perdre la sienne. Le Cherif qui a tiré une fois son espée doit jetter le fourreau bien loing ; car, s'il se rend ou s'il se laisse prendre, encores qu'on luy eust fait ung million de promesses, je me recommande à ses bonnes grâces : les princes d'Affrique sçavent assez bien pratiquer la sentence de Cesar. Je crois certainement que ledict nouveau roy tient le loup par les aureilles, que s'il avoit la fiebvre quarte lorsque ceux de Marocq l'ont elleu si legerement, qu'il a maintenant assez de peur pour la perdre[2]. Il y a vingt ans[3] que je le cognois fort particulierement : il est fort beau et fort adroict, mais je n'asseureray pas Vostre Majesté de sa valleur ny de sa resolution comme de celle d'Abdala ou de Muley Zeydan.

Au surplus, Sire, je puis asseurer Vostre Majesté que tous les seigneurs et chevalliers que j'ay veuz despuis que je suis icy admirent Monseigneur le Daulphin, le souhaitent pour serviteur de l'Infante.

1. Ce « juif de Marocq » était Samuel Pallache. Sur ce personnage, fauteur de nombreuses intrigues entre Moulay Zidân et les Provinces-Unies, V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Introduction, pp. XVI-XVII, et p. 273, note 1 et *supra* Doc. XCIX, p. 343 et CIII, p. 352.

2. Cette phrase est assez obscure. On peut entendre que, si Abou Hassoun a recherché avec une fiévreuse ambition la royauté, il a maintenant trop de craintes pour ne pas se départir de cette ambition.

3. Cette phrase permet de fixer à l'année 1588 au plus tard le premier voyage d'A. de Lisle au Maroc.

qui est une très-belle et très-agreable princesse. Ilz me demandent tous les jours si l'on traicte de leur mariage. Encore hier après disner, estant avec le sieur de Barrault, le Provincial de la Trinité de Castille, personnage de grand credit, luy demanda si ce mariage se faisoit et que c'estoit l'unique moyen pour ruiner le Turcq et accroistre la Chrestienté. Et vous peu dire davantage que tous les Espagnolz qui reviennent de vostre royaume publient partout vostre valleur, et nommement le connestable de Castille qui est la trompette de voz louanges. J'en entendz parler tous les jours aux lieux où je me trouve.

Je supplie le Createur, Sire, qu'Il veuille tousjours acompagner Vostre Majesté de ses grâces, et vous donner l'accomplissement de vos sainctz desirs.

A Madrid, ce 16me avril 1608.

Vostre très-humble, très-obeissant et très-fidelle serviteur,

A. de L'Isle.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français, Vc de Colbert, Ms. 483, ff. 450-451. — Copie contemporaine de l'original[1].

Ibidem. - Ibidem, Ms. 332, ff. 59-66. - Copie du XVIIe *siècle.*

Ibidem. Fonds français, Ms. 16141, ff. 224-234. - Copie du XVIIe *siècle.*

Ibidem. Fonds français, Ms. 16167, ff. 254-261. - Copie du XVIIe *siècle.*

Archives des Affaires Étrangères. — Maroc. Carton consulaire, 1577-1693. — Copie du XVIIe *siècle.*

Ibidem. — Turquie. — Mémoires et Documents, t. II, ff. 165-172. — Copie du XVIIe *siècle.*

Bibliothèque de l'Arsenal. - Ms. 4742, ff. 240 vo-253. - Copie du XVIIe *siècle.*

1. Cette copie est intitulée : *Relation du voyage de L'Isle touchant le royaume de Fez, 1608.* Le manuscrit où elle se trouve était anciennement le manuscrit 475 de la collection Du Puy ; il a été enlevé à cette collection pour être réuni au Vc Colbert avant 1720, date à laquelle sa soustraction a été constatée. Depuis ce déplacement on a toujours cru à l'existence d'une *Relation* distincte de la lettre de A. de Lisle. Cf. Léopold Delisle, *Inventaire abrégé de la Collection Du Puy*, p. 543. M. Jacqueton a publié dans la Revue Africaine (trente-huitième année, Alger. 1894, in-8o, pp. 52-64) la présente lettre d'A. de Lisle, en empruntant aux diverses copies les restitutions ou variantes qui lui ont paru susceptibles d'améliorer le texte.

CXXV

LETTRE DE BARRAULT A HENRI IV

(Extrait)

Les Espagnols feraient des préparatifs pour s'emparer de Larache.

Madrid, 14 juillet 1608.

Suscription : Au Roy.
Au dos, alia manu : ..... Receue le xxvii juillet 1608.

Sire,

. . . . . .

J'ay entendu qu'ilz font venir à Siville leurs gallaires de Naples, Sicille et Gennes, et qu'elles apportent quelques gens de guerre d'Itallie, que l'on me dit estre pour essaier se saisir de Larache, sur quelque esperance que leur en a donnée le roy de Fez[1], s'estant comme mis soubz la protection du roy d'Espagne, luy ayant promis l'assister à faire la guerre au roy de Maruecqo son frere...

De Madrid, le xiiie juillet 1608.

Vostre très-humble, très-obeissant et très-fidelle subject et serviteur,

Signé : Barrault.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 64 r° et v°. — Original.

1. Sur les négociations entre Moulay ech-Cheikh et Philippe III au sujet de la cession de Larache, V. *supra* Doc. CXX, p. 418, note 2.

CXXVI

LETTRE DE DESCARTES[1] A PUISIEUX

(Extrait)

L'objet le plus probable des armements espagnols est une entreprise sur Larache. — La flotte portugaise prendra sans doute part à cette opération.

Madrid, 3 août 1608.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieux, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Le sieur Descartes, du m^e^ aoust 1608. — Receue le XIXe.

Monseigneur,

L'indisposition en laquelle est encores detenu monsieur l'Ambassadeur, ainsy que verrez par sa lettre cy enclose, l'ayant gardé vous escrire plus au long, il m'a chargé satisfaire au devoir de vous tenir adverty du peu d'occurances qui sont de dessa.

. . . . . .

Le bruit continue avecq certitude de l'assemblée des gallaires du roy d'Espagne en la coste de dessa, se tenant qu'il y en a desja quelques-unes arrivées à Cartagennes, et qu'elles apportent d'Italie six ou sept mil hommes, se parlant parmy cela d'avoir delibe-

1 Descartes, secrétaire de Barrault, demeura en Espagne après le départ de celui-ci en octobre 1608 et fit l'intérim jusqu'à l'arrivée de Vaucelas en décembre 1609. Mais, dès août 1608, il tenait la correspondance par suite de la maladie de Barrault.

ration se preparer d'entreprandre sur Alger, autres que c'est pour assister le roy de Fez[1] contre celluy de Marueques[2] son frere. Ce qui est le plus apparent est d'avoir dessein sur Larache, pour les raisons qu'aurez veues par la depesche du XIIIe dudit mois dernier[3], ceey estant conduit par l'intelligence et pratique d'ung Genevois[4]; et se dit que les ducz de Medina-Sidonia et d'Aussonne[5] seront generaulx de ceste armée, le premier à la mer, et l'autre à la terre.

On a escript de Lysbonne à mondit sieur l'Ambassadeur que le general Oquendo y est attendu menant quinze cens mariniers pour pourvoir leur armée et sortir avecq don Loys Fayardo, pour la conduire yverner à la Corongne en Gallice, et que doresnavant les appareilz ne s'en feront plus audit Lysbonne. Au lieu de cela, il pourroit estre que ceste armée de Portugal s'yroit joindre avecq lesdites gallaires à mesme effect.

. . . . . .

Je suis attendant voz commandementz sur mes precedentes pour vostre tapisserie et en toute autre chose qu'il vous plaira m'en honorer, à quoy je ne manqueray rendre ma très-humble obeissance, comme estant,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

De Madrid, ce IIIe d'aoust 1608.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 72 r° et v°. — Original.

1. Moulay ech-Cheikh. V. p. 435.
2. Moulay Zidân.
3. V. Doc. précédent, p. 435.
4. *Ung Genevois :* Gianettino Mortara. V. p. 425, note 1.
5. *Duc d'Aussonne,* Pedro Tellez y Giron, duc d'Ossuna (1579-1624); il était alors membre du conseil de Portugal.

CXXVII

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Détails sur les armements espagnols. — On les croit destinés à une expédition sur Larache ou Tétouan. — Noms mis en avant pour le commandement de cette expédition. — Philippe III aurait proposé à Henri IV d'y prendre part. — Le bruit court qu'elle est déjà commencée.

Madrid, 11 août 1608.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieux, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Mr Descartes, du xie aoust. — Receu le xiiie septembre 1608.

Monseigneur,

La lettre dont il vous a pleu m'honorer du xxiiime juillet est arrivée le vi[e] du present, ayant trouvé encores icy monsieur l'Ambassadeur detenu par la continue de son indisposition, qui a esté de telles doulleurs qu'il s'est veu sans moyen de marcher ung peu ny seullement se remuer dans le lit et seigné trois frois, ce qui l'a, avecq ung extresme regret, gardé de pouvoir partir ainsy qu'il avoit delliberé pour se rendre près du Roy, n'ayant plus singullier desir que celluy-la.

. . . . . .

Il ne se parle icy d'autre chose que de ceste armée de guerre qui

se dresse[1], se disant qu'il y aura soixante gallaires et plus, qu'il est aussy venu huit grandz vaisseaux ragusois chargez de canons, poudres, boulletz et munitions de vivres, qu'à Lisbonne il s'y appareille nombre de caravelles pour porter des hommes et servir à mettre pied à terre. Ceux-là deveront estre de l'escouade dudit Lysbonne et de celle de Biscaye dont je vous ay escript par ma derniere, ausquelles il pourra avoir deux mil soldatz qui sont ordinairement en pied, ne se faisant nulle nouvelle levée, sy ce n'est bien secrettement. Il y a eu ordre pour faire venir servir en ceste journée[2] leurs entretenus en Itallie et en Espagne, ou autrement leurs appointementz revocquez[3], qui sera espargne de despence et avoir quelque nombre de meilleurs hommes. Outre, il y a des cavalliers et personnes de quallité qui s'acheminent pour s'y employer.

Ce qui se presume le plus de ce desseing est tousjours sur Larache ou sur Toutouan, qui est aussy au roy de Fez, d'où l'on dit que le gouverneur ne le recongnoist selon ce qu'il doit, s'esbranlant sur les mauvais succez survenus à son maistre en la guerre contre le roy de Maroque son frere[4]. Toutesfois les armées navalles ont cest advantage de rendre leur routte incertaine, et ne peult estre mauvais que les voisins ayent l'oeul ouvert à tout esvenement.

Vous avez eu advis par ma precedente de ce que l'on tenoit les ducz de Medina-Sidonia et d'Aussonne pour estre generaulx de celle-cy. Depuis, on parle qu'au lieu d'eux ce sera le marquis de Sainete-Croix, et que, mettant pied à terre, le duc de Turcia commandera en son absence à ce qui sera de la mer, l'ellection des des deux premiers ayant esté changée : du premier à cause de son vieil aage, et l'autre pour avoir demandé force argent d'ajude de coste[5].

On m'a dit pareillement que le Roy[6] a esté adverty et convié à ce desseing sans que Sa Majesté s'y soit voulu joindre ; et ay appris

1. V. Doc. précédent, p. 436.

2. *Journée*, au sens de l'espagnol *jornada* : expédition militaire.

3. Il faut entendre : « ou autrement leurs appointementz *seront* revocquez ».

4. Le mokaddem de Tétouan était alors Ahmed en-Neqsis. Sur la révolte de ce gouverneur contre Moulay ech-Cheikh, V. 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, p. 299.

5. *Ajude de coste*, de l'espagnol *ayuda de costa*, indemnité de dépenses, gratification.

6. *Le Roy* : Henri IV.

cela de lieu que, sy je reconguoissois qu'il fust ainsy, il y auroit peult-estre moyen d'en sçavoir autre chose à l'advenir et s'en asseurer davantage.

. . . . . .

Je ne faudray au soing de vostre tapisserie pour la faire faire le plus à vostre desir qu'il se pourra, n'ayant plus singulliere affection que de vous pouvoir rendre preuve par toute obeissance à voz commandementz que je suis,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

Madrid, ce xie aoust 1608.

Post-scriptum. — Monseigneur, depuis ma lettre achevée, j'ay seeu qu'il court icy bruit qu'il y a desja quelque commancement d'execution au desseing de Larache et que quatre gallions portugais y sont dans le port. Il s'en devera sçavoir bientost plus de certitude.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, ff. 74-75 v°. — Original.

CXXVIII

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

La flotte espagnole a échoué dans une tentative sur Larache et est revenue à Cadix. — Elle attend les ordres de Philippe III qui ne sont pas encore connus.

Madrid, 18 septembre 1608.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieux, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Magesté. En Court.

Au dos, alia manu : Receue le v octobre.

Monseigneur,

Je vous ay escript du dernier d'aoust, respondant à la vostre du m^e^ dudit mois, n'ayant manqué faire le mesme à une precedente du xxiiie juillet, ainsy que je faiz maintenant à celle dont il vous a encores pleu m'honorer du xxvie dudit mois d'aoust, arrivée le vi^e^ du present.

. . . . . .

Le bruit et appareil de leur armée de mer sont en fin demeurez sans effect. Le jeudy xie de ce mois, il arriva icy ung courrier apportant nouvelle comme elle estoit partie de Gibaltar le cinq^me^. Le vi, arriva à deux ou trois heures de jour pres Larache, où ilz ne trouverent lieu propre à prendre port pour mettre pied à terre, et ceulx de dedans bien advertis de ce voiage, y ayant assez de temps qu'il se publioit, les salluerent aveeq force canonnades toutes contraires à une bonne reception, outre que la coste estoit tellement

garnie de cavallerie moresque, qu'il n'y eut autre moyen que de penser à la retraicte, et relascherent à Callix[1]. Cest advis alla au roy d'Espagne à Vailladolid, et le courrier a repassé depuis deux jours vers laditte armée pour porter ordre de ce qu'elle aura à devenir, ce que je n'ay peu encores aprandre. Aulcuns pensent qu'ilz ne la voudront rompre sans attenter quelque autre chose pour couvrir la honte et essaier de faire valloir la despence. Toutteffois la saison des gallaires se va fort passant. Autres ruminent sur le peu d'esperance de la paix du Païs-Bas, et que peult-estre à ceste occasion ilz y feroient porter partie de gens de guerre dont elle est composée. Mais tout cela n'est que par discours ymaginaire : le temps l'apprandra mieux.

. . . . . .

Et attendant l'honneur de vos commandementz, je prie Dieu vous donner,

Monseigneur,

En très-parfaicte santé, très-bonne, très-longue et heureuse vye.
De Madrid, ce XVIIIe septembre 1608.
Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 83 r° et v[o]. — Original.

1. Sur l'échec de la flotte espagnole devant Larache, V. 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, p. 472, note 2 ; Rojas, ff. 11-14 ; Guadalajara, ff. 100-101 ; Davila, p. 133

CXXIX

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Danger qu'a fait courir à Gianettino Mortara la tentative des Espagnols sur Larache.

Madrid, 29 janvier 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieux, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Mr Descartes, du XXIXe janvier 1609. — Receu le 6e febvrier.

Monseigneur,

. . . . . .

Il m'a esté escript de Siville que l'agent d'Espagne en Barbarie y a couru hazart de mourir, sur le sujet de l'armée qui fut dernierement à Larache, dont il s'est justifié par apparance de n'en rien savoir[1], et qu'il sembloit cela s'accommoder en façon que l'amitié d'icy et de^l^à ne s'altere...

Je supplie le Createur vous donner, Monseigneur, en parfaicte santé très-bonne et longue vye.

De Madrid, ce XXIXe janvier 1609.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 151. — Original.

1. Cf. 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, p. 472, note 2.

CXXX

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Moulay ech-Cheikh, vaincu par Moulay Zidân, a demandé secours à Philippe III et lui a offert Larache. — Occupation de cette place par les Espagnols annoncée d'abord, puis démentie. — Arrivée de Moulay ech-Cheikh à Villanova.

Madrid, 15 mars 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Le s[r] Descartes, du xve mars 1609. — Receu le iie avril.

Monseigneur,

Je vous ay escript du xxiie du mois passé, estimant qu'il deust partir ung courrier pour Naples, ainsy que j'avois entendu.

. . . . . .

Il m'a esté escript de Siville du iiie du present que les six gallaires d'Espagne estoient parties pour aller, selon ce que l'on avoit oppinion, querir le roy de Fez, courant bruit d'avoir perdu la bataille contre celluy de Maroques son frere[1]. Peu de jours apres, ceste nouvelle a augmenté, et qu'icelluy roy, ayant eu ce mauvais succez, avoit envoyé demander secours au duc de Medina-Sidonia, qui fit acheminer lesdictes six gallaires aveeq deux mil hommes ; offrant ledict roy pour recongnoissance de ce bon office et seureté des Espagnolz leur mettre Larache entre les mains, et, pour gaige

1. Cette bataille, dans laquelle Moulay Zidân avait défait les troupes de Moulay ech-Cheikh, s'était livrée le 27 janvier 1609 sur les bords de l'oued Bou Regrag. Cf. El-Oufrâni, p. 316 ; Guadalajara, f. 97 v° ; Rojas, f. 9 v°, et *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. LXXXIII, pp. 306-307.

de son amitié et de ce que l'on le pourroit favoriser, faire venir son filz en ostage[1].

Apres quelques conseilz, il a esté donné ordre et pressé que l'escouadre de mer de Don Loys Fayardo, qui est à la Courongne, et celle de Biscaye s'apareillent. Il fut aussy depesché ung courrier pour aller rencontrer en chemin don Pedro de Toledo, luy estant mandé se haster, pour servir en ceste occasion. Maintenant, il se dit estre venu advis que les Espagnolz ont pris posession de ladicte place de Larache, et y en avoir six cent dedans. Toutesfois, je ne l'aprens avecq certitude. Mais s'il est, ilz seront heureusement et sans y penser recompensez à peu de fraiz de leur inutil voiage dernier.

. . . . . .

Je ne manque au soing de donner presse par mes lettres au travail de vostre tapisserie de cuir doré, et useray tousjours de mesme devoir en ce qui s'offrira de vostre service et commandementz. Attendant lesquels, je supplie le Createur vous donner,

Monseigneur,

En parfaicte santé très-bonne et longue vye.

De Madrid, ce xve mars 1609.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

Post-scriptum. — Depuis ma lettre escripte, il est arrivé icy ung courrier de Lysbonne, depesché par le vis-roy, donnant advis que Mulé Cheq, roy de Fez, avoit mis pied à terre aux Argaves de Portugal et estoit à Villanova[2] passé avecq quatre navires et de quatre à cinq cens hommes, rompu en bataille par son frere roy de Maruecques, et venant demander secours de dessa, ayant laissé son filz dans Larache, où il ne se recongnoist que les gallaires ayent faict d'effet ny comparu.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, ff. 166 et 167. — Original.

1. Sur les relations de Moulay ech-Cheik avec l'Espagne après la bataille de l'oued Bou Regrag, V. *1re Série*, Espagne, commencement de 1609 et en particulier les consultes du conseil d'État des 4 et 13 mars.

2. Villanova de Portimão, sur la côte de la province d'Algarve. Cf. Guadalajara, f. 105 v°; El-Ocfrâni, p. 319.

CXXXI

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Détails sur Moulay ech-Cheikh réfugié en Portugal. — Moulay Zidân s'est emparé de tout le royaume de Fez et fortifie Larache. — Il inquiète les places espagnoles sur la côte marocaine.

Madrid, 25 mars 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : M. Descartes du XXV mars. — Receue le XX avril 1609.

Monseigneur,

J'ay accusé le XVe du present la reception des lettres que j'avois eu l'honneur m'estre venues de vous des XIII et XVIIIe de fevrier.

. . . . . .

Je vous ay escript par ma derniere la dessente de Mulé Xehec, roy de Fez, en Portugal, conduit par quatre navires françoys du costé de Marseille, qui se rencontrerent au temps de sa desroutte en ses portz[1]. Il a de quatre à cinq cent personnes, quatre de ses femmes et de ses enffens, des richesses à ce que l'on dit d'or, ar-

1. Moulay ech-Cheikh, en prévision de sa retraite en Espagne, avait mis l'embargo sur un navire rond français mouillé en dedans de la barre de Larache. Le patron de ce navire, le capitaine Peyron (V. 1re *Série*, Espagne, 28 juin 1609) était originaire de La Rochelle et protestant, ce qui fait dire à Rojas : « il était de tournure ridicule... il ne lui manquait aucune des manies des gens de son pays. » (f. 15.)

gent, pierreries et autres choses precieuses pour plus de trois millions, ce qu'estant luy sera bien à propos. Il y a eu ordre d'icy au visroy don Cristoval de More de luy envoyer les gallaires de Portugal pour le conduire à Lysbonne et le loger dans le chasteau.

Le roy de Marueques cependant faict perdre de dessa les esperances de proffiter du naufrage de l'autre, estant venu nouvelles qu'il s'est saisy de tout son Estat, mesme de Larache, et qu'il la fortifiie, le filz du vainqu qui estoit demeuré dans le païs s'estant sauvé aux montagnes. Et hier il me fut dit estre arrivé ung courrier de Saint Lucques depesché par le duc de Medina-Sidonia, sur advis qu'il a eu du gouverneur de Tanger que, depuis ceste victoire et prise de Larache, icelluy roy de Marueques faict avecq son armée des courses et ravages aux lieux qu'ilz tiennent en ceste coste, craignant d'estre assiegé. Et, à ceste occasion, ledit duc de Medina Sidonia faict faire levée de soldats en Andalousie pour faire passer en Barbarie, affin d'asseurer leurs places, ce roy de Marueques estant tenu pour belliqueux et vigillant.

. . . . . .

Et n'y ayant maintenant autre occasion de dessa, attendant l'honneur de voz commandementz, je supplie le Createur vous donner,

Monseigneur,

En très-parfaicte santé, très-bonne et longue vye.
De Madrid, ce xxve mars 1609.
Vostre très-humble et très-obeissant serviteur.

Signé : Descartes.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 168 r° et v^o^. — Original.

CXXXII

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Moulay ech-Cheikh sera envoyé à Carmona. — Préparatifs des Espagnols pour défendre les fronteras et favoriser la cause de Moulay ech-Cheikh. — Nouvelle défaite de Moulay Abdallah; Moulay Zidân menace les fronteras.

Madrid, 12 avril 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Le s[r] Descartes du xiie avril 1609. — Receue le xxiiie.

Monseigneur,

Je vous ay escript du xxve du mois dernier, estimant qu'il deust partir lors ung courrier pour Rome, ainsy que j'avois sceu qu'il s'y depeschoit; mais ce voiage a esté prolongé comme plusieurs autres.

. . . . . .

L'ordre qu'il s'est dit avoir esté donné pour faire aller le roy de Fez à Lysbonne se tient estre changé et qu'il sera envoyé à Carmona[1], six lieues de Seville. Ilz font aussy demonstration l'assister de quelque secours, Don Loys Fayardo estant party d'icy le premier de ce mois pour aller à Calis faire prevention de vitnailles et munitions et peult-estre arrester navires estrangers, s'ilz en ont

1. Cette ville de Carmona avait été déjà assignée comme résidence en 1589 à Moulay ech-Cheikh, fils de Moulay Mohammed *el-Mesloukh*, et à Moulay en-Nasser, frère de ce dernier. V. *supra*, p. 205, Sommaire.

besoing, attendant l'arrivée de son escouade de mer, qui est à la Courongne, que son filz luy conduira. Oquendo, qui a charge de celle de Biscaye, se doit aussy trouver à ce rendez-vous avecq ce qu'il aura de vaisseaux. Leurs gallaires y pourront semblablement servir, et s'est parlé de celles d'Itallie ; toutesfois il n'y a certitude qu'ilz les facent venir. Le duc de Medina-Sidonia, de sa part, fait faire levée de gens en Andalousie, non qu'il ait esté esleu de dessa auleuns capitaines, comme il s'est cy-devant parlé, mais, en telles occasions promptes, il en nomme, et quelquefois quintent[1] les hommes dans le païs. Cest appareil ce peult faire à deux fins : l'une de conserver ce qu'ilz ont à la coste de Barbarie, doutant quelque bourasque du roy de Marueques en sa victoire ; et l'autre pour animer ceulx qui peuvent avoir quelque bon desir envers celluy de Fez à se rallier avecq son filz, affin de se mettre à la campagne soubz faveur de ce secours, ceste nation de Mores estant tenue sujette à changement.

Toutesfois il m'a esté escript de Siville du dernier de mars y avoir advis qu'icelluy filz avoit esté deffaict de nouveau avecq ce qu'il avoit peu ramasser, leur adversaire emparé de tout le païs et mis en doubte les garnisons de Ceuta et Tanger[2], ausquelles les gallaires d'Espagne avoient passé deux fois pour y porter des vivres et munitions, en estant tres-mal pourveues.

. . . . . .

Et n'y ayant maintenant autre occurance de dessa, attendant l'honneur de vos commandementz, je supplie le Createur vous donner,

Monseigneur,

En très-parfaicte santé, très-bonne et longue vye.

De Madrid, le XIIe d'avril 1609.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113. ff. 171 v° et 172 r° et v°. — Original.

1. *Quintent.* Sur ce mot V. p. 375, note 3.

2. « Muley Cidan estando en Fez avia hecho juramento de venir a un mismo tiempo sobre Zeuta y Tanjar. » *1re Série*, Espagne, Consulte du 24 mars 1609.

CXXXIII

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Les Espagnols soutiennent mollement la cause de Moulay ech-Cheikh. Ils songeraient à une alliance avec Moulay Zidân.

Madrid, 23 avril 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Descartes, du XXIII avril 1609. — Receue le 6 may 1609.

Monseigneur.

... Ce qui est de Barbarie et d'appareil pour y donner quelque secours au roy de Fez demeure en l'estat de s'y disposer que mes precedentes vous informent, sans qu'il s'y procedde avecq chaleur, comme il sembloit. Icelluy roy a passé en Andalousie et m'a esté dit qu'il se parle de traicter amitié entre celluy de Marueques, son frere, et de dessa ; ce qui s'estime ne sera resulté [1].

. . . . . .

De Madrid, ce XXIIIe avril 1609.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 177. — Original.

1. En réalité les premières propositions en vue d'une entente de ce genre ne datent que de juin 1609 et elles furent faites au nom de Moulay Zidân par le caïd et le mokaddem de Tétouan. V. *1re Série*, Espagne, lettre du caïd de Tétouan au marquis de Villareal, du 10 juin 1609, et consulte du Conseil d'État du 5 septembre.

CXXXIV

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Les Espagnols gardent peu d'espoir d'obtenir Larache. — Ils redoutent une action offensive de Moulay Zidân. — Mécontentement de Moulay ech-Cheikh à Carmona.

Madrid, 10 mai 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Descartes, du xe may 1609. — Receue le xxiiie.

Monseigneur,

Je vous ay accusé le xxiiie du passé de la reception de vostre lettre du iii, aveeq ce qui estoit des occurances de dessa.

. . . . . .

Pour ce qui est de Barbarie, selon ce que je vous ay desja escript, les esperances de Larache semblent plustost estre perdues qu'esloignées. Toutesfois il ne laisse de se parler que leur desseing y continue.

Don Loys Fayardo est tousjours en Andalousie, s'emploiant, mais assez lentement, à l'appareil d'armée pour lequel il est allé ; et ay entendu que son escouade s'est rendue à Calis. Il se dit qu'ilz veullent avoir tousjours nombre de vaisseaux en estat pour tous esvenemens, doutans[1], s'il ne se trame amitié entre eulx et le roy

1. *Doutans*, c'est-à-dire : redoutant.

de Marneques, qu'il en tienne audit lieu de Larache, qui est ung bon havre, et fasse des courses à la coste d'Espagne.

Celluy de Fez est à Carmone pres Seville[1], avecq beaucoup de desplaisir de se trouver hors de son Estat par sa faulte, causée des intelligences qui ont esté pratiquées de ceste part avecq luy, et de ne veoir apparance de leur secours pour le restablir[2].

. . . . . .

Il m'a esté cy-devant escript par monsieur Le Royer la faveur qu'il vous a pleu me faire d'expedier l'ordonnance pour mon appointement du quartier de janvier; mais aussy qu'il y est faict quelque difficulté par monseigneur de Sully. Les premices de ce bienfaict partans de vostre main, je vous supplie très-humblement qu'elle y soit continuée, et ce sera tousjours de plus en plus m'obliger, comme creature vostre, à demeurer eternellement,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

De Madrid, ce x^e^ may 1609.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 180 r° et v^o^. — Original.

1. La nouvelle était inexacte. Moulay ech-Cheikh retarda son départ. Il ne devait arriver à Carmona que le 4 juillet. V. lettre de Gianettino Mortara à Philippe III du 5 juillet 1609, *1re Série*, Espagne et *infra* Doc. CXXXVI, p. 455.

2. « Aquel Rey [Moulay ech-Cheikh] va entrando en desconfianças, pareciendole que le va tardando la visita y mas favores que esperava de V. Md. » (*1re Série*, Espagne, consulte du conseil d'État du 21 avril 1609). — L'abandon des projets de l'Espagne sur le Maroc fut confirmé par Descartes dans sa lettre à Puisieux du 15 mai, où il signale le ralentissement des préparatifs militaires, « ne se recongnoissant, dit-il, que ce doive estre pour la Barbarie, tout y estant paisible soubz l'autorité du roy de Marneques ». *Bibl. Nat. fonds français, ms. 16113, f. 183.*

CXXXV

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Les États-Généraux des Provinces-Unies ont envoyé un ambassadeur à Moulay Zidân. — Un fils d'un ancien mokaddem de Tétouan s'est rendu en Espagne pour se faire chrétien. — Mécontentement de Moulay ech-Cheïkh.

Madrid, 18 juin 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Descartes. du xviii. — Receue le xxx juin 1609.

Monseigneur,

Apres avoir baillé mon pacquet, où il y avoit quatre de mes lettres, la derniere du viie de ce mois, au courrier conduisant l'ordinaire d'Italie, l'ordre tant prolongé du partement de Ryves vint en mesme temps, qui fit changer mondit pacquet de main et l'en rendre porteur, lequel j'estime vous sera maintenant parvenu.

. . . . . .

Par lettres que j'ay receues de Siville, l'on m'a escript qu'il estoit arrivé à Saint Lucques[1] ung navire marchant de Flessingues[2] qui rapportoit avoir faict son voiage en compagnie de deux de guerre

1. *Saint Lucques.* San Lucar de Barrameda.

2. Ce navire avait accompagné les deux vaisseaux de guerre envoyés par les États-Généraux des Provinces-Unies au Chérif en mai 1609 sous le commandement de Wolffaert Hermansz. Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. XCI, p. 322.

conduisant ung ambassadeur de messieurs des Estatz[1] en Barbarie vers Muley Sidan.

. . . . . .

Ung cavallier more, que l'on dit estre filz d'ung qui a esté gouverneur de Toutouen, est passé du dessa depuis peu avecq sa famille en intention de se faire crestiens et a esté trouver le roy d'Espagne à l'Escurial.

Muley Cheq se retrouve encores aux Algarves de Portugal, n'en ayant voulu partir, se plaignant fort du peu d'estat qui a esté faict de luy. Sur quoy, il y a eu ordre à l'assistence de Siville de l'aller visiter[2] et l'acompagner à Carmone en Andalousie, et au duc de Medina-Sidonia de le veoir et caresser aussy.

. . . . . .

En attendant l'honneur de voz commandementz, je supplie le Createur vous donner,

Monseigneur,

En parfaicte santé, très-bonne et longue vye.

De Madrid, ce xvm^e^ juing 1609.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 198 r° et v^o^. — Original.

1. Les vaisseaux envoyés par les États ne portaient pas d'autres personnages importants que Samuel Pallache, agent du Chérif, et Wolffaert Hermansz. C'est probablement ce dernier qui est désigné ici sous le titre d'ambassadeur.

2. L'assistant ou corregidor de Séville était alors Bernardino de Avellaneda. Cf. le compte rendu de sa démarche auprès de Moulay ech-Cheikh, SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Espagne, consulte du conseil d'État du 1er juillet 1609.

CXXXVI

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Les armements des Turcs se feraient à l'instigation de Moulay Zidân.

Madrid, 7 juillet 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Descartes, du VII. — Receue le XVIII juillet 1609.

Monseigneur,

Ma derniere lettre est du cinq^me^ de ce mois, par la voye du courrier conduisant l'ordinaire d'Italie, mon pacquet dirigé au maistre de la poste de Bordeaux pour l'acheminer au s^r^ Louvet.

. . . . . .

L'on dit qu'une gallaire de Turc commandée par ung Genevois renié, envoyée pour reconoistre en Italie s'il y avoit armée, s'est rendue de la part des Chrestiens : les soldatz turcz, travaillez du mauvais temps, partie tuez par les forsatz, et captivé les autres. Vous en pourrez avoir eu autre advis. Aulcuns discourent que ceste armée turquesque soit à la sussitation et soubz offres de Muley Sidan, roy de Marucques, ayant veu son frere s'estre reffugié en Espagne, affin d'y destourner le desseing de le secourir. Celluy-cy se trouve maintenant en Andalousie, y ayant passé depuis peu.

. . . . . .

Je suis, Monseigneur, vostre très-humble et très-obeissant serviteur, *Signé :* Descartes.

De Madrid, ce VIIme juillet 1609.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113. f. 213 v°. — Original.

CXXXVII

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Le fils de Moulay ech-Cheikh a réuni de nombreuses forces au Maroc.

Madrid, 17 juillet 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Descartes, du XVII. — Receue le XXVIIe juillet 1609.

Monseigneur,

Je vous ay accusé le VIIe de ce mois la reception de la lettre que j'avois eu l'honneur m'estre arrivée de vous du XVIIIe de juing.

. . . . . .

M'est semblablement escript que Muley Chec, faisant son voiage en Andalousie, recent une lettre de son filz qui est en Barbarie, l'advisant avoir faict un bon amas de forces, avecq esperance les emploier en bref à quelque heureuse victoire[1].

. . . . . .

Et n'y manqueray à la continuation de mon soing, ne jamais à l'entiere obeissance de voz commandementz en ce que j'en seray honoré, estant, Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

De Madrid, ce XVIIe juillet 1609.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 217. — Original.

1. Sur ces événements et la reprise de Fez par Moulay Abdallah en août 1609, V. Pays-Bas, *1re Série*, t. I, Sommaire, pp. 463-464.

CXXXVIII

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Lorsque Moulay ech-Cheikh débarqua à Villanova en mars 1609, après sa fuite de Larache, un chevalier vêtu en pèlerin fut introduit auprès de lui à la recommandation du capitaine français Peyron sur le navire duquel le Chérif avait fait la traversée[1]. Ce chevalier-pèlerin, qui s'appelait Samson Pierre de Constant[2], s'entretint[3] avec Moulay ech-Cheikh et lui remit une lettre au nom

1. V. p. 446, note 1. — Le chevalier de Constant, lors de son départ de Paris à la date du 20 mars 1609, ignorait vraisemblablement la fuite de Moulay ech-Cheikh et son arrivée sur la côte d'Algarve, nouvelle qui ne fut connue à Paris que le 2 avril (V. Doc. CXXX, p. 444). Aussi cherchait-il à gagner le Maroc par l'Espagne. Mais tout voyage dans la péninsule comportait alors un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle; c'est pourquoi le chevalier prit à Bayonne l'habit de pèlerin et se rendit à pied au sanctuaire de l'apôtre, où sa présence est constatée le 30 avril par un billet de confession délivré par « D. Antonius Rodericus, major cardinalis atque poenitentiarius almæ ecclesiæ compostellanæ ». Son pèlerinage accompli, il alla sur les côtes d'Espagne et de Portugal à la recherche d'un navire en partance pour le Maroc. A la Corogne et à Séville on armait des flottes pour l'Afrique, mais on refusa de l'embarquer à cause de sa nationalité de Français. Ce fut à Séville que le chevalier de Constant apprit la présence de Moulay ech-Cheikh à Villanova; il se décida alors à se rendre auprès de lui, afin d'accomplir sa mission. V. *1re Série*, Espagne, interrogatoire du chevalier de Constant, 8 juin 1609.

2. Il est appelé Me de Constant par Descartes et Vaucelas (V. *infra*, pp. 464, 477, 480, etc.) et Samson Pierd par l'historien Davila (pp. 133-134). Un reçu d'une somme de 600 livres donné par lui à Paris le 8 juin 1621 à Me d'Herbault, trésorier de l'Epargne, nous fait connaître ses noms et qualités: « Samson Pierre Constans de la compagnie de deux cens chevaulx-legers des gardes du Roy » (*Bibl. Nat. Pièces originales, vol. 840, doss. 18855, nº 16*). Dans un autre reçu donné le 30 avril 1635 il s'intitule: « Samson Pierre de Constant, lieutenant pour le Roy au gouvernement de la ville de Boulongne et païs boulonnois » (*Ibidem, nº 17*). Enfin dans l'interrogatoire que lui fit subir à Lagos le corregidor de l'Algarve, le pèlerin français déclara se nommer: « Samson Pierre de Constant, seigneur de Lomgate, localité de France » (*1re Série*, Espagne, 8 juin 1609).

3. Le pèlerin français se serait entretenu avec le Chérif en espagnol, d'après Domitio Peroni, ambassadeur en Espagne du grand-duc Ferdinand (V. *1re Série*, Dépôts divers, Florence, 1er août 1609). D'après la déclaration du pèlerin dans son interrogatoire,

de cent gentilshommes français qui s'engageaient à l'aider à reconquérir son royaume[1], s'il voulait retourner au Maroc. Gianettino Mortara, l'agent de Philippe III, qui épiait tous les actes du Chérif, lui reprocha d'avoir accueilli le pèlerin français et, s'étant emparé de la lettre de ce dernier, il la fit remettre au duc de Medina-Sidonia. Le chevalier de Constant fut arrêté et emprisonné à Lagos. L'affaire excita la jalousie de Philippe III qui craignait de voir le roi de France intervenir dans les affaires du Maroc et protéger Moulay ech-Cheikh. Un moment élargi[2], le pèlerin ne tarda pas à être remis plus étroitement en prison dans la ville de Sagres, où il resta, en dépit des démarches des agents de France à Madrid. Ce ne fut que le 24 mars 1610 que fut signé l'ordre de le mettre en liberté.

Un gentilhomme français, portant l'habit d'un pèlerin, est venu offrir assistance à Moulay ech-Cheikh au nom de seigneurs français. — Mortara a fait mettre ce gentilhomme en prison. — Cette affaire inquiète les Espagnols qui craignent que le Chérif ne soit amené à céder Larache à la France. — Moulay ech-Cheikh rappelé au Maroc par ses partisans demande des subsides.

Madrid, 2 août 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

il aurait parlé au Chérif en français; Louis Gleize traduisait en espagnol les propositions et un juif présent à l'entretien les traduisait pour le Chérif d'espagnol en arabe. V. *1re Série*, Espagne, 8 juin 1609.

1. Le chevalier de Constant, soit qu'il eût des instructions, soit qu'il prît la chose sous sa responsabilité, ainsi qu'il le déclare dans son interrogatoire, s'engageait à réunir les cent gentilshommes français en quarante jours et à les amener au lieu désigné par le Chérif. Celui-ci devait fournir des tentes aux chevaliers et ceux-ci restaient libres de retourner en France à leur volonté. Ils ne devaient être commandés que par Moulay ech-Cheikh lui-même ou un prince de sa famille (V. *1re Série*, Espagne, 8 juin 1609, interrogatoire du pèlerin par le corregidor de Lagos). Domitio Peroni, l'ambassadeur florentin, qui semble mal informé, dit que la lettre remise par le chevalier de Constant avait été écrite par plusieurs barons français; ceux-ci offraient au Chérif huit mille arquebusiers et quatre cents cavaliers, donnant à entendre que ces cavaliers seraient suivis par d'autres (*Ibidem*, Dépôts divers, Florence, 1er août 1609). D'après Guadalajara, le chevalier-pèlerin était porteur d'une lettre du roi de France promettant au Chérif des subsides en hommes et en argent s'il consentait à se rendre à Paris (f. 165).

2. Il aurait alors été placé sous la surveillance d'un chevalier portugais. V. *infra*, p. 459.

Au dos, alia manu: Le s^r^ Descartes, du n^e^ aoust 1609. — Receue le xxe.

Monseigneur,

J'espere que cinq de mes lettres depuis celle du xviiie juing, que m'avez accusée par la vostre du m^e^ juillet, qui est la derniere que je me trouve, vous seront à present toutes parvenues.

. . . . . .

Je me trouvay, il y a quelques jours, en lieu où il fut leu une lettre dattée du xve juillet d'un chevallier de Malte à un cardinal à Rome, contenant qu'au dernier temps de la demeure de Muley Chec en Portugal, il luy estoit arrivé ung homme de bonne sorte, vestu en pellerin, qui avoit force doublons, apportant lettres d'aulcuns barons de France offrans audit roy more, pour le remettre en son païs, l'assister de quatre cens chevaulx françoys gentilzhommes, lesquelz seroient suiviz de plusieurs autres ; qu'aiant sceu qu'il avoit besoing de huict mil arquebuses, les luy offroient en plus, le priant en oultre adjouster foy à ce qui luy seroit dit par le porteur, qui avoit esté introduit par le moyen d'ung capitaine françoys qui sert icelluy roy more et s'en fie fort : que cela fut descouvert par celluy qui faict les affaires du roy d'Espagne pres l'autre[1], auquel il fit force plainctes d'avoir presté l'oreille au personnage en question et que le roy d'Espagne en prandroit desplaisir, se jugeant bien qu'encores que ce traicté fust en nom de barons de France, que c'estoit de la part du Roy ; sur quoy le More s'excusa qu'estant en la disgrace qu'il se rencontre, il ne pouvoit moings que d'escouter ce qui luy vient pour occasion si chere que de son secours ; que toutesfois, par la pressante instance de ce negociant d'Espagne, qui est ung Genevois appellé Juannetin Mortara, le pellerin fut mis prisonnier, sans estre mal traicté, depuis eslargy ès mains d'ung cavallier portugais qui faisoit estat de luy, selon qu'il avoit jugé du merite de sa personne ; de quoy estant venu advis de dessa, qu'il avoit esté envoyé ordre pour le remettre prisonnier plus estroittement qu'auparavant ; en quoy ce chevallier de Malte escrivant approuvoit qu'il avoit esté bien proceddé, pouvant estre qu'il eust

1. *L'autre,* Moulay ech-Cheikh.

induit ce roy more à s'enfuir en France, negocier là pour estre assisté, peult-estre avecq obligation de mettre Larache et quelque autre place ès mains du Roy, ce qui incommoderoit fort l'Espagne, en paix, pour le trafficq, qui rapporteroit des droictz bastans pour entretenir les garnisons, et en guerre, pour les vaisseaux qui s'y pourroient mettre, dont le prochain voisinage seroit fort dangereux.

Je ne sçay sy tout cela est chose vraye, mais une rellation sy ample en peult donner beaucoup d'oppinion.

Il se dit que ledict Muley Chec continue à estre appellé de son païs, y paroissant bonne esperance de restablissement, y allant avecq quelque secours d'argent et d'armes ; qu'il demande de dessa assistance de trois cens mil escuz avec huict mil harquebuses, offrant laisser pour ostages sa mere, femmes et enffans qu'il a près de luy, sur quoy l'on ne veoid encores de resolution.

. . . . . .

Cependant, je supplie le Createur vous conserver, en parfaicte santé, Monseigneur, très-bonne et longue vye.

De Madrid, ce 11e d'aoust 1609.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 232 r° et v°. — Original.

CXXXIX

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

La démarche du pèlerin français auprès de Moulay ech-Cheikh et son emprisonnement sont confirmés. — Le Conseil d'État a émis l'avis d'accueillir Moulay Abdallah à Melilla. — Desseins des Espagnols sur Larache.

Madrid, 4 août 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Le s[r] Descartes, du m[e] aoust 1609. — Receue le xxe.

Monseigneur,

Je vous ay escript du n[e] de ce mois.

. . . . . .

Il m'a esté monstré, depuis mes dernieres, quelques lettres qui confirment le voiage dont je vous ay faict mention du pellerin françoys vers Muley Chec[1], et sa retenue. J'esssaieray d'en avoir les coppies, affin de mieulx veoir s'il s'en pourra tirer de l'utillité.

J'ay aussy entendu qu'il a esté depesché ressentement consulte du Conseil d'Estat au roy d'Espagne, de la teneur suivante : Qu'estant vray que le roy Muley Chec se soit venu emparer[2] de Sa Majesté Catholique, et qu'il vienne fort necessiteux, toutesfois, pour

1. Sur l'affaire du pèlerin français, V. Doc. précédent, p. 457, Sommaire.

2. *Emparer*, de l'espagnol *amparare*, se mettre sous la protection de...

ce qui ce peult offrir l'année qui vient en l'entreprise de Larache, qu'il convient admettre Abdala son filz et luy donner entrée en Melilla, luy faisant tout bon traictement possible[1].

En ceste conformité d'avoir quelque desseing d'assister ce roy more et proffiter s'ilz peuvent de ceste place de Larache qu'ilz desirent tant, j'ay entendu qu'ilz sont maintenant à Segovia sur ses delliberations, y ayant mandé Don Augustin de Messia, qui estoit retiré en sa maison il y a long temps, Don Diego Brochero et autres personnes de quallité. Don Pedro de Tolledo estant là aussy.

Se dit semblablement que le prince de Savoye, grand prieur, doit partir dans le dix^me^ de septembre pour venir de dessa, et que toutes les gallaires que le roy d'Espagne a en Itallie l'accompagneront pour recevoir en ses costes l'estendart de general. Sur quoy il se pense que tout cest amas ne se feroit pour ceste seulle occasion, et qu'ilz en peuvent avoir quelque autre plus importante, volontiers celle de Barbarie, pour secourir avecq leurs gens, affin de s'y advantager plus facillement et s'excuser de bailler l'argent que ledit roy More leur demande.

. . . . . .

Estant, Monseigneur, vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

De Madrid, ce IIIe aoust 1609.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 235 r° et v°. — Original.

1. « Si Abdala, por verse en peligro, se recogiese a Melilla y quisiese pasar aca, se podria permitir, para lo que conviniese intentar en Berveria, y con esta ocasion tratar de lo de Alarache. » Consulte du conseil d'État du 1er août 1609. *1re Série*, Espagne.

CXL

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Préparatifs militaires de l'Espagne : on les croit destinés à une entreprise sur Larache. — Moulay ech Cheikh voudrait retourner au Maroc pour profiter du soulèvement d'un santon contre Moulay Zidân. — Affaire du pèlerin français.

Madrid, 13 août 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Le s[r] Descartes, du XIII aoust. — Receue le 6 septembre 1609.

Monseigneur,

N'ayant eu l'honneur recevoir auleune de voz lettres depuis celle du IIIe juillet, je demeure en peine de n'apprendre l'arrivée en voz mains des miennes des cinq, VII, XVII, XVIII, XXIVe dudit mois de juillet, II et III du present, qui ont suivy celle que m'avez accusée du XVIIIe juing, dont j'espere estre rellevé par voz premieres que j'attendz avec desir.

Depuis maditte derniere, j'ay entendu que le duc[1], qui estoit venu de Lerme à Segovia pour les delliberations qu'ils y devoient prandre, s'en retournant le premier de ce mois, avoit emmené avecq luy Don Augustin de Messia avecq deux ou trois capitaines, qu'il y avoit mandé aussy de ceste ville le marquis de Sainct-Germain,

1. *Le duc* : Francisco de Roxas y Sandoval, duc de Lerme.

qui est grand maistre de l'artillerie, et Don Blasque d'Arragon. Ce qui peult estre pour la resolution du desseing qu'ilz peuvent avoir, qui se conjecture du costé de Barbarie sur Larache, par quelque surprise ou de vive force, s'i voulans bien preparer, mais couvertement s'il ce peult, ainsy que verrez par la coppie cy-enclose d'une lettre au gouverneur de Murcia, les autres de la coste ayantz en ordre semblable. Don Pedro de Tolledo l'a aussy de partir bientost pour aller en sa charge de general des gallaires, et se continue à dire que celles d'Hallie viendront acompagnant le prince de Savoye, grand prieur.

. . . . . .

Je vous envoye pareillement une rellation et substance d'aulcunes depesches de dessa[1], où il s'apprend quelque chose de leurs ordres à Don Inigo de Cardenas, et à quoy ilz se portent pour Muley Chec, estimant que le Roy aura agreable estre informé de ses particularitez. Il me fut aussy monstré ses jours passez une lettre de particulier à autre, advisant que ung morabito[2] a quelques gens assemblez en Barbarie en faveur du party dudit Muley Chec; qu'il avoit eu rencontre avecq de ceulx de Muley Sidan[3], et pris de l'argent qu'ilz conduisoient, dont il a paié ses trouppes; ce qui convie fort icelluy Muley Chec[4] à retourner en son païs, s'il avoit le secours qu'il demande d'argent et d'armes, selon ce que je vous ay escript.

J'ay receu le VIIe de ce mois une lettre signée : de Constant[5], par laquelle je recongnois que c'est le personnage dont je vous ay cy-devant escript, allé vers le roy more. Mais je me retiens de parler sur sa dellivrance sans en avoir commandement, et aussy qu'il se

1. Cette relation n'a pas été conservée.

2. *Ung morabito :* Sidi Brahim. « Tandis que Moulay Zidân restait devant Fez avec son armée,... un santon nommé Sidi Brahim s'était levé dans le Sous et voulait s'y faire proclamer roi. » SS. Hist. Maroc, 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, p. 473, *Relation de P. M. Coy aux États-Généraux*.

3. « Zidân envoya trois mille hommes de Merrakech contre Sidi Brahim; mais ces soldats désertèrent faute de paye et de nourriture. » Dans les premiers jours d'août le bruit courut à Merrakech que Sidi Brahim avait pillé une zaouïa. *Ibidem*, pp. 473-474.

4. On crut en effet à Madrid que Sidi Brahim s'était révolté en faveur du fils de Moulay ech-Cheikh, Moulay Abdallah, et qu'il avait offert de livrer à ce prince le trésor et les femmes de Moulay Zidân. Cf. 1re *Série*, Espagne, Consulte du conseil d'État du 17 novembre 1609.

5. Sur ce personnage V, pp. 457-460.

manifeste plus clairement, par autres lettres de ce roy et rellacion de la creance que le pellerin françoys luy a exposé, quelles sont les occasions et formes de son voiage, qu'il ne les exprime par la sienne. Je vous envoye coppie de tout[1], affin qu'il se considere mieux le procedder qu'il sera à propos d'y tenir, s'il y a longueur à l'eslargir.

. . . . . .

J'attendray en apprandre la reception et la faveur de voz commandementz pour y continuer ma parfaicte obeissance, estant,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé: Descartes.

De Madrid, ce xm^e^ d'aoust 1609.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 243 r° et v°. — Original.

1. Cette copie n'a pas été conservée.

CXLI

MÉMOIRE SUR LES ÉVÉNEMENTS DU MAROC[1]

Espagne, 22 août 1609.

En tête : Afrique. — Cherifs.

Muley Maluco et Muley Amet, oncles de Muley Mahamet, furent en guerre, et Sebastien, roy de Portugal, y fut tué. Depuis, Muley Hamet, après la mort des deus rois Maluco et Mahamet, a esté roy de Fez. Mourant, il laissa trois fils, Muley Cheq, Muley Bufers et Muley Zidan, le plus jeune, qui s'est emparé du royaume, aiant vaincu et chassé ses freres ainez. Il fit mettre au fil de l'espée 6 mil hommes qui avoient tenu le party contraire[2].

Muley Cheq avoit esté contraint de fuir en Espagne demander secours, et Zidan avet fait retirer Muley Abdala fils de Cheq et Muley Bufers son frere aux montagnes confinans au royaume de Tremsen. Mais Zidan exerçoit force cruautez sur ses sujetz et couroit les campagnes des villes frontieres de Mazagan, Tanger, Ceute, le Pignon et Melille, comme les voulant assieger[3]. Sur ce est averty que le royaume de Suz vers la mer occidentale se rebelloit, aiant tué le viceroy Sidy Mansor son oncle maternel pour ses extorsions. Cela donna sujet à Sidy Busy[4], beau-pere de Bufers, grand marabout et fort respecté pour sa sainteté, de prendre les armes pour Cheq, comme aisné et legitime successeur de Amet, et fut suivy de

1. Sur l'origine de ce Document, V. *infra*, p. 468, note 1.

2. Les 26 et 27 février 1607, après le combat de Djenan Bekkar (25 février 1607), V. *1re Serie*, Pays-Bas, t. I, p. 216, note 1.

3. En marge et à hauteur de ce passage se trouve la date 1609.

4. Ce personnage est probablement celui que P. M. Coy appelle Sidi Brahim (SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Pays-Bas, t. I, pp. 173-174). Sur cette révolte V. *supra* Doc. précédent, p. 464 et notes 2, 3 et 4.

force gens. Zidan, voiant le feu alumé en Suz (lieu de sa retraite jadis durant ses adversitez), va vers Maroc et met gouverneur à Fez le bascha Mustafa. Mais les Fessans murmuroient pour Abdalla dont ils louoient la courtoisie et douceur[1]. Zeidan, averty, commande au bascha de faire mourir tous les soldats Charquis[2] et Azanegues[3] afectionnez au party contraire, et en exterminer la race jusqu'aux femmes et enfans. Mais les autres, avertis de ce, se sauvent. 6 mil furent trouver Abdalla, qui ramasse autres 6 mil, et va contre le bascha, et le 16 juillet 1609[4] se rencontrent à une lieue de Fez. Sur ce, deus alcaides que Zeidan avet faits prisonniers après la route d'Abdalla comme ses serviteurs, et depuis mis en liberté par ce bascha, le tuent de coups de pistolet et poignard[5], criant : Vive Cheq ! Sur quoy la pluspart se rend, le reste fuit, Fez est pris par Abdalla qui empesche le pillage et le sang, fait publier un pardon general, et laisse Muley Bufers gouverneur, puis va pour reduire les autres villes. Un alcayde du feu bascha, nommé Enzina, se retire vers Alcasser Quebir à 4 journées de Fez et 7 de Larache. Cet Enzina se saisit de La Bache, aiant tué le gouverneur et pris le party de Cheq, à qui aussy les villes de Mequiners, Tetuan, Alcasser, Salé, Checouan[6], se sont rendues.

Cheq estoit lors à Carmone, ville d'Andalousie, à 5 lieues de Seville. Il avet reçu quelque mescontentement de l'Espagne pour le long sejour qu'on luy a fait faire à Villeneufve de l'Algarve, lieu incommode et où il n'estoit visité. Le duc de Medina-Sidonia, gouverneur des frontieres d'Afrique, s'estoit toujours monstré son amy. Il eut charge du roy d'Espagne de le faire conduire à Carmone aveeq 120 mulletz de bagage, &c., et fut[7] fort bien receu et honoré

1. La douceur n'était pas une qualité de Moulay Abdallah ; les historiens le représentent comme un intrépide cavalier, mais de caractère violent et sanguinaire. Cf. El-Ouefrâni, p. 313 ; Guadalajara, f. 111 v°.

2. *Charquis*. Cheragas.

3. *Azanegues*. Zenagas.

4. El-Ouefrâni donne pour la réoccupation de Fez par Moulay Abdallah la date du 10 juillet 1609, qui est trop voisine de celle indiquée dans le présent Document pour que l'on puisse se prononcer entre les deux sans autre témoignage. Cf. El-Ouefrâni, p. 318 et 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, la note 3 de la p. 355 rectifiée à l'Erratum général de la 1re *Série*.

5. Sur la mort du pacha Moustafa, cf. El-Ouefrâni, p. 318 ; Rojas, f. 20 ; Guadalajara, f. 112.

6. *Checouan*. Chechaouen.

7. *Et fut*... Il faut entendre : Et Moulay ech-Cheikh fut...

par tous. Sur cela, les Espagnols et Portugais s'imaginent qu'ils auront Larache. Muley Cheq la pourroit rendre, mais Abdalla s'y opposeroit pour n'attirer sur luy la haine du peuple, &c.

Tiré d'une lettre escrite d'Espagne par le sieur &c., envoiée au Roy, du 22 aoust 1609.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 13423, f. 280[1].

1. Ce manuscrit français de la première moitié du XVIIe siècle, intitulé *Chronologica, Historica et Geographica, Itinéraires et Navigations*, est un recueil d'extraits concernant l'antiquité, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique. Ces extraits sont tirés en grande partie d'ouvrages imprimés, mais aussi de documents manuscrits dont plusieurs, semble-t-il, n'existent plus aujourd'hui.

CXLII

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

L'occupation de Fez par Moulay Abdallah encouragera les Espagnols à assister Moulay ech-Cheikh. — Concentration de la flotte espagnole à Majorque.

Madrid, 25 août 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Le s[r] Descartes, du xxve aoust. — Receue le premier d'octobre 1609.

Monseigneur,

Je vous ay escript du xiiie de ce mois par la rencontre d'ung marchant françoys, pour ne perdre l'advantage d'aulcune commodité...

Le roy more Muley Chec, qui est en Espagne, continue à faire grande instance qu'il luy soit donné quelque secours d'argent et d'armes avecq licence de pouvoir passer en son païs, ayant eu advis que son fils est en heureux succez contre son adversaire, luy ayant gangné une bataille et esté receu dans Fez[1]. Sy cela est, ilz se pourront eschauffer icy davantage à se porter à faire pour luy, par esperance de proffiter à ce coup de Larache. Sy l'orage tourne de ce costé-là, le temps en dira les effectz. Bien est-il vray que ses preparatifz ne se feront sans difficulté, estans fort en sec d'argent.

. . . . . .

1. Sur la date de l'occupation de Fez par Moulay Abdallah V. p. 467, note 4.

Le xve de ce mois, je receuz une lettre du s[r] de Constant [1], de teneur semblable à la precedente dont je vous ay envoyé la coppie.

. . . . . .

Je suis tousjours sans avoir l'honneur qu'il me soit venu aulcune de voz lettres depuis celle du iiie juillet. J'en attendz avec beaucoup de desir et voz commandementz pour y continuer ma parfaicte obeissance, estant,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur.

Signé : Descartes.

De Madrid, ce xxve aoust 1609.

Post-scriptum. — Monseigneur, depuis ma lettre escripte, l'on m'a dit s'estre veu advis de Vallance que Don Loys Fayardo estoit arrivé à Mallorque avecq ses vaisseaulx, se tenant que les autres et les gallaires yroient aussy, estant le rendez-vous de leur armée, ce qui doit donner plus de doubte qu'ilz ayent autre desseing que sur Larache, pour la distance de l'ung à l'autre.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, ff. 247-248 v°. — Original.

1. Sur ce personnage V. Doc. CXXXVIII, pp. 457-460.

CXLIII

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Concentration de la flotte espagnole à Majorque. — Moulay ech-Cheikh est inquiet des progrès de son fils Moulay Abdallah, par qui il craint de se voir déposséder.

Madrid, 10 septembre 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Le s[r] Descartes, du x. — Receue le xxve septembre 1609.

Monseigneur,

. . . . . .

L'on n'a encores advis que les gallaires d'Italie soient arrivées à leur rendez-vous, qui se dit tousjours à Mallorque, mais bien que celles de Gennes estoient parties. Il m'est escript de Siville que cependant il se continue à faire provision de vituailles en la coste d'Andalousie, et que le roy more Muley Chec est en crainte que son filz, estant en heureux progrez comme il se tient qu'il est contre Muley Sidan, de qui les affaires vont mal, et se voyant poecesseur du royaume de son pere, face difficulté le recevoir...

Signé : Descartes.

De Madrid, ce x[e] septembre 1609.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 263 v°. — Original.

CXLIV

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Armements en vue d'une expédition au Maroc. — Mauvais desseins prêtés aux Moriscos de la province de Valence. — Mortara serait venu à la Cour négocier le retour de Moulay ech-Cheikh dans son royaume.

Madrid, 15 septembre 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Le s[r] Descartes, du xve septembre 1609. — Receue le premier d'octobre.

Monseigneur,

Vous verrez à l'arrivée de ma lettre du dix[me] de ce mois, qui est en chemin pour vous aller, comme je vous avois escript des xxve et xxixe aoust.

. . . . . .

Ilz ont aussy sur le bureau ceste journée de Barbarie, leurs gallaires commansans à se joindre, à ce que j'ay entendu.

Se parle fort pareillement, comme je vous ay desja escript, d'avoir descouvert de mauvaises intentions aux Morisques habituez dans le royaume de Vallance et qu'ils faisoient quelque amas d'armes. Il ne se sçait bien sy c'est le vray ou desir de donner quelque seignée à leurs bources. Et se parle du voiage de Sa Majesté Catholique en ses quartiers-là ; toutesfois, il y fault veoir davantage pour le croire.

Il y a quelques jours que Joanetin Mortara, Genevois qui est d'ordinaire pres Mulcy Chec pour les affaires du roy d'Espagne, est arrivé de dessa, qui se dit estre pour traicter du secours dudit roy more et retour en son païs. Sy leurs gallaires sont bien tost ensemble, il ne se tardera à veoir quel sera leur desseing.

. . . . . .

En attendant, je prie Dieu vous donner,

Monseigneur,

En parfaicte santé, très-bonne et longue vye.
De Madrid, ce xve septembre 1609.
Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 266 r° et v^o^. — Original.

CXLV

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Imposantes levées d'hommes en Espagne et en Portugal. — Suppositions au sujet de ces armements. — Embarquement de Moriscos du royaume de Valence pour le Maroc. — Meurtre de Moulay Abou Farès par Moulay Abdallah. — Intrigues de Joseph et Samuel Pallache aux Pays-Bas ; renseignements sur Moïse Pallache.

Madrid, 12 octobre 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Descartes, du XIIe d'octobre. — Receue le XVe dudict mois.

Monseigneur,

Deux de mes lettres des II et VIIes de ce mois vous vont ensemble par ung courrier acompagnant ung gentilhomme qui va en Flandres.

. . . . . .

En suitte du papier que je vous ay envoyé avecq maditte lettre du IIe, traictant d'estre à propos que tous les grandz et seigneurs de tiltre d'Espagne assemblent en leurs terres et jurisdictions les gens de guerre qu'ilz pourront, les depesches ont esté envoyées à ung chascun à cest effect, tant à ceux-là qu'aux prelatz et chevalliers tenans des commanderies, leur demandant aussy des lances outre l'infanterie, comme une forme de ban et arriere-ban, qui est

un procedder s'usant peu de dessa : par le moyen duquel, s'il s'observe ainsy qu'il est mandé, il semble se fera telle levée que, quand il y auroit puissance d'ennemis prestz d'entrer en ce païs, ilz ne pourroient faire davantage.

Le mesme est ordonné en Portugal, à ce que l'on m'a dit, et aussy que le marquis de Saint-Germain doit partir dans peu de jours pour aller à Calis et autres places maritimes d'Andalousie pour en visiter les fortiffications. Il est general de l'artillerie; peult-estre y auroit-il quelque chose de ceste charge en son voiage.

Les pretextes qui paroissent pour tout cela sont l'execution du decret contre les Morisques et le faict de Larache, dont il se continue de parler.

. . . . . .

Il est venu nouvelles de Vallance qu'il y a commancement d'embarquement pour passer lesdits Morisques en Barbarie, leur faisant enregister l'argent qu'ilz emportent, qui donne oppinion que la liberté ne leur en sera sy grande que ledit decret contenoit. Apres avoir faict avecq ceulx-là, l'on tient que les autres espandus par la Castille et en Arragon auront mesme suitte.

. . . . . .

L'on m'a escript de Siville du vi[e] de ce mois y avoir eu advis que Muley Avdala, filz de Muley Chec qui est en ce païs, a faict mourir son oncle Muley Bufers[1], et qu'il a pris Toutouan, par force et saeage. Cest oncle avoit esté son reffuge en sa disgrace et l'avoit fort assisté, dont il luy a faict la reconoissance ordinaire de More ; ce qui pourra ne guieres asseurer son pere[2].

Il m'a esté dit que deux Juifz[3] freres, qui ont esté longtemps en ceste Court, d'où ilz partirent il y a environ ung an et demy, n'ayant peu negocier selon leur souhait, que l'on presumoit estre sur occasions de Barbarie, se sont depuis promenez en Itallie, apres allez vers Messieurs des Estatz, où il semble qu'ilz ayent esté mieux escoutez, et que l'ung d'eulx a passé de là sur leur traicté

1. Cet événement eut lieu en août 1609. Cf. El-Ouefrâni, p. 319; Guadalajara, f. 112 v°.

2. On a vu (p. 471) que Moulay ech-Cheikh craignait que son fils, enivré par ses succès, ne cherchât à le déposséder de son royaume.

3. *Deux Juifz freres:* Samuel et Joseph Pallache. Cf. *supra*, Doc. XCIX, p. 343 et note 1. Doc. CIII, p. 352.

vers le roy de Marueques[1], l'autre[2] depuis rendu pres l'archiduc[3], d'où il a envoyé de dessa ung sien filz[4], qui pourroit estre pour donner compte de ce qu'ilz ont negocié avecq lesdits sieurs des Estats, et ainsy aller trompans les ungs et les autres pour en tirer par leurs artifices l'argent qu'ilz peuvent. J'estime que ce filz de Juif est ung qui se dit Portugais, par la voye duquel j'ay eu vostre depesche du xve septembre, le sieur Louvet luy ayant baillé son pacquet, et me le mande estre amy d'ung appellé Andrade qui est à Paris ; s'il se desire le sçavoir, celluy-là le pourra dire.

. . . . . .

Je supplie le Createur vous donner,

Monseigneur,

En très-parfaite santé, très-bonne et longue vye.
De Madrid, ce xiie d'octobre 1609.
Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, ff. 292 r° et v° et 293. — Original.

1. Samuel Pallache, éconduit par les États le 19 avril 1608 (SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 277), se fit accréditer par le Chérif et rentra aux Provinces-Unies avec un titre officiel (*Ibidem*, p. 311, note 1). Il accompagna en juillet 1609 les vaisseaux envoyés par les États à Moulay Zidân (*Ibidem*, pp. 356 et 357).

2. *L'autre :* Joseph Pallache.

3. L'archiduc Albert, gouverneur des Pays-Bas.

4. *Ung sien filz :* Moïse Pallache.

CXLVI

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Marche à suivre pour obtenir la relaxation du pèlerin français. — Négociations relatives à la cession de Larache. — Les Pallache, après avoir négocié une entente entre Moulay Zidân et les Provinces Unies en vue d'une action contre l'Espagne, auraient fait révéler cette entente à Philippe III. — Embarquement des Moriscos pour le Maroc. — Capture par un pirate anglais d'un navire espagnol qu'il aurait mené à Larache.

Madrid, 25 octobre 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Descartes, du xxv octobre. — Receue le ix novembre 1609.

Monseigneur,

Ma derniere est du xiie de ce mois.

. . . . . .

J'attendz la lettre que me dittes m'avoir escripte par l'homme de pied envoyé par le s[r] Constant[1], affin de veoir sy elle s'estend plus en la volonté du Roy que ce que me mandez seullement que Sa Majesté veult que je face soubz main pour sa delliv rance les offices que je jugeray raisonnables. Et, sy vous ne me prescrivez quelque particularité, le procedder que j'estime à propos est d'en parler

1. Sur ce personnage, V. Doc. CXXXVIII, pp. 457-460

comme sans charge et de moy mesme, commansant par le secretaire Prade, pour veoir quel langage j'en auray.

Il m'a esté dit estre venu depuis peu de jours depesche du visroy de Portugal[1] mandant tenir tousjours en bonne garde le pellerin françoys, et que par responce il luy est ordonné faire continuer en ceste sorte d'avoir bon soing de la seureté de sa personne, s'estiriant que cela sera pour durer jusques à ce que le roy de Fez Muley Chec soit passé en Barbarie[2]; ce qui continue à se negocier.

Et ay entendu que ce genevois Joanetin Mortare, qui y est emploié, et ung appellé Diego Ourea, interprette en langue arabique, doivent partir bien tost ensemble à aller où il est, pour luy faire entendre les delliberations de dessa, semblables à la consulte que je vous ay cy-devant envoyée[3] qui en traicte, et faire les escriptures necessaires de la promesse d'engagement de Larache pour l'argent qu'il demande. Puis se pourra pourveoir à son voiage. Cependant, je ne laisseray de parler dudit pellerin, ayant eu voz lettres.

Ce que je vous ay escript par la mienne du xiie du filz d'ung Juif venu de dessa[4], ce n'est la personne que je vous cotte, et ay depuis entendu qu'il y a environ trois mois que celluy-là passa par Paris, où il dit qu'il parla au Roy, à cause que l'on luy refusoit des chevaulx de poste, se representant de quallité d'avoir servy en Flandre pendant la guerre et qu'il venoit de dessa pour pretendre recompense. Personne qui l'a entretenu m'a dit en avoir appris que son pere et ung sien oncle estans partiz d'icy estoient allez vers Messieurs des Estatz avec lesquelz ilz avoient negocié; que de là il estoit passé avec l'oncle vers le roy de Maruecques, puis retourné en Hollande, d'où il s'estoit desrobé pour venir icy descouvrir la negociation, qui estoit, entre autres choses, que lesdits

1. La lettre de Cristobal de Mora à laquelle il est fait allusion ici est du 20 septembre 1609. V. SS. Hist. Maroc, 1re Série, Espagne, à cette date.

2. « Se puede responder al Marques que ordene que este hombre este a buen recaudo, hasta que se le avise de lo que abra de hazer del, que sera en volviendose Muley Xeque a Berberia ». *Ibidem*, consulte du Conseil d'État du 17 octobre 1609.

3. Allusion à la copie d'une consulte du Conseil d'État en date du 26 septembre, jointe par Descartes à sa lettre à Puisieux du lendemain 27. Cette consulte était relative à la cession de Larache et aux subsides à fournir à Moulay ech-Cheikh. *Ibidem*, à la date du 26 septembre 1609.

4. V. p. 475 et note 3, p. 476 et note 4.

sieurs des Estatz promettoient assister l'an prochain icelluy roy more de cent vaisseaux pour faire passage en Espagne, où il devoit y avoir une grande soullevation, sans se particulariser davantage : et qu'en consideration de ce service, l'on luy a ordonné un entretenement à Naples. Sy son discours est vray, il semble qu'il soit quelque partie de la cause du procedder qui se veoit maintenant contre les Morisques du royaulme de Vallance. Je ne sçay sy les autres deulx qu'il dit estre demeurez de dela auroient esté ignorans de son voiage ainsy qu'il demonstre, ou s'ilz y partieipent ponr essaier proffiter de toutes partz, à l'ordinaire de telz courreurs.

Lesdits Morisques se vont embarquant tous de bonne volonté, à ce qui se dit, sans qu'auleun desire jouir de la teneur du decret de la demeure de six familles en cent ; et semble que leur passage sera bien tost advancé, sy ce n'est que la venue de l'hiver donne prolongacion. Ceulx de Castille ont faict venir des depputez vers le roy d'Espagne, qui les a renvoyez en son Conseil d'Estat pour y desduire leurs raisons, esquelles ilz representent estre crestiens, vivans en la loy de l'Eglise, et qu'en conscience on ne les peult faire passer en Barbarie ; se tient qu'ilz se portent aussy à quelques offres d'argent...

. . . . . .

Ce vaisseau de la flotte que je vous ay cy-devant mandé avoir esté pris à la veue de Calis se dit maintenant estre riche de la valleur de plus de quatre cens mil escus, outre nombre de passagers, et que le preneur est ung piratte anglois, que l'on m'escript de Siville se parler l'avoir mené à La Rache, et que le filz de Muley Chec luy a donné advis l'avoir retenu jusques à savoir sa volonté de ce qui en seroit faict. Ce que beaucoup ne croyent.

. . . . . .

De Madrid, ce xxve octobre 1609.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, ff. 299-300. — Original.

CXLVII

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Démarches qu'il a faites en vue de la relaxation du pèlerin français. — Les Espagnols se disposent à traiter avec Moulay ech-Cheikh de la cession de Larache et des subsides qui seront donnés à celui-ci. — Faveurs dont Gianettino Mortara est l'objet.

Madrid, 1er novembre 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Le sr Descartes, du premier novembre 1609. — Receue le xve.

Monseigneur,

Je vous ay escript du xxve du mois dernier, accusant la lettre que j'avois eu l'honneur m'estre venue de vous du ue d'icelluy.

. . . . . .

Voyant sy longue demeure en l'homme du sr Constant[1], j'ay pensé ne devoir tarder davantage à parler de sa detention, affin que cest office eust plus d'aparance avoir esté faict sans commandemens et comme de moy-mesme, que sy monsieur de Vausellas eust esté arrivé icy. Le xxixe du passé, avecq autre occasion de veoir le sr secretaire Prade[2], je luy dis que j'avois entendu depuis peu de jours que ung Françoys appellé de Constant, venu par devotion à Saint

1. Sur ce personnage V. pp. 457-460.

2. Andres de Prada, secrétaire d'Etat; il avait été secrétaire de D. Juan d'Autriche en 1577-1578; il mourut en 1611.

Jacques, et depuis, sa curiosité le portant à veoir ce païs, s'estoit rencontré à Villeneufve de Portiman aux Algarves de Portugal, au temps que le roy de Fez Muley Chec y estoit ; que, sur soubson d'aulcuns, il fut pris par les ministres du roy d'Espagne, mené prisonnier à Lagos et depuis au chasteau de Sacres[1], où il patissoit fort ; que l'estimant sans culpe, bien que ses accusateurs n'auroient peult-estre manqué luy en donner, estant sujet du Roi, c'estoit de mon obligation procurer sa liberté, et avois estimé devoir commancer par luy[2], affin que, selon ses bonnes intentions, il s'y peust donner acheminement.

Sa responce fut y avoir long temps qu'il n'avoit ouy parler de cest affaire, d'aultant qu'il fut remis au Conseil de Portugal ; que ledit Constant est tenu pour personne d'auctorité ; qu'il s'estoit recogneu estre venu de dessa avec intention au desservice et mescontentement de Sa Majesté Catholique, envoyé, selon ce qu'il disoit, par aulcuns des principaulx de France, et qu'encores qu'il ne procedast au nom du Roy, il ne laissoit de se pouvoir juger que les vassaulx d'ung tel prince ne s'entremettroient en telle charge sans son sceu et ordre ; et que ledit Muley Chec avoit donné advis du tout par escript.

Je luy repliquay que, sy je croiois icelluy Constant s'estre porté à aulcun acte contre le service de Sadite Majesté Catholique, je ne voudrois ouvrir la bouche pour parler de son eslargissement ; que ses accusateurs et icelluy roy de Fez pouvoient avoir usé en cela d'artiffice pour esmouvoir de dessa à embrasser avecq plus d'ardeur ce qu'il en recherche d'aide pour son restablissement en ses Estatz ; ou que, s'il avoit failly en quelque chose, ce seroit plustost par legereté et inadvertence qu'autre desseing. Et, sur cela demeurasmes que je presenterois ung memorial affin de le faire remettre où il plaira au roy d'Espagne, soit en son Conseil d'Estat, ou celluy de Portugal. Je continueray ceste dilligence le plus à propos qu'il me sera possible.

L'on m'a dit que le marquis de Saint-Germain s'est laissé entendre, avant son partement, qu'il iroit passer à Carmone, où

1. *Sacres*, Sagres, petite ville près du cap St-Vincent, à l'extrémité S. O. du Portugal.

2. *Luy*, Andres de Prada.

est ledit Muley Chec, mais avecq apparance que c'est seullement par desir de le veoir ; toutefois, il s'estime que ce sera pour traicter avecq luy sur la remise de Larache et l'assistance qu'il demande de deux ceus mil escus avec six mil arquebuses, se continuans en la resolution d'avoir ceste place par quelque maniere que ce soit. Il avoit esté mandé d'icy y faire aporter de Siville m^{c} M ∇ des deniers de la flotte ; mais j'ay entendu que depuis il y a eu ordre d'en laisser la moictié, estant destiné pour ce roy more.

Ce Joanetin Mortare[1], Genevois qui a ordinairement residé pres de luy, est à present à l'Escurial pour achever d'estre depesché, puis l'aller trouver. Il se donne une croix de Saint Jacques audit Genevois et bonne pension. M'a esté dit pareillement que don Juan de Medicis, qui a esté page de la Royne, s'en yra avecq luy affin de servir à faire travailler à fortiffier Larache, sy elle se prend.

. . . . . .

Et estant ce qui s'offre maintenant de dessa, je supplie le Createur vous donner,

Monseigneur,

En parfaicte santé, très-bonne et longue vye.
De Madrid, ce premier de novembre 1609.
Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, ff. 307-308. — Original.

1. Sur ce personnage V. *supra*, p. 425 et note 1.

CXLVIII

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Prochain départ de Moulay ech-Cheikh pour le Maroc. — Affaire du pèlerin français.

Madrid, 13 novembre 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : M. Descartes, du XIII novembre. — Receu le VIe decembre 1609.

Monseigneur.

Je croiois que ma lettre du premier de ce mois deust estre portée par ung courrier que j'avois esté adverty se depescher en Flandres.

. . . . . .

Il paroist que ce qui est du roy more Muley Chec pour son retour en son païs se disposera en bref. M'estant rencontré depuis quatre ou cinq jours au logis du secretaire Prade avecq ce Genevois Joanetin Mortare, je le mis sur ce propos. Me confirma qu'icelluy roy ne tarderoit plus guieres en Espagne, et disant qu'il estoit à present sans besoing de l'assistance qu'il y avoit procurée, son filz s'estant du tout restably en son Estat. Il ne se pense neantmoings qu'il refuse l'argent ny les armes qu'il a demandées, et de dessa l'on pourra estre aise qu'il les prenne, sy l'on peult avoir Larache pour gaige.

. . . . . .

L'homme du s[r] Constant n'est encores arrivé. Le memorial que j'ai presenté sur sa dellivrance a esté remis au Conseil d'Estat, où le secretaire Prade m'a promis en faire rellacion à la premiere commodité. Je ne manqueray avoir soing de cest affaire et à vous informer de ce qui en succeddera.

. . . . . .

En attendant des vostres et vos commandementz, je suis,

Monseigneur,

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur.

Signé: Descartes.

De Madrid, ce XIIIe novembre 1609.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, ff. 312-313. — Original.

CXLIX

LETTRE DE RUSSY[1] A HENRI IV

(Extrait)

L'ambassadeur de Moulay Zidân est sur le point de quitter les Pays Bas. — On suppose qu'il est venu pour se rendre compte des ressources des États. — Ceux-ci se sont bornés à accepter de lui l'offre de la liberté du commerce au Maroc.

La Haye, 15 novembre 1609.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : M. de Russi, du 15e novembre 1609. — Receue le 25e.

Sire,

J'ay communiqué les particularitez des lettres de Vostre Majesté du XXIme octobre dernier, que j'ai receues le Vme de ce moys, à messieurs le Prince Maurice, comte Guillaume et Berneveld.

. . . . . .

L'ambassadeur de Maroques[2] a pris congé des Estatz[3] et est sur son partement. L'on ne veoyt apertement le suject qui l'a amené par deça. Ilz disent qu'il n'est aultre que pour recognoistre la force de ces Provinces, par laquelle ilz ont sy longuement resisté aux esfortz des Espagnolz et contrains, aprez une si longue guerre, d'ac-

1. M. de Russy, conseiller du Roi en son Conseil d'État et maître d'hôtel ordinaire du Roi, envoyé comme résident à La Haye en mai 1607, y demeura jusqu'en août 1611.

2. *L'ambassadeur de Maroques* : Hammou ben Bachir. Il était arrivé aux Pays-Bas dans les premiers jours d'octobre 1609. Cf. SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. CX, p. 360.

3. Hammou ben Bachir avait pris congé des États le 3 novembre 1609 (*Ibidem*, Doc. CXVIII, p. 379). On verra plus loin (p. 490) que son départ fut retardé.

corder une trefve si honteuse. Il a bien voulu sentir si le Roy son maistre pourroit estre secouru d'hommes par les Estatz en cas de necessité[1]: mais on s'est contenté d'accepter de luy l'offre du traffic, les Estatz jugeans qu'il n'y a moien d'entrer en aucun traicté avec une nation si infidele et barbare, telle qu'il n'est pas mesme en la puissance dudict roy de Maroques d'asseurer ce qu'il aura promis pour la liberté du traffic, comme m'ont dit ceulx qui ont longtemps frequenté audit pays. Les Estatz luy ont faict des presens de quantité de beaux linges pour porter à son Roy[2], et de chaisnes d'or pour ledit ambassadeur.

Suppliant le Createur,

Sire,

Donner à Vostre Majesté et à sa royalle famille, en toutes sortes de prosperitez, très-longue et très-heureuse vye.

A La Haye, ce xvme jour de novembre 1609.

Vostre très-humble et très-obeissant subject et très-fidelle serviteur,

Signé: Russy.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 15954, ff. 35 v° et 36. — Original.

1. Il semble qu'en effet l'ambassadeur soit venu proposer aux Provinces-Unies un projet de ligue contre l'Espagne; mais les États, qui venaient de conclure la trêve avec cette Puissance, ne purent donner suite à une pareille proposition. V. *supra*, p. 479 et SS. Hist. Maroc, 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, p. 369, note 3.

2. *Ibidem*, Doc. CXVII, p. 378 et CXVIII, p. 379.

CL

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Instructions données pour l'embarquement de Moulay ech-Cheikh et la cession de Larache. — Démarches en vue de la relaxation du pèlerin français.

Madrid, 25 novembre 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Descartes, du 25e novembre. — Receu le 6e decembre 1609.

Monseigneur.

Par manque de commodité de courrier, ma lettre du xiie de ce mois m'est demeurée entre mains, celluy qui devoit partir pour Flandres ayant esté retardé, dont la venue de deux depesches de ce quartier-là peuvent estre la cause.

. . . . . .

J'ay entendu que le xxiie de ce moys les depesches pour le retour du roy Muley Chec ont esté envoyées, y ayant ordre aux quatre gallaires de Portugal de l'embarquer et passer à Tanger, mandant au gouverneur de là[1] de le bien recevoir. S'envoye par ceste voye de gallaires cent mil ducatz audit gouverneur avecq

1. Le gouverneur de Tanger était alors Nuño de Mendoça. Cf. Fernando de Menezes, *Historia de Tangere*, p. 122; et 88. Hist. Maroc, 1re Série, Espagne, *Mémorandum de Moulay e h-Cheikh*, à la date du 9 novembre 1609.

charge les dellivrer à icelluy roy, lorsqu'il aura advis que la place de Larache sera remise soubz la main du roy d'Espagne, le marquis de Sainct-Germain estant ordonné pour la recevoir, l'argent ne se donnant autrement. Est pareillement mandé audit gouverneur de Tanger qu'en cas que ceste piece leur soit consignée[1], et que le filz de ce roy le reçoive en la pocession de son royaulme, qu'il l'assiste des armes qu'il a demandées et de tout autre secours qu'il pourra. S'est faict aussy recharge aux seigneurs de tiltre se dilligenter de tenir prestz les gens de guerre et lances qui leur ont esté cy-devant demandez, qu'il y a apparance seront pour cest effect de Larache.

. . . . . .

Vostre lettre du XXVIIIe septembre sur le faict du s[r] Constant[2] m'est arrivée le XIIIe de ce mois, envoyée de Callais par monsieur de Vic[3]. Le memorial que j'avois presenté sur la dellivrance dudit Constant a esté veu au Conseil d'Estat, et ordonné qu'il s'escrira au visroy de Portugal pour informer des charges qui resultent contre ledit prisonnier. Je me suis plainct au secretaire Prade de ceste maniere d'expedition, estant à croire que lors de sa prise ilz ont eu notice de la cause, et ceste voye paroissant estre pour entretenir en beaucoup de longueur. Neantmoings il la fault suivre.

. . . . . .

Et estant ce qui s'offre, je prie Dieu vous donner,

Monseigneur,

En parfaicte santé très-bonne et longue vye.
De Madrid, ce XXVe novembre 1609.
Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 318 r° et v°. — Original.

1. *Ceste piece leur soit consignée*, c'est-à-dire Larache leur soit remis.
2. Sur ce personnage, V. pp. 457-460, 461, 464, 470, 477-478, 480-481, 498.
3. Dominique de Vic, gouverneur de Calais.

CLI

LETTRE DE DESCARTES A PUISIEUX

(Extrait)

Subsides en armes et en argent à donner à Moulay ech-Cheikh.

Madrid, 26 novembre 1609.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire des commandementz de Sa Majesté. En Court.

Au dos, alia manu : Le s[r] Descartes, du xxvi novembre. — Receu le xxiie decembre 1609.

Monseigneur,

Je vous escrivis hier par la voye de l'ordinaire d'Italie, mon pacquet dirigé au maistre de la poste de Bordeaux pour le faire tenir à Paris.

. . . . . .

Je viens d'apprandre qu'ilz font arrest en Biscaye de nombre de mulletz des voituriers, et qu'on les charge d'armes, qui peuvent estre les six mil arquebuses promises au roy Muley Chec. M'a esté dit aussy que, des deux cens mil escuz qui luy ont esté offertz aux conditions qu'aurez veues par mes preceddentes, il en demande vingt mil pour acheter quelques draps et autres estoffes pour faire present à ses alcaydes, et qu'il y a ordre les luy bailler.

. . . . . .

Je supplie le Createur vous donner,

Monseigneur,

En parfaicte santé, très-bonne et longue vye.

De Madrid, ce xxvie novembre 1609.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Descartes.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 320 v°. — Original.

CLII

LETTRE DE RUSSY A HENRI IV

(Extrait)

L'ambassadeur de Moulay Zidân a été retenu aux Pays-Bas par un procès qu'il avait avec quelques Espagnols. — Nouvelles du Maroc : meurtre de Moulay Abou Farès; soulèvement contre Moulay Abdallah. — Oiseaux du Maroc avec lesquels on chasse le cerf.

La Haye, 5 décembre 1609.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : Mr de Russy, du ve decembre 1609. — Receue le XIXe.

Sire,

J'ay faict entendre à monsieur le prince Maurice comme, à sa consideration, il a pleu à Vostre Magesté confirmer la charge de sergent-major au capp^ne^ Titanval, qui m'a tesmoigné en estre fort contant.

. . . . . .

L'ambassadeur du roy de Marroc a esté retenu icy pour quelque arrest que certains Espagnolz ont faict faire de quantité de sucre et de bresil qu'ils[1] ont conduite par desa appartenant audict roy de Marroc, que lesdits Espagnolz pretendoient et soustenoient qu'elles estoient à eulx, et leur avoir esté pillée retournans du Bresil par les subjectz dudict roy[2]. Messieurs les Estatz en ayant retenu la

1. *Ils*, les Hollandais.

2. Sur cette affaire V. 1re *Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. CXXII, p. 393, CXXIII, p. 398, CXXIV, p. 403 et CXXV, p. 411.

congnoissance ont donné main levée desdictes marchandises audict ambassadeur du roy de Marrocques [1]. Lequel a eu nouvelles depuis peu que le fils du roy de Fayz [2], dont le pere [3] est retiré en Espagne, a faict trancher la teste à son oncle [4], duquel les subjectz [5] se sont mis en l'obeissance dudict roy de Marroques, et que ceulx qui accompagnoient ledict filz n'ayans apprové ceste cruaulté, se sont revoltez contre luy, ce qui rend la condiction dudict roy de Marrocques d'aultant plus asseurée.

Ledict ambassadeur a dict à monsieur le prince Maurice qu'il y a des oyseaux en Barbarye qui vollent les cerfz, se jettans sur eulx, les bourent sur les reins et donnent loysir à ceulx qui les courent de les tuer; que pour ce faire ilz les font passer d'un boys à un aultre par une campagne. J'ay prié ledict sieur Prince d'en demander audict roy, pour, s'il en recouvre, en faire present à Vostre Magesté.

. . . . . .

Suppliant le Createur,

Sire,

Donner à Vostre Magesté et à sa royalle famille, en touttes sortes de prosperitez, très-longue et très-heureuse vye.

De La Haye, ce cinqiesme jour de decembre mil six cens neuf.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Russy.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 15954, ff. 46 v° et 47. — Original.

1. Cette mainlevée fut prononcée le 1er décembre 1609. V. la Résolution des États-Généraux de cette date, V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. CXXXIX, p. 439.

2. *Le fils du roy de Fayz*, Moulay Abdallah.

3. *Le pere*, Moulay ech-Cheikh.

4. Sur le meurtre de Moulay Abou Farès par Moulay Abdallah, V. *supra*, p. 414 et note 2.

5. Il faut entendre par là que les anciens sujets de Moulay Abou Farès (les populations du royaume de Merrakech) se sont rangés sous l'autorité de Moulay Zidân.

CLIII

LETTRE DE VAUCELAS[1] A HENRI IV

(Extrait)

Moulay ech-Cheikh est sur le point de partir. — Mesures relatives à la cession de Larache. — On craint que Moulay ech-Cheikh ne tienne pas sa promesse.

Madrid, 15 décembre 1609.

Suscription: Au Roy.

Au dos, alia manu: M. de Vaucelas, du XVe decembre 1609. — Recen le XXVIe.

Sire,

Je ne m'attendois d'estre sy long temps sans rendre compte à Vostre Majesté de ce que j'aurois recogneu par deça, dont les longueurs ont causé ce retardement.

. . . . . .

Le marquiz de Sainct-Germain a commendement d'aller recepvoir la ville de Larache en Barbarie, moyennant II^c^ mille escus, dont l'on secourt par deça ce roy de Fez fugitif, qui est sur le point de s'en retourner en son pays, où son filz s'est assez bien restabli. Il emporte quelque partie de cette somme en estoffes, pour faire present à ceulx qui l'ont bien servi, le reste estant mis entre les mains du gouverneur de Tanger, qui luy delivrera lorsque ladite ville de Larache sera mise entre mains dudit marquiz; duquel tou-

1. André de Cochefilet, baron de Vaucelas, ambassadeur du roi de France à Madrid où il remplaça Descartes au début de décembre 1609.

tesfois j'ay veu lettres de Seville par lesquelles il tesmoigne n'estre point encores trop bien asseuré qu'elle luy soit livrée, soit que l'on ne le veuille ou que l'on ne le puisse.

. . . . . .

Je ne laisseray de m'esclarcir le plus qu'il me sera possible, comme d'apporter tout soing et vigilance à ce qui est du service de Vostre Majesté que je supplie le Createur,

Sire.

Voulloir conserver et augmenter en toutes prosperitez et grandeurs royalles, de laquelle je demeureray toute ma vie.

Très-humble et très-fidelle subjet et serviteur,

Signé : Vaucellas.

De Madrid, ce 15e decembre 1609.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16113, f. 353 r° et v°. — Original.

CLIV

AVIS DE VAUCELAS A HENRI IV[1]

(Extrait)

Moulay Zidân ayant armé huit mille Moriscos marcherait avec eux contre Larache.

[Madrid, 28 janvier 1610[2].]

Suscription : Au Roy.

Il ce parle de mariage de l'archiduc Leopold avec l'infante ainée d'Espagne. . . . . .

Ce jourd'huy XXVIII est arrivé un courrier de Seville, où est le marquiz de Sainct-Germain, qui est aprez à faire trouver vaisseaulx pour quelques Maurisques d'Andalouzie qui desirent passer en France.

. . . . . .

Le consul françois de Maillorque a passé en Alger plusieurs de ces Maurisques, à quoy il n'a perdu.

Ceulx que les galleres ont passez et debarcquez à Oran ont eu à souffrir des Arabes, qui en ont tué plusieurs, pris l'argent et sauvé les femmes moins laides.

1. Ce Document, qui ne porte ni titre ni date, n'est pas à proprement parler une lettre mais un rapide exposé des nouvelles du jour.

2. Cette date a été restituée d'après les indications suivantes : Le quantième (28) est donné dans le texte même du Document. D'autre part les événements auxquels Vaucelas fait allusion sont en partie repris dans une lettre à Puisieux du 28 janvier 1610, lettre dans laquelle Vaucelas écrit : « Du reste que j'ay peu entendre, estant un peu à la mosaïcque, je le vous envoye en une demie feuille de papier ». *Bibl. Nat. ms. fr. 16114, f. 12 v°.* Il est bien probable qu'en dépit de la suscription : *Au Roy*, c'est le présent Document qui constitue le complément d'information dont parle Vaucelas.

D'entre ceulx qui sont restez, huict mil des plus resoluz ont joinct le roy Muley Sidan, qui les a armez. Avec ce qu'il avoit et ce nouveau renfort, on tient qu'il marche vers Larrache, et semble par les nouvelles de ce present courrier que l'esperance que le marquiz de Sainct-Germain avoit sur ladite place ce va refroidissant[1].

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114. ff. 185 v° et 186. — Original.

1. Cf. en effet la lettre du marquis de San German à Philippe III, du 13 janvier 1610, SS. Hist. Maroc, *1re Série, Espagne*.

CLV

LETTRE DE VAUCELAS A HENRI IV

(Extrait)

Moulay ech-Cheikh est au Peñon de Velez. — Efforts de Vaucelas pour obtenir la relaxation du pèlerin français.

Madrid, 17 février 1610.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucellas, du XVIIe febvrier 1610. — Receu le dernier dudict mois.

Sire,

. . . . . .

Treize galleres de Naples et quatre de Portugal ont passé le roy maure au Pignon de Velez, où le filz dudict roy a tous-jours eu pouvoir[1]. Le bruict de l'entreprise de L'Arrache semble rallenti ; on verra ce qui s'en fera[2].

. . . . . .

Je ne mancqueray à poursuivre la liberté des sieurs de Constant[3] et Monfar, comme aussy de dix ou douze aultres pauvres François pris à La Havanna, il y a ja long temps. . . . . .

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 17e febvrier 1610.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, ff. 24 vo et 25. — Original.

1. Moulay ech-Cheikh n'arriva au Peñon que le 20 février. Cf. la lettre de ce prince à Philippe III du 21 février 1610, SS. Hist. Maroc, 1e Série, Espagne.

2. Dans une de ses précédentes lettres, datée du 15 janvier, Vaucelas écrivait déjà : « Ceste affaire de Larache ne s'advance si diligemment. » *Bibl. nat. fonds français, ms. 16114, f. 7.*

3. V. p. 488, note 2.

CLVI

LETTRE DE VAUCELAS A HENRI IV

(Extrait)

Approvisionnements et armements en prévision de l'entreprise de Larache. — Mise en liberté du pèlerin français.

Madrid, 24 mars 1610.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : [M. de Vaucellas, du XXIV mars 1610]. — Receue le XII avril.

Sire,

Le sixiesme du present, arriva icy avec sa despesche celuy que j'avois envoyé vers Vostre Majesté.

. . . . . .

Ces jours passez, ilz ont fait faire grande quantité de biscuit en toute la coste, depuis Carthagene jusques à Seville ; et à Malaga s'assemblent toutes leurs galleres, en intention de tenter l'entreprise de L'Arrache, de laquelle ce roy maure[1], depuis sa descente en Africque, leur donne quelques moyens de l'effectuer, ou à tout le moins tesmoigne bonne vollonté, à ce qu'il puisse avoir les IIIc mil ducatz qu'ilz luy ont prestez et toutesfois fait laisser en Gibaltar jusques à ce qu'il aye effectué sa promesse.

. . . . . .

Il y a quelque opinion qu'aprez ceste affaire de L'Arrache, ilz

1. *Ce roy maure :* Moulay ech-Cheikh. V. Doc. CL, p. 487.

pourrayent faire passer par mer trois ou quatre mil hommes à Dunquercque.

. . . . . .

J'ay aussy obtenu lettre pour un gentilhomme françois nommé Constant[1], prisonnier à Saeris[2] en Portugal, par laquelle le roy d'Espagne ordonne qu'il soit delivré[3].

. . . . . .

De ce qui arrivera je tiendray Vostre Majesté advertie du mieulx qu'il me sera possible et que l'humeur converte de ce pays le permet, comme celuy qui sera à jamais,

De Votre Majesté,

Très-humble et très-fidelle subjet et serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 24e mars 1610.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, ff. 44, 45 et 47. — Original.

1. Sur ce personnage V. p. 488, note 2.
2. *Saeris*, Sagres.
3. Comme il n'est plus question dans la correspondance de Vaucelas du chevalier de Constant, on peut supposer que celui-ci fut mis en liberté fort peu de temps après cette lettre

CLVII

LETTRE DE VAUCELAS A PUISIEUX

(Extrait)

Préparatifs militaires des Espagnols en vue de l'entreprise de Larache.

Madrid, 5 avril 1610.

Suscription : A monsieur, monsieur de Pisieulx, conseiller et secrettaire d'Estat.

Au dos, alia manu : M. de Vaucellas. du ve avril 1610. — Receue le xviie dudict mois.

Monsieur,

Celles de Sa Majesté et les vostres du 17e mars m'ont esté rendues icy le xxix du mesme mois.

. . . . . .

Il passe icy quantité d'armes, comme mousquetz, harquebuses et picques qu'ilz font venir de Biscaye, et les envoyent par les eveschez pour estre separées lorsqu'ilz vouldront armer ce bataillon, ce qu'ilz disent devoir faire en bref. Ilz munitionnent extraordinairement leurs galleres de quantité de vivres, et, entre aultres choses, d'environ six mil bottes de cuir pour mettre en chacune 4 ou 5 pintes de vin, ce qui tesmoigne vouloir faire descente en quelques lieulx mal garnis d'eaulx, comme ces costes de Barbarie. Ilz portent quantité de pics et telz instrumens, comme mesme certaines espuertes[1] pour porter terre au lieu de bottes. Ilz ce dit tousjours que c'est en intention d'executer l'entreprise de L'Ar-

1. *Espuerte*, de l'espagnol espuerta, qui signifie : cabas de sparte.

rache. Quelques-uns et[1] la pluspart de leurs vaisseaulx ronds se munissent et preparent de mesme.

. . . . . .

Faictes estat de mon humble service, et me tenez, s'il vous plaist, Monsieur,

Vostre très-humble serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 5e avril.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 50. — Original.

1. *Et.* Entendez : et même...

CLVIII

LETTRE DE VAUCELAS A HENRI IV

(Extrait)

Contrairement aux bruits en circulation, il ne croit pas les armements espagnols dirigés contre Larache. — Vaisseaux armés en course par les Moriscos.

Madrid, 18 avril 1610.

Suscription : Au Roy.

Au dos, alia manu : M. de Vaucellas, du xviiie avril 1610. — Receue le 5e may.

Sire,

Par les miennes du 24 du passé j'avois donné advis à Vostre Majesté de quelques propos tenuz chez le connestable de Castille.

. . . . . .

Ils preparent tousjours leurs galleres à Calis et es environs, les munitionnant extraordinairement, font advancer vers les portz quelques compagnies d'infanterie qui estoyent au royaume de Grenade. Le marquiz de Saint-Germain y apporte un soing et diligence extreme. Ilz publient tant là qu'icy que c'est pour executer ceste entreprise de L'Arrache, ce qui doit faire croire qu'ilz n'y ont dessein ; joint que Muley Sidan, duquel les affaires ne vont mal en ce pays-là, n'aura mancqué de pourvoir à bien munir les deulx forteresses dudit lieu de L'Arrache, sachant bien, il y a long temps, que Muley Xecque a promis par deça d'employer tous moyens pour la faire tomber au pouvoir du roy d'Espagne.

. . . . . .

On croit qu'aulcuns de ces Maurisques passez en Barbarie ont armé quelques vaisseaulx et commencent à courre, armant les vaisseaulz qu'ilz prennent.

. . . . . .

Entre les munitions de ceste armée de mer qui est à Calis, ces six mille bottes de cuir pour porter vin chaque soldat sur soy, cela fait croire qu'ilz ont à passer quelque pays arride. Il vauldra mieux que ce soit en Africque que non aulx guarrigues de Provence ou aulx landes de Bretagne, qui ne seroit preparé à les recevoir dignement.

. . . . . .

En attendant de pouvoir mander à Vostre Majesté ce qui surviendra, je luy demeureray jusques à la fin de ma vie.

Sire,

Son très-humble et très-fidelle subjet et serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 18e aprvil 1610.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, ff. 52-53. — Original.

CLIX

LETTRE DE VAUCELAS A VILLEROY

(Extrait)

L'entreprise de Larache est retardée par le mauvais temps.

Madrid, 3 juin 1610.

Suscription : A monsieur, monsieur de Villeroy, conseiller d'Estat et secretaire des commendemens.

Au dos, alia manu : M. de Vaucellas, du 3e juin 1610. — Receue le 14e.

Monsieur,

Je vous escrivis deulx lignes le xxvi du passé, telles que le temps et l'occasion me le permirent.

. . . . . .

Cy-devant je vous avois tenu adverti des mouvemens de leur armée de mer. Le mauvais temps a fait differer l'execution de l'entreprise de L'Arrache, que le marquiz de Saint-Germain espere executer. Excusez-moy, Monsieur, s'il vous plaist, si je ne m'estends en aultres particularitez. Je suis tellement abbatu d'affliction et de quantité de visites[1], qu'à peine me puis-je souvenir de moi-mesme.

. . . . . .

Je demeureray,

Monsieur,

Vostre très-humble nepveu et serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce iiie juing 1610.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 70 r°. — Original.

1. Il s'agit des visites de condoléances rendues à l'ambassadeur de France à l'occasion de l'assassinat de Henri IV par Ravaillac le 14 mai 1610.

CLX

LETTRE DE VAUCELAS A MARIE DE MÉDICIS

(Extrait)

Tentatives infructueuses sur Larache.

Madrid, 20 juin 1610.

Suscription : A la Reyne.

Au dos, alia manu : M. de Vaucellas, du xxe juin 1610. — Receue le ixe juillet.

Madame,

Le xviie du present, j'ay receu celle dont il a pleu à Vostre Majesté m'honorer...

Par deça ilz ont tanté diverses foys l'entreprise de La Rache, mais sans effaict ; [ils] ont peu de soldatz sur leur vaysseaux, et encores avec mauvais ordre ; et sans quelque petite somme de cinq ou six mil escus que leur preste un evesque de là, le marquis de Sainct-Germain se trouvoit empesché.

. . . . . .

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 20 juing 1610.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 87 v°. — Original.

CLXI

LETTRE DE VAUCELAS A VILLEROY

(Extrait)

La flotte espagnole est partie pour tenter l'entreprise de Larache.

Madrid, 20 juin 1610.

Suscription : A monsieur, monsieur de Villeroy, conseiller du Roy en ces conseils d'Estat et privé et secretaire de ces commandementz.

Au dos, alia manu : M. de Vaucellas, du xxe juin 1610. — Receue le ixe juillet.

Monsieur.

J'ay receu le xviie du present celle de Leurs Majestez, comme aussy les vostres du 29 may, v et 6e du present.

. . . . . .

Depuis mes lettres à la Reyne fermées, j'ay seeu que le marquiz de Sainct-Germain est parti avec son reste d'armée, et tient-on qu'à ce coup ilz ne fauldront ceste place de L'Arrache. Un François de La Rochelle meine ceste entreprise-là [1].

. . . . . .

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce xxe juing 1610.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 81 v°. — Original.

1. Ce « François de La Rochelle » est sans doute Durand Gazan, homme de confiance de Juan Bautista Reales. Il alla, sur les ordres du marquis de San German, reconnaître la place de Larache en janvier puis en avril 1610. Vaucelas paraît s'être exagéré l'importance de son rôle. Cf. 1re *Série*, Espagne, lettre de J. B. Reales à Philippe III du 9 février 1610 et lettre de San German à Philippe III du 31 mars 1610.

CLXII

LETTRE DE VAUCELAS A MARIE DE MÉDICIS

(Extrait)

Continuation des levées de gens de guerre. — Échec d'une tentative du marquis de San German contre Larache. — Conjectures sur la destination des galères qu'il commande.

Madrid, 3 juillet 1610.

Suscription : A la Reyne.

Au dos, alia manu : M. de Vaucellas, du 3e juillet 1610. — Receue le 15e.

Madame,

Depuis celles que j'escrivis à Vostre Majesté le xxe du passé, ilz ce sont advisez par deça de continuer ceste levée de leur bataillon, et, combien que, dez le xxiiie dudit mois, ilz ayent chaque jour battu le tambour, ilz n'ont encores enroollé que fort peu de soldatz, d'aultant qu'il ne s'en presente. Aussy ont-ilz ordonné que ces lances dones par certains seigneurs particuliers seroyent assemblées, mais ce avec beaucoup de lenteur, qui me faict croire que c'est plustost pour la reputation ou bonne mine que pour s'en servir.

Ce qu'ilz ont entendu ces jours-cy des deportemens de monsieur de Savoye[1] depuis la mort de Sa Majesté qui est en gloire ne leur agrée nullement. Les plus fascheux disent qu'il le fault deposseder et bailler l'Estat à son filz. Il est à croire neantmoins qu'ilz tenteront plustost à le ramener à eulx, tant par belles parolles et promesses que par aultre voye, principalement s'il arrive faulte du

1. Charles Emmanuel Ier, duc de Savoie de 1580 à 1630.

conte de Fuentès, que l'on tient fort mal, auquel le bruit commun donne pour successeur le duc d'Albuquerque, aagé de plus de soixante et six ans, ou bien le marquis de Sainct-Germain, qui a, ces jours derniers, avec 14 galleres et quelques aultres vaisseaulx et environ deulx mil hommes (ou peu plus) que l'on luy avoit laissez, failly l'entreprise de L'Arrache, ayant perdu 40 ou 50 soldatz tuez que noyez, les Maures s'estans presentez à l'escarmouche lorsqu'il voulut desbarcquer, le contraignant de retourner à ses vaisseaulx, et ce, contre la promesse ou plustost vollonté de Muley Xeq, ledit marquiz esperant plustost y estre receu comme amy que non comme ennemy ; mesmes à l'abord avoit fait salluer la place de quantité de cannonades sans bale, à quoy les chasteaulx ne respondirent si courtoisement, n'ayant oublié les bales à leurs coups de canon[1].

Il a depuis despesché au Roy son maistre pour sçavoir ce qu'il aura à faire, ce qui n'est encores resolu. Cependant, il sera bien à propos de prendre garde à Marseille. Bien croit-on que ces 14 galleres qu'il a seront envoyées en Italie, ainsi que l'on croit des aultres qui ja sont advancées aux Alfacques de Tortose en Arragon où l'on tient estre doresnavant achevé le passage des Maurisques.

. . . . . .

En ce desir, je demeureray, Madame, de Vostre Majesté,
Très-humble et très-fidelle subjet et serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce m^e^ juillet 1610.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 90 r° et v°. — Original.

1. « Le marquis de San German partit pour l'expédition de Larache... mais lorsqu'il arriva devant cette place, le gouverneur maure le reçut à coups de canon.... Comme le marquis n'avait pas assez de troupes et qu'il n'avait pas ordre de s'emparer de Larache par la force, il se contenta de débarquer trois cents hommes pour châtier les Maures qui arquebusaient nos galères, nous tuant ainsi trente-huit ou quarante hommes, puis... il revint à Tarifa. » Cabrera, *Relac. de las cosas....* p. 410.

CLXIII

CONFIRMATION A G. CURIOL DES PROVISIONS DE CONSUL AU MAROC

Paris, 22 septembre 1610.

En tête, alia manu : Confirmation des provisions du consolat de Marroc et Fez à G. Curiol, 22 septembre 1610. — Guillaume Curiol, Jehan Phelip[1] à sa survivance.

Louis, par la grace de Dieu, roy de France et de Navare, comte de Provence, Forcalquier et terres adjacentes, à tous ceux qui ses presentes lettres veront, salut.

Le feu Roy, nostre très-honoré seigneur et pere, de glorieuse memoire, par ses lettres patentes du seize septembre mil six cens sept et pour les considerations y contennes, auroit accordé et faict don à nostre cher et bien amé Guillaume Curiol, marchand, citoien de nostre ville de Marseille, l'estat et office de consul pour la nation françoise aux royaumes de Marroc et de Fez, leurs appartenances et deppendances, lors vaccant par la mort de Guillaume Berard, pour ledict estat et office de consul avoir, tenir, exercer et en jouir par ledict Curiol, à condition de survivance de luy et de Jean Phelip, aussi citoien de nostre dicte ville de Marseille. Surquoy desirant nous conformer à l'intention de feu nostre dict seigneur et pere, sçavoir faisons que, suyvant et conformement ausdictes lettres, avons audict Curiol confirmé, octroyé et continué, confirmons, octroyons et continuons par ces presentes signées de nostre main ledict estat et office de consul pour la nation françoise ès dictz royaumes de Marroc et Fez, leurs appartenances et deppendances, à ladicte condition de sur-

1. Jean Philippe de Castelane. V. p. 377, note 1.

vivance pour luy et ledict Phelip, pour en jouir par eux et le survivant d'eux deux, aux honneurs, prerogatives, preeminences, franchises, libertés, droictz, proffictz, esmollumens, fonctions, authorité et jurisdiction accoustumés et qui y appartiennent, ainsy qu'il est porté par lesdictes lettres, la teneur desquelles nous voulons estre suivy et entretenu de point en point, selon leur forme et teneur, et ce, tant qu'il nous plera, sans que par le trepas du premier mourant ledict estat et office puisse estre dit vaccant ou impetrable sur le survivant d'eux deux, auquel nous les avons, en tant que de besoing et où seroit, reservé et reservons par lesdictes presentes, sans qu'il soit besoing obtenir de nous autres lettres que ses dictes presentes ny prester autre nouveau serment que celluy que ont presté à cause dudict office.

Sy donnons en mandement à nostre très-amé cousin le duc de Guise, pair de France, gouverneur et nostre lieutenant general en Provence [1], à nos amés et feaux conseillers, les gens tenans nostre Cour de Parlement audict païs, senechal d'icelluy ou son lieutenant et au lieutenant de l'admirauté au siege de nostre ville de Marseille, que, de ses dictes presentes, ils fassent, souffrent et laissent jouir et uzer plainement et paisiblement lesdictz Curiol et Phelip et le survivant d'eux deux, cessans et faisans cesser tous troubles et empeschemens au contraire, car tel est nostre plaisir.

Prions et requerons nostre très-cher et bon amy, l'empereur Muly Zeidem, empereur desdicts royaumes de Marroc et Fez, et les magistratz et gouverneurs d'iceux que ledict Curiol et, apres son dexces, ledict Phelip, ilz souffrent et laissent jouir et uzer plainement et paisiblement de ladicte charge, leur faisant paier les droictz accoustumés que nous leur permettons de prendre et percevoir sans aulcun empeschement.

Mandons en outre à tous nos subjectz et autres trafficquans soubz nostre banniere es dictz royaumes qu'ilz ayent à recognoistre en ladicte charge de consul ledict Curiol et, apres son dexces, ledict Phelip, et leur paier les droictz ordinaires et accoustumés sans difficulté.

1. Charles de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, gouverneur de Provence. Les consulats d'Afrique et du Levant étaient sous sa dépendance.

En tesmoing de quoy nous avons faict mettre nostre seel à ses dictes presentes.

Données à Paris le vingt-deuxieme jour de septembre, l'an de grace mil six cens dix et de nostre reigne le premier.

Signé : Louis.

Deubment seellées du grand sçau de sire jaulne, et sur le reply : Par le Roy, comte de Provence. la Royne regente sa mere presente. De Neuville signé.

Archives des Affaires Étrangères. — Maroc. — Carton consulaire, 1577-1693. — Copie du XVIIe *siècle.*

CLXIV

LETTRE DE VAUCELAS A MARIE DE MÉDICIS

(Extrait)

Le marquis de San German conserve l'espoir de s'emparer de Larache

Madrid, 6 novembre 1610.

Suscription: A la Royne.

Au dos, alia manu: Mr de Vaucellas, du 6e novembre 1610. — Receue le xive dudict mois.

Madame,

. . . . . .

De Seville, l'on me mande que le marquiz de Sainct-Germain a encores esperance d'emporter La Rache[1], et que, pour certain, la flotte[2], quoy que l'on aye essayé de faire croire, ne monte en tout, cochenille et argent, qu'à un peu moins de six millions.

Attendant les commendemens de Vostre Majesté.....

Signé: Vaucellas.

A Madrid, ce 6e novembre 1610.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 137 r°. — Original.

1. « Quoique le marquis de San German puisse revenir et renoncer à l'expédition d'Afrique, comme on l'y a autorisé, il s'entête dans ce dessein, parce qu'il a confiance dans les engagements du roi Moulay ech-Cheikh, lequel recule les échéances sans qu'arrive jamais la date de la cession de Larache. » Cabrera de Cordoba, *Relaciones de las cosas...*, p. 421. De son côté, Vaucelas regardait l'entreprise comme impraticable (*Bibl. Nat. ms. français 16114, f. 130 n°*).

2. La flotte des Indes et non pas celle du marquis de San German.

CLXV

LETTRE DE VAUCELAS A PUISIEUX

(Extrait)

Prise de Larache par le marquis de San German. — Importance que cette occupation peut avoir pour l'Espagne.

Madrid, 29 novembre 1610.

Suscription : A monsieur, monsieur de Puisyeulx, secretaire des commandemens.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucellas, du XXIX novembre. — Receue le IX decembre 1610.

Monsieur.

Par Valefort, qui partit d'icy le XXVe du present à onze heures du soir, je vous ay accusé la reception des vostres de l'onze et 16e dudit mois. Je seray bien aise que ledit courrier aye fait meilleure diligence au retour que non pas à venir. A peine eussé-je peu le vous envoyer plus tost sans que ces ministres eussent eu quelque subjet de leur plaindre, à cause de la responce du roy d'Espagne à Leurs Majestez, qu'ilz desiroyent qu'il emportast.

Le peu de temps qu'il y a qu'il est party et vous ayant escript par luy amplement, cela m'empeschera de vous faire sçavoir aultre chose, sinon que, le XXVI, nous eusmes icy advis assuré que le samedi 20[1] de ce mois la place de La Rache fut mise entre les mains du marquiz de Sainct-Germain, sans coup ferir[2]. Il est enfin venu à bout de ce dessein.

1. L'original porte : 2°.

2. Sur l'occupation de Larache V. 1re *Série*, Espagne, *Relation Horozco*; Rojas, ff. 79-87 v°; Guadalajara, ff. 121-124 v°; Cabrera de Cordoba, *Relaciones....*, p. 423.

L'alegresse n'en a esté petite, encor qu'il y en ait aulcuns qui jugent que ceste petite conqueste leur apportera de la despence, car, oultre ce qu'ilz auront là le party de Muley Sidan directement ennemy, ceulx du party de Muley Xecq n'en sont gueres plus contens. Mais, en effect, c'est tousjours une belle prise pour l'Espagne qui s'asseure des portz d'où quelquesfois eussent peu sortir des vaisseaulx qui les eussent faschez, et principalement au retour de leurs flottes, ce port estant si proche du centre où il fault que tous leurs vaisseaulx se rendent. Vous sçaurez, à mon advis, ceste nouvelle plus tost que l'ambassadeur d'Espagne.

Tenez-moy en vos bonnes graces, comme celuy qui est.

Monsieur,

Vostre bien humble et affectionné à vous faire service,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 29e novembre 1610.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 173. — Original.

CLXVI

LETTRE DE VAUCELAS A MARIE DE MÉDICIS

(Extrait)

Établissement d'une garnison à Larache.

Madrid, 4 janvier 1611.

Suscription : A la Royne.

Au dos, alia manu : M. de Vaucelas, du IIIIe janvier 1611. — Receue le XVIIIe dudict mois.

Madame,

Selon celles de Vostre Majesté du 15e du passé, j'ay faict entendre à quelques principaulx ministres du roy d'Espagne (mesmes au duc de Lerme) combien luy avoit agreé et apporté de contentement la resolution qu'avoit pris ledit roy en l'affaire de Savoye.

. . . . . .

Du costé de deça, pour leur nouvelle conqueste de L'Arache, ilz y ont ordonné pour guarnison 800 hommes de pied, cent chevaulx et de plus cent pionniers ; et avoyent au commencement resolu de joindre les deulx forteresses qu'il y a par une longue trenchée guarnie de redoubtes ; mais, ayant jugé qu'il y fauldroit trop de gens à la guarde, ilz ont laissé ce desseing.

. . . . . .

Priant Dieu, Madame, vouloir conserver Vostre Majesté si necessaire au bien general de la Chrestienté et particulier de la France, et de laquelle je seray à jamais

Très-humble et très-fidelle subjet et serviteur.

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce IIIIe janvier 1610.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 194 v°. — Original.

CLXVII

LETTRE DE VAUCELAS A MARIE DE MÉDICIS

(Extrait)

Les Espagnols auraient l'intention de s'emparer de El-Mamora.

Madrid, 27 février 1611.

Suscription : A la Royne.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucellas, du xxvii febvrier 1611. — Receue le xvie mars.

Madame,

Depuis mes dernieres à V. M. du ne du present, il n'est arrivé icy aultres courriers que l'ordinaire d'Italie.

. . . . . .

On dit icy que le marquiz de Sainct-Germain aura bien tost commendement de s'emparer de La Mamorra, port sept lieues au delà de La Rache[1]. Ce n'est qu'une bourgade ouverte, et tient-on que leur desseing est de la fortifier, aultrement la prise en seroit inutile.

Priant Dieu, Madame, vouloir conserver en toutes grandeurs et royalles prosperitez Vostre Majesté, de laquelle je suis

Très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce xxviie febvrier 1611.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, ff. 209 ro et 210. — Original.

1. El-Mamora se trouve en réalité à 110 kilomètres au sud de la place de Larache. Sur le refuge offert à cette époque par El-Mamora aux pirates européens, V. SS. Hist Maroc. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 624, note 4.

CLXVIII

LETTRE DE VAUCELAS A MARIE DE MÉDICIS

(Extrait)

Dessein prêté aux Maures de fortifier El-Mamora.

Madrid, 10 avril 1611.

Suscription : A la Roine.

Au dos, alia manu : De mons. de Vaucelas, du 10e avril. — Receu le XXIIIe 1611.

Madame.

N'estant venu depuis peu nul courrier d'Italie, nous n'avons icy aultre certitude des resolutions de mr de Savoye.

. . . . . .

Il y a ja quelques jours que, de ceste Cour, ilz ont despeschè commissaires pour lever en Biscaye quantité de matelotz pour fournir quelques gallyons qu'ilz preparent à Lisbonne, et esperent les faire passer le destroict dans six sepmaines et se rendre à Malaga, pour se joindre facilement aux galleres d'Espagne qui sont au port de Saincte-Marie et de là servir aux occurrences. Don Pedro de Tolede a ordre de s'y aller rendre dans peu de jours, sur les advis qu'ilz ont de quelque quantité de Maures qui ont paru vers Oran[1], et que l'on a opinion s'avancer vers La Mamorra (port à sept lieues au dela de La Rache[2]) pour la fortiffier. Ceste petite

1. Il s'agit en réalité d'un mouvement des Turcs d'Alger vers Oran en février-mars 1611, mouvement sans doute destiné à assurer la rentrée des impôts. Cf. SS. Hist. Maroc, 1re Série, Espagne, consulte du conseil d'État du 26 mars 1611.

2. Sur cette évaluation inexacte V. Doc. précédent, p. 515, note 1.

alarme haste le partement du reste des Maurisques, auquel on apporte toute diligence. Et pour cest effect, le jeudy sainct, ilz assembloyent quelques soldatz à Grenade.

. . . . . .

Monsieur de Villeroy sçait ce que je luy ay mandé ces jours passez, à quoy, si je puis penetrer plus advant, je le feray avec la dilligence et fidellité que doibt celuy qui sera à jamais de Vostre Majesté

Très-humble et très-fidelle subjet et serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 10 apvril 1611.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 230. — Original.

CLXIX

LETTRE DE VAUCELAS A VILLEROY

(Extrait)

Précautions prises par les Espagnols en prévision d'une action combinée des Maures et des Hollandais en Afrique.

Madrid, 19 avril 1611.

En tête, alia manu: 19 avril 1611, Madrid. — Du s[r] de Vaucelas au s[r] de Villeroy.

Monsieur,

Il y a quelques jours que j'ay receu les vostres du 22 et 28 du passé. Les dernières que je vous ay escriptes sont du 23 dudit mois.

. . . . . .

Es environs de Murcia, ilz ont fait faire monstre à environ deulx mil hommes de leur milice, le tout pour s'opposer (ainsi qu'ilz disent) aulx entreprises des Maures en Affricque, qu'ilz craignent estre un de ces jours assistez des Hollandois[1].

. . . . . .

Continuez moy, s'il vous plaist, l'honneur de vos bonnes[2] comme à celuy qui sera à jamais,

Monsieur,

Vostre très-humble nepveu et serviteur,

Signé: Vaucellas.

A Madrid, ce XIXe apvril 1611.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 236 v°. — Original.

1. Les États-Généraux des Provinces-Unies avaient, en juillet 1610, autorisé Moulay Zidân à faire construire aux Pays-Bas quatre vaisseaux pour son service. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. CLXVI, p. 526.

2. Le mot « grâces » a été omis.

CLXX

LETTRE DE VAUCELAS A MARIE DE MÉDICIS

(Extrait)

Les Espagnols ne savent s'ils doivent s'emparer immédiatement de El-Mamora ou attendre les événements.

Madrid, 30 avril 1611.

Suscription : A la Royne.
Au dos, alia manu : Mr de Vaucelas, du dernier avril 1611. — Receu le xiiie may.

Madame,

Depuis quelques jours, on n'a despesché nulz courriers de ceste Cour. Durant ce calme, il n'est rien venu à ma cognoissance digne de faire sçavoir à Vostre Majesté. Seulement je lui reitereray qu'ilz continuent icy à preparer ceste armée navalle du mesme nombre de galleres et gallions que je luy ay cy-devant mandé. Don Pedro de Tolede se va rendre dans bien peu de jours au Port Sainte Marie, que plusieurs tiennent devoir estre general de ladite armée. Ilz ont tousjours opinion que les Maures, avec l'assistance des Hollandois, entreprendront de fortifier le port de La Mamorra[1], et doubtent s'ilz doibvent s'en saisir auparavant, croyans qu'il leur sera presque un jour aussy facile de l'avoir par argent ou, en un besoing, par force, que de le fortifier maintenant à la barbe de ces Maures si esmeuz.

1. Les États-Généraux n'avaient pas encore, à cette époque, formé le projet d'occuper El-Mamora, mais ils insistaient auprès de Moulay Zidân pour qu'il fortifiât cette place et la mit en état de défense. Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 626 et note 4.

Ilz continuent aussy d'avoir advis que le Turc arme par mer, ce qui est cause de ces preparatifs, et non, à mon advis, aultre desseing, tous leurs principaulx ministres inclinans à la conservation de la paix, et l'estat de leurs affaires ne semblant moins la requerir.

. . . . . .

Priant Dieu, Madame, conserver en toute prosperité la personne de Vostre Majesté, de laquelle je seray à jamais,

Très-humble et très-fidelle subjet et serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce dernier apvril 1611.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 237. — Original.

CLXXI

LETTRE DE VAUCELAS A MARIE DE MÉDICIS

(Extrait)

Projet d'embouteillage du port de El-Mamora par les Espagnols. — Rassemblement d'une flotte à Cadix en vue d'une action au Maroc.

Madrid, 18 juin 1611.

Suscription : A la Royne.

Au dos, alia manu : M. de Vaucelas, du xviiie juin. — Receu le xxviiie dudict mois 1611.

Madame,

Ne s'estant presenté commodité de courriers, je n'ay sceu plus tost rendre compte à Vostre Majesté de ce qu'elle m'avoit commendé par les siennes du 27e apvril.

. . . . . .

Spinola[1] est tousjours icy, de la mesme taille qu'il estoit à son arrivée, que l'on tient toutesfois debvoir estre agrandi devant son partement : cela n'est bien asseuré. Il amena avec luy un certain maistre charpentier italien[2] qui a faict quelques gallions à Donquerque, que l'on dit avoir assés bien reussy. On parle de le faire travailler ou qu'à tout le moins il laissera icy quelques modelles de sa façon. Et cependant, l'on l'a envoyé depuis peu en diligence à

1. Ambroise, marquis de Spinola, né en 1571 à Gênes, mort en 1630 ; il commanda les forces espagnoles aux Pays-Bas et fut nommé plénipotentiaire en 1607 pour les négociations de la trêve avec l'Espagne.

2. Probablement Pedro Hieronimo Carro. Sur le plan proposé par cet ingénieur V. SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 624, note 5.

La Rache, pour de là recognoistre le port de La Mamorra et juger s'il se peut rendre inutile, en fonsant à l'anboucheure d'iceluy quelques meschandz vaisseaux propres pour tel effaict, ainsy que je sçay de bon lieu que Don Pedro de Tolede a ordre de ce faire.

Quelques gallions qui se preparent à Lisbonne partent dans peu de jours pour se rendre à Callis, où ilz assemblent leur armée de mer, que l'on dit estre pour s'opposer aux Maures qu'ilz n'avancent beaucoup de leur costé en Africque les entreprinses que l'on disoit.

. . . . . .

Et sur ce, je prieray Dieu, Madame, vouloir conserver la personne de Vostre Majesté, de laquelle je seray à jamais

Très-humble et très-fidelle subjet et serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 18e juin 1611.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 247. — Original.

CLXXII

LETTRE DE VAUCELAS A VILLEROY

(Extrait)

Les Espagnols poursuivent leurs préparatifs en vue d'une expédition maritime: il est douteux que cette expédition soit dirigée contre El-Mamora.

Madrid, 29 juin 1611.

Suscription : A Monsieur, Monsieur de Puisieulx, secrétaire des commendementz.

Au dos, alia manu : M. de Vaucellas, du xxixe juin. — Receu le viiie juillet 1611.

Monsieur,

Vous aurez à mon advis receu les miennes du 18 et du 20e du present à la Royne et à vous comme aussy de mesme datte à Mr de Villeroy.

. . . . . .

Ce grand calme rend sterilité de nouvelles et de courriers. Cependant, je n'ay voulu laisser retourner celui-cy, renvoyé par l'ambassadeur de Toscane, sans ce mot, par lequel je vous asseureray de la continuation des preparatifs de ceste armée de mer. Les gallions seront bien tost prests à Lisbonne, et le rendez-vous des galleres d'Italie est à Cadix. Le marquiz de Saincte-Croix part pour s'en aller à Naples, et dit-on qu'il reviendra incontinent avec une partie des galleres de son esquadre : et toutesfois, par les advis que j'ay d'ailleurs, semble que lesdittes galleres doivent estre plus

tost à ce rendez-vous. Ceulx qui ont ouy parler de ceste entreprise de La Mamorre s'estonnent de ce nombre de galleres et gallions, comme superflu pour ladite entreprise. Les Anglois en ont quelque alarme, comme si on les vouloit empescher de leurs voyages à la Verginia. Je ne puis croire que ce soit pour faire mal en nulle part de l'Europe; mais au revestiaire[1], ilz feront bien d'estre alerte.

. . . . . .

Faites, s'il vous plaist, estat que je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et affectionné serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 29e juin 1611.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 254 r° et v°. — Original.

1. *Revestiaire*, mot de convention pour désigner Marseille. V. le chiffre qui constitue les ff. 201-205 du ms. 16113, fonds français, Bibl. Nat.

CLXXIII

LETTRE DE VAUCELAS A MARIE DE MEDICIS

(Extrait)

L'expédition contre El-Mamora est invraisemblable. — Il y a lieu de prendre des mesures en prévision d'une tentative sur Marseille.

Madrid, 3 juillet 1611.

Suscription : A la Royne.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucelas, du 3e juillet 1611. — Receu le 18.

Madame,

Depuis les miennes du 18e du passé à Vostre Majesté, j'ay du 29e en suivant donné advis à messieurs de Villeroy et de Puisieulx de ce que j'avois entendu.

. . . . . .

Ilz font courre le bruict que leur armée de mer sera preste dans un mois. Un homme qui cognoit cest embouchеure de riviere que l'on appelle La Mamorre m'a asseuré qu'elle ne se peut gaster ny par vaisseaulx enfoncez ny aultrement; et d'ailleurs, je ne puis croire qu'ilz veuillent entreprendre de se fortifier là, car tout y est à faire[1]. D'entrer plus avant en Africque, ilz ne le feront pas, Mules Sidan estant maintenant en campagne avec bon nombre de gens, en intention (comme l'on dict) de s'approcher de Fez, et, si ilz ont à entreprendre quelque chose, je ne sçay que penser, si ce n'estoit sur ceste caravanne, de quoy j'ay donné adviz à Vostre Majesté

1. V. Doc. CLXVII, p. 515, CLXX, p. 519.

il y a quelque temps[1]. On dict que les galleres du Grand-Duc s'y joindront aux leurs, de quoy je doubte. D'Italie, Vostre Majesté sçaura quel nombre de gens de guerre ilz embarqueront sur leurs dittes galleres, car de deça ilz ont peu de chose, tant sur galleres que sur leurs gallions.

Encores que ceey pourra bien finir comme l'enfantement des montagnes, selon leur coustume, il sera bon de prendre garde au revestiaire[2], car c'est un morceau à rompre jeusne[3]. Depuis quatre jours, il court iey un bruit que l'on a descouvert une entreprise que les Espagnols avoient desus, que la bourache[4] avoit ordonné que tous les vaisseaux dudict revestiaire qui sont en Espagne, et mesmes es plus proches portz de Barbarie, qu'il eussent tous à retourner promptement.

. . . . . .

La mort du maistre de l'amy[5] m'a reduit à ceste necessité, que par toute diligence j'essayray à remedier du mieux qu'il me sera possible, comme je feray toute ma vie en ce qui sera de son service, estant, de Vostre Majesté

Très-humble et très-fidelle subjet et serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrit, ce 3e juillet 1611.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, ff. 264 vo et 265. — Original.

1. Vaucelas avait indiqué cette hypothèse d'armements préparés « pour le faict de la caravanne » dans sa lettre à la reine-régente, en date du 10 avril 1611, dont un extrait a été publié ci-dessus pp. 516-517. Il s'agit très probablement de la caravane annuelle qui se rendait par mer d'Alexandrie à Constantinople et que les flottes chrétiennes cherchaient à enlever.

2. Sur ce mot V. p. 24, note 1.

3. C'est-à-dire : une entreprise assez tentante pour faire sortir les Espagnols de leur inaction.

4. *La bourache*, mot de convention qui désigne le duc de Guise, Charles de Lorraine, gouverneur de Provence.

5. Le *maistre de l'amy* : Andres de Prada. Vaucelas était renseigné par un serviteur de ce personnage, qui lui donnait copie des documents importants.

CLXXIV

LETTRE DE VAUCELAS A VILLEROY

(Extrait)

Raisons qui rendent improbable une tentative des Espagnols sur El-Mamora.

[Madrid[1]], 3 juillet 1611.

En tête[2], *alia manu :* 3 juillet 1611, Thurin[3]. — Du s[r] de Vaucelas au s[r] de Villeroy.

Monsieur,

Depuis les miennes du 18 du passé, je vous ay escript le 29 dudit mois par un courrier françois que renvoyoit l'ambassadeur du Grand-Duc.

. . . . . .

Quant à ceste armée navalle qui se doibt assembler vers Calix, je ne vous en puis rien mander davantage que ce que je vous en ay cy-devant escript, sinon que, si tant est que les galleres du Grand-Duc s'y joignent, comme l'on dit, et que celles de Savoye se preparent en mesme temps, il y auroit quelque apparence qu'ilz songeroyent d'entreprendre sur ceste carravane[4], de quoy monsieur de Vaucelas[5] vous a cy-devant donné advis.

Je ne croy pas qu'ilz s'attendent de faire de grandes conquestes

1. V. ci-dessous note 3.

2. La suscription de la lettre et les mentions de réception se trouvaient sur une feuille à part qui n'a pas été conservée.

3. Cette mention qui reproduit la date finale est manifestement erronée. Il faut supposer que Vaucelas, ayant parlé de Turin dans le cours de sa lettre, a été amené à commettre un lapsus.

4. Sur cette caravane, V. p. 526, note 1.

5. Vaucelas parle ici de lui-même à la troisième personne.

en Affricque. Et quant à La Mamorre, homme qui cognoist fort bien tout ceste riviere m'a ces jours-cy assuré qu'il est impossible d'en ruiner l'entrée[1], car de port formé il n'y en a point, sinon un malheureux petit fort de fascines et gasons, où les pirates anglois et flamends tiennent tousjours quelque peu de gens, six ou huict hommes ordinairement, pour favoriser leurs vaisseaulx qui sont tout auprez à l'ancre ; et les Maures du pays leur apportent là quelques commoditez, y ayant par consequent peu d'apparence qu'ilz[2] se voulussent aller fortifier là, ce Muley Sidan estant en campagne avec force gens.

D'Italie vous pourrez sçavoir quel nombre de gens de guerre ilz embarqueront, car si ilz n'en amenent deça, ilz n'ont pas grand cas, et ce peu en très-mauvais equipage.

. . . . . .

Continuez moy, s'il vous plaist, l'honneur de vostre bienveillance, comme à celuy qui sera à jamais, Monsieur,

Vostre très-humble nepveu et serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Thurin, ce m^e^ juillet 1611.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, ff. 262 v° et 263. — Original.

1. Sur le projet qu'avaient formé les Espagnols d'obstruer le port de El-Mamora, V. *supra*, Doc. CLXXI, p. 521.

2. *Ilz*, les Espagnols.

CLXXV

LETTRE DE VAUCELAS A PUISIEUX

(Extrait)

Bataille entre pirates à El Mamora.

Madrid, 4 juillet 1611.

Suscription : A monsieur, monsieur de Puisieux, conseiller, secretayre d'Estat de Sa Majesté.

Au dos, alia manu : M. de Vaucelas, du 4 juillet 1611. — Receu le 18.

Monsieur,

Celle-cy ne sera que pour vous dire qu'hier je vous escrivis par l'ordinaire, et que l'on me vient d'assurer que don Juhan d'Idyacquez (qui est à l'Escurial) a obtenu congé d'aller à Sarragosse voir sa belle-fille, et qu'il pourra bien aller jusques à Pampelune.....

Ces pirates de La Mamorra se battirent entr'eulx ces jours passez. Les Anglois furent les plus fortz, et dit-on qu'ilz travaillent à augmenter ce petit fort. Possible, selon ce qui pourroit arriver, il ne seroit mauvais qu'autres qu'Espagnolz fussent maistres dudict port.

. . . . . .

Je suis, Monsieur,

Vostre bien humble et affectionné serviteur.

Signé : Vancellas.

A Madrid, ce IIIe juillet 1611.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 266. — Original.

CLXXVI

LETTRE DE VAUCELAS A PUISIEUX

(Extrait)

Embouteillage du port de El-Mamora par D. Pedro de Tolède.

Madrid, 18 août 1611.

Suscription : A monsieur, monsieur de Puisieulx, secretaire des commandementz.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucelas, du XIXe. — Receue le XXVII aoust 1611.

Monsieur,

. . . . . .

On me mande de Seville que Don Pedro de Tolede a comblé l'embouchure de ceste riviere de La Mamorra[2], que trois vaisseaulx de coursaires sont demeurez engagez en ladite riviere, ce que l'on tient ne devoir estre que pour jusques en septembre que les grandes marées ou bien les premieres eaues des pluyes qui enfleront ladite riviere entraîneront ce que l'on a enfoncé pour boucher ledit passage[3]. Don Pedro de Tolede a passé oultre au long de la coste, poursuivant quelques vaisseaulx de pirates.

. . . . . .

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce XVIIIe aoust 1611.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 301 r° et v°. — Original.

1. Sic. La date finale, de la main de Vaucelas, porte XVIII.

2. Sur cette opération (29 juillet 1611), V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 670, note 2.

3. Cabreba est moins affirmatif. « Malgré tout, on dit que dans quelques années il faudra y retourner pour en faire autant. » *Relac. de las cosas...*, p. 447.

CLXXVII

RECONNAISSANCE DU PORT DE EL MAMORA

L'état du port n'a pas changé depuis qu'on y a coulé huit navires pour l'obstruer. — Quelques vaisseaux pirates ont pu y pénétrer, grâce à leur faible tirant d'eau : il serait donc nécessaire d'y couler encore quelques barques chargées de pierres.

Puerto de Santa-Maria, 29 septembre 1611.

Au dos: Relacion de los pilotos que fueron a La Mamora del estado en que allaron la barra.

Partimos del puerto de Santa Maria biernes a veynte y tres de Septiembre de mill y seyscientos y onze años, por la mañana, yo y el cappitan Juan de Mexia y el piloto real Juan Corço, Diego de Vodes, y el capitan Juan Lorenzo, y Enrrique Guini, por horden del s^r^ Don Pedro de Toledo, en tres barcos longos, dos con mosqueteria, para en casso que con lanchas nos quisiessen ofender, y otro barco en que nosotros yvamos para reconocer la varra de La Maamora y el estado que tenian los ocho navios que alli se afondaron a veynte y nueve de Jullio proximo passado, y si havian entrado en ella otros de nuevo, y si la canal havia abierto por otra parte, y si los enemigos havian hecho alguna fortificacion, y llegamos con hesta orden à Alarache savado veynte y quatro de Septiembre a las diez de la noche.

De adonde salimos aquella noche a las doze, y el maese de campo Valdes ordeno que fuesse con nosotros el patron Molina, que sirve en uno de los dos barcos que alli estan, y a ydo diversas vezes a lo mismo que nosotros fuimos agora. Llegamos a La Maamora domingo veynte y cinco a las quatro horas despues de mediodia, siendo plea-

mar de cabeça de aguas, y entramos con nuestro barco con dos picas y una sonda, y rreconocimos todos los ocho navios en el propio lugar donde se afondaron, sin haver hecho mudanza ni movimiento alguno, y sobrellos hallamos gran remolino y rompe el tumbo de mar como si fuera un arrecife de cal y canto; y adonde las galeras llegaron con los remolcos, ay otro banco que es el primero, y deste al segundo (donde estan los navios), es yncreyble lo que la mar rompe. Y entre estos dos bancos en la misma canal, en seis cobdos y medio hallamos otro navio perdido que ayuda a nuestros navios afondados como qualquiera dellos y como si nosotros lo huviéramos puesto.

Y en la costa, a la vanda del sur, que es la de Zale, estava otro tal navio hecho pedaços, y destos dos navios son las tablas que de nuestros navios dixeron estaban en la playa. Y rreconocimos dentro del surgidero los dos navios que alli quedaron encerrados, los quales entendemos ques ymposible que salgan segun la varra se va poniendo. Y rreconocimos assi mismo tres carabelas y dos barcos de mastileo, la mayor dellas de cinquenta toneladas, y las dos de a treynta toneladas cada una. Y seis navios de cinquenta toneladas a sesenta, tres yngleses y tres holandeses, los tres dellos sin gavia, y estos son los que dixeron que heran seis urcas grandes de un porte, a los quales vimos el sebo descubierto y voyantes de lo que alixaron para poder entrar. Y los navios que alli dexo S. E. estavan en el mismo puesto, sin haverse mudado.

Y entendemos que los que han entrado como los mayores dellos no han menester mas de quatro cobdos y alixados quedan en tres que han entrado; y entraron por cima de los propios navios afondados, de pleamar con gran bonanza: los quales de baxamar estan cubiertos, y de pleamar sube el agua en cima dellos los quatro cobdos con que los dichos navios pueden entrar; y aun la salida, por haver de ser contra el corriente, la ternan dificultossa. Y porque de la vanda del sur sobre los baxos ay tambien quatro cobdos de agua de pleamar para poder entrar, converna afondar alli algunos barcos de piedra, y entre nuestros navios dos o tres mas para asegurarlo por mas tiempo o perpetuarlo para siempre.

Y el patron Molina confesso no haver entrado adonde le metimos, de adonde pidio que le sacasen, pues alli entraban ahogarse y no

a otra cossa, y que seis de aquellos navios pequeños que estavan dentro, los mayores los hallo alixado sobre la barra, y que el nunca vio dentro otros navios, sino aquellos pataches y caravelas que nosotros vimos. Y ya cerca de la noche se acabo todo lo que nos mandaron reconozer, y no vimos fortificacion nueva ninguna.

Y la verdad de todo con juramento que hizimos ante el presente scrivano real de las galeras d'España.

Fecha en el puerto de Santa Maria, a veynte y nueve de Septiembre de myll y seiscientos y onze años, siendo testigos: Juan de Salas Gamarra, y Hieronimo de Peñaranda. El capitan Juan Lorenzo. Diego de Vodes. Juan Mexia. Enrrique Guini.

Fui presente a esta declarazion: Luis Bermudez de Sotomayor.

E yo el dicho Luis Vermudez de Sotomayor, scrivano real de las galeras d'España, fize mi signo y doi fe. No lleve derechos algunos.

En testimonio de berdad:

Signé: Luis Bermudez de Sotomayor.

Bibliothèque du Ministère de la Marine. — Manuscrits 14255-5940, n° 26, f. 193. — Original.

CLXXVIII

LETTRE DE FRANCHEMONT[1] A PUISIEUX

(Extrait)

Deux navires achetés en Hollande par Moulay Zidân ont été échoués par les Espagnols.

La Haye, 17 octobre 1611.

Suscription: A monseigneur, monseigneur de Puisieulx, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat et secretaire de ses commandemens. En Cour.

Au dos, alia manu: Franchemont, du XVIIe octobre. — Receue le 11 novembre 1611.

Monseigneur,

Par ma derniere, je vous ay donné advis de l'arrivée des deputez. J'ay differé jusqu'à cest heure de vous escrire affin de vous mander quelque chose de solide sur le faict de la debte d'Angleterre.

. . . . . .

On a advis que deux beaux navires que le roy de Marroques avoit faict achepter par deça, où il les avoit faict aussi equipper, estans es costes de Barbarie ont esté si rudement chargées par quelques navires espagnolles qu'ilz les ont contrainctes de s'eschouer sur le sable où elles se sont brizées[2] avec un navire fran-

1. Franchemont, secrétaire du duc de La Force, puis successivement des ambassadeurs à La Haye Buzenval et Russy. Lorsque ce dernier rentra en France en août 1611, Franchemont fit l'intérim jusqu'à l'arrivée de M. de Refuge (décembre 1611).

2. Cette poursuite eut lieu dans les premiers jours de septembre vers les parages de Tafetana. Les galions hollandais commandés par l'amiral Rysbergen furent mis en déroute par D. Rodrigo de Silva, qui revenait avec une partie de l'escadre chargée

çois qu'ilz avoient pris voyage faisant[1]. Les soldatz qui estoient dans lesdictz navires ont gaigné terre qui est ennemye, où ilz seront faitz esclaves.

. . . . . .

Je prieray Dieu,

Monseigneur, vous donner en parfaicte santé très-longue et très-heureuse vie.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : De Franchemont.

A La Haye, ce 17e d'octobre 1611.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 15955, f. 157. — Original.

d'obstruer le port de El-Mamora sous les ordres de D. Pedro de Tolède. Cf. SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. CCXIX, pp. 672-674 et Espagne, lettre du duc de Medina-Sidonia à Philippe III du 12 septembre 1611.

1. Ce *navire françois* était celui du pirate Jean Le Comte, qui avait été capturé à Salé par Rysbergen. V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 672, note 2.

CLXXIX

LETTRE DE VAUCELAS A MARIE DE MÉDICIS

(Extrait)

Les galères du duc de Savoie n'ont pu mettre à exécution leur dessein sur El-Mamora.

Madrid, 20 octobre 1611.

Suscription : A la Royne.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucellas, du xxe octobre. — Receue le xxix dudict moys 1611.

Madame,

Depuis mes dernieres à monsieur de Puisieulx, le roy d'Espagne est party de l'Escurial et est à Balzain[1], lieu de plaisir à III lieues de Segobia...

Vostre Majesté aura maintenant advis du retour des galleres de monsieur de Savoye, qui ont failly l'entreprise qu'ilz avoyent sur certaine petite place en Barbarie, à cause du mauvais temps. Le II de ce mois, ils repasserent à Barcelonne, où ilz se joignerent avec deux galleres de là pour s'en aller ensemble vers les isles de Corse et Sardaigne, et de là leur retirer, avec la prise qu'ilz ont faicte d'un petit brigandin...

Je suis, Madame,

Vostre très-humble subjet et serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrit, ce 20 octobre 1611.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 355. — Original.

1. *Balzain*, Valsain, ancienne maison de campagne de Philippe II à 3 kilomètres de La Granja, détruite par un incendie sous le règne de Charles II.

CLXXX

LETTRE DE VAUCELAS A MARIE DE MÉDICIS

(Extrait)

Larache menacée par les Maures. — Pirates à El-Mamora.

Madrid, 27 octobre 1611.

Suscription : A la Royne.

Au dos, alia manu : M. de Vaucellas, du xxviie octobre. — Receue le viiie novembre 1611.

Madame,

. . . . . .

J'ay receu lettre de La Rache du deux de ce mois, d'où l'on m'escrit qu'ilz y sont les armes en main jour et nuict, contre environ quinze centz Maures qui se sont logés prez d'eulx à la portée du canon, estantz tellement reserrés qu'il ne leur reste plus nulle issue libre, sinon le chemin de la fontaine : qu'ilz avoyent peu auparavant eu une rude escarmouche, où il en est demeuré nombre de part et d'aultre : que dans la riviere de La Mamorra estoit entré nombre de vaisseaulx de pirates, le travail de Don Pedre de Tollede s'estant trouvé inutile, comme je l'avois mendé à Vostre Majesté dès le commencement...

Priant Dieu, Madame, de vouloir conserver la personne de Vostre Majesté en toute prosperité, longue et heureuse vie, de laquelle je seray à jamais,

Très-humble et très-fidelle subjet et serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 27 octobre 1611.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 359. — Original.

CLXXXI

LETTRE DE MEDINA-SIDONIA A AROSTEGUI[1]

(Extrait)

Inutilité d'une nouvelle reconnaissance de El-Mamora, dont le port n'a pu être obstrué.

San Lucar de Barrameda, 13 février 1612.

Au dos : San Lucar 1612. — El duque de Medina, 13 de Hebrero. — Recebida en 20 del.

La carta de V. M. de ultimo del pasado he recebido en rrespuesta de la mia de 24 del mismo.

. . . . . .

En lo que V. M. me dize de La Mamora y en la copia que esta a firmar de Su Mag[d] he visto lo que se me pregunta en la buelta del capitan Geronimo Carro a rreconocerla[2], que no veo que sea menester, pues esta tan visto y revisto que sobre hello no ay mas que tratar de dar el rremedio, pues es tanto menester. Y quando el armada fue a fondar aquellos bajeles, solos dos quedaron dentro, y estos salieron, y an entrado otros muchos, y aora quedan los que V. M. bera en la relacion que es con esta[3]; que todos confirman no tener dificultad aquella entrada, sino es la del golpe de mar,

1. Antonio de Arostegui avait remplacé comme secrétaire d'État Andres de Prada, mort en 1611.

2. Sur la première reconnaissance de El-Mamora par Pedro Hieronimo Carro et l'exécution du plan de ce capitaine pour « mbouteiller El-Mamora, V. *supra* p. 521 et note 2, p. 530 et note 2 ; *1re Série*, Pays-Bas, t. I, p. 624, Sommaire et note 5 ; Espagne, fin 1611-1612 *passim*.

3. Cette relation est probablement celle qu'avait adressée Gaspar de Valdes à Medina-Sidonia le 15 janvier 1612. Cf. *1re Série*, Espagne, à cette date.

que, como esta mas descubierta, assy qualquier recessico mete mar de leva.

Dios guarde a V. M. como puede.

De San Lucar, 13 de Hebrero 1612.

Signé : El Duque de Medina Sidonia.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1609, n° 15. — Original.

CLXXXII

LETTRE DE JUAN TITON DE CERVANTES[1] A PHILIPPE III

(Extrait)

Capture d'un navire anglais par les pirates de El Mamora.

Malaga, 11 mars 1612.

Au dos, alia manu : A Su Magestad, 1612. — Joan Titon de Cerbantes. — 11 de Março.

Señor.

Al presente ai nueva entre Yngleses que rresiden en esta siudad que, despues que la esquadra[2] de navios de gerra partieron de Jibraltar a Levante, tres naos de cosarios yngleses que estavan en La Mamora salieron en coso y cativaron una nao ynglesa y la metieron en el dicho puerto, con ser de su nasion ; y hasta que la dicha esquadra, que era de Flejelingas, partio de Jibraltar, no se atrevieron salir.

. . . . . .

Que con esto servire con quietud a V. Mg[d] a quien Nuestro Señor guarde muchos años, como se lo supplico.

. . . . . .

Malaga y Marso 11 de 1612 años.

Signé : Juan Titon de Cervantes.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1609, n° 28. — Original.

1. Ce personnage, qui résidait à Malaga, jouissait depuis 1605 d'une pension de quatorze écus par mois que lui faisait servir Philippe III en échange d'informations sur les États barbaresques. Il avait en 1605 présenté au Roi un mémoire sur la conquête d'Alger.

2. Il s'agit de la croisière de l'amiral Hautain contre les pirates, croisière qui dura du 10 décembre 1611 au 16 mai 1612. V. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, Doc. XXX, pp. 63-71.

CLXXXIII

ÉTAT DES BIENS ENLEVÉS A MOULAY ZIDAN

Les succès du rebelle Abou Mahalli[1] avaient obligé Moulay Zidàn à s'éloigner de Merrakech et à camper dans le Houz. Sa mahalla ayant été complètement battue le 20 mai 1612[2], il se réfugia précipitamment à Safi avec ses femmes, ses biens et quelques caïds fidèles. De là, ayant résolu de gagner le Sous, il affréta pour le prix de trois mille ducats le navire du capitaine Castelane[3], le « Notre-Dame-de-la-Garde », qui se trouvait dans le port de Safi en partance pour Marseille, et y fit charger à destination d'Agadir sa bibliothèque et ses richesses. Castelane, parti le 14 juin 1612 de Safi, arriva le même jour à Agadir ; mais, avant de débarquer les ballots du Chérif, il exigea de lui le versement intégral de la somme due à son navire. Comme le règlement de ce compte se faisait attendre et que les vivres du bord allaient faire défaut, Castelane, d'accord avec son équipage, s'enfuit d'Agadir dans la nuit du 22 juin, faisant voile pour Marseille. Il se proposait de remettre au duc de Guise, gouverneur de Provence, les biens du Chérif et de demander le remboursement, sur leur valeur, de la somme qu'il n'avait pas touchée. Le « Notre-Dame-de-la-Garde », contrarié par les vents, se trouvait le 5 juillet dans les parages de Salé, quand il fut rencontré par quatre vaisseaux espagnols détachés de la flotte de l'amiral Fajardo et commandés par D. Juan de Lara. Les Espagnols donnèrent la chasse au navire marseillais qui leur parut suspect et s'en emparèrent facilement.

Cette affaire donna lieu à d'interminables difficultés entre la France, l'Espagne, le Maroc et les Provinces Unies[4] qui, en la circonstance, appuyèrent les revendications du Chérif. Moulay Zidàn avait fait mettre dans les fers tous les sujets français résidant au Maroc ; il réclamait de Louis XIII la restitution de ses biens et dénonçait Castelane comme le pire des forbans. Le roi de

1. Sur ce marabout venu du Sahara et qui s'était levé contre Moulay Zidàn, V. Et-Ouffràni, pp. 325-335 ; *1re Série*, Pays-Bas, t. II, pp. 117-125 et pp. 440-445.

2. Cette date et les suivantes sont tirées de la déclaration que fit à l'amiral Fajardo un marseillais Nicolas André qui se trouvait sur le Notre-Dame-de-la-Garde. V. *1re Série*, Espagne, 20 juillet 1612.

3. Sur ce personnage V. *supra*, p. 377, note 1.

4. Cf. SS. Hist. Maroc, *1re Série*, Pays-Bas, t. II, Doc. XLVIII, p. 106 ; LV, p. 131 ; LVI, p. 135 ; LVII, p. 138 ; LX, p. 142 ; LXVIII, p. 161 ; LXXIII, p. 172 ; LXXXII, p. 191 ; LXXXIII, p. 195 ; CIX, p. 262 ; CX, p. 264 ; Espagne, année 1612, *passim*.

France, alors en paix avec Philippe III, protestait contre la capture d'un navire français par les Espagnols; il demandait la relaxation de Castelane et de ses gens, ainsi que la restitution de la cargaison. Le Conseil royal d'Espagne refusait d'admettre les prétentions de la France; il objectait que le « Notre-Dame-de-la-Garde » était de bonne prise, ce navire ayant été affrété par le Chérif qui vis-à-vis de l'Espagne était un belligérant. Dans l'impossibilité d'obtenir satisfaction pour elle-même, la France dut fermer l'oreille aux réclamations de Moulay Zidân et il en résulta pour les Français résidant au Maroc une situation des plus critiques. Force fut à Moulay Zidân de faire des ouvertures amiables au roi d'Espagne pour rentrer en possession de sa bibliothèque à laquelle il attachait un grand prix et dont il offrait soixante mille ducats; mais Philippe III mit à cette restitution des clauses qui équivalaient à un refus. Les précieux livres arabes furent déposés au palais de l'Escurial où ils restèrent définitivement malgré les promesses et les menaces des successeurs de Moulay Zidân qui ne cessèrent de les réclamer à la cour d'Espagne[1].

Safi, [14][2] juin 1612.

Au dos, alia manu : Memoire des hardes du roy Muley Sidan, prises dans le navire de Marseille où estoit Castelane[3].

Invantere de ce que fut chargé au port de Safiz en Afrique sur le navire nommé Nostre-Dame-de-la-Garde par compte de Muley Cidan, roy de Marroc, au moys de juing 1612.

Premierement : septante-troys fardous ou balles grandes de livres mahometans[4].

Plus trante-quatre caisses fermées et scellée du seau dudict Muley Cidan, s'estant treuvé dans icelles, lorsque Don Loys Faxardo

1. Une démarche fut faite en 1631, au nom de Moulay Mohammed, par le père Pedro d'Alcantara, supérieur du couvent des Franciscains à Merrakech, auquel le Chérif avait promis l'autorisation de laisser construire une église à Merrakech, s'il réussissait dans sa mission. Le Grand Inquisiteur et le Conseil d'État consultés furent opposés à la restitution. Cf. *1re Série*, Espagne, 1631.

2. Sur la restitution du quantième, V. *1re Série*, Espagne, 20 juillet 1612.

3. Sur la provenance de cette pièce et le degré d'authenticité que lui reconnaissait Vaucelas. V. *infra*, Doc. CCVII, p. 593.

4. Sur cette bibliothèque qui avait été en grande partie formée par Moulay Ahmed *el-Mansour*, V. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, p. 107, note 2.

print ledict navire en la mer oceane, la couronne et le septre[1] dudict Muley Cidan et ung pair de pantoufles de la Reyne, couvertes de pierreries de très-grand valeur, cent et septante robes ou vestes de brocard, plusieurs toilles de Cambray et plusieurs autres choses quy ne sont point esté invanterisées, comme l'ambre gris[2], perle, or en paste[3] et autres choses de valeur.

Plus un grand miroir fort enrichi, estant de grand valeur.

Plus seize balles grandes charges de chameau de drap siné escarlate de Paris et autres couleurs.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16147, f. 47.

1. Il est à peine besoin de faire remarquer que le sceptre et la couronne n'ont jamais été les insignes de la souveraineté pour les chérifs marocains. Ces insignes de même que les « pantoufles de la Reyne » n'ont d'ailleurs jamais été mentionnés dans les réclamations officielles adressées par Moulay Zidân à la cour d'Espagne. V. p. 593.

2. L'ambre gris était et est encore un produit très apprécié au Maroc comme aphrodisiaque.

3. Il s'agit probablement de la poudre d'or, qu'on appelait en arabe tiber تبر V. p. 359, note 2.

CLXXXIV

LETTRE DE VAUCELAS A PUISIEUX

Castelane l'a avisé qu'il avait été pris par les Espagnols à son retour du Maroc. — Vaucelas s'emploiera à le faire mettre en liberté.

Madrid, 10 septembre 1612.

Suscription, alia manu : A monsieur, monsieur de Puisieulx, conseiller d'Estat et secretaire des commendementz.

Au dos, alia manu : M. de Vaucellas, du x septembre. — Receu le vi octobre 1612.

Monsieur,

Un certain Marseillois, nommé Jehan Philippe de Castelane, m'escript avoir esté pris revenant de Barbarie, où il estoit allé (à ce qu'il dit) par commendement de Leurs Majestez. Il escript au Roy et à mr de Gnyse. Je vous en envoye les lettres[1], vous suppliant me mander s'il est tel. Cependant je ne laisseray de procurer sa liberté, quy sera, possible, plus facile à obtenir que la restitution des hardes qu'ilz avoyent retenues à Muley Sydam, pour ce payer, ainsy que me mande le maistre du vaisseau, du service qu'ilz avoyent rendu a ce roy maure[2]. C'est Louys Faxardo, celuy qui commende aux gallions, quy les a pris et tient à Calix. Il semble que ce fait de la marine ne soit qu'un vray pillage, où le plus fort oste la proye à l'aultre.

Je suis,

Monsieur,

Vostre bien humble et affectionné serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce x septembre 1612.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16115, f. 172. — Original.

1. Ces lettres à Louis XIII et à Charles de Lorraine n'ont pu être retrouvées.

2. Sur cette affaire V. *supra* p. 541, Sommaire.

CLXXXV

ÉTAT DES FRANÇAIS DÉTENUS AUX GALÈRES DE LISBONNE

(Extrait)

Français condamnés aux galères pour avoir exercé la piraterie et vendu des captifs aux Maures.

Lisbonne, 26 septembre 1612.

Relacion de los forçados franceses que hay en las quatro galeras d'España que ressiden en el rrio y puerto de esta cindad de Lixboua, y el tiempo que ha que estan en ellas, y la caussa por que fueron condenados a ellas, y por que tiempo.

Es en esta manera :

. . . . . .

Beltran de Bevedel. Frances, natural de Vayona de Francia, hijo de Estevan, forçado de la dicha galera[1]. Fue condenado por el capitan Domingo Soro de Perea, que hiço officio de auditor de las dichas galeras, en que sirva de galeote al remo sin ssueldo en ellas todos los dias de su bida, menos el tiempo que Su Mag^d^ fuere servido, por andar hecho pirata con otros, rovando y resgatando los que prendian, llevandolos a Larache y otras tierras de Moros, con el navio nombrado Santa Maria, a vender, del qual hera maestre y capitan Pie de Palo. Que le tomo el conde d'Elda, haviendo peleado con la galera Capitana y muerto mucha gente de anbas partes. Fue recevido en siete de Mayo de sseiscientos y seis.

Poles de Rosamon, Frances, natural de Ruan, hijo de Luis, forçado de la galera Santtiago. Fue condenado y recevido, etc. En todo como Beltran de Bevedel.

. . . . . .

1. La galère Capitane, nommée à l'article qui précède dans le Document.

Por manera que son cinquenta y seis forçados franceses los que ay efetivos el dia de la fecha de esta en las dichas galeras, los quarenta y nueve dellos condenados por la justicia de Castilla, y los siete al dicho cumplimiento por la de Portugal, los quales estan sirviendo las condenaciones que trujeron, como parece por la partida de cada uno.

Hecha en Lixbona, a veinte y seis de Settiembre de seis cientos y doce años.

Paraphe de Don Luis Bravo de Acuña.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1609, nº 57. — Original.

CLXXXVI

LETTRE DE CASTELANE A CESTIER

Il a appris avec joie les démarches faites en sa faveur. — Sentence rendue contre lui et ses compagnons : grâce à l'intervention des marchands français, cette sentence n'a pas été exécutée. — Mauvais traitements infligés au maître et au contremaître de son navire. — Il a envoyé à Cestier copie de la sentence et de l'acte constatant que les juges ont rejeté le pourvoi en appel ; il le prie d'agir avec diligence.

Cadix, 4 novembre 1612.

Suscription : A monsieur, monsieur Anthoine Cestier, marchand françoys, à Madril.

En tête : Jhesus Maria. — De Calix, le 4 novembre 1612.

Monsieur et cher amy,

Avons receu la vostre datée du 23me d'octobre dernier, par laquelle avons veu la bonne volonté de André de Segura et comme il a procédé à noz affaires (d'autant que d'icy à six moys seroient esté en mesme estat que le jour que vous estes arrivé à Madrid), et que monsieur l'Ambassadeur, quant il vous a entendu et par vostre discours a seen la verité de nostre affaire, il vous a dit qu'il nous favorizera pour nous fere soubztenir nostre droict, de quoy en sommes estés trestous joyeux.

Despuis vostre partement d'icy de Calix, il nous est arrivé de grandz abordz ; car, ledict jour 23me dudict, il nous fut prononcé l'iniqne sentence[1], ainssin que aurés seu par la coppie d'icelle que

1. Cette sentence condamnait à mort le maître et le contremaître de l'équipage ; les autres inculpés — et Castelane parmi eux — étaient condamnés aux galères. V. *1re Série*, Espagne, lettre de Luis Lajardo à Philippe III, du 18 novembre 1612.

vous avons envoyé enssemble nostre appelation, laquelle nous fut refuzée ; et vouloient executer leur dicte sentence sans les prieres des merchans françoys que sont icy, adcistés de quelque noblesse españolle, lesquelz tous enssemble suppliarent à jointes mains don Loys Faxardo qu'il atendît la volonté de Sa Magesté, dont ilz ne seurent avoir aulcune resolution de luy.

Et advenant le premier du present moys de novembre, qu'estoit le jour de la Tousaint, sur les quatre heures du soir, la justice vint dans les prisons prendre le maistre et contre-maistre et les embarquirent dans un bateau, et les menarent dedans le navire de l'Admirante avec le bourreau pour les faire mourir ; et, parce que ce jour arrivarent trop tard audict navire, ilz vont remetre l'execution au jour suivant, jour des Trespassés, les tenant toute la nuict aux seps, dont, advenant le matin, appelarent lesdictz maistre et contre-maistre chascun avec un confesseur, luy dizant qu'ilz estoient au dernier de ses jours et qu'ilz examinassent bien leurs concianses. Alors ilz prindrent le contre-maistre et le menarent à la proue dudict navire, ayant la hart au col avec un crucifix entre les mains, le faisant assoir sur la bite, et par derriere le bourreau auroit passé la corde par un trou en luy dizant : « Recommande-toy à Dieu, car à prezent c'est ta derniere heure », en tirant la corde par deux foys à grand secousse, l'ayant layssé là pour mort, et à l'instant criarent tretous : « Gràce, grâce ! », et le levarent promptement et le mirent au bas du tillac pour le faire revenir, et estant revenu l'auroient saigné et despuis remis aux seps, estant à prezant à la misericorde de Dieu. Nous n'avons pas opinion qu'il en puisse eschapper. Ce jour mesme amenarent le maistre à terre, et le lendemain au matin admenarent ledict contre-maistre. En cela vous pouvés voir comme nous ont traicté et nous traictent.

Je vous ay envoyé par la derniere avec l'ordinaire la coppie de la sentence et l'atestation de ce que les juges n'ont point vouleu otroyer l'appel, dont vous supplie de fère diligence. Je croys que monsieur Cornier sera arrivé à Madril, qu'il y va de Marseille expressement pour noz affaires avec lettres de monseigneur de Guise adressantes à monsieur l'Ambassadeur, dont vous prie nous en advertir et aussy s'il est point venu de letres de Paris. Je vous prions de rechef faire diligence affin que puissions estre deslivrés

de ses prisons, car nous mourons tous les jours. Les gens qu'estoient à nostre navire, les ont mis tous icy prisonniers, dont nous faisons de grandz fraiz.

Je vous supplie aussy m'escuser envers monsieur l'Ambassadeur sy je n'y ay peu escripre, car s'a esté à cause que je suis debtenu malade au lict d'un mal de costé. Il semble que les affitions nous environnent de toutes partz. Il faut louer Nostre Seigneur, auquel je prie qu'Il nous doint patiance et nous delivre des tiranniques mains de nos ennemis.

Non autre, sinon apprès vous avoir salué de mes recommandations, je demeure,

Monsieur,

Vostre très-affectionné amy.

Signé : De Castelane.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16115, f. 219 r° et v°. — Original.

CLXXXVII

LETTRE DE VAUCELAS A PUISIEULX

(Extrait)

Il a obtenu que le procès de Castelane fût évoqué devant le Conseil de Guerre ; mais il craint que Fajardo n'ait déjà fait exécuter plusieurs des compagnons de Castelane. — Richesse des biens dérobés à Moulay Zidân.

Madrid, 10 novembre 1612.

Suscription, alia manu : A monsieur, monsieur de Puisieulx, conseiller d'Estat et secretaire des commendementz.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucellas, du xe novembre 1612. — Receue le viie decembre.

Monsieur,

Pour responce à la vostre du 13 du passé, je vous diray que j'ay mesme opinion que vous du Castelane et de ses compagnons. Toutesfois, ayant seeu qu'il avoit esté envoyé en Barbarie par le commendement de Leurs Majestés, j'ay obtenu une cedule du roy d'Espagne pour evocquer leur procez icy au conseil de guerre. Cependant j'appren que ce Faxardo quy les a pris a poursuivy si vivement l'expedition dudict procez que le maistre du navire et aulcuns des matelotz sont ja condamnez à estre penduz, et crains que l'execution s'en soit ensuivie auparavant l'arrivée de ladicte cedulle[1]. Ledict Castellane n'est pas de ce nombre.

Un Marseillois[2] qu'ilz ont envoyé icy m'a dict que, de douze

1. Sur la condamnation des compagnons de Castelane, V. p. 547, note 1.

2. *Un Marseillois*, peut-être : Antoine Cestier. V. p. 541, note 2.

caisses que ce roy maure leur avoit baillées, qu'il nommoit son tresor, dans une qu'ouvrit ce Faxardo fut trouvé un sceptre et une couronne[1] estimez LXX mil escuz : si les aultres sont plaines de telles pieces, elles meritoyent bien ce nom. Je me doubte que ce Muley Sidan en fera des plaintes à Leurs Majestés[2], qui n'auront vollontiers ceste proye en leur pouvoir pour la restituer, estant chose difficille d'arracher telles hardes des mains de ces gens-cy. Ces Marseillois disent qu'ilz eussent le tout deposé ès mains de monsieur de Guise[3]. On verra ce qui s'y pourra faire...

. . . . . .

Vous baisant très-humblement les mains, je demeureray, Monsieur,

Vostre bien humble et affectionné serviteur,

Signé : Vaucellas.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16115, f. 230. — Original.

1. Cf. *supra*, p. 542 et note 5.

2. Dès le 27 juin 1612, le Chérif avait écrit aux États-Généraux des Pays-Bas en leur recommandant Ahmed el-Guezouli et Nasser Carta qui se rendaient à La Haye pour passer de là en France et poursuivre la restitution des biens enlevés par Castelane. Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, pp. 106-108. Sur l'échec de la mission de El-Guezouli V. *Ibidem*, Doc. LVII, LX, LXVIII, LXXIII, LXXXII et LXXXIII.

3. V. Sommaire, p. 541.

CLXXXVIII

LETTRE DE MARIE DE MÉDICIS A PHILIPPE III

Elle le prie d'écouter favorablement Vaucelas qui a créance pour lui présenter une requête en faveur de Castelane et de ses compagnons.

Paris, 11 novembre 1612.

Au dos : Traducion. — La Reyna madre de Francia, en creencia del embaxador sobre los interesados en la hazienda que se tomo al rey de Fez. — *Alia manu* : Vista[1]. — Guardese.

En tête : De la Reyna madre de Francia para V. Magestad, en creencia del embaxador del Rey su hijo, sobre negocios tocantes al rey de Fez.

Muy alto, muy excelente y muy poderosso Principe, nuestro muy charo y muy amado buen hermano y primo.

Haviendo mandado al señor de Vaucelas, embaxador del Rey nuestro muy charo señor y hijo, que, entregando a V. Mag[d] esta carta, le representasse cierto negocio toccante al rey de Fez, en qual parece ser interessados nuestra protection y dignidad, suplicamos a V. Mag[d] de oyrle favorablemente lo que dixere sobre el dicho sujeto, y de tener en ello consideracion por nuestro amor[2], lo qual agradeceremos en todas otras occassiones. Rogando a Dios, muy alto, muy excelente y muy poderosso Principe, nuestro muy charo y muy amado buen hermano y primo, que vos tenga en su muy santa y digna guarda.

Escrita en Paris, a 11 de Noviembre 1612.

Vuestra buena hermana y prima.
Maria, regente.

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1467, n° 149 bis. — Traduction officielle.

1. A côté de ce mot se trouve le paraphe d'un des membres du Conseil d'État.

2. A cette date les relations de la cour de France avec Philippe III étaient devenues meilleures et l'on négociait les mariages espagnols.

CLXXXIX

MERCURE FRANÇOIS

(Extrait)

1612[1].

. . . . . .

Les relations[2] de ceux qui sont venus de Fez & de Maroc disent que le xerif Mulei Cidan, empereur des royaumes de Fez et de Maroc, a desfaict entierement sur la fin de ceste année le xerif Muley Hamet ben Abdala son neveu[3].

. . . . . .

Cidan[4], à present roy de Fez & Maroc, en avoit esté chassé par Xequi[5], son frere ; depuis il en a chassé Xequi, qui s'est sauvé en

1. Le tome III du *Mercure François* relate les événements de 1612 à 1615 ; le passage publié ici est extrait de l'année 1612 bien qu'il semble que l'auteur fasse allusion à des faits postérieurs à cette année, tels que la défaite et la mort de Abou Mahalli (30 novembre 1613).

2. En marge on lit le titre suivant en italique : « Des guerres continuelles qui sont en la maison des xerifs roys de Fez et de Maroc depuis l'an 1508 qu'ils commencerent à jetter les premiers fondements de leur Empire ».

3. L'auteur de cette relation a fait une confusion entre le chérif Moulay Abdallah, fils de Moulay ech-Cheikh, et le santon Ahmed ben Abdallah, plus connu sous le surnom de Abou Mahalli, qui s'était levé en 1611 contre Moulay Zidân. A cette date Moulay Abdallah était occupé à lutter contre les habitants de Fez, et il ne semble pas qu'il ait eu à combattre contre son oncle Moulay Zidân après la bataille de Ras el-Ma (29 sept. 1610). Cf. El-Ocerâni, p. 397. — L'auteur intercale ensuite une histoire abrégée de l'avènement de la dynastie des chérifs saadiens, qui a été faite sans doute d'après Diego de Torres, *Relacion del origen y succesо de los Xarifes*... On a jugé inutile de la reproduire parce que les renseignements qu'on y trouve n'ont pas une valeur originale.

4. En marge de cet alinéa l'auteur a mis en titre : « Guerres entre Cidan, roy de Fez, & Abdala son neveu ». Il faut rétablir : entre Moulay Zidân et Abou Mahalli. V. *supra*, note 3.

5. *Xequi*, Moulay ech-Cheikh

Algarbe en Portugal en l'an 1610[1]. Et le fils de Xequi, nommé Abdala, s'est retiré en Maroc vers la province de Sus, & aux montaignes, où, ayant amassé quelques anares[2] d'Arrabes, il y a deux ans qu'il faict une continuelle guerre à Cidan.

Or les relations de Maroc[3] portent qu'Abdala s'estant retiré en Sous et aux montaignes, il a usé de semblables procedures que le Xerif, pour vouloir faire croire que les prophecties avoient parlé de l'heur de son regne[4], & attirer le peuple et les Arrabes qui sont en ces contrées-là à son party ; et, pour ce faire, qu'il avoit envoyé des religieux mahometans d'anare en anare[5] avec deux chevaux, une mule & deux chameaux, preschants premierement contre le gouvernement de Cidan, disant de luy milles choses, puis extolloient une prophetie d'un sainct Falquere[6], qu'ils affermoient avoir esté un sainct homme, lequel avoit donné à un sien fils un tambour, luy enjoignant de le bien serrer et cacher jusques à ce qu'un Abdala viendroit ; lequel venu il enchargeoit qu'on eust à battre ce tambour & que chacun allast asseurement à la guerre, laquelle apporteroit la paix en Maroc et le restablissement des coustumes anciennes. Plus ils disoient que ceste prophetie estoit accomplie, en ce que le tambour de Falquere avoit esté trouvé, que l'Abdala aisné de la lignée du Xerif, & qui devoit estre le restaurateur de l'Estat, le faisoit battre & n'attendoit que l'aide et le secours que tout vray et bon mahometan luy devoit donner.

Lesdites relations rapportent aussi que, du commencement, les troupes d'Abdala n'estoient que de deux cents chevaux & autant d'hommes, mais que depuis elles augmenterent fort ; de quoy Cidan adverty, il envoya une puissante armée en Sus, sous la

1. Il faut rétablir 1609.

2. *Anares* pour aduares, douars. Dans le passage non publié, l'auteur citant ce mot a mis en note marginale : Peuplades.

3. Le récit de la révolte de Abou Mahalli est manifestement emprunté à l'*Histoire de Abou Mahalli* (1re Série, Pays-Bas, t. II, Doc. LIV, p. 117), laquelle est sans doute l'œuvre du trafiquant hollandais Van Lappe'oo (*Ibidem*, p. 117, note 5).

4. En marge de ce passage l'auteur a mis en titre : « Feinte prophetie qu'Abdala faict prescher ».

5. *D'anare en anare*, de douar en douar.

6. *Un sainct Falquere :* un saint Fakir. — En marge l'auteur a écrit la note suivante : « Le vieil Xerif, en son temps, avoit trouvé ceste invention de prophetie en faveur de son premier fils nommé Abdala qui mourut auparavant luy ».

conduitte d'Alchas Elmi[1] : qu'Abdala, la sentant approcher, se retira aux montagnes & en des lieux forts, pour n'entreprendre que par surprises sur l'armée de Cidan ; que la fortune lui fut fort favorable, & avoit eu beaucoup d'advantage sur ses ennemis, desquels il en avoit esté bien tué cinq mille, sans qu'il en eust perdu deux cents des siens, ayant contraint Alchas Elmi de se retirer[2] ; ce qui apporta tant d'advantage à Abdala qu'il fit une armée assez forte & puissante, tant des anciens amis de sa maison que de ceux qui prennent tousjours le party des victorieux, avec laquelle il poursuivit l'armée de Cidan jusques au Cap-de-Guer. Aussi elles rapportent qu'Abdala s'estant retiré aux montagnes, que par des lieux presque inaccessibles il avoit passé dans le royaume de Fez, où Cidan[3] luy estant allé au devant l'avoit desfaict et contrainct de se sauver dans les montagnes[4].

Mais Gothard[5] en ses relations a escrit que Abdala a esté desfaict et tué[6], et que Cidan, ennemy des Espagnols[7], lesquels favorisent Mulei Xequi, a traicté avec les Hollandois de la liberté qu'ils auroient de trafliquer en ses royaumes[8]. Fez est une ville si belle et si riche que toutes les nations occidentales l'appellent la Cour de l'Occident.

. . . . . .

Bibliothèque Nationale. — Imprimés Lb[35] 7. — Troisiesme tome du Mercure François..., Paris, 1617, pp. 8-13.

1. *Alchas Elmi* : probablement El-Hadj el-Mir. Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, p. 118 et note 4 ; El-Ouefrâni, pp. 336-337.

2. L'auteur n'entre pas dans le détail des opérations. Il y eut en réalité trois combats : l'un près de Sidjilmassa, le second aux environs de l'oued Draa, le troisième devant Merrakech. Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, pp. 119-120.

3. En marge de cette phrase l'auteur a écrit en titre : « Desfaicte et mort d'Abdala ».

4. La rencontre entre les troupes de Abou Mahalli et celles de Yahia ben Abdallah, qui commandait les contingents du Sous, eut lieu près de Guilliz le 30 novembre 1613. Sur cette bataille, V. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, p. 214, Sommaire, et l'*Histoire de Abou Mahalli* par Moïse Pallache, *ibidem*, Doc. CLXVII, pp. 442-443.

5. Ce nom n'a pu être identifié.

6. Moulay Abdallah, le fils de Moulay ech-Cheikh, mourut en 1624.

7. En marge l'auteur a écrit : « Cidan ennemy des Espagnols ».

8. Allusion, d'ailleurs inattendue, au traité conclu le 24 décembre 1610 entre les Pays-Bas et le Maroc. V. *1re Série*, Pays-Bas, t. I, Doc. CXCIII, pp. 577-585. — En marge de cette phrase l'auteur a écrit : « Trafic des Hollandois en Fez ».

CXC

LETTRE DE VAUCELAS A PUISIEUX

(Extrait)

Le jugement rendu dans l'affaire Castelane ordonne la mise en liberté des inculpés mais déclare de bonne prise le contenu de leur navire. — Vaucelas a écrit au duc de Lerme au sujet de cette contradiction. — Il craint que ses efforts pour faire restituer les biens de Moulay Zidân ne demeurent infructueux.

Madrid, 25 août 1613.

Suscription : A monsieur, monsieur de Puisieulx, conseiller d'Estat et secretaire des commendementz.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucelas, du 25 aoust 1613. — Receue le 6 septembre.

Monsieur,

Je vous escrivy le 12 du present par un courrier de l'ambassadeur d'Angleterre et accusay la reception des vostres du 11 dudict mois. Du depuis, nous avons eu icy un courrier de don Inigo, lequel on dit apporter la resolution que vous avez prise par delà de la passée de ces princesses au mois de mars prochain, de quoy toutz les gentz de bien se resjouiront.

Selon ce que m'avés escript de ceste affaire de Castelane, le jugement s'en est ensuivy[1]. J'avois visitté le rapporteur, qui est un homme de bien, et partie des juges. Il avoit esté ordonné que

1. L'affaire Castelane, jugée à Cadix en première instance (V. p. 547), avait été évoquée par le Conseil royal à la demande de l'ambassadeur de France. V. p. 550.

ceulx du conseil d'Estat y assisteroyent; mais tant s'en fault, car de ceulx du conseil de guerre en manequa une grande partie, et de ceulx d'Estat n'y en fut un seul d'extraordinaire. Don Juhan Idiacques, le cardinal mesmes et aultres n'y voulurent assister. Et ainsy ce peu ordonnerent que ces miserables seroyent mis en liberté, et que ce qui estoit dans le navire demeureroit de bonne prise : jugement sy extraordinaire et esloigné de toute raison que j'ay escript au duc de Lerme, le priant qu'il s'y remediast. Je n'en ay encores responce de luy et y a de cela vin jours. Bien ai-je veu le secretaire Ciriça, auquel recommendant ceste affaire et luy disant comme ce jugement s'estoit passé, me dit que les ministres de Sa Majesté Catholique faysoyent bonne justice.

Je crains que ce que je vous en manday dez le commencement se trouvera veritable, quy est que jamais on en retireroit rien. Cependant le rapporteur m'avoit bien donné à entendre que l'on ne pouvoit avec justice desnier la liberté à ces pauvres gens ny retenir les hardes de ce Muley Cidan ; le duc de L'Infantado mesmes me dit que sans doubte Faxardo (celuy quy les avoit pris) feroit toute diligence pour les prouver pirattes, d'aultant que sans cela la prise seroit nulle; et toutesfois vous voyés le jugement. Je veulx encores esperer qu'ilz y remediront; toutesfois le mieulx que j'y voye est que ce Muley Cidan est comme pris ou reduit en estat de ne redemender ses nippes. Si j'avois quelque meilleure nouvelle de ceste affaire, je la manderois à monsieur de Guise, quy m'avoit mandé y avoir deulx chevaulx...

. . . . . .

Je suis, Monsieur,

Vostre très-humble et très-affectionné serviteur,

Signé : Vaucellas.

De Madrid, du 25 d'aoust 1613.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16115. f. 431 r° et v°. — Original.

CXCI

LETTRE DE DU MAURIER A PUISIEUX

(Extrait)

Il a communiqué à La Haye l'extrait de lettre qu'on lui a envoyé sur l'affaire de Philippe de Castelane.

La Haye, 6 octobre 1613.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puysieux, conseiller du Roy en ses conseilz et secretaire des commandements de Sa Majesté.

Au dos, alia manu : M^r^ Du Maurier, du VIe octobre 1613. — Receue le XXVIe.

Monseigneur,

Celles qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire du XIe du passé accompagnées de l'extraict de la lettre de monsieur de Vaucelaz sur le sujeet du jugement de l'affaire de Castellane, m'ont esté rendues le 26e dudict moys. Aussytost que monsieur de Bernevelt a esté arrivé, qui fut seulement le 3e de cestui-ci, je lui ay communiqué le contenu audict extrait, qu'il m'a dict devoir faire entendre à ces messieurs, lesquelz il estime devoir demeurer bien contents et obligez de la favorable intercession de Leurs Majestez pour cette affaire à leur supplication.....

De La Haye, ce 6e jour d'octobre 1613.

Signé : Dumaurier.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 15955, f. 415. — Original.

CXCII

LETTRE DE VAUCELAS A MARIE DE MÉDICIS

(Extrait)

Castelane et ses compagnons ne sont pas encore relaxés.

Madrid, 15 octobre 1613.

Suscription : A la Royne.
Au dos, alia manu : M. de Vaucellas, du xve d'octobre. — Receu le dernier jour dudict moys 1613.

Madame,

Avec mes dernieres du 10 du present, j'envoyay à Vostre Majesté la responce du duc de Lerme et du secretaire Ciriça sur ce que je leur avois escript touchant la continuation de ces armes de m^r^ de Savoye.

. . . . . .

J'ay mandé à Vostre Majesté comme ilz avoyent ordonné qu'un petit vaisseau olonnois recouru sur les Turcz seroit restitué au patron. Du depuis, un certain procureur des Indes de Porto Rico m'a presenté le memorial que j'envoye à Vostre Majesté, laquelle sçaura ordonner ce qui sera juste. Cependant j'ay bien opinion qu'ilz veulent que ceste restitution susdicte et celle qu'ilz demandent aillent pour ce beau jugement quy a esté donné au conseil de guerre, touchant ce Castelane et ce quy estoit en son vaisseau. Ledict Castelane, quelque instance que je face, n'est encores en liberté, et ont pris de ses compagnons et quelques aultres pilottes françois pour les faire servir par force dans leurs vaisseaulx, les-

quelz il sera malaisé de retirer qu'ilz n'ayent servy le temps qu'ilz desirent. Quelques capitaines, pretendantz et aultres, quy se vouloyent retirer, on les a retenuz encores pour quelque temps.....

. . . . . .

Priant Dieu, Madame, qu'Il conserve la personne de Vostre Majesté en toutes sortes de royalles prosperités.

A Madrid, ce 15 octobre 1613.

Vostre très-humble et très-fidelle subjet et serviteur,

Signé : Vaucellas.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16115, f. 480 v°. — Original.

CXCIII

LETTRE DE VAUCELAS A PUISIEUX

(Extrait)

Les Espagnols se proposeraient d'élever un fort à El-Mamora.

Madrid, 28 avril 1614.

Suscription : A monsieur, monsieur de Puisieulx, conseiller d'Estat et secretaire des commendementz.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucelas, du XXVIII avril 1614.

Monsieur,

Ce mot est seulement pour accompagner celles de la Reyne. Vos dernieres sont du 5 du present et les miennes du 18, depuis lesquelles n'avons aultres nouvelles...

. . . . . .

Il semble que les alarmes que l'on avoit des preparatifs de Levant s'attiedissent, et faict-on doubte si les galleres passeront en Italie. Et mesmes on dit qu'ilz se veulent servir de quelque nombre de gens de guerre qu'ilz ont levé pour aller favoriser la fabricque d'un certain fort qu'ilz se proposent de faire vers La Mamorre...

. . . . . .

Je suis, Monsieur,

Vostre bien humble et plus affectionné serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 28 avril 1614.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16116, f. 87. — Original.

CXCIV

LETTRE DE VAUCELAS A PUISIEUX

(Extrait)

Vaucelas, ayant déjà inutilement tenté d'obtenir la mise en liberté de Castelane et la restitution des biens de Moulay Zidân, ne croit pas opportun de réitérer ses instances.

Madrid, 4 juillet 1614.

Suscription : A monsieur, monsieur de Puisieulx, conseiller d'Estat et secretaire des commendementz.

Au dos, alia manu : M. de Vaucelas, du IIIe juillet 1614. — Receu le XXe.

Monsieur,

La derniere responce que j'ay eue ce matin sur nos affaires de Navarre nous a contrainctz à reformer toutes nos lettres...

. . . . . .

Monsieur, avec la vostre du 17 du passé, je receu une lettre de la Reyne du XXX may sur le subjet de ce quy a esté pris des hardes de Muley Cidan dans ce navire marseillois. Je vous ay ja cy-devant mandé[1] comme, en procurant la restitution desditz meubles et liberté de ce Castelane et ses compagnons, me pleignant de ce beau jugement quy avoit esté donné contre eulx par le conseil d'Estat, pour toute responce il me fut dit que l'on avoit fait justice. Voila pourquoy je vous supplie que l'on considere encore une fois par dela s'il est à propos d'employer aultres fois la recommendation et

1. V. *supra* Doc. CXC, pp. 556-557.

le nom de Leurs Majestez, aprez avoir ja eu telle responce que je ne fais doubte que n'ayons aultres fois. Vous m'en manderez donc, s'il vous plaist, l'intention de Leurs Majestez, à ce que je m'y gouverne selon qu'elles m'ordonneront, ayant ceu auparavant vous debvoir adviser de ce que dessus...

. . . . . .

Vous baisant humblement les mains, je demeureray,
Monsieur,
Vostre bien humble et très-affectionné serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce IIIe juillet 1614.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16116, f. 139 v°. — Original.

CXCV

LETTRE DE LANGERACK[1] A PUISIEUX

(Extrait)

Il rappelle l'affaire Castelane et demande à connaître ce que répondra l'ambassadeur de France en Espagne à la lettre que Puisieux lui a écrite à ce sujet.

Paris, 27 juillet 1614.

Suscription : A monsieur, monsieur de Puysieux, conseiller d'Estat et secretaire des commandemens de Sa Majesté. En Cour.
Au dos, alia manu : M^r^ l'ambassadeur de Hollande, du xxviie juillet. — Receu le xxxe 1614.

Monsieur,

La presente me servira, s'il vous plaist, pour me recommander primierement en l'honneur de vos bonnes graces.

. . . . . .

Messeigneurs les Estats mes maistres m'ont escrit aussy par cette depesche[2] que les marchants interessés[3] par la prise faicte par le consul françois Castellane prient continuellement pour avoir une bonne response de Leurs Majestés. Et puisqu'il vous a pleu faire

1. Gedeon de Boetzelaer van Asperen, seigneur de Langerack, Nieuport, etc., nommé ambassadeur ordinaire des Provinces-Unies en France le 3 février 1614.

2. Cette dépêche des États à Langerack est du 27 mars 1614. V. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, Doc. CX, p. 264.

3. *Les marchants interessés.* Cette expression semble trahir la préoccupation qu'a Langerack de ne pas laisser voir qu'il s'agit du Chérif. Il n'est pas question de ces marchands dans la lettre des États à Langerack, pas plus d'ailleurs que dans celle qu'ils avaient adressée le même jour à Marie de Médicis (*1re Série*, Pays-Bas, t. II, Doc. CIX, p. 262).

ce bien à M. les Estats d'en avoir escrit de la part de Leurs Majestés à monsieur l'Ambassadeur residant en Espagne de la part de Leurs Majestés[1], je vous prie humblement qu'il vous plaise me faire l'honneur de m'en escrire quelque chose sitost que vous aurés receu la response. Icy vous baisant les mains, je vous asseureray derechef que je suis et seray toute ma vie,

Monsieur,

Vostre plus humble et très-affectionné serviteur.

Signé : G. de Boetzelaer et d'Asperen.

Paris, le 27 de juillet 1614.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 15956, f. 132. — Original.

1. V. Doc. précédent, p. 562.

CXCVI

RELATION DE LA PRISE DE EL-MAMORA[1]

El-Mamora, 7 août 1614.

En titre : Histoire nouvelle et veritable de la prinse du port de Mamouro[1] par les Espagnols sur les Mores, en la mer oceane, sur la coste d'Affrique, & l'heureux establissement du Christianisme & de la saincte Messe en ce païs-là.

Prinse sur la coppie d'une lettre envoyée dudict port, & traduicte d'espagnol en françois.

J'eusse pensé faire tort à l'amitié qui est entre nous deux, qui ne nous doit rien laisser de particulier, si, ayant esté spectateur de la prouesse qui s'est monstrée en nos soldats & l'un de ceux qui ont hazardé leurs vies pour une heureuse victoire, que le Tout-Puissant nous a donnée sur les ennemis de son nom, je ne t'en faisois part, & te laissois privé d'une si joyeuse nouvelle, puisque c'est tout à la louange & à l'advantage du nom chrestien & au rabais de l'insolence moresque.

Or, pour te mettre tout le faict au long & le reduire en forme d'histoire, le prenant d'un bout à l'autre, je te diray, & par ton moyen à toute l'Europe, que nous partismes de la baye de Calis le premier d'aoust dernier, au nombre de nonante-neuf voiles, tant

1. Sur la prise de El-Mamora, V. *1re Série*, Espagne, 1614 : Horozco, *Discurso historial de la presa de La Mamora* ; Pays-Bas, t. II, 15 septembre 1614, lettre de Jan Evertsen aux États-Généraux, Doc. CXXXVI, p. 334 ; Cabrera de Cordoba, *Relac. de las cosas...*, p. 555 ; Gonzales Davila, *Mon. de Esp., Historia de D. Felipe Tercero*. Le récit de Davila, beaucoup plus détaillé en ce qui concerne les préparatifs de l'expédition, s'est manifestement inspiré de la présente Relation pour tout ce qui touche les opérations militaires.

galions d'armée que galeres, dont entre autres il y avoit cinq galeres d'Espagne sous la charge du duc Fernandina[1] & trois de Portugal à la conduite de conte de Elda[2], & quelques galions & vaisseaux de marchandise qui s'en alloient, qui deça, qui dela, chascun selon que le train de ses affaires le conduisoit, tous bien armez neantmoins & bien equipez, munis de provisions bastantes pour faire quelque lointain voyage, si besoin estoit, comme biscuit, vin, chair salée, moulues[3], formages, & autres vitailles de mer: & pouvions avoir environ sept mille hommes de gens de guerre, tous bien resolus, & environ cinq cents pionniers avec bon nombre d'artillerie, tant pour mer que pour la campagne, s'il se rencontroit qu'il fût besoin de s'y jetter.

Le second jour nous fut assez favorable, & vinsmes en veue de Larache, où nous fumes descouverts par les Mores, ne nous estans peu tenir à couvert, à cause des vagues qui estoient un peu esmeues en mer, parce que, sur le soir, il se leva un vent un peu furieux, qui nous donna quelque ennuy. Et là nous eusmes nouvelles du maistre de camp Gaspard de Valdes, qu'il n'y avoit rien de nouveau & que toutes choses estoient calmes.

Le jour suyvant nous dressames les voiles contre le port de La Mamouro, &, sur le soir, jettames les anchres tout contre, à une lieue ou environ du bord, parce que la marée n'estoit pas bonne & ne pouvions approcher de plus pres. Nous trouvasmes là trois vaisseaux des Estats de Hollande branlans à l'anchre, avec leur general Jean Cursan[4], qui fit incontinent abattre son estendar nous ayant apperceu & fit faire un grand salve de canonades, avec toutes les autres recognoissances que les autres vaisseaux rendent à ceux de Sa Majesté[5]. Il etoit là comme engagé & sur tout fort aise de nous

1. D. Garcia de Tolède, duc de Fernandina, fils de D. Pedro de Tolède marquis de Villafranca.

2. D. Antonio Colonna, comte de Elda, capitaine général des galères de Portugal. C'était lui qui avait transporté Moulay ech-Cheikh d'Espagne au Peñon.

3. Mornes.

4. *Cursan*, mauvaise lecture pour: Evertsen. Horozco (*1re Série*, Espagne, 1614) parle à tort de quatre hourques armées. Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, Doc. CXXXVI, Sommaire, p. 334.

5. L'amiral Evertsen donna à Luis Fajardo tous les renseignements désirables sur l'état de El-Mamora et sur les pirates abrités dans le port. Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, Doc. CXXXVI, p. 334; Galindo y de Vera, *Hist vicis. y polit. trad. de España*, p. 234.

avoir rencontré à une si pregnante occasion : car quelques pirates qui estoient dans le port, au nombre de quelques quinze[1] vaisseaux, luy avoient mandé que le lendemain ils sortiroient pour les combattre ; ce qu'eux ne pouvoient bonnement refuser, attendu que de fuir ils ne pouvoient pas[2]. & d'autre part il falloit attendre response d'une lettre que le conte Maurice[3] avoit escritte au roy Mouley Cidan, par laquelle il luy demandoit consentement & secours pour occuper le port, ce que l'autre refusa : tellement que les Hollandais reduits à la necessité de combattre estoient bien en peine, veu leur nombre trop impair, par quoy nous leur vinsmes fort à propos[4].

Nostre general, Dom Louys Fesardo[5], ayant prins instruction de tout ce qui se passoit, se resout d'attaquer le port, comme genereux & brave qu'il est : par quoy il donne ordre à tout ce qu'il juge necessaire pour une telle entreprinse, & entre autre il envoye l'admiral Michel de Vilacavar[6] avec huict galions pour aller donner l'allarme à la ville de Xalé[7], qui est à cinq lieues de Calis, d'où devoit venir le principal secours au port, chose qui frappa un grand coup pour nous[8].

Le lendemain, feste de S. Dominique[9], il print resolution d'attaquer le port & de donner dedans, quoy qu'en deust arriver ; mais, ayant faict recognoistre l'entrée, il treuva qu'il n'y avoit pas moyen,

1. C'est le chiffre donné par Jan Lievens (*1re Série*, Pays-Bas, t. II, Doc. CXXXVI, p. 348), par Horozco dans son *Discurso* (*1re Série*, Espagne, 1614) et par Davila (*Mon. de Esp.*, p. 178).

2. Tout ce récit trahit le désir qu'a son auteur de mettre en valeur le fait d'armes accompli par les Espagnols. Horozco reconnaît que les pirates auraient abandonné El-Mamora avant l'arrivée de Fajardo, si Evertsen ne les avait pas bloqués dans ce port. Voir ci-après, note 4.

3. Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, p. 339 et note 2.

4. « L'honneur de cette capture revient à nous et non aux Espagnols, car nous avions tenu le port si bien bloqué que, peu avant l'arrivée des Espagnols, les pirates m'avaient écrit qu'ils s'étaient décidés à sortir et à venir à ma rencontre ; je les attendais avec courage. » *1re Série*, Pays Bas, t. II, Doc. CXXXVI, p. 341.

5. D. Luis Fajardo, capitaine général de l'Océan. Il était fils de Luis Fajardo, marquis de Los Velez, le vainqueur des Moriscos.

6. Miguel de Vidazabal.

7. Salé est à 35 kilomètres au sud de El-Mamora et à environ 250 kilomètres de Cadix.

8. L'auteur de la relation mentionnera plus bas (p. 571), la sommation que Fajardo adressa aux pirates de El-Mamora avant d'engager les hostilités, sommation dont les porteurs furent massacrés.

9. 4 août.

attendu que les ennemis avoient tiré la barriere[1] & avoient mis à fonds trois grands vaisseaux pour embarrasser l'entrée du port avec quelques arbres qu'ils avoient traversé sur ces vaisseaux ; ce qui estoit cause qu'on ne pouvoit aucunement aborder ; mesmes ceux qui l'avoient esté recognoistre eurent beaucoup de peine à se retirer & perdirent la fregate « la Royale ». Outre ce, les ennemis s'estoient fortifiez de tous costez & avoient disposé leur artillerie sur les quatre advennes, & trois du costé de Xalé[2]. Il se delibere donc de mettre ses gens en terre pour les assaillir de tout costez ; mais ils treuverent la mesme difficulté, & se fallut retirer ; mesme que la mer estoit fort esmeue, ce qui nous causa beaucoup d'ennuy, & que les ennemis avoient eu loisir de se ramasser & d'appeller les circonvoisins durant trois jours, ce qui les rendit extremement forts. Mais là où Dieu preside, rien ne peut nuire.

On cherche tous moyens d'approcher, &, le cinquiesme jour, feste de N. Dame aux Neges, le capitaine Josepe de Mena[3], qui commandoit en la Royale, voyant que la mer s'estoit rendue calme, s'hazarde, au peril de sa vie, ayant couru le hasard de se noyer deux ou trois fois, & treuve, parmy quelques escueils & rochers [un espace] large d'environ cent pas, où il y avoit moyen d'aborder parmy les pointes, se mestants toutesfois au peril de perdre quelques hommes, les autres se sauvans dedans l'eau jusques à la ceinture. Mais, ny pour cela, les dangers ne font rien à des courages genereux. Il congedie les Flamans, sans leur communiquer son dessein. & à mesme temps commence à faire couler ses gens, qui, avec autant d'heur qu'on sçauroit dire, aborderent en terre jusques au nombre de deux mille hommes, sans en perdre qu'un seul, ny aucun basteau ; ce qui fut comme un miracle, attendu que jamais personne ne s'estoit osé hazarder de passer parmy ces escueils qui estoient très-dangereux. Le maistre de camp, Don Hieronimo Angoustin[4], sort

1. Il s'agit d'une sorte de chaine faite avec des mâts et des agrès. Cf. Horozco, *loc. cit.*

2. Davila (p. 178) précise l'emplacement occupé par les batteries des pirates : « Trois batteries établies du côté de Salé [rive gauche du Sebou] enfilaient la barre elle-même, la quatrième batterie avait été placée du côté de Larache [rive droite du Sebou] sur le fort que les pirates avaient élevé. » Cf. 1re *Série*, Pays-Bas, t. II, p. 337, le Plan de El-Mamora.

3. Joseph de Mata, capitaine de la galère royale. Il est appelé Mena par Davila. V. p. 566, note 1, *in fine*.

4. D. Hieronimo Agustin.

avec l'advangarde, suivy de capitaine Techuga[1], qui fait l'office de lieutenant du maistre de camp; & ceux qui sauterent les premiers en terre furent le capitaine de la mer Bartolomé de Nodal, Josepe de Mena, & Dom Fremin de Lodosa, & Andueso[2], & la premiere enseigne fust celle du capitaine Dom Carlos de Ibarra avec sa personne.

Cependant le conte de Elda & le duc Fernandina font mettre les proues[3] de leurs galeres tant en terre qu'ils peuvent, & avec leur artillerie empeschoient que les Mores ne peussent approcher, ce qui donna loisir aux nostres de se rallier, de se ranger en bataillon & de marcher courageusement contre le fort, où ils donnerent d'une hardiesse du tout valeureuse; mais, ne trouvans pas grande deffence des ennemis qui avoient pris l'espouvente, ils s'en saisirent sans beaucoup de sang[4]. Le premier qui entra dedans fut le capitaine Pierre de Legorretta[5], valeureux soldat & qui estoit entretenu en l'armée; &, quand ils furent dedans, ils rencontrerent trois pieces de canon que les ennemis avoient encloüées pour nous empescher de nous en servir. Mais le capitaine Josepe de Mena les ayant tost desencloüées, elles leur firent un grand dommage sur leur cavalerie, tandis que l'admiral Dom Michel de Vilacavar[6] foudroyoit avec ses canons contre la cité de Xalé pour les entretenir.

Mais la nuict suivante ceux qui gardoient l'entrée du port eurent advis de la prinse du chasteau; ce qui les estonna, & se retirerent sans autre deffence, qui estoient en bon nombre & avoient force mousquetaires, & brulerent seulement cinq vaisseaux, nous laissans le reste pour n'avoir eu loisir de les perdre. Ainsi, le lendemain, jour de la Transfiguration[7], nous prinsmes possession du port, où nous trouvasmes quelques dix vaisseaux que leur fuite precipitée les avoit empeschés de brusler comme les autres, avec quelque marchandise de peu de valeur qu'ils n'avoient peu emporter. Nostre general

1. Cristobal de Lechuga : il remplissait les fonctions de lieutenant du maître de camp général.

2. *Andueso*, probablement : Antonio de Andia Irarrazaval, membre du conseil de Guerre de Philippe III. Il avait pris part à l'expédition de El-Mamora (V. Horozco).

3. Davila : les poupes.

4. D'après Horozco il y eut dans cette affaire, du côté des Espagnols, un mort et deux blessés.

5. Pedro de La Carceta, d'après Davila.

6. Vidazabal.

7. 6 août.

leur avoit presenté composition honneste, qu'ils ne daignerent accepter : au contraire, ils tuerent dix ou douze de nos gens qu'il leur avoit envoyé pour traitter avec eux, dont ils porterent incontinant la peine ; car ceux de leur nation mesme ayant ouy un procedé tant inhumain & pernicieux se ruerent sur eux & les deffirent, comme nous avons aprins du depuis.

Nous nous seisimes ensuite d'une petite montagne du costé de Xalé, fort riche & en bel aspect, où il y a un puits d'assez bonne eau ; & sur un petit costeau fort advantageux d'assiette, nostre general a fait faire un fort[1] quasi imprenable pour deffendre la barriere & entrée du port, qui est desja assez fort & bien couvert, autant que point qui soit en toute l'Europe, beau par excellence & fort renommé. Vray est qu'à l'entrée de la barriere, il n'y sçauroit avoir que huict coudées d'eau en pleine mer ; ce qui est cause qu'il n'y peut pas entrer des grands galions ny autres vaisseaux de grand port, bien des vaisseaux de trois cents tonneaux & autres semblables ; mesmes il s'en est trouvé un dedans le port de quatre cents tonneaux, qui est celuy que le Nisard[2] desroba en Cartagenes.

Le general Dom Louis Fesardo de Guerra, l'admiral Diego de Santourco Horozco[3], Governador, Jean de Lara, & capitaine Bastian Graniero[4], lieutenant du capitaine general de l'artillerie, & le contreroleur Sebastien Jean de Barondia[5], & François Bertrand (que je veux tous nommer par honneur, d'autant que leur valeur digne d'estre eternisée s'est fait voir en ceste prinse avec autant d'effect qu'on sçauroit dire) ayant tout estably, firent chanter le *Te Deum* & celebrer la saincte Messe en action de grace, qui s'y est tousjours continuée du depuis à la louange de Celuy qui nous a donné ceste victoire & qui a voulu monstrer à ceux qui sont les revesches à recognoistre son nom que c'est Luy qui est le pere des

1. La citadelle de El-Mamora était sur un monticule dominant l'embouchure de l'oued Sebou.

2. *Le Nisard*, Antoine de Salettes, sieur de Saint-Maudrier. Il est appelé ainsi à cause de l'entreprise sur Nice dont il avait été chargé par le duc de Savoie. Sur ce personnage V. *1re Série*, France, t. III. Introduction, *Notice biographique* et Pays-Bas, t. II, p. 364. — Le vaisseau de quatre cents tonneaux dont il est parlé était le *Vergulden Pauw* (le Paon Doré) armé à Amsterdam (*Ibidem*).

3. Diego de Santurci Horozco.

4. Sebastian Granero.

5. S. Juan de Barrundi, contador de la flotte ; il avait été l'un des premiers à atterrir. Cf. Horozco, *loc. cit.*

batailles & qui faict triompher le petit nombre sur l'insolence monstrueuse de ceux qui se fient en leur audace & en leur nombre monstrueux, sans vouloir recognoistre sa divine Majesté.

Voilà comme tout s'est passé, & te puis asseurer que c'est une des jolies conquestes qu'on sçauroit dire & un aussi beau port qu'il est possible, & dont les Mores portent un extreme regret. Je t'en ay voulu faire part & par ton moyen à tous nos amis, te suppliant d'en faire de mesme de ce qui s'est passé en l'Europe, à la premiere commodité. Et apres avoir supplié le Dieu Tout-Puissant, qui nous a donné ceste victoire, de te maintenir en heureuse & bonne santé, je me recommanderay à tes bonnes graces, dont je fay beaucoup d'estat. Adieu.

Du port de Mamouro, ce 7 aoust 1614.

Bibliothèque Nationale. — Imprimés, Oi 77. — Histoire nouvelle et veritable de la prinse du port de Mamouro...., Lyon, 1614.

CXCVII

LETTRE DE VAUCELAS A MARIE DE MÉDICIS

(Extrait)

Luis Fajardo s'est emparé de El Mamora. — Avantages que retirera le commerce de l'occupation de cette place par les Espagnols. — Difficultés que ceux-ci auront à s'y maintenir.

Madrid, 16 août 1614.

Suscription, alia manu : A la Royne.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucellas, du xvie aoust. — Receue le premier septembre 1614.

Madame,

Depuis mes dernieres par lesquelles je mandois à Vostre Majesté les sommes qu'ilz avoyent destinées pour Flandres, Naples et Milan, je n'ay rien entendu de ceste matiere.

. . . . . .

Louys Faxardo, party ces jours-cy de Caliz avec quelque nombre d'hommes levez à la haste, s'est rendu maistre de La Mamorra[1], a fait pendre quelques Hollandois pirates qu'il y a trouvez, et fait travailler ce nombre d'hommes pour mettre promptement un fort en deffence, car, comme la conqueste en a esté facile, sans quelque fortification ilz en seroyent chassez avec la mesme facilité. Ce seroit un grand bien pour la seureté des marchands que les Espagnolz s'y peussent establir, à quoy il y aura de la difficulté, veu la peine qu'ilz ont eue et ont à conserver Alarache, place assez raisonnablement fortifiée dès lors que l'on leur livra[2].

1. Sur l'occupation de El-Mamora, V. Doc. précédent, p. 566, note 1.

2. Sur l'occupation de Larache, V. 1re Série, Pays-Bas, t. I, p. 624 et note 2.

Sa Majesté Catholique est tousjours à l'Escurial, d'où ilz doibvent bientost partir pour aller à Lerme et Ventorillo.

Priant Dieu,

Madame,

Qu'Il luy plaise conserver la personne de Vostre Majesté en santé et royalle prosperité.

Vostre très-humble et très-fidelle subjet et serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 16 aoust 1614.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16 116, f. 171. — Original.

CXCVIII

LETTRE DE VAUCELAS A MARIE DE MÉDICIS

(Extrait)

Sur la demande de Luis Fajardo des renforts lui sont envoyés à El-Mamora.

Madrid, 29 août 1614.

Sascription, alia manu : A la Royne.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucellas, du xxixe aoust 1614. — Receue le xii septembre.

Madame,

Celles de Vostre Majesté du 15 du present me furent rendues le 24.

. . . . . .

Sa Majesté Catholique est icy depuis quatre jours et doibt partir dans un ou deulx. Le subject particulier de ce voyage, on l'attribue à l'ordre necessaire et pressé qu'il a fallu donner pour ceste nouvelle conqueste de La Mamorre, Faxardo ayant depuis peu de jours envoyé demender secours [1] à cause des Maures, quy ja luy ont faict quelques algarades, blessé le maistre de camp Valdès et quelques aultres. Et dict-on qu'on y envoye de renfort mil hommes et de l'argent. Le duc de Maquede [2] y est allé, le marquis de Barquroute [3]

1. L'amiral Luis Fajardo, mis par la maladie dans l'incapacité de garder la direction des opérations, avait sollicité sa mise en congé et demandé l'envoi à El-Mamora d'un renfort de quinze cents hommes. Cf. *1re Série*, Espagne, lettres du duc de Medina-Sidonia à Juan de Ciriça et au duc de Lerme des 19 et 20 août 1614 ; *Ibidem*, *Relation Horozco*.

2. *Maquede* : le duc de Maqueda ; il était accompagné de Juan de Gardenas. V. *1re Série*, Espagne, *Relation Horozco*, 1614.

3. *Barquroute* : le marquis de Villanueva de Barcarrota.

et le comte de Villamor, le jeune frere du duc de Pastranne[1], ilz y vont aussy, accompagnez de cappitaines et soldatz quy se sont rencontrez en ceste Cour. La presence de Sa Majesté Catholique et les remonstrances du duc de Lerme ont eschauffé ces cavalliers, leur ayant esté reproché que les croix et encomiendes[2] ne leur estoyent données pour se promener seulement à Madrid et ne poinct servir leur Prince. La pluspart ont pris la poste.

. . . . . .

Priant Dieu, Madame, qu'Il maintienne la personne de Vostre Majesté en toutes sortes de royalles prosperités.

A Madrid, ce 29 aoust 1614.

Vostre très-humble et très-fidelle subjet et serviteur,

Signé : Vaucellas.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16116, f. 183. — Original.

1. *Le jeune frere du duc de Pastranne*, Diego de Silva.

2. *Encomiendes*, de l'espagnol encomienda, commanderie.

CC

LETTRE DE VAUCELAS A PUISIEUX

(Extrait)

Les Maures se préparaient à marcher en grand nombre contre El Mamora ; mais leurs divisions ruinent toutes leurs entreprises.

Madrid, 17 septembre 1614.

Suscription, alia manu : A monsieur, monsieur de Puisieulx, conseiller d'Estat et secretaire des commendementz.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucellas, du 17e septembre 1614. — Receu le XXXe.

Monsieur,

Comme ilz n'ont poinct despesché en Flandres ces jours passez comme je pensais, j'adjousteray ce mot à mon precedent de l'onziesme, que j'achemine par la voye de M[r] le comte Octavio.

. . . . . .

Pour La Mamorre, celuy quy y commende, Don Luys Faxardo, fit entendre ces jours passez qu'il n'estoit besoin qu'il y allast tant de gentz, craignant la famine et aultres incommoditez en son petit camp[1]. Du depuis, on dit qu'ilz ont advis là que grand nombre de Maures leur doibvent venir sur les bras ; mais, oultre que ceste

1. Les troupes espagnoles d'El-Mamora étaient très éprouvées par la maladie ; au reste l'achèvement imminent des travaux de fortification dirigés par Lechuga allait permettre de diminuer sans danger les effectifs de la garnison. Cf. 1re Série. Espagne, lettres de Medina Sidonia à Jean de Ciriça, du 22 septembre 1614.

nation n'est propre à un siege, et que les Espagnolz ont eu temps pour leur bien retrancher, la division qu'il y a entre ces roys barbares ruine toutz ce qu'ilz pourroyent entreprendre, car Muley Abdala, filz de Mulez Xeque, celuy quy, après avoir esté quelque temps en Espagne, leur livra Alarache, offre vivres et tout secours aux Espagnolz [1], et Muley Sydan, quy leur est contraire, se trouve à present assez empesché avec un sien rebelle [2] quy luy donne bien des affaires.....

. . . . . .

Vous baisant humblement les mains, je suis, Monsieur,
Vostre bien humble et affectionné serviteur.

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 17 septembre 1614.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16 116, f. 195 v°. — Original.

1. Sur les propositions de Moulay Abdallah à Philippe III et l'envoi de deux caïds de Larache à la Cour d'Espagne, V. *1re Série*, Espagne, lettre de Medina-Sidonia au duc de Lerme, du 20 août 1614 et Doc. suivants.

2. *Un sien rebelle* : Yahia ben Abdallah ben Saïd. Ce personnage, d'une illustre famille des Haha, jouissait dans les montagnes du Deren et dans le Sous d'un grand prestige religieux (El-Ouffrâni, p. 342); il avait d'abord mis son influence au service de la cause chérifienne et avait combattu Abou Mahalli. Après la défaite et la mort de ce dernier, Yahia ben Abdallah s'était déclaré contre Moulay Zidân auquel il reprochait ses relations avec les Chrétiens (V. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, p. 124, note 5; p. 197, note 1; p. 334, Sommaire; p. 339, note 5).

CCI

LETTRE DE DU MAURIER A PUISIEUX

(Extrait)

Il a entretenu le prince d'Orange des plaintes du Chérif au sujet de l'accueil fait à son envoyé par le roi de France. — Explications du Prince à ce sujet : l'agent du Chérif est resté huit mois aux Pays Bas attendant le moment propice de passer en France, mais il a appris que sa mission risquerait d'y être mal accueillie et s'est abstenu. — Cette information lui serait venue de Van Aersen ou du sieur de Refuge et non du gouvernement des Provinces-Unies. — Du Maurier se refuse à croire que Du Refuge ait ainsi travesti les intentions de Louis XIII ; quant à Van Arsen, ce n'est pas la première fois qu'il dessert les intérêts du roi de France. — Le prince d'Orange a promis de faire connaître la vérité à Moulay Zidân et de chercher à obtenir de lui la relaxation des captifs français.

La Haye, 18 juin 1615.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puysieux, conseiller d'Estat et secretaire des commandements de Sa Majesté. En Cour.

Au dos, alia manu : M^r^ Du Maurier, du XVIIIe juin 1615. — Receu le IIe juillet.

Monseigneur,

J'ay receu avec les lettres du Roy du 6e celles qu'il vous a pleu m'escrire du mesme jour, et les copies des lettres du roy de Fez à Sa Majesté, de la response qu'elle luy faict[1], comme aussy à

1. Aucun de ces documents, à l'état de copie, d'original ou de minute, n'a pu être retrouvé. Cf. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, p. 568, note 3.

messieurs les Estatz[1] sur le subject de la plainte dudict roy[2], que j'ay aussytost esté communiquer à monsieur le prince Maurice, luy faisant entendre le fondement que prenoit ledict roy se douloir de Leurs Majestez sur ce qu'il[3] auroit dissuadé son ambassadeur[4] qui fut premierement icy de passer vers elles, luy donnant apprehention qu'il ne seroit ny receu ny ouÿ[5]. Sur quoy ledict s[r] Prince m'a dict que ledict ambassadeur sejourna huict moys en ce lieu[6], tousjours attendant l'opportunité de passer en France pour y faire sa plainte à Leurs dites Majestez du tort que le nommé Castellane avoit faict à son maistre ; mais qu'ayant esté donné adviz du dessein dudict ambassadeur au s[r] Arsens, lors resident en France, il feit response à ses maistres[7] qu'aprez en avoir communiqué à messieurs les ministres de l'Estat, il avoit appris d'eux que Leurs Majestez n'auroient pas aggreable que ledict ambassadeur passast vers elles, pour diverses considerations, adjoustant encor qu'estans lors en termes de traicter l'alliance d'Espagne, elles n'auroient à plaisir de veoir prez d'elles un de la part d'un prince qui en est ennemy ; mais que Leurs Majestez ne lairroient de faire tous offices à elles possibles pour le recouvrement de ce qui avoit esté depredé par les Espagnolz sur ledict roy ; que cela fut mandé plus d'une fois par ledict Arsens, et confirmé par l'ambassadeur de Leurs Majestez qui estoit lors par deça[8], lequel ne m'a peu estre nommé par ledict seigneur prince ; et que, voyans cela, ilz auroient conseillé audict

1. Voir cette lettre de Louis XIII aux États-Généraux, *1re Série*, Pays-Bas, t. II, Doc. CCV, p. 572.

2. Moulay Zidân.

3. *Il* le prince Maurice.

4. *Son ambassadeur* : Ahmed el-Guezouli. Il était arrivé à La Haye dans les premiers jours d'août 1612, porteur de lettres du Chérif et chargé de poursuivre la restitution des biens enlevés par Castelane (*1re Série*, Pays-Bas, t. II, Doc. LVII, pp. 138-139). Il dut repartir en août 1613 (*Ibidem*, Doc. LXXXII, p. 191 et LXXXIII, p. 195). Son séjour aux Pays-Bas fut donc d'un an au moins et non de huit mois comme le dit plus bas le prince d'Orange. Quant à l'expression « qui fut premierement icy », elle est mise là pour distinguer El-Guezouli de l'agent Harrison, chargé par le Chérif d'une mission analogue en 1615 (*Ibidem*, Doc. CLXXXIII, p. 506, CXC, p. 535).

5. Sur l'échec de la mission de El-Guezouli, V. *1re Série*, Pays-Bas, t. II, Doc. LXXXIII, p. 195.

6. Voir plus haut, note 4.

7. V. les lettres de François van Aersen aux États-Généraux des 4 septembre et 26 décembre 1612, *1re Série*, Pays-Bas, t. II, Addenda, Doc. 1, p. 733 et 4, p. 743.

8. Cet ambassadeur était Eustache de Refuge. Il fut remplacé en juin 1613 par Du Maurier.

ambassadeur de s'en retourner, et de faire esperer à son maistre l'effect des offices promis par Leurs dites Majestez, dont lesdits sieurs Estats se rendroient solliciteurs vers elles ; et que ce que dessus aura peu venir à la cognoissance dudict ambassadeur, qui en aura peu faire quelque rapport, mais non que cela luy ait esté dict par eux, ny par ledict seigneur prince, qui ne voudroient en aucune sorte alterer la bienveillance des alliez de Leurs dites Majestez. Et m'a ledict s[r] Prince asseuré que le mesme me sera confirmé par monsieur Barnevelt à son retour, lequel sans doute s'en devra ressouvenir. J'attendray donq ledict retour pour en prendre plus ample esclaircissement.

Et cependant j'ay dict audict s[r] Prince que ce n'estoit pas le premier ny le seul desservice que ledict Arsens eust faict à Leurs Majestez, leur imputant et à leurs conseillers ce à quoy ilz n'avoient onques pensé, et à ses propres maistres, en leur donnant de faux adviz : que, pour l'ambassadeur lors resident icy [1], il n'y a point d'apparence qu'il ait tenu telz langages, trop derogeans à la grandeur et bonté de Leurs Majestez, qui ne refusent d'ouïr aucun venant de la part de leurs amys et alliez ; et qu'admettans bien ordinairement, quand ilz se presentent, les envoyez du Grand Seigneur, qui n'est pas moins ennemy d'Espagne que le roy de Fez, il n'est ny vray ny vraysemblable qu'elles ayent refusé l'accez à l'ambassadeur de cestui-cy.

En suitte de quoy j'ay prié ledict prince de la part et au nom de Sa Majesté de vouloir donner meilleure information de ce faict audict roy, qui auroit subject de se reputer obligé à Leurs Majestez des offices faictz et continuez encor à present par elles pour luy, pour luy procurer contentement sur ce dont il se plaint, et de traicter plus humaynement leurs pauvres subjectz captifs. Ce que ledict s[r] Prince m'a promis de faire, et d'escrire pour sçavoir le nombre des esclaves qui sont detenuz par ledict roy et mesmes à Thunis, et faire tout ce qu'il pourra pour faciliter leur delivrance, y en ayant de toutes nations chrestiennes, mesmement des Hollandois aussy bien que des François.

Je luy ay faict veoir la vive recharge faicte par Leurs Majestez à

1. De Reffuge.

leur ambassadeur resident en Espagne[1] en faveur dudict roy, affin qu'il ait subject de mieux juger de leur bienveillance et traicter plus favorablement leurs subjectz. Au retour dudict s[r] Barnevelt, je feray le mesme vers luy et, si besoin est, vers messieurs les Estatz mesmes en leur assemblée, et ne faudray de vous tenir adverty de ce que j'y auray faict.

. . . . . .

Je supplie le Createur vous donner, Monseigneur, très-heureuse et très-longue vie.

De La Haye, ce 18e juin 1615.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Dumaurier.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 15956, f. 361 r° et v[o]. — Original.

1. *Leur ambassadeur resident en Espagne* : Vaucelas. Cf. *Supra*, Doc. CXCIV, p. 562.

CCII

LETTRE DE VAUCELAS A PUISIEUX[1]

(Extrait)

Les Espagnols se refusent à restituer les biens dérobés à Moulay Zidân, ces biens ayant été déclarés de bonne prise ; tout au plus sont-ils disposés à rendre au Chérif sa bibliothèque en échange de quelques bons offices de celui-ci au Maroc. — Castelane et ses compagnons ont été condamnés aux galères : réflexion du duc de l'Infantado au sujet de cette condamnation. — Vaucelas fera de nouvelles démarches en faveur de Castelane.

Madrid, 26 juin 1615.

Suscription, alia manu : A monsieur, monsieur de Puysieulx, conseiller d'Estat et secretaire des commandemens.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucellas, du 26e juin 1615. — Receu le xie juillet.

Monsieur,

Je receu le 21 la vostre de l'onze du present, et hier vostre despesche du 17 par mon homme.....

. . . . . .

Voyant ce que le Roy me mande pour l'affaire de ce Castelane, j'ay despesché aussytost mon secretaire à Vailladolit, et en ay escript aussy ferme qu'il se peult, tant sur cela que sur la prise de ce vaisseau de St Malo, non tant pour bonne issue que j'en puisse

1. Un extrait de cette lettre, envoyé par Langerack aux États-Généraux, a été publié dans les SS. Hist. Maroc, 1re Série, Pays-Bas, t. II, Doc. CCVIII, p. 584. C'est par erreur que ce Document a été donné comme ayant été adressé à Louis XIII.

esperer que pour monstrer à Sa Majesté que je n'obmettray jamais rien de ce qu'elle me commendera. Car, pour l'affaire de ce Castelane, je vous ay diverses fois mandé[1] comme ilz n'en vouloyent faire raison, et depuis qu'ilz eurent jugé les hardes de bonne prise, quelque poursuite que je fisse, ce que je peu tirer du secretaire d'Estat fut que l'on avoit fait justice, mais que, si ce roy Muley Sidan vouloit prier Sa Majesté Catholique et rendre quelques offices par delà, on pourroit le grattifflier de ces livres. Voila tout ce que j'en peu tirer, et le vous ay mandé. Du depuis, ilz ont passé oultre, car, pour s'asseurer laditte prise, ilz ont condamné aux galeres tous ceulx quy estoyent dans ce vaisseau et le mesme Castelane[2].

. . . . . .

Me plaignant au duc de l'Infantado de la mauvaise justice que l'on faisoit à ce Castelane, (où il ne s'estoit voulu trouver[3]), il me dit franchement que tousjours en gardoyent-ilz peu ou prou, mais qu'en France on n'en rendoit point du tout en telles matieres, et que dans Paris se promenoyent librement ceulx qui faisoyent telles volleries, sans crainte d'estre repris, encores que leur ambassadeur en eust fait instance, qui au moins en avoit eu ordre.

Croyez, Monsieur, que ce n'est faulte de sollicitation et moins d'affection[4] à ce qui est du bien et soulagement des subjetz du Roy, mais ilz sont tellement indiguez de ces pirateries qu'ilz s'en vengent où ilz peuvent, mais bien souvent contre la foy publicque, car ilz prennent sur nos marchantz jusques dans leurs portz. De sorte quy ne mettera une fin à telles especes de represailles, ce ne sera jamais fait. Le cardinal de Tolede a charge de nous ouïr icy aux occur-

1. V. Doc. CLXXXIV, p. 544; Doc. CXC, p. 556; Doc. CXCII, p. 559; et Doc. CXCIV, p. 562. La reine-mère qui avait pris très à cœur cette restitution avait écrit directement à Vaucelas, se plaignant de n'être pas tenue au courant de cette affaire. L'ambassadeur écrivait le 17 octobre 1614 à Puisieux pour rappeler ses démarches; il déclarait « en avoir parlé plusieurs fois et bien fermement » à la cour d'Espagne; mais Ciriça lui aurait répondu : « que le Conseil du Roy son maistre avoit ordonné là-dessus ce quy estoit juste, et qu'il ne s'en pouvoit faire aultre chose ». *Bibl. Vat. ms. fr. 16116, ff. 210 v°-211.*

2. V. *Supra*, p. 547 et note 1.

3. *Où il ne s'estoit voulu trouver* : Vaucelas veut sans doute dire par là que le duc de l'Infantado n'avait pas pris part à la séance du Conseil royal où le procès de Castelane avait été jugé en appel. Cf. Doc. CXC, p. 557.

4. *Et moins d'affection*, c'est-à-dire : et encore moins d'affection.

rences. Je feray encores des effortz sur ces trois affaires[1], mais quoy? c'est chose jugée : l'un est ja dissipé, et l'ont voulu ainsy, car nulle sollicitation n'y a esté obmise. Si le voyage de mon secretaire, ce que je representeray icy au Cardinal, peult faire effet, je le manderay aussytost au Roy...

. . . . . .

Continuez moy, s'il vous plaist, l'honneur de vos bonnes grâces et me croyez,

Monsieur,

Vostre bien humble serviteur.

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 26.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16 116, ff. 389 v°, 390 v° et 391. — Original.

1. *Ces trois affaires.* Il s'agit : 1° de l'affaire Castelane ; 2° de la prise d'un navire de Saint-Malo par les Espagnols ; 3° de l'arrestation d'un Français, Mathieu Maillard, à Lisbonne.

CCIII

LETTRE DU CARDINAL DE TOLÈDE AU DUC DE LERME

Il lui adresse un mémoire qui lui a été remis par l'ambassadeur de France : celui-ci demande une prompte réponse.

Madrid, 28 juin 1615.

Au dos, alia manu : El Señor Cardenal de Toledo.

Con dos memoriales del embaxador de Francia [1].

El uno sobre la soltura del Frances que vino del Marañon y esta detenido en Lisboa.

El otro es sobre que Su M[d] se sirva de mandar restituyr la ropa y libreria que se tomo a Muley Cidan en un navio frances, porque Cidan maltrata a los Franceses que coje [2], diciendo que si no se le buelve su ropa lo hara assi.

Excelentisimo Señor,

Embio a V. E. essos dos memoriales para Su M[d] que me acaba de dar el embaxador de Francia, con desseo de que se despachen por aver muchos dias que pide respuesta dellos. Y a esto se reduze todo lo que esta tarde me ha dicho.

Guarde Dios a V. E. mas que a mi, como se lo supplico y desseo.

De Madrid, a 28 de Junio 1615.

[*Paraphe du cardinal de Tolède.*]

Archives Nationales. — Collection Simancas. K 1611, n° 37. — Original.

1. Cf. Doc. précédent, p. 584-585.

2. Sur les mauvais traitements infligés aux Français par le Chérif à la suite de l'affaire Castelane, V. 1re *Série*, Pays-Bas, t. II, Doc. CCV, pp. 572-573, France, t. III, lettre de Sancy à Richelieu du 27 mai 1617.

CCIV

LETTRE DE DU MAURIER A PUISIEUX

(Extrait)

Les États ont promis d'attester au Chérif les bons offices que le roi de France lui a rendus dans l'affaire Castelane.

La Haye, 7 juillet 1615.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puysieux, conseiller d'Estat et secretaire des commandements de Sa Majesté. En Cour.

Au dos, alia manu : M^r^ Du Maurier, du VII juillet. — Receu le XXI, 1615.

Monseigneur,

Depuis vous avoir escrit du 18e du passé, j'ay receu les vostres du XVIe et XXVIe d'icelluy, par lesquelles j'apprendz ce qui est de l'intention de Leurs Majestez au faict de Julliers.

. . . . . .

Quant à la plainte faicte par le roy du Maroque, ces messieurs m'ont promis de luy temoigner par leurs depesches les bons offices renduz par Leurs Majestez[1] affin de parvenir au recouvrement de ce qui luy a esté indeuement pris. Ce que je leur ramentevray encore, pour rendre le traictement plus favorable à ces pauvres François qu'il detient esclaves.

. . . . . .

Je supplie le Createur vous donner, Monseigneur, très-heureuse et très-longue vie.

De La Haye, ce 7e juillet 1615.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Dumaurier.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 15956 f. 365 r°. — Original.

1. Cette promesse répondait au désir exprimé par Louis XIII dans sa lettre aux États du 5 juin 1615 (*1re Série*, Pays-Bas, t. II, Doc. CCV, p. 573).

CCV

LETTRE DE VAUCELAS A PUISIEUX

(Extrait)

Insuccès des démarches de Vaucelas en faveur de Moulay Zidân. — Celui-ci pourrait tout au plus obtenir, par quelques bons offices, la restitution de ses livres.

Madrid, 9 juillet 1615.

Suscription, alia manu : A monsieur, monsieur de Puisieulx, conseiller d'Estat et secretaire des commendementz.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucelas, du IXe juillet 1615. — Receue le 18.

Monsieur,

Je vous escrivis le X du passé, et du 27 je vous donnay advis de l'arrivée de mon homme et comme je despeschois mon secretaire à Vailladolit sur ceste affaire de Muley Sidan[1]. Vous verrez la responce que me fait le secretaire d'Estat, et comme il ne s'engage pas sur cest article, qui estoit le principal de ma lettre, ny sur celuy du navire de St Malo. Je sçay qu'en ceste derniere affaire, le duc de Lerme s'y est employé et n'a tenu en luy que ces pauvres gentz n'ayent receu plus de courtoisie.

. . . . . .

Quand à l'aultre[2], je l'ay poursuivie avec autant de soing et d'ardeur que nulle aultre que j'aye eue icy, de quoy sont tesmoings ceulx qui y sont pour ce Castelane et les aultres, et souvent je

1. V. Doc. CCII, p. 583.

2. *L'aultre* : l'autre affaire, l'enlèvement des biens chargés par Moulay Zidân sur le navire de Castelane.

vous en ay escript ; mais comme l'issue en a été si mauvaise, possible que je n'ay voulu à toutes occasions ennuyer Leurs Majestez de si mauvaises esperances et responces que j'ay souvent eues sur icelle. Mais il me souvient fort bien qu'il n'y a pas longtemps que je vous manday[1] que, si ce roy Barbare vouloit s'ayder de son costé et faire quelque chose qu'ilz desiroyent, que, possible, le gratifferoyent de ces livres : et m'en parla dès lors en ces termes le secretaire Ciriça ; et pour les hardes, ilz les ont voulu tousjours estimer de bonne prise. Et le duc de l'Infantado, le plus raisonnable de touts leurs conseillers, me respondit hier ce que je mande au Roy.

Et si Sa Majesté Catholique, à ce bon jour de nopces[2], ne veult gratiffier Leurs Majestez en cela (ce qu'ilz estimeront à pure grâce), je ne voy pas que nous en puissions rien esperer ; et c'est se tromper que de penser renverser les jugementz de ce conseil de guerre et d'Estat, et vous diray encores une fois que, me plaignant au secretaire Ciriça de ce jugement, il me dit, en un mot, que le conseil de Sa Majesté Catholique faisoit justice, ce que je vous manday dès lors.

. . . . . .

Je seray à jamais, Monsieur,
Vostre plus humble et très-affectionné serviteur.

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 9 juillet 1615.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16116, f. 394 r° et v°. — Original.

1. Voir la lettre de Vaucelas à Puisieux du 26 juin 1615, Doc. CCII, p. 583.

2. Allusion au prochain mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, qui fut célébré par procuration à Burgos le 18 octobre 1615 ; la bénédiction nuptiale fut donnée à Bordeaux le 24 novembre suivant.

CCVI

LETTRE DE VAUCELAS A LOUIS XIII

(Extrait)

Il expose au Roi les démarches qu'il a faites pour obtenir la restitution des biens de Moulay Zidân et les réponses qu'il a reçues. Il y a peu d'espoir que cette affaire puisse recevoir une solution favorable.

Madrid, 9 juillet 1615.

Suscription, alia manu : Au Roy.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucellas, du IXe juillet 1615. — Receue le 18.

Sire,

Aussy tost que je receu celles de Vostre Majesté du 17 du passé, je despeschay mon secretaire à Valladolit sur ceste retention de vos subjectz par ce roy Muley Cidan, de quoy j'escrivis au long et bien en forme au secretaire d'Estat pour le representer à Sa Majesté Catholique, comme mon secretaire m'assure qu'il fit, et au mesme temps j'en parlay au cardinal de Tolede, duc de l'Infantado et aultres ministres, et au premier en baillay un memorial bien ample. Mais la responce que j'ay eue dudict secretaire d'Estat est une esperance de faire revoir l'affaire au Conseil, ainsy que V. M. jugera par le double de celle qu'il m'escript. Sur quoy j'ay derechef visité ces ministres à ce qu'ilz soyent favorables à ce nouveau jugement, si tant est que l'on leur remette, car les interessez en telles prises sont si puissantz d'amis en ce Conseil, qu'un jugement à leur advantage ne se retracte aisement. Le duc de l'Infantado (très-bien intentionné d'ailleurs en ce qui concerne Vos Ma-

jestés et l'union de ces couronnes) m'a dit encores hier, comme je le pressois, qu'il a veu le procez de ce Castellane et de ses compagnons, qui tous ont confessé avoir pris un certain vaisseau de marchandz en ce voyage de Barbarie, et que, par consequent, ilz ne leur ont poinct faict de tort de les condamner comme pirates. De sorte, Sire, que si, lors de cette ceremonie et commune alegresse[1], Sa Majesté Catholique n'use de grâce envers eux et ne faict restituer en ceste consideration ceste prise, je ne veoy pas grande esperance à ceste affaire, qui n'est pas en ce mauvais estat faulte de sollicitation, mais pour avoir eux tousjours voulu qu'elle passast de ceste façon. Ce qui n'ayde pas au remede de celle de Muley Cidan, est que ce roy barbare leur offre un ou v centz mil escus d'esclaves[2] pour ses livres.

. . . . . .

Priant Dieu, Sire, qu'il maintienne la personne de Vostre Majesté en toutes sortes de royalles prosperités.

A Madrid, ce 9 juillet 1615.

Vostre très-humble et très-fidelle subjet et serviteur,

Signé : Vaucellas.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16116, f. 396 r° et v°. — Original.

1. V. p. 589, note 2.

2. Vaucelas veut sans doute dire que somme de ses livres, fait imprudemment Moulay Zidân, en offrant une pareille voir la valeur qu'il leur attribue et le grand désir qu'il a de rentrer en leur possession.

CCVII

LETTRE DE DU MAURIER A PUISIEUX

(Extrait)

Les États lui ont promis d'écrire à Moulay Zidân comme le roi de France les en a priés.

La Haye, 15 juillet 1615.

Suscription: A monseigneur, monseigneur de Puysieux, conseiller d'Estat et secretaire des commandements de Sa Majesté. En Cour.

Au dos, alia manu: Mr Du Maurier, du xve juillet 1615. — Receu le xxvi.

Monseigneur,

Vous aurez, avec la presente, autant de la proposition que l'ambassadeur d'Angleterre a faicte à ces Messieurs[1].

. . . . . .

Ils m'ont promis d'escrire au roy de Maroque sur ce que desirent Leurs Majestez, et ne faudray de le leur ramentevoir[2].

. . . . . .

Je suis, Monseigneur, vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé: Dumaurier.

De La Haye, ce 15e juillet 1615.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms 15956, f. 368. — Original.

1. *Ces Messieurs* : les États-Généraux des Provinces-Unies.

2. Les États-Généraux écrivirent à Moulay Zidân le 20 juillet. Voir cette lettre, *1re Série*, Pays-Bas, t. II, Doc. CCXII, p. 590.

CCVII

LETTRE DE VAUCELAS A PUISIEUX

(Extrait)

Il envoie à Puisieux un mémoire des biens pris à Moulay Zidân.

Madrid, 29 juillet 1615.

Suscription, alia manu : A monsieur, monsieur de Puisieulx, conseiller d'Estat et secretaire des commendementz.

Au dos, alia manu : Mr de Vaucelas, du XXIXe julliet. — Receu le XVe aoust 1615.

Monsieur,

Je me sers de ceste occasion de l'ordinaire pour vous donner advis comme le courrier Valefort arriva icy le 27 avec sa despesche du 15.

. . . . . .

Je vous envoye un memoire des hardes de ce Muley Sidan[1], mais quand j'ay parlé icy de ce sceptre, couronne et chappines[2], ilz disent ne les avoir veuz, et, de fait, ce Roy n'en fait point de mention particuliere. Un Marseillois quy a sollicité icy l'affaire de ce Castelane me l'a apporté et dit l'avoir tiré du procez.

Je suis, Monsieur,

Vostre bien humble et plus affectionné serviteur,

Signé : Vaucellas.

A Madrid, ce 29 juillet 1615.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 16114, f. 286. — Original.

1. V. ce *mémoire*, Doc. CLXXXIII, pp. 541-543.

2. *Chappines*, du vieux français chappin, d'où eschappin puis escarpin. Ce sont apparemment les « pantoufles de la Reyne », dont il est question dans l'inventaire. V. p. 543, note 1.

3. Ce Doc. aurait dû être classé dans le ms. français 16116 comme les documents qui précèdent, mais la date (1615) ayant été lue 1611, il en est résulté une erreur de classement.

CCVIII

LETTRE DE DU MAURIER A PUISIEUX

(Extrait)

Les États et le prince d'Orange ont écrit à Moulay Zidân en faveur des captifs français au Maroc.

La Haye, 3 août 1615.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puysieux, conseiller d'Estat et secretaire des commandements de Sa Majesté. En Cour.

Au dos, alia manu : Mr Du Maurier, du 3e d'aoust. — Receu le XII. 1615.

Monseigneur,

Depuis vous avoir escrit du 30e du passé par le courrier de monsieur de Langerack, j'ay receu les vostres du 22e du passé.

. . . . . .

J'ay faict que messieurs les Estats et monsieur le prince Maurice ont escript au roy de Maroque [1] en faveur des sujectz de Sa Majesté qu'il detient captifs, et luy tesmoignent qu'ell' a faict tout ce qui luy estoit possible pour son contentement.

. . . . . .

Je supplie le Createur, Monseigneur, vous donner très-heureuse et très-longue vie.

De La Haye, ce 3e d'aoust 1615.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Dumaurier.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 15956, f. 376. — Original.

1. V. p. 592, note 2.

CCIX

LETTRE DE DU MAURIER A PUISIEUX

(Extrait)

Des négociants d'Amsterdam sollicitent l'intervention du roi de France auprès du roi d'Espagne pour obtenir la restitution d'un navire capturé par un pirate et repris à El-Mamora par des Espagnols : ces derniers refusent de le rendre malgré l'ordre qu'en a déjà donné leur souverain.

La Haye, 10 mars 1616.

Suscription : A monseigneur, monseigneur de Puysieux, conseiller d'Estat de Sa Majesté et secretaire de ses commandements. En Cour.

Au dos, alia manu : M^r Du Maurier, du Xe mars. — Receu le XXVe dudict moys, 1616.

Monseigneur,

Mes dernieres ont esté du 25e du passé, depuis lesquelles j'ay receu les vostres du 10e d'iceluy, qui ont esté plus de vingt jours par les chemins.

. . . . . .

Monseigneur, j'ay esté requis par des principaux et plus affectionnez de cet Estat, et qui ont le principal credit en la ville d'Amsterdam, de supplier Sa Majesté de donner des lettres de bonne et affectionnée recommandation au roy d'Espagne et à monsieur son Ambassadeur resident à Madril en faveur de la restitution d'un navire nommé le *Paon d'Or* avec ce qui est dans iceluy, appartenant à Thomas Douressen [1], pour lequel ravoir il a obtenu un arrest signé de la

1. Thomas Douwes. — Sur cette affaire, V. 1re Serie, Pays-Bas, t. II, pp. 364-367.

propre main du roy d'Espagne, lequel j'ay veu, et n'en reste que l'execution à laquelle un certain amiral[1] s'oppose par connivence. C'est chose dont ledict Roy est justement offensé, y allant de sa dignité, car ledict navire fut volé et enlevé la nuict dans le port de Carthagene par un pirate du duc de Savoye[2], sur lequel pirate ledict navire ayant esté repris par certains Espagnols, et mené à La Mammore, et y ayant esté recogneu, ledict Roy en a ordonné la restitution, laquelle les interessez n'esperent devoir estre executée que par l'intercession de Sa Majesté. Je vous supply donq très-humblement me faire envoyer ladite depesche, affin que je leur puisse donner ce contentement, qui ne sera inutile au service de Sadicte Majesté, et s'il vous plait, Monseigneur, que j'en aye une coppie pour faire veoir à ces Messieurs qui m'en ont prié le soin que Sa Majesté a d'eux, et qu'elle les veut favoriser et proteger où son autorité s'estend. Je vous envoye le memoire contenant l'histoire du faict avec une coppie deuëment collationnée de l'ordonnance du roy d'Espagne.

Il ne me reste qu'à supplier le Createur qu'il vous donne, Monseigneur, très-heureuse et très-longue vie.

De La Haye, ce 10e mars 1616.

Vostre très-humble et très-obeissant serviteur,

Signé : Dumaurier.

. . . . . .

Il ne sera, s'il vous plaist, besoing que les lettres de recommandation cy-dessus facent mention que c'est pour gens d'Amsterdam, ains flamandz de nation seulement.

Bibliothèque Nationale. — Fonds français. — Ms. 15957, ff. 38 vo-39. — Original.

1. D. Luis Fajardo.
2. Le capitaine de Saint-Mandrier, alors au service de Charles Emmanuel Ier, duc de Savoie.

CCX

LETTRE DE MOULAY ZIDÂN A LOUIS XIII

Les captifs français ne peuvent être relâchés, pour les raisons précédemment exposées. — Le roi de France est responsable de ses agents ; son honneur l'oblige à poursuivre la restitution des biens dérobés à Moulay Zidân.

S. l., 6 Rbia Ier 1025. — 24 mars 1616.

Signe de validation.

صدر هذا المكتوب العلى الامامى الكريم المظفرى الناصرى الزيدانى الحسنى الفاطمى الهاشمى السلطانى عن الأمر العلىّ النبوىّ الشريف العلوى دانت لطاعته الكريمة الممالك الاسلامية و انقادت لدعوته الشريفة سائر الأقطار المغربية و خضعت لأوامره جبابرة الملوك السودانية و اقطارها الفاصية و الدانية

الى السلطان الذى له بين اكابر المملكة الافرانصية و عظماء الملة النصرانية المكانة السامية و المنزلة الرفيعة الغالية السلطان الارضى الأحظى الاثير الخطير الشهير لويس اما بعد فلقد وصل لعلى مقامنا كتابكم تقرّرون فيه انكم على العهد فى المحبة التى بيننا و بينكم و بين اسلافنا و اسلافكم و وفينا على ما كررتموه من الخطاب على مسألة هؤلاء الاسارى من افرانصة الذين

فادهم الله الينا و جادت بهم المفادير لحسن نيتنا حتى اوفعتهم اشراك الفضا و الفدر فى ايدينا و انكم تعيدون الكلام على ما سبق لكم من الرغبة فى امرهم و الحرص على فكاكهم و تذكرون ما لا تزالون تكتبون به الينا المرّة بعد المرّة من الجدّ واستفراغ الوسع فى اعمال التدبير و غاية المحاولة بجميع انواع الاحتيال على استخلاص حوائجنا و امتعتنا من عند صاحب اسبانية الى غير ذلك مما دلك عليه فصول كتابكم و دارت عليه معانى خطابكم فيما يعود الى هذه المقاصد الثلاثة التى تكرّر عليها كتبكم

و الى هذا فاما المحبة فما زلنا على ما تقرّرت عليه بين الجانبين العهود وسبقت به المواصلة بين الأسلاف فى كل صدور و ورود و لا نزال نرعى ذلك على الدوام و نتحافظ فيه على رعى الذمام

و اما ما يرجع الى الاسارى فلقد تقدّم من الجواب السابق الذى استشفينا كم فى التعريف بمسألتهم و بالسبب الذى لا يخفاكم انه هو الموجب للقبض عليهم ما غنى عن مزيد الكلام عليهم و تكرار الجواب عنهم لأنا كشفنا لكم فى امرهم عن وجه السبب و اوضحنا لكم الخفوف التى ارتهنوا فيها فلم يبق ما يزاد من التعريف فوق ذلك و اما ما يرجع الى ما ذكرتم من جدّكم و اجتهادكم فى شان استخلاص حوائجنا و ذخائرنا فاعلم ان هذه الحوائج على يد خدّامكم كما علمتم و وقع فيها ما وقع و ما فعل خدّامكم فعاره انما هو عليكم فان استخلصتموها و تادّت الينا فقد فعلتم فعل

الملوك و دحضتم عن جانبكم العار الذى لا ترضى به الملوك و لا سمح ان يلحق منهم شئ جوانبهم فى امر من الامور و ان اهملتموها و اعرضتم عنها فلا عيب علينا نحن فى ذلك و لا تنقص منا شيئا و انما العار و العيب حينئذ عليكم لا علينا و بهذا وجب الكتب فى السادس من ربيع النبوى من عام خمسة و عشرين و الف *

Bibliothèque Nationale. — Fonds arabe. — Ms. 6100, f. 9. — Original.

CCX bis

LETTRE DE MOULAY ZIDAN A LOUIS XIII

(TRADUCTION)

S. L., 6 Rbia Ier 1025. — 24 mars 1616.

Émane cette lettre auguste, imamienne, généreuse, victorieuse, triomphante, zidanienne, hassenienne, fatimienne, hachemienne, sultanienne, de l'autorité haute et prophétique du Chérif alaoui. Que les empires de l'Islam se soumettent à son autorité bienfaisante ! Que tous les pays du Maghreb acceptent sa noble juridiction ! Que les puissants souverains du Soudan et de toutes ses dépendances proches ou lointaines se courbent sous ses ordres.

Au sultan qui a la prééminence et la supériorité sur les grands [monarques] de la royauté française et les chefs du peuple chrétien ; au sultan bienfaisant, estimé, supérieur, grand et illustre, Louis.

Ensuite, nous vous informons de l'arrivée à Notre Haute Seigneurie de votre missive[1]. Vous nous y confirmez les liens d'amitié qui existent entre nous et vous, comme ils existaient entre nos ancêtres et les vôtres. Notre attention a été arrêtée par ce que vous nous répétez au sujet de la question des captifs français[2] que Dieu a conduits vers nous et qui ont été victimes de la destinée, sans qu'il y eût mauvaise intention de notre part ; c'est la fatalité et le destin qui les ont fait tomber entre nos mains. Vous revenez sur ce que vous nous avez dit précédemment au sujet de l'intérêt que vous prenez à leur sort et du désir que vous avez de les voir mettre en liberté et vous alléguez les mêmes raisons que vous nous avez exposées plus d'une fois. Vous refaites valoir que vous employez tous vos efforts et que

1. La minute de cette lettre du roi de France au Chérif n'a pu être retrouvée.

2. Sur ces captifs V. *supra* Doc. CCVIII, p. 594.

vous cherchez tous les expédients, que vous étudiez toutes les combinaisons et moyens détournés afin de recouvrer nos objets et nos effets capturés qui sont chez le roi d'Espagne, etc. C'est ce qui se dégage de différents passages de votre lettre et, pour conclure, les considérations que vous avez sans cesse émises dans vos précédentes missives peuvent se rapporter aux trois points que voici :

En ce qui concerne l'amitié, nous ne cessons point d'être fidèle aux conventions établies entre les deux parties et que nos ancêtres ont respectées en toutes circonstances. Non seulement nous sommes fidèle à les observer, mais encore nous sommes attentif à tous les devoirs qui nous incombent.

Pour les captifs, notre réponse précédente[1], dans laquelle nous vous avons fait connaître à fond leur situation et les motifs qui rendaient nécessaire leur maintien en captivité — motifs connus de vous, — nous dispense d'en reparler. Nous vous avons clairement exposé les raisons de leur détention ; il n'y a donc plus d'explication à ajouter sur ce sujet.

Nous arrivons aux efforts que vous employez pour recouvrer nos effets. Vous n'ignorez pas qu'ils se trouvent entre les mains de vos agents et vous devez également savoir ce qu'ils en ont fait. Or, c'est vous qui êtes responsable des forfaits de vos agents. Si donc vous arriviez à recouvrer ces objets et à nous les rendre, certes, vous accompliriez une action digne des rois et vous éloigneriez de Votre Seigneurie une honte qu'aucun souverain n'accepterait, car il n'est pas un roi qui tolérerait d'être soupçonné de la moindre participation à une pareille affaire. Que si vous négligiez de vous employer à cette restitution, et si vous ne teniez pas compte de notre avis, ce ne sera pas faute d'avoir été averti. Quant à notre honneur, il ne sera diminué en aucune façon : loin de là, ce serait sur vous et non sur nous que rejaillirait la honte.

Voilà ce qu'il est de notre devoir de vous dire.

Le six du mois de Rbia prophétique de l'année 1025.

1. On ignore à quelle lettre — probablement perdue — Moulay Zidan fait ici allusion.

TABLE CHRONOLOGIQUE

UMÉROS des PIÈCES	DATES	TITRES	PAGES
	1578, 10 octobre	Lettre de Vargas Mexia à Philippe II.	1
	» 6 décembre	Lettre de Vargas Mexia à Philippe II.	4
I	» 16 décembre	Lettre de Vargas Mexia à Philippe II.	7
V	1579, 10 janvier	Lettre de Catherine de Médicis à Henri III.	13
	» 16 juin	Lettre de Vargas Mexia à Philippe II.	16
I	» 8 juillet	Lettre de Vargas Mexia à Philippe II.	17
II	» 16 juillet	Lettre de Vargas Mexia à Philippe II.	20
III	» 16 juillet	Instructions pour Guillaume Bérard.	22
X	» 19 juillet	Mandement de Henri III en faveur de G. Bérard.	26
	» av. le 5 août	Présents envoyés à Moulay Ahmed.	30
	» août	Relation d'une ambassade au Maroc.	33
II	» 2 août	Lettre de Vargas Mexia à Philippe II.	55
III	» 8 août	Lettre anonyme à Lansac.	57
IV	» 14 août	Lettre de Vargas Mexia à Philippe II.	58
V	» 19 août	Lettre de Vargas Mexia à Philippe II.	60
VI	» 24 août	Lettre de Vargas Mexia à Philippe II.	62
VII	» 26 septembre	Lettre de Vargas Mexia à Philippe II.	65
VIII	» 8 octobre	Lettre de Germigny au G[d] maître de Malte.	67
IX	» 25 novembre	Lettre de A. de Castro à Vivonne.	69
IXbis	» 25 novembre	Même lettre (*Traduction française*).	74
X	» 11 décembre	Lettre de Vargas Mexia à Philippe II.	79
XI	1580, 6 janvier	Lettre de Vargas Mexia à Philippe II.	80
XII	» 31 janvier	Lettre de Vivonne à Henri III.	82
XIII	» 26 février	Lettre de Vargas Mexia à Philippe II.	84
XIV	» 28 décembre	Lettre de Henri III à Germigny.	86
XV	1581, 4 février	Lettre de Germigny à Henri III.	88

NUMÉROS des PIÈCES	DATES	TITRES
XXVI	1581, 24 mai	Lettre de Germigny à Henri III.
XXVII	» 25 mai	Lettre de Du Ferrier à Henri III.
XXVIII	» 10 juin	Lettre de Germigny à Henri III.
XXIX	1582, av. le 16 mars	Relation de Pero Añez do Canto.
XXX	1583, 19 juin	Lettre de Philippe II à J.-B. de Tassis.
XXXI	» 14 juillet	Lettre de J.-B. de Tassis à Philippe II.
XXXII	» 21 juillet	Lettre de J.-B. de Tassis à Philippe II.
XXXIII	» 28 août	Lettre de G. Bérard à Villeroy.
XXXIV	1584, 18 janvier	Lettre de Longlée à Henri III.
XXXV	» 20 mars	Lettre de Germigny à Henri III.
XXXVI	» 1er mai	Lettre de Longlée à Henri III.
XXXVII	» 3 mai	Lettre de Henri III à Germigny.
XXXVIII	» 23 mai	Lettre de Henri III à Longlée.
XXXIX	» 22 août	Lettre de Longlée à Villeroy.
XL	1585, 30 mars	Description de la Porte ottomane.
XLI	» 27 juillet	Lettre de Longlée à Henri III.
XLII	1586, 10 août	Avis de Sanson.
XLIII	» 23 septembre	Lettre de Longlée à Henri III.
XLIV	» 16 novembre	Lettre de Longlée à Henri III.
XLV	» 24 décembre	Avis de Sanson.
XLVI	1587, 30 avril	Lettre de Antonio de Vega à B. de Mendoza.
XLVII	» 15 mai	Avis de Sanson.
XLVIII	» 22 juillet	Avis de Sanson.
XLIX	» 13 août	Contrat d'affrètement du navire La Magdalaine.
L	» 10 octobre	Avis de Sanson.
LI	» 23 novembre	Avis anonyme de Londres.
LII	» 25 novembre	Avis de Sanson.
LIII	1588, 30 janvier	Lettre de B. de Mendoza à Philippe II.
LIV	» 21 février	Lettre de Henri III à Moulay Ahmed.
LV	» 16 mars	Contrat d'affrètement du navire Le Lévrier.
LVI	» 16 avril	Avis de Antonio de Vega.
LVII	» 26 avril	Avis de Antonio de Vega.
LVIII	» 24 juillet	Mémoire de Manuel de Andrada.
LIX	» 15 août	Lettre d'Elisabeth à Moulay Ahmed.
LIX*bis*	» 15 août	Même lettre (*Traduction française*).

NUMÉROS des PIÈCES	DATES	TITRES	PAGES
I	1588, 15 août	Lettre de Walsingham à Henry Roberts.	157
II	» comm[t] d'oct.	Lettre de Moulay Ahmed à D. Antonio.	159
III	» 24 octobre	Avis anonyme de Londres.	161
IV	» 5 novembre	Avis de Marco Antonio Micca.	163
V	» 9 novembre	Avis de Marco Antonio Micca.	165
VI	» 10 novembre	Avis de David.	167
VII	» 21 novembre	Avis anonyme de Londres.	170
VIII	» 9 décembre	Lettre de B. de Mendoza à Philippe II.	171
IX	1589. 5 février	Lettre de B. de Mendoza à Philippe II.	173
X	» 5 février	Avis de B. de Mendoza.	174
XI	» 24 février	Rapport de Marco Antonio Micca.	176
XII	» 4 mars	Lettre de B. de Mendoza à Philippe II.	178
XIII	» av. le 1er avril	Avis de David.	180
XIV	» 9 mai	Avis de David.	182
XV	» 18 mai	Avis de David.	183
XVI	» 21 juillet	Avis de David.	185
XVII	1590, 25 avril	Lettre de Diego Maldonado à Philippe II.	187
XVIII	» fin juin	Lettre de J. Stanhope à D. Antonio.	188
XIX	» 19 octobre	Lettre de Moulay Ahmed à D. Antonio.	191
XX	1591, 19 septembre	Arrêt du Parlement de Provence.	194
XXI	» 19 septembre	Lettres patentes homologuant l'arrêt.	196
XXII	1589-1592	Relation du séjour de D. Christophe au Maroc.	198
XXIII	1592, 30 septembre	Instructions de Henri IV à De Brèves.	202
XXIV	1593, 15 novembre	Lettre de A. de Escovar à D. de Ibarra.	204
XXV	1595, 3 août	Relation de la bataille de Er-Roken.	205
XXVI	1596, 12 mai	Relation de la bataille de Taguate.	213
XXVII	» juin-août	Relation du siège de Cadix.	228
XXVIII	1596	Description du Maroc.	231
XXIX	1599	Note sur l'envoi de E. Hubert au Maroc.	314
XC	1600, septembre	Lettre de Henri IV à Moulay Ahmed.	316
XCI	1602, 16 août	Lettre de Brunault à Villeroy.	318
XCII	1603, 16 août	Lettre de Barrault à Henri IV.	320
XCIII	» 23 août	Lettre de Mahomet III à Henri IV.	321
XCIV	» 23 août	Lettre de Mahomet III à Moulay Ahmed	324
XCV	1604, 3 mars	Lettre de Henri IV à De Brèves.	326

NUMÉROS des pièces	DATES	TITRES	PAGES
XCV	1604, 15 avril	Lettre de Henri IV à De Brèves..	328
XCVI	1606, 29 janvier	Lettre de A. de Lisle à Villeroy.	330
XCVII	» 10 avril	Lettre de A. de Lisle à Villeroy.	336
XCVIII	» 13 septembre	Lettre de Barrault à Henri IV.	341
XCIX	» 29 septembre	Lettre de Barrault à Henri IV.	343
C	» 16 octobre	Lettre de Barrault à Villeroy.	345
CI	» 12 novembre	Lettre de Barrault à Henri IV.	347
CII	» 16 novembre	Lettre de Barrault à Puisieux.	350
CIII	» 26 novembre	Lettre de Barrault à Henri IV.	352
CIV	1606	Description d'une monnaie.	355
CV	1607, 12 janvier	Lettre de A. de Lisle à Villeroy.	357
CVI	» 13 janvier	Avis de Cadix.	360
CVII	» 22 février	Lettre de Barrault à Puisieux.	361
CVIII	» av. le 26 mars	Lettre de Henri IV à Moulay ech-Cheikh.	363
CIX	» av. le 26 mars	Lettre de Henri IV à De Lisle.	365
CX	» av. le 26 mars	Lettre de Henri IV à De Lisle.	367
CXI	» av. le 26 mars	Lettre de Henri IV à De Lisle.	368
CXII	» av. le 26 mars	Lettre de Henri IV à De Lisle.	369
CXIII	» 3 avril	Lettre de Moulay Zidân à Henri IV.	370
CXIV	» 10 mai	Lettre de Moulay Zidân à Henri IV.	372
CXV	» 5 août	Lettre de Barrault à Henri IV.	374
CXVI	» 16 septembre	Provisions de consul à G. Curiol.	376
CXVII	» 30 septembre	Lettre de Barrault à Henri IV.	379
CXVIII	» 28 novembre	Lettre de Barrault à Henri IV.	381
CXIX	1601-1607	Voyages de Jean Mocquet au Maroc..	383
CXX	1608, 20 janvier	Lettre de Barrault à Henri IV.	418
CXXI	» 5 février	Lettre de Barrault à Puisieux.	420
CXXII	» 3 mars	Lettre de Jean de Salagnac à Henri IV..	422
CXXIII	» 5 avril	Lettre de Barrault à Henri IV.	424
CXXIV	» 16 avril	Lettre de A. de Lisle à Henri IV.	426
CXXV	» 14 juillet	Lettre de Barrault à Henri IV.	435
CXXVI	» 3 août	Lettre de Descartes à Puisieux.	436
CXXVII	» 11 août	Lettre de Descartes à Puisieux.	438
CXXVIII	» 18 septembre	Lettre de Descartes à Puisieux.	441
CXXIX	1609, 29 janvier	Lettre de Descartes à Puisieux.	443

MÉROS des TIÈCES	DATES	TITRES	PAGES
XX	1609, 15 mars	Lettre de Descartes à Puisieux.	444
XXI	» 25 mars	Lettre de Descartes à Puisieux.	446
XXII	» 12 avril	Lettre de Descartes à Puisieux.	448
XXIII	» 23 avril	Lettre de Descartes à Puisieux.	450
XXIV	» 10 mai	Lettre de Descartes à Puisieux.	451
XXV	» 18 juin	Lettre de Descartes à Puisieux.	453
XXVI	» 7 juillet	Lettre de Descartes à Puisieux.	455
XXVII	» 17 juillet	Lettre de Descartes à Puisieux.	456
XXVIII	» 2 août	Lettre de Descartes à Puisieux.	457
XXIX	» 4 août	Lettre de Descartes à Puisieux.	461
L	» 13 août	Lettre de Descartes à Puisieux.	463
LI	» 22 août	Mémoire sur les événements du Maroc.	466
LII	» 25 août	Lettre de Descartes à Puisieux.	469
LIII	» 10 septembre	Lettre de Descartes à Puisieux.	471
LIV	» 15 septembre	Lettre de Descartes à Puisieux.	472
LV	» 12 octobre	Lettre de Descartes à Puisieux.	474
LVI	» 25 octobre	Lettre de Descartes à Puisieux.	477
LVII	» 1er novembre	Lettre de Descartes à Puisieux.	480
LVIII	» 13 novembre	Lettre de Descartes à Puisieux.	483
LIX	» 15 novembre	Lettre de Russy à Henri IV.	485
	» 25 novembre	Lettre de Descartes à Puisieux.	487
	» 26 novembre	Lettre de Descartes à Puisieux.	489
II	» 5 décembre	Lettre de Russy à Henri IV.	490
III	» 15 décembre	Lettre de Vaucelas à Henri IV.	492
IV	1610, 28 janvier	Avis de Vaucelas à Henri IV.	494
V	» 17 février	Lettre de Vaucelas à Henri IV.	496
VI	» 24 mars	Lettre de Vaucelas à Henri IV.	497
VII	» 5 avril	Lettre de Vaucelas à Puisieux.	499
VIII	» 18 avril	Lettre de Vaucelas à Henri IV.	501
IX	» 3 juin	Lettre de Vaucelas à Villeroy.	503
X	» 20 juin	Lettre de Vaucelas à Marie de Médicis.	504
XI	» 20 juin	Lettre de Vaucelas à Villeroy.	505
XII	» 3 juillet	Lettre de Vaucelas à Marie de Médicis.	506
XIII	» 22 septembre	Confirmation des provisions de consul.	508
XIV	» 6 novembre	Lettre de Vaucelas à Marie de Médicis.	511

NUMÉROS des PIÈCES	DATES	TITRES	PAGES
CLXV	1610, 29 novembre	Lettre de Vancelas à Puisieux.	51
CLXVI	1611. 4 janvier	Lettre de Vancelas à Marie de Médicis.	51
CLXVII	» 27 février	Lettre de Vancelas à Marie de Médicis.	51
CLXVIII	» 10 avril	Lettre de Vancelas à Marie de Médicis.	51
CLXIX	» 19 avril	Lettre de Vancelas à Villeroy.	51
CLXX	» 30 avril	Lettre de Vancelas à Marie de Médicis.	51
CLXXI	» 18 juin	Lettre de Vancelas à Marie de Médicis.	52
CLXXII	» 29 juin	Lettre de Vancelas à Villeroy.	52
CLXXIII	» 3 juillet	Lettre de Vancelas à Marie de Médicis.	52
CLXXIV	» 3 juillet	Lettre de Vancelas à Villeroy.	52
CLXXV	» 4 juillet	Lettre de Vancelas à Puisieux.	52
CLXXVI	» 18 août	Lettre de Vancelas à Puisieux.	53
CLXXVII	» 29 septembre	Reconnaissance de El-Mamora.	53
CLXXVIII	» 17 octobre	Lettre de Franchemont à Puisieux.	53
CLXXIX	» 20 octobre	Lettre de Vancelas à Marie de Médicis.	53
CLXXX	» 27 octobre	Lettre de Vancelas à Marie de Médicis.	53
CLXXXI	1612, 13 février	Lettre de Medina-Sidonia à Arostegui.	53
CLXXXII	» 11 mars	Lettre de Juan de Cervantes à Philippe III.	54
CLXXXIII	» 14 juin	État des biens enlevés à Moulay Zidân.	54
CLXXXIV	» 10 septembre	Lettre de Vancelas à Puisieux.	54
CLXXXV	» 26 septembre	État des Français aux galères de Lisbonne.	54
CLXXXVI	» 4 novembre	Lettre de Castelane à Cestier.	54
CLXXXVII	» 10 novembre	Lettre de Vancelas à Puisieux.	55
CLXXXVIII	» 11 novembre	Lettre de Marie de Médicis à Philippe III.	55
CLXXXIX	1612	Mercure François.	55
CXC	1613, 25 août	Lettre de Vancelas à Puisieux.	55
CXCI	» 6 octobre	Lettre de Du Maurier à Puisieux.	55
CXCII	» 15 octobre	Lettre de Vancelas à Marie de Médicis.	55
CXCIII	1614, 28 avril	Lettre de Vancelas à Puisieux.	56
CXCIV	» 4 juillet	Lettre de Vancelas à Puisieux.	56
CXCV	» 27 juillet	Lettre de Langerack à Puisieux.	56
CXCVI	» 7 août	Relation de la prise de El-Mamora.	56
CXCVII	» 16 août	Lettre de Vancelas à Marie de Médicis.	57
CXCVIII	» 29 août	Lettre de Vancelas à Marie de Médicis.	57
CXCIX	» 17 septembre	Lettre de Vancelas à Puisieux.	57

NUMÉROS des PIÈCES	DATES	TITRES	PAGES
CC	1615, 18 juin	Lettre de Du Maurier à Puisieux.	579
CCI	» 26 juin	Lettre de Vaucelas à Puisieux.	583
CCII	» 28 juin	Lettre du cardinal de Tolède au duc de Lerme.	586
CCIII	» 7 juillet	Lettre de Du Maurier à Puisieux.	587
CCIV	» 9 juillet	Lettre de Vaucelas à Puisieux.	588
CCV	» 9 juillet	Lettre de Vaucelas à Louis XIII.	590
CCVI	» 15 juillet	Lettre de Du Maurier à Puisieux.	592
CCVII	» 29 juillet	Lettre de Vaucelas à Puisieux.	593
CCVIII	» 3 août	Lettre de Du Maurier à Puisieux.	594
CCIX	1616, 10 mars	Lettre de Du Maurier à Puisieux.	595
CCX	» 24 mars	Lettre de Moulay Zidân à Louis XIII.	597
CCX[Ms]	» 24 mars	Même lettre (*Traduction française*).	600

TABLE DES PLANCHES

HORS TEXTE

Pages

I. — Itinéraire de Safi à Merrakech. 54

II. — Fac-similé du folio 3 du ms. portugais 57. . . 305

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DT
302
C3
ser.1
v.1
t.2

Castries, Henri Marie de La Croix, comte de
Les sources inédites de l'histoire du Maroc